This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 835 383

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

SOCIETE D'AGRICULTURE

DEPT. MARNE

SEANCE PUBLIQUE

1852-55

Missing: 1853

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
NOV 23 1977

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

ANNÉE 1852.

CHALONS,

IMPRIMERIE DE BONICE-LAMBERT.

1852.

Composition du bureau de la Société pour l'année 1852—1853.

MM. Maupassant, principal du Collége, *président*;

Sellier ✠, avocat, juge suppléant au tribunal civil de Châlons, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, *vice-président*;

Royer, receveur de l'Asile public d'aliénés, *secrétaire*;

N....., *vice-secrétaire*, *archiviste*;

Duguet, maître de poste et membre du Conseil municipal de Châlons, *trésorier*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

132 ST 005 1
78 53 S 220
QUALITY CONTROL MARK

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 27 SEPTEMBRE 1852.

CHALONS,

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

14 — 16, rue d'Orfeuil.

—

1852.

SÉANCE PUBLIQUE

ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 27 SEPTEMBRE 1852.

M. MAUPASSANT, président élu, occupe le fauteuil.

M. LE PRÉFET, président-né, appelé dans un département voisin pour une affaire urgente et imprévue, n'a pu assister à cette solennité.

M. le Président ouvre la séance par un discours, dans lequel il fait ressortir les avantages des réunions scientifiques et industrielles, et rappelle les titres de la Société d'agriculture de la Marne à la reconnaissance du pays.

M. MOHEN, secrétaire, donne lecture du compte rendu sommaire des travaux de la Société depuis la dernière séance publique; il entretient également la Société des différents concours, et notamment des exploitations agricoles.

M. SELLIER, vice-président, lit le rapport qu'il a rédigé au nom de la commission du premier concours.

M. le président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

RÉSULTAT DES CONCOURS.

Premier concours.

La Société avait mis au concours cette question :

« La législation relative à l'introduction en France des » blés étrangers, est-elle ce qu'il y a de plus con- » venable pour protéger l'agriculture, éviter les » grandes variations dans le prix des céréales, et » favoriser les approvisionnements dans les années » de disette ? »

Le prix n'a pas été décerné.

Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, a été accordée au mémoire n° 3, portant pour épigraphe :

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le de- » voir de tous et l'affaire de tous. » (*Turgot.*)

» Le labourage et le pâturage sont les mamelles de l'État. (*Sully.*)

L'auteur est M. MAURY (Théodore), négociant en grains à Villefranche (Haute-Garonne).

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire n'a été présenté.

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

La Société a accordé :

Une médaille d'or à M. Frédéric BORNOT, à Vert-la-Gravelle ;

Une médaille d'or à M. VARIN (d'Epensival), à Épense;
Une médaille d'or à M. LOREZ, fermier à Megricourt, commune de Margerie.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles sont accordées, dans chacun des arrondissements du département de la Marne, aux communes suivantes :

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'argent à la commune de *Romain;* M. CULLOT, maire; M. LEGRIS, adjoint.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Une médaille d'argent à la commune de *Saint-Thomas;* M. PIERRE, maire.

Arrondissement de Vitry-le-François.

Une médaille d'argent à la commune de *Ponthion;* M. LONCLAS, maire, et M. VINCENT, adjoint.

Arrondissement de Châlons.

Une médaille d'argent à la commune de *Francheville;* M. FORMEZ, maire.

Arrondissement d'Épernay.

Une médaille d'argent à la commune d'*Allemanche-Launay* et *Soyer;* M. DELAITRE, maire.

Cinquième concours.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

La Société accorde une médaille d'argent à M. COURTIN, instituteur communal à Sompuis.

Elle accorde un rappel de médaille de bronze à M. MARIÉ, instituteur communal à Marson.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

Prix offert par M. HAUDOS, pour le premier melon mûr de culture forcée.

La Société accorde une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, à M. NAUDIN, jardinier de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait.

Elle accorde une médaille de bronze à M. Paulin JONDREVILLE, jardinier de M. Sellier, à Oger, pour melons de primeur de culture libre.

Septième concours.

SOINS DONNÉS A LA VIGNE.

La Société accorde une médaille d'argent à M. AVIAT, vigneron au Mesnil-sur-Oger, pour les soins donnés par lui aux vignes de MM. Moignon père et Clauzet-Moignon, depuis trente-cinq ans.

Pour les huitième, neuvième et dixième concours, aucun candidat ne s'est présenté.

Le secrétaire donne ensuite lecture du programme des concours :

CONCOURS OUVERTS POUR 1853.

Premier concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1853, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« Quelle est, sur l'éducation morale et intellectuelle » de la jeunesse, l'influence comparative de l'é- » tude des sciences et de celle des lettres ? »

Deuxième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Les mémoires sur les deux premiers concours devront être adressés (franco) *au secrétariat de la Société, avant le 15 juillet 1853.*

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans la même séance, des médailles d'or :

1° Aux agriculteurs du département de la Marne qui justifieront avoir introduit dans leurs exploitations des améliorations telles que ces exploitations puissent être indiquées comme modèles aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en grande considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, et le traitement judicieux des engrais.

2° Aux propriétaires d'exploitations viticoles et horticoles les plus remarquables.

Une médaille d'or sera également décernée au propriétaire qui, dans le département, aura le mieux disposé ou entretenu ses écuries et ses étables.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1853, une médaille d'argent, dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui

justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux. La Société aura égard, dans l'appréciation des titres des communes, aux ressources dont elles peuvent disposer et aux sacrifices volontaires des habitants.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième concours.

HORTICULTURE.

La Société décernera dans la même séance :

1° Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit, dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite;

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière ;

Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée;

3° Une médaille d'argent, ou médaille d'encouragement, au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant

de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs;

4° Une médaille d'argent au jardinier-maraîcher dont l'exploitation, sous châssis ou sous cloches, aura été reconnue la plus considérable.

Septième concours.

VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de 100 francs, au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Une médaille d'argent sera accordée au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Huitième concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes, dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits aux récompenses promises pour les différents concours, sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 15 juillet 1853.

Neuvième concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des habitations saines et commodes, destinées aux familles peu aisées.

Les auteurs de mémoires adressés à la Société ne doivent point se faire connaître : ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe inscrite en tête de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

Le Secrétaire, MOHEN.

Le Président, MAUPASSANT.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR

M. MAUPASSANT, PRÉSIDENT ÉLU.

MESSIEURS,

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que cette compagnie a été fondée, ou plutôt s'est relevée sur des bases nouvelles. Or, depuis cette époque, elle est venue chaque année, dans cette enceinte municipale, en présence des dépositaires du pouvoir, rendre compte au public de ses travaux, de ses efforts; ainsi le veut notre règle constitutive. Est-ce donc par goût d'une vaine pompe? est-ce pour satisfaire un amour-propre puéril? Non, Messieurs; nos devanciers étaient, comme nous, des hommes sérieux. Ils ont voulu que cette solennité fît voir à tous quelles sont l'importance et la dignité des travaux collectifs de l'intelligence, surtout lorsqu'ils ont pour but l'*utilité publique*. De plus ils ont voulu que, par leur parole, par leur exemple, les membres de cette compagnie donnassent la preuve qu'en dehors des satis-

factions de la fortune ou de l'amour-propre, en dehors des occupations individuelles du commerce et de l'industrie, en dehors des devoirs de la vie civile, il est encore des jouissances réelles, des travaux utiles.

Appelé par vos bienveillants suffrages au périlleux honneur de prendre la parole en votre nom, je me suis vivement préoccupé de ces idées. Il eût été prudent de dissimuler mon insuffisance en traitant quelques lieux communs ; mais de vieilles habitudes du métier m'ont conduit à remonter aux principes mêmes de notre institution et aux causes du danger qui pourrait la menacer.

En effet, nous ne saurions nous le dissimuler, Messieurs, nous sommes à une époque de doute et d'indifférence, d'une indifférence mal dissimulée par un faux semblant de croyance et de zèle. Il est bien entendu d'ailleurs qu'il n'est ici question ni de religion, ni de politique.

Le doute est le commencement de la sagesse humaine, ou tout au moins de l'exercice de la liberté. Le doute conduit à l'attention, à la comparaison, au jugement, enfin à la délibération et à la détermination. On doute de la légitimité d'un procédé, de la réalité d'une cause ; alors on observe, on expérimente ; c'est ainsi que se forme l'expérience, que naissent les sciences d'observation : le doute conduit à l'affirmation, à la certitude inductive.

Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Quand on a reconnu le vice d'une méthode, les abus d'une institution, les esprits ardents l'attaquent avec vivacité, quelquefois avec colère : alors on veut renverser ce qui est, on poursuit un dessein, on marche au but avec con-

fiance : c'est encore de la foi. Puis, quand l'œuvre de destruction s'est accomplie, quand l'édifice ruineux s'est écroulé, l'incertitude reparaît. On a besoin de s'abriter, il faut reconstruire : quel sera le plan du nouvel édifice ? Plus l'hésitation a été longue et pénible, plus on est disposé à se ranger aux vues de l'architecte qui, avec les débris de l'ancienne construction, sait en élever une nouvelle appropriée aux besoins du présent.

Mais toute œuvre humaine est imparfaite. Elle ne saurait répondre à l'idéal que s'étaient formé les imaginations poétiques ou rêveuses. Elle ne saurait donner tout d'abord les avantages qu'elle ne peut réaliser qu'avec le temps. Il n'y a pas d'institution qui puisse satisfaire à toutes les exigences ; et si l'on brise, si on laisse briser tout ce qui n'est point parfait, tout ce qui peut donner lieu à des abus, on retombe bientôt dans le découragement, dans le doute final, dans l'isolement de l'individualisme.

Si les principes et les conséquences que je viens de rappeler se produisent dans tous les temps, on ne saurait nier qu'ils ne se montrent plus manifestement à notre époque ; l'indifférence s'étend à tout, et les associations scientifiques ne sont pas à l'abri de ses atteintes. Nous ne saurions nous le dissimuler, en effet, Messieurs, nos sociétés agricoles ou scientifiques sont sourdement minées. On ne les attaque pas ouvertement ; l'autorité publique continue à leur être bienveillante ; elle sait que ces sociétés rendent au pays des services réels ; elle sait que les principes conservateurs de l'ordre, de la morale et du progrès ont toujours trouvé dans leur sein les plus ardents, les plus sincères apologistes. D'un autre côté,

on ne nous attaque point par le sarcasme : cela est usé et serait de mauvais ton ; on est plus poli, on ne dit rien ; mais on est indifférent, on doute ; on se fait, à part soi, la grande question du temps présent : « Qu'est-ce que cela rapporte ? » Puis le doute se propage. Car le doute, Messieurs, c'est une maladie, une maladie épidémique, contagieuse ; elle est dans l'air. Moi qui vous parle, et vous qui m'écoutez, pourrions-nous dire en conscience que nous n'en ayons jamais été atteints ? Nous en avons eu quelques accès tout au moins ; nous devons en faire l'aveu. Mais, quant à notre Société, sa robuste constitution a triomphé facilement des attaques du mal. En effet, l'examen des faits et la réflexion ne sauraient laisser longtemps place au doute. Une association telle que la vôtre n'est pas seulement utile au public ; elle est avantageuse d'une manière toute particulière pour les membres qui la composent. C'est ma conviction, c'est la vôtre, puisse-t-elle devenir celle de ces hommes pleins de zèle et de lumières que vous appelez de vos vœux à s'unir à vos travaux.

Il n'est pas bon que l'homme soit seul : telle est la loi de Dieu. L'homme tend à la société par tous ses instincts, par toutes ses facultés. Il y tend pour la conservation et le progrès de l'ordre physique, de l'ordre moral, de l'ordre intellectuel. La société, c'est le bien ; l'isolement, c'est le mal. La famille, c'est la société ; la patrie, c'est la société ; la science, c'est le produit du travail de la société ; et la religion ? n'est-elle pas le lien le plus puissant qui unit l'homme à l'homme, qui doit associer par l'amour tous les enfants d'un même père, toutes les créatures d'un même Dieu ? L'homme, à tous les âges, à toutes les époques de la vie de l'individu ou de l'humanité, trouve des sociétés qui répondent à ses be-

soins, à ses intérêts, à ses affections : réunions religieuses, réunions de famille, et je dirai même réunions d'intérêt ou de plaisir. Je ne parlerai pas de ces dernières : l'intérêt et le plaisir, c'est quelque chose ; mais l'homme a d'autres aspirations. Dans le temple et dans la famille, le cœur s'ouvre aux affections les plus pures ; l'esprit aux enseignements les plus élevés : la voix du prêtre et celle du père de famille doivent commander la confiance et le respect ; les fidèles et les enfants doivent croire et obéir ; c'est ce que l'amour leur rend facile : tel est le principe d'autorité.

Mais Dieu n'a pas seulement donné à l'homme le besoin de croire et d'obéir ; à côté de la foi, il a mis la raison et la liberté. L'homme ne doit pas croire seulement aux vérités révélées, il doit croire à celles qu'il est appelé à découvrir lui-même : l'Univers entier est livré à son investigation. Nous avons donc des besoins intellectuels qui dérivent du désir instinctif de connaître que le créateur a mis en nous, et de la liberté qu'il nous a donnée de tendre à la connaissance par les moyens que nous pouvons choisir. Or, de tous ces moyens, l'un des plus sûrs, des plus avantageux, me paraît se trouver dans ces réunions scientifiques, où chacun vient mettre en commun ses efforts et ses travaux ; où l'on s'éclaire par les conseils, par la critique ; où la vérité jaillit d'une discussion souvent vive, toujours bienveillante. C'est dans la solitude que l'homme réfléchit et travaille avec le plus de suite et de succès ; je le sais : c'est dans la solitude qu'il converse par la lecture avec les meilleurs esprits des temps anciens et modernes ; mais la vérité qu'il a découverte dans ces méditations solitaires, dans ces conversations silencieuses, n'éprouve-t-il pas le besoin im-

périeux de la produire au dehors? Or, il ne saurait s'adresser au premier venu qui n'est point en état de le comprendre; l'opinion d'un ami est complaisante quelquefois, insuffisante toujours; s'adresser au public dans un livre que peut-être le public ne lira pas, c'est bien hardi, et puis cela coûte; dans un journal? cela sent fort la réclame. Ce qu'il y a de mieux, n'est-ce pas de se présenter devant des collègues chez lesquels on est sûr de trouver de la bienveillance sans flatterie, de la critique sans aigreur; devant des collègues qui s'intéressent sérieusement à vos succès, parce qu'ils sont en quelque sorte pour eux une propriété commune. Combien de travaux resteraient inachevés, combien d'idées se dessécheraient en germe dans l'esprit, sans l'espérance que nous pourrons trouver un conseil, un appui, une demi-publicité qui nous encourage sans nous compromettre? Que dis-je? que nous pourrons seulement trouver l'occasion de produire nos idées? Une occasion, Messieurs, c'est quelque chose. Nous sommes tous un peu paresseux; c'est là l'un des mauvais instincts de notre nature. A le surmonter, il y a du mérite, il y a des difficultés; des stimulants sont nécessaires. Et puis, je ne vois personne parmi nous qui, de son état, soit savant, académicien, théoricien; nous avons tous des occupations sérieuses, absorbantes; et pourtant il faut bien un peu de distraction, un peu de repos pendant la veille: le repos du sommeil est insuffisant. Or, de bonne foi, on ne peut exiger qu'un médecin se récrée en relisant ses livres de médecine, un professeur en recorrigeant ses copies. Pour nous distraire sans perdre notre temps, il faut un travail autre que le sillon quotidien; or, ce travail, nous y livrerons-nous sans une occasion, sans un

but? C'est fort douteux, tout au moins. Pour moi, je ne m'en sens pas le courage, je vous l'avoue; et, si je n'avais eu à vous entretenir aujourd'hui, je serais certainement resté quelques jours de plus à regarder couler l'eau du Rhin.

Combien de fois, dans une société savante, la nécessité, la convenance d'une lecture, d'un rapport, n'a-t-elle pas amené des travaux remarquables, des recherches précieuses, des œuvres de progrès? Les prix que ces sociétés proposent, les communications qui leur sont faites, conduisent à examiner, à creuser des questions au profit de la science et de l'humanité. Ajoutez à cela que, dans ces réunions, qui ne sont pas composées uniquement d'hommes spéciaux, d'hommes exclusifs, chacun sent le besoin de se rendre accessible à tous; on ne veut pas faire le savant; il résulte de là, même pour les profanes, un attrait réel, une instruction véritable. Quant à moi, je vous le déclare, si modestes, si peu prétentieuses que soient nos réunions, je n'en suis jamais sorti sans y avoir appris quelque chose.

Les sociétés académiques donnent encore satisfaction à un autre besoin de ce siècle et du caractère français; je veux parler de l'esprit d'égalité: il est bien entendu qu'il s'agit de la vraie et de la bonne. Les inégalités se produisent aussi nécessairement dans l'ordre social que dans la nature même; c'est là une évidence qu'aucun esprit sérieux ne conteste. Il ne saurait être question de cela. Mais il est bien certain, d'un autre côté, que pour bien s'éclairer et s'entendre sur des questions théoriques et pratiques, sur des questions d'intérêt général, il faut avoir le même droit, et siéger au même titre; à défaut

de l'égalité absolue de mérite et de savoir, il faut tout au moins l'égalité de savoir-vivre, et cet esprit de confraternité sans lequel le bien ne pourrait se réaliser complètement. Je crois même que c'est cette tendance à l'esprit d'égalité qui, dans le siècle dernier, a multiplié les académies de province. A cette époque le grand seigneur était bon prince; il ne savait pas parfaitement l'orthographe, mais il consentait à s'asseoir dans une académie à côté de l'avocat roturier et de l'abbé qui faisait des vers; le tout pour concourir au bonheur de l'humanité et à la régénération de la France, comme on le disait un peu pompeusement alors: c'était déjà la réunion des trois ordres.

Il me resterait à vous entretenir de l'utilité positive de nos travaux pour le public, et à répondre à ceux qui, par légèreté d'esprit ou par ignorance, condamnent l'institution des sociétés scientifiques, agricoles ou industrielles. Mais en vérité ma tâche serait trop facile. A quelle époque l'alliance a-t-elle été plus étroite entre les arts nécessaires à l'homme et les théories qui leur servent de flambeau? A quelle époque cette alliance a-t-elle enfanté plus de prodiges? Grâces aux sociétés académiques, on peut dire qu'il n'y a pas une découverte ingénieuse, un travail sérieux, une pensée utile, qui tôt ou tard ne se produise et ne porte ses fruits.

Sans aucun doute, pour ménager les forces de l'homme, pour lutter à la fois contre la routine aveugle et les innovations téméraires, pour accroître ses ressources et épargner le temps et l'argent, rien ne saurait remplacer l'expérience et l'application journalière des procédés et

des méthodes. Mais, recueillir, encourager toutes les idées heureuses, pour les répandre ensuite comme une rosée féconde ; éclairer par l'exposition nette des faits les questions en litige ; multiplier les expérimentations faites avec prudence et réserve dans des circonstances diverses, les comparer, les contrôler et en déduire des conseils pratiques, présentés sous une forme simple et lucide ; telle est une partie du bien que nos sociétés sont destinées à faire, je pourrais dire que notre société a fait.

Et, en effet, Messieurs, pour faire l'apologie de la Société d'agriculture de la Marne, si jamais cette apologie devenait nécessaire, il suffirait de faire son histoire. Depuis cinquante-quatre ans, il n'y a pas eu une amélioration considérable, introduite dans l'agriculture ou dans l'industrie agricole du département, à laquelle le nom de la Société ne se trouve honorablement attaché. Que dis-je? il n'y a pas, en économie politique, une question grande et pratique, sur laquelle vous n'ayez appelé, souvent avec succès, les méditations des écrivains et des penseurs.

Vous me permettrez d'en donner une énumération sommaire et rapide : multiplication des prairies artificielles, culture des plantes fourragères, textiles, oléagineuses, tinctoriales, des pommes de terre, des betteraves et autres racines alimentaires ; usage des cendres fossiles, du plâtre et d'autres amendements ; production et bon emploi des engrais ; reboisement et aménagement des forêts, plantations d'arbres verts et d'essences d'une croissance rapide ; perfectionnements dans le travail de la vigne et dans la fabrication du vin ; propagation des bons instruments de culture et des machines à battre ; élève des

chevaux, des bestiaux, des moutons, perfectionnement des races, transformation de nos laines ; épizooties, maladies des céréales, des vignes et du vin ; travaux sur la graisse des vins, l'emploi du tannin, les moyens de prévenir la casse et le coulage ; conservation des blés ; bonne disposition des écuries et des étables ; desséchement des marais ; enseignement agricole ; progrès de l'horticulture, établissement de pépinières, amélioration des légumes et des fruits ; culture des fleurs, construction des serres ; création et entretien des voies de communication ; assurances contre la grêle et contre l'incendie ; hygiène publique, maladie des cultivateurs, assainissement des logements, propagation de la vaccine ; encouragements donnés à l'agriculture, à la science et à l'industrie par des expositions et des récompenses ; étude toute spéciale des parties de l'histoire naturelle qui se rattachent plus intimement à l'agriculture, de la géologie, de la botanique, des insectes nuisibles ; formation d'importantes collections ; travaux sur la statistique de la France et sur celle de notre département en particulier ; étude de la question des sucres, du commerce des blés, des bestiaux et des laines, de la question des fermages et de la division du sol.

Quant aux questions d'économie politique et sociale qui ont été discutées et élucidées dans vos concours, je me contenterai d'en rappeler quelques-unes. Du meilleur mode d'éducation, des enfants trouvés, de la mendicité et du vagabondage, de l'administration des secours publics, de l'emploi des machines, des salaires, des loisirs du soldat, du remplacement militaire ; des caisses d'épargne, du système hypothécaire ; des moyens de diri-

ger les esprits vers l'agriculture ; de la supériorité de la morale évangélique, des moyens de ranimer le sentiment moral et religieux, et enfin votre remarquable concours de l'année dernière : *De l'Influence du théâtre et de la littérature sur les mœurs et l'esprit public.*

Je pourrais dire avec le poète :

« J'en passe et des meilleurs... »

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette aride nomenclature : c'est une table des matières, mais elle n'est peut-être pas dépourvue de tout intérêt : ce sont vos titres, vos états de services. Votre Société est de beaucoup la plus ancienne des associations scientifiques ou agricoles du département de la Marne ; elle a vu trois ou quatre révolutions de plus ; or, elle sait que *noblesse oblige.* Elle n'a pas toutefois la prétention de réclamer le droit d'aînesse, et de demander l'exclusion des puînés ; au contraire, elle tend la main à ses sœurs plus jeunes, plus ardentes, peut-être. Le nombre des ouvriers sera toujours petit et la moisson toujours grande ; il s'agit du perfectionnement et du bonheur de tous.

Quant à nous, Messieurs, qu'un même sentiment nous anime, unissons nos pensées, unissons nos efforts ; creusons notre sillon. Peut-être en restera-t-il après nous quelques traces. Mais dût-il disparaître tout entier comme le sillage du navire à travers les flots blanchissants, qu'importe ? D'autres continueront notre œuvre, c'est une œuvre de progrès. Et le progrès, Dieu l'a imposé à l'homme, comme une occasion de mérite, comme un encouragement, comme un devoir.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1851-1852,

PAR M. MOHEN, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Avant de faire passer sous vos yeux dans un rapide examen la suite des travaux auxquels vous vous êtes livrés cette année, je m'empresse de proclamer, en présence du public bienveillant qui nous écoute, les renseignements que vous devez au zèle de vos nombreux correspondants, sur l'abondance et la qualité des récoltes dont l'agriculture vient d'enrichir notre département. Vous êtes heureux de leur en témoigner votre reconnaissance.

Si dans quelques localités la récolte des froments laisse à désirer, elle est généralement supérieure en grains et en paille à celle d'une année ordinaire.

Les seigles n'ont donné qu'une récolte moyenne en grains et inférieure en paille.

Les orges sont supérieures d'un cinquième au moins à celles de 1851.

Les avoines, médiocres l'année dernière, ont produit pour 1852 une récolte magnifique.

Les prairies naturelles et artificielles ont eu à souffrir des sécheresses du printemps; mais la fenaison opérée dans des circonstances heureuses assure une qualité supérieure, et les secondes coupes ont été plus abondantes que d'ordinaire.

La récolte des pommes de terre, mauvaise en 1851, s'est d'abord montrée sous des apparences satisfaisantes; malheureusement, la persistance du fléau semble avoir redoublé ses rigueurs.

J'aurais voulu pouvoir vous donner sur la vigne des renseignements plus favorables; mais vous savez déjà que le vigneron ne trouvera dans la vendange qu'une faible compensation à ses labeurs, et vous avez encore à craindre que l'*oïdium Tukeri*, répandu sur nos treilles, n'envahisse nos vignobles.

Justement alarmés d'une maladie dont les conséquences seraient si funestes pour la Champagne, vous vous êtes empressés de faire connaître que la Société d'agriculture du département du Gard offrait un prix de 300 francs à celui qui découvrirait un moyen sérieux et facilement praticable de faire disparaître ce fléau (1).

Vous n'ignorez pas que des résultats avantageux ont été obtenus par des aspersions d'eau précédant la fleur de soufre semée sur les ceps malades; mais vous désireriez

---

(1) La Société d'agriculture de la Gironde a depuis offert 500f pour le même objet.

un moyen qui exigeât moins de soins, et fût d'un emploi plus facile.

L'amélioration de la race chevaline, considérée comme une source féconde de richesses, vous a fait inscrire sur votre budget une somme de 200 francs sous ce titre : « *Prix de la Société d'agriculture du département de la Marne.* » Ce prix, vous vous le rappelez, a donné lieu à une course au trot du plus grand intérêt, et c'est avec un véritable plaisir que vous avez vu arriver vainqueur un cheval d'un de nos concitoyens.

Vous avez été satisfaits cette année de l'aspect de l'hippodrome ; vous admiriez la plus grande partie de ces chevaux provenant des étalons du Gouvernement, et vous vous affligiez de voir menacée dans son existence une administration qui a rendu de si grands services. — Vous vous associez aux sociétés savantes qui en demandent le maintien, et vous espérez que tous ces vœux, adressés au Gouvernement, trouveront un accueil favorable dans la sagesse du chef de l'État.

Vous aviez mis à la disposition des agriculteurs du pays une collection de graines de la Chine septentrionale et centrale. Une certaine analogie de climat vous avait fait penser qu'une partie au moins de ces plantes devait prospérer sous notre ciel, vous ne vous êtes pas trompés.

MM. Sellier et Ponsart, vos collègues, ont placé sous vos yeux des tiges de cannes à sucre et de chanvre de Chantong, du riz du Haïmen. MM. Lebel et Chauré, de Vitry-le-François, Faussin-Francart, de Cernay, et Chauré, maire de Favresse, se sont livrés avec succès à la

culture de ces plantes. Enfin M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, qui a extrait du sucre de ces cannes et de la filasse des tiges de chanvre, est convaincu que ces cultures ne sauraient avoir dans nos pays des résultats avantageux. Toutefois, M. Ponsart pense que la canne à sucre, qui est extrêmement rustique, pourrait fournir un bon fourrage.

Il ne vous est pas encore possible de vous prononcer sur la valeur de ces produits : attendons la solution, du temps et de l'expérience, et pour y arriver, provoquons de nouveaux essais.

M. Sellier continue à cultiver le blé-momie ; il vous a présenté cette année de la farine qui en provenait. Cette farine est peut-être un peu plus difficile à travailler que celle du blé indigène ; la pâte ne s'étend pas aussi bien ; mais le pain dont votre collègue vous a apporté des échantillons, est d'excellent goût et conserve plus longtemps sa fraîcheur que le pain ordinaire.

M. Lecomte, fabricant de produits chimiques à Reims, a mis à la disposition de la Société un engrais nouveau dont il propose l'usage. Une commission est chargée de vous tenir au courant des résultats obtenus. Vous regrettez de ne pouvoir encore vous prononcer sur la puissance de cet engrais.

Vous avez été obligés récemment de quitter à l'improviste les salles que vous occupiez à la Préfecture depuis plus de trente ans, et qui contenaient vos archives, votre bibliothèque, et les nombreuses collections d'histoire naturelle que vous vous étiez plu à former. Les préoccupations et les embarras inséparables d'un tel déména-

gement, ont pris à plusieurs d'entre vous un temps qu'ils eussent donné à vos travaux. Vous vous êtes empressés de consigner dans vos procès-verbaux vos remerciements pour le zèle et les soins qu'ils ont apportés à cette opération, et l'expression de votre reconnaissance à M. le maire de la ville de Châlons, pour l'hospitalité provisoire qu'il a bien voulu vous offrir dans les salles de la bibliothèque communale. Sa généreuse intervention vous a permis de réaliser en partie déjà un de vos vœux les plus chers : celui de faire jouir le public des avantages que peuvent lui offrir pour l'étude l'accès de vos collections. Vous aviez toujours déploré que le public en fût privé, et vous espérez que la municipalité vous viendra en aide, et vous dotera définitivement d'un emplacement convenable.

Un de vos rapporteurs vous a rendu compte d'un mémoire de M. Jules Lamairesse , sur un meilleur moyen d'utiliser, au profit de l'agriculture, les francs-bords des canaux de navigation.

Dans le département de la Marne, une longueur de 160 kilomètres sur une largeur variable, forme une surface de 960 hectares de bons terrains enlevés à la culture. Ces francs-bords se couvrent d'herbes qui sont louées pour le prix moyen de 10 à 15 francs par hectare, sous la condition de les faucher à époque fixe et de les enlever immédiatement ; mais cette somme si minime, peut-elle être comparée au produit qui résulterait du faucillage, s'il était fait au fur et à mesure des besoins de l'adjudicataire ou à celui que l'on obtiendrait, en faisant consommer ces récoltes sur place ?

Dans le premier cas, l'auteur pense que l'avantage

pourrait être évalué à 18,000 francs ; dans le second, à 36,000 francs.

Vous avez reçu de M. Forneron, recteur de l'Académie de la Marne, l'hommage d'un ouvrage intitulé : *Guide des instituteurs* ou *Principes de Pédagogie pour l'instruction primaire*. M. Sellier vous en a fait un rapport dont je crois devoir, dans l'intérêt de la jeunesse, vous rappeler ici les conclusions : « Je n'hésite pas à affirmer qu'il mérite complétement son titre, dit M. Sellier ; c'est un guide, et un excellent guide, qui est offert aux instituteurs. Qu'ils s'attachent à le suivre, et bientôt nous verrons sortir de nos écoles des jeunes gens honnêtes, pourvus d'une instruction modeste, mais en rapport avec leur position ; qui ne rougiront pas, comme nous le voyons trop souvent de nos jours, de la profession de leurs parents, et qui formeront par la suite de bons citoyens. »

M. Forneron vous a encore envoyé un opuscule intitulé : *Visite aux ruines de La Motte*. M. Sellier vous en a rendu compte. Le rapport qu'il vous a fait vous inspirera le désir de lire dans l'ouvrage même, les détails intéressants qui se rattachent aux divers siéges qu'a subis cette place forte, située sur la frontière des anciennes provinces de Lorraine et de Champagne, et dont la destruction a eu lieu en 1645.

Vous avez décerné à M. Forneron le titre de membre correspondant.

Parmi plusieurs écrits que M. O. Seurre vous a adressés, vous avez distingué un volume de poésies. Cet ouvrage, suivant l'opinion de M. Caquot, votre rappor-

teur, n'est pas dépourvu des qualités qui font le poète. Une certaine sensibilité, le don heureux de rendre nettement ses pensées, de les revêtir de mots harmonieux et souvent pittoresques, une tendance constante à diriger sa muse vers ce qui est décent et vertueux, telles sont les qualités qui distinguent l'œuvre de votre correspondant.

C'est au même rapporteur que vous devez l'analyse d'un ouvrage tiré à vingt-cinq exemplaires seulement. Je veux vous parler de la lettre dont M. Failly vous a fait hommage; lettre adressée à Mlle Poinsot, de l'Académie nationale de musique, sur l'art du comédien. « Si nous entrons dans le détail de la brochure de M. Failly, dit M. Caquot, elle est écrite avec esprit et facilité. Les anecdotes de coulisses y abondent et en rendent la lecture fort agréable. C'est de la connaissance parfaite des mœurs et des habitudes du théâtre que l'auteur fait découler ses conseils, qui sont, dit-il, le résumé de ses études et des leçons des grands artistes qu'il a fréquentés. »

M. Joppé, vous a rendu compte d'un manuscrit en vers que vous a soumis M. Salleron, boulanger à Vitry. Ces vers sont sans prétention, et faits par passe-temps; l'auteur cède à un instinct qu'il déclare irrésistible. Son genre favori est la satyre. Un sot, un faquin, un faux dévot le blessent, et soudain, il faut, malgré lui, qu'il rime contre eux. Les sujets qu'il traite n'excluent pas les sentiments purs et honnêtes; il flétrit énergiquement le vice partout où il se présente. Il est fâcheux seulement que l'expression ne rende pas toujours la pensée d'une manière au moins correcte, sinon

élégante : il serait utile de lui répéter de temps en temps le précepte de Boileau :

> Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
> Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

C'est encore M. Joppé qui vous a fait l'analyse des publications de la Société Havraise d'études diverses ; plusieurs articles vous ont vivement intéressés. Dans l'un vous avez vu M. Borély faire des recherches sur la charge et la caricature en France. La satyre politique et la charge bouffonne des mœurs remonte à une très haute antiquité dans notre pays. Le génie de la plaisanterie était un penchant tellement prononcé chez nos aïeux, que notre nation fut de très bonne heure surnommée, le peuple le plus gai de l'Univers. La caricature fut chez nous une arme puissante. De là le grand nombre de représentations satyriques qui se voient sur nos vieux monuments, dans les miniatures des anciens manuscrits, dans les sculptures et les tapisseries des églises et des châteaux. La découverte de la gravure ne fit que faciliter et augmenter cette tendance. Le règne de Henri III, les ligueurs, leur lutte contre Henri IV en furent flagellés. Mazarin même servit de point de mire aux plaisanteries les plus burlesques ; mais il eût le bon esprit d'en rire, de les recueillir et de s'en former une précieuse collection. Nous savons combien d'attaques de ce genre ont été dirigées contre les académies et les académiciens ; les médecins, les prêtres, et particulièment les moines. Nous savons aussi quel abus fatal on en a fait et quelles ressources les mécontents et les révolutionnaires ont trouvées dans la caricature.

Dans un autre article du même recueil, votre rappor-

teur s'est joint à l'auteur pour ridiculiser l'influence de la mode sur la santé des femmes. L'auteur, qui est médecin et par conséquent très compétent, s'élève avec force contre les exigences souvent meurtrières de ce tyran qu'on appelle la mode.

Les sujets publiés dans les mémoires de l'académie de Metz ont engagé M. Savy à vous entretenir de plusieurs travaux importants des membres de cette compagnie. Dans un intéressant article sur la serrurerie, l'auteur passe en revue les progrès de cet art depuis le premier siècle de notre ère jusqu'aujourd'hui.

M. Savy vous a vivement intéressé, en vous entretenant d'un travail historique de M. Victor Simon, sur les postes et les messageries, depuis les temps les plus reculés, où l'on employait les hirondelles, les pigeons, les chiens, jusqu'à nos jours, qui virent s'établir ces prodigieuses machines trônant sur leurs longues lignes de fer, et qui semblent faire croire que bientôt la surface du globe ne suffira plus à leurs courses.

M. le lieutenant-colonel Gastebois, président du Comice agricole de la section de Sézanne, vous a adressé diverses observations que lui ont suggérées la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, et le rapport fait, en 1850, par M. Savy, organe de la commission de votre quatrième concours. Vous avez écouté avec intérêt les réponses faites à ces observations par M. l'agent-voyer en chef du département. Vous avez su gré toutefois à M. Gastebois du zèle qu'il a mis à rechercher avec persévérance quels pouvaient être les moyens d'améliorer

les chemins vicinaux et ruraux, dont le bon état est si essentiellement lié au bien-être de l'agriculture.

Au nom d'une commission chargée d'examiner un instrument de mathématiques, dont M. Savy est l'inventeur (1), M. Debacq vous a fait connaître cet instrument, destiné à remplacer les tables des lignes trigonométriques, et auquel l'auteur a donné le nom de *trigonomètre*. Dans le mémoire qui accompagne l'instrument, M. Savy propose de remplacer dans tous les cas la résolution des triangles quelconques par la résolution des triangles rectangles : vous avez félicité votre collègue qui, dans cette circonstance, comme toujours, a fait preuve d'un esprit porté aux études sérieuses et s'occupant de ce qui peut être d'une utilité pratique et immédiate.

Les mémoires de l'académie de Caen ont trouvé dans M. l'abbé Musart un rapporteur exact. La vie de saint Evremont, des études sur Lucilius, un traité sur le sommeil, sont, entre autres sujets, ceux sur lesquels il a fixé l'attention de la Société.

L'examen des comptes rendus de l'Institut et des bulletins de la Société nationale d'encouragement a toujours été renvoyé à plusieurs de nos collègues, et notamment à M. Salle.

Vous avez aussi entendu le rapport que M. Salle vous a fait sur un opuscule de M. Delacroix fils, intitulé : *Ca-*

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Le Brun, Marson, Debacq, *rapporteur*.

ractère et attributions du médecin dans l'instruction criminelle et devant les cours d'assises. L'auteur demande que le médecin y soit appelé avec le caractère non du témoin, mais de l'expert, et avec les gratifications attachées à cette dernière qualité.

Plusieurs petites brochures vous ont été adressées par M. le docteur Phillippe, de Reims : l'une, sur l'état du service des enfants trouvés, contient un aperçu sommaire des décrets qui régissent cette branche de l'administration. Une autre, dont M. Le Brun vous a entretenu, est intitulée : *Considérations géologiques sur les ossements fossiles trouvés dans la cendrière de Cormicy (Marne), et sur les animaux antédiluviens*, suivies d'une interprétation du premier verset de la Genèse. M. le docteur Phillippe partage les idées de Cuvier. Il pense qu'il n'y a pas désaccord entre la Genèse et la géologie, et que loin d'attaquer les sentiments religieux, la géologie tend, au contraire, à les inspirer, à les fortifier, en faisant apparaître à chaque instant Dieu créateur.

Sous le titre si modeste de *Réponses à quelques questions posées par le programme de l'Institut des provinces de France*, M. Droüet vous a fait hommage d'un véritable traité de Géologie départementale. Ce travail m'amène tout naturellement à vous rappeler, Messieurs, la part que vous avez prise à cette réunion savante, formée sous votre patronage, et qui, sous la présidence de M. le comte de Mellet, l'un de vos correspondants, s'est occupée des questions artistiques, scientifiques et autres qui pouvaient principalement intéresser notre pays.

M. l'abbé Boitel vous a fait hommage de deux manuscrits, l'un sur la bataille d'Attila, dont vous a rendu compte M. Maupassant ; l'autre intitulé : Biographie de Saint-Memmie. C'est à M. l'abbé Musart que vous avez confié le soin de vous en entretenir. Vous ne pouvez que louer la patience et la persévérance qu'il a fallu à l'auteur pour traiter un sujet presque dépourvu de preuves authentiques.

Comme rapporteur d'une commission, M. Sellier vous a fait l'abrégé de deux mémoires envoyés par M. Potel. Ce travail sur l'esprit public, vous paraît sérieux, et vous attendrez qu'il ait été complété pour en faire l'appréciation

M. Folliet (Aug.), simple cultivateur à Saint-Jean-sur-Moivre, vous a communiqué des réflexions sur Dieu, sur sa providence, sur la destinée de l'homme, sur les devoirs auxquels il est appelé ici-bas. M. Maupassant, en vous présentant une analyse sommaire de ce manuscrit, a rendu hommage aux bons sentiments de l'auteur.

Vous devez à M. Baudesson la communication de deux mémoires : l'un sur un cas de fièvre intermittente chez le cheval, l'autre sur la production chevaline dans l'arrondissement de Reims. Après un examen réfléchi de ces ouvrages, M. Gayot, s'exprime en ces termes : La notice dont je viens de vous parler est bien écrite et prouve beaucoup en faveur de l'auteur que je connais sous les rapports les plus avantageux, et qui pourrait prendre une place bien occupée parmi vos membres correspondants. Vous avez partagé l'opinion de votre collègue.

Vous avez chargé une commission de s'occuper des recherches de M. le docteur Mathieu, de Vitry, sur l'emploi du blanc de zinc, et vous avez regretté que le temps vous ait manqué pour asseoir sur ces expériences un jugement convenable.

Vous avez accueilli, comme ils le méritaient, les beaux dessins représentant quelques orchidées du département. Ces productions, dues au pinceau de M. Richon, officier de santé à Saint-Amand, vous sont d'autant plus précieuses qu'il n'y avait qu'un botaniste capable de si bien réussir, et que, d'ailleurs, ces plantes se conservent très-difficilement dans les herbiers. Vous seriez incontestablement très flattés de posséder de la même manière la collection complète de cette famille si remarquable. M. Richon vous a donné une double preuve de son savoir.

Par ses dons successifs, M. Dorin a beaucoup augmenté votre collection d'ornithologie; vos remerciements n'ont pas fait défaut à votre zélé collègue, et vous ne cessez de faire appel à ses intentions bienveillantes.

Un des membres de la Société vous a décrit les procédés nouveaux d'encadrement mis en usage par M. Bouché-Pierre, à Châlons. L'inventeur se propose de soustraire désormais toute gravure à l'influence désastreuse de l'humidité; vous pensez qu'en effet les résultats peuvent répondre à ce qu'on attend de ces procédés.

M. de Montureux, votre correspondant, vous a, comme tous les ans, payé le tribut qu'il vous devait; vous avez

lu avec intérêt ses nombreux articles d'économie rurale et industrielle.

J'arrive, Messieurs, à la partie la plus pénible de mon travail ; j'ai à vous parler de la mort de plusieurs de vos collègues. Vous avez accompagné, jusque sur le bord de la tombe, M. Lamairesse, longtemps membre titulaire. Au moment de cette douloureuse séparation, votre président vous a fait sentir par des paroles affectueuses et touchantes, la perte que vous éprouviez. Il a rappelé vos souvenirs sur cette longue carrière dont chaque jour était employé au rude travail des champs ; il vous a parlé de cette vieille expérience à laquelle vous avez souvent eu recours, et de cette assiduité si rarement en défaut.

Dans les rangs de vos membres correspondants, la mort a frappé M. Lemaire-Michel. Les longues souffrances qu'il supportait l'avaient depuis longtemps empêché de participer à vos travaux ; mais vous n'en appréciez pas moins les relations faciles de votre collègue : sa douceur, son aménité, et la simplicité de ses mœurs. — Puissent les regrets que vous en éprouvez devenir aussi une consolation pour sa famille !

Plus loin de vous, dans la commune de Margerie, dans sa propriété de la Doutre, M. Verrat laissait sa maison dans le deuil, et vous perdiez un de vos plus anciens correspondants. Ses relations, d'abord actives, ne s'étaient un peu ralenties que dans ses dernières années. Les hommes essentiellement pratiques sont toujours précieux, leur expérience approfondie par l'âge

est une source féconde d'enseignement et de progrès : leur perte vous est extrêmement pénible.

Vous avez cherché, par des nominations nouvelles, à combler les vides laissés dans vos rangs, et vous vous êtes adjoint comme membres correspondants :

MM. FORNERON, recteur de l'Académie de la Marne;
Jules LAMAIRESSE, propriétaire à Saint-Martin ;
DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort ;
RICHON, officier de santé à Saint-Amand ;
Et BAUDESSON, médecin-vétérinaire à Reims.

CONCOURS.

Premier concours.

Je n'ai pas, Messieurs, à vous en entretenir, un rapport spécial vous en rendra compte.

Deuxième concours.

La Société devait décerner une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur travail historique et archéologique sur Châlons et ses environs.

Aucun mémoire ne vous a été présenté.

Troisième concours.

EXPLOITATIONS RURALES REMARQUABLES.

C'est surtout au zèle de vos correspondants et à celui de quelques-uns de vos collègues que vous devez, Mes-

sieurs, la satisfaction de pouvoir récompenser les agriculteurs qui se sont le plus distingués par leurs efforts et leurs travaux. Trois exploitations vous ont surtout paru remarquables. Vous avez pu apprécier la valeur de la première par le rapport qui vous en a été fait, au nom d'une commission, par M. de Pinteville.

Un habile cultivateur, M. Frédéric Bornot est le propriétaire exploitant de ce domaine.

Sa culture s'étend sur 130 hectares 53 ares de terres.

Les assolements sont conduits de telle sorte qu'au moyen des prairies artificielles, M. Bornot n'a que 10 hectares en jachères.

Les écuries sont peuplées de :

6 chevaux de travail ;

16 têtes de race bovine;

494 brebis, moutons et béliers.

La basse-cour compte 330 volailles.

La seconde exploitation, c'est l'important domaine d'Épensival. A ce nom, se rattache celui de M. Varin père, votre ancien collègue, à qui l'agriculture du département, et particulièrement celle de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, est redevable de si grands progrès. M. Boulard, votre commissaire, a constaté dans son rapport que ces cultures se maintiennent toujours au degré de perfectionnement qu'elles avaient atteint sous leur ancien propriétaire.

350 hectares de terres, 35 hectares de prés forment la contenance totale de cette exploitation.

31 chevaux de travail et 10 élèves sont contenus dans les écuries.

La vacherie renferme 2 taureaux,
30 vaches,
et 6 élèves.
TOTAL..... 38

Le troupeau se compose de :
6 béliers,
300 brebis,
650 moutons de 2e, 3e et 4e année.

La porcherie, de 10 porcs à l'engrais ;

La basse-cour, peuplée de 370 têtes de volailles, complète le mobilier.

La ferme de Megricourt, commune de Margerie-Hancourt, appartenant à M. de Bouvet, de Saint-Remy, et confiée aux soins de M. Lorez, vous a été signalée par M. Hermant-Lesaint, maire de Sompuis. Vous avez adressé des félicitations à cet honorable correspondant en reconnaissance de l'exactitude des détails qu'il vous a transmis.

180 hectares de terres,
2 hectares de prés constituent cette exploitation.

Le personnel se compose de M. Lorez et sa famille, et de sept domestiques en temps ordinaire.

Comme il est difficile d'employer l'assolement sans jachères dans des terres généralement médiocres, M. Lorez le dirige selon la nature et la qualité du sol. Il obtient de cette façon cinq récoltes en six ans.

On compte :
16 chevaux dans les écuries ;
18 têtes dans la vacherie ;
440 — composent le troupeau ;
15 — — la porcherie ;
390 — — la basse-cour.

Beaucoup d'ordre, d'exactitude et de soins forment les caractères distinctifs de M. Lorez.

Vous avez en conséquence accordé :

1° Une médaille d'or à M. Frédéric BORNOT, de Vert-la-Gravelle, arrondissement de Châlons ;

2° Une médaille d'or à M. VARIN, d'Épensival, commune d'Épense, arrondissement de Sainte-Ménehould ;

3° Une médaille d'or à M. LOREZ, de Megricourt, commune de Margerie, arrondissement de Vitry-le-François.

Quatrième concours.

CHEMINS VICINAUX (1).

Vous considérez toujours l'amélioration et la création des chemins comme un moyen de favoriser l'agriculture en facilitant le placement de ses produits.

M. le rapporteur de la commission a signalé à votre examen plusieurs communes parmi lesquelles vous avez distingué celles de Romain, arrondissement de Reims ; Saint-Thomas, arrondissement de Sainte-Ménehould ; Ponthion, arrondissement de Vitry-le-François ; Francheville, arrondissement de Châlons ; enfin, Allemanche-Launay et Soyer, arrondissement d'Épernay.

Commune de Romain.— Population : 486 habitants.

Cette commune exécute chaque année, depuis trois ans, trois journées de prestation, et vote 5 centimes spéciaux, lesquels se sont élevés, pour ces trois années, à 4,729 francs 50 centimes ; elle a en outre dépensé,

---

(1) *Commissaires :* MM. MAUPASSANT, *président ;* SELLIER, BOULARD, MOHEN, SAVY, *rapporteur.*

pendant la même période, 143 francs provenant d'une subvention de l'État; 200 francs sur ses ressources, et 1,600 francs qu'elle s'est imposés extraordinairement. Les habitants ont en outre exécuté volontairement pour 648 francs de travaux en nature; ils se sont aussi cotisés pour une souscription volontaire en argent, qui s'est élevée à 322 fr. 55 cent. Des propriétaires de la commune ont de plus fait depuis quatre ans une avance de 4,000 fr. sans intérêts pour le prompt achèvement du chemin de grande communication n° 19, qui traverse cette commune; ils ont ainsi renoncé à une rente de 200 fr. par an. Il résulte de ces chiffres que le maximum des ressources ordinaires que la loi permettait à cette commune de s'imposer s'élevait, pour les années 1849, 1850 et 1851, à 4,872 fr. 50 cent., et que les impositions extraordinaires qu'elle a votées et les souscriptions volontaires des habitants ont atteint 3,370 fr. 55 cent. Cette commune a ainsi élevé le maximum de ses prestations à une fois $\frac{69}{100}$.

Commune de Saint-Thomas. — Population : 203 habitants.

Cette commune a constamment voté aussi, depuis trois ans, trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux, le tout s'élevant à 1,509 fr. 68 cent.; elle a en outre prélevé sur des revenus extraordinaires, 3,325 fr. 77 cent., ce qui a ainsi porté à trois fois $\frac{20}{100}$ le maximum des ressources ordinaires qu'elle pouvait s'imposer d'après la loi. Il convient d'ajouter que depuis longtemps elle ne cesse de faire des sacrifices pour l'amélioration de ses chemins vicinaux.

Commune de Ponthion. — Population : 272 habitants.

La commune de Ponthion vote constamment depuis

bien des années trois journées de prestation et 5 centimes spéciaux, qui se sont élevés ensemble, pour la période triennale de 1849 à 1851 inclusivement, à 3,460 francs 9 centimes, y compris 145 francs provenant d'une subvention de l'État.

Mais ce qui rend surtout cette commune digne de la récompense que vous lui avez accordée, ce sont les efforts extraordinaires qu'elle a faits pour construire un pont sur la rivière de Saulx. Ce pont, d'un débouché de 40 mètres, a été commencé à la fin de 1851, et achevé cette année ; il a coûté près de 20,000 francs, et sera payé au moyen de souscriptions, tant en argent qu'en nature, recueillies dans la commune, et de celles qu'ont obtenues dans les communes circonvoisines MM. Lonclas, maire de Ponthion, et Vincent, son adjoint. Ces deux administrateurs méritent à cet égard les plus grands éloges.

Commune de Francheville. — Population : 243 habitants

Aux trois journées et 5 centimes spéciaux votés chaque année par cette commune, et qui se sont élevés depuis trois ans, y compris une subvention de 225 francs de l'État, à 3,432 francs 80 centimes, il faut ajouter 249 fr. qu'elle a prélevés sur ses revenus ; 159 francs qu'elle s'est imposés extraordinairement, et 4,011 fr. 94 cent. pour souscriptions faites par les habitants, dont 3,011 fr. 94 cent. en travaux et 1,000 fr. en argent

Le maximum des ressources ordinaires que la loi permet aux communes de s'imposer a produit, pour la commune de Francheville, pendant les années 1849, 1850 et 1851 la somme de 3,452 fr. 80 cent., et les ressources extraordinaires que le conseil municipal et les habitants

ont créées celle de 4,419 fr. 94 cent. Toutes ces ressources ont ainsi élevé le maximum des prestations légales ordinaires à deux fois $\frac{26}{100}$.

Commune d'Allemanche-Launay-Soyer. — Population : 234 h.

Cette commune vote constamment trois journées et 5 centimes spéciaux. Elle a en outre prélevé, sur ses revenus extraordinaires, depuis deux ans (*les renseignements manquant pour 1849*) 2,928 fr. 34 cent. Ce qui porte à deux fois $\frac{25}{100}$ le maximum des ressources ordinaires auxquelles elle pouvait se restreindre. La commune d'Allemanche a d'ailleurs constamment montré du zèle pour l'amélioration de ses chemins vicinaux, et a été déjà plusieurs fois signalée comme la plus zélée de son canton.

Cinquième concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE (1).

Vous aviez à décerner une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aurait ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auraient été enseignées avec le plus de succès.

M. Maupassant, rapporteur de votre commission, vous a représenté M. Courtin, instituteur à Sompuis, comme un homme actif, habile, de bonne tenue. — Les témoignages sont unanimes sur son compte. — Après la récompense qu'il a reçue du Comice, en 1847, il a persévéré dans la bonne voie ; il a complété, modifié son cours ; il a continué à montrer le même zèle, et a obtenu de nouveaux succès.

---

(1) *Commissaires :* MM. Maupassant et Boulard.

Vous avez accordé à M. Courtin la médaille offerte par votre programme.

A Marson, M. Marié a aussi continué avec le même zèle le cours qu'il avait ouvert les années précédentes. Vous l'en récompensez, en lui accordant un rappel de médaille de bronze.

Sixième concours (1).

HORTICULTURE.

Une commission chargée de visiter les jardins de M. Luce, à Châlons, vous a fait remarquer l'activité et l'intelligence de ce jardinier. L'époque tardive à laquelle votre commission a pu faire cette visite ne lui a pas permis de vous faire, quant à présent, des propositions.

Vous réservez à M. Luce ses droits dans vos prochains concours.

Une culture libre vous a frappés. De très bonne heure, M. Paulin Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger, vous a fait l'envoi de ses premiers melons, espèce *petit prescott*, dont la qualité ne laisse rien à désirer.

Vous l'en avez récompensé, en lui décernant une médaille de bronze.

M. Haudos, membre correspondant de la Société, avait offert un prix de 100 fr. au jardinier qui vous présenterait le premier melon mûr de culture forcée.

Le 9 avril 1852, un fruit de cette nature vous ayant

---

(1) *Commissaires :* MM. Sellier, Dorin, Rover, *rapporteur*.

été envoyé par M. Naudin, jardinier de M. Lambertye, à Chaltrait, vous lui avez accordé le prix mis à votre disposition par la générosité de votre collègue.

Le second melon sorti des serres de Loisy-sur-Marne, et déposé sur votre bureau le 15 avril, n'a pu, malgré sa qualité de beaucoup supérieure, recevoir la récompense promise.

Septième concours.

Par votre septième concours, vous accordez une médaille d'argent au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins. Depuis trente cinq ans au moins, la direction de la même propriété est confiée à M. Aviat, demeurant au Mesnil ; il a exercé une surveillance active et consciencieuse, préférant les intérêts de ses maîtres aux siens propres.

Comme vigneron, il a fait preuve d'intelligence, et, ce qui est important pour la vigne, il a toujours fait exécuter les travaux en temps opportun.

Vous avez pensé que M. Aviat, vigneron de M. Moignon, et ensuite de M. Clauzet, son gendre, avait mérité une médaille d'argent.

Vous n'avez eu à vous prononcer en faveur d'aucun candidat pour les huitième, neuvième et dixième concours.

Tel est, Messieurs, l'aperçu rapide de vos travaux. Les ouvrages qui vous ont été adressés et les rapports qui vous ont été faits sont déposés dans vos archives. Vous les léguerez à vos successeurs; ils y trouveront des renseignements utiles.

Quant aux vœux que vous exprimez, comme ils tendent constamment vers le bien, il nous est permis d'espérer qu'ils recevront un accueil favorable du chef de l'État et des hommes éclairés qu'il anime de son esprit! Notre devise : *Utilité publique*, doit être celle de tous les amis du pays. Unissons nos efforts, le succès couronnera notre œuvre.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSION :

MM. MAUPASSANT, *président*, CAQUOT, JOPPÉ, SALLE, EUG. PERRIER, SELLIER ET MOHEN, *secrétaire*. — M. SELLIER, *rapporteur*.

MESSIEURS,

La législation sur l'importation et sur l'exportation des céréales intéresse au plus haut point le pays, parce qu'il n'est pas un seul de ses habitants pour qui la hausse ou la baisse excessive du prix des grains soit un fait indifférent. L'agriculture souffre évidemment toutes les fois que ses produits ne couvrent pas les frais qu'ils lui coûtent, et la population ouvrière ou industrielle éprouve à son tour une gêne pénible, lorsque le prix du pain dépasse le taux ordinaire. C'est donc à concilier deux intérêts également respectables que doivent tendre tous les efforts du Gouvernement, et il ne faut pas s'étonner que de nombreuses dispositions législatives soient venues successivement réglementer une matière aussi importante.

Nous n'entreprendrons pas, Messieurs, de vous présenter autrement que sous la forme énonciative la série des différents édits qui, sous l'ancienne monarchie, ont été rendus à toutes les époques, dans le but d'arrêter plutôt que de prévenir les disettes. La plupart de ces édits, du moins ceux qui portent la date la plus ancienne, se sentent des temps de barbarie qui les ont produits, et où il n'était pas rare de voir les officiers de la couronne, abusant de la confiance qui leur avait été accordée, se livrer aux plus odieuses exactions (1). Saint Louis, effrayé de ces désordres, essaie de les réprimer; mais au sage règlement qu'il a établi succèdent bientôt de nouveaux édits, dont les uns, sous Philippe-le-Bel, taxent le prix du blé, défendent d'enlever de Paris les grains qui y ont été apportés, enjoignent aux laboureurs d'amener leurs grains sur les marchés, et aux marchands de ne les vendre qu'aux consommateurs; et les autres, en 1391 et en 1531, prohibent l'achat du blé en dehors des marchés.

Un maximum de prix est établi de nouveau en 1418 et en 1430.

On ne songeait pas, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, à empêcher l'importation des céréales, par la raison toute simple qu'il n'y avait pas alors en France exubérance de produits. Ce que l'on cherchait à prévenir, en mettant des entraves au commerce et à l'exportation des blés, c'étaient ces affreuses famines qui, à des époques malheureusement trop rapprochées, étaient venues

(1) Les faits qui se rattachent à l'ancienne législation ont été, pour la plupart, empruntés par le rapporteur au mémoire n° 4, ci-après analysé.

désoler le pays et avaient été souvent la cause de grandes calamités.

Aussi voit-on François Ier porter, dans ce but, à un taux plus élevé la taxe à la sortie des grains, qui déjà sous Charles VIII avait subi une augmentation. Charles IX et Henri III adoptent une mesure plus sévère encore, car ils prohibent formellement cette sortie. Le commerce des grains est interdit, sous les peines les plus sévères, par un édit de 1577, renouvelé en 1587, aux laboureurs, aux personnes nobles, aux officiers du du roi, etc.

Enfin, de Henri IV à Louis XVI, le même commerce est tantôt entouré de difficultés, tantôt favorisé ou affranchi, et, dans cet intervalle, on ne compte pas moins de cent soixante édits, arrêts ou ordonnances rendus sur la matière. L'exportation est tour à tour permise et défendue sous Louis XIII et sous Louis XIV; mais, lorsqu'elle est autorisée, c'est à la charge par les exportants d'acquitter des taxes considérables.

Une révolution ne tarde cependant pas à se faire dans les idées. Le maréchal de Vauban, Dupont de Nemours, tentent, en faisant adopter leurs doctrines économiques, de remédier au mal depuis longtemps signalé; la sortie des grains est autorisée par Louis XV en 1764, moyennant un droit d'un demi p. %, lorsque le blé n'aura pas atteint 12 livres 10 sous par quintal. C'était un premier pas fait vers la liberté du commerce.

On sait que l'administration des blés du roi, qui avait pris naissance sous Louis XIV, avait donné lieu aux plus graves abus. Une compagnie fondée à la suite de plusieurs disettes, sous la protection de l'Etat, était investie du droit d'acheter des grains, quand ils étaient

abondants, et de les tirer des entrepôts, pour les revendre à des prix modérés, dans les années difficiles. Cette institution, toute contraire qu'elle était aux vrais principes de l'économie politique, avait un but louable; mais on avait compté à tort sur la probité de ces hommes qui, comme le dit Bernardin de Saint-Pierre, se mettaient entre le peuple et les récoltes, et bientôt l'on vit la cupidité dénaturer les intentions bienveillantes du Gouvernement. Le privilège concédé ne tourna qu'au profit de la compagnie, qui achetait les grains à bon marché et les revendait le plus chèrement possible. De là, d'effroyables malheurs dus à ce pacte cruel, qui fut flétri sous le nom de *pacte de famine* et que l'avénement d'un roi, aussi vertueux qu'il fut calomnié, parvint seul à renverser.

La mesure de 1764, supprimée par l'abbé Terray, n'avait duré que six ans; mais, à peine Louis XVI avait-il pris possession du trône, que la liberté était rendue au commerce des grains. L'administration des blés du roi était dissoute, au grand mécontentement des monopoleurs qui y trouvaient leur profit et qui ne craignirent pas de recourir même à l'émeute pour se venger du coup qui les avait frappés. Turgot triomphe d'abord de leurs résistances; mais la bonté, pour ne pas dire la faiblesse du roi vient bientôt déconcerter les mesures de son habile et consciencieux ministre, et celui-ci doit se retirer devant ceux à qui il avait fait une guerre implacable. Le système des prohibitions reprend le dessus sous le ministère de Necker, qui rapporte les mesures libérales de son prédécesseur.

Nous ne vous dirons que quelques mots de la législation postérieure au 5 mai 1789. L'assemblée natio-

nale, tout en renouvelant, à la date du 29 août, à cause de la pénurie des grains, la défense d'exportation, avait garanti la liberté de circulation à l'intérieur. Ce décret avait été l'objet de vives réclamations et même le signal de graves désordres; la municipalité de Paris, en taxant le pain à un taux inférieur à celui de la farine et du blé, avait rendu les approvisionnements impossibles. Les troubles augmentent; la France est en pleine révolution. Le 10 août apporte de nouvelles entraves à la circulation. La disette continue à peser sur le pays. Les menaces des révolutionnaires aggravent le mal, jusqu'à ce qu'enfin à des mesures plus ou moins funestes succède celle qui devait les couronner toutes. Le 4 mai 1793, la Convention nationale décrète le *maximum*. La révolution avait voulu tout réformer; rien de ce qui avait appartenu à l'ancienne monarchie ne devait rester debout; le roi lui-même avait porté sa tête sur l'échafaud, et cependant, par une étrange inconséquence, deux mois après cet événement de douloureuse et infâme mémoire, on revenait aux mesures barbares du XIIIe siècle!

Personne n'ignore quelles en furent les conséquences. La confiscation et la mort attendent désormais ceux qui se permettraient de faire le commerce de blés; on les met hors la loi, sous le nom d'accapareurs, détestable qualification qui s'est perpétuée depuis, et qui, dans les années de mauvaise récolte, est encore aujourd'hui un épouvantail pour le peuple et le mot de ralliement des pillards et des assassins!

Vous parlerons-nous des maux qui accablèrent alors notre pays? Qu'il nous suffise de vous rappeler que l'on agita sérieusement à cette déplorable époque

la question de savoir si, en parodiant cruellement de respectables pratiques que l'on avait foulées aux pieds, on ordonnerait un jeûne général et un carême civique.

Un déficit de 1,400 millions fut le résultat des mesures prises par la commission des subsistances; et pouvait-il en être autrement lorsqu'elle achetait des grains à l'étranger 21 francs, et les revendait au prix maximum de 17 francs en assignats?

La loi du maximum est enfin abolie le 24 décembre 1794, et la commission des subsistances ne lui survit pas plus de quinze jours.

La France commence à respirer, et bien que, sous le Directoire, la rareté des céréales ait fait sentir ses effets pendant quelque temps encore, le commerce se remet en possession de l'approvisionnement de Paris, dès le mois de janvier 1796; et, le 9 juin 1797, la circulation des grains à l'intérieur est rétablie dans toute sa liberté.

Cet état de choses se maintient sous le Consulat, qui ne s'occupe de la question des subsistances que pour autoriser, moyennant une prime de sortie, l'exportation des grains dans l'électorat de Hanovre, en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Hollande.

Nous voudrions pouvoir applaudir aux mesures qui ont été prises sous le régime impérial dans le but d'assurer la subsistance du pays. La liberté complète du commerce des grains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la France, avait été respectée jusqu'en 1812; mais la récolte de 1811 avait été médiocre, et quoi qu'il eût été reconnu, par les termes même du décret du 4 mai 1812, que *les grains existants formaient une masse non-seulement égale, mais supérieure à tous les besoins*,

les dispositions de ce décret vinrent renouveler les entraves qui avaient disparu avec les mauvais jours du gouvernement révolutionnaire. L'Empire a fait assez de grandes choses pour qu'il soit permis de relever, dans un intérêt d'avenir, les fautes qu'il a pu commettre.

Le décret du 4 mai, après avoir disposé que la libre circulation des grains et farines serait protégée dans tous les départements de l'Empire, soumet à une déclaration préalable et à la publicité les achats destinés à l'approvisionnement des départements qui auraient des besoins. Défense est faite de garder, d'emmagasiner les grains achetés et d'en faire un objet de spéculation; les quantités des grains et farines existant alors en magasin doivent être déclarées aux préfets qui ont le droit de les faire conduire sur les marchés établis à cet effet. Il est enfin défendu de vendre ou d'acheter ailleurs que dans ces marchés.

Ce n'est pas tout : un autre décret du 8 du même mois fixe à 33 francs par hectolitre le maximum du prix auquel les blés pourront être vendus.

Le chef du Gouvernement avait voulu, avant son départ pour la Russie, assurer la subsistance de Paris, en créant une réserve; il fit en conséquence intervenir l'Etat dans les approvisionnements ; mais il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas ; la rareté du grain et par suite la disette furent le résultat des précautions que l'on avait adoptées pour les prévenir. Le prix du pain ayant d'ailleurs été fixé au-dessous du prix du blé, le Trésor eut à subir une perte de 12 millions, tandis que le dommage éprouvé par le commerce s'élevait au moins au double de cette somme.

« Ces faits, comme le dit l'auteur de l'un des mé-

» moires dont j'aurai à vous parler, prouvèrent une fois » de plus combien l'intervention de l'Etat est funeste » dans les approvisionnements ; combien elle est for- » cément, à défaut de responsabilité réelle de la part » de ses agents, coûteuse, ruineuse, et, disons-le, in- » habile et inutile. »

La Restauration mit à son tour la main à l'œuvre ; elle eut aussi des temps difficiles à passer.

Nous ne parlerons que pour ordre de la loi du 2 décembre 1814 qui avait autorisé l'exportation, moyennant un simple droit de balance, tant que le blé n'aurait pas atteint les prix fixés pour chacune des classes qu'elle avait établies. L'abondance régnait alors en France, et la loi du 2 décembre, comme l'ordonnance royale du 26 juillet 1814, avait eu pour objet d'encourager l'agriculture.

La loi de finances du 28 avril 1816 avait frappé, pour la première fois, les grains étrangers d'un droit d'importation, qui avait été fixé à 50 centimes par quintal métrique. Les circonstances ayant changé à la suite de la mauvaise récolte de 1816, l'exemption de tous droits à l'importation avait été provisoirement consacrée par une ordonnance du 7 août de la même année. Celle du 22 novembre suivant avait même accordé aux importateurs des primes assez élevées qui depuis subirent diverses réductions, à mesure que le prix du blé diminuait.

L'abondance étant revenue, une loi du 16 juillet 1819 maintint le droit permanent à l'importation, mais le convertit en un droit, également permanent, de 1 franc 25 centimes par hectolitre de grain, et de 2 francs 50 centimes par quintal métrique de farine. Ce droit était

réduit à 25 centimes par hectolitre de grain, et à 50 centimes par quintal métrique de farines, lorsque l'importation aurait lieu par navires français. Néanmoins, le prix du blé-froment indigène venant à descendre au taux de 23 francs dans la première classe, de 21 francs dans la deuxième, et de 19 francs dans la troisième, les blés importés devaient payer, sans distinction de pavillon, un droit supplémentaire d'un franc par hectolitre, lequel droit s'augmenterait de pareille somme par chaque franc de baisse, jusqu'à la limite de 20 fr., 18 fr. et 16 fr. pour les trois classes, taux auquel l'introduction des blés et des farines de blés étrangers, pour la consommation nationale, serait prohibée.

Les farines étaient assujéties, indépendamment du droit permanent, tant que l'entrée n'en était pas interdite, au triple des droits supplémentaires imposés sur l'hectolitre de grains.

Des dispositions de même nature avaient été prises au sujet des seigles et maïs et des farines en provenant.

Les trois classes des départements frontières étaient maintenues, mais divisées en sections, et un état du prix moyen des grains vendus sur les marchés devait être publié, à la fin de chaque mois, par le Ministre de l'intérieur, pour servir de base à la perception des droits et à la défense d'importation. Cette dernière disposition s'exécute encore aujourd'hui.

Sans parler ici d'une loi de douane, du 7 juin 1820, qui modifia quelque peu les droits d'importation, une nouvelle loi survint à la date du 4 juillet 1821 ; elle porta de trois à quatre le nombre des classes comprenant les départements frontières, et réglementa de nouveau l'importation et l'exportation des grains. L'expor-

tation était suspendue par cette loi, lorsque les blés-froments indigènes auraient dépassé de 2 francs les prix suivants fixés comme limites pour l'importation, savoir : 24 fr. dans la première classe ; 22 fr. dans la deuxième ; 20 fr. dans la troisième et 18 fr. dans la quatrième. Au dessous de ces prix, toute introduction était interdite. Les droits supplémentaires à l'importation établis par la loi de 1819 furent conservés, et la loi rendue applicable aux seigles et aux maïs.

Une loi du 15 juin 1825 convertit les entrepôts fictifs en entrepôts réels ; mais, le 20 octobre 1830, cette loi fut rapportée. On donna alors pour motif qu'il avait été reconnu que les fraudes dont on supposait que le régime d'entrepôt fictif était susceptible n'avaient réellement pas eu lieu et que, d'ailleurs, l'entrepôt réel offrait de graves inconvénients pour les négociants. La loi du 20 octobre contenait encore d'autres dispositions dont le but était de diminuer les entraves et les droits de l'importation, mais le terme de sa durée avait été fixé au 30 juin 1831.

De nombreuses réclamations ne tardèrent pas à s'élever contre la prohibition établie par les lois de 1819 et de 1821. A la vérité, cette prohibition n'était qu'éventuelle, puisqu'elle ne devait avoir lieu que lorsque le prix des grains était descendu à une limite déterminée ; elle présentait toutefois de graves inconvénients. Son éventualité même la rendait essentiellement temporaire, difficile à prévoir ; elle exposait en conséquence le commerce des grains à des chances trop hasardeuses. Comment le négociant français eût-il voulu, lorsque le prix approchait des limites prohibitives déterminées par la loi, acheter à l'étranger des blés pour lesquels les

ports français auraient pu être fermés dans l'intervalle de l'achat à l'arrivée? Aussi, suivant l'exposé du Ministre de l'agriculture et du commerce, la nouvelle loi consistait-elle à supprimer les prohibitions, soit à l'exportation, soit à l'importation, et à les remplacer par un tarif convenablement gradué sur le véritable cours des céréales, tarif qui rendrait le droit insensible quand la cherté dépasserait une certaine limite et l'augmenterait, au contraire, jusqu'à le rendre pour ainsi dire prohibitif, dans l'hypothèse d'une baisse nuisible au producteur. Cette combinaison, en affranchissant le commerce des grains des hasards auxquels il était alors livré, devait lui donner à la fois plus de sécurité et plus de moralité, lui permettre de prévoir les variations des cours, et d'y faire face sans danger, en même temps qu'elle garantirait l'agriculture des brusques secousses que lui imprimaient ces importations irrégulières, faites à la hâte, qui jetaient à la fois sur le marché de grandes masses de grains étrangers et causaient fréquemment des perturbations funestes. Par là, les cours devraient conserver plus de fixité, et nos marchés ne seraient plus aussi fortement affectés par des alternatives de surabondance et de disette.

C'était, comme on le voit, une véritable réforme introduite dans la législation des céréales ; le régime prohibitif avait fait son temps, mais il était impossible d'y substituer une liberté indéfinie. L'agriculture française, qui occupe en France vingt-quatre millions de bras, ne pouvait pas être exposée à une concurrence désastreuse, et, si les théories du libre échange ont pu, dans notre pays, sourire à quelques économistes, il en est bien peu, parmi eux, qui aient soutenu, contre toute

évidence, que la production du sol pouvait se passer de protection.

La loi du 15 avril 1832 abolit donc la prohibition éventuelle à l'entrée des grains et farines.

Les droits d'entrée, sans distinction de provenance, sur les grains et farines venant de l'étranger, dans les cas où cette entrée était autorisée par la loi du 4 juillet 1821, restent fixés conformément à cette loi.

Les grains, dont la même loi n'autorisait pas l'entrée, sont frappés d'une surtaxe d'un franc cinquante centimes par hectolitre pour chaque franc de baisse dans le prix des grains français constaté par les mercuriales des marchés régulateurs. Les farines importées supportent, dans le même cas, par quintal métrique, une surtaxe triple de celle qui est perçue par hectolitre de grain.

Un droit moindre est établi pour les grains d'espèces inférieures et pour leurs farines.

La surtaxe sur les importations par navires étrangers est réduite, pour tous les cas, à un franc vingt-cinq centimes par hectolitre; elle cesse d'être perçue quand le prix moyen du froment s'élève, suivant les classes, à 28, 26, 24 et 22 francs.

La surtaxe sur les importations par terre est abolie.

La faculté d'entrepôt fictif est maintenue.

La prohibition éventuelle à la sortie des grains est également supprimée, et l'on y substitue une échelle de droits plus élevés que ceux qui sont fixés pour l'importation.

Les tarifs établis ou maintenus par cette loi devaient être révisés l'année suivante; mais une loi du 26 avril

1833 décida qu'ils continueraient à être exécutés jusqu'à la révision qui pourrait en être faite.

Cette révision n'ayant pas eu lieu, les tarifs de 1832 sont encore aujourd'hui obligatoires.

Vingt ans se sont ainsi écoulés depuis la mise à exécution des dernières dispositions législatives concernant l'entrée et la sortie des céréales. C'est un temps un peu long, il faut le reconnaître, pour une nation dont les idées, en matière économique, comme en matière gouvernementale, sont essentiellement variables.

Aussi, depuis quelque temps, la presse périodique, raisonnant presque toujours à un point de vue exclusif, a-t-elle soulevé avec insistance la question de savoir si le tarif gradué, ou en d'autres termes l'échelle mobile, consacré par la loi de 1832, devait être maintenu ou remplacé par des dispositions nouvelles.

L'opinion publique s'est émue, et vous avez pensé vous-mêmes qu'il y avait lieu d'appeler l'attention du pays sur cette question délicate. Vous en avez en conséquence fait l'objet de votre premier concours, et vous avez offert une médaille d'or, de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

« *La législation relative à l'introduction en France des* » *blés étrangers est-elle ce qu'il y a de plus convenable* » *pour protéger l'agriculture, éviter les grandes variations* » *dans le prix des céréales, et favoriser les approvisionne-* » *ments dans les années de disette ?* »

Quatre mémoires vous ont été adressés.

Le N° 1er porte pour épigraphe ces mots :

« *Le vin est la première richesse de la France.* »

Cette épigraphe annonce tout d'abord que l'auteur se soucie peu des intérêts de l'agriculture. Son avis est qu'il y a lieu de supprimer la législation existante et de rendre entièrement libre le commerce des blés avec l'étranger. Imposer les blés de la Russie, c'est donner le droit à cette puissance de maintenir les droits existants sur nos vins, sur nos soieries, etc. Ce qu'il faut avant tout, c'est le pain à bon marché ; voilà ce que doit avoir en vue le législateur, s'il veut éviter les révolutions qui suivent toujours les années de disette.

L'auteur veut donc faire adopter en France la nouvelle législation anglaise, tout en reconnaissant qu'elle a frappé très sérieusement les fermiers et par suite la propriété territoriale ; mais la question des droits sur les vins est surtout celle qui le préoccupe et à laquelle il sacrifie tout. La marine marchande est d'ailleurs intéressée dans la question, et il lui importe que le commerce avec l'étranger soit toujours libre.

Vous remarquez, Messieurs, que si l'auteur du mémoire, en proposant d'appliquer au commerce des blés la théorie du libre-échange, a eu en vue l'abaissement du prix du pain, et celui des droits dont nos produits sont frappés à l'étranger, il n'a pas songé que l'avilissement du prix des céréales serait la ruine de l'agriculture et par conséquent de l'immense majorité des habitants de notre pays ; il n'a donc pas résolu la question proposée.

Le mémoire N° 2, ne porte aucune épigraphe ; il a déjà été présenté par son auteur, en 1850, à une Société industrielle : ce motif seul suffirait pour qu'il ne fût pas admis à concourir.

Il n'est du reste question, dans ce mémoire, que de l'avantage qui peut être attaché à l'établissement de silos pour la conservation des grains. Ces silos seraient remplis de blé, quand le prix de l'hectolitre descendrait à 16 francs, et ouverts aux consommateurs lorsqu'il s'élèverait à 25 francs. De cette manière le prix ne descendrait jamais au-dessous du premier chiffre et ne dépasserait jamais le second.

L'auteur s'occupe peu de la dépense de construction des silos, qu'il voudrait faire supporter par les communes, ni des moyens d'exécution des mesures qu'il propose et dont la réalisation semble n'être qu'une chimère. On ne trouve pas, d'ailleurs, dans son mémoire la solution désirée par la Société; car, si vous êtes disposés à reconnaître jusqu'à un certain point la construction des silos comme utile pour la conservation des blés, vous vouliez avant tout savoir s'il y avait lieu de maintenir la législation relative à l'importation et à l'exportation des céréales.

L'épigraphe du mémoire N° 4 est celle-ci :

« *L'édit de la liberté du commerce des grains est une* » *des plus glorieuses choses qu'aucun souverain ait ja-* » *mais faites.* »

Après une introduction dans laquelle il rend hommage au sentiment qui a porté la Société à diriger ses regards vers l'avenir et à songer, au milieu de l'abondance, aux douleurs qu'enfantent la disette et la famine, l'auteur du mémoire se livre à une revue rétrospective et cherche, dans les faits passés, un enseignement pour apprécier les faits présents. Il se reporte à ces époques désastreuses qui « affligèrent si souvent la France, et à

» ces mesures barbares qu'enfantèrent tour à tour pen-
» dant des siècles l'ignorance, les préjugés, la peur, et,
» ce qui coûte le plus à exprimer, la spéculation et
» son triste cortège. Ce vice, ajoute-t-il, qui a laissé
» une trace ineffaçable au XVIIIe siècle, le hideux *pacte*
» *de famine*, se dresse encore devant nous et a mal-
» heureusement été signalé presque à toutes les épo-
» ques. »

L'auteur trace ensuite un émouvant tableau des nombreuses famines qui ont affligé la France à la suite des longues guerres dont les premiers siècles de la monarchie ont été les témoins. Il cite, à cette occasion, la glorieuse conduite de l'archevêque Landry qui, en l'année 651, vendit d'abord sa vaisselle, puis ses meubles, puis les vases sacrés de sa cathédrale, pour nourrir les pauvres. Il rappelle, en passant, les funestes effets de la faim qui, au IXe siècle, poussa les Français jusqu'à l'anthropophagie. Quel temps était-ce donc que celui où, par l'établissement de la trève de Dieu, l'on se trouvait heureux d'empêcher le brigandage pendant quatre jours de la semaine seulement, en lui laissant le champ libre pendant les trois autres jours?

Ici se place un examen complet de la législation qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, a réglé ou plutôt presque constamment entravé le commerce des céréales, sous le vain prétexte de parer à la disette des subsistances. Nous vous en avons présenté l'analyse au commencement de ce rapport.

Déjà nous vous avons dit la part qu'a prise le roi-martyr à la grande mesure qui avait pour objet l'émancipation du commerce des céréales. Qu'il nous soit permis de citer à cette occasion, d'après l'auteur du mé-

moire, l'entretien de Louis XVI et de Parmentier, cet autre ami passionné du genre humain. Vous y trouverez dépeint avec l'éloquence du cœur l'amour que ce monarque portait à son pays et à son peuple :

« *Sire*, lui dit un jour le savant philanthrope, *veuillez* » *me venir en aide, et désormais la famine sera impossible* » *dans votre royaume.*

— « *Vrai Dieu! parlez, mon ami, que faut-il que je* » *fasse?*

— « *Peu de chose; c'est après demain la Saint-Louis;* » *portez à l'une des boutonnières de votre habit une fleur* » *de pomme de terre; il n'en faudra pas davantage pour* » *vaincre le préjugé; la pomme de terre que l'on méprise* » *sera réhabilitée, et la pomme de terre, Sire, c'est du* » *pain tout fait.*

» Le roi, ajoute l'auteur, fit ce que désirait Parmentier » et les prévisions de celui-ci ne tardèrent pas à se réa- » liser. Un fruit dont le roi avait porté la fleur ne pou- » vait être méprisé des courtisans; la pomme de terre » devint à la mode; on ne voulait plus manger autre » chose.... Que de services n'a-t-elle pas rendus depuis?»

Dieu veuille que le fléau dont cette précieuse solanée a été atteinte pendant ces dernières années, et qui la frappe encore aujourd'hui, disparaisse enfin! Car, comme le prévoyait Parmentier, la pomme de terre a remplacé le pain pour des populations tout entières, que sa maladie a privées de la plus précieuse ressource.

L'auteur n'a pas borné son travail à l'analyse raisonnée de la législation de la France; il a voulu aussi vous faire connaître les lois qui, depuis le règne d'Elisabeth, ont régi, en Angleterre, le commerce des céréales.

Jusqu'en 1814, le gouvernement de nos voisins avait

presque toujours maintenu la protection en faveur de l'agriculture, en fixant quelquefois le droit d'importation à un taux très élevé, et en accordant, en cas de baisse sur le prix du blé, des primes d'exportation assez considérables. Après diverses variations dans le tarif des droits protecteurs, M. Canning fit, en 1828, adopter par le parlement une échelle mobile dont l'établissement ne suffit cependant pas pour faire cesser les réclamations; un nouveau tarif gradué fut présenté en 1834, mais repoussé; et c'est en 1842 que sir Robert Peel proposa et fit proclamer la liberté complète des échanges dont le résultat aurait été, suivant l'auteur du mémoire, de diminuer de plus de 300,000 le nombre des pauvres à la charge des paroisses.

Résumant ce qu'il a dit au sujet des mesures prises sur la matière depuis les premiers siècles de la monarchie française jusqu'au temps du Consulat et de l'Empire, l'auteur pense qu'un principe a survécu, celui de la liberté du commerce à l'intérieur, avec l'autorisation d'exporter l'excédant de nos produits. Le Gouvernement impérial, s'étant pris une fois à porter la main sur la législation des céréales, eut le malheur de tarir les sources de la prospérité publique, alors qu'il cherchait à les accroître.

L'auteur n'approuve ni la législation de 1819 et de 1821, ni celle de 1832. Ce qui serait à son avis le plus convenable pour amener la solution proposée, ce serait, maintenant qu'après de pénibles efforts le principe de la liberté du commerce des céréales à l'intérieur a été définitivement consacrée, de voir disparaître les entraves dont la circulation hors le pays est surchargée. La nécessité invoquée en faveur de l'application de la législa-

tion anglaise ayant été reconnue comme principe de vie et moyen de favoriser les approvisionnements en cas de disette, pourquoi ne suivrions-nous pas l'exemple des Anglais? Pourquoi hésiterions-nous à rendre libres l'entrée et la sortie des grains, sous la condition d'un simple droit de balance? En un mot, pourquoi ne pas recourir au libre-échange ?

L'auteur ne voudrait pas cependant voir abandonner, en un seul jour, la législation relative à l'importation et à l'exportation des grains, mais successivement, quoiqu'il ait peu de confiance dans les mesures lentes et graduées. On atténuerait, dit-il, les effets de la législation existante, en recourant à une échelle mobile plus sévèrement calculée que celle de 1832, ou à un seul droit fixe à l'entrée, comme au Canada, ou à une disposition en tous points semblables aux règles fixées par l'édit de 1764, en y ajoutant la défense conditionnelle d'importer dont on ne s'occupait pas alors. Ces moyens, qui ne sont justifiés par aucun développement, ne présenteraient que des conditions transitoires ; ils sont sans doute insuffisants, mais ils semblent à l'auteur préférables à ceux qui sont consacrés par la loi de 1832 pour protéger l'agriculture et assurer notre approvisionnement en cas de disette.

Mais ce qui doit surtout suppléer à l'insuffisance de la législation, c'est l'impulsion qui serait donnée à l'agriculture par ceux qui sont appelés à en recueillir les fruits. La France, suivant M. Charles Dupin, dont les chiffres sont confirmés par M. de Gasparin, suffit, à une minime fraction près, à la nourriture de ses habitants. Que nos cultivateurs s'attachent donc davantage à l'amélioration du sol; qu'ils ne lui demandent pas toujours

des produits sans lui rien donner pour les obtenir ; qu'ils augmentent leurs cultures fourragères et produisent ainsi, à l'aide d'un bétail plus nombreux, les engrais dont nos voisins sont si prodigues, et le sol français, répondant à leur travail et à leurs soins, produira plus qu'il ne faut pour la subsistance du pays, qui n'aura plus alors besoin de la protection que nos voisins ont déjà repoussée.

Nous ne pouvons qu'engager nos agriculteurs à suivre les excellents conseils que leur donne l'auteur, dans tout ce qu'ils ont de praticable ; car il ne faut pas croire que la sécheresse de nos terrains leur permette jamais de créer autant de prairies naturelles que peut en comporter le sol humide de l'Angleterre.

Toutefois, c'est l'agriculture, dans son état actuel, qu'il faut protéger ; la question n'aura donc pas fait un seul pas, si les moyens législatifs proposés par le mémoire sont inadmissibles.

On a vu qu'il proposait timidement, pour un temps plus éloigné, la liberté absolue consacrée par l'Angleterre. Mais la situation de la France est-elle donc la même que celle du Royaume-Uni ? Notre pays est essentiellement agricole, tandis que la population industrielle de l'Angleterre représente les deux tiers de sa population totale. Pourrait-on donc fouler aux pieds les intérêts de vingt-quatre millions de Français, en n'accordant au résultat de leur labeur aucune protection ? L'abaissement excessif du prix du blé serait, d'ailleurs, pour eux une ruine qui rejaillirait sur l'industrie elle-même, et par suite sur la classe ouvrière dont les salaires en subiraient bientôt le contre-coup ; car, si l'immense majorité de nos habitants était réduite à la mi-

sère, la source de leurs dépenses se trouvant épuisée, le commerce en serait la première victime. Mais un autre résultat plus déplorable encore de la position qui serait ainsi faite à notre agriculture ne tarderait pas à apparaître. Il est permis d'affirmer, en effet, que la culture des céréales, qui ne rénumérerait plus le propriétaire de la terre, serait en grande partie abandonnée, et que nous deviendrions alors, pour tout le grain qui nous manquerait, tributaires de l'étranger. Pense-t-on que la France tout entière n'aurait pas à supporter les conséquences de la faute qu'on lui aurait fait commettre?

Les moyens transitoires que nous avons rapportés ont été énoncés par l'auteur avec tant de laconisme que nous serions presque dispensés de les discuter; nous les examinerons cependant pour avoir occasion de rétablir les véritables principes.

Il est possible que l'échelle mobile de 1832 ait besoin d'être remaniée; nous le croyons, car la facilité actuelle des communications ayant diminué les frais de transport d'une zône à l'autre, il y a tout lieu de croire que la proportion établie originairement entre les prix des diverses classes n'est plus la même aujourd'hui. Certains marchés régulateurs ont pu perdre de leur importance, tandis que d'autres ont vu augmenter les quantités de denrées qui s'y vendent; il y aurait peut-être lieu dès lors de substituer, pour l'établissement de la moyenne des prix, tel marché à tel autre; il est possible encore que le nombre des classes doive être augmenté ou diminué. La base qui sert, dans chaque marché, à l'établissement de la mercuriale ne présente peut-être pas enfin toutes les garanties désirables d'exactitude. Toutes ces questions auraient pu être examinées

par l'auteur, qui les a entièrement négligées. Quant à nous, elles nous ont paru sérieuses, et votre commission exprime le désir qu'une enquête, provoquée par le Gouvernement, vienne les résoudre.

Le mémoire propose, comme deuxième moyen transitoire, la substitution à l'échelle mobile d'un droit fixe à l'entrée ou à la sortie. Votre commission n'a pu encore discuter ce moyen, car on ne lui a pas dit quelle serait l'importance de ce droit, et comment on voudrait qu'il fût perçu. Cette explication était cependant indispensable. Les journaux se sont occupés de la même question; ils ont également, depuis quelque temps surtout, proposé de grever les céréales étrangères d'un droit fixe d'importation. Mais ont-ils bien réfléchi aux conséquences d'une semblable proposition?

La loi de 1832 a eu pour but, au moyen de droits gradués, de protéger l'agriculture, quand le grain est à bas prix, en frappant, à leur entrée en France, les grains étrangers de droits qui s'élèvent à mesure que diminue le prix du blé indigène, et en même temps, de venir au secours du consommateur, en réduisant les droits d'entrée dans une proportion décroissante, jusqu'à les rendre pour ainsi dire nuls, lorsque ce prix vient à augmenter. De même, l'exportation des céréales est entièrement libre dans le premier cas, tandis qu'en cas de cherté, elle est grevée de droits qui deviennent d'autant plus considérables que le prix est plus élevé. Cette combinaison ingénieuse, adoptée à la suite de nombreux essais tentés en France et à l'étranger, a résolu, à notre avis, de la manière la plus heureuse le problème que s'était proposé le législateur, celui qui consistait à trou-

ver le moyen de concilier deux intérêts, sinon contraires, au moins opposés l'un à l'autre.

Quel serait maintenant l'effet produit par l'établissement d'un droit fixe? Si l'échelle mobile n'est détruite qu'en partie, et doit subsister encore pour le cas où le prix des grains serait trop bas ou trop élevé, on ne voit pas quel serait l'avantage de ce droit mis à la place du droit variable qui existe aujourd'hui. Si elle doit être détruite en totalité, il faut nécessairement que le droit fixe, applicable dans tous les temps, c'est-à-dire en cas de hausse, comme en cas de baisse du prix du blé à l'intérieur, soit suffisant pour protéger l'agriculture lorsque les blés seront à bon marché. En supposant donc, comme l'ont admis quelques personnes, qu'il y ait toujours entre les blés d'Odessa, amenés à l'entrée du port de Marseille, et les blés français, une différence de six francs par hectolitre dans le prix de revient, le droit fixe ne pourrait être inférieur à cette différence, si l'on ne veut pas que la concurrence soit nuisible aux blés français. Nous admettons que ce droit fixe puisse être établi sans inconvénient en cas de baisse; mais qu'il survienne une hausse, le droit fixe serait toujours dû, et alors, dans cette hypothèse, les grains étrangers ne pourraient plus, en faisant concurrence aux blés français, amener une diminution de prix, de telle sorte qu'au cas prévu le droit fixe serait réellement supporté par le consommateur. Ce n'est certainement pas là ce que voudraient les partisans du droit fixe. Remarquons au surplus que l'inconvénient signalé se produirait, même dans les années d'abondance, car, si le même droit n'est pas établi à l'exportation (et il ne peut pas l'être quand les prix sont au-dessous de ceux qui sont considérés comme ré-

numérateurs), il peut arriver que l'exportation faite dans une proportion considérable rende plus tard nécessaire l'importation des blés étrangers ; le consommateur supporterait donc encore dans ce dernier cas le droit établi à l'introduction de ces grains.

Une objection est faite à la vérité ; c'est celle-ci :

Dans les années de disette, pour subvenir aux besoins des populations, il faut faire arriver en France les blés étrangers. Qui doit les faire arriver ? Le commerce, car l'expérience a prouvé que toutes les fois que les gouvernements ou les villes ont voulu se livrer à ce genre d'opérations, elles l'ont fait maladroitement et ont manqué le but, tout en faisant des pertes considérables. Or, le commerce se plaint que l'échelle mobile le place dans une position fausse, l'expose à la ruine, et par là l'empêche d'agir. On sait, en effet, combien sont incertaines toutes les données statistiques sur l'importance des récoltes ; les cultivateurs sont à ce sujet fort peu communicatifs, et les plus habiles investigateurs y sont trompés. Presque toujours dans les mauvaises années, le prix des blés s'élève graduellement dans le cours de l'hiver et du printemps ; mais si, au mois de mai, la récolte se présente bien, les spéculateurs et les cultivateurs aisés, qui avaient conservé leurs produits dans l'espoir d'un plus fort bénéfice, se hâtent de les jeter sur le marché, et il en résulte une baisse considérable et rapide. Qu'un négociant ait donc, à la fin de l'hiver, acheté en Russie des blés qui n'arriveront en France qu'au mois de mai ou de juin, la baisse survenue en France dans l'intervalle aura eu pour résultat d'élever dans une forte proportion les droits à l'entrée, et le commerçant sera exposé à une perte considérable, tandis qu'avec le droit

fixe, sur lequel il aura dû compter à l'avance, le dommage sera moindre.

Votre commission a reconnu que cette objection n'était pas sans gravité, mais elle a pensé qu'à l'avenir ce n'était plus au loin, mais dans les docks de Londres que le commerce irait chercher ses approvisionnements, et qu'au surplus le risque que court en pareil cas le spéculateur est une de ces chances auxquelles il est exposé tous les jours, et qu'il est impossible d'éviter. Il faut cependant remarquer que la position du commerce a été bien améliorée sous ce rapport par l'adoption de la loi de 1832, car, avec la prohibition absolue qu'avaient consacrée les lois précédentes, et que cette loi a définitivement abolie, l'inconvénient signalé existait à un bien plus haut degré.

Qu'il arrive d'ailleurs une année malheureuse, le législateur saura bien pourvoir aux éventualités et rassurer la spéculation, en disposant, comme il l'a fait par la loi du 28 janvier 1847, que, jusqu'à une époque suffisamment éloignée pour que les arrivages aient pu la précéder, les droits seront maintenus à un taux modéré.

C'est toutefois avec une extrême prudence que le Gouvernement doit avoir recours aux moyens transitoires propres à faciliter l'importation des grains étrangers, en cas de véritable disette ou de simple panique, car il arrive presque toujours que les arrivages dépassent les besoins et que les excédants invendus, quelque faibles qu'ils soient, deviennent pour longtemps, comme on l'a vu après 1847, une cause d'avilissement dans les prix.

Remarquons enfin que dans la discussion de la loi qui régit aujourd'hui l'importation des grains, personne n'a songé à demander l'établissement d'un droit fixe,

pas plus qu'on n'a pensé à défendre la prohibition éventuelle, qui était alors, comme aujourd'hui, définitivement condamnée.

Le dernier moyen présenté par l'auteur du mémoire ne peut un instant soutenir l'examen ; il consisterait à faire revivre les dispositions de l'édit de 1764 qui permettait l'exportation, lorsque le prix du blé n'aurait pas atteint un certain taux, et à y ajouter la défense conditionnelle d'importation; mais l'auteur n'a pas vu qu'après avoir donné la préférence au libre-échange, il revient ici au système prohibitif éventuel qu'il a lui-même combattu.

En résumé, Messieurs, si vous aviez à récompenser les intéressantes recherches historiques, le talent de l'écrivain et la fréquente justesse des aperçus, vous n'hésiteriez pas à donner une distinction à l'auteur du mémoire N° 4, dont la lecture a inspiré le plus vif intérêt à votre commission; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, vous cherchiez une solution, et nous pouvons encore dire ici que vous ne l'avez pas trouvée.

La discussion à laquelle nous nous sommes livrés au sujet du mémoire N° 4, rendra notre tâche courte et facile dans l'examen du mémoire N° 3, qui a pour double épigraphe, cette pensée de Turgot :

« Le soulagement des hommes qui souffrent est le devoir » de tous et l'affaire de tous.»

Et cette autre pensée du grand ministre de Henri IV :

« Le labourage et le pâturage sont les mamelles de l'État.»

Suivant l'auteur du mémoire, le système protecteur a fait la prospérité de la France. Avec cette protection, la culture des céréales s'est accrue en raison des besoins des populations, et le contraire aurait eu lieu avec la li-

berté commerciale absolue. La loi du 15 avril 1832, qui nous régit en ce moment, est l'expression la plus sincère, la plus équitable et la plus éclairée de cette protection. Les dispositions qu'elle a consacrées offrent, en effet, ce double avantage que, tout en nous faisant participer aux bienfaits d'une liberté commerciale absolue, et en nous donnant la certitude d'avoir en tout temps nos subsistances à un prix modéré, elles assurent désormais au cultivateur un prix de vente suffisant, soit pour couvrir les frais de production, soit pour le payer de ses peines.

Depuis l'existence de cette loi, nous n'avons éprouvé qu'une seule année de cherté, en 1847, et cette cherté fut même factice. On la doit à la famine qui sévissait en Irlande et à la panique qui s'ensuivit et qui, partagée par le Gouvernement lui-même, fut exploitée par la spéculation. Aussi l'encombrement ne tarda-t-il pas à se faire et à entraîner une baisse rapide. Le système protecteur n'est donc pas cause des désastres occasionnés par cette crise.

L'auteur démontre que l'admission en franchise des blés russes serait la ruine de notre agriculture, à cause de la différence énorme qui existe dans le prix de la main-d'œuvre en Russie et en France. Dans un temps où chaque nationalité cherche à assurer son indépendance pour ne devoir son existence qu'à elle-même, la prudence nous commande de ne rien diminuer dans la quantité de nos produits, puisque c'est sur elle que se règle le développement de nos populations.

La limite douanière favorise autant l'ouvrier que le producteur, car les salaires suivent les mêmes mouvements, les mêmes oscillations que le prix des denrées alimentaires.

Si l'Angleterre a pu sans inconvénient rendre libre, d'une manière absolue, le commerce des blés, notre position est bien différente de la sienne, car sa population agricole est relativement bien inférieure à la nôtre, et les intérêts mercantiles et maritimes qu'elle avait à satisfaire, de même que le besoin de nourrir au meilleur marché possible une population industrielle, souvent réduite à la misère, lui imposaient une réforme qui nous serait aussi fatale qu'elle a pu lui être utile.

L'auteur examine à son tour la législation, et compare la loi de 1832 à celles qui l'ont précédée; l'échelle mobile lui paraît offrir d'évidents avantages que l'expérience de vingt années a mis en évidence; on doit donc non-seulement conserver la législation actuelle, mais veiller à ce qu'elle soit strictement observée.

Viennent ensuite, dans le mémoire, des observations fondées sur les moyens employés jusqu'à ce jour pour soustraire les denrées étrangères à l'influence de nos tarifs.

L'exécution de l'ordonnance du 28 septembre 1828, qui a autorisé la place de Marseille à introduire en franchise les blés étrangers, sans distinction de qualité ni de provenance, à charge de les réexporter en farine dans un délai déterminé, a donné lieu à des substitutions que le décret du 14 janvier 1850 a de nouveau favorisées. La loi du 21 janvier 1851, en faisant disparaître les barrières qui existaient entre la France et l'Algérie, a rendu à la vérité moins fréquentes les fraudes signalées, mais elles ne disparaîtront tout-à-fait que par la prohibition du droit de mouture et la conversion des entrepôts fictifs en entrepôts réels, à l'instar des docks de Londres et de Liverpool qui ont toujours donné des garanties suffisantes à l'État, au négociant et au pro-

priétaire de la marchandise. A mesure donc qu'un hectolitre de blé sortirait de l'entrepôt réel, il devrait être immédiatement soumis au droit d'entrée.

Votre commission partage entièrement les vues de l'auteur du mémoire ; elle regrette toutefois qu'il n'ait rien dit de la substitution proposée d'un droit fixe à l'échelle mobile, et qu'il n'ait pas recherché si, par les raisons que nous avons déjà exprimées, le tarif de 1832 ne devrait pas être modifié dans ses bases et dans les proportions qu'il a établies, comme dans la formation des classes et des mercuriales, et dans l'indication des marchés régulateurs. Il eût été possible encore de rechercher les effets produits sur le prix des céréales par le tarif de 1832, en les comparant aux résultats de la législation antérieure, sauf à tenir compte de l'augmentation survenue dans la production et dans la population.

L'auteur enfin aurait dû répondre à l'objection faite par le commerce, au sujet des chances que lui fait courir l'échelle mobile dans l'intervalle qui s'écoule entre l'achat des grains à l'étranger et leur arrivée dans les ports français.

Quoiqu'il en soit, le mémoire n° 3 est un travail consciencieux, sagement écrit, conforme à votre pensée, et si votre commission ne vous demande pas, pour l'auteur de ce mémoire, la récompense promise par votre programme, elle pense néanmoins qu'il a droit à une distinction, et vous propose de lui accorder une médaille d'or de cent francs.

La Société a adopté les conclusions du rapport de sa commission, en décernant la médaille proposée au mémoire n° 3, dont l'auteur est M. Maury (Théodore), négociant en grains à Villefranche (Haute-Garonne).

GÉOLOGIE.

RÉPONSES A QUELQUES QUESTIONS

PROPOSÉES

PAR L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE;

Par **M. DROÜET**,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

1re QUESTION. La classification adoptée par les géologues s'applique-t-elle parfaitement aux formations du département?

Les formations géologiques du département de la Marne ne s'accordent pas entièrement avec la classification adoptée par quelques géologues; ce désaccord tient à la position et à l'âge relatifs des argiles à lignites et du calcaire grossier.

2e QUESTION. En quoi consistent ces formations

La constitution géologique du département comprend de bas en haut les formations suivantes :

Terrain néocomien, *Grès et sables verts*, *Gault*, *Craie tuffau et chloritée*, *Craie blanche*.	*Terrain secondaire supérieur.*
Calcaire pisolitique, *Calcaire marneux et sables blancs*, *Argiles plastiques et lignites*, *Calcaire grossier et sables marins*, *Calcaires siliceux*, *marnes et meulière*.	*Terrain tertiaire inférieur.*

Tourbes,
Galets, *grève*, *graveluche*, } *Terrain alluvien.*
Sables, *tufs*.

3e QUESTION. N'y aurait-il pas quelques modifications à apporter à la classification admise ?

Les géologues sont depuis longtemps divisés sur la position et l'âge relatifs des argiles à lignites et du calcaire grossier; les uns regardent ces deux formations comme contemporaines, et la première comme seulement appliquée contre les pentes des dépôts de la seconde; les autres, au contraire, prétendent que le calcaire grossier est superposé aux argiles à lignites, qui, parconséquent, lui sont antérieures.

Cette opinion nous paraît la plus vraisemblable, du moins pour le département de la Marne, ainsi que nous allons l'établir.

Des sondages ont été exécutés dans l'arrondissement de Reims, en 1836, par les soins et sous la direction de M. Andrieux, propriétaire à Pouillon. Après avoir traversé un banc de calcaire grossier de cinq mètres d'épaisseur, une couche de tuf d'un mètre, quelques lits alternés d'argile et de sable blanc, et enfin une dernière couche de sable gris, d'une épaisseur de seize mètres, on rencontra constamment le banc d'argile à lignites épais d'un mètre trente centimètres reposant sur des argiles bleues, rouges et blanches, supportées elles-mêmes par un lit de sable et de grès.

Ce fait est encore établi par une coupe de ravin de la fonderie de Damery, relevée par moi en 1835.

Cette coupe, prise de haut en bas, présente la série de couches suivantes :

Terre végétale	0m
Argiles rouges	5m
Silex et Meulière	7 à 8m
Marnes blanches avec dendrites	2 à 3m
Argiles rougeatres	75c à 1m
Marnes blanches et vertes	2m50 à 3m
Sables gris et rouges	1m à 1m 50
Argile feuilletée avec Cerithium labiatum	50 à 75c
Calcaire grossier à nodules blancs	1m à 1m 50
Calcaire grossier à coquilles	8 à 9m
Argile noire	4 à 5c
Sables jaunes sans coquilles	2 à 3m
Argile blanchâtre	3m 50
Argile sableuse rouge	3m 50
Argile bleue	3 à 4m
Craie en fragments	3 à 4m
Craie compacte	100m

Il se reproduit encore à Monthelon, où un lambeau de calcaire grossier repose sur le sable à térédines et à mulettes qui, dans ces contrées, accompagne ordinairement les argiles à lignites.

Ce point éclairci, il reste à examiner les faits sur lesquels les partisans de la contemporanéité des deux formations basent leur opinion.

Leur principale objection s'appuie sur le fait de la présence simultanée dans les argiles à lignites, de débris d'animaux et de mollusques terrestres, fluviatiles et marins.

La solution de ce problème me paraît facile.

Les animaux terrestres, dont nous retrouvons les débris dans ces couches, appartiennent à des genres qui peuplaient les marais et les bords humides des lacs et des fleuves (les *lophiodons*, les *palæotheriums*, *etc.*). Les animaux aquatiques (les *crocodiles*, les *trionix*, les *emys*), comme ceux d'aujourd'hui, vivaient dans les lacs et les fleuves, les mollusques marins enfin qui ont laissé leurs dépouilles dans ces argiles, appartenaient à des genres dont les analogues vivants habitent le littoral des mers ou les embouchures des fleuves (*corbula*, *lucina*, *mytilus*, *ostrea*, *anomia*, *bulla turritella*, *cerithium*, *fusus*, *buccinum*, *teredina*), enfin les végétaux (*palmiers*, *calamites*, *etc.*), sont de ceux qui croissent sur les plages.

Il me paraît probable que les eaux marines qui ont déposé le calcaire grossier, se sont mêlées dans le principe de leur apparition aux eaux des lacs et des marais qui ont donné naissance aux argiles à lignites.

Il est à croire aussi qu'une partie des dépôts des argiles à lignites, du calcaire grossier, a été entraînée par quelque grand cataclysme qui a donné son relief actuel à la partie nord-ouest du département.

On objecte encore l'existence, sur quelques points, de minces lits de lignites au milieu des assises du calcaire grossier.

Ce fait me paraît résulter de ce que les différentes couches de calcaire grossier n'ont pas été déposées si-

et plus compactes, et plus productives; seulement, ce sol, naturellement pierreux, est d'une culture peu facile, mais favorable à la végétation des forêts; les bois y sont plus durs que ceux qui croissent dans le sol qui a pour base et pour support la partie inférieure du terrain crétacé (la petite Brie).

Dans quelques vignobles, ces terres, argilo-siliceuses, sont employées comme amendement; elles activent la végétation de la vigne, lui font rendre des produits plus abondants; mais c'est au détriment de la qualité et du bouquet du vin.

4° Les argiles plastiques ou à lignites, généralement recouvertes par le calcaire grossier, ou le calcaire siliceux, ne présentent que des affleurements sur les pentes des collines où elles sont l'objet d'assez vastes exploitations; le soufre, l'alumine, le bitume et le fer y étant assez abondants, rendraient, je crois, ce terrain peu propre à la culture, surtout dans les parties essentiellement argileuses.

5° Les terres calcaires et sableuses des calcaires grossier et pisolitique, blanches ou rouges, sont d'une culture facile, assez fertiles; elles conviennent à la vigne, aux céréales et aux bois.

6° Le sol produit par la délitation de la craie, et reposant sur la masse du dépôt crayeux, est peu productif par lui-même; mais au moyen de quelques engrais il devient assez fertile et convient à la culture de la vigne et des céréales, et à quelques essences de bois, l'orme et le frêne. Nos vignobles les plus estimés appartiennent à ce groupe, et nous voyons dans tout l'arrondissement de Châlons les terres qui entourent les villages se couvrir de belles moissons, tandis que celles

qui sont éloignées des lieux habités produisent à peine quelques seigles et quelques sarrasins.

Le sol qui repose sur la craie tuffau est meilleur.

7° Le terrain argileux du Gault, et les sables et calcaires du grès vert et du néocomien, plus forts, plus compactes, exigent plus de frais de culture. La terre est noirâtre, rouge ou jaune : la végétation est belle et vigoureuse (le Perthois et le Vallage).

ESTION. s sont ndements raissent convenir ?

La réponse à cette question appartient plutôt aux agriculteurs qu'à moi ; cependant, je ne puis me taire en présence d'un usage, que je regarde comme pernicieux pour nos terrains calcaires et légers, surtout pour ceux qui reposent sur la craie et le terrain alluvien ; je veux parler de l'emploi du gypse (plâtre) substitué aux lignites ou cendres de montagnes. En effet, si dans ces terres déjà sèches et légères, on emploie pour amendement le gypse (plâtre), qui, lui aussi, est un calcaire sec et léger, on ne peut, ce me semble, obtenir de bons résultats; la végétation sera d'abord activée, j'en conviens, par le soufre du gypse, mais la terre rendue encore plus sèche et plus légère aura besoin de plus d'engrais. Le gypse pourrait, je crois, être employé sans inconvénient dans les terres plus fortes et plus compactes qui reposent sur la partie inférieure du terrain crétacé.

Les lignites (cendres de montagne), outre le soufre, contiennent des huiles bitumineuses et une portion notable d'argile; aussi me paraissent-elles convenir davantage à nos terres légères, parce que tout en leur portant plus de principes végétatifs, elles y entretiennent plus d'humidité. C'est d'ailleurs l'avis de plusieurs

cultivateurs qui ne sont arrêtés dans l'emploi de cet amendement que par son prix de revient, plus élevé que celui du gypse.

La partie nord-ouest de notre département possède encore un amendement que je crois trop peu employé, ce sont les marnes du calcaire siliceux ; quelques essais heureux ont été faits pour la vigne à Avize et à Cramant ; il serait à désirer que l'emploi en devînt plus général.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans vous parler des minéraux que renferment les différentes formations que nous venons de passer en revue.

En première ligne, je placerai les minerais de fer du terrain néocomien et du terrain diluvien ;

Les premiers sont assez abondants pour être exploités dans l'arrondissement de Vitry-le-François, où ils alimentent les hauts-fourneaux de Sermaize. Celui de Cheminon, éteint depuis quelques années, n'a pu se soutenir, par des causes étrangères ; soit à la rareté du minerai, soit à la cherté du combustible.

Les seconds, non exploités aujourd'hui se rencontrent sur plusieurs points des arrondissements d'Epernay et de Reims, à la surface du sol, sur la meulière ou sur le calcaire siliceux, en grains de la grosseur du plomb à loup. Ce minerai est d'une excellente qualité ; des essais faits, soit par M. le baron Thénard, soit aux forges de Chamouilley, ont donné pour résultat 70 p. % de fonte brute.

Si ces minerais gisent aujourd'hui abandonnés, ils ont été exploités dans les temps reculés par les Gaulois, ainsi que le témoignent ces masses de scories de fourneaux qui se rencontrent sur quelques points du can-

ton de Montmort, notamment dans le bois de Rilan : ces scories contiennent encore du fer, parce que la science métallurgique était alors dans l'enfance.

L'exploitation serait facile et peu coûteuse puisque le minerai est à peine recouvert de quelques centimètres de terre, et souvent à la surface du sol : il suffit de le ramasser à la pelle, notamment dans les bois de Verzy et dans le canton de Montmort ; quant au combustible, aux terres, sables et pierres réfractaires, aux cours d'eau, nécessaires à cette exploitation, bien qu'ils puissent se rencontrer à peu de distance de ces minerais, ce n'est pas ici que cette question peut être traitée : elle a besoin d'être examinée et discutée d'une manière plus spéciale.

Je signalerai encore le fer sulfuré (pierre de tonnerre), qui se voit fréquemment dans les argiles à lignites et le terrain crétacé, en masses globuleuses cristallisées, plus ou moins volumineuses, trop peu abondant toutefois pour faire l'objet d'une exploitation.

Le fer hydroxidé par plaques dans les argiles à lignites et la craie blanche.

L'alumine, sous-sulfatée (webstérite), l'hydrate d'alumine résiniforme, le succin ou ambre jaune, et la chaux sulfatée ou gypse cristallisé qui se trouvent dans le même terrain.

La chaux carbonatée affectant divers modes de cristallisation, assez abondante dans le calcaire siliceux et le terrain crétacé, principalement dans la craie blanche.

Quelques cornalines, quelques agathes, et des silex dans la meulière et la craie blanche.

MÉMOIRE

SUR

LE TRIGONOMÈTRE ET SUR UNE MÉTHODE

DONNANT LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES, AU MOYEN DE LEUR DÉCOMPOSITION EN TRIANGLES RECTANGLES,

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE;

PAR M. SAVY,

AGENT-VOYER EN CHEF DU DÉPARTEMENT, MEMBRE TITULAIRE.

J'eus l'idée d'un instrument propre à l'enseignement rapide et pratique de la trigonométrie, en même temps que je pensais à une méthode donnant la résolution des triangles rectilignes obliquangles, en les décomposant en triangles rectangles.

Ce mémoire est destiné à faire connaître l'usage de cet instrument que j'appelle *Trigonomètre*, et aussi la méthode dont je viens de parler. Je commencerai par donner quelques explications sur la construction de l'instrument, j'en indiquerai ensuite l'usage ; puis je donnerai la méthode de résolution des triangles. Je terminerai par des applications de l'instrument et de la méthode à la mesure et au tracé de divers lignes et polygones.

DE LA CONSTRUCTION DU TRIGONOMÈTRE.

(Voir planche Ire le dessin de l'instrument, de grandeur naturelle.)

1. La ligne CF représente le rayon de l'arc FD ;
DE — le sinus ;
EC — le cosinus;
EF — le sinus verse ;
FG — la tangente ;
CG — la sécante.

2. Au fur et à mesure que l'alidade HI redescend vers CF, la grandeur de l'arc diminue et conséquemment les sinus, sinus verses, tangentes et sécantes ; les cosinus au contraire augmentent.

3. Le vernier LJ sert à mesurer sur l'arc A*t*, la grandeur des arcs compris entre 0° et 45°; il est divisé de manière à donner les angles à une minute près.

Afin de ne pas gêner le mouvement de la règle-sinus DK, ce vernier a été mis sur le côté supérieur de l'alidade HI. Cela a nécessité l'addition de l'oreille NJO qui comprend les divisions nécessaires pour que le vernier puisse fonctionner utilement jusqu'à 45°. La position obligée de la ligne de foi du vernier en dehors de l'axe de l'alidade d'une quantité D*t*, a aussi nécessité de faire partir la division de l'arc du point A et non de F, c'est-à-dire à une distance FA=D*t*.

4. On a la corde d'un arc en faisant tourner la règle-sinus jusqu'à ce que le crin *fg* vienne se placer sur le point F. (*Voir ce qui est dit n° 9, deuxième alinéa.*)

5. Les divisions numérotées 0. à 0,07 sur la tête

de la règle-sinus ont dû être mises sur cette partie saillante de la règle ; la position du centre D empêchait qu'elles fussent placées dans la même direction que les autres divisions de cette règle.

6. Les lignes parallèles tracées dans la figure *fl*AMK, perpendiculairement au rayon servent à mettre la règle-sinus dans une position constamment perpendiculaire à ce rayon. Le crin *fg* adapté à cette règle et qui correspond au centre D, permet de mieux suivre la direction de ces lignes qu'avec le biseau de la règle ; c'est pour ce même motif qu'un semblable crin a été mis à l'alidade.

7. Les évidements *no*, *ds*, pratiqués entre les crins et les biseaux de la règle-sinus et de l'alidade ont été ouverts plus larges que les divisions du rayon et de la tangente ; cette disposition a été observée afin de laisser apercevoir toute l'étendue d'une division et de permettre ainsi d'apprécier à l'œil, sans subdivision ni curseur, les parties de division comprises entre le crin et la division précédente.

Mais ces évidements ont nécessité le report sur les biseaux *mx*, *hi*, des divisions de l'alidade et de la règle-sinus qui, sans cette disposition, auraient été placées sur la ligne des crins; cela a en outre nécessité de mener les lignes CF′ F′G′ et d'établir le disque *z p q* dont les observations suivantes démontreront l'utilité.

8. La ligne G′*s* qui correspond d'ailleurs au centre C et qui a été divisée pour donner la valeur des sécantes, n'a pas pour tangente la ligne FG, perpendiculaire à CF ; en effet lorsque la ligne *r*C, sur laquelle est le crin *rd* , est superposée sur CF, G′*s* couvre CF′, et le point *s* éloigné du centre D à cause de la partie D*c*

de la règle-sinus qui empêche d'évider l'alidade de D en *s* tombe en F′ ; or, la perpendiculaire F′G′, élevée en ce point représente la tangente pour la ligne sécante CG′ ; c'est donc l'intersection de ces deux lignes qui détermine la longueur des sécantes et non l'intersection de la ligne C*r* avec la tangente FG.

9. Les divisions tracées sur le biseau de la règle-sinus perpendiculairement au crin, donnent, comme si elles étaient faites sur le crin même, la véritable grandeur des sinus. Cela est évident, car la position que doit tenir cette règle fonctionnant comme sinus, étant toujours perpendiculaire au rayon, il en résulte que ces divisions sont constamment aussi parallèles au rayon.

Mais lorsqu'on veut avoir avec cette règle la corde d'un arc, on amène le crin (*voir n° h*) sur l'extrémité F de cet arc : alors le biseau de la règle reste écarté de ce point de la distance *no*. On ne peut donc trouver exactement sur les divisions qui y sont tracées celle qui correspond perpendiculairement au point F que par un renvoi de perpendiculaire. Il s'obtient en amenant sous le crin la ligne *pq* du disque mouvant *zpq* ; dans cette position la ligne *z*E perpendiculaire à *pq* indique à quel point du biseau de la règle-sinus correspond le point F.

DE L'USAGE DU TRIGONOMÈTRE.

10. Le trigonomètre a pour avantage de déterminer sans peine, pour ceux qui veulent apprendre la trigonométrie, la position, la valeur et les relations qu'ont entre elles les lignes trigonométriques. Le moyen qu'il donne de faire fonctionner ces lignes met en quelque

sorte la trigonométrie en action et la rend plus palpable aux commençants.

11. Lorsqu'on fait des calculs logarithmiques, les résultats qui donnent la grandeur des lignes trigonométriques restent souvent sans contrôle, de là des erreurs. L'instrument peut servir de contrôle.

12. Cet instrument ne peut donner, on le conçoit, des résultats aussi précis que ceux qu'on obtient par le calcul ; toutefois construit en cuivre avec soin, il ne doit pas, malgré sa petite dimension qui en fait un simple instrument de bureau, donner une erreur de plus de 1/500e; résultat suffisant dans beaucoup de cas.

Mais si, par exemple, l'on voulait s'en servir dans une classe comme instrument démonstrateur et d'une grande précision, on pourrait lui donner un rayon de 50 centimètres au lieu de 20. Dans ce cas, on le placerait horizontalement sur un pied, comme un graphomètre, et on pourrait faire mouvoir l'alidade au moyen d'un arc d'engrenage *ab*, ainsi que l'indique la figure 1re, *planche II*.

13. Le trigonomètre donne la valeur des sinus, cosinus, sinus verses, tangentes, sécantes, cordes et flèches ; il ne donne pas les cotangentes ni les cosécantes des arcs complémentaires plus grands que 45°; mais, le rayon étant pris pour l'unité, on les obtient par les simples formules. (*Fig.* 2.)

$$Cotang. = \frac{\text{Ray.}^2}{\text{Tang.}} \text{ (A) ; } cosécante = \frac{\text{Sécante}}{\text{Tangente}} \text{ (B) ou } = \frac{\text{Ray.}^2}{\text{Sinus.}}$$

14. Les cordes des arcs au-dessous de 10° diffèrent trop peu de l'arc pour pouvoir les mesurer sur l'instrument avec exactitude ; mais on sait que la corde

d'un arc = 2 sinus $\frac{1}{2}$ arc ; ainsi *ad*, (fig. 3), = 2 *od*, et *od* est le sinus du demi-arc *bd* ; il vaut donc mieux déterminer la grandeur de ces cordes en prenant le sinus du demi-arc et doublant ce sinus. Pour ces petits arcs et pour de faibles rayons on peut d'ailleurs, sans erreur grave, donner aux cordes la grandeur des arcs, (on la trouve exprimée sur l'instrument) ; en effet, la corde d'un arc de 5° et d'un rayon de 100 mètres, n'est que de sept millimètres moins grande que l'arc.

15. Les cordes des arcs compris entre 45° et 90° seront aussi déterminées en doublant le sinus de la moitié de ces arcs : mais pour les arcs de plus de 90°, les sinus de leur moitié ne se trouvant pas sur l'instrument, on aura leurs cordes en doublant le sinus du complément du demi-arc ; ainsi la corde d'un arc de 120° = 2 cosinus 30°. (D. *Fig.* 3.)

16. La flèche d'un arc égale le sinus verse du demi-arc ; *bo* (*Fig.* 3) flèche de l'arc *abd*, est aussi le sinus verse du demi-arc *bd*.

17. L'instrument ne donne les sinus verses que jusqu'à 45°, mais comme le sinus verse d'un arc égale le rayon moins le sinus de l'arc complémentaire, on obtient facilement les sinus verses des arcs plus grands que 45° ; ainsi le sinus verse d'un arc de 75° = *ray.* — *sin.* 15° (*Fig.* 4.)

18. Les valeurs des arcs depuis 1° jusqu'à 60° sont cotées sur l'instrument de degré en degré, autour de l'arc AJ ; celles des arcs moins grands que 1° sont indiquées dans l'espace laissé entre l'arc et la tangente. Il résulte de cette disposition qu'on peut avoir les valeurs des arcs de toutes grandeurs ; ainsi la valeur d'un

arc de 112° 18′ = 2 arcs de 56° + 2 arcs de 0°, 09′ = 1,9600 ; un arc de 80° = 2 arcs de 40° ; un arc de 75° = la somme des arcs de 50° et de 25°, etc.

La position donnée à l'alidade et au vernier sur le dessin, *planche I*, ayant empêché d'écrire sur ce dessin les grandeurs des arcs compris entre 36° et 60°, elles sont reportées dans le petit tableau mis à droite de l'instrument.

Le trop de rapprochement de l'arc et de la tangente a aussi empêché d'écrire les grandeurs des arcs de 1°, 2°, 3°, 4° et 5° ; mais il suffira de se rappeler qu'elles sont respectivement le dixième de celles de 10°, 20°, 30°, 40° et 50°.

Observation essentielle. — *Tous les nombres indiqués sur l'instrument ont pour base le rayon égale l'*unité.

19. J'ai dit, n° 11, que l'instrument pouvait servir à contrôler les résultats logarithmiques sujets à des erreurs souvent répétées, et qui proviennent d'une mauvaise lecture des nombres ou d'une fausse application d'un logarithme de la table des lignes trigonométriques à un logarithme de la table des nombres, et réciproquement : deux exemples feront apprécier ce que j'ai avancé.

20. (1er Cas). On veut avoir le côté *ab* du triangle *abc* (*Fig.* 5), dont le côté *bc* et les deux angles adjacents sont connus.

On a la formule *sin. a* : *sin. c* :: *bc* : *ab*.

Nombres pris sur les tables des logarithmes.	*Nombres pris sur l'instrument.*
Sinus *c*. 8,90311 *lu, au lieu de* 9,90311.	Sinus *c* = 0,8000 × *bc* = 1600.
Côté *bc*. 3,30103	$\frac{1600}{\text{Sin. } a = 0,7757}$ = 2063,00, au lieu de 206,30 indiqués ci-contre.
12,20414	
Sin. *a*. 9,88968	
2,31446 = 206,30 = *ab*	

21. (2e Cas). On demande la tangente de la demi-différence des angles inconnus dans le triangle, fig. 6, dont on connaît deux côtés, df, ef et l'angle f compris entre ces côtés.

Formule $df + ef : df - ef ::$ tang. demi-somme des angles de : tang. de la demi-différence de ces angles.

Nombres pris sur les tables des logarithmes.	*Nombres pris sur l'instrument.*
$df - ef$ 800. Logarit. 2,96997(*)	$df - ef \times$ Tangente 63°26′ ou 2,00 = 1000
Tang. $\frac{d+e}{2}$ = 63°,26	$\frac{1000}{4500}$ = 0,2222 = Tang. 12°32′, au lieu de 22°29′ indiqués ci-contre.
= Logarit. 10,30100	
13,26997	
$-(df+ef)$ = 4500	
= Logarit 3,65321	
9,61676. Log. T. 22°29′.	

Les praticiens savent combien les erreurs que je viens de signaler sont fréquentes, surtout quand la même personne s'occupe à la fois des opérations du calcul et de la recherche des logarithmes sur les tables, et il est inutile de répéter que, par leur nature, les erreurs des résultats logarithmiques sont difficiles à reconnaître.

22. On a souvent besoin d'avoir les autres côtés et les angles d'un triangle rectangle dont on ne connaît que deux côtés ou l'angle aigu et un côté; or, on obtient facilement cette solution avec l'instrument.

Si, maintenant, nous démontrons que la résolution des triangles rectilignes obliquangles peut avoir lieu au moyen de leur décomposition en triangles rectangles, nous arrivons à dire que *tout triangle rectiligne peut être résolu au moyen de l'instrument.*

(*) Lu ou écrit par transposition de chiffres au lieu de 2,68997.

Nous allons faire cette démonstration par une méthode facile et qui pourra être employée, *qu'on se serve ou non du trigonomètre.*

DE LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES AU MOYEN DE LEUR DÉCOMPOSITION EN TRIANGLES RECTANGLES.

23. Notre méthode consiste, selon le cas, soit à décomposer un triangle obliquangle en deux triangles rectangles par une perpendiculaire menée du sommet d'un des angles sur le côté opposé, soit à abaisser du sommet d'un angle aigu sur le prolongement du côté opposé à cet angle, une perpendiculaire à ce côté.

On n'a plus ainsi que des triangles rectangles à résoudre, et il en résulte deux avantages importants :

1° Les seules formules trigonométriques à employer sont les deux suivantes :

Rayon : Tang. d'un des angles aigus :: côté adjacent à cet angle : côté opposé ;

Rayon : Sinus d'un des angles aigus :: hypothénuse : côté opposé à cet angle.

Ces formules, à cause de rayon $= 1$, donnent (*fig.* 6 *bis*) $BC = \text{tang. } A \times AB$; $BC = \text{sinus } A \times AC$; $\text{tang. } A = \frac{BC}{AB}$; $\text{sin. } A = \frac{BC}{AC}$.

2° Les triangles devenus ainsi rectangles, *les surfaces s'obtiennent par le simple produit de la base par la demi-hauteur.*

Cette méthode devra surtout être utile à ceux qui s'occupent du levé des plans et du calcul des surfaces, notamment aux arpenteurs-géomètres et aux employés des services voyers et forestiers. Nous allons en faire

l'application aux quatre cas qui peuvent se présenter dans la résolution des triangles.

24. *Triangle ACB, fig.* 7. On connaît le côté CB et les angles adjacents, on veut avoir le côté AB.

On transforme ce triangle en un triangle rectangle ADB, et on a BD = sinus BCD × BC = 416.56 ; $AB = \frac{DB}{\text{sin. A}} = 744.92$.

On pourrait aussi diviser ce triangle en deux triangles rectangles AEC, CEB, et opérer comme ci-après, *fig.* 9.

25. *Triangle ABC, fig.* 8. On connaît les côtés AC, CB et l'angle A opposé à l'un de ces côtés, on demande les autres angles.

Si on transforme ce triangle en un triangle rectangle ADC, on a CD = sin. A × AC = 281.06 ; sin. CBD = BC × CD = sin. 69° 32′; or, angle ABC = 180° — 69° 32′ = 110° 28′. On sait que le troisième angle = 180° — les deux autres.

26. *Triangle ACD, fig.* 9. On connaît les côtés AC, CD et l'angle C compris entre ces côtés, on veut avoir le troisième côté AD et les autres angles.

On abaisse de l'angle A sur CD la perpendiculaire AB qui divise ce triangle en deux triangles rectangles, et on a :

Angle CAB complément de C = 20° 25′ ;

AB = sin. C × AC = 770.38 ;

CB = sin. CAB × AC = 286.88 ;

BD = CD — CB = 595.42 ;

Tang. DAB = $\frac{BD}{AB}$ = Tang. 37° 42′

$AD = \frac{BD}{\text{sin. DAB}} = 973.94$; angle $ADC = 90° - 37° 42' = 52° 18'$.

27. *Triangle ADB, fig.* 10. On connaît les trois côtés, on veut avoir les angles.

Comme au triangle précédent, on abaisse de l'angle A sur BD la perpendiculaire AC, on a :

Cosin. $B = \frac{AB^2 + BD^2 - AD^2}{2AB \times BD} = \cos. 67° 30'$, d'où angle complémentaire $BAC = 22° 30'$;

$AC = AB \times \sin. B = 369.52$;

Sin. $D = \frac{AC}{AD} = \sin. 47° 38'$, d'où angle $CAD = 42° 22'$.

Ces données générales établies, nous ferons des applications directes ou indirectes de l'instrument et de la méthode à divers cas choisis.

28. Pour obtenir la surface d'un polygone dans lequel on n'a pu entrer, mais dont on a mesuré les angles et les côtés du périmètre, on procède ordinairement par la décomposition de ce polygone en autant de triangles qu'il a de côtés moins deux; puis on résout ces triangles un à un et on en cherche la surface; cela oblige à l'emploi de diverses formules et à de longs calculs. La décomposition du polygone en triangles et trapèzes rectangles indiquée par quelques auteurs, et qui est une application indirecte de notre méthode, simplifie beaucoup l'opération : un spécimen en fera juger.

29. *Polygone, fig.* 11. — Les côtés et les angles du périmètre ont été mesurés. On demande la décomposition de ce polygone en figures rectangulaires qui permettent d'en obtenir facilement la surface.

Pour cela on prend l'un des côtés du polygone, AF par exemple, pour base d'opération, puis on abaisse de chacun des angles B, C, D, E, des perpendiculaires à ce côté. On mène ensuite des parallèles au côté AF, telles que B*h*, *i*D, KE, qui déterminent avec ces perpendiculaires et les côtés du polygone des triangles rectangles ; cela expliqué, on opère comme il suit :

On doit d'abord s'assurer que la somme des angles du polygone contient autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés moins deux.

Triangle BgA. Angle BA*g* supplément de BAF = 62° ; son complément *g*BA = 28° ;

Côté B*g* = sin. BA*g* × BA = 22° 07′ ;

Côté *g*A = sin. *g*BA × BA = 11.74.

Triangle BhC. Angle CB*h* = CB*g* — 90° = 35° 30′ ; son complément BC*h* = 54° 30′ ;

Côté B*h* = sin. BC*h*B × C = 18.40 ;

Côté C*h* = sin. CB*h* × BC = 13.12.

Triangle CiD. Angle DC*i* = BCD — BC*h* = 40° 30′ ; son complément CD*i* = 49° 30′ ;

Côté C*i* = sin. CD*i* × CD = 10.87 ;

Côté *i*D = sin. DC*i* × CD = 9.28.

Triangle DKE. Angle EDK = 360° — (CDE + CD*i* + *i*D*m*) = 61° 45′ ; son complément DEK = 28° 15′. Ce dernier angle = aussi DEF — l'angle droit KEF.

Côté KE = sin. EDK × DE = 14°06′ ;

Côté DEK = sin. DEK × DE = 7.55 ;

Le côté EF est perpendiculaire à AF.

Vérification des angles et des côtés.

Angles. — Si l'angle DEK, complément de EDK, trouvé de 28° 15′, n'égalait pas DEE — KEF, c'est qu'une erreur se serait glissée dans les calculs. Cette

égalité est la preuve des angles ; on doit donc, si elle n'existe pas, recommencer les calculs.

Côtés. — Il faut aussi : 1° que $Ch + Bg = Ci + DK + EF$; 2° que $Bh + iD + KE = gA + AF$.

30. Ce système de *trigonométrie rectangulaire* peut aussi s'appliquer au prolongement d'une ligne au-delà d'un obstacle. L'extrait suivant du cahier de diverses questions sur le levé des plans et la construction des routes, traitées par nous en 1850, donne cette application à deux cas :

Prolongement d'une ligne au-delà d'un obstacle.

31. Plusieurs procédés sont indiqués et employés, selon le cas, par les opérateurs ; mais le procédé suivant nous a paru, par sa simplicité, devoir être spécialement signalé. Nous l'appliquerons pour exemple à deux cas : 1° à la percée d'une forêt qu'on ne pourrait pas faire layer au moment de l'opération, soit parce que le tracé à faire n'est encore qu'un projet dont la réalisation est incertaine, soit parce que le refus des propriétaires ou d'autres obstacles empêchent le layage ; 2° et au tracé dans une ville, d'un prolongement de rue au-delà de constructions qui empêchent ou rendent d'une difficulté extrême l'établissement de l'axe de prolongement.

1er Cas. (*Fig.* 12.) — *Prolongement au-delà d'une forêt.* On veut prolonger au-delà de la forêt la ligne AB, et le passage à travers cette forêt le plus rapproché de la ligne, est le chemin ABCDH ; on opérera ainsi qu'il suit :

On mesurera les lignes BC, CD et les angles B, C, D,

puis on supposera le prolongement établi et des perpendiculaires abaissées des points C, D, sur la ligne de prolongement; la figure B, C, D, E, se trouvera ainsi décomposée en deux triangles rectangles et un trapèze. Dans le triangle BC*d*, on connaît l'angle B supplément de celui ABC et l'hypothénuse BC, ce qui permet d'avoir le côté C*d*; — Décomposant le trapèze C*de*D en un rectangle C*def* et en un triangle C*f*D, on connaît dans ce triangle l'hypothénuse CD mesurée et l'angle C; cet angle = BCD — (BC*d* + l'angle droit *d*C*f*). Il s'agit maintenant de déterminer l'hypothénuse DE et l'angle E du triangle D*e*E : le côté D*e* = D*f* + *fe* de même grandeur que C*d*; l'angle D = CDE — CD*f*; or, ces deux connus feront trouver l'hypothénuse et l'angle cherchés. On mesurera donc sur le terrain la ligne DE et au point E l'angle DEG, supplément de DE*e* : la direction EG sera dans le prolongement demandé.

Calculs de l'opération.

Triangle Bdc. Angle CB*d* supplément de ABC = 54°30′, son complément BC*d* = 35°30′;

Côté C*d* $= \frac{\text{sin. B} \times \text{BC}}{\textit{Rayon.}} = 87{,}92.$

Triangle CfD. Angle C = 155° — (BC*d* + l'angle droit *def*) = 32°30′;
Son complément D = 57°30′;

Côté D*f* $= \frac{\text{Sin. C} \times \text{CD}}{\textit{Rayon.}} = 117.13.$

Triangle DeE. Angle D = 122°50′ — CDF = 65°20; son complément E = 24°40′;
Côté DE = D*f* + *cd* = 205m05;

On a DE $= \frac{\text{D}e}{\text{sin.E.}} = 491^{m}32.$

Log. Sinus B (54°30′) = 9,91069
+ Log. BC (108.) = 2,03342

1,94411 = 87m92.

Log. Sin. C (32°30′) = 9,73022
+ Log. CD(215m) = 2,33846

2,06868 = 117m13.

Log. D*e* (205m05) = 3,31186
— L. Sin. E (24°40′) = 0,62849

2,69137 = 491m32.

L'angle DEG supplément de DE*e* qui doit déterminer le prolongement = 155° 20′.

2e Cas. — *Prolongement d'une rue au-delà d'un îlot de maisons.*

32. Ce cas est exactement le même que le précédent. (fig. 13.)

On veut prolonger en EG la rue AB, et des constructions empêchent actuellement l'ouverture de B en E, et même de tracer dans cette partie l'axe de la nouvelle rue; mais on peut aller de B à E par les rues BC, CD, DI. — Comme dans l'exemple précédent, on mesurera d'abord les lignes BC, CD, et les angles B,C,D; puis, après les calculs faits, la ligne DE et l'angle DEG qui doit donner le prolongement.

Une opération de cette nature a besoin d'une grande précision ; on ne saurait conséquemment trop s'assurer de son exactitude. Si donc, comme le représente la figure 13, on peut aussi aller du point B au point E par des rues peu éloignées et opposées aux premières, comme celles BF, FH, HI, qui déterminent avec celles-ci un polygone, on fera bien alors de mesurer, pour la vérification des angles et des lignes, les angles ABF, BFH, FHI, HID, qui complètent ceux du polygone et les lignes BF, FH, HI, IE.

Dans les deux cas ci-dessus on pourra aussi s'assurer de l'exactitude des angles, en vérifiant si l'angle que fait la ligne méridienne avec le prolongement EG, est le même que l'angle azimutal mesuré sur la ligne AB.

---

33. On veut avoir dans le secteur CAFD, fig. 14, la grandeur de la perpendiculaire BC; on connaît le rayon et la corde ainsi que l'angle C.

Le triangle ACD est par construction isocèle, con-

séquemment chacun des angles A,D, $= \frac{180^\circ - 80^\circ}{2}$ $= 50^\circ$.

On sait que tang. $a = \frac{\text{sin. } a}{\text{cosin. } a}$; or, si dans le triangle ABC, on considère AB comme un rayon, BC sera une tangente, et on trouve sur l'instrument 1.1917 pour *tang.* 50°. Ce nombre multiplié par AB donne 264.27 pour la perpendiculaire BC. On a aussi cette perpendiculaire $= \frac{\text{Séc. ACB}}{\text{AC.}}$

34. La grandeur des arcs que j'appellerai *a*, étant indiquée sur l'instrument, on obtient celle des arcs d'un rayon quelconque, en multipliant *a* par ce rayon; ainsi un arc de 40° dont le rayon est 345 = 0,6981 × 345 ou 240.84.

35. La surface d'un secteur dont l'angle est connu s'obtient par la formule $S = \frac{\text{Ray.}^2 \times a}{2}$; ainsi la surface du secteur CAF dont l'angle est de 40° et qui a 345 pour rayon $= 345^2 \times \frac{0.6981}{2} = 41545.67$; celle du secteur CAFD, dont l'angle est de 80°, = 41545. 67 × 2 = 83091.34.

36. La surface du segment égale celle du secteur moins le triangle formé par la corde et les deux rayons. Lorsque la flèche FB est connue, on a la perpendiculaire BC = *ray.* — *flèche*; et, nous l'avons déjà dit, la flèche est égale au sinus verse de $\frac{C}{2}$. Dans l'exemple ci-dessus, FB = *sin. verse* 40° × 345 = 80.73; on a donc BC = 345 — 80.73 = 264.27, et la surface du segment $= 83091,34 - \left(443.53 \times \frac{264.27}{2}\right)$ = 24489.94.

37. Divers procédés sont employés dans le tracé des routes pour raccorder les lignes droites par des courbes. On emploie notamment ceux des sinus verses et des ordonnées; l'instrument facilite l'un et l'autre. Supposons que les lignes à raccorder soient AB, BD, fig. 15, que l'angle B = 60° et que les points de tangence soient E, F ; on veut déterminer les points *i*, K, G, de la demi-courbe EG qui la divisent en trois parties *égales*.

L'arc EG égalant 80°, l'arc E*i*, qui en est le tiers, égale 20°, et celui EK 40°. Si on prend successivement ces angles sur l'instrument, on a les sinus verses égaux aux lignes *hi*, *jk*, LG, perpendiculaires à la tangente AB. Les sinus de ces angles correspondent aussi respectivement sur la tangente, aux distances E*h*, *hi*, *jl*.

38. L'éloignement des tangentes et aussi les obstacles qui peuvent se présenter entre elles et le passage de la courbe, rendent parfois difficile le mesurage de certains sinus verses; dans ce cas, et si pour avoir plus de précision dans le tracé, on veut multiplier les points de passage de la courbe, on mène des cordes qui relient entre elles les extrémités des sinus verses que l'on a mesurés, et on élève sur ces cordes autant d'ordonnées qu'on veut avoir de points. Dans la figure 18, les extremités G*o* des sinus verses G*m*, *on*, sont reliées par la corde G*o*, et l'arc G*to* de 30° a été divisé en six parties *égales* par les ordonnées *pq*, *rs*, *tu*, *vx*, *yz*.

Ces ordonnées sont faciles à déterminer, et tout d'abord il est important de remarquer : 1° que les ordonnées d'une demi-corde sont les mêmes pour l'autre demi-corde; 2° que pour simplifier l'opération, il convient de partager en *arcs égaux* la courbe à tracer; de cette manière les ordonnées obtenues pour une

demi-corde servent *pour tout le surplus du tracé de la courbe.* Cela expliqué, cherchons les ordonnées de la demi-corde G*u*.

39. Nous venons de dire tout à l'heure que la flèche d'un arc était égale au sinus verse du demi-arc ; nous ajouterons qu'une ordonnée égale le cosinus de l'arc compris entre elle et la flèche, moins la partie du rayon interceptée entre la corde et le centre du cercle. Or la flèche *tu* de l'arc G*to* de 30° = sinus verse 15° = 0,0341, reste pour *u*C (le rayon étant 1), 0,9659.

L'ordonnée *rs* = cosinus de l'arc *rt* de 5° — *u*C = 0,9962 — 0,9659 = 0,0303.

L'ordonnée *pq* = cosin. de l'arc *pt* de 10° — *u*C = 0,9848 — 0,9659 = 0,0189.

40. Les abscisses *us*, *sq*, *q*G, égalent respectivement les sinus des arcs de 5°, 10°, 15°. (*Voir l'instrument ou les tables des lignes trigonométriques.*)

Il est inutile de rappeler que les longueurs à déterminer sur le terrain égalent celles ci-dessus indiquées multipliées par le rayon de la courbe à tracer.

41. Nous ajouterons, en terminant cette question, que la bissextrice BG, souvent nécessaire à connaître, est donnée par la ligne sécante de l'instrument.

42. Les questions traitées dans les n°s 33 à 41 peuvent aussi s'appliquer aux voûtes. En effet, le tracé *par points* de la courbe sur une épure, la recherche du développement de l'arc et de la surface de section des voûtes, notamment de celles surbaissées ou en anse de panier, peuvent facilement se déterminer au moyen des procédés qui viennent d'être indiqués.

43. La pente par mètre dont on a souvent besoin de

connaître l'angle d'inclinaison, n'est autre chose que la quantité dont la tangente de cet angle s'élève au-dessus du rayon. Ce principe nous a servi à établir un niveau de pente d'une grande simplicité. Le trigonomètre donne ces angles immédiatement. Nous allons en indiquer quelques-uns :

TANGENTES en pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES en pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES en pentes par mètre.	ANGLES correspondants.	TANGENTES en pentes par mètre.	ANGLES correspondants.
m.	° ′	m.	° ′	m.	° ′	m.	° ′
0,01	03,4	0,05	2,52	0,09	5,09	0,25	14,02
0,02	1,09	0,06	3,26	0,10	5,43	0,50	26,34
0,03	1,43	0,07	4,00	0,15	8,32	0,75	36,52
0,04	2,17	0,08	4,34	0,20	11,19	1,00	45,00

J'aurais pu appliquer l'usage du trigonomètre et de la méthode de résolution des triangles à divers autres cas; mais les exemples que je viens de donner m'ont paru suffire pour faire apprécier les résultats qu'on en obtient et les applications qu'on peut en faire.

Je terminerai donc ici ce mémoire par le résumé suivant :

1° *Le trigonomètre doit initier promptement les commençants à la trigonométrie et à ses usages pratiques ;*

2° *Il donne une appréciation de la grandeur des lignes trigonométriques, suffisante dans beaucoup de cas ;*

3° *Il peut servir dans les opérations trigonométriques à contrôler les résultats obtenus par des calculs logarithmiques ;*

4° *La méthode de résolution des triangles permet de*

résoudre tous les triangles obliquangles avec les seules formules du triangle rectangle;

5° *Les personnes qui ne font pas un usage habituel des formules trigonométriques, ou qui ne sont pas suffisamment initiées à ces formules et à l'emploi des logarithmes, peuvent, seulement avec l'instrument et la méthode, résoudre tous les triangles obliquangles; elles le peuvent également avec la méthode et des tables des lignes trigonométriques en nombres naturels* (1).

Châlons-sur-Marne, 2 décembre 1851.

---

(1) Table des sinus, cosinus, tangentes et cotangentes naturels, de minute en minute, le rayon du cercle étant 1,0000000; par Richard, chez CARILIAN-GOEURY et V. DALMONT, libraires, quai des Augustins, à Paris. Prix : 1 franc 50 centimes.

RAPPORT

SUR L'INSTRUMENT DE M. SAVY,

APPELÉ

TRIGONOMÈTRE

ET

SUR UNE MÉTHODE

AYANT POUR BUT DE RAMENER LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTILIGNES OBLIQUANGLES A LA RÉSOLUTION DES TRIANGLES RECTANGLES.

COMMISSION :
MM. Le Brun, Marson ; Debacq, *rapporteur*.

Messieurs,

Quand on veut mesurer de grandes distances, en arpentage, en géodésie, en astronomie, on fait en sorte que la distance à mesurer soit l'un des côtés d'un triangle dont trois des six éléments, les trois angles et les trois côtés soient connus, en ajoutant la condition que l'un au moins des trois éléments connus soit un côté. Pour arriver à la connaissance de la distance à mesurer, on peut employer le tracé graphique ou le calcul.

Employez-vous le tracé graphique? vous faites sur le papier, en petit, le triangle tel qu'il existe en grand dans l'espace. Vous mesurez le côté qui représente la distance à déterminer, et multipliant le nombre de millimètres et fraction de millimètre de ce petit côté par 100, 1000, 10000, ou un multiplicateur plus grand,

selon le rapport des triangles de l'espace et du papier, vous obtenez le nombre cherché.

Mais si vous employez le calcul, vous ne vous servez pas de ce petit triangle. Vous passez directement des nombres qui représentent les éléments connus aux nombres qui représentent ceux que vous cherchez. Les formules qui donnent le moyen de résoudre les triangles dans tous les cas où on connaît un nombre suffisant d'éléments sont données par la trigonométrie.

Le premier procédé n'a pas une aussi grande rigueur que la trigonométrie. Il est difficile d'évaluer exactement de petites lignes, et l'erreur devient 1000, 10000, 100000 fois plus forte, quand, pour obtenir la longueur à mesurer dans l'espace, on multiplie par l'un de ces nombres la petite distance mesurée sur le papier.

Le second procédé est donc le seul employé pour l'évaluation des grandes distances, surtout quand on doit obtenir l'exactitude la plus rigoureuse.

Si, dans les questions pratiques, il est de toute nécessité d'approcher le plus possible de la vérité; s'il faut, dans l'impossibilité où est l'homme de rien faire qui soit parfait, connaître une limite très approchée de l'erreur commise, et s'assurer que l'erreur est très faible, il est très important aussi d'adopter le procédé le plus expéditif. Dans un calcul, une méthode qui fait gagner une minute, une fraction de minute, doit être adoptée avec empressement. L'emploi des formules est si fréquent, que le praticien sent tout l'avantage d'un si court espace de temps heureusement ménagé. Les logarithmes, cette magnifique découverte de Néper, qui changent les multiplications et les divisions en additions et soustractions, les élévations de puissances et les ex-

tractions de racines en multiplications et divisions est une des admirables acquisitions que fit l'arithmétique dans le XVIIe siècle. S'ils ne sont pas continuellement employés, c'est qu'une addition ou une soustraction interposée dans un long calcul suffit pour empêcher l'emploi de cette méthode.

Toutes les formules de trigonométrie ont été rendues calculables par logarithmes.

Avant l'invention de Néper, on avait aussi les deux méthodes. Pour le calcul, on avait des tables des lignes trigonométriques, au lieu de celles de leurs logarithmes dont on fait usage maintenant. On faisait directement les multiplications et les divisions, les élévations de puissances et les extractions de racines. Ces anciennes tables existent encore; on peut donc aujourd'hui procéder de trois manières différentes.

Cela dit, nous comprendrons facilement la pensée qui a dirigé notre collègue, M. Savy, dans l'exécution d'un instrument appelé *trigonomètre*, que l'auteur vous a présenté, et que vous avez renvoyé à l'examen d'une commission.

Cet instrument présente la figure à l'aide de laquelle on fait connaître au commencement de la trigonométrie les sinus, cosinus, tangentes, etc., lignes droites qui servent à établir les relations entre les côtés et les angles d'un triangle. Il n'a pas pour but seulement de faire voir comment croissent et décroissent les lignes avec les angles, mais surtout de déterminer exactement les grandeurs de ces droites. Une alidade mobile munie d'un crin indicateur, des droites tracées avec le plus grand soin permettent d'évaluer ces lignes avec une approximation remarquable.

Notre collègue a eu surtout en vue l'usage avantageux qu'on pourra en faire dans les maisons d'éducation et dans les bureaux des services voyers et des arpenteurs géomètres. Les distances à évaluer n'y sont jamais de grande étendue. Le trigonomètre est appelé à remplacer la méthode du calcul sans l'emploi des logarithmes. Il donne une approximation moins grande, mais aussi les calculs sont moins longs. Au point de vue de l'exactitude, il doit être préféré à la méthode du tracé graphique, parce que la figure dont on se sert est un peu plus grande que celle qu'on ferait sur le papier, et qu'étant faite une fois pour toutes, le fabricant a dû donner un très grand soin à son exécution.

M. Savy constate par sa propre expérience que l'usage des tables des logarithmes porte à faire des erreurs ; il pense que le trigonomètre où on lit toujours à la même page, et un seul nombre sur la même ligne, permettra, sans exiger plus de soin de la part de l'opérateur, de se tromper moins souvent. M. Savy admet aussi que l'emploi de son instrument économise le temps. L'expérience fréquemment répétée peut seule décider la question. En effet, qui de vous, Messieurs, ayant à employer les différentes formules données par les mathématiques, n'a pas été étonné de constater, après quelque temps, combien l'une de ces formules qu'on lui présentait comme avantageuse, mais qu'il était disposé à rejeter tout d'abord, était bien préférable à celle qu'elle devait remplacer. Ainsi, la règle à calcul, dont beaucoup de personnes sont peu portées à se servir, est un instrument très avantageux, d'après l'avis de ceux qui en ont pris l'habitude. Votre commission a donc

cru ne devoir pas se prononcer sur cette question. Cependant elle est portée à admettre que certains problèmes résolus par le trigonomètre devront entraîner plus de longueur ; que d'autres, ceux, par exemple, où il faut obtenir le sinus verse, se traiteront plus rapidement. L'instrument ne devra être employé que lorsqu'il ne faudra pas une exactitude trop rigoureuse. Telle est d'ailleurs l'opinion de M. Savy. Il ne devra pas remplacer absolument, mais seulement dans certains cas, les méthodes usitées aujourd'hui. M. Savy propose, en outre, de l'employer comme moyen de vérification.

La question d'économie, qui doit être traitée toutes les fois qu'il faut en venir à la pratique, n'a pas échappé à l'auteur. Notre collègue a pensé qu'il devait, à cause de l'élévation du prix, différer de faire construire en métal le trigonomètre dont il vous a présenté un modèle en bois d'une exécution déjà remarquable. Le trigonomètre, telle a été dès ce moment la pensée de M. Savy, peut recevoir une autre application utile. Gravé ou lithographié sur papier, collé sur carton, muni d'une alidade en bois ou en carton, il pourrait être mis entre les mains des élèves de nos écoles, qui s'exerceraient avec cet instrument, peu parfait, à résoudre des triangles. Les jeunes gens aimeront toujours à se servir d'un instrument nouveau pour eux ; ils mettront au contraire peu de zèle à feuilleter un livre. Cependant quand ils auront, par l'emploi répété du trigonomètre, appris à résoudre les triangles, ils voudront arriver à des résultats exacts, et adopteront définitivement les méthodes rigoureuses. Votre commission a cru devoir signaler ce dernier usage de l'invention de notre collègue.

M. Savy, dans le mémoire qu'il vous a remis, insiste

surtout sur la méthode qu'il donne, méthode d'ailleurs indépendante de l'emploi de l'instrument. Il propose de ramener la résolution des triangles quelconques à celle des triangles rectangles. Votre commission verrait avec la plus grande satisfaction se propager cette heureuse innovation. En effet, par ce procédé, on n'aurait jamais que trois formules à employer; et comme on peut avoir souvent à faire faire des calculs à des personnes peu versées dans l'étude de la trigonométrie, on mettrait les tables de logarithmes dans les mains de ces calculateurs, qu'on amènerait à s'en servir après une très courte étude.

Quand on veut déterminer l'aire d'un terrain de forme polygonale, il arrive ou qu'on peut pénétrer dans son intérieur, ou qu'on ne le peut pas. Si l'on peut y pénétrer, le moyen le plus expéditif et le plus généralement employé est de décomposer le polygone, à l'aide d'une directrice, en trapèzes rectangulaires et en triangles rectangles. Si l'on ne peut pas y pénétrer, on lève les côtés et les angles de la figure; et, après avoir rapporté le plan, on le décompose sur le papier en triangles quelconques à l'aide de diagonales. On pourra, pour n'employer que la résolution des triangles rectangles, décomposer toujours la figure, dans ce second cas, comme on le fait dans le premier. Ce procédé est d'ailleurs indiqué par quelques auteurs. Tel est un des différents exemples que cite M. Savy à l'appui de sa méthode. Non-seulement on voit ici comme dans les autres questions traitées par l'auteur du mémoire, qu'il y a toujours possibilité de s'en tenir à la résolution des triangles rectangles; mais encore on profite de l'avantage d'une solution plus rapide.

En résumé, votre commission s'empresse de constater le zèle intelligent dont M. Savy a fait preuve en construisant un instrument qui ne présente qu'un inconvénient, celui d'être d'un prix trop élevé quand il s'agit de le construire avec tout le soin qu'exige un instrument de précision, inconvénient qui disparaît, quand nous nous proposons de placer le trigonomètre lithographié entre les mains de nos élèves, pour les amener à résoudre les questions de trigonométrie. Elle vous propose d'adresser vos remerciements à notre collègue pour la double communication qu'il vous a faite, et de lui témoigner la satisfaction avec laquelle vous êtes disposés à accueillir ses productions, toujours mûrement étudiées, et dirigées vers le but d'une pratique utile.

RAPPORT

SUR LA PROPOSITION DE M. GODART,

RELATIVE AUX HARAS;

PAR M. DUGUET, MEMBRE TITULAIRE (1).

MESSIEURS,

L'opinion publique, les cultivateurs et les propriétaires-éleveurs surtout, se préoccupent vivement d'une mesure introduite, sans qu'aucun indice l'eût fait pressentir, dans un des éléments les plus considérables de la production française, mesure qui touche à des intérêts immenses, puisqu'elle n'importe pas moins à la prospérité du pays qu'à sa sécurité même.

Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de la production chevaline et des transformations profondes qui menacent d'atteindre, qui atteignent déjà le régime d'une institution sur laquelle reposait cependant tout à la fois les espérances et les garanties des éleveurs, et la confiance de tout homme soucieux des plus graves intérêts de notre pays.

---

(1) *Commissaires :* MM. GODART, GAYOT, E. PERRIER, BOULARD, DUGUET, *rapporteur*.

Je m'abstiendrai, Messieurs, de vous présenter l'historique de l'institution des haras en France, vous la connaissez tous, comme aussi les vicissitudes par lesquelles elle a passé; les attaques auxquelles cette institution a été en butte, et la complète justification de son système devant l'Assemblée nationale, à la suite d'un rapport du général de Lamoricière, alors qu'il s'agissait de son maintien ou de son anéantissement.

Je vous rappellerai cependant, qu'après l'avoir détruite en 1790, fatale époque de tant de ruines! par suite d'un décret qui ordonna la vente des étalons que possédait l'État, on fut obligé, dès le 2 germinal an III, cinq ans après, de recréer à grande hâte et à grands frais des dépôts d'étalons, la France se trouvant dépourvue de chevaux; les éleveurs découragés, anéantis même en quelque sorte par cette mesure, et qu'il ne fallut pas moins que l'organisation donnée par l'empereur Napoléon, en 1806, à l'administration des haras pour sauver l'industrie chevaline de la tentative d'émancipation dont on venait de faire un si déplorable essai.

C'est encore aujourd'hui cette même pensée d'émancipation qui paraît dominer dans le système que l'on voudrait substituer à l'état de choses sous l'empire, sous les bienfaits duquel opéraient nos éleveurs et grandissait notre production. Il s'agirait, et déjà un commencement d'exécution a confirmé à cet égard les craintes des éleveurs, de ne plus entretenir, à l'avenir, dans les haras du gouvernement, que des étalons de pur sang. Tous les sujets autres seraient vendus; en un mot l'Etat n'offrirait plus aux éleveurs que des purs sang. La production aurait à se pourvoir, comme elle l'entendrait, des trois quarts sang, des demi-sang. Ce qui est

fait aujourd'hui par l'Etat serait abandonné; l'industrie particulière s'en approprierait la conduite et le soin.

Les jumenteries que l'Etat entretient, dans le but de pourvoir à la reproduction d'étalons trois quarts et demi-sang, seraient également supprimées.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas par demi-mesures que l'on entendrait procéder, ce serait une révolution complète et radicale dans les systèmes suivis par l'administration des haras.

Examinons, en quelques mots, les conséquences de pareilles modifications; — et, tout d'abord, jetons un coup-d'œil sur l'état de la production chevaline dans notre département. Ce qui se passe si près de nous, nous servira à coup sûr de guide pour apprécier ce qui concerne les autres contrées de notre patrie, et nous pourrons dire avec certitude : *Ab uno disce omnes.*

Nous bornant donc à ne considérer que ce qui se pratique sous nos yeux, nous serons forcés, quelles qu'aient pu être nos préventions, de reconnaître qu'une transformation bien remarquable s'est opérée dans les produits de l'espèce chevaline de notre département. — Il y a environ dix ans, ceux qui assistaient aux exhibitions de chevaux offertes par les Comices, les seules réunions possibles alors, étaient sérieusement affligés du peu de mérite des chevaux présentés; quelques-uns, sans doute, n'étaient pas dépourvus de distinction; mais, hélas! sans spécialité définie, sans presque aucune *applicabilité*, permettez-moi l'expression, à aucuns des services connus, soit pour l'armée, le luxe ou les postes.

Que l'on compare aujurd'hui les résultats obtenus depuis six ou huit ans : consciencieusement on sera

forcé de reconnaître qu'un changement bien appréciable s'est opéré. — La remonte, le luxe même ne sont plus embarrassés pour trouver dans nos contrées des chevaux parfaitement convenables, quelques-uns mêmes très distingués ; et, certes, il n'y a pas témérité de notre part à avancer que les deux si récentes exhibitions, par les courses qui ont eu lieu, cette année et en 1851, ont fourni la preuve incontestable de cette amélioration que nous sommes heureux de proclamer.

Maintenant, à qui sommes-nous réellement redevables d'un changement si favorable aux intérêts de nos éleveurs, si plein d'avenir et d'espérances sérieuses? Est-ce à l'industrie privée? est-ce à l'administration des haras?

Je croirais, en vérité, manquer à mes collègues si je me permettais de vouloir leur démontrer que l'industrie particulière, sous le rapport des étalons, n'est réellement pour rien dans cette transformation. — En effet, où sont les haras privés de notre département? où sont-ils possibles en présence de la division, du morcellement incessant des grandes propriétés? — A peine pouvons-nous citer un ou deux propriétaires faisant spéculation de placer quelques étalons approuvés.

Non, cent fois non, l'industrie privée n'est pas assez riche, disons le mot, assez téméraire pour acheter, comme reproducteurs, des sujets de grand prix. N'avons-nous pas cette preuve acquise, et acquise d'une manière bien regrettable !

Quelques grands propriétaires de nos contrées, et proclamons leurs noms avec un juste sentiment de reconnaissance, car ils avaient l'ambition, le rare courage de vouloir imprimer une salutaire impulsion quand leurs

efforts portaient de profondes atteintes à leurs propres intérêts. Oui, MM. de Loisson, Duplessis, Hémart ont bien mérité du département, car ils ont soutenu dignement, noblement, une lutte au bout de laquelle il n'y avait pour eux que mécomptes et revers. Quelques grands propriétaires de nos contrées, disais-je, ont voulu entretenir des haras, s'adonner à l'élevage; ils faisaient d'énormes sacrifices pour se pourvoir d'étalons capables. Quels résultats le département a-t-il recueillis d'une lutte qui ne pouvait continuer en présence de toutes les difficultés, de toutes les mauvaises chances qui entourent les entreprises de ce genre tentées par les particuliers? Ces hommes honorables n'ont-ils pas été forcés de renoncer à des tentatives réellement au-dessus des forces de nos fortunes privées, et n'avons-nous pas été tout heureux que l'administration des haras vînt reprendre et continuer une œuvre devenue impossible dans ces conditions? Croyez-le bien, Messieurs, si l'industrie particulière avait pu réussir, nos honorables compatriotes auraient triomphé, tant était grande leur énergie, tant était profond leur dévouement.

Rendons donc à César ce qui appartient à César, et proclamons que l'amélioration si palpable dans les produits de notre race chevaline émanent positivement, incontestablement de l'administration des haras et des systèmes dans lesquels elle a persévéré. — Elle a multiplié les reproducteurs, les sujets ont été mis en rapport avec les poulinières; ses conseils incessants, ses excitations, sont venus, sous toutes les formes, chercher l'éleveur; grâce à ses indications, et aux faits qui les venaient confirmer, des réformes judicieuses ont été opérées parmi les juments, les accouplements mieux dirigés, mieux

entendus ; et, aujourd'hui, notre département est dans une voie incontestable de progrès et de véritables succès. — Certes, ce n'est pas au moyen de croisements par le pur sang que nous sommes arrivés à ce point ; c'est avec le demi-sang. C'est encore par lui que nous pouvons soutenir l'amélioration ; c'est toujours lui et lui seul que nous invoquerons pour produire des chevaux de service et d'un placement assuré. Que si l'administration des haras s'efface complétement dans cette question des étalons de demi-sang, combien nombreux seront les éleveurs, capables de discerner les sujets propres à l'amélioration ? Combien se décideraient à payer 5 ou 6,000 francs et quelquefois plus encore (et notez que je ne parle pas des étalons de premier ordre), un sujet dont ils ne pourraient tirer aucun autre service ? — Impossible d'admettre qu'ils trouveraient de suffisantes compensations dans les primes accordées par l'État, dans le prix de la saillie ; et, d'ailleurs, ce prix, devenu forcément plus élevé, serait, parconséquent, moins abordable pour la petite culture. — Tous, nous savons du reste combien est exigeant l'entretien d'un cheval de cette sorte, plus exposé que tout autre aux accidents. — Combien trouverions-nous de propriétaires soucieux de courir toutes ces chances ? Le passé, que j'invoquais tout à l'heure, répond victorieusement à toutes ces questions

D'un autre côté, nous connaissons également toute la concurrence que font aux haras les acheteurs étrangers : nos exportations de sujets reproducteurs s'élèvent en moyenne, pour une période de dix années, à environ 6,000 sujets. Or, nos étalonniers privés pourraient-ils jamais soutenir cette concurrence contre les acheteurs

étrangers, commissionnés par leurs gouvernements, et dont les grands prix emporteraient de haute lutte les reproducteurs les plus méritants ? Il leur faudrait forcément s'effacer, et ils n'auraient plus que la ressource des sujets inférieurs !

En certaines circonstances, quand certains efforts sont impossibles à l'industrie privée, c'est à l'Etat à intervenir, quand surtout il s'agit de la production d'un pays, et qu'un grand intérêt national apparaît à toutes les issues d'une question.

La conséquence toute forcée de l'innovation que nous signalons, ou plutôt de ce retour à ce qui a déjà eu lieu il y a un demi-siècle, serait inévitablement la même ; nous aurions gaspillé des trésors amassés à grand'peine pour rentrer dans un cercle plein de périls et non d'incertitudes; c'est-à-dire impossibilité de remplacer par l'industrie privée ce qui est si positivement du domaine de l'État, découragement et ruine de l'industrie chevaline ; une fois encore nous redeviendrions tributaires de nos voisins, plus que nous ne le sommes déjà, et cela quand nous sommes si avancés, à la veille peut-être de nous en affranchir.

Supposons, comme en 1830 et en 1840, quelques nuages dans les relations internationales. Que deviennent les remontes de notre cavalerie? A quels sacrifices ne serons-nous pas exposés pour demander à l'étranger des chevaux qu'il nous refusera peut-être?

Car ne l'oublions pas, Messieurs, la remonte de notre armée trouve la majeure partie de ses chevaux dans les produits issus des demi-sang, et ce sont en effet les types auxquels nos éleveurs doivent surtout s'adresser. Si ces types ne sont plus entretenus par l'Etat qui les

place partout, dans toutes les stations qui les réclament, au centre des pays d'élevage; s'ils deviennent, en supposant que cela se passe ainsi, un objet de spéculation privée, cette spéculation ira-t-elle au-devant des besoins, comme le font les haras? multipliera-t-elle les sujets avec le même désintéressement? Non, ces sujets resteront pour la majeure partie chez leurs propriétaires; le cultivateur, qui hésite toujours devant un déplacement, attendra l'étalon rouleur, et nous retomberons tout aussitôt dans le triste état dont nous sommes sortis cependant, aux applaudissements de tous.

Disons donc toutes nos inquiétudes quand nous voyons répudier un système dont les bienfaits sont si évidents; disons nos inquiétudes quand nous voyons les intérêts de nos éleveurs sérieusement compromis, et notre propre sécurité livrée aux hasards de semblables réformes.

Jamais, ne craignons pas de le répéter, l'industrie privée ne sera à la hauteur d'une pareille œuvre; jamais elle ne pourra substituer, en cette matière, son action à celle de l'Etat. Osons avouer que la constitution des fortunes en France ne permet pas l'importation de ce qui se pratique chez nos voisins d'Outre-Manche, — nous voudrions faire du plagiat, et de la pire espèce encore, que nous ne le pourrions même pas.

C'est ainsi qu'en présence des résultats obtenus par l'esprit de suite d'une administration dont tous les actes ont été marqués au coin de l'expérience, de l'unité et de la méthode, nous serions amenés à courir les chances si mobiles, si aventureuses de la spéculation privée, à laquelle manquera toujours tout accord et toute continuité de système, et qui toujours sera dominée par cette seule et unique séduction, le plus ou moins de profit à tirer de la voie dans laquelle elle aura marché, la sa-

crifiant sans pitié, dès qu'une autre lui promettra un lucre plus élevé.

Pénétrées des dangers d'une réforme qui touche à des intérêts si graves, qui menace si profondément la production chevaline de notre pays, plusieurs sociétés agricoles se sont émues et ont présenté des mémoires au chef de l'Etat, appelant sa sollicitude éclairée sur l'examen d'une question si capitale : la Société d'agriculture de Compiègne, notamment a produit une pétition pleine de considérations les plus élevées. Elle conclut en demandant le maintien d'une institution qui a rendu d'immenses et d'incontestables services au pays. Nous venons, Messieurs, adoptant la proposition de notre honorable collègue, vous demander d'adhérer à cette pétition adressée au Prince Président, bien convaincus que vous n'hésiterez pas à vous associer à une demande pleine de mesure et de convenances.

Nous pensons, Messieurs, que vous n'hésiterez pas non plus à adresser vos vœux au Conseil général du département, actuellement en session, pour le prier de formuler, dans ses délibérations, le vœu le plus explicite pour la continuation du système suivi par l'administration des haras, c'est-à-dire, notamment pour le maintien et l'extension, sur les divers hippodromes de notre pays, des courses au trot, destinées incontestablement à provoquer un meilleur système d'élevage pour les chevaux de seconde origine, et à propager le goût et la connaissance du véritable cheval de service, de celui dont le placement sera toujours assuré.

La Société après avoir entendu ce rapport, et après discussion, en a adopté les conclusions.

PAROLES

PRONONCÉES LE 22 MARS 1852,

SUR LA TOMBE DE M. LAMAIRESSE-COCQTEAULX,

Membre titulaire de la Société d'agriculture,

PAR M. MAUPASSANT,

Président de la Société.

MESSIEURS,

Avant que cette tombe se referme sur les restes mortels d'un citoyen utile et d'un homme de bien, je viens, au nom de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, remplir un pieux devoir, en payant un juste tribut d'hommages à l'un de nos plus anciens et de nos plus respectables collègues.

M. LAMAIRESSE (Jean-Baptiste-Cyprien), naquit à Châlons, le 22 avril 1779. Son père et sa mère étaient de Châlons. Ils étaient cultivateurs, comme l'avaient été leurs ancêtres, et comme l'ont été leurs fils. C'est une de ces familles dans lesquelles l'amour du travail et d'une vie simple se transmet héréditairement, comme l'honneur et la probité.

Notre collègue était l'aîné de huit enfants. A quinze

ans il perdait son père, et se trouvait à la tête d'une culture qui comprenait plus de huit cents journels de terre sur les seuls territoires de Châlons et Saint-Martin : c'était en 1794, en pleine révolution, cette année où l'agriculture fut frappée par le maximum et par tant de réquisitions successives. Cette rude adolescence préparait notre collègue à une vie sérieuse, qui plus d'une fois fut fortement éprouvée. A plusieurs reprises, les intempéries des saisons ont détruit ses récoltes, les épizooties ont dépeuplé ses étables; à deux invasions désastreuses il a vu succéder deux années de disette; son courage est resté inébranlable; et les champs qu'il avait reçus de son père, il les a transmis à ses fils, après en avoir doublé la valeur. Mais aussi que d'activité, que de travail, que de persévérance !

M. Lamairesse n'était point un novateur téméraire; mais ce qu'il avait compris être un progrès, il le réalisait, malgré les obstacles. C'est ainsi que le premier, ou l'un des premiers, il introduisit à Châlons un troupeau mérinos, acheté à grands frais, et de l'excellente race qui venait d'être importée à Mairy, chez M. de Loisson père. A cette même époque, il renouvelait l'espèce de ses bêtes à cornes, et multipliait ses prairies artificielles, sur lesquelles il répandait en abondance les cendres de Bouzy, stimulant précieux qu'il n'hésita point, toutefois à remplacer par le plâtre quand la supériorité de celui-ci fut démontrée. Une innovation plus hardie, dont il donna l'exemple, fut celle de la machine à battre le blé. MM. Barrois et Varin, d'Epensival, membres de la Société d'agriculture, venaient de faire construire les premières batteries que notre département a vu s'établir. Tout aussitôt, en 1822, M. Lamairesse

eut la sienne, et devança ainsi de plusieurs années tous les autres cultivateurs de Châlons.

La Société d'agriculture dut accueillir, dut rechercher un cultivateur d'un tel mérite. Au mois d'avril 1816, il était reçu membre titulaire ; trente ans plus tard il obtenait le titre de membre honoraire, titre bien légitimement acquis. En 1821, il faisait part à la Société des essais qu'il avait tentés sur la culture du blé de Turgovie. Plus tard il fait de semblables communications sur celle du trèfle jaune, de la carotte blanche à collet vert, et de plusieurs autres plantes, dont un petit nombre seulement ont été reconnues convenir à notre pays. Vous savez qu'elle était son assiduité à nos séances, et combien de fois il éclaira nos discussions de sa vieille et solide expérience.

J'ai parlé du cultivateur : ne dirai-je rien de l'homme et du père de famille ? de celui qui sut si bien élever ses six enfants, et fit de ses quatre fils des hommes utiles, des hommes distingués ? La famille de M. Lamairesse, c'est là son bonheur et sa gloire ! c'est là aussi la source des seules douleurs qu'il ait profondément ressenties ! Que de larmes lui a fait verser la mort de ce fils, jeune médecin, si distingué, regretté de ses maîtres, de ses amis, de ses collègues, et ce qui est plus encore, regretté des pauvres, auxquels il avait voué son talent et sa vie. Une douleur plus récente était venue encore attrister l'âme du père. Mais aussi combien de sujets de consolation !

L'un de ses fils, qu'il avait longtemps formé, lui avait succédé dans la culture des champs paternels ; un autre parcourait avec honneur la carrière des armes qu'il avait librement choisie : le plus jeune, élève dis-

tingué de notre collège et de l'école polytechnique, a pris rang parmi nos habiles ingénieurs. Que pouvait désirer de plus notre collègue ? Sa journée était pleine.

La vigueur de sa constitution, la sobriété de sa vie et le calme de son âme, semblaient lui promettre encore une longue carrière; et cependant, lorsqu'il se vit frappé de la maladie qui devait le conduire à la tombe, il ne se plaignit pas, il ne parut pas étonné ! il parlait de sa fin prochaine avec un calme, je dirais presque avec une indifférence qui ressemblait au courage d'un Stoïque; mais c'était mieux encore, c'était la résignation du Chrétien !

Excellent père, homme laborieux, adieu ! Votre tâche était terminée ; allez recevoir votre salaire ! allez rejoindre votre fils !

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 25 septembre 1851 au 25 septembre 1852.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. BONIEZ-LAMBERT. — Annuaire de la Marne, 1852.

BAUDESSON. — D'un cas de fièvre intermittente chez le cheval.

De l'État de la production chevaline dans l'arrondissement de Reims.

BOITEL et LANDET. — Revue encyclopédique d'agriculture, janvier 1852.

BUVIGNIER. — Note sur un nouveau genre de mollusque acéphalé fossile.

COURTOIS-GÉRARD. — Cours élémentaire de culture maraîchère.

CHALET. — De l'Utilité de l'enseignement de l'Horticulture domestique.

DELACROIX. — Caractère et attributions du médecin dans l'instruction criminelle.

DE MAIZIÈRES. — Plan de tutelle paternelle.

DE MONTUREUX. — Divers articles insérés dans l'*Écho de la Seille*.

DE CHANLAIRE (Léon). — Le Chant français.

MM. FAILLY. — Sur l'art du Comédien.

FORNERON. — Le Guide des instituteurs.
Notice sur la ville et le château de La Motte.

GOMART. — Notice sur le château de Ham.

LAINÉ. — Guérison des pommes de terre malades.

LEROY-MABILLE. — La Pomme de terre régénérée par la maturité.
Sur la Maladie de la pomme de terre.

PETIT. — Mémoire sur l'utilité d'une étude des lois et de l'esprit public.

PIDOUX. — Méthode de lecture.

SEURRE (Onézime). — *Croyances*, poésies.
Trois feuilletons insérés dans *La Concorde*.

SELLIER. — Rapport au Conseil général sur l'instruction primaire.

VALLOT. — Supplément à l'Ichthyologie française.
Observations entomologiques.

2° Ouvrages envoyés par M. le Ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

Brevets d'invention expirés, tomes 75, 76.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, tom. 5 à 9.

Annales de l'Institut agronomique, 1re et 2e livraisons.

Annales agronomiques.

Annales de la Colonisation algérienne, 1852.

Histoire statistique de la colonisation algérienne, par MM. Victor Martin et Foley, 1851.

3° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AMIENS. — Mémoires de l'Académie de la Somme, 2e sem., 1851.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1851.

ANGERS.— Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1851.

Compte rendu des produits vinicoles du département de Maine-et-Loire.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1851.

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athenée du Beauvaisis, 2e semestre, 1851.

BOULOGNE-SUR-MER. — Procès-verbaux des séances de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, 1851-52.

BOURG.— Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain, 1851-1852.

Journal de la Société d'horticulture de l'Ain, 1852.

CAEN.— Extraits des séances de la Société d'agriculture et du commerce de Caen, 1851.

Bulletin de la Société d'horticulture de Caen, 1851.

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin du Comice agricole du département de la Marne, 1852.

CHATEAU-THIERRY. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry, 1852.

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne, 1851-1852.
Annales de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme, 1851.
Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, 1851-52.

COLMAR. — Revue d'Alsace (avril 1852).

DOUAI. — Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département du Nord, 1852.

DRAGUIGNAN. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var (8 octobre 1851).
Bulletin agricole du Var.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1851.

FOIX. — Annales agricoles et littéraires de l'Ariège.

GISORS. — Annales du Comice agricole du canton de Gisors, 1851.

GRENOBLE. — Almanach agricole.
Comice agricole, 1852.

LE HAVRE. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1851.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1851.

LIÈGE. — Exposition de fleurs.

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Macon, 1851-52.

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, 1850-51.

MEULAN. — Bulletin de la Société horticole pratique.

MARSEILLE. — Comptes rendus de l'exposition publique de la Société d'agriculture, 1851.

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.

METZ. — Mémoires de l'Académie de Metz, 1850-51.

Bulletin de la Société d'horticulture du département de la Moselle, 1851.

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 1852.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1851.

NIMES. — Comptes rendus des travaux de l'Académie du Gard, 1851.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans, 1852.

PARIS. — Annuaire de l'Institut des provinces.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1851-52.

Société nationale d'horticulture de la Seine, 1851-52.

Bulletin des travaux de la Société nationale de la Seine, 1852.

Annales de la Société centrale d'horticulture de France, 1851-52.

Journal de la Société de la morale chrétienne, 1852.

Bulletin des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture de France, 1852.

Annales agronomiques, recueil de mémoires sur l'agriculture, 1851.

Annales de la Société séricicole, 15e vol. 1852.

REIMS. — Séances et travaux de l'Académie de Reims, 1851-52.

ROUEN. — Bulletin du Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, 1851-1852.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, 1850-51.

Bulletin des travaux de la Société libre des pharmaciens de Rouen.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, 1851.

Bulletin de la Société d'émulation de Rouen, 1851.

SAINT-ÉTIENNE. — Bulletin de la Société industrielle et agricole de Saint-Étienne.

SENS. — Bulletin de la Société archéologique.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique, d'économie rurale pour le midi de la France, 1851-52.

Annuaire de l'Académie nationale de Toulouse.

Société d'agriculture de Toulouse, 1852.

Mémoires de l'Académie des sciences, des arts, belles-lettres et inscriptions de Toulouse.

TOURS. — Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, 1851.

Journal de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

TROYES. — Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, 1852.

—

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 15 décembre 1852.

Présdent-nè.

M. LE PRÉFET du département.

Composition du bureau pour 1852-1853.

MM. MAUPASSANT, *président.*
SELLIER ✱, *vice-président.*
ROYER, *secrétaire.*
N..... *vice-secrétaire.*
DUGUET, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✱, membre de l'Académie des sciences.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET, O. ✱, archevêque de Reims, sénateur.

M. DOZON ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel.

M. GAYOT (Eugène) ✱, ancien inspecteur général des haras.

M. le comte DE DAMPIERRE, C. ✱, général de division en retraite.

M. BOURLON DE SARTY ✱, ancien préfet de la Marne.

Membres honoraires résidants.

Mgr MONYER DE PRILLY, O. ✱, évêque de Châlons.

M. DE JESSAINT, G. O. ✱, ancien préfet de la Marne et ancien pair de France.

M. GRANDAMY, avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne.

M. PRIN ✱, docteur en médecine (3 novembre 1851).

M. GAYOT ✱, médecin-vétérinaire du département (15 novembre 1852).

Membres titulaires résidants.

MM.

CAQUOT, ancien notaire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

GODART, O. ✱, maire de la ville de Châlons, membre du Conseil général de la Marne (15 juillet 1820).

GARINET, conseiller de préfecture (1er février 1826).

JOPPÉ, bibliothécaire (1er juin 1826).

COPIN ✱, conseiller de préfecture (1er février 1827).

MAUPASSANT, principal du collége (1er février 1830).

SALLE, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

GASCHEAU, professeur de mathématiques à l'École d'arts et métiers (16 janvier 1832).

DELACROIX, docteur en chirurgie (15 janvier 1833).

MM.

Drouet, greffier du tribunal civil (15 mai 1835).

Perrier (Joseph), négociant, président du tribunal de commerce (15 mars 1836).

Picot, mécanicien (3 janvier 1837).

Perrier (Eugène), négociant (15 novembre 1836).

Marson, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

Royer, receveur et économe de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

Faure (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

Sellier ✻, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne (15 novembre 1843).

Duguet, maître de poste (1er février 1844).

Boulard ✻, capitaine en retraite (15 janvier 1845).

Le Brun ✻, directeur de l'École impériale d'arts et métiers (1er décembre 1840 et 2 janvier 1847).

Mohen, docteur en médecine (2 octobre 1848).

Debacq, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

Boselli, O. ✻, préfet du département de la Marne (15 mars 1850).

Savy, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

Malenfant, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé **Musart**, chanoine de la cathédrale (15 juin 1850).

Dorin, docteur en médecine (15 juillet 1850).

Membres titulaires non résidants.

MM.

GILLET ✱, président honoraire du tribunal civil, à Vitry-le-François.

Le baron PÉRIGNON ✱, conseiller à la Cour impériale, à Paris.

Le comte DE LAMBERTYE, propriétaire à Chaltrait.

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, président du Comice agricole de la Marne, à Cernon.

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims.

LANDOUZY ✱, docteur en médecine, à Reims.

FRÉROT, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne.

PICART ✱, juge, membre du Conseil général, à Sainte-Ménehould.

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire à Pouillon (Marne).

ANOT DE MAIZIÈRES, ancien inspecteur d'Académie.

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste à Troyes.

BAUNY DE RECY ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines, président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

L'abbé BAUTAIN ✱, ancien direct. du collége de Juilly.

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNART), à Paris.

BECQUEY ✱, ancien préfet, à Vertus.

MM.

Bégin, C. ✱, docteur-médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris.

Bellin (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon.

Belly (de), naturaliste, à Beaurieux (Aisne).

Béranger, ancien rédacteur de l'*Industriel* de Reims.

Bères (Emile), propriétaire, à Paris.

Blanchard, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.

Blavier, ingénieur en chef des mines.

Baudesson, médecin-vétérinaire à Reims.

Bonneville ✱, président du tribunal civil, à Versailles.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Bourgeois-Thiéry, ancien membre du Conseil général de la Marne, propriétaire à Suippes.

Bouvart, de Charleville.

Bresson (Jacques), négociant à Paris.

Brouillon, docteur en médecine, à Contault.

Brulé, ancien notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Fismes.

Buvignier (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomatique, à Verdun.

Canard, propriétaire à Jonchery-sur-Suippe.

Carl (l'abbé), directeur du collége de Juilly.

Catalan, professeur de mathématiques, à Paris.

Chaix-d'Est-Ange, O. ✱, avocat, anc. député, à Paris.

Chanlaire, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon.

MM.

CHARPENTIER-COURTIN, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.

CHARPENTIER, instituteur, à Reims.

CHAUBRY ✱, baron DE TRONCENORD, membre du Conseil général de la Marne.

CHEVILLION, docteur-médecin, à Vitry-le-François.

CLÉMENT, propriétaire à Fismes.

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite.

COMTE (Achille), professeur d'histoire naturelle à Paris.

CONTANT, notaire, membre de l'Académie de Reims.

CROISSANT ✱, avocat général près la Cour impériale, à Paris.

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Stephansfeld (Bas-Rhin),

DEBACQ aîné, ancien notaire, à Paris.

DE BRIÈRE, archéologue, à Paris.

DE CHALLEMAISON, à Paris.

Le comte DE CHEVIGNÉ ✱, ancien colonel de la garde nationale de Reims, à Boursault.

DECORDE, conseiller à la Cour impériale, à Rouen.

DÉCOSTE, médecin-vétérinaire à Sézanne.

DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort.

Le marquis DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (GAÉTAN), ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), ancien inspecteur des forêts de la couronne, à Privas.

DELCAMBRE DE CHAMPVERT, docteur ès-sciences, à Perpignan.

MM.

Deleau, docteur en médecine, à Paris.

De Milly, médecin-vétérinaire, à Reims.

De Montureux (A.), propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

Denis, membre de la Société des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

De Saint-Marceaux, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne.

De Sauville ✱, sous-préfet de Provins.

Des Étangs (Stanislas), botaniste à Troyes.

De Tillancourt, propriétaire, à la Douthe, près Vieux-Maisons (Aisne).

Devergie aîné, docteur en médecine, à Paris.

De Vroil (Jules), avocat, à Paris.

Didron ✱, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Dinet-Peuvrel, maire d'Avize.

Disaut, ancien sous-préfet de l'arrondissem^t de Briey.

D'Hombres-Firmas, géologue, à Alais.

Drouet (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

Egron, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Endrès, ingénieur des ponts et chaussées, au Mans.

Étienne-Gallois, homme de lettres, à Paris.

Faille, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

Failly, ancien inspecteur des douanes, à Paris.

Férat, docteur en médecine, médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

MM..

FLEURY ✱ (Henri), chargé d'une mission en Perse.

FORNERON ✱, recteur de l'Académie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

FOSSOYEUX, inspecteur de l'instr^e primaire, à Troyes.

L'abbé GALLOIS, curé desservant à Bussy-Lettrée.

GAMA, ancien chirurgien principal et premier professeur au Val-de-Grâce, à Paris.

GASC, chef d'institution, à Paris.

GASCHEAU, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.

GASTEBOIS, O. ✱, propriétaire à Lachy, président du Comice agricole de la section de Sézanne.

GAUBERT ✱, chef de bataillon du génie à Haguenau.

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur, à Potangis.

GÉRUZEZ ✱, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris.

GIBBON ✱ (Alexandre), professeur de philosophie au lycée Napoléon, à Paris.

GIBON (Joseph), chef d'institution, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GIRAUD DE SAINT-FARGEAU, homme de lettres, à Paris.

HÉMART (Emile), juge de paix, à Montmort.

HAUDOS, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, à Loisy-sur-Marne.

HAVARD, ancien notaire, à Paris.

HÉLIE (Faustin), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

HENRIOT fils, propriétaire, à Reims.

HERMANT, propriétaire et maire, à Sompuis.

HERPIN, chimiste, à Paris.

MM.

Hiver, ancien procureur de la République, à Orléans.

Jolly ✱, docteur-médecin, membre de la Société nationale de médecine, à Paris.

Jolly (Jules), procureur impérial, à Vitry-le-François.

Lacatte-Joltrois, propriétaire, à Reims.

Lair ✱, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture et de commerce, de Caen.

Lamairesse (Jules), propriétaire, à Saint-Martin-sur-le-Pré.

Lamairesse (Eugène), ingénieur hydraulique, à Bourg (Ain).

Lapoulle, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.

Le Brun, juge de paix, à Avize.

Léger, docteur en médecine, à Paris.

Leroux ✱, pharmacien, à Vitry-le-François.

Louis-Perrier, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Epernay.

Macquart, naturaliste, à Lille.

Maire, horticulteur, à Paris.

Maillet, ancien avoué, à Reims.

Maldan, docteur en médecine, à Reims.

Martin, docteur en médecine, à Lyon.

Martinet, proviseur du Lycée de Chaumont.

Masson, ancien sous-préfet, à Lectoure (Gers).

Materne, inspecteur de l'Académie de Seine-et-Oise.

Le comte de Mellet, naturaliste, à Chaltrait.

MM.

MERGAUT, docteur en médecine, à Mirecourt.

MILLON (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger.

MITTRE, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

MOET DE LA FORTE MAISON, archéologue, à Rennes.

MONNOT DES ANGLES, professeur émérite, à Reims.

MOREAU DE JONNÈS, O. ✻, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

NANCEY aîné, juge au tribunal civil, à Troyes.

NANCEY jeune, avocat, à Melun.

NEY D'ELCHINGEN, O. ✻, général de brigade.

Mme Eugénie NIBOYET, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

NICOT, ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

NITOT, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, maire, à Ay.

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

PAGESY DE BOURDEILLAC, C. ✻, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier.

PARIS ✻ (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris.

PATIN, docteur en médecine, à Troyes.

PEIN (Louis), avoué, à Verdun.

PERRIER (Charles), négociant, à Epernay.

MM.

PERRIER-JOUET, maire d'Epernay.

PERROT, ancien principal du collége, à Phalsbourg.

PHILIPPE, docteur en médecine, membre de l'Académie de Reims.

PIÉRARD, O. ✱, chef de bataillon du génie en retraite, à Verdun.

POISSON, ancien sous-préfet, à Paris.

PONSART, membre du Conseil général, à Omey.

PONSORT (DE) père ✱, horticulteur, à Châlons.

RADOUAN, propriétaire, à Vanault-les-Dames.

RAISON, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon.

REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

REMY père, instituteur et botaniste, à Livry.

REMY (Jules), botaniste, à Paris.

RENARD, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond, à Paris.

RICHON, officier de santé, à Saint-Amand.

ROBELIN, juge, à Charolles.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay.

ROUTHIER, O. ✱, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, à Paris.

RUINART DE BRIMONT, propriétaire à Brimont.

SALLERON ✱, chirurgien-major de 1re classe, à Alger.

SÉGALAS, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes.

SEURRE (Onésime), homme de lettres, à Paris.

SIMONNET, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.

SIRET, pharmacien, à Provins.

MM.

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Reims.

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux.

TESTU (Léon), principal du collége, à Montargis.

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry.

THIRION, avocat, à Paris.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon.

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon.

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay.

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt (Pas-de-Calais).

VINCENT, membre de l'Académie des incriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathématiques spéciales, à Paris.

WARMÉ, docteur en médecine, à Beauvais.

WIBRATTE, de Metz, homme de lettres, à Paris.

WILLIAME, propriétaire, membre du Conseil général de la Marne et juge de paix, à Ambrières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PERSONNES QUI, PENDANT L'ANNÉE 1852, ONT PRIS PART AUX TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, ET AUX CONCOURS QU'ELLE AVAIT OUVERTS.

Pages.

MM. Aubriet, docteur en médecine à Vertus; communication sur l'état des récoltes.
Aviat, vigneron au Mesnil-sur-Oger..... 8, 46
Barrois, propriétaire à Bouy; communication sur l'état des récoltes.
Baudesson, médecin-vétérinaire à Reims..... 35, 127
Boitel, curé à Montmirail..... 35
Bornot (Frédéric), propriétaire-cultivateur à Vert-la-Gravelle..... 6, 39
Bornot, propriétaire à Vert-la-Gravelle; communication sur l'état des récoltes.
Bouché-Pierre, à Châlons..... 36
Bouquet, instituteur et propriétaire à Poix; communication sur l'état des récoltes.
Buvignier, ingénieur des mines, à Verdun..... 527
Canard, propriétaire à Jonchery; communication sur l'état des récoltes.
Chanlaire (de),..... 127
Charbault, instituteur à Fère-Champenoise; communication sur l'état des récoltes.
Chauré, maire de Favresse; communication sur l'état des récoltes.
Chauré, de Vitry-le-François..... 26
Chopin, propriétaire à Somme-Bionne; communication sur l'état des récoltes.
Courtin, instituteur communal à Sompuis..... 7, 44
Courtois-Gérard, à Paris..... 127
Cullot, maire de Romain..... 7, 41, 42
Delacroix fils, docteur en médecine à Châlons-sur-Marne..... 33, 127

Pages.

MM. Delaire, maire d'Allemanche-Launay et Soyer..... 7, 44
Failly, inspecteur des douanes en retraite, à Paris. 30, 12
Faustin-Francart, de Cernay..... 26
Folliez (Auguste), cultivateur à St-Jean-sur-Moivre... 35
Forneron, recteur de l'Académie de la Marne.... 29, 128
Formez, maire de Francheville..... 7, 42
Frérot (Désiré), propriétaire à Désiré, commune du Gault; communication sur l'état des récoltes.
Gastebois, président du Comice agricole, section de Sézanne, à Lachy; communication sur l'état des récoltes.
Gastebois, lieutenant-colonel en retraite, à Lachy.. 32
Gérardot, cultivateur à Potangis; communication sur l'état des récoltes.
Gobinot, instituteur à Sauvage, commune de St-Just; communication sur l'état des récoltes.
Gomard, à Saint-Quentin..... 128
Haudos, membre du Conseil général, à Loisy-sur-Marne..... 8, 43, 46
Hermant-Lesaint, propriétaire et maire à Sompuis; communication sur l'état des récoltes.
Jondreville (Paulin), jardinier de M. Sellier, à Oger. 8, 45
Lainé..... 128
Lamairesse (Jules), propriétaire à St-Martin-sur-le-Pré 28
Lamairesse (A.), propriétaire à Saint-Martin-sur-le-Pré; communication sur l'état des récoltes.
Lebel, de Vitry-le-François..... 26
Leblanc, instituteur à Ville-en-Tardenois; communication sur l'état des récoltes.
Lecomte, fabricant de produits chimiques, à Reims.. 27
Lécuyer, instituteur à Aulnay-sur-Marne; communication sur l'état des récoltes.
Legris, adjoint au maire de Romain..... 7, 41, 42
Leroy-Mabille..... 128
Longlas, maire de Ponthion en Perthois..... 7, 42, 43
Lorez, fermier à Megricourt, commune de Margegerie..... 7, 40, 41
Luce, jardinier à Châlons..... 45
Maizières (de), professeur en retraite..... 127
Malval, pharmacien à Châlons; communication sur le fenu grec, *fœnum græcum* (*Trigonella*, Linnée).

Pages.

MM. Marié, instituteur à Marson ; communication sur l'état des récoltes.
Marié, instituteur communal, à Marson..... 8, 45
Massez, instituteur à Vitry-la-Ville ; communication sur l'état des récoltes.
Mathieu, docteur en médecine, à Vitry-en-Perthois 27, 36
Maury (Théodore), négociant à Villefranche (Haute-Garonne..... 6, 73 et suiv.
Métayer, maire, membre du Comice agricole, à Bagneux ; communication sur l'état des récoltes.
Miraucourt, instituteur à Bussy-le-Repos, communication sur l'état des récoltes.
Montureux (de), maire à Arracourt (Meurthe).. 36, 127
Naudin, jardinier de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait..... 8, 46
Petit, de Paris..... 128
Philippe, docteur en médecine, à Reims..... 34
Pidoux..... 128
Pierre, maire de Saint-Thomas..... 7, 42
Ponsard, membre du Conseil général, à Omey..... 27
Potel, homme de lettres, à Paris..... 35
Regnauld, cultivateur à Saint-Lumier-en-Champagne ; communication sur l'état des récoltes.
Remy, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne ; communication sur l'état des récoltes.
Remy, instituteur à Livry ; communication sur l'état des récoltes.
Richon, officier de santé, à Saint-Amand..... 36
Roche, instituteur à Jonquery ; communication sur l'état des récoltes.
Ruinart de Brimont, propriétaire à Brimont ; communication sur l'état des récoltes.
Sergent, instituteur à La Veuve ; communication sur l'état des récoltes.
Seurre (Onésime), homme de lettres à Versailles. 29, 128
Tilloy (Charles), cultivateur à Lachapelle, près Servon ; communication sur l'état des récoltes.
Vallot, naturaliste, à Dijon.
Varin, propriétaire-cultivateur à Épense.. 7, 39, 40, 41
Vincent, adjoint à Ponthion en Perthois..... 7, 42, 43

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbal de la séance du 27 septembre 1852..... 5
Programme des concours ouverts par la Société pour l'année 1853..... 8
Discours d'ouverture, par M. Maupassant, *président*..... 13
Compte rendu des travaux de la Société, par M. Mohen, *secrétaire*..... 24
Rapport sur le premier concours, par M. Sellier..... 48
Géologie. — Réponses à quelques questions proposées par l'Institut des provinces de France, par M. Drouet. 77
Mémoire sur le Trigonomètre et sur une Méthode donnant la résolution des triangles rectilignes obliquangles, au moyen de leur décomposition en triangles rectangles, etc., par M. Savy..... 87
Rapport sur l'instrument de M. Savy, appelé Trigonomètre et sur une Méthode, etc., par M. Debacq..... 107
— sur la proposition de M. Godart, relative aux haras, par M. Duguet..... 114
Catalogue des ouvrages adressés à la Société, du 25 septembre 1851 au 25 septembre 1852..... 127
Liste des membres composant la Société..... 133
Table alphabétique des noms des personnes qui, pendant l'année 1852, ont pris part aux travaux de la Société, et aux concours qu'elle avait ouverts..... 145

CHALONS, TYP. BONIEZ-LAMBERT.

Procès

EXTRAIT

DES

RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 22. Les Associés correspondants sont invités à donner à la Société des Mémoires ou Observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

ART. 23. Tout Associé correspondant qui laisse écouler *deux années consécutives* sans satisfaire à l'art. 22, *cesse de recevoir les Mémoires que publie la Société.*

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

LIBRARIES
STACKS
NOV 23 1977

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Année 1854.

CHALONS,

E. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1854.

Composition du bureau de la Société pour l'année 1854—1855.

MM. SELLIER ✻, avocat, juge suppléant au tribunal civil de Châlons, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, *président ;*

CAQUOT, notaire honoraire, juge suppléant au tribunal civil de Châlons, *vice-président ;*

ROYER, receveur de l'Asile public d'aliénés, *secrétaire ;*

FAURE, pharmacien, *vice-secrétaire*, *archiviste ;*

SAVY, agent-voyer en chef du département de la Marne, *trésorier*.

LE VTE DE JESSAINT

Ancien Préfet de la Marne.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS,

DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 24 AVRIL 1854,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

ACADÉMIE D'A
BIBLIOTHÈQUE
Sciences, Agriculture

CHALONS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE D'E. LAURENT,

Rue d'Orfeuil, 14—16.

1854.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE,

LE 24 AVRIL 1854.

DISCOURS

DE M. LE PRÉFET,

Président-né.

MESSIEURS,

J'ai hâte, comme vous, d'écouter les deux lectures qui nous sont promises par le programme de cette séance. L'une, que vous aimez toujours à entendre, va vous faire connaître le résultat de vos concours. L'autre doit vous raconter l'une des existences les mieux remplies, les plus généreusement employées de nos annales administratives, et faire en quelque sorte revivre devant vous l'homme éminent qui, par un bonheur bien rare au milieu de nos agitations politiques, a su mériter le respect

de tous les partis et inspirer aux populations de ce département un sentiment presque filial d'affection et de reconnaissance. C'est l'histoire des évènements et des faits dont vous avez été les témoins ou les acteurs, votre propre histoire personnifiée en quelque sorte dans celui qui, pendant trente-huit ans, a eu l'honneur de vous administrer. Il doit vous tarder, comme à moi, de voir ce passé se dérouler devant vous ; et cependant je ne voudrais pas vous trouver réunis autour de moi sans vous dire combien j'apprécie le dévouement avec lequel vous accomplissez l'œuvre d'amélioration et de progrès que vous vous êtes donnée.

Tout ce qui se fait de bien et d'utile dans ce département recherche votre approbation et obtient votre protection éclairée. Dès l'origine de votre association, vous avez, par une pensée féconde, généreuse et vraie, confondu, dans votre sollicitude, l'industrie, l'art, l'agriculture, ces trois éléments qui constituent la richesse des nations ; et chacun d'eux obtient de vous à son tour des encouragements dont le prix est moins dans la valeur de ces médailles que dans l'honneur de les avoir méritées. Il y a quelques mois, vous faisiez la part des applications utiles et des travaux littéraires. Des ouvrages distingués sur votre province de Champagne, des actes de dévouement, des améliorations industrielles et agricoles recevaient ici leur juste récompense. Vous vous réunissez de nouveau aujourd'hui pour encourager les efforts, les sacrifices qui veulent, au-delà de ce qui est l'agriculture proprement dite, marquer un progrès de plus. Je ne sais pas si vous avez partagé mon impression, mais en admirant, à votre exposition, ces fleurs si brillantes et si variées, ces produits conquis sur la nature par la persé-

vérance, et je pourrais presque dire par le génie de l'homme, ces plantes si diverses, si riches de végétation ou si gracieuses de dessin et de forme, je m'applaudissais de voir honorer ainsi, après ce qui est utile, ce qui plaît aux yeux, à l'esprit, à l'intelligence, l'art à côté de l'industrie, l'horticulture à côté de l'agriculture. Oui, ces fruits venus avant le soleil, ces fleurs transportées de loin et acclimatées sur notre sol, c'est, si vous le voulez, du luxe et de la fantaisie, mais le luxe et la fantaisie sont aussi des éléments de richesse pour un peuple, surtout pour le nôtre; et je plaindrais sincèrement la France, si je la voyais condamnée à renoncer au domaine du caprice et de l'imagination, pour ne plus s'occuper que de sa vie positive et de ses besoins matériels. Nous devons protéger, sans doute, tout ce qui peut améliorer le bien-être des populations et augmenter la production nationale; mais nous ne devons pas oublier non plus tout ce qui peut contribuer à grandir cette supériorité morale qui nous a valu la première place dans la voie de la civilisation. Cette double mission, que le gouvernement de l'Empereur accomplit avec tant de dévouement et de sollicitude dans une sphère plus élevée, est digne de tenter les hommes à qui leur talent ou leur position imposent le devoir de donner l'exemple autour d'eux, et je suis heureux de constater que c'est ainsi que votre Société comprend et remplit la sienne.

Continuons ensemble l'œuvre que vous avez si bien commencée, et faisons mieux encore, si nous le pouvons. Ne nous laissons pas surtout arrêter par les évènements qui se préparent, ou détourner des travaux de la paix par les bruits de la guerre. Nos soldats vont défendre l'honneur et l'influence du pays; redoublons d'efforts

pour développer les éléments de sa richesse. La France est assez forte, assez puissante, assez grande, pour buriner avec son épée quelques pages glorieuses de plus dans son histoire, sans s'arrêter dans sa mission de progrès.

COMPTE RENDU

DES CONCOURS HORTICOLES

Ouverts par la Société,

ET DE L'EXPOSITION DES 21, 22 ET 23 AVRIL 1854,

Par M. le comte Léonce de LAMBERTYE,

Membre titulaire non résidant.

Messieurs,

Une fois de plus, la Société d'agriculture m'a chargé de venir vous rendre compte des travaux des jardiniers et de cette exposition que vous avez tous pu voir (1). Cet ordre était trop flatteur pour ne m'y point soumettre. N'attendez pas, je vous prie, la moindre excursion en dehors de mon domaine horticole. Il est déjà trop vaste et pour mon labeur et pour mes loisirs ; je m'y trouve bien et j'y resterai.

Les cultures sont toutes utiles et agréables, envisagées sous le point de vue de l'occupation et de la moralité ;

---

(1) *Jury de l'exposition.* — MM. Sellier, *président*, Royer, *secrétaire*, de Lambertye, *rapporteur*, Le Brun, Mohen, Dorin, Haudos, Nitot, Jules Lamairesse, Ponsard.

mais on est convenu d'appliquer l'épithête d'*utiles* à celles qui ont un rapport immédiat avec l'alimentation de l'homme. Les arbres fruitiers, les plantes potagères, voilà la culture utile. Je vais d'abord vous en entretenir.

Trop longtemps la bonne direction des arbres fruitiers est restée étrangère au département de la Marne. Elle a pénétré d'abord sur plusieurs points de l'arrondissement d'Épernay, sur un petit coin de celui de Reims, puis à Vitry-le-Français (je crois qu'il serait plus rationel de dire *François*, car, si je ne me trompe, cette ville doit son nom à François Ier, qui la fit bâtir pour recevoir les habitants de Vitry-le-Brûlé, que Charles-Quint venait de détruire en 1544); mais je ne suis pas ici pour discuter les étymologies et je passe outre. — Enfin, il n'y a guère plus de trois ans que Châlons est entrée dans la bonne voie *arboriculturale*, et elle paraît décidée à marcher à toute vapeur, à la vitesse des *Crampton*. Quels sont les mécaniciens, ou tout simplement les jardiniers, qui la conduisent ainsi ? Il y en a peut-être plus que je ne sais, mais j'en connais deux dont je suis sûr.

M. Royer vous en a entretenus à la dernière séance de la Société, dans un rapport lumineux. Ces deux jeunes hommes sont les frères MACHET. Ils ont entendu dire que l'union fait la force; aussi ils se tiennent comme les deux doigts de la main.

Il y a trois ans, qu'étaient-ils ? Vous l'ignoriez; moi aussi. Une idée germait dans leurs cerveaux, il fallait l'appliquer. Tout-à-coup ils sentent qu'il y a quelque chose à faire pour leur art et pour leur pays dans ce chef-lieu de la Marne. — Les voilà partis; — ils courent après la science; — on leur en montre un peu à *Chaltrait*. Ils mettent une prompte intelligence au service de

la démonstration. — Ils rentrent chez eux, — ils achètent des livres élémentaires, ils les lisent, ils s'y arrêtent quelques moments, — ils sortent de nouveau. Cette fois ils veulent se trouver face à face avec nos habiles du jour. Ils vont à Montreuil entendre l'oracle des pêchers, une autre fois à Longpont, M. Cossonnet, l'homme des poiriers. — Ils voient là des arbres modèles, des arbres vivants qui valent plus pour eux que les arbres modèles appliqués par le burin sur les cartons de leurs livres, — et puis ils vont écouter avec recueillement les leçons de M. Dubreuil, qui professe avec distinction l'arboriculture aux arts et métiers. — Ils n'ont peut-être pas d'argent pour visiter les estaminets, mais ils en ont toujours pour acheter des livres et pour prendre la route de Paris. — Tant de zèle, tant de bon vouloir, tant de capacité, tant d'esprit de conduite ont été remarqués. — La Société d'agriculture a couronné leurs efforts et leurs travaux d'une médaille d'argent ; et elle était si bien méritée, que jamais médaille n'a été offerte avec plus de plaisir, — et celui qui a l'honneur, Messieurs, de s'adresser à vous dans ce moment, en a éprouvé pour sa part une très vive satisfaction, car il se demandait comment tant d'expositions horticoles provoquées par votre Société n'avaient pas encore fait surgir un cultivateur instruit du sein de votre cité.

Les Sociétés et les exhibitions sont donc bonnes à quelque chose, car du jour où les propriétaires connurent cette distinction flatteuse, les propriétaires sont venus à eux, au point que ces deux jardiniers intelligents peuvent suffire à peine aux demandes qu'on leur adresse journellement. — Ils dessinent des jardins, ils plantent, ils soumettent les arbres fruitiers à

toutes les formes possibles. N'y a-t-il pas en effet une grande variété de charpentes solides et élégantes ? Ils les font solides pour que l'arbre atteigne de longues années. Sur ces charpentes, n'importe laquelle, ils échelonnent les fruits presque à volonté. Si l'arbre est trop vigoureux (car vous savez qu'il faut donner de la faiblesse aux branches fruitières), voici comment ils s'y prennent : la *vigne* et le *framboisier* sont les deux seules essences fruitières qui ont des yeux mixtes, c'est-à-dire des yeux qui produisent et des bourgeons et des fleurs sur ces bourgeons. Tous les autres arbres fruitiers ont leurs yeux à bois et à fruits séparés. Cette petite explication, légèrement scientifique, m'était nécessaire pour vous faire saisir clairement le procédé mis en pratique par les frères Machet.

M. Dambournet, propriétaire à Châlons (1), avait quelques pyramides de poiriers greffés sur *franc*, sauvageon très robuste et qui communique sa vigueur à la *variété* qu'on lui confie. Ces pyramides déjà âgées ne produisaient point de fruits. Les frères Machet entreprennent de leur en faire produire immédiatement. — Tout le monde connaît la greffe en écusson avec un œil à bois, mais peu encore pratiquent la greffe en écusson avec un œil ou bouton à fruit. A l'automne 1853, ils enlevèrent plusieurs centaines d'écussons munis de boutons à fruit, et ils les inoculèrent sur toutes les branches charpentières des pyramides de M. Dambournet, à des places et à des distances convenables, en sorte que ces

---

(1) *Membres de la commission.* — MM. Sellier, *président*, Royer, *secrétaire*, Dorin et de Lambertye, *rapporteur*.

arbres, qu'une Commission a visités en avril, sont en ce moment en pleine floraison ; ils ne produisaient rien, ils seront couverts de fruits en 1854 ! Convenez, Messieurs, que ceci est un charmant tour de force de la science. — Au moyen âge, l'aurait-on rangé dans la magie blanche ou dans la magie noire ?

Il faut que l'initiative incessante des frères Machet soit encouragée de nouveau.

La Société leur a accordé un rappel de médaille d'argent et un exemplaire du *Traité d'arboriculture de Dubreuil.*

Une Commission (1) est allée examiner à Suippes les plantations de M. Bourgeois, établies dans un terrain crayeux et tourbeux ; mais, si cette terre est ingrate, elle fait d'autant ressortir les efforts de celui à qui la dure mission de la remuer est échue en partage. — Les auteurs recommandent le défoncement ; mais allez donc défoncer une craie homogène à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Pour toute ressource contre ce sol déshérité, restent les amendements et les fumiers ; encore après avoir englouti bien des capitaux, n'aura-t-on pas assez englouti d'engrais. — Il faut donc, pour être juste envers le jardinier de M. Bourgeois, juger de son travail, non d'une manière absolue, mais d'une manière relative. Or, il est de fait qu'il met à l'éducation de ses nombreux arbres fruitiers une grande persévérance, et qu'il est parvenu à pouvoir présenter neuf gros poiriers à cinq ailes, assez bien conduits et qu'il a res-

---

(1) *Membres de la commission :* MM. Mohen, Dorin, Thiébaut, Royer, *rapporteur.*

taurés, ainsi que deux cents pommiers en gobelet, âgés de vingt-cinq ans, qui laissent peu à désirer, suivant le rapport de M. Royer où j'ai puisé ces détails.

La Société, appréciant ces difficultés vaincues, accorde à M. Auguste Rosier, jardinier de M. Bourgeois, à titre d'encouragement, une médaille d'argent et un exemplaire des *Éléments de taille de Hardy*.

A l'exposition dernière, j'ai cherché à mettre en relief les cultures forcées de M. Étienne Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne, qui embrassaient alors une assez vaste étendue de chauffage à l'eau chaude, et lui valurent une médaille d'argent. Depuis, ce jardinier habile s'est surpassé et vous en a donné des preuves à cette exposition par ses belles fraises anglaises, deux pruniers chargés de fruits encore verts, mais parvenus presque à leur grosseur ; par cinq magnifiques melons *Petit-Prescott* (il avait commencé à en cueillir le 11 avril) ; enfin, par ses asperges volumineuses de pleine terre.

Il est accordé à M. Deffaut une médaille d'argent, pour ses prunes et ses melons Prescott, ainsi qu'un exemplaire du *Traité de culture maraîchère, par Moreau et Daverne*.

Le lot de primeurs exposé par M. Bréjon, jardinier de M. Moët, à Pierry, se composait de grappes de *raisin* encore un peu vert, *fraises de quatre saisons*, *concombres vert anglais*, *carottes de Hollande*, très belles ; *haricots verts* et *en cosse*, *champignons*, *pommes de terre Marjolin*, *pois prince Albert*, un artichaut demi-grosseur, asperges de pleine terre, assez remarquables.

Son lot de fruits conservés était supérieur à ceux des autres exposants, et par la fraîcheur et par le nombre d'exemplaires dans chaque variété. — J'ai distingué, surtout en poires : les *Doyenné d'hiver*, *Bon-Chrétien*, *Bergamotte d'hiver*; — en pommes : *Reinette d'Angleterre*, *dorée*, *grise*; *Calville blanc*.

Il est accordé à M. Bréjon une médaille d'argent, pour ses cultures forcées, et une médaille de bronze pour ses fruits conservés.

M. de Lambertye a envoyé de Chaltrait un *melon Petit-Prescott*, un *Cantaloup fond blanc*, produit inusité dans le mois d'avril; — un cep de *chasselas Ciota*, muni de deux grappes de raisin arrivées à parfaite maturité; — trois variétés de *concombres* dont le *gladiator*, des *pois prince Albert*, des *haricots en cosse*.

Ses cultures actuelles comprennent quatorze mètres de châssis en vignes, chargées de quatre cents grappes de *raisin* prêt à mûrir; soixante-quinze *Ananas* à fruits, qui donneront en juin; — seize mètres de châssis en *melons Prescott*, dont vingt-cinq mètres ont été récoltés de jour en jour depuis le 11 avril; seize mètres *Prescott* qui vont succéder aux premiers; — trente-deux mètres châssis en *Cantaloups fond blanc*, pour la fin de mai, dont un de deux kilog. et demi a été cueilli le 13 avril; trente-deux mètres de châssis en *concombres*, qui ont donné depuis le 10 mars; seize mètres en *haricots*, récoltés à partir du 8 février.

La Société a jugé qu'elle devait donner au jardinier qui dirige avec succès les cultures de M. de Lambertye une nouvelle marque de satisfaction. En conséquence,

elle a accordé une médaille d'argent de première classe à M. Naudin.

M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, est le seul qui ait produit un échantillon de culture maraîchère. Il est regrettable que les maraîchers et particulièrement ceux de Châlons (à l'exception d'un seul, M. Luce, qui paraît entrer dans cette voie), ne sentent pas tout l'avantage qu'ils pourraient retirer de nos expositions. Pourquoi n'imitent-ils pas ceux de Paris, qui se font un nom avec leurs beaux produits, et qui élèvent à leurs yeux et aux yeux du public la culture si utile, si compliquée, si pleine de périls, des légumes de pleine terre ? Je veux espérer que mes regrets arriveront jusqu'à eux, et qu'à l'avenir ils voudront se distinguer dans leur art, comme déjà MM. Machet dans la taille des arbres fruitiers.

M. Guillaume avait envoyé de la *laitue* pommée le 5 avril; il a exposé de la *romaine grise*, des *brocolis*, des *choux d'York*, des *carottes courtes de Hollande*, une botte de *Crambé* ou *chou marin* qui n'est pas assez popularisé, car il est d'une alimentation très saine et très agréable. Tous ces légumes étaient d'une bonne venue et attestaient les soins du jardinier.

Une médaille d'argent sera délivrée à M. Guillaume, ainsi qu'un exemplaire du *Manuel de culture maraîchère* de *Moreau* et *Daverne*.

M. de la Franchecourt voulant aussi contribuer à orner l'exposition a sacrifié un énorme exemplaire de Bananier à gros fruits (*Musa paradisiaca, L.*) qu'il a relevé de la pleine terre d'une serre chaude. Il est muni de son

régime. Cette plante, d'un grand effet, peut avoir quatre mètres d'élévation.

Il me reste à citer les magnifiques fraisiers de châssis, en pot, tous chargés de fruits variés, élevés et conduits par M. Auguste Jondreville, jardinier de M. Dorin, à Châlons. — Une médaille de bronze lui est accordée pour cette culture.

— Les fraises *Princesse-Royale*, très mûres, adressées le 12 avril à la Société par M. Paulin Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger.

— Des Asperges d'une bonne force, de la culture de M. Benot, à Châlons.

— Quelques pommes de rainette, fort belles, de M. Bourgeois, de Suippes.

— Des échantillons de poires et pommes conservées, provenant du jardin de M. Labruyère, à Fleury-la-Rivière. Nous avons distingué la *belle angevine*, mais il est à regretter que ces fruits n'aient pu parvenir en assez bon état.

— Des pommes très belles, envoyées par Mme veuve Chanoine-Deullin.

L'industrie horticole a été représentée seulement par un modèle de châssis et des poteries.

Le châssis est de l'invention de M. Chauré, de Vitry-le-François. Il est en planches de sapin, à assemblage mobile au moyen de vis ; les verres ne se recouvrent pas. Ils sont juxtaposés et maintenus par de petits tampons de liége dans les rainures. L'emploi du mastic est supprimé. La pratique seule prouvera si ce châssis

modifié doit remplacer avantageusement les autres, ce qui est un peu douteux ; au reste, quant à présent, je n'ai aucune opinion à établir.

M. Ebrehard-Rousseau, fabricant de poteries à Épernay, a exposé une grande variété de poteries de jardin, qui se font remarquer par l'élégance, la solidité, la légèreté et la finesse de la pâte. — Pots de fleurs de toutes dimensions, depuis trois jusqu'à quarante centimètres de diamètre ; terrines à orchidées, de plusieurs formes ; appareil Lecoq, pour la radification des boutures ; lampes à jacinthes pour les appartements ; lampes vernissées à moulures ; d'autres mates et à décorations nombreuses.

La Société, ayant reconnu un vrai mérite à ces poteries, décerne une médaille d'argent à M. Ebrehard-Rousseau.

J'arrive enfin, Messieurs, à la partie brillante de l'exposition. Le mois d'avril avait été arrêté depuis longtemps pour l'ouvrir, parce que c'est le moment où un très grand nombre de plantes de serre tempérée épanouissent leurs fleurs ; mais nous avions compté sans le soleil qui, pendant deux mois, avec une persistance qui ne s'est pas démentie un seul jour, est venu activer toutes ces plantes, en sorte que bien des genres, qu'on eût été heureux de vous faire admirer, se sont trouvés épuisés au moment de l'ouverture. — Mais, si les exposants étaient plus rares et le nombre des plantes plus restreint que de coutume, le choix des variétés a dû vous paraître au moins aussi remarquable.

La belle tribu des Azalées de l'Inde brillait au premier

rang par le nombre, la variété, la force, la rareté des sujets, l'abondance et l'éclat de leurs fleurs. Habilement groupées toutes ensemble, elles formaient un coup d'œil ravissant; toutes ces Azalées appartenaient aux deux lots de M. Haudos et de M. Perrier-Jouët.

La collection de M. Haudos était la plus importante, et par le nombre des variétés, et par la forme des sujets, et par la richesse des coloris. Elle renfermait soixante-dix exemplaires, dont cinquante différents. Je dois mentionner, pour l'éclat, la beauté, l'ampleur des corolles le *formosa Ivery*, *lateritia alba*, *exquisita*, *coccinea major*, *Prince Albert*, *barbata*, *Marie-Louise*. — Pour la force des sujets *maculata semi duplex*, *Eveyriana*, *Madame de Vatry*; et enfin, comme dernière nouveauté, la *beauté de l'Europe*, portant sur le même pied des fleurs blanches tigrées de carmin, rubanées de cinabre; d'autres, rouge cuivré et tigrées. — M. Haudos a exposé d'autres jolies plantes : six *Rhododendrum*, dont le *rubrum* d'un rouge éclatant, les *Erica persoluta rosea et alba*, *cylindrica superba*, *linoïdes*, *intermedia*, *Linnea nova*, en très bon état et couvertes de fleurs, — deux *Kalmia*, la *Capucine tricolor*, une *Pivoine en arbre*, un *Cytisus ramosus*, un *Camelia*, le seul échappé aux feux du soleil, un *Rosier de Bank à fleur jaune*, un *Limodorum de Tankerville*, ancienne orchidée, un bel *Hortensia* forcé, surmonté de six capitules fleuries, — enfin quelques *cinéraires* et *calcéolaires*.

Etienne Deffaut n'est pas un nom nouveau pour vous; je vous ai retracé ses victoires dans les départements de la Meurthe et de la Moselle. Il en a déjà remporté plusieurs dans votre ville. Je vous fais juges, Messieurs, de

la beauté et du mérite des plantes qu'il a apportées ici au nom de son maître. — Le programme indiquait qu'une médaille d'honneur en or serait réservée au lot le plus remarquable de l'exposition. Je crois que votre jury, en mettant celui-ci au premier rang, n'a été que l'écho du nombreux public qui n'a cessé de l'admirer. — Cette médaille avait été offerte à M. Haudos qui, par un esprit de justice, a demandé qu'elle couronnât le travail et le mérite de son jardinier. La Société a accueilli ce désir honorable ; en conséquence la médaille d'or est accordée à M. Etienne Deffaut.

Les importantes et riches cultures de M. Perrier-Jouët ont eu aussi à un autre temps leur médaille d'or. — Des mains d'Auguste Augis, elles ont passé, au mois de février dernier, sous la direction d'un éclairé praticien, M. Guidon, qui gouvernait alors à Grenelle les serres et jardins de M. Violet. Faisons lui bon accueil, car, le dernier arrivé, il se place déjà à la tête de notre horticulture. Faisons aussi des vœux pour le rétablissement de son excellent maître qu'une maladie douloureuse éloigne de nous dans un moment où notre fête florale lui eût offert de l'intérêt.

Je viens de jeter un coup d'œil rapide sur les végétaux précieux qui garnissent les serres de M. Perrier ; je suis resté émerveillé. — Je ne saurais plus rien vous apprendre sur ces *Orchidées* hétéroclites. Je vous en ai parlé à différentes reprises. Pour seule consolation, j'ai à vous citer quelques noms barbares qu'il m'est impossible de faire entrer dans notre langue. Ces noms me rappelent des fleurs splendides qu'hélas ! vous n'avez pas vues et qu'il m'est impossible d'oublier, des *Den-*

drobium, *Phaleonopsis*, *Burlingtonia*, *Chrysis*, *Oncydium*, *Stanopea*, *Leptotes*, et enfin un *Cattleya* qui surpasse toutes les fleurs de la création en magnificence. — Et puis il faut bien vous vanter ces *Rhododendrum* originaires des parties alpestres de l'Hymalaya, nouvellement introduits sur notre continent, véritables espèces diversifiées par leur port, leur feuillage et leurs fleurs, tous jeunes encore, soignés avec tendresse, parce qu'ils sont riches d'avenir. — Un jour, M. Perrier vous les présentera, et vous reconnaîtrez une fois de plus tous les sacrifices que cet homme honorable fait à son pays et à cette science des jardins qu'il possède, et que nous voulons vous faire aimer. — Le lot de M. Perrier renfermait cent plantes environ : en première ligne, trente Azalées, dont vingt variétés, qu'un voyage en chariot et la poussière avait un peu fatiguées; mais il était aisé de reconnaître qu'elles avaient été enlevées de leur serre dans les plus heureuses conditions. — Je citerai les variétés : *delicatissima* assez nouveau, la *Reine Louise*, le *liliiflora*, l'*elata major* remarquables par leur force; — parmi les plantes de serre chaude, le *Columnea à feuilles épaisses (crassifolia)* le *Balisier Warcewitzii* d'un rouge éblouissant et de récente introduction en France, un magnifique pied de *Gardenia* qui embaumait; — les *Francisca Potheana* très rare, et l'*eximia* tout nouveau; — les charmants *Begonia coccinea*, *velutina*, *lucida*, *albo-rosea*; — un *amaryllis ignescens*, *Centrademia rosea* très fort.

Parmi les plantes de serre tempérée : le *Syphoeampile à feuilles de bouleau*, le joli *Kennedia à deux macules*, un *Gnidia à feuilles de Pin*, la *Capucine tricolor*, un bel échantillon d'*Elychrise spectabilis* et d'*Epacris miniata*,

— cinq *Bruyères* bien fleuries, le *Diosma violacea* avec des innombrables petites capitules de fleurs violettes, le charmant *Pimelea Nepherigiana*, orné d'ombelles blanches, le *Corrhyzema à feuilles opposées*, espèce très distincte et curieuse, l'élégante papillonacée à fleur jaune-brun *Daviesia longifolia*, le *Boronia à trois feuilles*, le *Polygala dalmaisiana*, enfin quelques *Cinéraires* et *Calcéolaires*.

Une médaille d'argent de première classe est accordée à M. Guidon pour ses plantes de serre chaude, et une médaille d'argent, deuxième classe, pour ses plantes de serre tempérée.

Dans le lot de M. de La Franchecourt, demeurant à Courdemanges, près Vitry, on remarquait les *Acacia Hybrida* et *paradoxa* bien fleuries, un *Aloës fruticosa*, un *Abrothamnus corymbosus*, un fort bel échantillon de *Salvia gesneroïdes*, et un *Phœnix dactylifera*. — Parmi ses quarante-deux *Cinéraires* de semis, plusieurs se distinguaient par leur bonne forme et par des demi-fleurons arrondis.

Depuis deux ans, la Société attendait une occasion de témoigner sa satisfaction à M. Auguste Dubar, jardinier de M. de la Franchecourt. Elle se présente aujourd'hui. — Une médaille d'argent lui est offerte pour sa culture de cinéraires, et un ouvrage d'horticulture pour ses plantes de serre chaude.

Il est regrettable que les quinze variétés de *jacinthes de Hollande*, exposées par M. Duguet, de Châlons, aient été un peu avancées, car elles n'étaient pas sans mérite. Il faut s'en prendre non à lui, mais au temps.

Les cinquante *giroflées d'hiver*, présentées par M. Auguste Jondreville, jardinier de M. Dorin, de Châlons, ont été trouvées d'une culture irréprochable.

Je dois vous dire qu'il n'existe point de culture facile. Depuis l'ananas jusqu'à l'humble fraisier, depuis les orchidées jusqu'à l'antique giroflée, il faut de l'observation et beaucoup de suite pour atteindre un bon résultat. — La Société veut prouver qu'elle sait encourager tous les mérites, en délivrant à M. Auguste Jondreville un ouvrage d'horticulture pour la culture de ses giroflées.

M. Luce, de Châlons, est le seul jardinier marchand qui soit entré en lice. A toutes nos expositions, il a fait preuve de bon vouloir ; ses confrères devraient l'imiter. Sa collection ne renfermait guère que de petites plantes herbacées, mais bien fleuries et d'un assez bon choix, — des *giroflées quarantaines* variées, le charmant *Dyclitra spectabilis*, deux *œillets remontants*, un très bel exemplaire de *Pelargonium*, deux *Wigelia rose*, deux *Polygala grandiflora*, deux *Deutzia gracilis* chargés de leurs petites clochettes blanches, trois *azalea* de l'espèce *pontica*, — dix *verveines* en mélange, — un lot assez considérable de *pensées* parmi lesquelles plusieurs sont d'une bonne forme et d'un beau coloris. — Une médaille d'argent est accordée à M. Luce pour ses verveines et ses pensées, ainsi qu'un exemplaire du *Traité du pêcher* par *Lepère*.

Vous avez à Châlons une jolie miniature de jardin d'hiver perché en l'air, à la façon de ceux de Babylone. Allez le voir chez M. Victor Royer. Vous nommer l'architecte Lemichez, qui l'a dessiné et meublé, c'est dire

que le goût en est parfait. Dans un espace de quelques mètres, vous trouverez des allées, des massifs de camélia entremêlés de *Mimosa* et de plantes grimpantes, des bordures de Lycopode au feuillage finement dentelé, — un jet d'eau qui retombe en filets capillaires dans une conque de marbre, — et jusqu'au chant des oiseaux ; tout, dans ce charmant petit réduit, vous fera oublier un moment les bruits de la ville.

Ma tâche est achevée, Messieurs ; avant de quitter la parole, il me reste un vœu à vous exprimer. C'est qu'à l'avenir les concurrents soient plus nombreux, afin de mettre la Société d'agriculture dans la nécessité de faire de plus fréquentes expositions, car c'est là surtout que gît la question du progrès.

Vous tous, horticulteurs intelligents et laborieux, qui nous quittez chargés de récompenses, promettez-nous de revenir et d'entraîner vos amis que nous voudrions couronner aussi. — Alors nous pourrons dire que l'industrie horticole du département de la Marne a atteint le niveau de ses autres industries, alors nous pourrons supporter sans trop d'infériorité le parallèle avec nos voisins.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE VICOMTE DE JESSAINT,

ANCIEN PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,
Membre honoraire résidant de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du même département,

PAR M. SELLIER *.
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

C'est un noble usage que celui dont le but est de perpétuer la mémoire des hommes qui ont illustré leur pays, ou qui ont rendu de nombreux services à leurs concitoyens. Les Sociétés savantes l'ont consacré à juste titre, et je dois, tout en avouant mon insuffisance, m'estimer heureux que vous m'ayez conféré l'honneur de vous retracer la vie du magistrat qui, pendant près de quarante années, a administré avec tant de sagesse le département de la Marne et qui vous a durant tout ce temps accordé sa protection éclairée. Vous avez voulu, en prenant l'initiative d'un éloge mérité, acquit-

ter la dette de la reconnaissance et imprimer le sceau de la publicité aux grands et beaux exemples que nous a laissés l'un de nos plus honorables collègues.

Claude-Laurent Bourgeois, vicomte de Jessaint, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, ancien préfet de la Marne et ancien pair de France, membre honoraire résidant de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, est né à Jessaint, dans l'élection de Bar-sur-Aube, le 26 avril 1764.

Sa famille était fort ancienne dans le pays, car, sans parler de ceux de ses ancêtres qui y avaient antérieurement rempli des charges publiques, Claude Bourgeois, son aïeul paternel, avait épousé, en 1687, Elisabeth, fille de Pierre de Mertrus, écuyer, seigneur de la Franchecourt et de Jessaint, dont le nom était déjà connu au temps des croisades. L'aîné de leurs fils, Edme de Jessaint, capitaine dans le régiment royal d'artillerie, fut placé par le roi Louis xv, le 1er août 1739, à la tête de la compagnie de bombardiers de ce régiment, et promu, le 7 octobre 1743, au grade de commissaire provincial de l'artillerie, dont il était déjà commissaire ordinaire depuis le 4 juillet 1727.

Le troisième fils né du même mariage le 13 mars 1702, nommé par un brevet du 15 janvier 1740 lieutenant de louveterie dans l'étendue de l'élection de Bar-sur-Aube, y est désigné sous les noms de Claude Bourgeois de Jessaint, seigneur en partie dudit lieu de Jessaint, cadet au régiment royal d'artillerie. C'était le père de M. le vicomte de Jessaint. Il avait dépassé sa soixantième année lorsqu'il épousa Jeanne-Barbe de

Creney, âgée elle-même de quarante-deux ans, dont la généalogie remonte au moins au XVIe siècle, car déjà l'on voit, à cette époque, les membres de sa famille posséder les seigneuries du Mesnil, de Chaumesnil, d'Arrentières et d'Engentes, et s'allier aux maisons les plus distinguées de la Champagne.

Tout porte à croire que la famille de Creney était originaire du village de ce nom, situé dans le voisinage de Troyes, et dans lequel prit naissance Michel de Creney, qui, vers 1368, se fit une grande réputation dans l'Université de Paris, et devint ensuite évêque d'Auxerre et confesseur de Charles V, dont le surnom est un titre de gloire pour celui qui dirigeait sa conscience, comme pour le monarque lui-même.

Au nombre des ancêtres de Jeanne-Barbe de Creney, se trouvait Jean-Charles de Creney, officier de cavalerie au régiment de Lille, qui eut l'honneur de servir la France pendant trente-huit ans, et prit, sous le maréchal de Luxembourg, une part glorieuse aux victoires de Fleurus et de Nerwinde, où il reçut deux graves blessures. C'est par Anne de Maizières, épouse de ce brave officier, que la famille de Creney devint propriétaire en partie de la seigneurie de Vernonvilliers, dont le modeste château appartenait encore, il y a quelques années, à M. le vicomte de Jessaint et à Mme de Renusson, sa tante.

En parlant ici des titres de famille de M. le vicomte de Jessaint, mon intention n'a pas été de faire au vénérable collègue, dont nous regrettons la perte, un mérite de sa naissance. Sa mémoire peut se contenter en effet de son illustration personnelle, et, si j'ai cru devoir vous rappeler sa double généalogie, c'est que, dans

un siècle où l'on fait trop bon marché du respect dû aux distinctions achetées par des services, il peut être utile de proclamer publiquement que le nom d'un père honorable est, de tous les patrimoines, le plus digne d'envie, et qu'à un autre point de vue, c'est rendre hommage au principe d'autorité, si violemment ébranlé dans ces derniers temps, que de mettre en relief ces nobles races qui avaient tant contribué à l'établir sous l'ancienne monarchie.

L'âge déjà avancé auquel étaient parvenus le père et la mère de M. le vicomte de Jessaint ne leur permettait pas d'espérer de nombreux rejetons ; il était même à craindre qu'en leur donnant la vie, leurs parents ne pussent leur transmettre cette vigueur de constitution qui est la garantie d'une longue existence. Aussi une fille, premier fruit de leur union, survécut-elle peu à sa naissance. M. le vicomte de Jessaint, qui vit le jour ensuite, resta le seul espoir de la famille ; mais de quelles précautions, de quels soins ne dut-on pas entourer le berceau d'un enfant que sa débilité semblait vouer à une mort prématurée ? Je ne sais, Messieurs, si vous partagez le sentiment que j'éprouve lorsque je vois une mère pieuse consacrer à l'auguste Mère des chrétiens les premières années de l'existence d'un fils tendrement aimé et, pendant la durée de cette consécration, le revêtir de la livrée qui en est le symbole. Ce touchant usage a toujours produit sur moi l'impression la plus vive, et quand je songe qu'il a été appliqué à M. le vicomte de Jessaint, je me demande s'il n'y a pas quelque chose de providentiel dans cette existence miraculeusement conservée à un enfant qui marquera si bien sa place dans la vie, et atteindra la plus haute vieillesse.

C'est à l'école militaire de Brienne que le jeune de Jessaint fit de bonnes et solides études; il y eut pour condisciple celui qui devait un jour tenir dans sa main les destinées de la France et de l'Europe. Une étroite intimité s'était établie entre deux élèves distingués, faits pour se comprendre; aussi Napoléon, parvenu aux dernières limites du pouvoir, n'oublia-t-il jamais son camarade de l'école de Brienne qui, en y portant les galons de fourrier (1), lui avait prescrit l'observation des premières règles de la discipline militaire qu'il allait bientôt lui-même imposer à des millions d'hommes.

M. Bourgeois de Jessaint père était propriétaire à Crépy, près Brienne, d'une ferme vers laquelle les élèves de l'école militaire dirigeaient habituellement leurs promenades; ils y étaient toujours accueillis par la plus cordiale et la plus franche hospitalité. Le jeune Bonaparte en profitait pour sa part; mais c'est surtout à la fin de chaque année scolaire que des relations plus particulières resserraient entre les deux camarades les liens de l'amitié. Le futur empereur, à cette époque où les moyens

---

(1) Le grade de fourrier avait, à Brienne, son importance ; un fourrier y était presque un capitaine, et Napoléon se plaisait à donner ce titre à M. de Jessaint. C'est ainsi, comme ce dernier le racontait lui-même, qu'un jour, lors d'un passage de l'Empereur à Châlons, Mme de Jessaint qui, l'on ne sait trop comment, n'avait pas été invitée à une fête que devait donner une ville du département pour célébrer la présence du souverain dans ses murs, crut pouvoir prier celui-ci de faire réparer l'omission dont elle avait à se plaindre. « Madame, lui répondit-» il, ce n'est pas à moi à ordonner ici. Adressez-vous à mon » capitaine, je dois m'effacer devant lui. »

de locomotion étaient rares et difficiles, se trouvait trop éloigné du domicile de ses parents pour qu'il lui fût possible de passer auprès d'eux le temps des vacances. C'est à Jessaint, dans ce pittoresque village, sur les rives délicieuses de l'Aube, à l'entrée de la riche et magnifique vallée baignée par cette rivière, que les deux amis se délassaient, en frères, de leurs fatigues de l'année, dans la maison paternelle de M. de Jessaint. Les anciens du pays se souvenaient, il y a peu de temps encore, de les avoir vus, tantôt promener dans les bosquets des environs les rêveries de leur imagination ardente, qui devaient plus tard se traduire en de brillantes réalités, tantôt se livrer à des jeux d'enfants sur les bords de la rivière, où ils s'amusaient à suivre les mille circuits du vol capricieux des hirondelles et luttaient d'adresse en les tuant à coups de pierres.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'être entré dans ces détails, mais j'ai pensé que rien de ce qui se rattache à la vie des hommes illustres n'était sans intérêt.

La bienveillance de Napoléon était désormais acquise à M. de Jessaint ; vous en trouverez les preuves dans le cours de cette notice, mais il me tarde de vous rapporter, dès à présent, la pensée qu'exprimait à Sainte-Hélène l'empereur déchu, parce qu'elle est le meilleur témoignage rendu au désintéressement de notre ancien préfet. « Je regrette, disait Napoléon, de n'avoir pas fait » davantage pour M. de Jessaint ; mais aussi, il ne me » demandait jamais rien. »

M. de Jessaint, très jeune encore, s'était allié à l'une des familles les plus honorables de Bar-sur-Aube. Le salon de M. Ganeau, receveur des tailles, ami de la lit-

térature, était le rendez-vous de toutes les notabilités du pays. On y a gardé, du moins par tradition, le souvenir de ces aimables réunions que Mlle Ganeau animait de tout le charme de son esprit et de ses grâces. Je n'ai pas ici à faire l'éloge de Mme la vicomtesse de Jessaint; qu'il me suffise de dire, que les promesses de la jeune personne ont été tenues par la femme de l'administrateur et par la maîtresse de maison. Plusieurs d'entre nous se rappellent avec bonheur ces réceptions délicieuses auxquelles elle présidait avec tant d'aisance ; la noblesse de manières unie à la simplicité la plus naturelle, la douce gaieté, l'égalité de caractère, qui la distinguaient à un si haut degré; le tact avec lequel elle savait, à l'époque de nos troubles et de nos révolutions politiques, donner entrée chez elle aux personnes d'opinions les plus opposées, les mettre, à leur insu, en présence les unes des autres, et se servir de l'influence qui est le propre d'une femme de mérite pour rapprocher, en partageant également ses prévenances, des hommes qui souvent n'étaient divisés que parce qu'il ne leur avait pas été donné de se voir et de s'entendre. Parlerai-je encore de cette heureuse mémoire dont elle était douée, et qui lui permettait de rendre sa conversation aussi variée qu'instructive pour ceux qui étaient admis à entendre les récits qu'elle savait si bien faire ? Ajoutez à cela une obligeance à toute épreuve, une bienfaisance inépuisable, et vous pourrez vous faire une idée de cette femme supérieure qui, sans sortir du rôle que lui avait départi la nature, sut cependant quelquefois venir en aide à la vie publique de son mari.

Les troubles révolutionnaires suivirent de près le

mariage de M. de Jessaint ; il avait fixé sa résidence à Bar-sur-Aube et devint l'un des membres du conseil municipal de cette ville. La terreur devait marquer sa place dans un pays qui avait été habité par la maison de Brienne et par les bénédictins de Clairvaux, et qui comptait un assez grand nombre d'autres maisons religieuses et de familles nobles. Un maire, d'exécrable mémoire, menuisier de profession, d'infâmes représentants du peuple, envoyés par la Convention nationale sous le prétexte de propager les idées démocratiques et de déjouer des complots imaginaires, avaient semé partout l'effroi, la désolation et la mort. Le jeune conseiller municipal trouva, au milieu de ces horreurs, le moyen de se rendre utile ; il sut prendre de l'ascendant sur le chef de l'administration, et contribua, par son influence, à sauver quelques malheureux dont tout le crime était de regretter le passé ou de gémir plus ou moins haut sur les malheurs qui accablaient la France.

Les temps étaient devenus moins difficiles ; la journée du 9 thermidor avait donné une première satisfaction à l'opinion modérée, les Jacobins étaient dispersés, et déjà de trop fameux révolutionnaires avaient expié leurs crimes sur l'échafaud ; leurs complices dans les provinces devaient être expulsés à leur tour des fonctions qu'ils avaient usurpées. La place de maire de la ville de Bar fut conférée le 13 ventôse an 3 (28 janvier 1795) à M. de Jessaint qui conserva, soit ce titre, soit celui de président de l'administration municipale, pour ainsi dire sans interruption, jusqu'au 6 prairial an v (25 mai 1797). Une bonne fortune dont le nouveau maire dut s'applaudir, c'est qu'on lui donna pour adjoint M. Beugnot, son ami. La tâche d'une administration aussi heu-

reusement constituée était surtout de rétablir l'ordre et de réparer les maux qu'avait causés au pays celle qui l'avait précédée ; il y avait à craindre alors des récriminations ; M. de Jessaint s'attacha principalement à les prévenir, préludant, par la douceur et par la bonté de son caractère essentiellement conciliateur, à la conduite que nous l'avons vu plus tard tenir au milieu de nous. Aussi, même après plus de soixante ans, sa mémoire, comme homme de bien et comme sage administrateur, est encore vénérée aujourd'hui dans la ville de Bar-sur-Aube.

Après le 6 prairial an v, M. de Jessaint resta administrateur de la même ville, jusqu'au 23 fructidor suivant, et fut appelé ensuite au commandement de la légion de garde nationale de Bar-sur-Aube, qu'il exerçait encore, lorsque, par un arrêté du premier consul du 21 ventôse an 8 (12 mars 1800), il fut nommé à la préfecture de la Marne, en remplacement de M. Siméon qui n'avait pas accepté ce poste.

C'est à ce moment que commence pour nous la vie publique de M. de Jessaint ; c'est à ce moment aussi qu'il publie son programme.

» Vous connaissez, disait-il à ses nouveaux administrés, les principes du Gouvernement réparateur qui » s'est élevé sur les ruines de toutes les factions et de » toutes les tyrannies. Gardien de la liberté publique, il en » conservera religieusement le dépôt ; il resserrera l'al- » liance naturelle de la propriété et de l'autorité qui veille » au maintien de l'ordre; il protégera, il encouragera, se- » lon son pouvoir, l'agriculture, le commerce et les arts.

» Il sait que les maux sous lesquels nous avons gémi » appartiennent bien plus aux circonstances qu'aux hom-

» sait-il dans une lettre datée de Paris, le 18 vendémiaire » an IX, est essentiellement bon. On a l'air de s'entendre » pour faire votre éloge. Je ne vous souhaite qu'une con- » tinuation de bonheur.... Vos fêtes, vos bals résonnent » jusqu'ici, et de plus près, on doit en être étourdi. Je » crois, mon pauvre ami, que nous retournerions sans » efforts à nos melons, nos perdrix et nos barbeaux, » mais nous aurions bien de la peine à déshabituer nos » femmes des splendeurs de la préfecture. La vie de la » mienne est une espèce de feu d'artifice, et, si je n'avais » peur d'imiter le lamentable Jérémie, je dirais avec lui » que *tout cela s'en ira en fumée.*

» Et parceque *cela s'en ira en fumée* tôt ou tard, il » faut, mon ami, compromettre sa fortune le moins » possible. Songez-y bien; quant à moi, je vais prendre » sur cet article un parti sévère. Travailler est fort bien, » mais se ruiner n'a pas le sens commun. »

M. Beugnot a-t-il pu réaliser les projets d'économie qu'il avait conçus? j'en doute. Tout ce que je sais, c'est que M. de Jessaint a quitté la préfecture de la Marne moins riche qu'il n'était en y entrant. Vous me permettrez de lui en faire encore un mérite.

Le général Beurnonville, alors ambassadeur en Prusse, était le compatriote et l'ami de M. de Jessaint; il lui écrivait de Berlin, le 8 fructidor an VIII, pour lui recommander une famille que la terreur avait éloignée de la France. Puisque j'en suis aux citations, je vous dirai aussi quelques passages de cette lettre, qui sont honorables pour M. de Jessaint et qui expriment la pensée d'un homme compétent sur un événement glorieux pour notre patrie :

« Je félicite bien sincèrement, mon cher compatriote, » le département de la Marne de vous avoir pour pré- » fet ; j'en félicite le Gouvernement et je vous en félicite » vous même. .....

» Je travaille comme un diable à vous donner la paix, » mais le premier Consul va plus vite que moi. Je n'ai ja- » mais présenté de notes qui vaillent la bataille de Ma- » rengo; il faut espérer un bonheur public très prochain. »

Avant de vous parler de l'administrateur, j'éprouve tout d'abord, Messieurs, et vous le comprendrez facilement, le besoin de vous entretenir d'un collègue que nos devanciers se sont empressés d'accueillir dans le sein de notre Société. A son arrivée dans nos murs, le nouveau préfet avait reçu votre bureau avec cette bienveillance dont il fut toujours prodigue envers vous ; aussi, dès le 15 prairial an VIII, déclariez-vous à l'unanimité reconnaître le préfet du département comme votre président-né, et décidiez-vous qu'il serait invité par une commission spéciale à assister à vos séances.

M. de Jessaint s'empressa de répondre à cette invitation, mais pour décliner l'honneur que vous aviez voulu lui faire, et pour vous déclarer qu'il entendait appartenir à notre Société au même titre seulement que ses collègues. Je voudrais, Messieurs, pouvoir mettre en entier sous vos yeux le discours qu'il vous adressait à ce sujet, dans votre séance du 1er thermidor ; je vous en citerai au moins quelques passages :

« Vous avez voulu, disait-il, en m'accordant une place » au milieu de vous, que le magistrat chargé de veiller » aux progrès de l'agriculture, des sciences et des arts » dans votre département devînt le compagnon de vos

» travaux, qui tendent tous à ce but. Votre suffrage m'ho-
» nore et j'en sens tout le prix. Je compterai désormais au
» nombre de mes devoirs celui de justifier votre choix
» par mes efforts, et au nombre de mes jouissances, le
» bonheur de m'instruire par vos discussions savantes,
» et d'être l'habituel témoin de vos succès. Mais, plus je
» me trouve heureux d'être admis dans vos rangs, comme
» ami des arts, plus je dois vous prier de faire cesser
» la distinction que vous avez cru devoir attribuer à la
» magistrature que je remplis. L'égalité est le bien le
» plus précieux, comme le plus nécessaire, pour les
» hommes qui s'assemblent dans l'intention libérale de
» s'éclairer mutuellement, et, lors même que l'égalité
» politique n'était pas une des bases de notre ordre
» social, les premiers protecteurs des sciences et des
» arts, les fondateurs de la plupart des académies, qui
» ont si longtemps illustré la France, sentirent la néces-
» sité de n'admettre aucune prérogative entre ceux qui
» les composaient.

« Dépositaire de la confiance du Gouvernement, qui
» encourage tous les arts, j'appellerai constamment ses
» regards sur un établissement consacré à leur prospé-
» rité. Je lui parlerai de vos titres à sa protection spé-
» ciale, et il reconnaîtra que vous remplacez dignement
» l'Académie qui a si longtemps honoré cette cité. »

Rendant ensuite hommage à vos travaux, et après avoir constaté vos succès dans les diverses spécialités auxquelles ils s'appliquent, M. de Jessaint terminait ainsi :

« Les résultats de ces travaux seront d'un important
» secours pour moi dans les parties principales de mon
» administration. Ainsi, soit comme votre collègue, soit

» comme magistrat, je vous devrai de la reconnaissance;
» et nous jouirons ensemble d'un bien qui sera votre
» ouvrage. »

M. de Jessaint, Messieurs, vous le savez, a tenu toutes les promesses qu'il vous avait faites : protection, dévouement, encouragements réitérés, rien de sa part ne vous a manqué, et je ne crains pas d'ajouter que, si notre Société avait cru d'abord s'adjoindre, dans le premier magistrat du département, une notabilité plutôt qu'un collègue, elle a bientôt pu se convaincre que son zèle pratique et éclairé pour l'agriculture et pour les arts eût suffi, et au-delà, pour justifier son admission parmi vous.

Un sentiment élevé de convenance ne permit pas à la Société d'insister pour placer à sa tête l'homme éminent qui n'acceptait pas cet honneur ; aussi, quoique M. de Jessaint eût à diverses reprises assisté à vos séances, quoique, chaque année, il vous eût adressé, dans vos réunions publiques, de ces discours qui tous témoignaient du vif intérêt qu'il n'a cessé de vous porter, c'était votre collègue, et non votre président, qui avait sa place au milieu de vous, et il fallut plusieurs années pour que le préfet de la Marne consentît à prendre le titre de votre président-né.

Je pourrais, Messieurs, vous redire toutes les paroles qui sortirent de la bouche de M. de Jessaint, quand des circonstances solennelles l'appelaient dans votre sein. Vous y trouveriez toujours l'expression des mêmes sentiments pour vous et le même dévouement aux progrès de toute nature qui sont l'objet de vos constantes préoccupations ; je vous rappellerai seulement celles qu'il prononça dans deux occasions différentes. C'était, la

première fois, le 26 août 1816. Cette date amenait tout naturellement un discours politique. M. de Jessaint en fit un, mais en termes qui ne démentirent pas la modération de son caractère. Il gémit d'abord sur les maux causés au département de la Marne par une double invasion ; mais il trouve, dans notre sol et dans notre industrie, comme dans l'énergie de nos habitants, des ressources suffisantes pour soutenir la dignité du trône, et nous montrer fidèles à nos engagements. « Les so-» ciétés savantes, ajoute-t-il, ont plus que jamais pour » mission de contribuer par tous leurs moyens et leurs » efforts à rouvrir les sources vivifiantes de la France, » et le discours se terminait par ces mots dans lesquels nous retrouvons tous les sentiments de l'orateur qui les prononça : « Périssent à jamais toutes les passions hai-» neuses et les germes de discorde ! Puissent les Fran-» çais ne plus former qu'une seule famille ! »

Dans votre séance publique du 5 septembre 1820, le Préfet de la Marne, en décernant à l'un de vos regrettables membres, M. Loisson de Guinaumont, la médaille que lui avait accordée le Gouvernement pour ses travaux agricoles, lui disait :

« Comme administrateur, j'apprécie combien les suc-» cès du premier des arts influent sur la prospérité pu-» blique, et j'ai quelquefois ressenti, comme particu-» lier, quel charme s'y trouve attaché. C'est là désor-» mais qu'il nous faut poursuivre de ces conquêtes aux-» quelles l'humanité sourit, et qui font cesser quelques-» unes des larmes que d'autres conquêtes font répandre. » Les nôtres sont durables, parcequ'elles sont gardées » par tous les intérêts. En est-il un seul qui ne s'unisse » de près ou de loin aux succès de l'agriculture ? »

Plus loin, s'adressant à vous, M. de Jessaint ajoutait :

« En vouant un culte particulier à l'agriculture, vous » encouragez tous les arts dont elle est la mère com- » mune, et dont elle a le droit de revendiquer l'hom- » mage et les tributs. L'exemple du prix décerné par » le Roi à l'un de vos membres prouvera aussi que chez » vous le mérite de bien faire s'unit à celui de bien dire, » et, à ce double titre, j'aimerai toujours, Messieurs, » à venir chercher au milieu de vous des leçons et des » exemples. »

Etait-il possible, Messieurs, de parler en termes plus dignes, plus nobles et plus profondément sentis, des jouissances réservées à l'homme honnête et modeste qui s'adonne à cet art que M. de Jessaint place avec tant de raison à la tête de tous les autres ?

Au nombre des notables améliorations que le département de la Marne doit à notre Société et qui ont tant contribué à augmenter la valeur et le produit de nos terres, se présentent, en première ligne, les prairies artificielles et les plantations d'arbres résineux. M. de Jessaint en a senti toute l'importance, car, dès votre séance publique de l'an XIII, il applaudit aux succès qu'ont déjà obtenus, sous ce double rapport, plusieurs de nos collègues, et nous le voyons ensuite, le 21 février 1807, rendre un arrêté par lequel il prescrit la plantation en pins, vordes et autres arbres, des biens communaux restés sans produit et des chemins vicinaux dont la largeur atteint dix mètres. Une subvention de dix mille francs est demandée par lui au Conseil général pour encourager dans cette voie les communes et les propriétaires, et le Préfet décide que dix médailles

d'argent seront accordées aux maires qui auront apporté le plus de zèle à faire effectuer les plantations.

C'est enfin à vous, Messieurs, que, par une délicatesse dont vous sentez tout le prix, reviendra le mérite d'une œuvre que M. de Jessaint vous rend pour ainsi dire propre, car c'est à votre séance publique que les médailles doivent être distribuées.

Les mêmes mesures sont prises chaque année jusqu'en 1813, et si elles n'ont pas été continuées au-delà de cette dernière époque, c'est que désormais, l'impulsion étant donnée, de nouveaux encouragements devenaient inutiles.

M. de Jessaint joignait d'ailleurs l'exemple au précepte; c'est lui, en effet, qui, vers le même temps, importa dans sa belle propriété de Beaulieu le pin sylvestre, et en couvrit toutes les portions de ce domaine qu'il regardait comme moins propres à la culture. Aussi admire-t-on aujourd'hui les magnifiques arbres qui bordent l'avenue du château, et l'œil se repose-t-il avec plaisir sur des mamelons toujours verts, qui n'étaient autrefois remarquables que par leur stérilité.

Déjà, dans votre séance du 16 août 1807, un des membres de notre Société, qui ont laissé parmi vous les meilleurs souvenirs, M. Moignon, votre secrétaire, présentait comme une nouvelle source de richesse le beau troupeau, de race pure espagnole, introduit dans nos contrées par M. de Jessaint; mais ce riche troupeau n'avait pas survécu à l'invasion de 1814; il était devenu la proie des étrangers, et ainsi s'était trouvée anéantie une partie notable de la fortune de M. de Jessaint qui, peu de temps auparavant, avait refusé de la réaliser avec des avantages considérables. M. de Jessaint ne se rebu-

tera cependant pas; il avait créé un des plus beaux troupeaux de France; il en créera un autre; il lui faudra, pour y parvenir, des peines, des soins, beaucoup d'argent; il se résigne à tout, car il veut donner l'impulsion et fournir aux propriétaires de la Champagne les moyens d'améliorer la race ovine.

M. de Jessaint a réuni cette fois un troupeau de race pure de Naz; un troupeau de race mérinos superfine, *dite* de Beaulieu, provenant originairement de bêtes espagnoles et du troupeau de Rambouillet, et un troupeau de race anglaise à longue laine, *dite* de Leicester, qu'il tient à cheptel de M. le vicomte de la Rochefoucault; mais, ce qu'il veut avant tout, c'est un choix de bêtes de la plus grande finesse et d'une parfaite égalité de toison; ce sont des béliers d'élite qui lui donnent des produits distingués, et, pour atteindre ce but, il fait chaque année dans son troupeau de nombreuses réformes.

Le troupeau de Beaulieu était l'objet d'un légitime orgueil pour son heureux propriétaire, qui ne connaissait pas de plaisir comparable à celui que lui causait l'acquisition d'un bélier superfin. On peut en juger par une lettre qu'il adressait, le 18 juillet 1824 (1), à notre collègue, M. Gayot père, dont les

---

« (1) François (*c'était son berger*) a dû envoyer la toison d'un » bélier. Ce bélier est tout ce que l'on peut voir de plus beau; il » réunit à la grande finesse la taille, les formes, une tête superbe; » toutes les extrémités de l'animal sont bien garnies de laine. En » tout, il est magnifique et ne laisse rien à désirer. François, qui » est fort difficile, convient n'avoir encore rien vu de semblable.

conseils éclairés et les soins consciencieux ne lui firent jamais défaut. Il s'agissait d'un bélier appartenant à MM. de Naz, qui ne l'avaient amené à Paris que pour le montrer et qu'ils n'eussent pas cédé au prix de 3,000fr. M. de Jessaint l'obtient à force de sollicitations, mais en échange de béliers à provenir de celui qu'on lui cède et de ses plus fines brebis. C'est pour lui une sorte de triomphe, car c'est un hommage rendu à la supériorité de ses espèces.

M. de Jessaint s'attachait surtout à la propagation des belles races ; aussi, quarante à cinquante beliers étaient-ils vendus par lui tous les ans dans les départements voisins ou dans les environs de Paris, au grand profit

---

» MM. de Naz n'avaient pas le projet de vendre ce bélier, mais » seulement de le faire voir. Je me suis heureusement trouvé à » Croissy, à l'arrivée de leurs béliers, et, quoiqu'ils ne voulussent » pour aucun prix se défaire de celui qui me convenait, je suis » cependant, à force d'instances, parvenu à l'obtenir, à la con- » dition seulement que je leur livrerais, en plusieurs années, dix » à douze béliers provenant de l'alliance de ce bélier et de mes » plus fines brebis ; qu'ils me seraient payés d'abord 200 fr. ; que » la vente en serait faite à l'enchère à Croissy, et que la somme » à laquelle ils seraient vendus en sus des 200 francs serait par- » tagée entre eux et moi. Il a fallu souscrire à ces conditions, car » mille écus pour ce bélier ne les auraient pas tentés. »

Dans une seconde lettre du 6 juillet 1840, M. de Jessaint disait encore à M. Gayot :

« Je serai charmé de vous faire voir mes acquisitions de Ram- » bouillet. C'est le commencement d'un nouveau système pour » arriver à la taille et aux belles formes. Cela laisse encore à dé- » sirer sous ce rapport, mais prochainement, je crois que nous » aurons à mettre sous les yeux des amateurs des animaux qu'on » ne rencontre pas communément. »

des troupeaux qu'ils devaient régénérer. Les établissements royaux s'y recrutaient même quelquefois.

A l'exposition de 1827, M. de Jessaint recevait la grande médaille d'or pour l'extrême finesse de ses laines mérinos (1), et lors de l'exposition suivante en 1844,

---

(1) Une notice de MM. Cunin-Gridaine et Bernard, de Sedan, qui accompagnait, à l'exposition de 1827, les beaux draps-cachemire fabriqués avec les laines de Beaulieu, constate que ces laines ont été payées par eux, en moyenne, les quatre années précédentes, à raison de 7 francs 75 centimes le kilogramme en suint, tandis que les propriétaires des plus beaux troupeaux, en France, n'ont pas obtenu pour la même quantité de laine, pendant le même temps, un prix moyen supérieur à 2 francs 50 centimes. « Nous opposons, disent ces messieurs, les laines » de Beaulieu aux plus belles laines de Saxe et de Moravie, » et nous nous prononçons en leur faveur. » Plus loin ils ajoutent : « Nous appellerons aussi l'attention du Jury sur une pièce » de drap provenant de la deuxième qualité de Naz, *dite* de » Beaulieu, qui, dans un prix modéré, donne un drap parfait. Ce » résultat est la conséquence du système d'éducation appliqué » par M. le vicomte de Jessaint à ses troupeaux, système qui a » eu, sur tous les troupeaux du département qu'administre cet » agronome éclairé, l'influence la plus heureuse par les amélio- » rations qu'il y a introduites ; ainsi, la question de la possibilité « d'obtenir en France des laines extra-fines est résolue. »

Une erreur s'était même glissée dans la notice de MM. Cunin-Gridaine et Bernard, et a été reconnue par ses auteurs, dans une lettre du 20 août 1827. La moyenne véritable, pendant les quatre années dont ils parlent, est de 8 fr. 87 centimes, et chose extraordinaire ! jamais M. de Jessaint n'avait fixé le prix de sa laine ; le prix qu'il en a reçu était celui que, dans leur loyauté, lui avaient offert spontanément ses acheteurs.

« Nous ne croyons pas, disaient-ils à M. de Jessaint, dans

quoiqu'il fut hors de concours, on lui décernait encore un rappel de cette médaille (1).

» une lettre du 28 juillet de la même année, que votre race pure » de Naz soit susceptible d'un plus grand affinement; l'égalité » des toisons est parfaite.

« Suivant vos intentions, nous avons fait dégraisser un échan- » tillon de cette laine et nous avons l'honneur de vous l'adres- » ser, afin que vous la fassiez admettre à l'exposition dont elle » est si digne. Cet échantillon nous a rendu 37 p. %; il ne per- » dra pas plus de 6 p. % pour être dégraissé complètement; il » nous est trop agréable d'avoir à vous rendre compte d'un con- » ditionnement et d'un rendement aussi beaux, pour nous en abs- » tenir. »

Une autre lettre des mêmes fabricants, du 11 octobre suivant, contient encore ce passage :

« Nous serions enchantés de faire avec la laine superfine de » votre troupeau de Naz un drap que vous destineriez au Roi. » Si vous aviez ce projet, nous vous répondons de son mérite....

» Permettez, Monsieur le Vicomte, que nous nous félicitions » avec vous de la justice que le Jury a rendue à vos laines, en » leur décernant la médaille d'or. »

(1) Avant l'exposition de 1834, M. Camille Beauvais, inspecteur des troupeaux de la couronne, s'exprimait ainsi dans une lettre du 17 avril de la même année, adressée à M. Gayot :

« Vous pouvez être sûr, Monsieur, que j'userai de toute mon » influence pour attirer les faveurs nationales sur une industrie » dont votre département est le foyer modèle, qui est due tout » entière à votre vénérable et digne préfet. Je m'y engage, » Monsieur, non pas comme on promet dans le monde, mais de » tout mon cœur. »

» Les laines de M. de Jessaint, disaient encore MM. Cunin- » Gridaine et Bernard le 25 septembre 1834, soutiennent leur » belle qualité, et leur bon conditionnement se distingue d'au- » tant plus que toutes les laines sont horriblement chargées

C'est, disons-le hautement, M. le vicomte de Jessaint qui a transformé les troupeaux de la Champagne, en substituant aux laines communes, qui ont presque entièrement disparu, celles que nous voyons aujourd'hui sur nos marchés et dont le prix a doublé depuis 1827. Rendons hommage, Messieurs, à cet immense bienfait que l'agriculture du département de la Marne doit à son ancien Préfet.

Tels sont les titres personnels que M. de Jessaint aurait eus à vos suffrages, si sa position ne l'eût elle-même appelé au milieu de vous.

J'aurais pu vous parler encore de son goût éclairé pour les arts et du zèle avec lequel il cherchait à inspirer ce goût à toutes les personnes qui l'approchaient. Vous vous rappelez avec quel soin il avait formé cette remarquable collection de tableaux, de médailles, de bronzes et de vases antiques, de livres précieux, de manuscrits et de curiosités diverses qui composaient son cabinet. Vous savez que, dans sa passion d'antiquaire et de numismate, il ne reculait devant aucune dépense pour se procurer les objets auxquels la rareté donnait du prix, et vous n'avez pas oublié que, même dans ces derniers temps, il lui arrivait quelquefois de soutenir, avec une ardeur que les années n'avaient pu refroidir, le mérite de certaines médailles qui lui avaient

---

» cette année. Nous avons du plaisir à leur rendre la justice » qu'elles méritent. »

Plus tard encore, en 1838, MM. Perrault de Jotemps, possesseurs eux-mêmes d'un troupeau distingué, reconnaissaient qu'à l'exception de leur lot de Naz, rien, en France, n'approchait des laines de M. de Jessaint.

coûté fort cher et dont la valeur était contestée par de prétendus connaisseurs dont il déclinait la compétence. C'était un article sur lequel il n'entendait pas raillerie, tout en apportant dans la défense de son opinion sa courtoisie habituelle.

M. de Jessaint aimait aussi la littérature et appréciait, avec la plus grande sagacité et le goût le plus sûr comme le plus élevé, les productions de nos grands écrivains. Ses conversations sur cette matière étaient toujours des plus attrayantes, et l'on ne pouvait les entendre sans en faire son profit. C'était un lien de plus qui l'unissait à notre Société.

J'arrive, Messieurs, à la partie importante de ma tâche, car j'ai à vous entretenir de la plus longue administration qui ait existé depuis la création des préfectures.

M. de Jessaint était entré en fonctions le 24 germinal an VIII. Tout était à réorganiser ; aussi porte-t-il successivement son attention sur les diverses branches de l'administration qui lui est confiée et sur tous les intérêts qu'il est appelé à protéger ou à défendre.

C'est ainsi que, le jour même de son installation, il fait un chaleureux appel aux jeunes soldats avec lesquels le premier Consul va bientôt cueillir de nouveaux lauriers en Italie.

Quelques désordres avaient eu lieu dans le temple consacré aux réunions des théophilanthropes. Le premier magistrat du département de la Marne, qui ne peut encore rendre à sa légitime destination la belle église Notre-Dame de Châlons, profitera du moins de cette circonstance pour reléguer dans un autre lieu la secte turbulente.

Après avoir apporté, en l'an IX, toute la modération possible dans l'exécution des ordres du Gouvernement au sujet des prêtres insermentés, on le voit se montrer fidèle aux principes de toute sa vie, en accueillant avec joie le rétablissement du culte en France et en assurant, par son arrêté du 2 floréal an X, soit dans l'intérieur des églises, soit au dehors, le libre exercice du culte catholique, seul professé dans le département. Les mêmes sentiments l'animaient lorsque, l'année suivante, il décidait que les églises seraient exclusivement affectées à cet exercice, et que la publication des actes de l'autorité y serait désormais interdite.

Vous entendrez avec intérêt, Messieurs, quelques passages du remarquable discours qu'il adressait aux curés du département avant leur prestation de serment :

« Vos nominations, leur disait-il, mûrement réfléchies » par le savant et respectable prélat qui gouverne ce » diocèse, ont été approuvées par le premier Consul. » Le vœu public avait précédé les choix, et la satisfac- » tion générale qu'ils inspirent est la preuve de leur » bonté. Vos vertus et vos lumières, la confiance que » vous portent les paroisses, le bien que déjà vous avez » fait, les souffrances même que vous avez endurées » avec une si courageuse patience, lorsque l'esprit d'ir- » réligion et de trouble désolait notre malheureuse pa- » trie : voilà les titres glorieux qui vous ont portés aux » fonctions que chacun de vous est appelé à remplir.

» Les mœurs ont souffert de funestes atteintes pen- » dant la longue interruption qu'a éprouvée l'enseigne- » ment des principes religieux. C'est vous qui êtes par- » ticulièrement chargés du soin de rendre à la vertu » son empire ; vous remettrez la morale en honneur,

» en la replaçant sur sa base antique et vénérable ; vous » calmerez les passions haineuses, s'il en existe encore ; » vous ranimerez cette charité divine, si féconde en con- » solations et en secours. Enfin, instruits par vos exem- » ples comme par vos leçons, les habitants de ce dé- » partement rempliront avec fidélité leurs devoirs, soit » envers la religion, soit envers la société. »

Le clergé pouvait désormais compter sur l'efficace protection de M. de Jessaint ; aussi, le 15 floréal an XI et le 8 germinal an XII, des mesures sont-elles prises pour assurer à ses membres un logement et un traitement convenables, en attendant que le Gouvernement y ait pourvu. Des souscriptions volontaires sont même provoquées, dans chaque commune, par le Préfet. « Si les habitants, » dit-il, se pénètrent de ce qu'exigent la justice et leur » propre intérêt, ils sentiront qu'il y aurait de l'ingra- » titude à abandonner aux privations les plus pénibles » des hommes chargés de former la génération nais- » sante à la pratique de toutes les vertus, qui offrent à » la vieillesse et à l'infortune les consolations de la re- » ligion, et se consacrent sans réserve à l'enseignement » de la morale, cette base sacrée du bonheur public et » individuel. » Enfin, lorsqu'un traitement, bien faible encore, est accordé aux desservants sur les fonds de l'État, M. de Jessaint invite les communes à effectuer, sur leurs fonds libres, un traitement supplémentaire.

Les sentiments religieux et hospitaliers tout à la fois de M. de Jessaint se produiront plus tard encore à une époque où la politique amènera le souverain Pontife sur le sol de France. M. de Jessaint accueillera, avec une noble bienveillance et un généreux empressement, quelques-uns des cardinaux qui auront dû suivre le chef de

l'église, entre autres le cardinal Gonzalvi. Des relations aimables, affectueuses, sincères, s'établiront bientôt entre ces vénérables ecclésiastiques et le préfet de la Marne, au point que leur séparation, à la fin de l'exil, laissera dans le cœur de tous une vive tristesse qui se manifestera par des larmes. Le cardinal Gonzalvi, en remettant un pieux souvenir à son noble ami, le priera instamment d'accepter à son tour l'hospitalité dans son palais, si jamais il visite la capitale de la chrétienté.

M. de Jessaint était l'ami des vaincus; aussi, quoique la transition soit brusque, vous rappellerai-je cette femme, belle et spirituelle entre toutes, que, dans les premières années de ce siècle, sa sympathie pour les infortunes d'un illustre général et son amitié pour la célèbre Mme de Staël avaient fait éloigner de Paris. Vous savez qu'elle avait choisi pour sa résidence la ville de Châlons, où elle devait être surveillée par l'autorité. Cette surveillance ne coûta pas beaucoup au Préfet de la Marne, car il admit habituellement et ouvertement dans ses salons Mme Récamier, et put jouir, dès ce moment, de cette douce et charmante amitié que devait partager plus tard avec lui, dans ses vieux jours, l'auteur du Génie du Christianisme.

L'instruction publique reprenait ses droits; déjà cinq lycées étaient établis en France. Une exposition annuelle des produits de l'industrie française avait été ordonnée par arrêté des Consuls du 13 ventôse an IX. Deux proclamations du préfet, publiées à cette double occasion, montrent l'intérêt que lui inspiraient les études littéraires et scientifiques, les arts et l'industrie.

Dans la même année, le Comité médical de Châlons est doté des moyens de faire d'utiles et salutaires expériences sur le virus-vaccin, nouvellement découvert; deux ans après, un comité de vaccine est établi au chef-lieu du département et dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Le 4 frimaire an x, un arrêté préfectoral institue un bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement de justice de paix, et à partir de cette époque, on voit successivement apparaître de nouveaux arrêtés dans le but d'éteindre la mendicité, de prévenir les désordres dans les campagnes pendant les moissons, d'exercer sur le vagabondage une sévère surveillance ; d'organiser les écoles primaires ; de réglementer la bibliothèque centrale ; de proscrire les couvertures en chaume ; de veiller à la réparation et à l'entretien des chemins vicinaux ; de réprimer les entreprises sur les biens des communes, et de régler la police des cabarets, qui devront être désormais fermés les jours fériés à l'heure des offices religieux.

Le caractère de M. de Jessaint, quoique naturellement porté à l'indulgence, n'excluait cependant pas l'énergie ; une circonstance remarquable vint en fournir la preuve. Le maire d'une ville chef-lieu d'arrondissement avait cru devoir, à cause de la pénurie des denrées alimentaires, créer, dans cette ville, un comité de subsistance et prescrire aux propriétaires de ne délivrer leurs grains que sur la permission de ce comité, exprimant les quantités de grains dont la délivrance était autorisée.

Un arrêté préfectoral du 2 prairial an x qualifie, à juste titre, cette mesure de désastreuse, propre à ré-

pandre l'alarme, et contraire à la liberté de la circulation que les lois avaient consacrée. L'arrêté du maire est annulé; le chef de brigade est requis d'envoyer immédiatement sur les lieux un détachement de cavalerie pour assurer et protéger le commerce des grains. Enfin, le maire est mandé, sans délai, pour rendre compte de l'état des subsistances dans la ville dont l'administration lui est confiée et des abus dans la vente, comme dans l'achat, dont il a paru faire le motif de son arrêté.

Vous applaudirez, Messieurs, à cet acte de fermeté et de haute sagesse, mais vous ne serez pas surpris qu'après avoir fait la part des principes auxquels est attaché le maintien de l'ordre, M. de Jessaint, sur les explications fournies par le magistrat appelé devant lui ait pris un nouvel arrêté pour autoriser le conseil général de la commune à délibérer sur les moyens de pourvoir régulièrement à des approvisionnements qui pussent suffire aux besoins de ses habitants, et que, d'un autre côté, donnant une preuve de sa sollicitude pour ses administrés, il ait fait un pressant appel au commerce de la ville de Reims, pour assurer par des achats de grains et de farines la subsistance générale du département.

C'est vers cette époque que vient se placer une création qui eût suffi seule pour recommander la mémoire de M. de Jessaint à la reconnaissance de ses concitoyens. Je veux parler de cette admirable institution, qui a trouvé, dans sa durée et dans les services qu'elle ne cesse de rendre, la justification de la haute prévoyance qui a présidé à son établissement. Sans autre ressource que la bienfaisance publique heureusement combinée avec

l'intérêt de ceux qui y prennent part, la Caisse des incendiés, qui a devancé les compagnies d'assurances et qui leur survivra dans notre département, a, depuis quarante ans, non-seulement réparé bien des pertes et soulagé bien des misères, mais encore prévenu de plus grands désastres, en distribuant largement dans nos communes les moyens propres à arrêter les incendies, et en plaçant ainsi le département de la Marne à la tête de ceux dans lesquels ont été organisés les secours les plus efficaces contre ce fléau destructeur. Je citerai encore ici les paroles de M. de Jessaint, parcequ'elles revèlent, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, la pensée qui l'a dirigé :

« L'institution créée, ou plutôt rétablie par mon ar-
» rêté du 12 germinal an XII, disait-il dans une circu-
» laire aux maires et aux curés et desservants, tend à
» sécher les larmes que fait répandre le terrible fléau
» des incendies, et, sinon à cicatriser entièrement la
» plaie de l'indigence qu'il laisse après lui, au moins à
» l'adoucir, à en diminuer l'étendue, et à fournir à des
« familles ruinées des ressources précieuses, à l'aide
» desquelles elles puissent assurer leur existence et ré-
» parer un jour leurs pertes. »

S'adressant ensuite à l'autorité municipale de chaque commune, il lui confiait le soin de faire sentir aux populations l'utilité de la mesure, d'en préparer et d'en assurer le succès, et terminait par cette allocution au Clergé :

« Et vous, Ministres du culte, dévoués, par état comme
» par sentiment, à la propagation de toutes les vertus,
» vous sentirez sans doute qu'une des premières bases
» de la nouvelle institution doit être la bienfaisance, et

» vous ne négligerez pas l'occasion de faire ressortir en-
» core la sainteté de votre ministère, en recommandant
» à vos paroissiens l'exercice de cette vertu. »

L'appel de M. de Jessaint a été, vous le savez, entendu par les maires et par les membres du clergé, et c'est une justice à leur rendre que de reconnaître le zèle qu'ils apportent chaque année dans la réalisation de l'œuvre de famille confiée à leur sollicitude.

Au mois de février 1805, un heureux évènement de famille vint faire trève aux préoccupations dont M. de Jessaint avait dû être assiégé pendant les premières années d'une administration plus difficile alors qu'elle ne l'a été depuis. Le préfet de la Marne avait quarante ans à peine, et déjà il songeait à marier sa fille. Je ne vous parlerais pas, Messieurs, de cette circonstance, si elle ne me fournissait l'occasion de vous rapporter encore quelques-unes de ces pensées tantôt légères, tantôt sérieuses et profondes, que le spirituel M. Beugnot exprimait à ce sujet. C'est un épisode, un hors d'œuvre, si vous le voulez, mais je veux vous procurer encore une fois le plaisir d'entendre cet aimable discoureur qui vous fera oublier pendant quelques instants l'aridité du biographe de M. de Jessaint.

Cette fois, le Préfet de la Seine-Inférieure s'adresse à Mme de Jessaint, dont il appréciait vivement le mérite, car c'est d'elle qu'il avait dit quelque temps auparavant :

« On me demande souvent des lettres pour Mme de
» Jessaint. Je n'en donne pas aux ennuyeux, parcequ'ils
» ennuient. Je n'en donne point aux gens aimables,
» parceque sa maison en est le rendez-vous naturel. »

» On ne calcule rien à Paris, lui écrivait-il le 27 plu-
» viôse an XIII. A-t-on seulement le temps d'y penser ?
» Dans ce pays maudit et qu'on aime en dépit de soi, le
» temps fuit ; il dévore.

» C'est, mon amie, au retour de ce bruit, de ce fra-
» cas, de cette dorure, de ce tourbillon où le bonheur
» ne se niche jamais, que vous devez apprécier l'excel-
» lent établissement que vous avez préparé à votre fille.
» Des mœurs, de la fortune, de l'indépendance, un
» bon esprit ; je ne connais rien de plus parfait au
» monde. Voilà une colonne solide plantée, par vous et
» les vôtres, sur le chemin de la vie.....

» Surtout, mon amie, soyez bien heureuse, et que
» votre fille le soit, s'il se peut, davantage. »

Ces derniers vœux de M. Beugnot ne devaient pas tarder à se réaliser, car quoi de plus heureux, pour une jeune mariée, que l'espoir d'un premier né ? C'est à ce bonheur que l'ami de la famille s'associait de nouveau, lorsque, moins d'un an après sa première lettre, il disait encore à Mme de Jessaint :

» Ce que vous m'annoncez du nouveau ménage me
» comble de joie. On se console d'être grand'mère,
» lorsqu'on multiplie le nombre des heureux. Je ne sais;
» mais ce métier d'aïeul ne me paraît plus si effrayant.
» Vous verrez que nous trouverons de la grâce à porter
» des lunettes ! La nature, toute bonne et toute sage
» nous conduit pas à pas, sans nous permettre d'y re-
» garder, à un terme qui nous épouvantait à vingt ans
» de distance. Qui vous eût osé parler de l'état de
» grand'mère, quand vous promeniez au Wauxhall votre
» robe à bordure, et vos grands yeux de velours ? Eh !
» bien, vous y voilà.....

« J'accepte, ajoutait-il plus loin, l'augure que nous

» finirons par nous réunir *chez nous*, vous m'entendez.
» Votre cour, votre Paris, tout ce bruit, tout ce fracas
» nous sépare, quand nous avons l'air de nous rappro-
» cher. On ne jouit là, ni de ses amis, ni de ses parents,
» ni de soi-même. On y danse sur la corde. Oh ! qu'il
» soit donc écrit au livre des destinées que nous retrou-
» verons ces soirées si drôles, si douces, si gaies.....
» ces plaisanteries quelques fois trop fortes, et ces inno-
» cents mensonges dans lesquels nous passions notre
» vie ! Avons-nous trouvé mieux ? Je le souhaite pour
» vous, ma chère et bonne amie. Quant à moi, je n'ai
» jamais été moins heureux que depuis six ans. »

Pensez-vous, Messieurs, que ce soit là de la bonne philosophie ? Un tel langage ne fait-il pas le plus grand honneur à celui qui le tient, comme à ceux à qui il s'adresse? N'est-il pas propre enfin à désabuser les ambitieux qui s'imaginent que la félicité est toujours attachée aux dignités et aux honneurs ?

La joie ne dure jamais longtemps dans ce monde ; elle est bientôt suivie de tristes compensations. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis cette dernière lettre, qu'un malheur venait frapper Mme de Jessaint. La mort avait enlevé sa mère. C'est encore M. Beugnot qui va nous faire connaître l'étendue de cette perte ; mais cette fois, ce n'est plus à une fille accablée de chagrin qu'il communique ses pensées ; la douleur a droit à des ménagements qu'il respecte. M. de Jessaint recevra, pour toute sa famille, l'expression des sentiments qu'éprouve son ami. Vous jugerez, Messieurs, s'il est possible de donner en meilleur langage la vie à de plus hautes pensées :

« Nous avons tous pris, mon cher ami, beaucoup de

» part à la perte que vous venez de faire de Mme Ganeau.
» On a beau prévoir de pareils coups ; on n'en ressent
» pas moins vivement l'atteinte. Nous voilà donc, jeunes
» encore, en première ligne pour céder la place, et déjà
» nous touchons aux confins de la vie. Encore quelques
» années à donner, non plus à nous-mêmes, mais aux
» nôtres, non plus aux plaisirs, mais aux devoirs, et
» nous serons arrivés à la fin, sans avoir un instant re-
» gardé en arrière, ni su mettre un intervalle entre la
» vie et la mort.

» Plus qu'un autre, je devais des regrets à Mme Ga-
» neau, dont le nom réveille dans mon cœur les sou-
» venirs de bienfaits exercés envers les miens. Ces sou-
» venirs placés à distance pourraient être importuns pour
» un autre ; toujours ils me seront chers, et tout ce que
» je permets au changement survenu dans les positions
» et dans les fortunes, c'est de confondre ma recon-
» naissance avec la tendre amitié que je vous porte, à
» vous et à votre famille. »

C'est de Neufchâtel en Braye que M. Beugnot avait daté sa lettre; il était alors en tournée de recrutement; il n'est pas hors de propos de savoir comment cet habile administrateur, qui allait bientôt devenir un homme d'état, appréciait la mesure à laquelle il concourait et la politique du grand homme qui gouvernait la France :

« Je vous écris d'une ville qui ressemble tout-à-fait à
» notre pauvre Bar-sur-Aube. Je cours tout mon dé-
» partement, ramassant des conscrits, prêchant contre
» les déserteurs, pérorant les maires et ruinant les sous-
» préfets. Je ne reviens pas de la facilité que je trouve
» dans mes opérations. Savez-vous, mon ami, que la
» conscription va devenir une habitude dans ce beau, ce

» bon, cet excellent, cet inépuisable pays qu'on appelle
» la France? Il ne faut, de la part du chef, que savoir
» *vouloir*. Mon Dieu, qu'ils étaient donc *bêtes*, ces hommes
» d'état que nous avons tous admirés, ce Necker, avec
» ses emprunts, ce Calonne avec ses notables, et cet
» archevêque de Sens avec ses États-Généraux!....
» On n'a jamais gouverné ce pays-ci que depuis deux
» ans. »

La digression a été un peu longue, Messieurs, mais elle entraîne avec elle son excuse.

Je reviens à l'administration de M. de Jessaint. Vous comprenez qu'il ne me serait pas possible de vous exposer en détail tous les actes importants qui l'ont signalée. C'est ainsi que la ville de Châlons lui a dû, en 1806, au moyen de la concession de l'ancien couvent de Sainte-Marie, sollicitée et obtenue par lui, une filature considérable de coton ; que la maison de la Congrégation de Notre-Dame a été autorisée dans la même ville ; que la ville de Reims a vu ouvrir, en 1809, dans son Hôtel-Dieu, des cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, de même qu'un cours gratuit d'accouchement destiné aux élèves sages-femmes ; que la même ville a été dotée, le 28 novembre même année, d'un conseil de prudhommes, avantage qui a été postérieurement accordé à la ville de Châlons ; et qu'une société de charité maternelle a été créée tant dans la ville de Reims que dans le chef-lieu du département, quoique le décret du 5 mai 1810 ne s'appliquât pas à cette dernière ville.

Le Préfet de la Marne, dans son amour éclairé pour les arts, ne pouvait laisser dépérir le plus beau monument

d'architecture gothique de la France; aussi, dès l'an XII, mais surtout de 1808 à 1813, sollicita-t-il vivement les fonds nécessaires à l'entretien de l'ancienne basilique de Reims. Deux allocations, l'une de 85,000 francs, faite par décret du 16 juin 1808, l'autre de 146,000 francs, accordée le 4 novembre 1813, permirent à l'architecte Dubut, proposé au choix du Ministre par M. de Jessaint, de faire exécuter les travaux les plus pressants. C'est dans le même but qu'en 1816, le Préfet faisait inscrire au budget départemental une subvention de 20,000 francs, et que plus tard, sur sa demande, le Conseil général, à défaut de nouvelles ressources dont il pût disposer, émettait avec instance, dans ses sessions de 1819 et de 1820, le vœu que le Gouvernement assurât enfin par des crédits suffisants une restauration que le rétablissement de la métropole vint bientôt mettre à sa charge.

La seule école d'arts et métiers, qui existât alors en France, était placée dans le château de Compiègne; mais le chef du Gouvernement voulait rendre cette résidence à sa destination primitive; il fallait donc que le château fût évacué. Où transportera-t-on ce bel établissement? Vous devez croire, Messieurs, que bon nombre de villes vont se mettre sur les rangs pour l'obtenir. M. le baron Durant de Mareuil, chef de division au ministère des relations extérieures, membre du conseil général de la Marne, se demande si l'école qui va quitter Compiègne ne conviendrait pas à la ville de Châlons; il avertit le préfet de la Marne de la résolution arrêtée.

La réponse ne se fait pas longtemps attendre. « La » ville de Châlons, dit M. de Jessaint, recevra comme » le plus grand bienfait cet établissement que je consi-

» dère comme l'un des moyens les plus puissants pour » éveiller l'industrie de ses habitants et rendre au com- » merce l'activité qu'il a perdue. »

M. le baron de Mareuil et M. Thomas, député au Corps législatif, prennent alors la part la plus active aux démarches de M. de Jessaint. Tout semble promettre à la ville de Châlons un succès complet, lorsque la volonté du souverain paraît avoir subitement changé. A moins de la faveur la plus marquée, il faut renoncer à tout espoir. Toutefois, l'Empereur doit prochainement passer à Châlons, et le Préfet de la Marne l'entretiendra de l'affaire. Napoléon lui répond d'abord d'une manière évasive, mais il n'oublie pas la demande qui lui est faite, et quand il s'agit plus tard de transférer définitivement l'école, l'Empereur, qui assistait à la séance du Conseil d'état, interrompt la discussion dans laquelle une autre ville était proposée, en disant : « mais Jessaint m'a fait « une demande pour Châlons. » Cette observation donne lieu à un nouvel examen de la question, et, le 8 août 1806, une lettre du ministre de l'intérieur annonce officiellement la translation à Châlons de l'école de Compiègne.

C'est donc à l'amitié de Napoléon pour son ancien camarade de Brienne, que la ville de Châlons doit la belle école qu'elle est heureuse et fière de posséder.

Le décret qui ordonne la translation est du 5 septembre; l'appropriation des bâtiments ne pouvait souffrir aucun retard; aussi trente lettres administratives écrites et cinq arrêtés pris par le préfet, dans l'espace de trois mois, témoignent-ils de toute l'activité apportée par ce magistrat à la direction des travaux, qu'ont dû précéder l'acquisition de onze maisons et la suppression d'une rue.

La haute approbation du ministre fut la récompense du zèle déployé par M. de Jessaint, et dès le 13 décembre de la même année les élèves prenaient possession des bâtiments affectés à l'école.

Je ne vous parlerai qu'en passant de la création, en 1809, d'un dépôt qui, jusqu'à sa transformation en maison de santé, a permis de prévenir et de réprimer la mendicité dans le département de la Marne.

Des mesures prises dans le même temps, pour assurer aux prisonniers autrichiens du travail et des secours, valurent à l'ancien préfet de la Marne, avec une lettre honorable de M. de Metternich, un témoignage de la bienveillance de son souverain. Cette marque de haute satisfaction n'est pas d'ailleurs la seule qu'il ait reçue, car de nombreux passages de souverains étrangers se succédaient à cette même époque dans notre ville, et M. de Jessaint, par la distinction avec laquelle il savait accueillir ces augustes alliés de la France, avait conquis leur confiance et leur estime.

Les événements de 1814 approchaient. M. de Jessaint qui, jusqu'au dernier moment était resté à son poste, dut se retirer devant la force. Ce n'est que le 24 mai qu'il fut appelé de nouveau à diriger la préfecture de la Marne. La position était difficile, car il s'agissait alors de reprendre les rênes d'un département qui, plus que tout autre, avait souffert des rudes secousses de l'invasion. M. de Jessaint avait en outre à lutter contre des impatiences difficiles à contenir et contre des regrets qui avaient parfois le tort de s'exprimer trop ouvertement. C'est alors qu'il inaugura cette politique de

conciliation que beaucoup de personnes lui ont reprochée, que, jeunes encore, nous lui avons peut-être reprochée nous-mêmes, mais que commandaient les intérêts qui lui étaient confiés, et que les événements ultérieurs ont justifiée.

M. de Jessaint, sans se départir de la reconnaissance qu'il devait au chef de l'empire et sans incriminer ses actes, s'était rallié franchement à la dynastie qui venait de remonter sur le trône ; mais, à entendre les prétendus amis du nouveau Gouvernement, le préfet de la Marne aurait dû céder sa place à un autre.

Un homme, dont la mémoire est restée en vénération dans notre pays, M. le duc de Doudeauville, prit sa défense, et je suis heureux de vous faire connaître ce qu'il pensait de son ami :

« M. de Jessaint est parvenu à faire rentrer dans le » trésor près de trois millions depuis quelques mois, » c'est-à-dire plus de la moitié des contributions de toute » l'année, dans un département d'où l'on ne croyait pas » pouvoir tirer cent mille francs ; et, grâce encore à lui, » à son administration paternelle, à son influence, aux » soins qu'il s'est donnés pour la rendre utile au Gou- » vernement du Roi, il n'y a eu que 2,000 francs de » frais pour le recouvrement de sommes aussi consi- » dérables, dans des contrées, je le répète, aussi rava- » gées. Que, malgré ses efforts et un zèle si bien dé- » montré, il y ait des plaintes contre lui, rien d'éton- » nant ; les malheureux qui paient, au lieu d'être in- » demnisés, ne sont pas contents ; les ennemis du Gou- » vernement qui se voient déjoués ne sont pas con- » tents ; les amis du Roi qui sont plus royalistes que le » Roi lui-même ne sont pas contents ; les hommes

» avides qui espéraient profiter de son retour pour d'in-
» justes préférences, auxquelles il est trop juste pour cé-
» der, ne sont pas contents; les fous qui professent une
» exagération, qu'il est trop sage pour partager, ne
» sont pas contents; mais les personnes raisonnables et
» vraiment attachées aux Bourbons le sont et le seront
» toujours, vous le pensez comme moi, d'un des préfets
» les plus loyaux, les plus délicats, les plus fidèles, les
» plus sûrs, les plus utiles qu'il y ait, et dont je réponds
» comme de moi-même. »

Qu'ajouterai-je à cet éloge, Messieurs? Serait-il possible de justifier, mieux que ne l'a fait le noble duc de Doudeauville, la conduite de M. de Jessaint sous la première restauration ?

Le 20 mars arrive. M. de Jessaint était resté l'homme de son département. L'Empereur, de retour en France, ne lui en voudra pas d'avoir fait le bien en son absence; il le maintiendra à son poste, et le Préfet de la Marne profitera de cette faveur pour rendre encore des services à son département.

Le 29 mai 1815, un officier du génie militaire voulait mettre, disait-il, la ville de Châlons à l'abri d'un coup de main ; il fallait, pour cela, démolir une partie des murs de cette ville. Le maire se plaint; le préfet réclame à son tour. Il s'adresse au général commandant le département qui, tout en admettant la justice de la réclamation, l'engage à saisir de la question le ministre de la guerre. M. de Jessaint écrit énergiquement le même jour au Ministre pour lui demander que les officiers chargés des travaux se renferment dans les termes du décret du 17 mai, et que les murs de la

ville soient conservés. Il demande en outre que l'art. 5 du décret reçoive son exécution et que les travaux, au lieu de rester entre les mains du capitaine du génie dont il blâmait la conduite, soient confiés aux officiers que le décret désigne. Enfin, il fait ressortir, d'une part, la nécessité d'assurer, par le maintien d'une enceinte complète, la perception des droits d'octroi et d'entrée et, de l'autre, l'énormité de la dépense qu'entraînerait par la suite la reconstruction des murs d'une ville épuisée par des sacrifices de tout genre. Une réclamation aussi juste fut entendue, et la ville de Châlons n'eut pas à déplorer une destruction bien inutile à sa défense.

La seconde invasion amena dans les fonctions de M. de Jessaint une nouvelle interruption qui dura jusqu'au 9 août 1815. Après cette époque, les passions excitées encore par la lutte des Cent-Jours étaient devenues de plus en plus vives. Le Gouvernement, voulant se défendre contre de nouvelles attaques qu'il lui était bien permis de craindre, usait de sévérité à l'égard des partisans du Gouvernement impérial, et, comme cela arrive presque toujours, les fonctionnaires chargés d'exécuter ses ordres étaient plus sévères que lui-même. Le préfet de la Marne avait reçu des instructions comme ses collègues ; il n'avait cependant ordonné aucune arrestation, et son département, malgré la division des esprits, était demeuré calme.

C'est alors qu'un inspecteur général de police, venant de Reims, arrive à Châlons, y garde pendant plusieurs jours le plus strict incognito, et ne tarde pas à apprendre que les plus ardents Bonapartistes n'ont pas même été inquiétés. Il se rend chez le Préfet et lui demande des explications :

« Je connais mon département, lui dit M. de Jessaint, » et je réponds de sa tranquillité ; je pense d'ailleurs » avoir plus fait, pour assurer la fusion des partis, en » montrant de la confiance et de la douceur, qu'en usant » de rigueur et de violence envers des citoyens qui se » rallieront au Gouvernement royal aussitôt qu'ils le » connaîtront par ses actes. »

Cette réponse, comme on le pense bien, ne satisfit pas l'inspecteur, et M. de Jessaint eût sant doute payé de sa place sa louable modération, si le ministère d'alors n'eût été changé. La clémence revint à l'ordre du jour, et l'on raconte que Louis XVIII, approuvant la conduite de M. de Jessaint, déclara qu'il eût été heureux pour son règne que tous les préfets eussent, comme lui, compris leur mission. Parole honorable pour le roi qui l'a prononcée, comme pour le fonctionnaire qui en était l'objet !

Dans une autre circonstance encore où la destitution de M. de Jessaint était proposée au même monarque, le Roi, faisant allusion à des services dont la longue durée semblait avoir consacré l'inamovibilité en faveur de celui qui les avait rendus, aurait dit à son ministre qu'il fallait respecter, dans la personne du préfet de la Marne, le principe de la légitimité.

Vers le même temps, des dénonciations arrivaient de toutes parts contre les fonctionnaires du département. M. de Jessaint les recevait toutes et laissait croire à leurs auteurs qu'elles seraient immédiatement transmises à l'autorité supérieure. Ai-je besoin de vous dire que ces dénonciations sont restées enfouies dans les cartons traditionnels de la préfecture ? Vous en ferez un mérite, cette fois, à M. de Jessaint qui, dans des temps

plus paisibles, montrait avec complaisance les cartons complices de son généreux mensonge, et disait à qui voulait l'entendre que, s'il avait semblé accueillir avec faveur d'indignes délations, c'est qu'il craignait qu'à son refus elles ne fussent envoyées directement au Ministère qui, trompé par les apparences, eût peut-être sévi à tort contre d'honnêtes citoyens.

M. de Jessaint lui-même courut, quelque temps après, dans son existence comme préfet, un danger que sa finesse ordinaire lui fit éviter. Un fonctionnaire assez haut placé, employé sous ses ordres, trouvait tout naturel de le supplanter. La preuve de la conduite peu honorable de celui-ci ne tarde pas à apparaître. On en parle à M. de Jessaint qui repousse de toutes ses forces une supposition qu'il regarde comme injurieuse pour la personne inculpée. Le fait devient cependant plus évident encore. On l'en entretient de nouveau. « Croyez-vous, répond-il alors, que je ne le savais pas ? » Oui, il le savait, et, à ce moment-là même, une préfecture, autre que celle de la Marne, sollicitée par lui pour son rival était donnée à ce dernier. C'est ainsi que se vengeait M. de Jessaint.

Le 14 août 1816, le neveu du roi, le duc d'Angoulême, passait à Châlons et devait y séjourner. Deux proclamations furent à ce sujet adressées par le préfet à ses administrés. Vous retrouverez les sentiments habituels de M. de Jessaint dans ces belles paroles :

« Que ce jour soit l'époque mémorable de la réconciliation de tous les esprits ; ne formons qu'une famille autour du trône..... Soyons unis..... Montrons-nous dignes de nos aïeux, soyons tous Français. »

« La paix publique qui fut à peine troublée parmi

» nous dans des temps de crise, disait-il encore dans
» son discours d'ouverture de la session du Conseil gé-
» néral en 1819, est désormais à l'abri des atteintes de
» la malveillance.

» L'esprit de modération se propage dans toutes les
» classes, les haines s'apaisent, les passions s'éteignent,
» l'esprit de parti perd sa funeste influence et ses moyens
» d'agitation. »

Sans parler ici de tous les nouveaux actes de l'administration de M. de Jessaint, il me suffira de citer l'arrêté du 12 août 1818, qui établit des vaccinations gratuites et des primes en faveur des médecins qui s'y livreront; la création des comices agricoles en 1821; les mesures prises en 1822 contre les incendies; mais je ne puis passer sous silence la part que M. de Jessaint prit, en 1819, au rétablissement de la statue de Louis XV sur la place Royale de Reims, et, en 1822, à la fondation du Mont-de-Piété de la même ville. Je dois rappeler enfin l'activité avec laquelle furent dirigés par lui, de 1823 à 1827, les importants travaux de restauration faits à l'archevêché et au grand séminaire de Reims.

Ces travaux n'étaient pas encore terminés lorsqu'eut lieu le sacre du roi Charles X. C'est le préfet de la Marne qui reçut l'honorable mission de prendre toutes les mesures d'ordre qui devaient présider à cette auguste cérémonie, et c'est aussi sur lui qu'en retombait la responsabilité tout entière. La tâche était lourde, mais elle fut dignement remplie, et dans ses dernières années, M. de Jessaint aimait à se rappeler les témoignages de gratitude que lui avait mérités le zèle dévoué dont il avait fait preuve dans cette mémorable circonstance.

Je ne vous redirai pas, Messieurs, le noble langage que le Préfet de la Marne tenait à ses administrés, en leur annonçant l'arrivée dans leur département d'un monarque qui venait, « au nom de la religion de ses pères, » renouer la chaîne des temps que des divisions fatales » avaient interrompues, raffermir le sol de la France d'un » long ébranlement, y réveiller l'orgueil des nobles sou- » venirs et la pratique des anciennes vertus. » M. de Jessaint rendait, à cette occasion, une éclatante justice à un roi qui, quoiqu'en en ait dit, était l'ami de son peuple.

Une ordonnance royale du 26 juin 1825 avait ordonné la translation à Toulouse de l'école d'arts et Métiers de Châlons; le Conseil général de la Marne et la ville chef-lieu avaient réclamé d'abord contre l'injustice de cette mesure, mais inutilement. C'est encore à M. de Jessaint qu'est due la conservation, dans nos murs, de cette utile institution; car la lettre ministérielle qui accompagnait l'ordonnance du 6 juillet 1825, par laquelle la première était rapportée, attribue le changement de mesure aux bons sentiments manifestés, dans la grande occasion du sacre, par les habitants de la Marne, et tout le monde sait que le Préfet n'avait pas manqué d'insister vivement auprès du Roi sur le motif qui a prévalu. Disons cependant que le vénérable Évêque de Châlons, à la disposition de qui avaient déjà été remis les bâtiments de l'ancien séminaire occupés par l'école, s'empressa de consentir, avec la bonté qui le caractérise, à un changement de destination demandé dans l'intérêt de sa ville épiscopale.

L'Hôtel-Dieu de Reims était placé au centre de la

ville. Cette position, sa vétusté, l'insalubrité des bâtiments qui le composaient, avaient à diverses reprises excité la sollicitude de l'administration. L'ancienne abbaye de Saint-Remi, alors propriété nationale, située à l'extrémité de Reims, paraissait pouvoir être convenablement appropriée à un établissement de cette nature. Le Préfet de la Marne et le Conseil général avaient demandé avec instance une translation ardemment désirée dans l'intérêt de la santé publique. Ce vœu avait enfin été accueilli par une ordonnance royale du 6 mars 1822, et l'administration des hospices prenait possession de son nouveau local en 1827.

Le rétablissement de l'archevêché de Reims, que le Préfet et le Conseil général avaient également sollicité pendant plusieurs années, venait enfin d'être accordé aux vœux des habitants de la Marne ; il fallait donc rendre au chef de ce diocèse le palais qui avait appartenu à ses prédécesseurs et qui était occupé par les prisons et par les tribunaux. On songea alors à construire un palais de justice et de nouvelles prisons sur le terrain abandonné par l'Hôtel-Dieu, mais la dépense devait être considérable. La ville en prit une portion à sa charge, et le Préfet obtint le surplus du Conseil général, au moyen d'allocations successives qu'il dut proposer, chaque année, à partir de 1825 jusqu'en 1838. M. de Jessaint contribua ainsi puissamment à la construction d'un édifice, éminemment utile, qui devait embellir la ville de Reims, mais qui, commencé en 1829, ne put être achevé que sous l'administration de son petit-fils.

Un monument religieux de la même ville, bien précieux au point de vue de l'art et de l'histoire, l'immense

et magnifique basilique de Saint-Remi, dont Léon IX, venu tout exprès de Rome, fit la consécration au XIe siècle, était menacé d'une destruction prochaine. M. de Jessaint s'en émut et demanda le concours du Gouvernement pour la conservation de cet antique édifice. Sa réclamation fut entendue, et bientôt un projet de restauration dressé par deux habiles architectes (1) fut soumis à l'examen d'une commission mixte, dont un membre (2) avait été désigné par le Préfet de la Marne. La commission se livra à son travail avec une ardeur qu'explique l'intérêt qu'elle y attachait, et, le 14 janvier 1829, la ville de Reims apprit qu'une décision ministérielle, en approuvant le projet et en lui accordant, pour l'exécuter, une large subvention, lui permettrait de rendre au culte et de livrer, pendant plusieurs siècles encore, à l'admiration des étrangers une église célèbre par le sacre d'un grand nombre de nos rois, qu'elle avait craint de voir, comme la regrettable église de Saint-Nicaise, disparaître sous les ruines (3).

Le même intérêt pour les arts avait, quelque temps auparavant, déterminé M. de Jessaint à solliciter du Conseil général diverses allocations pour la restauration de

---

(1) MM. Hittorf et Lecointe.

(2) M. Mazois, inspecteur général des bâtiments civils, remplacé, à son décès, par M. Caristie, sur la proposition et sous la surveillance de qui M. Serrurier, architecte à Reims, fut chargé des travaux.

(3) L'adjudication des travaux eut lieu le 25 avril 1829. La dépense totale, qu'ils ont entraînée, s'est élevée à plus de 600,000 francs.

la belle cathédrale de Châlons et de l'intéressante église de Notre-Dame de Lépine.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'ardeur avec laquelle, à l'approche des élections de 1830, les comités électoraux faisaient la guerre à ceux qu'ils considéraient comme faux électeurs. M. de Jessaint devait, moins qu'aucun autre, être exposé au soupçon de fraude ; il n'y échappa cependant pas, et le comité d'une ville voisine délégua plusieurs de ses membres pour se rendre à la préfecture, avec la mission d'exiger la radiation des électeurs qui auraient été indûment inscrits, entre autres du sous-préfet lui-même. L'un d'eux, plus ardent que les autres, faisait beaucoup de bruit dans les bureaux ; on en rend compte à M. de Jessaint. Malgré ses efforts pour éviter une explication, l'opposant se décide à entrer en conférence avec le Préfet. La conversation roule d'abord, en termes généraux, sur l'objet de la démarche, lorsque, M. de Jessaint, qui s'interrompt tout-à-coup, dit au visiteur : « aimez-vous les roses ? J'en ai une jolie collec- » tion, venez donc la voir.— Mais je ne suis pas ici pour » cela.— C'est égal, nous reprendrons ensuite notre en- » tretien. » M. de Jessaint conduit le délégué dans son jardin, lui fait admirer ses fleurs, et puis, déployant les qualités et les ressources d'un esprit aussi fin qu'adroit, aborde la question politique qu'il traite en administrateur consommé ; enfin, revenant à l'objet de la réclamation, il démontre sans peine qu'il n'a porté sur la liste que ceux qui avaient droit d'y figurer et qu'ainsi la plainte est sans fondement ; mais il est des nécessités de circonstance auxquelles, tout en se plaçant sous la bannière de la liberté, comme le faisait alors l'opposition, on n'est pas maître de se soustraire ; aussi le réclamant,

qui est arrivé avec un parti pris, ne se tient-il pas pour battu. Le Préfet lui dit alors, en riant, qu'il est un diable, et le représentant du comité électoral, tout opposant qu'il est et qu'il veut rester, se retire content, à part lui, de M. de Jessaint, qui a fait sa conquête, et pour qui il montrera plus tard un sincère dévouement.

Peu de temps après le Préfet de la Marne était mandé à Paris. On voulait obtenir de lui des renseignements sur l'état des esprits dans son département. Charles x, qui lui témoignait de la confiance et de l'affection, lui donna audience et lui fit pressentir le coup d'état qui allait bientôt se réaliser. M. de Jessaint, dans cette occasion, fournit une nouvelle preuve de cette connaissance des hommes et des choses qui signala tous les actes de sa vie. « Ah ! Sire, lui répondit-il avec une courageuse » franchise, que votre Majesté y prenne garde, car sa » couronne pourrait courir les plus grands dangers ! » Les conseils du Préfet ne furent pas suivis ; mais déjà, à cette époque, quelle que fût la conduite du Gouvernement, la monarchie de la branche aînée ne pouvait plus résister aux violentes ou perfides attaques qui devaient entraîner sa chûte.

En vous rappelant les principaux traits de la vie publique de M. de Jessaint, j'ai dû aborder toutes les révolutions, puisqu'il les a traversées toutes. Il était difficile toutefois à un fonctionnaire de survivre à la Révolution de Juillet.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, avec quelle ardeur tous, capables ou incapables, mais principalement ces derniers, couraient à la curée des places ; il semblait qu'il dût suffire d'avoir poursuivi la Restauration dans ses jours d'agonie par de lâches outrages pour que la

et de proposer, en attendant cette création, la fondation, dans l'école normale de Paris, d'un certain nombre de bourses destinées à former d'habiles maîtres, qui rapporteraient dans le département le fruit de leurs études. Le Conseil général avait accueilli cette demande, et, dès l'année suivante, sur une nouvelle proposition du Préfet, il votait, le 6 février 1833, par conséquent plusieurs mois avant que la loi du 28 juin de la même année ne lui en eût fait une obligation, la création de cette école, remarquable à tant de titres, qui, depuis vingt ans, a régénéré l'instruction dans nos campagnes. Vous vous étiez, Messieurs, par avance associés à cette œuvre, car, montrant de nouveau la confiance qu'il avait en vos lumières, M. de Jessaint vous avait demandé votre avis, et le rapport que lui avait présenté notre Société sur cette importante question était une des pièces qu'il avait mises sous les yeux du Conseil général.

Le département de la Marne touchait à une crise douloureuse. Un fléau destructeur était à ses portes et devait bientôt l'envahir de toutes parts. Le danger était d'autant plus grand que la cause du mal était inconnue et qu'il semblait d'autant plus difficile d'y apporter remède. M. de Jessaint, dans cette triste circonstance comme toujours, fera son devoir. Dès le mois d'août 1831, il organise une intendance et des commissions sanitaires. Des mesures sont prises sur tous les points du département pour conjurer le fléau ; des secours sont assurés, des ambulances établies ; des médecins vont étudier la maladie dans les hôpitaux de la capitale ; des hommes de l'art sont appelés du dehors et reçoivent de l'administration, avec ceux du département, l'honorable et périlleuse mission

de se transporter dans les localités les plus menacées pour disputer à la mort ses victimes. Le mal fut grand, Messieurs, et lorsqu'après la cessation du fléau, les familles vinrent à se compter, quels vides ne trouvèrent-elles pas au milieu d'elles ! Que d'orphelins laissés sans appui et sans ressources ! Que de misères à soulager ! La tâche de l'administration avait changé de nature, mais elle n'était pas moins difficile à remplir. Il fallait provoquer la charité publique et la charité privée. Disons-le à l'honneur de notre pays, ni l'une ni l'autre ne firent défaut. La bienfaisance personnelle du vicomte et de la vicomtesse de Jessaint s'exerça noblement, on le sait, malgré la discrétion dont elle s'était entourée. Le Gouvernement vint aussi en aide aux malheureux par de larges allocations, et c'est avec bonheur que le Préfet de la Marne annonçait au Conseil général, dans sa séance du 6 février 1833, que, sur les fonds mis à sa disposition, il lui restait une somme de 14,000 francs qu'il se proposait de distribuer aux victimes de l'épidémie. Ajoutons que le Conseil général s'empressa lui-même, sur la proposition du Préfet, de voter, avec la même affectation, un crédit de plus de 8,000 francs.

L'ancien conseil général dut, en 1833, céder sa place à un conseil général électif. M. de Jessaint redoutait les conséquences de cette innovation, car on lui avait présenté certains membres du nouveau conseil comme devant lui faire une guerre sérieuse. On ne l'avait pas trompé, mais il fallait que l'opposition comptât avec l'habilité de celui dont elle voulait attaquer les actes.

M. de Jessaint sent bientôt tout le parti qu'il peut tirer, au profit de l'administration départementale, des

conseillers que les électeurs lui ont donnés ; il fait avec adresse des concessions nécessaires, sans jamais laisser soupçonner qu'il les a faites. Les discussions sont souvent vives, mais il y a du plaisir à voir avec quelle simplicité apparente M. de Jessaint lance à propos des traits de lumière qui frappent tous les yeux. Il devient, en un mot, maître de son conseil général qui est le dernier à s'en apercevoir, parceque l'administrateur s'efface toujours et que c'est en faisant appel aux sentiments les plus élevés qu'il attire à lui les esprits et les consciences. Les opposants eux-mêmes reconnaissent enfin, mais lorsqu'ils lui sont devenus tout dévoués, qu'il est le séducteur par excellence, parce qu'il agit toujours dans le véritable intérêt du pays.

Aussi, dès sa première session, en 1834, le nouveau Conseil général s'associait-il unanimement à cette conclusion d'un remarquable rapport sur le budget départemental :

« C'est un bonheur pour le département que d'avoir » toujours eu le même préfet, homme de bien, ennemi des » réactions, appui des faibles, modérateur des forts, et » finissant par rallier à son administration paternelle les » esprits et les cœurs, les affections et les suffrages. »

M. de Jessaint méritait cet éloge à un autre titre encore ; il aimait les habitants de la Marne, et sa vive affection pour eux se manifestait souvent par des actes.

C'est ainsi que, peu de temps après 1830, étant à Beaulieu, il apprend que des ouvriers de Reims se sont mis en état de rébellion. Il part sur le champ pour cette ville, persuadé que sa présence suffira pour le rétablissement de l'ordre ; mais, dans son empressement à monter en voiture, il tombe et se blesse grièvement. Cette circon-

stance ne l'arrête pas ; il voyage la nuit, arrive à Châlons et, malgré les douleurs les plus vives, se dispose à continuer immédiatement sa route. On lui fait quelques représentations, mais en vain. « Il faut, dit-il, que je » parte, car le général pourrait regarder la répression » comme une campagne, et, moi préfet, j'aimerais mieux » perdre un bras que de voir couler une goutte de sang » d'un de mes administrés.» Celui-là même à qui M. de Jessaint avait fait cette noble réponse la racontait, en 1838, dans un journal d'opposition (1).

Mais la meilleure preuve de son attachement à notre pays, c'est qu'il est resté pendant trente-huit ans préfet de la Marne et que jamais il n'a voulu, si ce n'est au moment d'une retraite devenue nécessaire, accepter un poste plus éminent.

Laissons encore parler M. le duc de Doudeauville, à cette même date de 1838 :

« M. le vicomte de Jessaint, disait-il dans une lettre » adressée au journal *l'Echo français*, est effectivement » préfet depuis la création, et toujours préfet de la » Marne.

» Cette inamovibilité est remarquable dans ce siècle » où tout change, mais elle n'est pas moins honorable.

» Lorsqu'on veut avoir des places ou les conserver, » on flatte la puissance ; il n'a jamais flatté que l'infor- » tune et s'est toujours montré le protecteur des persé- » cutés.

» Sous tous les régimes, ceux qui croyaient avoir quel- » que chose à craindre accouraient à lui, sûrs de son

(1) M. Briaune. Journal *Le Messager*. Novembre 1838.

» appui et d'un dévouement qu'il a souvent montré avec » autant de courage que de danger.

» A chaque changement, ils venaient le prier de rester pour les sauver ; il restait par ce seul motif, et il » les sauvait par son appui.

» L'estime et l'attachement qu'il inspirait à tous les » partis, par les services qu'il ne cessait de rendre indistinctement à tous ceux qui avaient besoin de son » secours, lui donnaient un grand ascendant sur tous » ces partis.

» Personne d'ailleurs ne pouvait leur être plus utile » qu'un homme qui avait acquis une grande considération, une juste influence dans un département qu'il » gouvernait paternellement.

» C'était un père de famille qui restait constamment » au milieu de ses enfants.

» L'anecdote suivante prouvera si ce que je dis est » exact, et si c'est l'ambition qui l'a fait rester dans la » modeste préfecture de la Marne.

» A la restauration, j'obtins pour lui, comme récompense de tous les services qu'il avait rendus, la préfecture du Nord.

» Je lui annonçai, bien content, cet acte de justice ; » il m'en témoigna le chagrin le plus violent.

— » Mais cette préfecture vaut deux ou trois fois la » vôtre.— Ce n'est pas l'intérêt qui m'a jamais guidé. — » Mais ce département est intact ; le vôtre est presque » ruiné. — C'est pour cela que je ne veux pas le quitter, afin d'empêcher sa ruine totale et de réparer ses » pertes énormes.

» Il ne fut tranquille et consolé que quand j'eus fait » annuler sa brillante nomination.

» Ce qu'il voulait faire, il l'a fait, et ce malheureux » département est devenu, grâce à ses soins éclairés et » à sa tendre sollicitude, un des plus prospères de » France.

» Qu'on lui pardonne donc à lui, ami de son pays et » de ses compatriotes, de ne pas les avoir abandonnés, » et qu'on me pardonne à moi aussi, ami sincère de mon » pays et de mes compatriotes, de défendre un des plus » estimables et des plus estimés d'entre eux.

» Je ne dois pas être suspect en défendant quelqu'un » qui, forcément, s'est soumis avec loyauté à plusieurs » changements de Gouvernement ; car moi, depuis cin- » quante ans, je n'ai changé, ni de marche, ni d'opinion. »

Je m'étais imposé, Messieurs, la tâche de justifier M. de Jessaint du reproche que lui ont fait certains détracteurs d'avoir servi tous les Gouvernements qui se sont succédé en France, mais que pourrais-je dire après M. le duc de Doudeauville, si ce n'est que, sous tous les Gouvernements, le haut fonctionnaire dont il a pris si justement la défense n'a jamais eu d'autre pensée que celle de servir son pays ?

Si M. de Jessaint avait un vif attachement pour les habitants de la Marne, ceux-ci le payaient bien de retour, et je n'aurais, pour en donner la preuve, que l'embarras du choix dans les traits que sa vie publique peut me fournir.

En 1834, une coalition d'ouvriers, qui avait pour but une augmentation de salaire, avait porté le trouble dans la ville de Reims. M. de Jessaint s'y rend pour l'apaiser. C'était une véritable émeute, tant était considérable le nombre de ceux qui y avaient pris part. Le Maire en

est effrayé ; il pense même que le Préfet ne peut parcourir les rues de la ville sans s'exposer à de grands dangers. Cette crainte n'arrête pas M. de Jessaint ; il sort, accompagné seulement de son secrétaire. Arrivé sur la place du parvis de la Cathédrale, il se trouve au milieu d'un rassemblement considérable. « Ah ! c'est M. le préfet, » s'écrient aussitôt les ouvriers, en se pressant avec respect autour de lui. Comme il paraît marcher avec quelque difficulté, deux d'entre eux lui offrent leur bras. M. de Jessaint adresse alors à tous ceux qui peuvent l'entendre de ces paroles qui, dans sa bouche, ne manquaient jamais de produire leur effet ; il leur démontre avec bonté combien sont désastreux pour leurs familles et pour eux-mêmes les résultats d'un repos volontaire qui prive la plupart d'entre eux de leurs moyens de subsistance. « Reprenez vos travaux, leur dit-il, et comptez sur moi ; » je défendrai votre cause. Vous pouvez au surplus nom- » mer des délégués qui débattront, en ma présence, vos » intérêts avec les fabricants. » Cette proposition est unanimement acceptée ; les ouvriers reconduisent le Préfet jusqu'à la demeure du Maire. La réunion proposée a lieu ; le taux des salaires est maintenu, mais les fabricants consentent, sur la proposition de M. de Jessaint, à donner des secours extraordinaires aux plus nécessiteux. Cette transaction, qui sauve les principes, est acceptée avec reconnaissance, et l'ordre est rétabli.

Le duc d'Orléans arrive à Reims quelques jours après, Grâce à M. de Jessaint, le calme avait succédé à l'orage ; aussi la population ouvrière, qui est toujours bonne quand elle est bien dirigée, accueille-t-elle avec enthousiasme le fils du Roi et traîne-t-elle dans les rues de la ville la voiture du prince dont elle a dételé les chevaux.

Dans une autre occasion encore, la même population montrait son affectueuse sollicitude pour le premier magistrat du departement. C'était un jour de grande revue de la garde nationale ; la milice de la cité avait défilé devant le Préfet ; la fête avait été fort belle. Au retour cependant, la cavalerie, cause d'un désordre involontaire, refoule les piétons au milieu desquels se trouve M. de Jessaint. Forcé de se jeter sur le côté de la rue, il est ainsi séparé de son cortége. En le voyant dans cette situation, les personnes qui l'entourent craignent pour lui ; on s'inquiète vivement, et chacun veut lui faire un rempart de son corps.

De 1835 à 1837, M. de Jessaint, avec l'aide du Conseil général, termina les routes départementales, commença le classement des chemins vicinaux de grande communication, que devait continuer avec tant de zèle M. Bourlon de Sarty, son successeur, et convertit l'ancien dépôt de mendicité en un hospice destiné principalement à l'aliénation mentale, de telle sorte que la loi salutaire du 30 juin 1838 avait reçu à l'avance son exécution dans le département de la Marne.

On a reproché à M. de Jessaint, peut-être un peu par habitude, car c'est le reproche qu'on fait à toutes les administrations, d'avoir laissé trop souvent dormir dans les bureaux certaines affaires qui auraient exigé une prompte solution. Cela peut être vrai, du moins au point de vue de quelques impatiences qui n'étaient jamais assez tôt satisfaites. Mais il convient de dire aussi que M. de Jessaint savait, avec un discernement parfait, distinguer les réclamations qui présentaient une véritable urgence, de celles que la passion avait conseillées.

Pour les premières, il les accueillait sans délai. Quant aux autres, il paraissait les oublier, mais dans l'espoir que le temps, ayant calmé les esprits, rendrait toute solution inutile.

La Ville de Reims a pu remarquer, à l'occasion d'une affaire importante pour elle, que M. de Jessaint, quand il le fallait, ne laissait pas attendre sa décision. Cette Ville avait conclu, avec un ingénieur distingué, un traité relatif à une nouvelle distribution, dans ses différents quartiers, des eaux de la rivière de Vesle ; mais elle devait, pour le réaliser, obtenir l'approbation du Gouvernement et solliciter l'autorisation de recourir à un impôt extraordinaire. Le maire et un délégué du conseil municipal arrivent à Châlons le 13 mars 1838, se mettent aussitôt en rapport avec le Préfet, et le prient de donner sans retard son avis. M. de Jessaint, qui a saisi avec sa perspicacité ordinaire l'ensemble et les détails de l'immense projet qui lui est soumis, satisfait immédiatement à leur désir, et le jour même, repoussant ainsi, quoique sur la fin de sa carrière, le reproche banal de lenteur qu'il ne méritait pas, résume l'affaire dans un avis longuement et nettement motivé qui dès le lendemain parvient dans les bureaux du ministère.

La prudence était une des qualités distinctives de M. de Jessaint. On l'entendait souvent dire qu'avant d'entamer une affaire, il fallait bien mesurer ses forces pour savoir si l'on pourrait réussir.

C'est surtout dans ses rapports avec les maires de son département qu'il faisait preuve de cette qualité si nécessaire à un administrateur. Les bons conseils du Préfet ne leur permirent jamais d'engager leurs communes dans ces entreprises hasardeuses qu'un zèle sans expé-

rience inspire trop souvent à des hommes chez qui les lumières ne répondent pas toujours aux bonnes intentions ; il se faisait un devoir de les éclairer, en se mettant à leur portée, et en leur faisant comprendre, sans blesser leur susceptibilité, que, s'ils ne renonçaient pas tout-à-fait à des projets trop ambitieux, ils devaient au moins les restreindre à des proportions plus modestes, et épargner à leurs administrés de trop lourdes charges. La porte de son cabinet leur était ouverte à chaque heure de la journée, et, lorsqu'ils éprouvaient quelque embarras dans l'exercice de leurs fonctions, ils le trouvaient toujours prêt à répondre à leurs questions avec une bienveillance pleine de distinction qui commandait tout à la fois le respect et la confiance. M. de Jessaint, en un mot, était l'idole des Maires qui se plaisaient à raconter dans leurs communes avec quelle bonté ils avaient été accueillis par le premier magistrat du département, et à répandre ainsi dans tous les esprits les sentiments dont ils étaient eux-mêmes pénétrés.

L'accueil fait aux fonctionnaires municipaux ne différait pas d'ailleurs de celui que recevaient, chez M. de Jessaint, tous les habitants de la Marne, grands ou petits, que leurs affaires appelaient auprès de lui (1). Ja-

---

(1) « A la porte d'un grand hôtel de Châlons, on demandait si » M. le Préfet était visible, et, à la figure du concierge, à peine » attendiez-vous la réponse. On vous indiquait la porte en face, » et, en traversant une antichambre et un salon, vous vous an- » nonciez vous-même en frappant au cabinet du Préfet. Entré, » vous conticz votre affaire et, si vous ne sortiez pas toujours » victorieux, vous ne sortiez du moins jamais mécontent. »

M. Briaune. Journal *le Messager* déjà cité.

mais il ne fit difficulté d'écouter leurs explications ou leurs plaintes, et personne, même lorsqu'il avait repoussé une demande qui ne lui semblait pas fondée, ne songeait à réclamer contre sa décision, car il avait dans ce cas pris la peine de déduire, avec l'expression du regret, les motifs d'un refus nécessaire.

Tels sont les moyens à l'aide desquels il faisait chérir et respecter son autorité jusque dans les localités les plus éloignées de sa résidence, fondant ainsi, dans notre département, sur les bases les plus solides cet esprit d'ordre et de modération qui a rendu facile la tâche de ses successeurs.

Encore un trait, Messieurs; c'est le dernier que je vous citerai de ceux qui se rapportent à la longue administration de M. de Jessaint; mais, si je ne me trompe, vous trouverez dans le fait auquel il se rattache une preuve plus éclatante encore de l'habileté, de la finesse, de la bonté et de l'esprit de conciliation qui distinguaient l'ancien préfet de la Marne.

En 1833 ou 1834, M. Droinet, rédacteur d'un journal d'opposition démocratique publié à Reims (1), vient demander à la préfecture un passeport à l'étranger. Ce passeport est immédiatement délivré, mais conformément aux instructions, il fallait, avant d'en faire usage, obtenir le visa de la légation Prussienne à Paris. M. Droinet en est averti par les bureaux.

Ce retard mécontente le voyageur, qui répond par quelques plaisanteries sur la nécessité imposée à un Fran-

(1) *Le Grapilleur.*

çais de se soumettre à la permission d'une autorité étrangère. A son retour à Reims, il se venge en journaliste, en publiant un article assez spirituellement écrit et intitulé : *la Prusse ne veut pas.*

Il racontait à ses lecteurs que la France, ce noble et beau pays qui avait conquis l'Europe, se trouvait en ce moment la très humble servante du roi de Prusse, sans la volonté de qui un Français ne pouvait plus voyager ; ce thème lui servait à déconsidérer autant que possible le Gouvernement et l'administration.

« Ainsi, disait-il, vous voulez vous rendre à Lyon; » vous faites vos paquets; vous croyez partir. Non : *La » Prusse ne veut pas.*

» Vous vous imaginez que, par sa richesse et par son » industrie, la France pourra reconquérir le rang qu'elle » occupait avant la restauration. Vous avez tort. *La » Prusse ne veut pas.*

» Vous vous plaignez de la lenteur des affaires admi- » nistratives et vous vous en prenez aux préfets. Vous » avez encore tort. *C'est la Prusse qui ne veut pas qu'on » aille plus vite.* »

L'opposition, comme vous le savez, était alors à la mode; il était de bon ton de critiquer systématiquement tous les actes du pouvoir; aussi l'article eût-il un plein succès.

Quelques jours après M. Droinet revient à la préfecture pour en retirer son passeport; mais il est accueilli, dans les bureaux, par une vive apostrophe et par la menace d'en être expulsé. Pensant trouver plus de bienveillance dans le Préfet lui-même, il s'adresse à M. de Jessaint. « Ah! c'est vous, M. Droinet, lui dit ce der- » nier! savez-vous bien que vous avez fait un article très

» spirituel? Il est vrai que vous attaquez un peu l'admi-
» nistration ; c'est votre rôle, puisque vous êtes de l'op-
» position ; vous n'êtes cependant pas très juste dans
» vos appréciations, et je vous crois meilleur que vous
» ne paraissez l'être; car, si vous ressemblez à votre
» père, vous devez avoir bon cœur. Je l'ai connu, votre
» père, lorsqu'il était maître de pension à Reims, et je
» me souviens qu'à une certaine époque, ses ennemis
» lui eussent fait perdre sa position, si je ne m'étais in-
» terposé entre eux et lui, et si je n'avais été assez heu-
» reux pour lui conserver sa place. »

« C'est vrai, dit M. Droinet vivement frappé par ce sou-
» venir, et je me reproche de l'avoir oublié.» Les larmes lui viennent aux yeux et, saisissant avec empressement la main de M. de Jessaint, il lui donne l'assurance que désormais il conservera une éternelle reconnaissance d'un aussi éminent service rendu à son père et à sa famille, qui n'ont cessé de bénir le nom de leur bienfaiteur.

Le journaliste se retire, mais en faisant hautement l'éloge du Préfet de la Marne et en regrettant amèrement d'avoir livré à la publicité un article qui pouvait le blesser. Ces sentiments, Messieurs, sont demeurés dans le cœur de M. Droinet, car quelques années après, à son retour de Russie, il se plaisait encore à raconter sa conversation avec M. de Jessaint et vint même lui exprimer de nouveau toute sa gratitude.

J'ai nommé M. Droinet, Messieurs, et peut-être en seriez-vous étonné si je ne vous disais que cet homme de lettres, rentré tout récemment en France après avoir acquis une position honorable dans l'industrie, a certifié lui-même l'exactitude du récit que je viens de vous faire, en

m'autorisant à vous dire son nom. » On ne peut que s'ho-
» norer, dit-il à l'un de ses amis, en rendant hommage
» à la mémoire d'un homme de bien. M. Sellier, ajoutait-
» il, peut dire encore (et c'est ce qui a le plus contribué
» à l'émotion que j'ai éprouvée en trouvant dans M. de
» Jessaint tant de bonté et de bienveillance pour moi)
» qu'à ce moment-là même où il m'accueillait si bien,
» il n'ignorait pas que j'eusse, en 1831, rédigé et publié
» un mémoire tendant à démontrer l'impossibilité, pour
» le Gouvernement, de conserver, à la tête de l'admi-
» nistration des départements de la frontière, les fonc-
» tionnaires qui avaient, sous le Gouvernement des Bour-
» bons de la branche aînée, reçu les alliés, en 1814 et
» 1815, et pendant l'occupation. Ce mémoire, dans le-
» quel je signalais nominativement M. de Jessaint, fut
» présenté par moi à M. de Montalivet, alors ministre
» de l'intérieur; et, comme vous savez qu'à cette époque,
» emporté par la fougue de la jeunesse, je ne voulais
» rien faire qu'à ciel ouvert, j'avais pris le soin d'en-
» voyer directement à M. de Jessaint six exemplaires de
» ce mémoire.

» Il avait assurément assez de grandeur d'âme pour
» apprécier, comme elle devait l'être, cette rude fran-
» chise qui caractérisait ma démarche envers lui; mais
» toujours est-il que la présentation et la publication
» de mon mémoire ne pouvaient être pour lui chose
» agréable; il ne m'en a cependant pas moins témoigné
» ces sentiments de bienveillance qui m'ont si fortement
» impressionné, et dont je vous ai rendu compte en le
» quittant.

» Depuis cette époque, M. de Jessaint n'a cessé d'être
» l'objet de ma vénération, et je vous suis reconnaissant

» de m'avoir fourni l'occasion de rendre hommage à son » beau caractère.

» Je vous livre ces faits, pour que vous les communi- » quiez à son biographe, heureux de m'associer indirec- » tement à ses généreux efforts. »

M. Droinet a raison, Messieurs. Si la conduite de M. de Jessaint à son égard, dans les circonstances que vous connaissez, prouve, une fois de plus, l'élévation des sentiments de l'esprit et du cœur de notre ancien préfet, la généreuse déclaration que je viens de vous lire donnera à son auteur une place dans votre estime.

C'est au mois d'avril 1838, que la mort vient enlever à M. de Jessaint la femme distinguée dont je vous ai retracé les éminentes qualités. Séparé ainsi de la digne compagne qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait fait le charme de sa vie, le Préfet de la Marne, arrivé d'ailleurs à un âge avancé, est forcé de résigner ses fonctions.

Les paroles qu'à cette occasion il adressait à ses administrés méritent d'être recueillies :

» J'éprouve, leur disait-il, en quittant l'administra- » tion de ce département, le besoin de vous exprimer » ma vive reconnaissance de la bienveillance dont vous » m'avez honoré pendant ma longue carrière admini- » strative.

» Dans les moments difficiles, vous m'avez soutenu, » et m'avez donné des preuves d'intérêt et d'attachement » que je n'oublierai jamais.

» Ce n'a pas été sans un sentiment pénible que j'ai vu » le moment de ma retraite arrivé ; mais mon âge, le » malheur que j'ai éprouvé, ne me laissaient plus les

» moyens de remplir convenablement mes fonctions. Ce
» passage à la vie privée est accompagné de faveurs dont
» je sens tout le prix. Mon petit-fils est appelé à me suc-
» céder, et le roi m'élève à une dignité à laquelle, ni ma
» position, ni mes faibles services ne me donnaient au-
» cun droit de prétendre. J'aime à reconnaître que la
» source de toutes ces faveurs vient de vous.

» Mon petit-fils saura justifier, je l'espère, la haute
» marque de confiance qui lui est accordée, et je serai
» heureux si je vois reporter sur lui cette bienveillance
» que vous m'avez prodiguée.

» Je finirai mes jours au milieu de vous : où trouverais-
» je des lieux plus chers à mon cœur, si les derniers
» moments de ma vie sont entourés de votre estime ! »

Vous ne vous trompiez pas, vénérable vieillard, en pensant que les habitants du département de la Marne partageaient vos sentiments à leur égard ; mais ce n'est pas seulement leur estime que vous aviez conquise ; leur reconnaissance et leur affection vous étaient assurées et ne vous ont jamais fait défaut pendant les années longues encore, mais trop courtes pour nous, que vous réservait la Providence !

Les regrets du conseil général de la Marne suivirent M. le vicomte de Jessaint dans sa retraite. « Ce magistrat,
» disait cette assemblée, en terminant sa session de 1839,
» s'était fait du département une famille, et il en a été
» récompensé par le dévouement et la vénération de ses
» administrés. Le Roi a reconnu ses longs et utiles ser-
» vices en l'élevant à la première dignité de l'Etat et
» en lui donnant son petit-fils pour successeur. »

La Ville de Reims, elle aussi, voulut acquitter sa dette de reconnaissance envers notre ancien préfet. Quelques jours après son installation, M. Bourlon de Sarty visitait la cité la plus importante de son département, et y était accueilli comme devait l'être le petit-fils de son prédécesseur.

« La franchise habituelle du caractère Rémois, lui di-
» sait le Maire à cette occasion, ne nous permet pas de
» vous dissimuler les regrets que nous inspire la retraite
» de M. de Jessaint.

» Comment, en effet, pourrions-nous sans ingratitude
» oublier les bienfaits dont deux générations d'hommes
» sont redevables aux talents et aux vertus de ce sage
» administrateur?

» Nous vous dirons, avec la même franchise, que le
» choix de son successeur est pour nous un puissant
» motif de consolation, persuadés que nous sommes que
» vous marcherez dans les voies si heureusement tra-
» cées par votre digne aïeul, et que vous recueillerez le
» noble héritage de cette affection tendre à la fois et
» respectueuse, filiale en un mot, dont le département
» entier environne sa vieillesse honorable..... »

Une fête splendide est offerte à M. Bourlon de Sarty, mais M. de Jessaint y manque; elle ne peut être complète. Aussi, dans les salons du Sous-Préfet, réclame-t-on de toutes parts la présence de celui qu'on veut revoir pour lui exprimer les sentiments qui débordent de tous les cœurs. Il est onze heures du soir. On entoure le nouveau Préfet, et il faut qu'à l'instant même son secrétaire se mette en route pour Châlons et voyage toute la nuit pour en ramener M. de Jessaint. Celui-ci qui, dans sa modestie, eût préféré des marques de sympathie

moins solennelles, ne peut résister à l'invitation pressante qui lui est faite, et le lendemain il arrive à Reims où, dans une seconde soirée, cette Ville, représentée par ses plus hautes notabilités, décerne une véritable ovation à l'ancien magistrat dont la retraite serait considérée comme un malheur public, si la préfecture de la Marne ne devait rester dans sa famille, et en quelque sorte sous son patronage.

Ce double hommage rendu à l'ancien administrateur par une assemblée qui avait été en position de juger ses actes et par une ville dont les nombreux et graves intérêts avaient plus spécialement réclamé ses soins, est le meilleur des panégyriques.

M. de Jessaint qui avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier et commandeur du même ordre le 30 juin 1811 et le 3 janvier 1815, et autorisé le 13 novembre de cette dernière année à porter la décoration de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, avait reçu de l'empereur Napoléon, le 16 septembre 1808, le titre de chevalier de l'empire. Celui de baron, avec une dotation de 4,000 fr. dans la province de Hanovre, lui avait été conféré par décret du 15 août 1809. Ses services lui avaient valu, le 19 mai 1825, le grade de grand-officier de la légion d'honneur et, le 31 du même mois, le roi Charles X ajoutait à ses dignités le titre de vicomte. Enfin l'ordonnance royale qui l'admettait à la retraite, comme préfet, l'élevait à la dignité de pair de France, et lui fournissait encore les moyens de mettre sa haute expérience au service de son pays.

Ses infirmités, son âge ne lui permirent pas de suivre,

avec toute l'assiduité qu'il eût désiré y apporter, les travaux de ses nouveaux collègues ; mais, toutes les fois que la discussion d'un projet de loi important semblait réclamer sa présence au milieu d'eux, il ne consultait plus que son devoir. C'est ainsi, Messieurs, si j'ose vous rappeler un fait personnel, que, lorsque la Ville de Châlons m'avait fait l'honneur de me déléguer auprès du Gouvernement dans le but de faire prévaloir le tracé du chemin de fer de l'Est par la vallée de la Marne, j'ai vu M. le vicomte de Jessaint accourir, à ma voix, de sa campagne de Beaulieu, pour soutenir de sa légitime influence et de son vote un tracé qui lui paraissait préférable à tous autres, et qui devait être utile à un plus grand nombre de ses anciens administrés.

M. de Jessaint, jusqu'en 1848, avait conservé cette haute sagacité qui lui faisait apprécier les évènements avec la plus grande justesse. La dynastie d'Orléans ne pouvait, suivant ses prévisions souvent exprimées, résister à l'opposition violente dont elle était l'objet. Les orateurs imprudents ou coupables qui l'attaquaient à outrance, soit dans des réunions inconstitutionnelles, soit à la tribune nationale, voulaient, à ses yeux, renverser ce qui existait, pour s'emparer à leur tour du Gouvernement et des emplois.

« Maintenant, disait-il dans les premiers jours de fé-
» vrier, chacun se tire par les pieds ; le fonctionnaire
» est tiré par le propriétaire ; celui-ci par le négociant ;
» le négociant par le marchand ; le marchand par le dé-
» taillant ; le détaillant par l'ouvrier ; l'ouvrier par le jour-
» nalier ; le journalier par le chiffonnier qui porte hotte,
» et ce dernier par celui qui n'en a pas, et qui le traite

» d'aristocrate. On soulève les passions démocratiques
» qui bientôt descendront dans la rue, et alors malheur
» à la Royauté ! Ce sera la République, non pas celle
» que rêvent quelques esprits généreux, mais la Répu-
» blique de 1793. »

Un jour notamment, M. de Jessaint exprima de nouveau ses craintes et ses tristes pressentiments en présence d'un général dont la conscience et la loyauté ne pouvaient admettre autant de perfidie ambitieuse dans l'esprit des hommes à qui la France avait confié ses plus chers intérêts ; et cependant quinze jours plus tard son noble interlocuteur entendait proclamer, en même temps que la République, la révocation du petit-fils de M. de Jessaint, qui devait bientôt être suivie de celle du général lui-même.

La révolution de février, en brisant les liens qui rattachaient encore M. de Jessaint, par sa famille, à l'administration du département de la Marne, et en bouleversant les principes qui avaient été ceux de toute sa vie, ne tarda pas à lui porter le coup le plus funeste ; il avait toutefois, à cette époque, conservé toute son énergie, car on se rappelle que, lors d'une panique qui eut lieu à Châlons après les journées de juin, quoique parvenu à sa quatre-vingt-cinquième année, il se rendit à l'hôtel de ville, avec son arrière petit-fils, âgé de quatorze ans, et voulut se faire délivrer un fusil pour concourir à la défense de la cité, dans le cas où elle serait attaquée par les insurgés. Le chef du poste résista, mais M. de Jessaint ne consentit à rentrer chez lui qu'après avoir laissé le jeune Bourlon de Sarty au milieu des gardes nationaux et après l'avoir fait armer. Interpellé à

son retour par sa fille sur ce qu'il avait fait de ce jeune homme : « Eh ! bien, répondit-il, je l'ai laissé au poste. » Est-ce que par hasard vous voudriez faire de lui un lâche ? » Ce dernier trait d'un généreux vieillard couronne toute sa vie ; l'âge, comme vous le voyez, n'avait pas éteint les généreux sentiments qui signalaient, en 1798, le commandant de la garde nationale de Bar-sur-Aube.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai été assez heureux pour vous rappeler toutes les qualités de notre illustre compatriote. Qu'il me soit permis de les résumer rapidement :

Essentiellement bon, bienveillant, accessible à tous et à toute heure, portant l'obligeance à ses dernières limites, étranger à toute passion politique, empêchant le mal, quand il ne pouvait faire le bien, exécutant la loi avec empressement, quand elle était favorable, et cherchant, lorsqu'elle était dure, les moyens d'en adoucir les effets, M. de Jessaint s'était surtout imposé la noble, mais difficile tâche de venir en aide aux vaincus, quels qu'ils fussent. Aussi a-t-il, toujours et dans tous les temps, compté de nombreux amis dans les diverses opinions qui ont divisé la France.

L'esprit de conciliation l'animait au plus haut degré, et, sous ce rapport, la nature l'avait admirablement servi, car jamais personne ne sut, comme lui, s'attirer les hommes, en leur laissant croire qu'il allait à eux. Sa physionomie pleine de finesse, son œil vif et pénétrant, qui vous scrutait sans vous embarrasser, son tact exquis, les mots heureux et profonds qu'il plaçait si à propos, lui venaient merveilleusement en aide. Toujours maître de lui-même et sans heurter aucune opinion, paraissant au contraire

les accepter toutes pour mieux faire prévaloir celles qu'il voulait soutenir, il savait tourner les passions des hommes au profit du pays lorsqu'il ne parvenait pas à les calmer tout-à-fait. Après l'avoir entendu, les opposants, s'ils n'étaient pas immédiatement convaincus, se sentaient plus modérés, plus sages; ils étaient au moins ébranlés.

Son salon était le rendez-vous des opinions les plus opposées; c'était un terrain neutre en apparence, mais sur lequel, grâce au maître de la maison et à la femme éminente qui le secondait si bien, il n'était pas rare de voir s'opérer d'heureux rapprochements.

Désintéressé, exempt de toute ambition, sage administrateur, poussant la prudence à l'extrême, ami sincère de la religion, jamais préfet ne fut plus dévoué aux intérêts de son département, plus empressé à le diriger dans la voie des progrès agricoles, industriels, artistiques ou littéraires, et à le doter d'établissements de bienfaisance ou d'utilité publique, tout en évitant avec le plus grand soin les aggravations d'impôts.

Passionné pour la cause de l'ordre, qu'il avait rendue populaire par son influence et par son exemple, c'est à lui enfin que notre département doit, à n'en pas douter, la tranquillité dont il n'a cessé de jouir au milieu des agitations politiques qui ont tourmenté la France.

M. de Jessaint avait voulu finir ses jours au milieu de ses anciens administrés; aussi le voyions-nous encore parmi nous, quelques jours avant sa mort, qui eut lieu à son château de Beaulieu le 9 janvier 1853. Sa fille chérie, qui lui avait si noblement consacré toute son existence, a religieusement recueilli son dernier sou-

pir. Vous dire, Messieurs, l'immense affluence qui l'accompagnait à sa dernière demeure et les regrets universels qu'il emportait dans la tombe, c'est vous faire connaître la vénération que notre ancien préfet avait su partout inspirer ; c'est encore faire l'éloge de l'excellent administrateur et de l'homme de bien dont le souvenir vivra longtemps dans le département de la Marne.

RÉSULTAT DES CONCOURS.

Le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat des concours :

La société avait fondé un prix d'honneur, consistant en une médaille d'or de 100 francs, qui devait être attribuée au lot jugé par le jury le plus beau et le plus important de l'exposition.

Ce prix a été décerné à M. DEFFAUT (Etienne), jardinier de M. HAUDOS, à Loisy-sur-Marne, principalement pour sa collection d'azalées.

1er CONCOURS.

COLLECTION DE PLANTES DE SERRE CHAUDE.

Une médaille d'argent de 1re classe a été décernée à M. GUIDON, jardinier de M. PERRIER-JOUET, à Epernay.

2me CONCOURS.

COLLECTION DE PLANTES DE SERRE TEMPÉRÉE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. GUIDON, jardinier de M. PERRIER-JOUET, à Epernay.

3me CONCOURS.

PLANTES DE SERRE EN FLEUR, PAR GENRE COLLECTIONNÉ.

Une médaille d'argent a été décernée à M. DUBAR,

jardinier de M. de la FRANCHECOURT, à Courdemanges, pour sa collection de cinéraires.

Il lui a été en outre donné un *traité de la Taille*, de *Cossonnet*.

4me CONCOURS.

PLANTES DE COLLECTION DE PLEINE TERRE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. LUCE, jardinier à Châlons, pour collection de verveines et de pensées, avec le traité de *la Taille du Pêcher*, de *Lepère*.

5me CONCOURS.

1° FRUITS DE PRIMEURS.

Une médaille d'argent de 1re classe a été décernée à M. NAUDIN, jardinier dirigeant les cultures de M. le comte de LAMBERTYE, à Chaltrait, pour raisin, melon fond blanc, et autres primeurs.

Une médaille d'argent a été décernée à M. DEFFAUT, jardinier de M. HAUDOS, à Loisy-sur-Marne, pour melons, prunes, et autres primeurs.

Une médaille d'argent a été décernée à M. BRÉJON, jardinier de M. MOET, à Pierry, pour raisin.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Auguste JONDREVILLE, jardinier de M. DORIN à Châlons, pour fraisiers anglais.

Il lui a été en outre donné le traité *de la Taille* de *Croux*.

2° FRUITS CONSERVÉS.

Une médaille de bronze a été décernée à M. Ambroise BRÉJON, jardinier de M. MOET, à Pierry, pour fruits conservés.

6me CONCOURS.

PRIMEURS MARAICHÈRES.

Une médaille d'argent a été décernée à M. GUILLAUME, jardinier de M. CHANDON, à Hautvillers, pour choux, romaines et autres primeurs maraichères.

Il lui a été en outre donné le *Manuel de culture maraichère* de *Daverne*.

7me CONCOURS.

INDUSTRIE HORTICOLE.

Une médaille d'argent a été décernée à M. ÉBREHARD, potier à Epernay, pour poterie de serres et de jardins.

Cultures ne pouvant figurer à l'exposion.

Un rappel de médaille d'argent de 1re classe a été décerné à MM. MACHET frères, pour greffes de lambourdes, et conduite d'arbres fruitiers. Il leur a été en outre donné le *traité d'arboriculture* de *Dubreuil*.

Une médaille d'argent a été décernée à M. ROSIER, jardinier de M. BOURGEOIS, à Suippes, pour conduite d'arbres fruitiers. Il lui a en outre été donné le *traité de la Taille* de *Hardy*.

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1855.

Ce programme a été publié avec le procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 1853.

RAPPORT

FAIT PAR M. FAURE, MEMBRE TITULAIRE,

Dans la séance du 18 avril 1854,

SUR UN MÉMOIRE RELATIF A LA CULTURE ET AUX PRODUITS DU SORGHO A SUCRE,

Adressé à la Société par M. le docteur MATHIEU, membre correspondant.

MESSIEURS,

Par sa lettre du 11 novembre 1853, lettre communiquée à la Société dans la séance du 15, votre correspondant, M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, vous annonçait qu'il avait extrait des bulbes du lis blanc (*Lilium Candidum*) une fécule qui pourrait remplacer un jour celle de la pomme de terre, si ce précieux tubercule venait jamais à nous échapper, et il vous faisait connaître les motifs pour lesquels on devait préférer cette plante à la couronne impériale (*Fritillaria imperialis*) déjà proposée pour le même objet. Depuis cette époque, M. Mathieu vous a adressé un échantillon de cette fécule; vous avez pu en étudier les propriétés et votre dernier compte rendu fait mention de cette communication.

Dans la même lettre, notre collègue promettait de vous instruire prochainement du résultat de ses expériences sur la canne à sucre Chinoise; c'est ce nouveau travail, qui vous a été remis dans la séance du 5 mars dernier, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'une certaine quantité de graines, de diverses espèces, venues de la Chine, vous ont été envoyées par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, et que vous les avez distribuées à plusieurs de vos correspondants dans le département. Parmi les graines échues à M. le docteur Mathieu, un paquet portait l'étiquette : *canne à sucre;* aussi notre collègue commença ses essais avec la pensée qu'il allait tenter la culture de cette graminée.

Quoique la plante eût assez bien végété pendant l'année 1852, le résultat obtenu fut à peu près négatif; les tiges écrasées et pressées donnèrent un suc incolore, peu sapide et médiocrement sucré; toutefois un assez grand nombre de graines, obtenues pourtant assez tard, parvinrent à maturité.

C'est à ce moment que l'espèce de plante que ces graines avaient fait naître fut déterminée par un autre de nos correspondants, M. Thiébault, de Vitry-le-François, qui reconnut qu'elle n'était pas la canne à sucre (*saccharum officinarum*), mais bien une autre espèce de la même famille des graminées, le sorgho à sucre (*sorghum saccharatum*).

Instruit par sa propre expérience et par les conseils d'un de ses amis qui s'était livré aux mêmes essais, M. Mathieu dirigea sa culture en 1853 de la manière suivante (je le copie textuellement) : « Les semences mises

» en terre sur couche chaude vers la mi-mars levèrent » en assez grand nombre et purent être replantées vers » la fin de mai en bonne terre franche. Les jeunes pieds » languirent pendant près d'un mois, mais à partir de » cette époque, et surtout dans les mois de juillet et » d'août, ils prirent un accroissement considérable; plu- » sieurs épis se montrèrent dès les premiers jours d'août » et ceux-là seuls mûrirent. »

Comme pendant le cours de la végétation du sorgho, il naît de la tige principale d'autres tiges dont le nombre peut aller jusqu'à dix-huit ou vingt, M. Mathieu crut devoir en retrancher quelques-unes. A certains pieds il ne laissa qu'une seule tige, à d'autres deux, trois, quatre ou cinq; à plusieurs il conserva toutes celles qui étaient poussées.

« Au milieu de l'automne, à la vendange, continue-t-il, » quand je fis ma récolte, les tiges qui presque toutes » avaient atteint de trois à quatre mètres de hauteur » furent pesées et goûtées. Les plantes qui avaient de » trois à six tiges par pied furent les mieux réussies, » elles l'emportèrent même sur celles à qui on n'avait » laissé qu'une tige par pied. Les plus mûres, celles » dont les graines étaient noires, furent les plus sucrées, » leur suc marquait 11° Baumé. Le suc de celles dont » les épis étaient seulement défleuris marquait 7°, ce- » lui qui provenait des tiges à peine épiées n'en mar- » quait que 4°, et les autres tiges dont l'épi ne s'était » pas montré donnèrent un suc de 2° seulement. Toutes » ces tiges, mélangées, hachées, broyées et mises à la » presse, rendirent un suc qui marquait 8°, terme » moyen.

Dix litres de ce moût placés dans un ballon en verre

muni d'un tube de sûreté ont parfaitement fermenté; au bout de quarante jours cette espèce de vin était resté transparent et incolore comme du vin blanc. Son goût un peu fade n'avait rien de repoussant, ni acidité, ni amertume, ni acreté. Ce suc, distillé après la fermentation, donna une excellente eau-de-vie dont rien ne trahissait l'origine.

La bagasse, c'est-à-dire le marc resté après l'extraction du suc, fut placée dans un tonneau recouvert de terre glaise et abandonnée à elle-même pendant un égal espace de temps. Ce résidu, distillé à son tour, a aussi produit assez abondamment une sorte d'eau-de-vie de marc ordinaire, avec le goût qui la caractérise.

« Quant au rendement, dit M. Mathieu, à la production par hectare, voici les chiffres que j'ai obtenus » dans mes essais ou plutôt dans ma petite exploitation » de l'année dernière :

» Plantés à une distance très suffisante, il peut tenir » facilement 15,000 pieds par hectare; les tiges réduites » à cinq par plante, par les soins du propriétaire, forment encore une masse de 75,000 tiges ou cannes, » pesant ensemble 45,000 kilogrammes. Dans ce poids, » les feuilles entrent pour 7,500 kilogrammes, l'écorce » et les nœuds pour 13,500 kilogrammes; il reste 24,000 » kilogrammes de moelle. Cette moelle passée entre deux » cylindres, mise à la presse et desséchée, se trouve réduite au poids de 1,600 kilogrammes, qui n'est plus » que de la cellulose. La différence entre 24,000 et 1,600 » représente le suc produit par un hectare, c'est-à-dire » 22,400 kilogrammes d'extrait liquide, ou environ 200 » hectolitres de moût à 8° ou 9°, degré du vin de cette » année.

» Cette quantité de liquide sucré représente plus de » 3,000 kilogrammes de sucre cristallisable, ou environ » 1,500 kilogrammes d'alcool à 100° centésimaux. »

Maintenant, Messieurs, quelles seront les conséquences de ces tentatives ?

Lorsque, vers la fin du siècle dernier, le chimiste prussien Margraff reconnut qu'il était possible d'extraire de la betterave un sucre exactement semblable à celui de la canne, il eût été difficile de prévoir alors quels immenses résultats devait amener cette utile découverte. En effet, depuis l'année 1842, la France seule produit annuellement en moyenne plus de 43 millions de kilogrammes de sucre indigène, et cette fabrication, dans les dernières années, a été poussée au-delà de 70 millions de kilogrammes. Aussi avons-nous vu le prix de ce condiment baisser de jour en jour et par suite son usage s'introduire jusque dans les familles les moins fortunées.

Mais ce n'est pas seulement de la betterave que l'on a pu jusqu'ici obtenir le sucre. La canne en fournit beaucoup et pourrait en donner bien davantage ; au Canada, on le retire de l'érable (*Acer saccharinus*); à Ceylan, du *Cocos nucifera ;* enfin en Italie on a fait des essais pour l'extraire du sorgho.

Voici ce qu'en dit M. Fée, dans son Cours d'histoire naturelle pharmaceutique : « Le professeur Ar- » duino *journal botanique* III, 198) rend compte d'essais » entrepris sur les chaumes de cette graminée, à l'ef- » fet d'en retirer du sucre. Les résultats ont été fort » satisfaisants, et font regretter qu'on n'ait pas élevé » des fabriques de sucre de sorgho dans le midi de l'Ita- » lie où prospère *l'holcus saccharatus*. L'industrie doit » achever ce que la chimie commence. »

Cette opinion du célèbre professeur devra singulièrement encourager M. Mathieu à persévérer dans ses recherches. Toutefois nous doutons, en considérant notre climat et son peu de fixité météorologique, qu'il soit possible d'extraire industriellement le sucre de cette plante, mais au moins peut-on espérer que la culture du sorgho viendra un jour en aide à celle de la vigne pour la production de l'alcool. C'est l'opinion de M. Mathieu, c'est aussi la nôtre. L'existence de la vigne aujourd'hui semble compromise partout, et la conversion des fécules en glucose et par suite en alcool peut devenir difficile à cause de l'altération des pommes de terre ; elle peut devenir impossible dans les années où les substances alimentaires sont à un prix élevé. Vous avez vu dernièrement le département du Nord tirer un grand profit de l'extraction de l'alcool des betteraves. Cette racine ne contient jamais plus de dix pour cent de sucre et son suc le plus dense ne marque guère que 6° à 7°. Nous vous disions tout-à-l'heure que le suc du sorgho marquait jusqu'à 11° et que la moyenne n'était pas au-dessous de 8°.

Soit qu'on fasse fermenter ce suc pour le distiller, soit que sans préparation, ou après l'avoir concentré, on le mêle au moût de la vigne dans les années où le vin est de médiocre qualité, soit enfin qn'on en fasse directement une boisson économique, ainsi que le pense M. Mathieu, il est évident que cette plante mérite l'attention des agronomes et des cultivateurs, et que mieux connue et mieux étudiée, quant à sa culture et à son emploi, elle pourrait être appelée un jour à jouer un rôle important dans l'industrie ou dans l'économie domestique.

C'est pourquoi nous pensons que la Société devra engager vivement M. Mathieu à continuer ses travaux et nous vous proposons, Messieurs, que, par l'organe de M. le Président, il lui soit adressé des remercîments pour ses intéressantes communications.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la Société, qui a décidé de plus qu'une copie en serait adressée à M. le Ministre de l'instruction publique.

EXPOSITION

UNIVERSELLE HORTICOLE DE 1855.

Le règlement qui a été publié pour l'exposition universelle de 1855 exclut de cette exposition les végétaux vivants. Les produits de l'horticulture ne seront donc pas admis à y figurer.

La *Société d'horticulture de la Seine* a eu l'heureuse idée de suppléer à cette lacune et d'organiser elle-même, pendant toute la durée de la grande exposition, c'est-à-dire, du 1er mai au 31 octobre 1855, et sur les bases les plus larges, une exposition universelle d'horticulture, soit permanente, soit se renouvelant à des intervalles réglés, à laquelle elle convie, sans distinction de nationalité, les personnes qui, dans tous les pays, s'occupent d'horticulture, à quelque titre que ce soit.

Le règlement détaillé et le programme de l'exposition seront prochainement établis, et recevront la plus grande publicité.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, qui a pu, dans sa récente exposition, apprécier les progrès faits par l'horticulture, s'empresse d'annoncer aux propriétaires et aux jardiniers de ce département une nouvelle qui doit vivement

les intéresser ; elle est convaincue que leurs produits tiendront une place distinguée au milieu de ceux que viendra admirer, dans la capitale, l'immense affluence d'étrangers qu'y attirera la grande exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 19 novembre 1853 au 15 août 1854.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. l'abbé AUBERT. — Histoire de Saint-Remi pour servir à l'étude des origines françaises. — Académie des arts et métiers de Paris. Comité des Ardennes. Procès-verbal de la séance d'installation.

BAUDESSON. — De la Rage.

BERGER DE XIVRAY. — Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des Antiquaires de France.

L'abbé BOITEL. — Histoire de Saint-Alpin.

BOSSIN. — Rapport sur la maladie de la vigne et sur la pompe Gontier, portative, foulante et aspirante (à jet continu).

Note sur la possibilité, les moyens et la nécessité de doter la pomologie d'espèces de fruits à noyaux à floraison tardive.

Le docteur BRIQUET. — Traité du Choléra-Morbus.

De l'Azotate de potasse employé comme antipériodique contre les fièvres intermittentes.

MM. le docteur Briquet. — Recherches sur l'étiologie des tubercules.

Mémoire sur un mode de gangrène du poumon.

Sur la phlébectasie.

Nouveau traitement du rhumatisme aigu.

Nouvelles recherches sur le traitement du rhumatisme aigu.

Traité thérapeutique du quinquina.

Mémoire sur l'emploi des topiques mercuriels dans le traitement des éruptions varioleuses.

Du développement simultané de productions hétérogènes.

Concours pour la chaire d'hygiène.

De l'éclairage artificiel.

Competitio ad aggregationem.

Caquot. — Des reprises de la femme sous le régime de la communauté.

P. A. Cap. — Mémoire sur la glycérine et ses applications aux diverses branches de l'art médical.

V. Chatel. — Nouvelles notes sur la maladie des pommes de terre. — Instruction pour la plantation en février.

Nouvelles observations sur la culture et la maladie de la Pomme de terre. — 15 mars 1854.

Chaubry de Troncenord. — Rapport au Conseil général de la Marne sur les monuments historiques.

MM. COLLIGNON D'ANCY. — Nouveau mode de culture et d'échalassement de la vigne.

DAGONET. — Service médical de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld, pendant les années 1852 et 1853.

De la respiration et de l'hématose dans les maladies.

DE BARTHÉLEMY. — Histoire de Châlons-sur-Marne et de ses Institutions, depuis son origine jusqu'en 1789.

DOYÈRE. — Tue-teignes. Assainisseur mécanique des grains.

DEMAICHE. — Du but principal que l'on doit se proposer dans la culture des beaux-arts.

De la portée de l'esprit humain.

Réflexions critiques sur les *Girondins*, de M. de Lamartine.

L'abbé GEORGES. — Illustres Champenois : Jean et Nicole Pithou, Pierre et François Pithou, Grosley.

Eug. GROLLIER. — L'agriculture délivrée, ou moyen facile de retirer de la terre quatre fois plus de revenu qu'elle n'en rapporte généralement.

GUY. — Instruction sur la règle à calcul.

Leçons de mécanique industrielle, avec les applications numériques nécessaires à l'intelligence des principes et des conditions de l'établissement et de la bonne marche des machines.

E. HOMOLLE et T.-A. QUEVENNE. — Mémoire sur la digitaline et la digitale.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

AMIENS. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1854).

ANGERS. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, tome 4, n° 38.

BEAUVAIS. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (2e semestre 1853).

BORDEAUX. — Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (2e et 4e trimestres 1853).

BOULOGNE. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, Séances des 29 octobre 1853 et 18 mars 1854.

BOURG. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société d'émulation de l'Ain (novembre 1853, mars, avril, mai et juin 1854).

BOURGES. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, tome 9, nos 57 et 58.

CAEN. — Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Caen (décembre 1853).

CHALONS-SUR-MARNE. — Bulletin des travaux du Comice agricole (1853, n° 18).
Société vétérinaire de la Marne. Compte rendu des travaux de la Société, 3e année (1848-1849).

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme (1854, janvier à juillet).

CLERMONT-FERRAND. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne ; tome 26e (1853.)

CLERMONT-SUR-OISE. — Le Musée agricole, bulletin de la Société d'agriculture de Clermont-sur-Oise (janvier à juin 1854).

DIJON. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (1852-1853).

DUNKERQUE. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. (Séance du 8 janvier 1854). — Rapport de l'exposition de novembre 1853. — Mémoires de la Société dunkerquoise.

ÉPINAL. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome 8, 1er cah.

GRENOBLE. — Almanach agricole de la Société d'agriculture de Grenoble (1854).

LA ROCHELLE. — Annales de la Société d'agriculture de La Rochelle, n° 18.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (1852).

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, tome 17 (1852).

LIÉGE. — Société royale d'horticulture et d'agriculture de Liége. — Exposition de fleurs des 12, 13 et 14 mars 1854.

LILLE. — Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Publications agricoles (1854), n° 5.

MACON. — Journal de la Société d'agriculture de Mâcon (décembre 1853 à juin 1854).

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère (avril à décembre 1853).

METZ. — Journal de la Société d'horticulture de la Moselle (2e trimestre 1854).

MÉZIÈRES. — Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes (décembre 1853 à juin 1854).

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier (2e et 3e trimestres 1853).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nos 122 à 125.— Programme des prix à distribuer en 1855 et 1856.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (janvier 1854).

PARIS. — Société impériale et centrale d'agriculture. Bulletin des séances, tome 9, nos 1 à 4.

Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de la France (janvier et février 1854).

Société d'horticulture de la Seine. Bulletin des travaux de la Société (octobre 1853 à juin 1854).

Procès-verbaux des 117e, 118e, 119e séances publiques de l'Athénée des beaux-arts.

Revue des beaux-arts (24e année, 3e et 4e livraisons.)

Journal de la Société de la morale chrétienne.

ROUEN. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (2e, 3e, 4e trimestres 1853; 1er trimestre 1854).

ROUEN. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique de la Seine-Inférieure, tome 9e.

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen (1852-1853).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin (1853).

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne. Travaux de 1851-1852.

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France (novembre 1853 à juillet 1854).

Congrès scientifique de France, 19e session tenue à Toulouse en septembre 1852.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (1853).

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube, 11 à 15.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Aube (3e, 4e trimestres 1853; 1er trimestre 1854).

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord (Novembre 1853 à mai 1854).

VERDUN. — Mémoire de la Société philomathique de Verdun, tome 5.

VESOUL. — Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tome 6, n° 5.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Au 15 août 1854.

Président-né.

M. LE PRÉFET du département.

Composition du bureau pour 1854-1855.

MM. SELLIER ✻, *président.*
CAQUOT, *vice-président.*
ROYER, *secrétaire.*
FAURE, *vice-secrétaire-archiviste.*
SAVY, trésorier.

Membres honoraires non résidants.

M. Ch. DUPIN, G. O. ✻, membre de l'Académie des sciences, sénateur.

S. E. Mgr le cardinal GOUSSET O. ✻, archevêque de Reims, sénateur.

M. DOZON ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris.

M. GAYOT (Eugène) ✻, ancien inspecteur général des haras.

M. le comte de DAMPIERRE, C. ✻, général de division en retraite.

M. Bourlon de Sarty ✻, ancien préfet de la Marne.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Membres honoraires résidants.

Mgr Monyer de Prilly, O. ✻, évêque de Châlons.

M. Grandamy, avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne, à Châlons.

M. Prin ✻, docteur en médecine à Châlons (3 novembre 1851).

M. Gayot ✻, médecin-vétérinaire du département, à Châlons (15 novembre 1852).

Membres titulaires résidants.

MM.

Caquot, notaire honoraire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

Godart, O. ✻, ancien maire de la ville de Châlons, membre du Corps législatif et du Conseil général de la Marne (15 juillet 1820).

Garinet, conseiller honoraire de préfecture (1er février 1826).

Joppé, bibliothécaire (1er juin 1826).

Copin ✻, conseiller de préfecture (1er février 1827).

Maupassant, principal du collége (1er février 1830).

Salle, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

Delacroix, docteur en chirurgie (15 janvier 1833).

Drouet, greffier en chef du tribunal civil (15 mai 1835).

Perrier (Joseph), négociant, président du tribunal de commerce, maire de la ville de Châlons (15 mars 1836).

MM.

PICOT, mécanicien (3 janvier 1837).

PERRIER (Eugène), négociant, membre de la chambre de commerce (15 novembre 1836).

MARSON, professeur de mathématiques spéciales au collége (16 novembre 1840).

ROYER, receveur de l'asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

FAURE (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

SELLIER ✱, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne (15 novembre 1843).

DUGUET, maître de poste (1er février 1844).

BOULARD ✱, capitaine en retraite (15 janvier 1845).

LE BRUN ✱, directeur de l'école impériale d'arts et métiers (1er décembre 1840 et 2 janvier 1847).

MOHEN, docteur en médecine, inspecteur des enfants trouvés (2 octobre 1848).

DEBACQ, professeur de mathématiques au collége (1er décembre 1848).

SAVY, agent-voyer en chef du département (15 mars 1850).

MALENFANT, pharmacien (15 avril 1850).

L'abbé MUSART ✱, chanoine de la cathédrale (15 juin 1850).

DORIN, docteur en médecine (15 juillet 1850).

Membres titulaires non résidants.

MM.

GILLET ✱, président honoraire du tribunal civil, à Vitry-le-François.

Le baron PÉRIGNON ✱, conseiller à la Cour impériale, à Paris.

Le comte DE LAMBERTYE, propriétaire à Châltrait.

MM.

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, propriétaire, à Cernon.

SAUBINET aîné, naturaliste à Reims.

LANDOUZY ✱, docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Reims.

FRÉROT, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne.

PICART ✱, juge, membre du conseil général, président du Comice agricole, à Sainte-Ménéhould.

BERTRAND (Jean), ancien représentant de la Marne, à Vitry-le-François.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire à Pouillon (Marne).

ANOT DE MAIZIÈRES, ancien inspecteur d'Académie, à Versailles.

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste à Troyes.

BAUNY DE RECY ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Caen.

L'abbé BAUTAIN ✱, vicaire général de l'archevêque de Paris.

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNARD), à Paris.

BECQUEY ✱, ancien préfet, à Vertus.

BÉGIN ✱, docteur médecin, chirurgien inspecteur, président du conseil de santé des armées, à Paris.

BELLIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon.

BELLY (DE), naturaliste, à Beaurieux (Aisne).

BÉRANGER, homme de lettres, à Reims.

BÉRÈS (Emile), propriétaire, à Paris.

MM.

BLANCHARD, professeur de mathématiques au lycée de Clermont-Ferrand.

BLAVIER, ingénieur en chef des mines.

BAUDESSON, médecin-vétérinaire à Reims.

BOITEL, curé-doyen de Montmirail.

BONNEVILLE ✻, président du tribunal civil, à Versailles.

BOSELLI O. ✻, préfet du département du Loiret.

BOUQUET, instituteur à Poix.

BOURGEOIS-THIÉRY, ancien membre du Conseil général de la Marne, propriétaire à Suippes.

BOUVART, de Charleville.

BRESSON (Jacques), négociant à Paris.

BRIQUET ✻, docteur médecin, agrégé honoraire de la Faculté de médecine, à Paris.

BRULÉ, ancien notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Fismes.

BUVIGNER (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun.

CANARD, propriétaire à Jonchery-sur-Suippe.

CAP, pharmacien, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

CARL (l'abbé), directeur du collége de Juilly.

CATALAN, professeur de mathématiques, à Paris.

CHAIX-D'EST-ANGE, O. ✻, avocat, ancien député, à Paris.

CHANLAIRE, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon.

CHARPENTIER-COURTIN ✻, membre du Conseil général de la Marne, président du Comice agricole de l'arrondissement de Reims.

CHARPENTIER, instituteur, à Reims.

CHAUBRY ✻, baron de TRONCENORD, membre du Conseil général de la Marne, à Congy.

MM.

CHEVILLION, docteur-médecin, à Vitry-le-Francois.

CLÉMENT aîné, propriétaire à Fismes.

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite.

COMTE (Achille), professeur d'histoire naturelle à Paris.

CONTANT, notaire, membre de l'Académie impériale de Reims.

CROISSANT ✻, avocat général près la Cour impériale, à Paris.

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Stéphansfeld (Bas-Rhin).

DEBACQ aîné, ancien notaire, à Paris.

DE BRIÈRE, archéologue, à Paris.

DE CHALLEMAISON, à Paris.

Le comte DE CHEVIGNÉ ✻, ancien colonel de la Garde nationale de Reims, à Boursault.

DECORDE, conseiller à la Cour impériale, à Rouen.

DÉCOSTE, médecin-vétérinaire à Sézanne.

DELAFOND, professeur à l'école d'Alfort.

Le duc DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (GAÉTAN), ancien député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), ancien inspecteur des forêts de la couronne, à Privas.

DELEAU, docteur en médecine, à Paris.

DE LINAS, membre de l'Académie d'Arras.

DEMILLY, médecin vétérinaire, à Reims.

DE MONTUREUX (A.), propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

DÉRODÉ (Emile), avocat, président de l'Académie impériale de Reims.

DE SAINT-MARCEAUX, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne.

MM.

De Sauville ✻, ancien sous-préfet.

Des Étangs (Stanislas) botaniste à Troyes.

De Tillancourt, propriétaire à la Douthe, près Vieux-Maisons (Aisne).

Devergie aîné, docteur en médecine, a Paris.

De Vroil (Jules), avocat, à Paris.

Didron ✻, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Dinet-Peuvrel, maire d'Avize, président du tribunal de commerce d'Epernay.

Disaut, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Briey.

D'Hombres-Firmas, géologue, à Alais.

Drouet (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

Egron, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

Endrès, ingénieur des ponts et chaussées, à

Étienne-Gallois, homme de lettres, bibliothécaire-adjoint du Sénat, à Paris.

Faille, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

Failly, ancien inspecteur des douanes, à Paris.

Férat, docteur en médecine, médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Hte-Marne).

Fleury, O. ✻ (Henri), chef de la division du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

Forneron ✻, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Fossoyeux, inspecteur de l'instruction primaire, à Troyes.

MM.

L'abbé GALLOIS, curé desservant à Bussy-Lettrée.

GASC, chef d'institution, à Paris.

GASCHEAU, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.

GASCHEAU jeune, propriétaire, à Oger.

GASTEBOIS, O. ✻, propriétaire à Lachy, ancien président du Comice agricole de la section de Sézanne.

GAUBERT ✻, chef de bataillon du génie à Hagueneau.

GEORGES, curé-desservant, à Trannes (Aube).

GÉRARDOT (A.-J.), cultivateur, à Potangis.

GÉRUZEZ ✻, secrétaire de la Faculté des lettres, à Paris.

GIBON ✻ (Alexandre), professeur de philosophie au lycée Napoléon, à Paris.

GIBON (Joseph), chef d'institution, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GIRAUD DE SAINT-FARGEAU, homme de lettres, à Paris.

HÉMART (Emile), juge de paix, à Montmort.

HAUDOS ✻, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, à Loisy-sur-Marne.

HAVARD, ancien notaire, à Paris.

HÉLIE (Faustin), Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

HENRIOT fils, propriétaire, à Reims.

HERMANT, propriétaire et maire, à Sompuis.

HERPIN, chimiste, à Paris.

HIVER, ancien magistrat, à Orléans.

JOLLY ✻, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

JOLLY (Jules), procureur impérial à Vitry-le-François.

LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims.

LAMAIRESSE (Jules), propriétaire à St-Martin-sur-le-Pré.

MM.

LAMAIRESSE (Eugène), ingénieur hydraulique du département de l'Ain, à Bourg.

LAPOULLE, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.

LASSAIGNE, professeur de physique, de chimie et de pharmacie, à l'École vétérinaire d'Alfort.

LE BRUN, juge de paix, à Avize.

LÉGER, docteur en médecine, à Paris.

LEROUX ✻, pharmacien, à Vitry-le-François.

LEROY-MABILLE, propriétaire, à Boulogne-sur-Mer.

LOUIS-PERRIER, avocat, adjoint au maire, à Epernay.

MACQUART, naturaliste, à Lille.

MAIRE, horticulteur, à Paris.

MAILLET, ancien avoué, à Reims.

MALDAN, docteur en médecine, à Reims.

MARTIN, docteur en médecine, à Lyon.

MASSON, ancien sous-préfet, à Lectoure (Gers).

MATERNE, censeur au lycée Saint-Louis, à Paris.

MATHIEU, docteur médecin, à Vitry-en-Perthois.

MAURY, négociant, à Villefranche (Haute-Garonne).

Le comte de MELLET, naturaliste, à Chaltrait.

MENCHE (Charles), ancien secrétaire général de la préfecture du Rhône, sous-préfet.

MERGAUT, docteur en médecine, à Mirecourt.

MILLON (Eugène), docteur en médecine, pharmacien principal à l'hôpital militaire d'Alger.

MOET DE LA FORTE MAISON, archéologue, à Rennes.

MOREAU DE JONNÈS, O. ✻, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

MM.

NANCEY aîné, juge au tribunal civil, à Troyes.

NANCEY jeune, avocat, à Melun.

Mme Eugénie NIBOYET, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

NICOT, ancien recteur de l'Académie de Nîmes.

NITOT, membre du Conseil général et du Conseil académique de la Marne, maire, à Ay.

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

OUDART, négociant, à Gênes.

PAGESY DE BOURDELIAC, ✻, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Montpellier.

PARIS ✻ (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, à Paris.

PATIN, docteur en médecine, à Troyes.

PEIN (Louis), avoué à Verdun.

PERRIER (Charles), négociant, à Épernay.

PERRIER-JOUET, maire d'Épernay.

PERROT, ancien principal du collége, à Phalsbourg.

PHILLIPPE, docteur en médecine, membre de l'Académie impériale de Reims.

POISSON, ancien sous-préfet, à Paris.

PONSARD, membre du Conseil général, à Omey.

RAISON, ancien professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon.

REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

REMY père, instituteur et botaniste, à Livry.

REMY (Jules), botaniste, à Paris.

MM.

RENARD, ancien propriétaire des marais de Saint-Gond.

RICHON, officier de santé, à Saint-Amand.

ROBELIN, juge, à Charolles.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Épernay.

RUINART DE BRIMONT (Henri) propriétaire à Brimont.

SALLERON ✻, chirurgien-major de première classe, à Alger.

SÉGALAS O. ✻, docteur médecin, membre de l'Académie impériale de médecine, et de la Commission départementale et municipale de la Seine, à Paris.

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes.

SIMONNET, conducteur des ponts et chaussées, à Reims.

SIRET, pharmacien, à Provins.

TARBÉ (Prosper), ancien magistrat, à Paris.

TARIN, ancien juge de paix, propriétaire, à Montépreux.

TESTU (Léon), principal du Collége, à Montargis.

THIÉBAUT, ancien imprimeur-libraire, à Vitry.

THURIOT DE LA ROSIÈRE, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TIRLET, ancien représentant de la Marne, à Paris.

TISSOT, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon.

TROCHU, membre du Conseil général d'agriculture, propriétaire, à Lyon.

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

VAUTRIN-DELAMOTTE, propriétaire, à Ay.

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire, à Séricourt (Pas-de-Calais).

MM.

VINCENT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien professeur de mathématiques spéciales, à Paris.

WARMÉE, docteur en médecine, à Beauvais.

WIBRATTE, homme de lettres, à Paris.

WILLIAME, propriétaire, membre du Conseil général de la Marne et juge de paix, à Ambrières.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours de M. le Préfet, *président-né*..... 5

Compte-rendu des concours horticoles, par M. le comte de Lambertye..... 9

Notice biographique sur M. le vicomte de Jessaint, par M. Sellier..... 25

Résultat des concours..... 99

Rapport sur une communication de M. le docteur Mathieu, relative au *Sorgho à Sucre*, par M. Faure..... 102

Exposition universelle horticole de 1855..... 109

Catalogue des ouvrages adressés à la Société, du 19 novembre 1853 au 15 août 1854..... 111

Liste des membres composant la Société..... 120

CHALONS, TYP. D'E. LAURENT.

EXTRAIT

DES

RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 22. Les Associés correspondants sont invités à donner à la Société des Mémoires ou Observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Art. 23. Tout Associé correspondant qui laisse écouler *deux années consécutives* sans satisfaire à l'art. 22, *cesse de recevoir les Mémoires que publie la Société.*

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

.11
54863

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
NOV 23 1977

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE A CHALONS, LE 29 AOUT 1855

TRAVAUX DIVERS DE 1855.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE (SESSION DE 1856).

Année 1855.

CHALONS,

C. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1856.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE A CHALONS, LE 29 AOUT 1855

TRAVAUX DIVERS DE 1855.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE (SESSION DE 1856).

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE
SCIENCE, AGRICULTURE, A

CHALONS,

E. LAURENT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1856.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, dans le grand Salon de l'Hôtel-de-Ville,

LE 29 AOUT 1855.

M. Chassaigne, Préfet du département, président-né, occupe le fauteuil.

M. Sellier, président annuel, ouvre la séance par une allocution sur l'Exposition des produits agricoles, industriels, artistiques et horticoles du département de la Marne, provoquée par la Société, et sur la part qu'elle a prise aux travaux du Congrès archéologique de France et des Assises scientifiques qui ont eu lieu cette année à Châlons. Il s'estime heureux d'avoir reçu la mission de remettre, dans la présente séance, les médailles décernées par ce Congrès.

M. Royer, secrétaire, lit le compte rendu des travaux de la Société depuis la séance publique du 19 novembre 1853.

M. le comte de Lambertye donne lecture du rap-

port de la commission d'horticulture sur la 7e exposition horticole.

M. le président procède à la distribution des récompenses, en proclamant ainsi qu'il suit le résultat des concours :

Prix offerts par le Congrès archéologique de France, dans sa 22e session, tenue à Châlons en 1855.

Une médaille d'argent est décernée, au nom du Congrès archéologique de France, à M. l'abbé Champenois, curé de la paroisse Notre-Dame de Châlons, pour la belle restauration de ce précieux monument.

Une médaille d'argent est également accordée à M. Barbat père, imprimeur-lithographe à Châlons, pour ses dessins de pierres tombales.

RÉSULTAT DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

PREMIER CONCOURS.

EXPLOITATIONS RURALES.

Une médaille d'argent, grand module, est décernée à M. Vigy-Bablin, fermier de M. le comte de Riocour, à Vitry-la-Ville, pour exploitation remarquable.

DEUXIÈME CONCOURS.

HORTICULTURE.

CULTURES QUI N'ONT PU FIGURER A L'EXPOSITION.

Des médailles d'argent sont décernées :

A M. Arbeaumont (Magloire), jardinier à Vitry-le-

François, pour formation et conduite d'arbres fruitiers ;

A M. Bréjon, jardinier de M. Moët, à Pierry, pour asperges forcées;

A M. Jondreville, jardinier de M. Sellier, à Oger, pour le premier melon de saison mûr en 1854;

A M. Matras, jardinier à Vitry-le-François, pour collection marchande de *pelargonium;*

A M. Dubar, jardinier de M. de La Franchecourt, à Courdemanges, pour *pelargonium*, collection d'amateur.

Il a été donné, en outre, à MM. Ambroise Bréjon et Dubar, le *Manuel de Culture maraichère* de *Moreau et Daverne,* et à MM. Jondreville et Matras, *l'Instruction élémentaire sur la conduite des Arbres fruitiers,* par *Dubreuil.*

Un rappel de médaille d'argent est décerné à MM. Machet frères, arboriculteurs à Châlons, pour formation, conduite et restauration d'arbres fruitiers.

Des félicitations sont adressées à M. Charles Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy-sur-Marne, pour soins donnés depuis un an seulement à une jeune plantation de pêchers et de poiriers de diverses formes.

Des félicitations sont également adressées à M. Naudin, jardinier de M. Bertrand-Lemaire, à Jâlons, pour ses travaux, d'une année aussi seulement, et consistant en plantations nombreuses de poiriers à former en pyramides, de framboisiers en fosses; en restaurations

de pêchers, et pour essai de culture du melon sur butte.

PRODUITS EXPOSÉS.

I. *Fruits forcés.* — Une médaille d'argent est décernée à M. Ch. Deffaut, jardinier de M. Haudos, à Loisy, pour ananas à fruit.

II. *Légumes de toute nature.* — Une médaille de bronze est décernée à M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, pour fruits et légumes. Il lui a été donné, en outre, *l'Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers,* par *Dubreuil.*

III. *Plantes ornementales. — Plantes de serre chaude et de serre tempérée.* — Il est décerné à M. Guidon, jardinier de MM. Perrier, à Épernay, une médaille de vermeil, pour plantes de serre chaude, et une médaille d'argent pour fougères et conifères.

Dahlias coupés. — Il est décerné, pour collection de dahlias, comprenant 177 variétés, une médaille d'argent à M. Chauré, propriétaire à Vitry-le-François.

Une médaille de bronze à MM. Machet frères, déjà nommés.

Une médaille de bronze à M. Dubar, aussi déjà nommé.

Roses remontantes. — Une médaille de bronze est décernée à M. Guillaume, déjà nommé, pour sa collection de roses remontantes, contenant 50 variétés.

Collection de 25 espèces de plantes annuelles, en

fleur. — Une médaille d'argent est décernée à M. Bonhomme, jardinier de M. le comte de Lambertye, à Chaltrait, pour sa collection de 46 plantes annuelles de 25 espèces. Il lui a été donné en outre la *Pomone française*, par *Lelieur*.

40 *Reines-Marguerites, réunissant le plus de variétés possible.*— Deux médailles d'argent sont décernées, l'une à M. Bonhomme, pour collection d'amateur, l'autre à MM. Machet frères, pour collection marchande.

Collection de 12 géraniums inquinans et zonale. — Deux médailles d'argent ont été décernées, l'une à M. Guidon, déjà nommé, pour collection d'amateur; l'autre à M. Luce, jardinier à Châlons, pour sa collection marchande : il est donné en outre, à M. Luce, *l'Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers*, par *Dubreuil*.

25 *Balsamines, réunissant au moins douze variétés.* — Une médaille de bronze est décernée à MM. Machet frères, et une mention honorable à M. Luce, pour leurs collections de balsamines.

25 *Variétés de verveines.* — Une médaille de bronze est décernée à M. Luce, déjà nommé, pour sa collection de verveines.

IV. *Appareils de chauffage, poteries, instruments et meubles de jardin.* —Un rappel de médaille d'argent est décerné à M. Ebréhard-Rousseau, potier à Épernay, pour ses poteries de jardin.

Une médaille de bronze est décernée à M. Cornu, de Troyes, pour la trempe de ses sécateurs.

Une mention honorable est accordée à M. Bon, jardinier à Avenay, pour meubles rustiques.

V. *Concours non prévus.* — Une médaille d'argent est décernée à M. Dubar, déjà nommé, pour cent *achimenès* fleuris, réunissant 70 variétés.

Des remercîments sont votés à M. Emile Dagonet, pour ses trois magnifiques caisses d'*hortensia*, et à M. Druet, pour ses *myrtes* et ses *fuschia globosa*, si beaux et si bien cultivés, qui décoraient la cour du Collége.

TROISIÈME CONCOURS.

HISTOIRE.

La Société avait offert une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur une localité importante du département. Aucun mémoire n'a été présenté.

QUATRIÈME CONCOURS.

Une médaille d'or de même valeur était offerte à l'auteur de la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons. Aucun mémoire n'a été adressé à la Société.

CINQUIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent sont décernées à chacune des communes suivantes, pour l'amélioration et le bon entretien de leurs chemins vicinaux :

A la commune de Sapicourt (arrondissement de Reims); M. Frémyn de Sapicourt, maire ;

A la commune de Dampierre-le-Château (arrondissement de Sainte-Ménehould); M. Flamain-Caquot, maire;

A la commune d'Outines (arrondissement de Vitry-le-François); M. Corbet, maire;

A la commune de Morains-le-Petit (arrondissement de Châlons); M. Crest, maire;

A la commune de Villevenard (arrondissement d'Épernay); M. Bachelin, maire.

Une médaille de bronze est décernée à la commune de Vernancourt (arrondissement de Vitry-le-François); M. Lecocq, ancien maire, M. Pérard, maire.

Un rappel de médaille d'argent est décerné à la commune de Grauves (arrondissement d'Épernay); M. Cheutin, maire, M. Drouot, ancien maire.

Aucun concurrent ne s'est présenté pour les sixième, septième et huitième concours.

NEUVIÈME CONCOURS.

POTERIES, TUILES ET BRIQUES.

Une médaille de bronze est accordée à M. Lambin, tuilier à Avize, pour améliorations introduites dans sa fabrication.

DIXIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Une médaille de vermeil est accordée à M. Leconte aîné, pour l'établissement modèle qu'il a créé

à Reims, et qui a pour objet l'exploitation des vidanges de cette ville, leur désinfection et leur appropriation aux engrais.

OBJETS EXPOSÉS.

1re SECTION. *Machines et produits agricoles.* — Une médaille de vermeil est décernée à M. GRESLOT, ancien juge de paix à Plichancourt, pour ses ingénieuses ruches à abeilles;

Une médaille d'argent à M. ARBEAUMONT (Magloire), de Vitry-le-François, pour 74 variétés de pommes de terre cultivées par lui;

Une médaille d'argent à M. LAMAIRESSE (Auguste), de Saint-Martin-sur-le-Pré, pour ses belles laines;

Une médaille de bronze à M. NICAISE-PAQUES, bourrelier à Châlons, pour colliers et selles d'un nouveau système;

Une médaille de bronze à M. CAILLOT, mécanicien à Songy, pour un coupe-racine de son invention;

Une médaille de bronze à M. GOUGELET, maréchal-ferrant à Matougues, pour bonne construction d'une charrue inventée par M. Dégremont. La Société ne peut accorder que des éloges à cet inventeur, qui est étranger au département;

Une médaille de bronze à M. MOLÉ, à Dampierre-au-Temple, pour fabrication de chanvre;

Une médaille de bronze à M. SÉBASTIEN, au Moulin-Carré, à Passy-Grigny, pour moutures remarquables.

Des mentions honorables sont accordées : à M. Lelaurain, à Boult-sur-Suippe, pour une nouvelle espèce de charrue à quatre socs ;

A M. Martin, à Courtisols, pour culture de chanvre de Piémont ;

A M. Gaillet (Lambert), ancien charron à Suippes, pour un rouleau à cannelures et une ruche à compartiments.

Des félicitations sont adressées : à M. Chastelain père, de Vitry, pour sa persistance à conserver son beau troupeau de mérinos ;

A MM. Ponsard, d'Omey, et Thiérot, de Reims, pour l'introduction, dans le département, des races anglaises à laine longue ;

A M. Royer (Gérasime), de Sompuis, pour son instrument à scarifier le sol, enterrer les semences et herser tout à la fois ;

A M. Gillet-Thiéry, de Courtisols, qui a introduit dans le département l'excellente houe à cheval de *Grignon ;*

A M. Dausseur, de Dampierre-sur-Aube, pour sa machine à battre, que la Société regrette de n'avoir pas vu fonctionner.

MM. Theill et compagnie ont fondé récemment à Châlons une fabrique de meules à moulin. La Société aime à penser que l'expérience la mettra à même de récompenser ultérieurement cette industrie nouvelle pour le pays.

M. Ponsard, d'Omey, a exposé de nombreuses variétés de blé, notamment le blé Hickling, qu'il cultive sur une grande échelle. Le Comice agricole a décerné, pour ces produits, une distinction du premier ordre à M. Ponsard. La Société ne peut aujourd'hui que lui adresser ses vives félicitations.

MM. Duguet et Jules Lamairesse, membres de la Société, ont bien voulu, sans intention de concourir, présenter à l'Exposition les produits de leurs remarquables cultures. La Société leur adresse également ses félicitations et ses remercîments.

2e Section. *Machines industrielles.* — Des médailles d'argent sont décernées à MM. Bourgeois, Payen et compagnie, à Reims, pour cardes et manchons servant aux mécaniques ;

A M. Leroy, horloger à Reims, pour régulateur et pendules électriques;

A M. Pescheloche-Vivin, horloger à Épernay, pour ses montres à compensateur, marchant pendant huit jours sans être remontées;

A M. Cadet-Colsenet, à Saint-Martin-d'Ablois, pour pétrin mécanique ;

Des médailles de bronze, à M. Chatain, à Sézanne, pour montres et blancs, fabriqués par une machine de son invention;

A M. Laurent, imprimeur à Châlons, pour introduction en cette ville d'une presse mécanique;

Un rappel de médaille d'argent est décerné à

M. Maurice-Lamitié, pour machine à boucher les bouteilles;

Des félicitations sont adressées à M. Caillez père, de Châlons, qui a présenté deux machines nouvelles et non encore expérimentées, l'une pour rincer les bouteilles, l'autre pour opérer les vins;

A M. Caillez fils, pour perfectionnement à une pompe à incendie, consistant dans une disposition des clapets propre à prévenir les engorgements;

A M. Lefort, employé à l'École Impériale d'Arts-et-Métiers de Châlons, pour une petite machine à diviser les engrenages;

Au jeune Rogé fils, pour un instrument très simple destiné à tracer des courbes;

A M. Bouchon, de La Ferté-sous-Jouarre, pour le moulin à bras qu'il a exposé, et que la Société ne peut récompenser parce que M. Bouchon est étranger au département.

Produits chimiques. — Des médailles de vermeil sont décernées à MM. Boulogne et Houpin, à Reims, pour leurs teintures d'une rare perfection, d'une solidité à toute épreuve, et d'un prix inférieur à ceux de Paris;

A M. Hébert, à Reims, pour tourbe et autres produits carbonisés;

Des rappels de médailles d'or sont décernés à M. Grandval, pharmacien à Reims, pour les extraits dans le vide préparés par lui. Ces beaux produits ont

été envoyés à l'Exposition par le Cercle pharmaceutique de la Marne ;

A M. le docteur Mathieu, de Vitry-en-Perthois, pour produits chimiques nouveaux, tels que : alcool extrait du *Sorgho*, huile essentielle et résine du *peucedanum*, matière colorante du *lichen*, et pour filasse tirée de la guimauve ;

A M. Marchal, de Saint-Memmie, pour pâtes d'Italie, vermicelle, semoule et amidon.

Les cultivateurs sont invités à faire l'essai des engrais artificiels, exposés par MM. Fauvelle et de Sussex, et que la Société tient à leur disposition.

Produits céramiques. — Deux médailles de vermeil sont décernées, l'une à M. Leullier, fabricant à Esternay, pour ses porcelaines ; l'autre à M. Jullion, de Muizon, pour ses tuiles, tuyaux de drainage, briques perfectionnées ;

Une médaille d'argent est décernée à MM. Collet frères, à Esternay, pour porcelaines ;

Une médaille de bronze à M. Porre, à Brugny-Vaudancourt, pour vases et autres objets en terre cuite ;

Une mention honorable au jeune Armand Ebréhard, d'Épernay, âgé de quatorze ans, pour un petit ménage en poterie, composé de 75 pièces.

M. Beauvois, pour M. Jacquesson, à Châlons, a exposé des pierres artificielles, que M. Jacquesson a eu l'heureuse idée de vouloir substituer dans les constructions, aux pierres de Saint-Dizier, et qui présenteraient sur le prix de revient une réduction d'un tiers.

La Société regrette que l'expérience n'ait pas encore démontré si ces pierres, employées à l'extérieur, résisteraient aux variations de la température. En attendant, elle adresse ses félicitations à M. Jacquesson.

Produits industriels divers. — Des médailles de vermeil sont décernées à M. VALTIEZ-LEGÉE, corroyeur à Châlons, pour nouvelles améliorations dans l'ensemble de sa fabrication, et notamment dans la préparation des cuirs;

A l'Établissement de chaussures fondé à Châlons par M. MASSEZ, et dirigé par M. LIÉGEOIS;

Et à M. PETIT-AUBRY, pour la fondation, en la même ville, d'un établissement important de carrosserie, et pour la bonne confection de ses voitures;

Une médaille d'argent, grand module, a été décernée à Mme veuve OUDARD-VITRY, pour l'établissement de confection de capottes et chaussures qu'elle a créé à Châlons.

Des médailles d'argent sont décernées :

A M. SAUTRET fils, fabricant à Bétheniville, pour mérinos simples et doubles tissés à la mécanique;

A Mme CAMUS-BONTEMPS et sœur, à Châlons, pour leur établissement de confection de capottes et chapeaux de paille;

A M. MILON-MARQUANT, fabricant à Beine, pour châles barège d'une habile exécution et à prix modérés;

A M. GUÉRIN, ébéniste à Reims, pour meubles solides et d'une belle exécution;

A Mme PRUDHOMME, à Châlons, pour ses remarquables broderies au plumetis;

Un rappel de médaille d'argent a été décerné à la maison Roussel, à Châlons, pour fabrication de brosses;

Un rappel de médaille d'argent a été également décerné à M. Delcroix-Mangin, à Châlons, pour soudures de cloches fêlées et cuvettes inodores.

Des médailles de bronze ont été décernées :

A M. Charoy aîné, forgeron à Châlons, pour bonne confection de ferrements de voitures;

A M. Charoy jeune, aussi forgeron à Châlons, pour même cause;

A M. Saingy, à Châlons, pour divers objets de tabletterie en ivoire et en bois;

A M. Hourblin-Doyen, fabricant à Suippes, pour une très belle pièce de mérinos;

A M. Martin, imprimeur à Châlons, pour la netteté de ses impressions;

A M. Allard, graveur à Reims, pour une planche gravée et pour ses cachets reproduits par des empreintes d'une netteté remarquable;

A Mme Bellois-Gomand, à Chepy, pour fleurs métalliques artificielles et métier à tapisserie;

A M. Bouché-Pierre, à Châlons, pour encadrements de gravures propres à les garantir de l'humidité;

A MM. Loth frères, à Châlons, pour établissement important de chaussures;

A M. Jacquelle, à Épernay, pour ouvrages en cheveux.

Des mentions honorables sont décernées :

A M. Artige-Vergne, à Châlons, pour parapluies à prix modérés ;

A M. Biven (Michel), à Châlons, pour bon travail et confection solide de meubles ;

A Mlles de Villepin, à Châlons, pour broderies à la main ;

A M. Grosjean-Cordebar, à Suippes, pour bonneterie bien faite et à prix modéré ;

A Mme Meresse, de Reims, pour ses tissus en poil de lapin de Sibérie ;

Des éloges sont adressés à M. Collard, de Heiltz-le-Maurupt, pour des sabots d'une confection remarquable ;

La Société félicite M. Carrière-Mathieu, à Châlons, pour sa fabrication de bougies.

Beaux-Arts. — Une médaille d'argent, grand module, est décernée à M. Navlet, ancien pensionnaire de la ville de Châlons, pour son tableau à l'huile, représentant le retour du Golgotha ;

Une médaille de bronze à Mlle Clémence de Villepin, à Châlons, pour une remarquable copie du portrait du grand *Arnauld,* d'après *Philippe de Champaigne;*

Une médaille de bronze à M. Barbat fils, pour dessins originaux au crayon.

Des médailles de bronze sont aussi décernées :

A M. Collard, peintre-vitrier à Châlons, pour peintures sur verre ;

A M. Preinsler, limonadier à Châlons, pour cannes et casse-noisettes sculptés;

A M. Biven (Michel), à Châlons, pour photographies.

Des mentions honorables sont décernées à M. Dequin, ouvrier serrurier, pour paysages peints à l'huile;

A M. Bourlon, peintre-décorateur, pour même cause;

A M. Maillet, ouvrier de M. Barbat, à Châlons, pour dessin lavé d'une pierre tombale.

Des félicitations sont adressées à M. Ingrisch, écrivain lithographe, à Châlons, et à M. Septavaux, instituteur à Saint-Germain-la-Ville, pour leurs écritures et dessins à la plume.

Enfin, la Société adresse à M. Leparmentier, professeur de dessin à Châlons, ses félicitations et ses remercîments pour ses propres dessins et ceux de ses élèves couronnés depuis plusieurs années. La Société a vu avec un véritable plaisir les progrès des élèves et le talent du maître. Elle pense, par cette solennelle déclaration, donner à M. Leparmentier plus qu'une récompense académique.

M. le Préfet clôt la séance par une allocution sur l'état et les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans le département de la Marne.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

La Société distribuera, dans sa séance publique de 1856, savoir :

Premier concours.

Des médailles d'or ou d'argent aux propriétaires, fermiers ou gérants qui auront apporté des améliorations dans leurs exploitations agricoles ou viticoles.

Ces récompenses pourront s'appliquer spécialement au résultat des récoltes, au plus bel ensemble de bétail, à l'emploi judicieux des amendements, aux défrichements, aux assainissements, au drainage, à la mise en valeur de terres précédemment incultes, au reboisement et aux perfectionnements dans un art agricole : sylviculture, sériciculture, sucrerie, féculerie, meunerie, etc., chacune des causes ci-dessus pouvant être prise séparément en considération.

Deuxième concours.

1° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs, au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir introduit

dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite;

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé un bon élève dans la culture maraîchère ou fruitière; — Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée;

3° Une médaille d'argent, ou médaille d'encouragement, au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs ou produits remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs;

4° Une médaille d'or de la valeur de 100 francs, offerte par un membre de la Société, sera en outre décernée au jardinier, travaillant avec ses propres ressources, qui, dans le département de la Marne, se sera fait remarquer par la meilleure culture maraîchère ou autre.

Troisième concours.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à l'auteur du meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

Quatrième concours.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'au-

teur de la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons.

Les travaux de ces deux derniers concours devront être adressés (franco) *au Secrétaire de la Société, avant le* 15 *juillet* 1856.

Cinquième concours.

Des médailles d'argent aux communes qui, dans chaque arrondissement du département de la Marne, justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Sixième concours.

Une médaille d'argent à celui des instituteurs qui aura ouvert, avec l'approbation de l'autorité, une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Septième concours.

Une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes nuisibles à la vigne; — Une médaille d'argent au vigneron qui aura le mieux entretenu les vignes confiées à ses soins.

Huitième concours.

Pareille récompense au propriétaire ou constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et bâti-

ments ruraux les dispositions les plus convenables, sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

La même récompense pourra être accordée au propriétaire qui, dans les villes, aura construit des habitations saines et commodes destinées aux familles peu aisées.

Neuvième concours.

Une médaille d'argent :

1° Au fabricant de poteries de terre, au fabricant de briques et de tuiles qui justifiera avoir introduit dans son usine les perfectionnements les plus remarquables ;

2° Au fabricant de poteries de grès propres spécialement aux usages les plus ordinaires.

La Société appelle l'attention des fabricants sur les points suivants : Choix judicieux des matières ; — Usage des meilleurs procédés et emploi des machines ou des instruments les plus convenables pour la préparation des pâtes et le moulage des pièces ; — Application de vernis durs et résistants, inattaquables aux acides et ne tressaillant pas aux brusques variations des températures ; — Construction bien entendue des fours, et dispositions propres à utiliser la chaleur perdue. — La Société tiendra compte de la qualité des échantillons qui lui seront présentés, des quantités produites annuellement et des prix auxquels les objets fabriqués seront livrés au commerce.

Dixième concours.

Des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les demandes relatives aux divers concours devront être adressées (franco) *au Secrétaire de la Société, avant le* 25 *juillet* 1856.

CONCOURS OUVERT POUR 1857.

Onzième concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1857, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur *manuel d'agriculture*, applicable aux diverses parties du département de la Marne.

Les ouvrages d'agriculture publiés jusqu'à ce jour ne s'appliquent pas à telle ou telle contrée de la France, et cependant la culture doit varier suivant la nature du sol.

La Société, en ouvrant ce concours, a donc voulu récompenser un ouvrage qui traitera des meilleurs modes de culture dans le département de la Marne, en distinguant les divers sols qui exigent un travail différent. Elle désire, en un mot, que les cultivateurs de notre pays, quel que soit le lieu qu'ils habitent, trou-

vent dans un nouveau manuel des conseils qu'ils puissent suivre avec avantage.

Elle ne demande pas du nouveau; elle ne repoussera même pas les compilations, pourvu qu'elles doivent profiter à nos concitoyens.

Le manuel enfin devra être complet, et comprendra, non-seulement l'indication des meilleurs modes de culture pour les diverses parties du département, mais encore des conseils sur les céréales et sur les plantes qui peuvent y être cultivées avec le plus de succès, sur le choix des semences, sur l'espèce de bétail qui convient le mieux à chaque localité, sur la nature des amendements qu'il est préférable d'y employer, sur la mise en valeur des terres incultes, etc., etc.

Les manuscrits sur ce concours devront être adressés (*franco*) au Secrétaire de la Société, avant le 15 juillet 1857.

Les auteurs des divers travaux envoyés à la Société ne devront pas se faire connaître; ils inscriront leurs noms et leur adresse dans un billet cacheté sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

Le Secrétaire, ROYER.

Le Président, SELLIER.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. SELLIER, PRÉSIDENT-ÉLU.

MESSIEURS,

L'année 1855 tiendra une place importante dans les fastes agricoles et industriels de la France; aussi ne vous étonnerez-vous pas que tout d'abord je vous entretienne de cette magnifique Exposition universelle qui doit laisser si loin derrière elle toutes celles qui l'ont précédée. Comment n'admirerions-nous pas, en effet, avec un noble orgueil, cette grande manifestation, qui est venue démontrer que non-seulement les produits français ne le cèdent en rien à ceux du monde entier, mais que généralement même une incontestable supériorité leur est acquise. Applaudissons à un évènement gros d'avenir qui doit établir, entre tous les peuples civilisés, sur la base la plus solide, celle de l'intérêt commun, les rapports les plus intimes et les plus durables. Félicitons-nous, enfin, Messieurs, de la victoire

remportée par notre industrie, parce qu'elle sera pour notre belle patrie le résultat d'une lutte toute pacifique, qui ne doit amener après elle ni larmes, ni douleurs amères, et qu'elle devra être acceptée avec résignation par les vaincus eux-mêmes qui, en succombant honorablement, conserveront l'espoir de prendre bientôt une éclatante revanche. Pourquoi, Messieurs, comme vous le disait naguère beaucoup mieux que moi, dans une circonstance solennelle, le premier magistrat de notre département, avons-nous à regretter qu'une seule nation se soit mise dans l'impossibilité de répondre à l'appel qui lui avait été fait comme à tout l'univers? Pourquoi la guerre, avec ses horreurs et ses fatales conséquences, est-elle venue souiller d'un sang généreux de belles plaines qui, elles aussi, auraient pu, sans cette cruelle diversion, apporter leurs riches produits sur le sol de la France? Qu'il me soit permis, en exprimant ici le sentiment pénible qui m'anime, de payer un juste tribut de regrets à ces braves soldats, qui, au milieu d'une armée de héros, ont trouvé la mort que leur courage avait cherchée. C'est là, Messieurs, un genre de gloire auquel la France est habituée. Espérons cependant que cette guerre sanglante aura son terme, et que nos ennemis comprendront enfin, sans qu'il soit besoin de leur donner de nouvelles et rudes leçons, que la paix, avec tous ses avantages, vaut mieux pour eux, même au prix de quelques sacrifices devenus indispensables, que la destruction de leur commerce, de leurs flottes et de leurs armées. Qu'ils songent bien surtout que l'honneur de notre pays, comme de

ses nobles alliés, exige que la France sorte victorieuse des champs de la Crimée, et réunisse ainsi de nouveau les lauriers des combats aux palmes de la paix.

Le département de la Marne n'est pas resté en arrière du mouvement industriel qui a agité le pays. De nombreux exposants sont entrés dans la lice, et les récompenses qui leur seront décernées justifieront leur confiance. Vous dire, Messieurs, que, malgré la juste sévérité des comités locaux, notre département figure, quant au nombre des produits, au huitième rang sur la liste des exposants, c'est assez vous faire connaître à quel degré de prospérité sont arrivées notre agriculture et notre industrie.

L'impulsion était donnée; la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, sans avoir la prétention, comme vous le pensez bien, d'établir avec l'exhibition universelle une concurrence même éloignée, a pensé que, dans sa modeste sphère, elle pouvait aussi continuer l'œuvre d'émulation dont elle entrevoyait le complet succès; elle n'a pas craint en conséquence, par un appel aux industries de toute nature, de mettre en présence les uns des autres les producteurs de sa circonscription et d'appeler ainsi, par l'attrait des récompenses, ceux qui faisaient bien à faire mieux encore. Son but a-t-il été atteint? je laisserai répondre ceux d'entre vous qui ont pu admirer avec nous ces beaux produits de nos champs et de nos jardins, ces éclatantes merveilles de l'horticulture, ces riches tissus que nous aurions seulement voulu voir plus nombreux, ces œuvres d'art qui annoncent un progrès évident,

ces ingénieuses machines dont l'emploi, critiqué autrefois par l'ignorance, est devenu aujourd'hui une nécessité, tous ces objets en un mot que le besoin, comme le luxe, demande à la fabrication. Non, Messieurs, notre exposition départementale n'est pas restée au-dessous de notre attente; elle excitera, n'en doutez pas, l'émulation de ceux qui, cette fois, n'ont pas pris part au mouvement et qui regrettent aujourd'hui de n'avoir pas suivi l'exemple qui leur a été donné par des concurrents plus soigneux de leurs intérêts. La leçon ne sera pas perdue : qu'une nouvelle occasion se présente, et vous verrez alors que nous n'aurons plus à reprocher à personne son apathie.

L'année a été bonne, Messieurs, pour la ville de Châlons. La fête agricole annuelle dont elle vient d'être le siége, les courses départementales auxquelles prennent part maintenant avec succès nos propriétaires éleveurs, ont eu, comme toujours, le privilége d'attirer dans nos murs un grand nombre d'étrangers, désireux surtout de visiter l'intéressante exposition préparée par vos soins. Un autre attrait leur avait été offert, comme aux habitants de notre ville; ils ont voulu admirer les riches collections particulières en tout genre que l'École impériale d'arts et métiers et plusieurs de nos concitoyens ont bien voulu mettre à leur disposition. C'est un exemple bon à suivre, et je le mentionne ici pour faire la part de la reconnaissance, et constater en même temps que l'empressement avec lequel le public de toutes les classes se disputait l'entrée de ces précieux dépôts prouve combien notre pensée a été comprise,

et que la science, de même que les arts et l'industrie, pourra tirer profit de l'obligeance à laquelle je rends hommage.

Une réunion de savants étrangers, venus, sur la demande de notre Société, pour étudier avec nous l'histoire et les monuments de la partie de l'ancienne province de Champagne, à laquelle correspond le département de la Marne, et discuter dans des assises spéciales plusieurs questions se rattachant à l'agriculture, aux sciences physiques et naturelles, aux beaux-arts et à la littérature, a tout récemment distrait avec avantage de leurs travaux ordinaires un grand nombre de nos concitoyens, et provoqué leur admiration pour les richesses d'un autre âge dont notre pays abonde. A la tête de ces monuments se plaçait l'église Notre-Dame de Châlons, édifice si remarquable des XIIe et XIIIe siècles, auquel des travaux et des badigeonnements successifs avaient presque enlevé le caractère de son style primitif. La restauration de cette belle église devait entraîner des dépenses énormes. Tout autre que M. l'abbé Champenois, curé de cette paroisse, n'eût pas même songé à l'entreprendre; les ressources lui auraient manqué, même pour faire les premiers travaux. Les difficultés n'arrêteront pas M. Champenois; son modeste patrimoine constituera une première mise de fonds; sa confiance en Dieu fera le reste. Les ouvriers commencent l'œuvre sous l'inspiration d'un habile architecte; ils la continuent sans relâche. Les frais sont déjà considérables. Le zélé pasteur pourvoit à tout sans attendre les subventions de la ville et de l'État qui plus

tard lui viendront en aide. Une superbe flèche remplace l'une de celles que le marteau révolutionnaire a renversées; l'église, complètement restaurée à l'intérieur, reprend son ancienne physionomie; les riches sculptures qui la décorent revoient le jour; c'est enfin l'admirable monument du XIIIe siècle qui nous est rendu. Il ne suffisait pas, Messieurs, au Congrès archéologique de constater le fait que j'ai le bonheur de vous signaler, ni de lui accorder tous ses éloges; il fallait de plus perpétuer par une distinction honorifique le zèle éclairé, la haute intelligence de l'art, le noble désintéressement qui caractérisent M. l'abbé Champenois. Une médaille lui a été décernée, et je suis heureux d'avoir reçu la mission de la lui remettre au nom du Congrès.

Un artiste distingué de notre ville, M. Barbat, auteur d'une histoire de la ville de Châlons et de ses monuments, que vous avez couronnée et qui lui a donné accès parmi vous, avait aussi payé son tribut à la science archéologique. Nos églises sont remplies de pierres tombales, dont malheureusement quelques-unes ont été mutilées par des mains inhabiles. Le Congrès a constaté qu'aucune ville, peut-être, ne possédait, en aussi grande quantité que la nôtre, ces monuments si propres à rappeler les phases de l'art et les costumes de chaque siècle, à conserver le souvenir des anciennes familles du pays, et à éclaircir souvent des points obscurs de l'histoire locale. M. Barbat en a sauvé un grand nombre, en reproduisant par le dessin celles qui paraissaient offrir le plus

d'intérêt. Le Congrès a voulu lui tenir compte de son amour pour l'art et des résultats qu'il a obtenus, en ajoutant une médaille à toutes celles que lui ont déjà values les grandes expositions auxquelles il a pris part. Vous serez flattés, comme moi, qu'une récompense aussi bien méritée ait été accordée à l'un des membres de notre Société.

J'avais espéré un instant, Messieurs, que M. l'abbé Champenois et M. Barbat recevraient, dans la séance de ce jour, des mains de notre illustre collègue, le directeur de la Société Française pour la conservation des monuments historiques, les distinctions qui leur ont été décernées; mais des travaux importants qui appellent en ce moment M. de Caumont dans le Midi de la France, ne lui ont pas permis de se rendre au vœu que je lui avais exprimé en votre nom, et dont la réalisation eût été aussi flatteuse pour les lauréats que pour vous-mêmes.

Vous avez accepté avec empressement la délégation donnée à votre Président, et vous avez voulu qu'elle reçût son effet dans votre séance solennelle; vous aurez ainsi deux récompenses à ajouter à toutes celles qui vont être décernées par vous. Le nom de M. Barbat sera prononcé encore à l'occasion de votre exposition; le lieu ne pouvait donc être mieux choisi pour signaler en même temps à l'attention publique les travaux du père et ceux du fils. De nombreuses récompenses seront distribuées à la même occasion; vous ratifierez, en les accordant, les décisions que le public

a déjà portées, et ces distinctions recevront un nouveau lustre de la présence des autorités ecclésiastiques, militaires et administratives les plus élevées, qui ont voulu témoigner ici tout l'intéret qu'elles portent aux succès dûs à l'intelligence, à l'habileté et à la persévérance dans le travail.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

Pour les années 1853-1854 et 1854-1855,

PAR M. ROYER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Il y a bientôt deux ans que vous n'avez rendu compte de vos travaux, votre sixième exposition horticole, qui eut lieu en avril 1854, vous ayant forcés de tenir à cette époque peu avancée de l'année la séance publique par laquelle vous avez l'habitude de clore vos années académiques.

Chacune de ces deux années a été remplie par d'aussi nombreux travaux que les précédentes. La carrière que doit parcourir aujourd'hui votre secrétaire a par conséquent doublé d'étendue.

Cependant en présence du programme des fêtes de cette journée, je comprends la nécessité d'être bref.

Je me bornerai donc à mentionner aussi succintement que possible tous vos travaux.

Je m'abstiendrai en outre de donner ici sur vos concours, dont les résultats vont être proclamés par M. le Président, les détails qui font ordinairement partie du travail de votre secrétaire. L'exposé des motifs des distinctions que vous avez décernées, tant pour vos concours ordinaires, qu'à l'occasion de l'importante exposition organisée par vos soins, viendra dans vos publications compléter ce compte rendu.

Je suivrai dans ce rapide exposé l'ordre accoutumé.

AGRICULTURE.

Résultats de la Récolte.

Il ne vous est point encore parvenu assez de renseignements pour que vous ayez pu vous former une opinion exacte à cet égard. Il peut toutefois être établi dès à présent que, dans la Champagne, la récolte, avec moins de paille, est supérieure en grain à celle de l'année dernière et égale aux 4/5 au moins d'une année moyenne.

Drainage.

La nouvelle méthode de dessèchement des terrains humides, connue sous le nom de drainage, est la question agricole qui pendant les deux dernières années a le plus occupé les esprits. Le drainage consiste, vous le savez, à faire écouler les eaux en excès dans le sol arable, au moyen de pierres ou de tuyaux de

poterie placés sous terre, bout à bout, suivant une pente faible. C'est le petit trou du pot de fleurs appliqué aux terrains les plus étendus.

Il a pour principaux effets d'élever la température du sol, d'en augmenter la porosité et la désagrégation sous les agents atmosphériques, de fournir en plus grande abondance aux plantes les principes nutritifs; d'accroître ainsi les produits en diminuant les frais de culture; enfin d'amener, dans les pays dont le sol est argileux et le sous-sol imperméable, une amélioration notable dans la santé des populations.

Une innovation, appelée à exercer une si heureuse influence sur l'avenir de l'agriculture et sur l'hygiène publique, a dû vivement frapper votre attention. La Brie champenoise (arrondissement d'Épernay); le Bocage (arrondissement de Vitry), et le Vallage (arrondissement de Sainte-Ménehould), sont dans des conditions telles, que ce mode de dessèchement ne peut qu'y produire les plus heureux résultats. Vous avez nommé une Commission (1) chargée d'étudier tous les documents qui vous parviendraient sur cette importante question.

M. Jules Lamairesse (2) vous a fait au nom de cette

---

(1) *Commission :* MM. Duguet, Savy et Jules Lamairesse, *rapporteur.*

(2) *Extrait des Rapports de* M. Jules Lamairesse *sur le Drainage.*

. . . . . .

Matière des tuyaux. — Il s'agit d'obtenir une véritable poterie qui présente assez de résistance pour être maniée sans trop de

Commission plusieurs intéressants rapports. Dans une consciencieuse analyse des articles de M. Barral, publiés

---

soins et être ensuite abandonnée durant des siècles à l'action de l'eau. Il faut une terre cuite analogue à celle des tuiles qui servent à couvrir nos habitations.

La pâte qui sert à leur fabrication se compose d'argile ou terre glaise, et de silice ou sable, dans des proportions variables selon la tenacité de l'argile.

La préparation de cette pâte exige les mêmes soins que celle employée pour fabriquer les tuiles. Elle a besoin d'être mélangée et corroyée, et elle ne doit contenir aucune partie de craie pure, car la cuisson produirait alors de la chaux qui plus tard, en contact avec l'eau, ferait éclater les tuyaux. Le pyrite ou sulfure de fer occasionnerait le même inconvénient.

.....

Forme des tuyaux. — On a généralement adopté les tuyaux cylindriques de divers diamètres et de 33 centimètres de longueur, placés sous terre bout à bout suivant une pente faible.

.....

Cuisson des tuyaux. — Les tuyaux de drainage doivent avoir subi une assez haute température pour avoir perdu presque toute porosité. Après leur cuisson, s'ils sont de bonne qualité, ils doivent rendre, quand on les frappe l'un contre l'autre, le son clair et argentin d'une bonne cloche.

.....

Prix des tuyaux. — L'opération du drainage doit être considérée comme un héritage légué par celui qui l'a exécutée à tous ceux qui deviendront propriétaires du sol dans la suite des siècles. Il ne faut donc pas se méprendre sur les avantages que paraissent présenter les tuyaux à très bon marché, mais d'une mauvaise qualité, que les eaux pourraient corroder ou détruire.

Les tuyaux du plus faible diamètre (0m 035 à 0m 04) coûtent au fabricant de 15 à 18 francs le mille; ils se vendent, pris au four, de 20 à 23 francs.

par *le Journal d'Agriculture Pratique*, il vous a entretenus de l'histoire du drainage, de la fabrication des

---

Le bon marché ne doit pas détourner les fabricants de la bonne qualité qui se reconnaît à des tuyaux très sonores, bien droits, bien ronds, sans bavures intérieures aux extrémités.

.....

Terrains qui ont besoin d'être drainés. — Tous les terrains où l'eau séjourne, soit à fleur de terre, soit à une petite profondeur, demandent à être drainés, c'est-à-dire assainis.

Partout où l'on verra une culture en ados ou billons élevés, on ne risquera pas de se tromper en proclamant le drainage nécessaire.

L'aspect du sol après les pluies ou pendant les grandes chaleurs, le mode de culture et la nature de la végétation sont des caractères très nets à l'aide desquels il est facile de reconnaître si un champ a besoin d'être drainé.

Partout où, quelques heures après une pluie, on aperçoit de l'eau qui séjourne dans les sillons ; partout où la terre est fort grasse, où elle s'attache aux souliers, où le pied, soit des hommes, soit des chevaux, laisse après son passage des cavités où l'eau demeure comme dans de petites citernes ; partout où le bétail ne peut pénétrer, après un temps pluvieux, sans enfoncer dans une sorte de boue ; partout où le soleil forme sur la terre une croûte dure légèrement fendillée, resserrant comme dans un étau les racines des plantes : partout où on voit les dépressions du terrain notablement plus humides que le reste des pièces trois ou quatre jours après les pluies ; partout où un bâton, enfoncé dans le sol, à une profondeur de 40 à 50 centimètres, forme un trou qui ressemble à une sorte de puits, au fond duquel l'eau stagnante s'aperçoit ; partout où la tradition a constaté comme avantageux l'usage de la culture en billons, on peut affirmer que le drainage produira de bons effets.

tuyaux, des signes auxquels on reconnaît s'ils ont la qualité nécessaire, des terrains à drainer, de l'établis-

---

Que l'eau soit stagnante à la surface après les pluies, ou bien qu'elle source du fond, on doit regarder le drainage comme une des plus importantes améliorations qu'on puisse exécuter.

Dans tous ces cas, la végétation ne peut s'accomplir avec facilité, les récoltes sont maigres, souvent nulles, et des plantes spéciales, qui ont trouvé ces sortes de terres hospitalières, les signalent spontanément aux yeux du visiteur exercé. La prêle, le plantain, le liseron des champs, les renoncules, les joncs, les laiches, les oseilles, la colchique d'automne sont maîtres des champs humides et en chassent presque toute récolte productive; les sarclages ne peuvent les faire disparaître, mais le drainage leur ôtera l'humidité permanente nécessaire à leur existence.

Presque toutes ces herbes sont mauvaises; la colchique d'automne est connue de tout le monde; ses fleurs, d'un lilas tendre, longues d'environ un décimètre, apparaissent en automne; son fruit passe l'hiver en terre. Au printemps, le support du fruit s'allonge et sort de terre entouré de feuilles larges et pressées, qui ressemblent à celles du poireau. La colchique est une plante très vénéneuse que les animaux ont soin d'éviter. Ils ne la mangent qu'à l'étable, lorsqu'elle leur est servie avec d'autres plantes. Il en faut une très petite quantité pour les empoisonner et les faire mourir.

Cette mauvaise plante est très commune dans les prairies argileuses humides, et tient la place de beaucoup d'autres plantes qui seraient alimentaires. Pour la détruire, il suffirait d'en extraire les bulbes ou oignons, et d'empêcher ses graines de mûrir et de se disséminer sur la prairie.

Les bulbes se trouvant à environ 25 centimètres de profondeur seraient d'une extraction difficile et coûteuse, mais les frais seraient bientôt compensés par les avantages d'une végétation meilleure et plus abondante.

sement des tranchées et de la pose des tuyaux, des différents procédés de drainage, des effets du drainage,

---

La colchique d'automne est un des indices de l'utilité du drainage.

.....

Législation du drainage. — Avant d'entreprendre des travaux de drainage sur une grande échelle, il faut se convaincre que tout terrain humide ne peut être assaini complètement, qu'autant qu'il existe des canaux d'évacuation en nombre et en direction convenables, pour rejeter hors du périmètre mouillé les eaux stagnantes. On doit donc regarder la création de ces canaux comme une œuvre de première importance. En effet, l'assèchement général d'une contrée par de grands fossés doit très souvent précéder les travaux de drainage effectués par les particuliers.

Jusqu'alors on s'était préoccupé, au point de vue légal, des moyens de faire écouler les eaux provenant du drainage à travers les propriétés voisines, lorsqu'un fossé d'écoulement naturel n'attenait pas aux terrains assainis.

La loi du 10 juin 1854 y a pourvu.

L'article 1er porte que tout propriétaire qui veut assainir son fonds par le drainage ou un autre mode d'assèchement peut, moyennant une juste et préalable indemnité, en conduire les eaux souterrainement, ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

L'article 2 réserve aux propriétaires de fonds voisins, ou traversés, la faculté de se servir des travaux faits pour l'écoulement des eaux de leurs fonds, en supportant une part des dépenses et des travaux d'entretien.

.....

Drainage sans tuyaux. — Quoique les travaux de drainage

priété considérable, vous a adressé un exposé de ses travaux de drainage et de dessèchement.

Dans les pays drainés, le bétail est moins fréquemment atteint d'épizootics ; la cachexie aqueuse ou pourriture ne ravage plus l'espèce ovine, et la péripneumonie n'atteint pas d'une manière aussi grave l'espèce bovine.

Les récoltes elles-mêmes sont moins sujettes à être envahies par la rouille, surtout dans les bas-fonds, où les brouillards détériorent les grains au moment où l'approche de leur maturité faisait espérer une moisson abondante tout à coup perdue.

....

Application du drainage au département de la Marne. — Le département de la Marne est traversé par le plateau crayeux, connu sous la dénomination agricole de Haute-Champagne. Ainsi tout l'arrondissement de Châlons, à l'exception de quelques fractions de territoires dans quelques communes du canton de Vertus, la partie Est des arrondissements de Reims et d'Épernay, et la partie Ouest des arrondissements de Vitry et Sainte-Ménehould ont un sol de craie blanche où l'eau ne séjourne jamais en excès, et où par conséquent le drainage ne peut recevoir aucune application ; mais il n'en est pas de même des autres parties du département qui renferment des terrains fortement argileux, notamment la Brie-Champenoise dans l'arrondissement d'Épernay, le Bocage dans l'arrondissement de Vitry, et le Vallage dans celui de Sainte-Ménehould. Dans tous ces terrains le drainage est réellement indispensable. Il serait surtout d'une incontestable utilité dans les sols forestiers que le gouvernement a permis de défricher, et qui sans cette pratique présenteront très souvent de graves difficultés pour leur mise en culture.

Quelques essais ont été tentés depuis le commencement de l'année 1853, et les résultats connus sont satisfaisants. Le Comice départemental a primé cette année un propriétaire de l'arrondissement de Vitry, pour drainage avec tuyaux, et un

M. Jules Lamairesse vous a encore rendu compte de cette communication, qui a été pour vous du plus haut intérêt. Vous aviez là sous les yeux une vaste application des principes que notre collègue avait précédemment développés, et la réalisation immédiate des résultats annoncés par la théorie.

---

propriétaire de l'arrondissement d'Épernay, pour assainissement d'un terrain assez étendu au moyen de fossés empierrés et couverts.

Déjà trois machines à fabriquer les tuyaux fonctionnent dans diverses localités. La machine *Calla*, acquise par le Comice avec la subvention ministérielle, a été placée provisoirement chez M. Huot, à Pargny-sur-Saulx, qui a vendu plus de quatre-vingt mille tuyaux dans les environs de Vitry.

L'arrondissement de Vitry possède aujourd'hui deux ouvriers habiles, M. Arbeaumont qui a étudié la pratique du drainage chez M. de Rougé, au Charmel, et M. Jacquier que le Comice a récompensé cette année.

.....

Drainage d'un jardin potager à Versailles. — Cette opération dont M. Jourdier a rendu compte à la Société d'horticulture de Seine-et-Oise, a complètement assaini un jardin où une humidité constante nuisait à toute espèce de culture ; fruits, légumes, fleurs, tout y languissait. Les eaux en excès furent conduites dans un ancien puits abandonné, et, quelques jours après le travail achevé, les drains laissaient écouler près d'un mètre d'eau toutes les vingt-quatre heures.

Vingt-cinq ares de terrain furent ainsi assainis moyennant une dépense de 300 fr., laquelle eût été moindre sans des difficultés particulières qui entravèrent l'opération.

Ce résultat prouve que, dans l'enceinte même des villes où il n'y a pas de fossés évacuateurs, il est possible de dessécher des sols humides.

.....

Le domaine du Taillon comprend environ 280 hectares, divisés en jardins maraîchers, prairies, terres, vignes et bois. Toute la partie basse était un marais couvert de joncs. De simples débouchés donnés à l'eau à travers deux routes qui limitent la propriété, rendirent ces terres, autrefois incultes, propres à la culture maraîchère; elles rapportèrent immédiatement 240 francs l'hectare. C'est cè résultat qui engagea M. de Bryas à entreprendre le drainage complet de sa propriété. Cinquante hectares furent soumis à cette opération en 1854, moyennant une dépense de 5,200 fr., et des parties de vignes , où l'on ne pouvait travailler qu'après des sécheresses prolongées sous peine de s'enfoncer dans la vase , furent délivrées de tout excès d'humidité, huit jours après la pose des tuyaux; la végétation jaune et chétive du printemps y fit place à des pousses vigoureuses et d'une beauté remarquable. Des terres, où les bestiaux ne trouvaient, en s'embourbant, qu'un pâturage malsain, se sont merveilleusement couvertes d'une magnifique récolte de maïs; et, en juin 1854 , la terre était devenue pulvérulente et légère, là où avant l'hiver il n'y avait qu'une boue grasse et plastique. L'heureuse influence du drainage sur les terres humides ne pouvait être plus sensible ; aussi les travaux sont-ils continués, de telle sorte que la propriété sera entièrement drainée en 1855. Ces faits, quoique étrangers au département, vous ont paru devoir intéresser tous ceux qui s'occupent de progrès en agriculture; de pareils résultats prouvent une fois de plus que, tout humide ou toute

compacte que soit une terre, on parvient à l'assainir et à l'ameublir par le drainage, pourvu qu'on puisse fournir aux eaux une issue inférieure.

Vous vous êtes attaché M. le marquis de Bryas comme membre correspondant.

M. Périnet, juge suppléant au tribunal de Vitry-le-François, vous a fait connaître les travaux de drainage exécutés sur ses propriétés et dans différentes parties de l'arrondissement de Vitry; il a ajouté à cette intéressante communication des considérations sur la nécessité du chaulage dans les terres argileuses, froides et humides du canton de Saint-Remy-en-Bouzemont.

Vous vous êtes attaché aussi M. Périnet comme membre correspondant.

Communications diverses sur des questions agricoles.

M. Lamairesse vous a encore rendu compte des nombreuses publications agricoles qui vous ont été adressées, soit par leurs auteurs, soit par les sociétés correspondantes, et vous a entretenus de tout ce qu'elles contenaient d'applicable à l'agriculture de notre département (1).

---

(1) *Extrait de divers rapports de M.* LAMAIRESSE.

M. Victor Châtel vous a adressé une notice sur le chou branchu du Poitou.

Ce chou, dit aussi *chou à mille têtes*, se distingue par les nombreuses ramifications qui sortent des aisselles de chaque feuille et forment une sorte de buisson.

C'est ainsi qu'en vous parlant des instruments recommandés par M. A. Jourdier, dans son *Matériel agri-*

Il fournit un fourrage abondant, avant et après l'hiver, aux deux époques de l'année où les fourrages verts manquent le plus généralement.

Il se sème en pépinière aux mêmes époques et avec les mêmes soins que les autres espèces, mais il exige pour sa transplantation une terre plutôt forte que légère, profonde et bien fumée.

La transplantation a lieu à la Saint-Jean par un temps humide. Les lignes doivent être espacées de 60 à 70 centimètres en tous sens.

Deux buttages sont nécessaires pour assurer le succès de la plantation.

On commence l'effeuillage en septembre. On rompt la feuille à quelques centimètres du tronc, de manière à éviter de découvrir les yeux qui doivent se développer et produire après l'hiver le grand nombre de tiges qui fournissent une seconde et abondante récolte.

Dans les départements de l'Ouest, ce chou est une précieuse ressource dans les moyennes cultures, et M. Victor Châtel se félicite de l'avoir introduit dans son exploitation.

Le chou du Poitou n'est pas cultivé comme plante potagère, ainsi que notre chou d'Écury; il ne pomme pas et se divise au contraire en un grand nombre de ramifications qui lui ont valu son nom de chou à mille têtes.

Peut être pourrait-il être conservé après l'hiver comme plante oléagineuse. Il fournirait considérablement de graine. Un chou de nature identique, que j'avais cultivé il y a deux ans, m'aurait donné sans exagération plus d'un demi-litre de graine si les pucerons ne l'eussent dévoré après la floraison.

.....

Le Bulletin de la Société d'Agriculture de Clermont-Oise con-

cole, il vous a signalé de nombreuses améliorations qu'il serait avantageux de répandre dans nos contrées.

---

tient, dans son n° d'octobre 1854, un article de M. Basset sur la fabrication des engrais.

M. Basset dit avec raison que l'agriculteur ne doit pas commencer par porter son argent aux industriels et aux fabricants de machines, mais en gagner d'abord par les moyens les plus simples, en utilisant tout ce qui est à sa portée, notamment les matières fertilisantes, telles que les urines, les excréments, les débris d'animaux, le sang, les matières fermentées, les résidus, les matières végétales, etc.

Il conseille d'utiliser les urines des animaux en les dirigeant dans deux citernes d'assez grande dimension, où la fermentation urineuse hâterait le développement des matières ammoniacales.

On mélangerait alors à la masse environ 5 p. 100 d'acide sulfurique, et on ajouterait ensuite une quantité suffisante de chaux et de plâtre pulvérisés pour former pâte et absorber le liquide.

Il ne s'agirait plus que d'extraire, faire sécher et employer, à l'état pulvérulent, l'engrais ainsi produit, qui pourrait être considéré comme l'égal du meilleur guano.

Ce procédé parait être d'une facile exécution et mérite d'être recommandé à l'attention de nos cultivateurs.

.....

Tourteaux. — Une note extraite du *Journal d'Agriculture Pratique*, sur les tourteaux, définit ainsi le principe sur lequel repose leur action comme aliment.

Toutes les graines oléagineuses renferment une grande quantité de substance azotée semblable au caséum du lait, et cette substance reste entièrement dans le marc.

Elle contient 16 p. 100 d'azote et sa quantité représente 42 p. 100 de viande. Outre cette substance, les tourteaux ren-

Ce livre est, selon votre rapporteur, un véritable catalogue illustré, destiné à guider l'acheteur en lui fai-

---

ferment encore de 10 à 12 p. 100 de matière grasse, d'une autre nature, non moins favorable à la nutrition, et enfin des bases terreuses, des phosphates, si nécessaires à la formation du squelette et de toute la charpente osseuse de l'animal.

Le tourteau est donc un aliment parfait. Vous savez qu'on l'utilise en Champagne, notamment à Courtisols où les cultivateurs s'adonnent plus spécialement à l'engraissement des bêtes bovines.

.....

Cachexie. — La cachexie aqueuse, vous le savez, fait de grands ravages dans les troupeaux de bêtes à laine.

Le savant professeur d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, M. Moll, dans un article adressé à M. le Rédacteur en chef du *Journal d'Agriculture Pratique*, rappelle que le tourteau de colza et de navette est un des remèdes les plus efficaces contre cette terrible affection.

Déjà, en 1831 et 1832, M. Moll avait pu constater les heureux effets de son emploi sur le troupeau de Roville, menacé alors d'une destruction complète; mais un fait plus concluant encore vient de se passer chez lui. Tandis que beaucoup de troupeaux de son voisinage étaient considérablement réduits par la pourriture, et qu'un de ses voisins vendait les 120 bêtes qui lui restaient moyennant 120 francs, dans la prévision d'une perte totale, M. Moll n'a pas perdu une seule bête de cette maladie.

Il a même guéri 12 brebis, diversement atteintes de *cachexie*, en leur donnant chaque jour, outre un kilogramme de foin, 200 grammes de tourteau de colza avec quelques grammes de sel et un peu de son, dans les commencements, pour leur faire accepter le tourteau. Ces bêtes sont parvenues à un état de graisse rare, et lui ont donné pour la plupart de fort beaux agneaux.

Le reste de son troupeau a reçu, une fois par semaine, pen-

sant connaître les outils, instruments ou machines qu'il devra préférer, soit pour préparer le sol et l'ensemencer, soit pour opérer la récolte et tirer parti des produits. Tous les instruments recommandables y sont complètement décrits.

M. A Jourdier, publiciste distingué, fondateur et rédacteur du journal, *le Moniteur des Comices*, a été nommé membre correspondant de la Société.

M. Eugène Gayot, l'un de vos membres honoraires non résidants, vous a fait hommage d'un exemplaire de sa nouvelle édition *du Guide du Sportsman;* vous avez entendu avec un vif intérêt les curieux détails que M. Lamairesse vous a donnés sur ce livre, *le Vade Mecum* du Coureur, l'exposé le plus complet des règles d'hygiène spéciale et des moyens les plus rationnels usités pour la préparation des chevaux aux courses de vitesse.

Vous devez enfin à M. Lamairesse une substantielle analyse de l'excellent ouvrage de M. Payen sur la distillation de la betterave. Votre laborieux collègue a extrait

---

dant les mois d'octobre et de novembre, du tourteau à raison de 50 grammes par tête, avec 10 grammes de sel; il a été préservé.

M. Moll ajoute qu'un usage hygiénique récemment introduit dans ses étables a pu contribuer à améliorer l'état de son troupeau. Cet usage consiste à ne pas laisser sortir les bêtes au printemps, et surtout en automne, sans leur avoir donné un peu de foin. On leur en donne aussi lorsqu'elles rentrent le soir.

de cet ouvrage tous les renseignements pratiques susceptibles d'application dans le département. Cette utile communication fera partie de vos publications de cette année.

M. Sellier, votre président, vous a entretenus d'un projet d'irrigation des terres incultes de la Champagne, présenté par M. Grandidier, architecte à Bar-le-Duc, à M. le Ministre du commerce et des travaux publics, et sur lequel M. le Préfet vous avait demandé votre avis.

Ce projet consiste à convertir artificiellement en prairies le tiers de ces terres par des irrigations, au moyen de puits creusés sur les hauteurs, et dont les eaux seraient amenées à la surface à l'aide de moulins à vent. Les fonds nécessaires aux frais de l'entreprise, qui ne s'élèveraient pas, suivant l'auteur, à moins de 32 millions, seraient demandés à une loterie.

Ce projet, examiné sérieusement dans toutes ses parties par votre rapporteur, vous a paru comme à lui irréalisable dans son ensemble. Si toutefois un riche agriculteur des contrées de la Champagne les moins favorisées faisait creuser un puits et construire un moulin au sommet de l'une de nos collines, et qu'il arrosât par ce moyen une certaine quantité de terres de médiocre valeur pour essayer de les convertir en prés, vous applaudiriez à cette tentative et vous le féliciteriez du succès qu'il aurait pu obtenir.

Vous avez constaté au surplus, avec M. Sellier, que, grace aux progrès de l'agriculture, le nombre de nos terres incultes se trouve réduit dans une proportion

tellement considérable, qu'aujourd'hui notre département produit plus qu'il ne consomme.

M. de Pinteville, en vous rendant compte d'un article de M. Delbet, inséré dans *le Journal d'Agriculture Pratique,* sur les plantations de pins en Champagne, vous a fait remarquer que M. Delbet attribue à la famille de M. Ségalas les premières plantations de pins en Champagne, tandis que la famille de M. de Pinteville a de beaucoup précédé en cela celle de M. Ségalas. En 1705 ou 1706, M. J.-B. de Pinteville de Vaugency, lieutenant général à Châlons, conjointement avec M. Mathé, seigneur de Coolus, fit venir d'Allemagne, comme arbres d'ornements, les premiers pins sylvestres qui parurent dans notre pays; et, de 1755 à 1760, M. François-Antoine de Pinteville, grand-père de votre rapporteur, a fait les premières plantations de pins en pleine campagne. En 1770, M. Loisson de Guinaumont en plantait, sur le territoire de Mairy, une trentaine d'hectares environ, et ce ne fut qu'en 1786 que M. l'abbé Ménard, principal du collége de Châlons, et oncle de Mme Anaïs Ségalas, commença ses plantations dans les plaines de Soudron.

M. de Pinteville, contrairement à l'avis de l'auteur de l'article et de plusieurs planteurs du pays, pense que les plantations les mieux faites sont celles où les plants sont à la plus grande distance les uns des autres; enfin, il regarde comme prématurés les éloges donnés par M. Delbet à M. Ségalas pour avoir converti ses

plantations de Soudron en terres arables. Il ne pense pas que ces terres puissent soutenir une bonne culture sans engrais étrangers, et qu'elles conservent, même aussi longtemps que d'autres, quelque vertu des engrais qui leur auront été confiés, et cela parce que le sous-sol en aura été inévitablement trop ameubli.

M. Bitterlin de Gueldre, médecin à Vitry, vous a adressé une étude physiologique sur la sensation qu'éprouvent les chevaux dans le cas d'incendie de leur écurie. Il termine en recommandant le moyen de sauvetage quelquefois pratiqué, mais trop souvent oublié ou ignoré, et qui consiste simplement à leur envelopper la tête d'une couverture épaisse et bien imbibée d'eau froide. Il faut, dit M. Bitterlin, au lieu de les frapper, ce qui les effraie encore davantage, leur lier rapidement cette couverture autour des naseaux, de manière à intercepter la vue de l'animal, à l'empêcher de sentir, à ne lui laisser rien entendre, et à ne lui faire respirer qu'un air froid et humide. On pourra ainsi, sans tumulte et avec ordre, les détacher du râtelier et les faire sortir sûrement de l'écurie, en commençant par ceux qui sont le plus près du foyer de l'incendie.

Vous avez inscrit M. le docteur Bitterlin au nombre de vos membres correspondants.

Maladie de la pomme de terre.

Vous avez, en 1854, continué vos études sur cette

maladie, dont il y a quelques semaines encore vous vous croyiez délivrés et qui vient de reparaître tout à coup avec quelque intensité. Dans la vue de guider les cultivateurs, vous avez provoqué et pratiqué par vous-mêmes diverses expériences, et recueilli avec le plus grand soin, dans les publications qui vous sont adressées, tout ce qui traite de ce sujet ; et toujours vous persistez à penser que le seul remède consiste dans la plantation faite à l'automne, ou au moins en hiver, dans les premiers jours favorables. Ajoutons qu'une expérience de M. Marchal, de Saint-Memmie, ne laisse aucun doute sur la possibilité des plantations automnales dans nos terres légères. Cet agriculteur fit dans le même champ, et avec les mêmes tubercules, deux plantations, l'une le 1er novembre 1853, et l'autre le 1er avril 1854. Non-seulement les premières plantées ont parfaitement résisté aux froids rigoureux de cet hiver et aux intempéries du printemps suivant ; mais elles ont entièrement échappé à la maladie dont les autres ont été assez gravement atteintes, et ont gardé leurs fanes, leur verdure jusqu'à l'arrachage, tandis qu'on voyait à peine la trace des autres.

Une expérience de même nature faite par M. Arbeaumont, de Vitry-le-François, en 1854 et 1855, et dont les résultats figurent à votre exposition, vient confirmer l'efficacité de la plantation automnale. Au commencement de novembre 1854, M. Arbeaumont après avoir préparé par deux labours un champ de 15 ares, en fit fumer la moitié comme pour du blé; l'autre partie ne

reçut aucun engrais; il planta, à 20 centimètres de profondeur, des pommes de terres dans toute l'étendue du champ, et recouvrit la terre des plus longues pailles qu'il avait retirées du fumier; pour compléter son expérience, M. Arbeaumont a voulu mettre en opposition la culture habituelle du printemps; il planta, pendant cette saison, les mêmes espèces sur 15 ares, disposés comme les précédents, c'est-à-dire, une moitié seulement fumée. Il y a huit jours, il a fait la récolte de ces deux plantations; celle d'automne a parfaitement réussi; dans celle du printemps, la partie non fumée a fourni des tubercules sains d'un petit volume et en minime quantité; la partie fumée a donné plus du double de produit; mais les 3/4 des tubercules sont malades et ceux qui restent répandent une odeur qui fait craindre pour leur conservation. Un fait bien remarquable a frappé M. Arbeaumont, c'est que contrairement à ce qui eut lieu dans la plantation du printemps, où les tubercules fumés furent seuls malades, la partie fumée, dans la plantation d'automne, donna tout à la fois les produits les plus sains et les plus nombreux de toute la plantation.

M. Padier, d'Ay, qui vous a régulièrement adressé depuis plusieurs années des observations détaillées sur ses cultures de pommes de terre, persiste à penser que la plantation printanière et même tardive est préférable. Ses observations sur la culture de cette année ont surtout frappé votre attention; elles seraient de nature à faire douter de l'utilité des plantations automnales; mais comme M. Padier l'a lui-même constaté, les autres

plantations du territoire d'Ay, faites aux mêmes époques que les siennes, ont été atteintes par la maladie, qui a sévi autant qu'en 1854; le succès particulier qu'il a obtenu tient donc à d'autres causes.

Voici les renseignements que vous a fournis cet intelligent cultivateur : il a fait quatre plantations ; la première le 28 février; la deuxième le 23 mars; la troisième les 3 et 4 avril; la quatrième le 12 mai.

Tous les tubercules plantés étaient de moyenne grosseur et entiers, de l'espèce ronde jaune tardive, provenant d'une plantation du 28 février précédent, conservés à la cave, sans aucune préparation, non germés pour la première plantation, très peu pour les deux suivantes, et avec des germes d'un centimètre pour la dernière.

Toutes ces plantations ont été faites dans une terre forte de la vallée de la Marne, plate et un peu inclinée au midi ; — sol sec, fumé l'année précédente pour un froment; — labour en automne pour la première plantation ; — un second fin de février pour les trois autres; — point d'engrais ; — plantations en planche; 75 centimètres de distance en tous sens pour les plants des trois premières plantations; — et 50 centimètres pour la quatrième; — profondeur, 12 à 15 centimètres pour toutes;—un binage, un buttage du 20 mai au 8 juin.

Les trois premières plantations donnèrent des fleurs nombreuses et point de graines, et la quatrième point de fleurs.

La récolte de la première plantation eut lieu le 18 septembre et donna 175 hectolitres par hectare; la

deuxième et la troisième, du 10 au 16 octobre, donnèrent par hectare, l'une 275 hectolitres et l'autre 300 hectolitres. Enfin, la plantation du 12 mai, qui n'était que de 20 centiares, le long d'un mur, à bonne exposition, produisit 2 hectolitres de très beaux tubercules, dont un du poids de 900 grammes.

VITICULTURE.

M. le comte Odart vous a adressé un exemplaire de la troisième édition de son *Ampélographie Universelle*. M. Sellier, votre président, s'était chargé d'examiner cet ouvrage au point de vue des intérêts de la Champagne; ce travail lui suggéra la pensée d'établir la statistique viticole du département, le catalogue des cépages qui y sont cultivés et l'exposé des divers systèmes de cultures qui y sont pratiqués; pour atteindre ce but, votre président s'est adressé à tous vos correspondants et aux hommes les plus éclairés de nos vignobles; son appel a été partout entendu; les renseignements lui sont arrivés en telle abondance que son travail, auquel il n'a point encore mis la dernière main, présentera un tableau complet de la culture de la vigne en Champagne.

M. Haudos, votre collègue, vous a fait connaître un outil propre à enfoncer les échalas, inventé par M. Duguay, mécanicien à Argenteuil; vous avez fait l'acquisition de cinq de ces outils et vous les avez distribués, mais un peu trop tard pour que l'épreuve ait été suffisante; vous espérez néanmoins que cet instrument pourra

épargner aux femmes, habituellement chargées de ce travail, la fatigue et les dangers du mode actuel de fichage au moyen d'une plaque ou chevalet en bois que l'on place à l'estomac ou sous l'épaule.

Maladie de la Vigne.

Vous avez expérimenté, en 1854, dans le jardin de la Société, le souffrage à sec, au moyen du soufflet Gonthier, l'eau Grison, la liqueur de M. Payen et une autre liqueur de M. Gilbert-Brun, de Marseille, que vous avait indiquée M. le Préfet.

Moitié de la partie traitée par l'eau Grison montra seule quelque atteinte du mal ; après un second arrosement le mal disparut, et au moment de la récolte les raisins qui avaient été le plus visiblement atteints étaient aussi sains que les autres.

Je le répète, le mal avait peu de gravité ; votre expérience par conséquent, si elle n'était pas confirmée par beaucoup d'autres, serait peu concluante.

Vous avez reçu de M. Oudart, de Gènes, votre correspondant, de nouvelles et précieuses études sur la maladie de la vigne, et des conseils pour le cas où les vignobles de la Champagne seraient envahis par ce terrible fléau.

Heureusement aucune atteinte n'a été constatée jusqu'à ce jour dans nos vignobles. Quant aux treilles, quelques traces se sont manifestées depuis peu, et il y a tout lieu d'espérer que le mal sera moindre encore que l'année dernière.

Vous avez, comme pour la pomme de terre, recueilli, au sujet de la maladie de la vigne, toutes les indications contenues dans les publications qui vous sont parvenues. M. Royer, au nom de votre commission de la vigne, vous a entretenus de tous les procédés employés, de toutes les théories publiées, soit par leurs auteurs, soit par les Sociétés savantes.

HORTICULTURE.

Le mouvement progressif, que suit depuis quelques années l'horticulture dans le département, a pris pendant les deux dernières un développement considérable : les jardins maraîchers se couvrent de plus en plus de châssis qui avancent les jouissances du printemps; les serres se multiplient; mais c'est surtout l'arboriculture fruitière qui fait dans notre département de rapides et de notables progrès. Vous avez pris ce mouvement à son origine, et, en signalant par vos encouragements les premiers efforts, en répandant par des distributions de livres les notions de cet art nouveau, vous avez fixé l'attention des amateurs et des propriétaires, qui comprennent de jour en jour davantage la nécessité d'abandonner l'ancienne routine et de s'initier à la pratique des nouvelles méthodes. L'élan est donné : chaque jour de tous côtés des jardins nouveaux sont créés, dessinés avec goût, plantés de bonnes espèces, et avec des soins qui assurent leur avenir. Déjà, dans les vergers plus anciens, des massifs de poiriers et de pommiers, en pyramides, en vases et en contre-espalier, appellent les regards par leurs formes régulières

et provoquent l'imitation par l'abondance et la beauté de leurs fruits. Les espaliers de toutes formes se dessinent sur les murs, suivent dans le développement symétrique de leurs branches la direction donnée par une main habile, conservent leur verdure et produisent leurs fruits précisément là où il avait été jugé d'avance que se trouvaient réunies toutes les conditions d'une belle végétation et d'une parfaite maturité.

Les *plein vent* étaient abandonnés à eux-mêmes; on leur forme aujourd'hui une tête régulière où l'air circulera entre des branches bien équilibrées et convenablement espacées; enfin le groseiller et le framboisier sont l'objet de quelque attention, et reçoivent déjà une culture et une taille en rapport avec la nature de leur végétation.

Les rapports qui vous seront présentés dans quelques instants sur l'exposition de nos richesses végétales et sur les travaux auxquels vous avez accordé les différents prix de vos concours horticoles dispensent votre secrétaire d'entrer ici dans de plus grands détails. Je dois cependant dire dès à présent que les résultats qui vous seront annoncés témoignent tout à la fois de votre zèle pour cette partie intéressante de l'agriculture et des progrès qu'elle a faits dans notre département.

Que les Sociétés académiques avec lesquelles vous échangez vos publications reçoivent ici vos remercîments pour les excellentes communications qu'elles vous ont faites sur cet art naissant; votre secrétaire a été souvent chargé de vous rendre compte de ces correspondances, que vous considérez comme un puissant moyen de propagation.

COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE ET D'ANTIQUITÉS.

M. Richon, médecin, à Saint-Amand, votre correspondant, qui continue à explorer l'arrondissement de Vitry, avec M. Thiébaut, vous a payé son tribut annuel, en vous signalant seize plantes nouvelles ou indiquées comme très rares dans le catalogue raisonné des plantes vasculaires de la Marne (1).

---

(1) *Liste des plantes trouvées en 1854, par MM. Ch. Richon et Thiébaut.*

Sysimbrium Irio. — Autour de la cathédrale de Châlons.

Silene noctiflora. — Champs de Sermaize, après la moisson. — 20 septembre.

Dianthus Seguieri. — Bois de Sermaize. — 20 septembre.

Malva laciniata. — Sur une côte entre Possesse et Charmont. — 10 juillet.

Erveum Gracile. — Très commun, dans le Perthois, dans les moissons. — Vavray. — Vernancourt, etc.

Spirea hypericifolia. — Bois de la montagne de Reims, près de la Malmaison. — 23 mai.

Fragaria Collina. — Petit bois au fond d'une gorge, situé entre Lisse et le chemin de *Vanault-le-Châtel.* — Se trouve aussi à Bassu.

Chrysosplenium alternifolium. — C. dans les bois de Sermaize, sur le bord des ruisseaux d'eau ferrugineuse. — 10 mai.

Chrysosplenium oppositifolium. — C. C. en compagnie du précédent, même époque et mêmes lieux.

Il vous a, en outre, offert le catalogue général des plantes recueillies par lui, et par M. Thiébaut, dans l'arrondissement de Vitry-le-François.

M. le comte de Riocour a enrichi de plusieurs oiseaux votre collection ornithologique; il vous a envoyé aussi des vases funéraires et des armes trouvées dans des fouilles faites, à Vitry-la-Ville, pour l'établissement du chemin de fer de Châlons à Blacy. Vous vous êtes attaché M. le comte de Riocour comme membre correspondant.

Helminthia Echioides. — Sermaize, R. R., le long d'un chemin des bois, entre Sermaize et Pargny.

Orobanche cruenta. — R. entre La Chaussée et Francheville.

V. *Citrina.* — Sur les collines crayeuses.

Blitum virgatum. — Trouvé sur les bords du chemin de fer, près de la gare de Vitry, le 19 septembre 1854.

Chenopodium Ambrosioides. — Cette plante, selon Mérat, est spontanée dans plusieurs départements. — Je l'ai trouvée sur une couche de mon jardin, à Saint-Amand, le 27 juillet 1854. — Rien ne porte à croire qu'on l'ait jamais cultivée; elle vient, soit *spontanément*, soit mélangée à d'autres graines utiles au jardinage.

Euphorbia Esula. — Trouvée récemment, à Vitry-le-François, par M. Thiébaut. — R. R. R.

Salix hippophæfolia. — Vitry-le-Brûlé, le long de la Saulx.

Polypodium Cristatum (de Bautier). — J'ai trouvé cette plante fougère dans les anfractuosités des rochers de Saint-Martin-d'Ablois. — En juin 1854.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

La Chambre consultative des arts et manufactures de Châlons vous avait communiqué une note sur la contrefaçon des vins de Champagne dans le Zollverein, l'Allemagne et la Russie méridionale, et sur l'emploi déloyal qui s'y fait des étiquettes des principales maisons de la Champagne, pour favoriser la vente de ces vins; vous avez accueilli avec empressement une communication dont l'objet intéresse si vivement la propriété agricole et l'industrie de notre département. M. Sellier, votre président, s'est chargé de cette importante question. Son rapport fera partie de vos publications de cette année.

Des questions de médecine et d'hygiène, de mécanique et de chimie industrielle, ont souvent occupé vos séances.

M. Guy, professeur à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons, vous a fait hommage d'un exemplaire de ses leçons de mécanique industrielle; cet ouvrage, dit M. Debacq, votre rapporteur, est exact, précis, clair et très heureusement coordonné; l'unité de vues qui le caractérise le rend éminemment propre à l'instruction des élèves praticiens auxquels il est surtout destiné.

M. le docteur Salle, votre rapporteur ordinaire des comptes-rendus de l'Académie des sciences, vous a entretenus verbalement de toutes les questions prati-

ques qui, pendant les deux dernières années, ont été traitées dans ce recueil important. Il vous a également rendu compte de toutes les questions de même nature contenues dans les publications des Sociétés savantes, avec lesquelles vous correspondez, ou dans celles qui vous ont été adressées par leurs auteurs (¹).

(¹) *Extrait d'un rapport, de M. le Docteur Salle, sur le précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.—Alimentation des enfants de moins d'un an dans les classes malaisées.— Tontines.*

.....

Un autre travail médical qui doit appeler l'attention des philanthropes, des moralistes, des économistes et du législateur, est l'opuscule de M. le Docteur Ducos, sur l'alimentation des enfants de moins d'un an, dans la classe malaisée du peuple. L'auteur, en s'appuyant sur l'exemple des animaux, préconise l'allaitement maternel et démontre les dangers de toute autre espèce d'alimentation. Pour prouver que la mortalité ne tient pas aux conditions d'habillement, d'habitation et d'aération, il a fait le relevé des enfants reçus aux crèches de Rouen, et il a trouvé qu'il en mourrait 56 sur 100. Ce travail doit être d'un jeune médecin, qui raisonne d'après des vues théoriques, n'ayant pas encore l'expérience des hommes et des choses. Il est vraiment bien superflu d'aller chercher dans les ouvrages de zoologie, et dans la méthode des éleveurs de bestiaux, des preuves de la supériorité de l'allaitement maternel; c'est si clair et si évident que personne ne l'a jamais contesté d'une manière générale. Mais, quand on en vient à l'application, la question devient très complexe et la pratique est hérissée de mille difficultés de détail. Nous sommes loin de vivre dans l'état de nature; il faut prendre les femmes dans les conditions où les place la société, aux prises avec les devoirs, les exigences et les besoins de leur situation; alors on

M. Titon, médécin, à Soudron, vous a fait hommage de sa thèse, pour le doctorat, laquelle a pour

---

voit les obstacles à un bon allaitement surgir de tous côtés. Sans parler des folies du siècle dernier, où, l'allaitement maternel ayant été mis à la mode par J.-J. Rousseau, l'on voyait des jeunes femmes de la classe riche, pour concilier les plaisirs du monde avec les devoirs de mère, faire passer, à de PETITS ENFANTS, de longues nuits d'hiver dans leurs carosses, pour pouvoir leur donner le sein entre une valse et une contredanse, combien y a-t-il de femmes retenues par un commerce de détail, par un travail continu, chez elles ou dans un atelier, qui ne peuvent donner qu'un lait médiocre et échauffé à un enfant qui ne quitte pas sa couche ou au moins sa chambre étroite et mal aérée. Dans de telles conditions l'allaitement maternel a peu d'avantages, et c'est si bien reconnu, que M. Ducos avoue qu'à Rouen, toutes les mères qui gagnent leur vie par le travail, dans les fabriques et les manufactures, et qui peuvent mettre 15 fr. de côté par mois, envoient leur enfant en nourrice. L'auteur prétend que l'enfant doit être exclusivement nourri du lait de la mère pendant sa première année; c'est une grande erreur; les nourrices pouvant fournir le lait aussi abondamment font de très rares exceptions. Toutes les femmes qui n'ont pas l'estomac vigoureux, et le nombre en est très grand, éprouvent après quelques mois d'allaitement des tiraillements pénibles, qui les forceraient de sevrer prématurément, si l'on ne se hâtait pas de leur venir en aide, en donnant une autre nourriture à l'enfant; et combien ne voit-on pas d'enfants ne prenant pas de sommeil, maigrissant et pleurant continuellement, parce qu'ils ne trouvent dans le sein de leur mère qu'une alimentation insuffisante, devenir immédiatement calmes et bien portants, en prenant quelques cuillerées de bouillie. C'est un fait qui se présente si souvent qu'il est connu de tout le monde. L'opinion de M. Ducos est donc trop absolue. Oui, l'allaitement maternel est le meilleur quand la mère a du lait, une bonne constitution et un estomac

objet des recherches chimiques et expérimentales sur l'absorption et la valeur thérapeutique des prépara-

---

solide, quand elle peut soigner son enfant, le tenir propre et le promener. Dans des conditions opposées, une nourrice étrangère, qui réunit toutes ces qualités, vaut mieux que la mère, et à son défaut le biberon peut encore être préférable. Si l'enfant a un estomac bien organisé, qui s'accommode du lait de vache ou de chèvre, il vient très bien ; à la vérité, si l'estomac de l'enfant repousse cette nourriture, il saute d'indigestions en indigestions, et sa vie est bientôt compromise, si l'on s'opiniâtre dans cette voie.

En parlant de la mortalité des crèches de Rouen, l'auteur observe que, si l'on perdait 56 p. 100 des agneaux, des poulains ou des veaux qui naissent dans les campagnes, ce ne serait qu'adresses et demandes pour changer cet état de choses, tandis que le fatalisme du peuple regarde sans étonnement la mort enlever ses enfants. On répète, la mort y est! C'est un ange de plus au Ciel! C'est un malheureux de moins, et tout est dit. L'administration des crèches voit avec peine sa charité donner d'aussi tristes résultats ; mais l'alimentation qu'y reçoivent les enfants est-elle la cause réelle du mal, comme le prétend M. Ducos ? J'en doute, car il est connu que l'agglomération des enfants est nuisible à leur santé. Dans le temps, l'administration des hospices de Paris, afin d'éviter les nombreux abus des nourrices, a créé des établissements particuliers pour élever les enfants abandonnés, en si grand nombre dans la capitale ; malgré toutes les conditions hygiéniques, l'intelligence des soins, et la surveillance exercée par des femmes dévouées, la mortalité était si considérable, qu'il a fallu y renoncer et revenir à l'ancien système, c'est-à-dire, à la dissémination des enfants dans la campagne, malgré les inconvénients graves qui ont été maintes fois signalés. Or, les crèches ne sont que des salles communes un peu moins encombrées, un peu plus spacieuses

tions iodées. C'est un traité complet qui a exigé de l'érudition, de longues recherches et plusieurs années d'observations et d'expérience.

M. le docteur Briquet, votre compatriote, médecin à l'hôpital de la Charité, agrégé honoraire à la Faculté de médecine de Paris, vous a adressé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns d'une haute importance, sur des points de pathologie et de thérapeuthique, et notamment son *Traité thérapeutique du Quinquina*, et son *Traité pratique et analytique du Choléra* de

---

que celles des hôpitaux, établies autrefois, dans lesquelles on retrouve les mêmes causes de mortalité. Ces faits étaient bien connus; mais les fondateurs, dans leur charitable enthousiasme, les ont oubliés ou négligés.

Cette mortalité des enfants de la classe pauvre a des conséquences qui commencent à se développer aujourd'hui, et qui sous un point de vue différent mériteraient d'attirer l'attention des pères de famille et même des législateurs. Depuis trente ou quarante ans, il s'est formé des assurances, des tontines sur la vie, qui, moyennant une somme donnée chaque année, devaient assurer aux survivants de vingt ou 21 ans, un bénéfice assez considérable; tous les calculs étaient fondés sur les tableaux de mortalité dressés d'après les actes civils de décès. Mais les décès sont fournis dans une grande proportion par les familles pauvres, qui ne s'assurent pas; il s'en suit que les assurés, appartenant à la classe aisée, se retrouvent à vingt ans en plus grand nombre que sur les tables de mortalité, et que le dividende est beaucoup au-dessous de ce qui a été promis. Les assurés retrouvent tout juste l'argent qu'ils ont avancé. Les dupes sont nombreuses actuellement, et il serait bon de mettre les familles en garde contre de telles déceptions.

1849, qui est appelé à tenir un rang très honorable dans l'histoire de cette cruelle maladie.

M. Salle vous a rendu compte de ces divers ouvrages, et vous avez élu membres correspondants MM. Briquet et Titon.

Vous vous êtes aussi, sur le rapport de M. Faure, attaché au même titre M. Cap, pharmacien, membre de l'Académie impériale de médecine de Paris, qui vous a envoyé un intéressant opuscule sur la glycérine, et sur ses applications aux diverses branches de l'art médical.

M. Jolly, membre de l'Académie impériale de médecine, et M. Chevillion, docteur médecin, à Vitry, vos correspondants, vous ont adressé, le premier, un mémoire sur les causes présumées du choléra, le second, un rapport sur le choléra observé à Cheminon; je regrette de ne pouvoir extraire, de ces ouvrages et des comptes-rendus de M. Salle, des faits et des opinions qui intéressent à un si haut point la sécurité, la santé et la vie des populations. Vous devez encore à M. le docteur Chevillion, une observation manuscrite d'une gangrène pultacée de la lèvre, à la suite d'une piqûre de sangsue : ce travail de votre correspondant sera compris dans vos publications. Enfin, vous avez reçu de M. le docteur Mathieu, de Vitry-le-Brûlé, tant à l'occasion des assises scientifiques, qui se sont tenues cette année à Châlons, que pour vos concours, de très intéressants produits chimiques; vous lui devez,

membre correspondant, vous a fait hommage de deux ouvrages dont il est l'auteur : une *Histoire abrégée des principales Inventions et Découvertes faites en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, publiée en 1846 et autorisée par le conseil royal de l'instruction publique; et une *Histoire des progrès de la Civilisation en Europe depuis la même époque jusqu'au XVIe siècle*. Le rapport que M. Caquot, notre collègue, vous a fait sur ce dernier et important ouvrage sera imprimé à la suite du compte-rendu de vos travaux.

M. Ed. de Barthélemy, vous a lu une intéressante notice sur le cartulaire de l'abbaye de Toussaint de Châlons; vous avez regretté que l'état de vos finances ne vous permît pas de publier ce précieux document.

Vous vous étiez fait représenter par M. le comte de Mellet, au Congrès de 1855, des délégués des Sociétés savantes des départements; votre collègue vous a rendu un intéressant compte des principales questions traitées dans cette session [1].

---

[1] *Extrait du rapport de M. le comte de Mellet. — Pisciculture. — Publications.*

.....

M. Millet, inspecteur des eaux et forêts, a mis le Congrès au courant des nouveaux progrès qu'avait faits dans notre pays, depuis un an, la science de la pisciculture, dans la pratique, comme dans la théorie. Partant de cette observation que certaines espèces de poissons collent leurs œufs aux herbes des

Je m'arrête, laissant sous silence de nombreuses lectures sur des sujets historiques, archéologiques ou littéraires, qui ont fait le charme de plusieurs de vos séances, car je me suis imposé le devoir de me renfermer dans ceux de vos travaux qui m'ont paru se rattacher plus particulièrement à des questions d'utilité publique et notamment à l'agriculture et à l'industrie.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.

Des changements de résidence vous ont enlevé deux membres titulaires résidants.

M. Lebrun, directeur de l'École impériale d'arts et métiers de Châlons, qui par ses connaissances variées

---

bords des rivières, il a demandé que les conseils généraux tâchassent d'obtenir des Préfets que l'opération du faucardement des cours d'eau ne se fît pas avec trop de rigueur, et que, comme cela se pratique dans quelques départements, on pût laisser sur les rives une portion des herbes qui s'y trouvent, pour favoriser la ponte des espèces de poissons pour lesquelles cette précaution est nécessaire.

Le Congrès, passant en revue diverses questions portées au programme de ses travaux, a insisté sur l'utilité qu'il y aurait à ce que les Sociétés savantes des départements fissent de fréquentes communications à la presse de leurs circonscriptions, en publiant souvent dans les journaux des instructions claires et succinctes sur les objets relatifs à l'agriculture, à l'industrie, à l'avancement des sciences archéologiques et aux arts, et en donnant de temps en temps par cette voie de publicité des notions sur toutes les branches des connaissances intellectuelles les plus essentielles à répandre.

fussions redevables à notre propre industrie. M. Perrier répondit à cet appel, et, de concert avec un chimiste d'Épernay, il vous fournit une cassonnade blanche, extraite de la betterave. L'impulsion était donnée, et nous pouvons reconnaître aujourd'hui l'immense service rendu à notre industrie et à l'humanité par les inventeurs du sucre indigène.

Vos dernières relations avec M. Perrier-Jouët avaient pour objet l'horticulture, qu'il aimait passionnément; ses brillantes expositions vous ont puissamment aidé à en répandre le goût dans le département. Mais ce qui vous fait par-dessus tout vivement sentir sa perte, c'est cette aménité, cette douceur, cette égalité de caractère, cette obligeance à toute épreuve, cette franche loyauté qui conciliaient à M. Perrier les sympathies et l'attachement de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher.

M. Claude-Gervais Bourgeois, propriétaire à Suippes, s'est fait de bonne heure remarquer par son ardent désir de se rendre utile à ses concitoyens. Aussi, dès qu'il put entrer dans la vie publique, il fut appelé par son canton à l'honneur de le représenter au conseil général du département, où il siégea pendant vingt-deux ans.

M. Bourgeois fut pendant toute sa vie entouré de l'affection des habitants de Suippes, où sa cordialité, son obligeance, sa bienfaisance étaient proverbiales: il y contribua à l'établissement d'une caisse d'épargne et d'une société de secours mutuels, dont il fut nommé président. Vous perdez en M. Bourgeois-Thierry un

correspondant profondément versé dans la science des médailles et des antiquités.

M. Onésime Seurre, docteur ès-lettres, membre de l'athénée des arts, de l'institut polytechnique, lauréat des jeux floraux, auteur des nombreuses poésies, appartenait, en littérature, à l'école classique; en morale, il était poète et penseur chrétien; vous aimiez à suivre, dans les œuvres qu'il vous a successivement adressées, le développement de son beau talent, qui grandissait encore quand la mort l'a ravi à la noble mission à laquelle il avait voué sa muse.

M. Hermant-Lesaint, dont vous avez il y a quelques jours appris la mort prématurée, laisse dans vos rangs un regrettable vide. M. Hermant a été pendant longtemps instituteur à Sompuis, dont il est devenu maire; instituteur capable et dévoué à son enseignement, il a composé pour ses élèves plusieurs ouvrages élémentaires qu'il a soumis à votre appréciation, et auxquels vous avez reconnu du mérite. Comme maire, il se distingua aussi par son zèle, son intelligence et par son ardeur à rechercher et à saisir toutes les occasions d'être utile. Vous lui devez de nombreux renseignements sur toutes les questions agricoles qui pouvaient concerner l'arrondissement qu'il habitait depuis longtemps et qu'il connaissait si bien.

Membres nouveaux.

Vous avez pendant ces deux mêmes années réparé

vos pertes par de nombreuses nominations. Vous avez élu membres honoraires non résidants :

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces de France,

Et M. le marquis de La Rochefoucault-Liancourt.

Membre honoraire résidant.

M. le docteur Delacroix père.

Membre titulaire résidant.

M. Demaiche, inspecteur de l'Académie de Paris, chargé de la direction de l'instruction dans le département de la Marne.

Membres titulaires non résidants.

MM. Charles Perrier, maire d'Épernay, membre du Conseil général.

Le baron Chaubry de Troncenord, membre du Conseil général.

Le comte de Mellet, membre de l'Institut des provinces de France, à Chaltrait.

Haudos, membre du Conseil général, maire de Loisy-sur-Marne.

Williame, membre du Conseil général.

Nitot, membre du Conseil général, maire d'Ay,

Lapoulle, membre du Conseil général, maire de Witry-les-Reims.

Jules Lamairesse, maire de S-Martin-sur-le-Pré.

Membres correspondants.

Cap, membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

MM. Émile Dérodé, président de l'Académie impériale de Reims.
V. Chatel, membre de la Chambre consul. de Vire.
Bossin, pépiniériste à Paris.
Bitterlin, docteur-médecin à Vitry.
Roux-Ferrand, sous-préfet à Épernay.
Jamin, pépiniériste à Bourg-la-Reine.
Titon, docteur-médecin à Soudron.
L'abbé Aubert, curé desservant de Juvigny.
Anatole de Barthélemy, sous-préfet de Belfort.
A. Jourdier, publiciste à Versailles.
Le Cte. Odart, propr. à La Dorée (Indre-et-Loire).
Le marquis de Bryas, ancien maire de Bordeaux.
Le docteur Guyot, à Sillery.
Le comte de Riocour, à Vitry-la-Ville.
Perinet, juge suppléant à Vitry.
L'abbé Cordier, curé desserv de Martigny (Aisne).

CONCOURS.

La dernière partie de la tâche de votre Secrétaire consiste à exposer le résultat de vos concours :

PREMIER CONCOURS.

EXPLOITATIONS RURALES.

Ferme de M. le comte de Riocour, à Vitry-la-Ville, exploitée par M. Vigy-Barlin depuis 1851.

Cette ferme a été visitée par votre correspondant, M. Ponsard, les 25 juillet et 7 août derniers. Elle comprend 154 hectares de terres, dont 14 hectares de prés

et 11 hectares de friches; le sol est tout entier de terres calcaires, divisées pour la quantité à peu près également en 1re, 2e et 3e classe.

Dix personnes sont employées à cette exploitation: M. Vigy et sa femme, un berger, une servante et six aides. La ferme nourrit 12 chevaux, 25 vaches, 290 moutons et 250 volailles.

Les chevaux sont de race Percheronne et Ardennaise; les élèves, provenant de croisements avec les étalons des haras, sont mis en liberté dans des herbages créés derrière la ferme.

Les vaches sont en général de race Comtoise. M. Vigy a acheté un taureau Durham Flamand.

On tire un excellent parti du lait : outre ce que boivent les veaux et ce qui est consommé dans la ferme, il en est expédié chaque jour par le chemin de fer, pour Paris, 60 à 80 litres au prix de 10 centimes; c'est un produit qui dépasse 2,000 francs par an.

Le troupeau est bien composé; les animaux sont de bonne nature, bien disposés à l'engraissement; ils peuvent peser de 25 à 40 kilos. Les toisons lavées à dos sont de 1 kil. 25, à 1,50, pour les brebis, et de 2 kil. à 2,50 pour les moutons. M. Vigy a vendu sa laine 6 fr. le kil. cette année.

Les assolements se succèdent dans l'ordre suivant: 1° jachère fumée; 2° blé; 3° orge ou seigle dans lequel on sème la prairie artificielle; 4° prairie artificielle; 5 *idem*, avec fumure d'automne pour le blé; 6° blé; 7° avoine. Dans les terres de 3e classe, le

seigle, avec 1/2 fumure, succède à la jachère, au lieu du froment.

La quantité de fumier répandue pour blé est de 17 voitures à 4 chevaux par hectare.

M. Vigy fume un peu moins sur trèfle ou sainfoin.

Quand il prit la ferme, il n'existait pas de prairies artificielles; il en possède aujourd'hui 30 hectares, qui se renouvellent par moitié tous les ans.

Les chemins d'exploitation étaient en très mauvais état; M. Vigy a fait de grands sacrifices pour les rétablir; aujourd'hui ils sont bons, et contribuent à la prospérité et à la bonne tenue de la ferme.

M. Vigy ne vend aucune paille.

Cette culture, dit en terminant M. Ponsard, peut servir de modèle aux habitants du pays.

Mme Vigy sait parfaitement tirer parti des menus produits de la basse-cour, si importants et souvent si négligés dans la plupart des fermes.

Les rendements de cette exploitation, en 1855, ont été, excepté pour le seigle, supérieurs en grain à ceux des années moyennes : ainsi, par hectare, les froments ont rendu 19 hectolitres et demi; les orges, 19 hect. 75 litres; les avoines, 35 hectolitres; les rendements des années moyennes sont pour le froment, 17 hect. 40 litres; pour les orges, 19 hect. 30 litres, et pour les avoines, 30 hect. 40 litres; les seigles, au contraire, qui donnent en année moyenne par hectare 25 hectolitres, n'en ont produit cette année que 15.

Vous avez décerné une médaille d'argent, grand module, à M. Vigy-Bablin.

DEUXIÈME CONCOURS.

HORTICULTURE.

En appelant, pour la septième fois, les produits horticoles du département à une exposition publique, et en choisissant pour cette exposition la saison d'automne, vous n'avez point eu l'idée d'exclure de vos concours les produits des autres saisons de l'année; vous avez au contraire, par une disposition spéciale, annoncé que vous donneriez, cette année comme les précédentes, des encouragements à tous les progrès en horticulture.

Je n'ai à vous entretenir ici que des distinctions que vous avez accordées pour les produits non exposés; ceux qui ont figuré à l'exposition feront l'objet du compte-rendu qui sera lu dans cette séance par M. le compte de Lambertye, et qui fera partie de vos publications.

M. Arbeaumont. — *Pêchers* (1). — Vous aviez chargé une commission de visiter les pêchers de M. Arbeaumont (Magloire), jardinier, à Vitry-le-François.

M. Arbeaumont est, dans le département, le premier jardinier, travaillant pour son compte, qui soit allé prendre les conseils de Lepère, et qui ait appliqué, dans l'arrondissement de Vitry, les nouvelles méthodes de formation et de conduite des arbres fruitiers.

La plantation de son jardin, qu'il vous a montrée

---

(1) *Commission :* MM. Sellier, Royer et Thiébaut, *rapporteur.*

cette année, et qui date de 1849, n'est pas son coup d'essai; elle en remplace une autre, âgée de huit ans, qui venait de périr instantanément.

La charpente de ses arbres offre une régularité parfaite (¹); votre Commission n'en a encore vu d'aussi

---

(¹) *Extrait du Rapport de M. Thiébaut. — Formation des sous-mères. — Nouveau moyen de garantir l'intérieur des pêchers carrés.*

Au levant, trois pêchers sont disposés sous la forme en U; chacun a pour se développer 7 mètres de largeur sur 3 mètres 50 de hauteur, soit 24 mètres de surface à couvrir. La hauteur et la largeur ont été calculées de manière que chaque moitié d'arbre forme un carré parfait. Plantés en 1849, ils ont quatre branches horizontales et préparent leur cinquième, une branche par année; quoique M. Arbeaumont ait accordé deux ans à la première branche horizontale, il reconnaît qu'il s'est trop pressé; à l'avenir, il mettra deux ans pour former chacune des deux branches inférieures de chaque côté. Les horizontales inférieures ont atteint la longueur qui leur est destinée et les autres sont retenues dans une proportion convenable, de manière à figurer la pyramide. M. Arbeaumont forme ses branches secondaires ou horizontales par l'arcure, et voici de quelle manière: quand la flèche dépasse de 10 à 15 centimètres la place indiquée pour la branche secondaire, il la ploie doucement, ayant soin de laisser sur le point culminant de la courbe un œil, qui ainsi placé ne tarde pas à pousser en branche anticipée et à continuer la flèche, mais cependant pas assez vigoureusement pour l'emporter sur la pointe recourbée en secondaire, qui conserve longtemps son avantage sur la flèche, la sève continuant à suivre sa première direction. Ces branches forment avec la branche-mère des angles droits et sont toujours placées à la même hauteur, vis-à-vis l'une de l'autre. La

beaux dans le département que chez M. le comte de Lambertye.

Vous avez décerné à M. Arbeaumont une médaille d'argent.

---

distance entre elles est de 80 centimètres : l'expérience a prouvé à M. Arbeaumont que cette distance est un peu grande ; il la réduit maintenant à 65, et obtient ainsi une secondaire de plus.

.....

De trois arbres plantés au midi deux seulement ont survécu ; ils ont été taillés jusqu'au printemps dernier sous la forme carrée, une branche-mère de chaque côté et quatre sous-mères inférieures ; les deux plus basses ont atteint leur longueur, et le moment est venu de remplir l'intérieur ; M. Arbeaumont allait y procéder à la manière de Lepère, c'est-à-dire en créant sur la branche-mère quatre sous-mères supérieures, qui en deux années auraient rempli tout le vide intérieur. Là est la pierre d'achoppement pour tous les arboriculteurs et aussi la cause des divergences d'opinion. Jusqu'à la création de ces sous-mères supérieures, l'arbre s'équilibre assez bien ; mais, une fois la sève lâchée dans ces branches, elle s'y précipite avec une telle furie qu'abandonnant son ancien cours, elle laisse périr d'inanition les inférieures ; si le haut n'est maintenu avec une sévérité extrême, pincé, taillé tous les quinze jours, le bas est bientôt dégarni. Pour obvier à cet inconvénient, M. Arbeaumont a imaginé de prendre sur les branches, à 25 centimètres de l'enfourchement du tronc, deux coursonnes vigoureuses qu'il ramène en forme d'A majuscule dans l'axe de l'arbre ; puis par une greffe en approche des deux coursonnes il fait une seule tige, laquelle est destinée à donner une palmette simple qui mettra quatre années à parvenir au chaperon. Pendant ce temps, la partie inférieure qui a déjà cinq années de végétation prendra encore de la force et plus tard ne pourra plus être dominée par la partie supérieure. Le pêcher ainsi disposé

M. Bréjon. — *Asperges forcées.* — En 1851, sur la proposition de M. le comte de Lambertye, vous avez décerné une médaille de bronze à M. Bréjon, jardinier de M. Moët à Pierry, pour sa culture d'asperges forcées. Depuis cette époque, M. Bréjon a continué à donner, chaque année, à cette culture, des soins intelligents et couronnés de succès. Il vous a présenté, le 3 janvier 1855, vingt-cinq asperges d'une longueur et d'une grosseur remarquables (plusieurs avaient 10 centimètres de circonférence), tendres jusqu'aux 2/3 de leur longueur.

Ces asperges provenaient d'un semis de graines récoltées sur un pied qui lui avait paru extraordinaire pour sa grosseur.

Ces graines ont été semées dans un carré disposé pour recevoir des châssis; le 1er décembre, les châssis, au nombre de vingt-quatre, furent posés, et, le 25 du même mois, eut lieu une première récolte de cent-six asperges pareilles à celles qui vous ont été adressées.

Vous avez récompensé cette remarquable culture d'une médaille d'argent, et vous avez donné, avec cette distinction, à M. Bréjon le *Manuel de culture maraîchère* de Moreau et Daverne.

---

présente dans son ensemble deux arbres bien distincts pour la formation : le premier suit l'ancienne taille de Lepère et représente un V ouvert; le second, une palmette simple à branches obliques, s'encadrant dans le vide du V, de manière à donner, après son achèvement, un carré complétement garni, sans crainte d'emportement dans les dessus.

M. Jondreville. — *Premiers Melons de saison en 1854.* — Plusieurs fois M. Paulin Jondreville, jardinier de M. Sellier à Oger, vous a adressé des primeurs de ses cultures sous châssis; ainsi, le 15 avril 1854, vous aviez reçu de lui deux pots de fraises Princesse-Royale.

Le 4 juin même année, il vous adressait deux melons de saison parfaitement mûrs; c'était vingt jours avant les jardiniers maraîchers de Châlons.

N'ayant pas eu de séance publique à la fin de 1854, vous avez dû réserver pour cette année les droits acquis d'après le programme de vos concours ordinaires, et vous avez décerné à M. Paulin Jondreville une médaille d'argent.

MM. Matras et Dubar. — *Collections de Pelargonium* ( ). — Deux demandes vous ont été adressées de Vitry-le-François, pour faire visiter des collections de *Pelargonium :* l'une par M. Matras, jardinier marchand, l'autre par M. Dubar, jardinier de M. de Lafranche-court, qui a déjà figuré avec succès à plusieurs de vos expositions et dont la riche collection d'achimènes a été l'un des plus beaux ornements de votre exposition.

M. Matras, ancien élève de M. Arbeaumont, est un homme de goût et d'intelligence; il a créé plusieurs collections de plantes. Dans une serre-bâche de 8 mètres de long sur 2 mètres de large étaient disposés deux cents *Pelargonium*. Ce qui frappait en entrant, dit M. Thiébaut,

---

(1) *Commission :* MM. Chevillion, Mathieu et Thiébaut, *rapporteur.*

c'était la multiplicité des fleurs et la belle végétation des sujets qui, vus chacun en particulier, présentaient la réunion de toutes les qualités résultant d'une culture parfaite : tige peu élevée, ramifications nombreuses sans confusion, tous les rameaux couronnés de bouquets bien étoffés, et surtout aucune trace de pucerons. Les grandes nouveautés, les plantes à prix élevés ne se trouvent pas dans cette collection : les *Fantaisies* et les *Odier* en forment le plus grand nombre; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une collection marchande, et que ce jardinier a beaucoup fait en construisant une serre spéciale et en y réunissant des variétés qu'avant cela il était difficile de se procurer à Vitry.

De chez M. Matras, votre commission s'est rendue chez M. de Lafranchecourt à Courdemanges. Là trois cent cinquante plantes, toutes méritantes, brillaient à l'envi et charmaient les yeux. *Gloire de Boulogne*, *May Queen*, *Lady Hardinge*, *Orphée*, *Lucifer*, *Mont-hécla*, *Madame Mielly*, *Ivanhoë*, *Queen of the may*, *Vulcane*, et tant d'autres, étalaient leurs larges pétales maculés de brun et de violet, ou couverts de stries les plus coquettes. De grands efforts ont été faits pour réunir cette belle collection. M. de Lafranchecourt a montré à votre commission plusieurs gains obtenus de semis faits par lui, un entre autres de forme irréprochable et d'une belle couleur : pétale supérieur largement maculé de violet foncé, bordé de rose, les inférieurs saumonnés, avec fond blanc rosé. Il a été nommé *Gloire de Courdemanges*.

jeunes et n'ont reçu de lui qu'une taille; mais ces premiers essais révèlent déjà le maître. Votre commission n'a pas cru devoir vous proposer, pour ce jeune praticien, une médaille d'encouragement, persuadé qu'aussitôt que le temps lui aura permis de montrer des résultats complets, il aura acquis des droits à l'une de vos premières distinctions.

Vous avez donc décidé que des félicitations seraient adressées à M. Charles Deffaut pour ses premiers travaux en arboriculture.

M. Naudin, *Jardinier de M. Bertrand-Lemaire, à Jâlons. — Plantations et restaurations d'arbres fruitiers, Melons sur butte* (¹). — Votre Commission d'horticulture a visité aussi les jardins de M. Bertrand-Lemaire à Jâlons, confiés depuis moins d'un an aux soins de M. Naudin, ancien jardinier de M. le comte de Lambertye.

Ces jardins, qui consistent en un parterre, deux potagers, un verger de vieux arbres à plein vent, deux jardins anglais, avec massifs de jeunes arbres destinés aux diverses formes régulières, s'étendent sur une superficie de près de 4 hectares, et présentent un développement de 380 mètres de murs, qui n'ont malheureusement qu'environ 2 mètres de hauteur.

Dans le plus petit jardin anglais, votre commission a remarqué environ cinquante arbres de quelques années de plantation : cerisiers, mirabelliers, pommiers,

---

(¹) *Commission :* MM. Sellier, Dorin, Royer, *rapporteur.*

en voie de restauration, et ayant déjà pris sous la main de l'habile praticien des formes régulières de vases ou de pyramides.

Dans le grand jardin anglais, se font remarquer deux beaux massifs de jeunes poiriers ; l'un, qui occupe une superficie de 7 ares, et qui comprend cinquante sujets, a été planté en février 1854, dans un sol complétement défoncé à la profondeur de 70 à 80 centimètres et rechargé de terre de prairie ; à son arrivée dans la propriété, M. Naudin a créé une pelouse sur ce massif pour entretenir la fraîcheur au pied des jeunes arbres.

Le second massif, planté par lui en décembre dernier, compte une superficie de 16 ares environ, sur un sol complétement défoncé et renouvelé par de la terre de prairie, et compte cent vingt-deux sujets, dont dix-huit pommiers. Ces arbres n'ont point reçu de taille à la plantation ; il ne leur a été fait, suivant la recommandation de Dubreuil, que les quelques suppressions nécessaires pour mettre la tête en rapport avec la racine.

Chaque pied d'arbre porte une plaque indiquant le nom du fruit, l'époque de sa maturité et la pépinière d'où il a été tiré. Dans ce massif, les fruits ont été placés selon l'époque de leur maturité : ceux d'été au levant, ceux d'hiver au couchant, ceux d'automne au midi et les pommiers au nord.

Votre commission a ensuite visité dans le plus grand détail les premières opérations de restaurations effectuées par M. Naudin sur les espaliers de la propriété.

Des 380 mètres de murs, 300 au moins sont garnis

de pêchers d'un an de plantation à sept ou huit ans d'âge. Tous ces arbres sont en voie de formation ou de restauration; quelques-uns ont pris déjà la forme carrée assez régulière; les deux branches mères forment un V très ouvert à cause du peu d'élévation des murs; plusieurs ont 7 à 8 mètres d'envergure; un plus grand nombre sont dirigés en palmettes simples à branches horizontales; d'autres enfin, parmi les plus anciens, resteront sans forme déterminée; des gourmands ont été pris partout où ils se sont présentés, et utilisés pour garnir les parties inférieures et centrales depuis longtemps dénudées.

Votre Commission a vu avec un véritable intérêt ces nombreux travaux, qui ne sont toutefois que des dispositions pour l'avenir, et dont le succès ne se manifestera que dans deux ou trois ans; mais, en préparant l'avenir, M. Naudin n'a pas perdu de vue le présent; par suite d'une taille bien raisonnée et de pincements opérés à point, la plupart de ces arbres sont aujourd'hui, dans la plus grande partie de leur étendue, garnis de branches fruitières, bien espacées, bien vertes, sans emportement, atteignant toutes et ne dépassant pas la grosseur d'une plume; enfin, sur plusieurs, un palissage habile a réparti la verdure de manière à leur donner dès à présent l'apparence d'une restauration complète; la floraison du printemps prochain sera magnifique.

La culture du framboisier, comme celle du groseillier, avait toujours été négligée dans notre département, où l'on semblait ignorer le parti qu'on peut

n tirer, et ne pas se douter encore que la conduite le ces arbustes, raisonnée d'après le mode de leur régétation, leur ferait produire, comme à tous les arbres en général, des récoltes plus belles, plus abondantes et plus assurées. Aussi c'est avec plaisir que votre Commission vous a signalé, parmi les travaux d'installation de M. Naudin, une petite plantation de framboisiers en rigole, d'après la méthode si clairement exposée dans la *Pomone française* de Lelieur et dans le *Cours complet d'arboriculture* de Dubreuil.

Enfin, outre des cultures de melons sous châssis, dont il n'y avait plus à s'occuper à l'époque de sa visite, votre Commission a remarqué un pied de melon sur butte, d'après la méthode de Loisel; l'un de ces pieds de l'espèce *moscatello* portait dix-huit fruits de belle et d'égale grosseur; l'autre, de l'espèce dite melon de Portugal, quinze fruits égaux en grosseur et plus forts que ceux du premier. M. Naudin compte renouveler l'année prochaine sur une plus grande échelle ce premier essai. Votre Commission l'y a engagé; cette culture peut présenter un véritable intérêt pour notre ville, et conduire au remplacement du melon brodé, dit de Châlons, par des espèces plus productives et de qualité supérieure.

Il ne pouvait être ici question d'un encouragement à donner; vous n'aviez, comme pour le jeune Deffaut, qu'à constater un point de départ. Le mérite de M. Naudin vous est connu; vous l'avez félicité de ses premiers travaux, et vous vous plaisez à annoncer que dans

peu les jardins de M. Bertrand-Lemaire, à Jâlons, et de M. Haudos, à Loisy, seront, pour les jardiniers qui voudraient se fortifier dans leur art par la vue du modèle, deux bonnes écoles pratiques.

CINQUIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

(Rapport de M. Sacy.)

La Commission du cinquième concours a recherché avec soin, dans les états qui lui ont été produits par l'administration du service vicinal du département, quelles étaient les communes dont les sacrifices et le zèle soutenu pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux méritaient le plus d'être récompensés. Elle s'est appuyée pour cela sur les travaux faits pendant les trois dernières années écoulées (1852, 1853 et 1854), et a surtout pris en considération les contributions extraordinaires que se sont imposées les communes, et les souscriptions faites par les habitants.

Elle pourrait vous signaler, dans chaque arrondissement, plusieurs communes qui toutes auraient des droits à vos récompenses, mais elle a dû se renfermer dans votre programme, qui n'accorde qu'une médaille par arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Commune de Sapicourt. — Population : 99 habitants. — M. Fremyx de Sapicourt, maire.

Cette commune exécute depuis plusieurs années trois journées de prestations et vote 5 centimes spéciaux, ce

qui compose le maximum des ressources qui d'après la loi peuvent être imposées aux communes; ces ressources s'élèvent annuellement à 464 francs. Le conseil municipal a voté en outre depuis trois ans 477 francs 13 centimes sur les revenus communaux et, en 1853 et 1854, 308 francs 40 centimes pour impositions extraordinaires, soit 17 centimes par année. Les habitants ont ajouté, en 1852, trois journées de prestations volontaires et ont fait, en 1854, une souscription en argent s'élevant à 200 francs.

Ces sacrifices ont atteint un supplément de ressources de 85 centièmes, presque le double de celles légales.

Les chemins de Branscourt, de Prouilly, de Courcelles et de Treslon, sont ceux sur lesquels des travaux ont eu lieu; ils consistent en déblais, construction de chaussées et de trois aqueducs. Déjà, il y a deux ans, vous avez décerné à cette commune une médaille de bronze, mais en réservant pour l'avenir ses droits à une médaille d'argent; les résultats que nous venons de signaler indiquent le prix qu'elle attache à vos récompenses.

La commune d'Ormes mérite aussi d'être signalée; les travaux qu'elle a faits sur le chemin qui la relie à Thillois sont aussi importants que bien exécutés.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Commune de Dampierre-le-Château.—Population : 504 habitants. — M. Flamain-Caquot, maire.

Outre trois journées et 5 centimes spéciaux, s'élevant depuis trois ans à 3,914 francs, le conseil mu-

nicipal a voté 1,879 francs 80 centimes sur les revenus de la commune; les habitants y ont ajouté, en 1853, une quatrième journée volontaire de prestations, et ont ouvert, en 1854, une souscription en argent qui s'est élevée à 1,152 francs; la commune a en outre dépensé 770 francs provenant de subventions de l'État; les ressources additionnelles au maximum légal se sont ainsi élevées à 70 p. 0/0.

Les travaux faits par cette commune consistent en terrassements, construction de chaussée et approvisionnement de matériaux pour entretien.

Les communes de Servon et de Vienne-le-Château se sont également distinguées par les grands sacrifices qu'elles ont faits sur leurs revenus en faveur de leur vicinalité.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Commune d'Outines. — Population : 544 habitants. — M. Cosset, maire.

Chaque année depuis trois ans, la commune d'Outines vote trois journées de prestations, et 5 centimes spéciaux, lesquels se sont élevés pour ces trois années à 6,978 francs 50 centimes, plus 700 francs d'impositions extraordinaires représentant 17 centimes. Les habitants ont en outre volontairement exécuté une quatrième journée de prestation, et ouvert, pour chacune desdites trois années, une souscription qui s'est élevée à 720 francs 50 centimes, ce qui porte pour ces trois années le montant des souscriptions en nature et en argent à 4,393 francs 50 centimes, et forme avec les

impositions extraordinaires un supplément de neuf dixièmes au maximum des ressources légales.

Toutes ces ressources ont été employées en terrassements, grosses réparations et construction de chaussées et de pontceaux sur le chemin d'intérêt commun n° 12, de Drosnay à Champaubert, et sur le chemin de petite vicinalité d'Outines à Droyes.

Nous devons aussi vous rappeler que la commune de Vernancourt a déjà obtenu en 1845 une mention honorable; cette commune fait toujours des sacrifices importants sur ses revenus pour l'amélioration de ses voies vicinales.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Commune de Morains-le-Petit. — Population : 114 habitants. — M. Carst, maire.

Cette commune a constamment voté depuis trois ans, trois journées et 5 centimes spéciaux. Les habitants ont en outre fait volontairement, en 1832 et 1853, deux journées et demie de prestations volontaires et une journée et demie en 1854; ainsi cinq journées et demie de travail ont été fournies par les habitants pendant les deux premières années, et quatre et demie pendant la dernière. Dans les dix années précédentes, cette commune avait toujours exécuté cinq journées de prestations.

Les travaux faits consistent en terrassements, construction de chaussée et entretien sur les chemins de Morains à Aulnay-aux-Planches et à Écury-le-Repos, et sur le chemin de grande communication n° 7, de Bergères à Fère-Champenoise.

Les communes de Dampierre-au-Temple et de Livry-sur-Vesle doivent aussi vous être signalées. Cette dernière commune vous a adressé une demande où elle fait valoir les travaux qu'elle a exécutés sur ses chemins; mais les plus importants de ces travaux n'ont été faits qu'en 1855, et les états que dresse l'administration ne sont établis qu'en fin d'année.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Commune de Villevenard. — Population : 384 habitants.
— M. Bachelin, maire.

La commune de Villevenard, située dans les marais de Saint-Gond et dont les chemins étaient impraticables, a senti la nécessité de sortir de l'état d'isolement où la mettait l'inviabilité de ces voies de communication; aussi a-t-elle demandé et obtenu l'établissement d'un chemin d'intérêt commun qui traverse son territoire dans toute son étendue, et va de Joches à Saint-Prix.

Pour cela elle a voté chaque année, depuis 1851, trois journées de prestations, 5 centimes spéciaux, 700 francs sur ses revenus, et 20 centimes de contribution extraordinaire, et les habitants ont en outre souscrit pour une quatrième journée de prestation volontaire; la somme des sacrifices ainsi faits par cette commune, en dehors du maximum des ressources légales, excède ce maximum de 81 centièmes.

Après la commune de Villevenard, celles de Grauves et de Broussy-le-Petit se sont fait le plus remarquer; la première, par les travaux importants qu'elle a

faits sur le chemin qui la relie à Avize, et la seconde, par ceux qu'elle a exécutés dans ses rues et sur le chemin qui la conduit à Broussy-le-Grand.

En présence de ces résultats, vous avez décerné une médaille d'argent à chacune des communes de :

Sapicourt (arrondissement de Reims).

Dampierre-le-Chateau (arrondissement de Sainte-Ménehould).

Outines (arrondissement de Vitry-le-François).

Morains-le-Petit (arrondissement de Châlons).

Villevenard (arrondissement d'Épernay).

Une médaille de bronze à la commune de Vernancourt, et, à la commune de Grauves, un rappel de médaille d'argent. Vous avez réservé à la commune de Livry ses droits à une récompense pour le prochain concours.

Ces communes méritent tous vos éloges pour les sacrifices importants qu'elles ont faits en faveur de leurs voies vicinales, que vous considérez avec raison comme se rattachant intimement aux besoins de l'agriculture.

NEUVIÈME CONCOURS.

POTERIES, TUILES, BRIQUES.

M. Lambin, tuilier à Avize (1). — M. Lambin n'est point le fondateur de son établissement; mais, plus ins-

(1) *Commission :* MM. Le Brun, Dinet-Peuvrel et le baron Chaudry de Troncenord, *rapporteur*.

truit que la plupart des tuiliers du département, il ne s'est point contenté de suivre la routine locale; il a visité d'autres usines, a lu quelques écrits sur la céramique; enfin, il a fait de louables efforts dans le sens de notre programme pour arriver aux résultats ci-après : 1° diminution de la durée du chômage; 2° utilisation de la chaleur; 3° cuisson séparée des pierres à chaux et des terres argileuses; 4° mélange et macération des terres par des procédés mécaniques substitués au marchage. La première de ces améliorations consiste dans l'établissement d'un four à feu continu, pouvant cuire en toute saison; il a ensuite fait monter un malaxateur qui, en préparant avec promptitude et à peu de frais une masse considérable de terre, lui facilite les cuissons d'hiver sans compromettre la santé des ouvriers marcheurs. Ce malaxateur est une machine à engrenage tournant dans un grand tonneau à l'aide d'un manége mu par un cheval, et faisant tomber la terre dans une fosse attenant à l'atelier de moulage; cet instrument mélange les terres plus promptement, plus complètement, et réalise une notable économie dans la main-d'œuvre.

A l'égard du sèchage des produits confectionnés, voici ce qui a été fait à bien peu de frais : un atelier de moulage entouré de rayons en planches a été disposé au-dessus d'un four; la fumée s'échappe par un gueulard en maçonnerie et la chaleur se répand, dans toute l'étendue de ce local, par des ouvertures pratiquées dans plusieurs parties du plancher. C'est dans cet atelier chauffé, qu'en hiver on peut continuer les travaux avec les mêmes avantages que dans la belle saison, et de plus sans la crainte d'éprouver les pertes

qu'occasionnent dans nos climats la pluie, la grêle, les gelées blanches et le passage rapide du froid humide du matin à la grande chaleur du jour, pertes qu'on évalue à environ 20 p. 0/0.

Ajoutons que M. Lambin a fait faire des rails en fer sur lesquels de petits wagons transportent les marchandises des ateliers dans le four, et du four dans les magasins. Ce petit chemin de fer est mobile : il peut se transporter sur tous les points de la fabrique selon le besoin, il se coude et se redresse à volonté, et lorsqu'il est demonté, il n'occupe pas, sous un hangar, plus de place qu'une petite charrette.

Ainsi donc, sans avoir rien inventé, M. Lambin a su profiter de plusieurs procédés négligés dans nos usines; sans avoir non plus confectionné des produits remarquables par leur forme, leur élégance ou leur utilité particulière, il a marché dans la voie du progrès; ses marchandises sont de bonne qualité, résistantes et bien conditionnées. Vous avez, sur la proposition de votre Commission, décerné à M. Lambin une médaille de bronze pour les améliorations qu'il a introduites dans sa fabrication.

DIXIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Leconte aîné à Reims. — *Exploitation de vidanges, leur désinfection et leur appropriation aux engrais* (1). — L'usine, que M. Leconte aîné vous

(1) *Commission :* MM. Landouzy, Charpentier-Courtin et Malbran, *rapporteur.*

a demandé de faire visiter, a onze ans d'existence; elle a été, à différentes époques, l'objet de distinctions honorifiques les plus flatteuses pour son auteur, qui par des perfectionnements successifs est parvenu à en faire un modèle en ce genre (¹).

(¹) *Extraits du Rapport de M. le Docteur Maldan.*

.....

(¹) Tout d'abord on ne peut s'empêcher d'être surpris du bon ordre, de la propreté, de l'administration excellente de cet établissement. Rien n'y annonce la nature exceptionnelle de cette industrie que les règlements spéciaux de salubrité ont dû tenir à distance des autres habitations. On se croirait dans une ferme ou dans une propriété ordinaire.

Un très grand hangar, complètement fermé, contient dans ses divers compartiments tout le matériel de l'exploitation et les fosses où sont contenues les vidanges.

De grands bassins au nombre de dix, élevés au-dessus du sol, façonnés en pierres dures, chaux hydraulique, ciment de briques pilées, ou même de Vassy, communiquent les uns avec les autres ou s'isolent, pour la bonne distribution et pour la commodité des réparations, au moyen de vannes mobiles d'un maniement très facile. Le tout est recouvert d'un plancher mobile, et à plusieurs compartiments, ce qui permet la circulation sur ces bassins comme sur un sol ordinaire.

Les vidanges amenées de la ville et déversées dans ces fosses se vendent en nature, sous forme d'engrais liquide, sans mélange étranger, sans autre préparation que celle qui consiste à les ramener à un titre égal et uniforme, titre qui puisse être constaté à volonté par le vendeur et l'acheteur, simplement, facilement, au moyen d'un instrument qui n'est autre que l'aréomètre de Baumé.

Toutes ces matières apportées à l'établissement de M. Leconte sont versées dans un premier bassin, séparé d'un second

M. Leconte n'exploite pas seulement les vidanges comme amendement des terres ; il prépare encore d'autres engrais, et utilise d'autres détritus :

1° Sous le nom d'engrais animal : un mélange broyé

---

par un grillage destiné à opérer une filtration ou séparation de la matière fécale d'avec les corps étrangers, débris de laine, chiffons, etc., qu'elle peut contenir. Elles se répartissent ensuite successivement par une pente douce dans huit autres bassins, où elles sont broyées de manière à offrir une densité uniforme de quatre degrés Baumé. On peut, en établissant ou en fermant la communication entre les divers bassins, ajouter ou ôter à la densité de chacun, et arriver en somme à une concentration identique.

M. Leconte nous a fait observer qu'ayant été plusieurs fois à même de constater le titre de l'engrais liquide, qui est vendu aux environs de Lille, il ne l'avait toujours trouvé que d'un degré environ.

C'est donc avec ce titre supérieur que les produits de M. Leconte sont vendus aux cultivateurs des environs de Reims, qui peuvent arriver avec leurs voitures dans le hangar, les placer au bas des bassins, sous un tuyau fermant et ouvrant par une vanne. Par ce moyen en quelques minutes les plus grands vaisseaux peuvent être remplis avec un ordre, une propreté et une promptitude extrêmes.

M. Leconte livre en moyenne à l'agriculture de 35 à 40 mille hectolitres d'engrais liquide par an.

La dépense par hectare est de 100 à 150 francs pour le seigle, de 150 à 200 francs pour le froment, pour l'orge et pour la betterave.

Les détails accessoires de l'industrie ne sont pas moins soignés que le principal.

De grandes voitures, forme omnibus, très bien fermées, des

de chairs d'animaux préalablement cuites, de poudre de charbon, de cendres de bois et de suie;

2° Sous le nom de déchets de laines : les derniers résidus rejetés, comme absolument inutiles, par la société des déchêts; il en a été vendu cette année 5,500 hectol. à 1 franc;

3 Sous le nom de compost: 15 à 1,800 mètres cubes, par année, d'un mélange formé de terres salpêtrées, de tannée pourrie, de tourbe, de fumiers de cour ou d'écurie, et de lainages trouvés dans les fosses, arrosé avec les liqueurs faibles des vidanges.

Pour arriver à répandre l'usage de ces engrais et notamment celui de l'engrais liquide, M. Leconte a eu à vaincre bien des préjugés; aujourd'hui on se dispute ses produits; il ne peut satisfaire aux demandes. Les cantons presque entiers de Beine et de Verzy en apprécient les avantages si importants pour les petits cultivateurs surtout qui n'ont pas de grands troupeaux pour produire d'autres engrais.

Vous avez récompensé d'une médaille de vermeil cet établissement qui intéresse tout à la fois l'hygiène publique et l'agriculture.

---

tonneaux à clôture hermétique, des employés à l'uniforme de l'établissement, permettent de faire circuler en plein jour dans la ville, sans offenser les yeux ni l'odorat, les produits de la vidange qui peut s'opérer de jour comme de nuit, par suite des moyens désinfectants, charbon, chlorure, sels de fer qui accompagnent chaque opération.

OBJETS EXPOSÉS.

Machines agricoles (1).

M. Lelorrain, de Boult-sur-Suippe. — *Charrue à quatre socs, destinée à labourer dans les terres légères.* — Cette machine, à l'état d'ébauche seulement, ne peut être définitivement jugée aujourd'hui; toutefois la disposition de cet instrument a paru intéressante à votre Commission, qui vous a proposé d'encourager M. Lelorrain par une mention honorable, et d'ajourner votre jugement définitif au jour où la machine sera mise en état de fonctionner.

M. Gougelet, de Matougues. — *Construction d'une charrue devant fonctionner sans être tenue par son conducteur.* — *Herse-binoir*, inventées par M. Dégremont, du département de l'Aisne. — Cette charrue toute en fer et fonte paraît bien combinée. L'essieu coudé à sa partie droite permet à la roue de suivre le fond du sillon en maintenant la machine d'aplomb; votre Commission n'a pu la faire fonctionner et vous fixer sur sa valeur.

La herse-binoir, du même inventeur, en fer et fonte, est triangulaire; les dents sont fixées sur les trois côtés du triangle; son poids considérable doit

---

(1) *Commission :* MM. Duguet, Lamairesse, Gayot, Picot, Boulard, Ponsard, Lapouille, Picart, Brulé, Charpentier-Courtin, Chevillion, M. Ponsard, *rapporteur.*

suffire pour permettre de déchirer profondément le sol; elle semble particulièrement propre à scarifier les luzernes au printemps.

Ces instruments sont bien conçus et bien exécutés.

Votre Commission vous a exprimé le regret de ne pouvoir vous proposer aucune récompense pour l'inventeur, qui est étranger au département. Vous n'avez pu donner que des éloges à M. Dégremont.

Vous avez décerné une médaille de bronze au constructeur, M. Gougelet.

M. Royer (Gérasime), de Sompuis. — *Instrument servant à scarifier le sol, enterrer les semences et herser tout à la fois dans des terres légères.* — Cet instrument, qui n'a pas encore fonctionné, consiste en un châssis à sept traverses : les deux premières portent le scarificateur ; deux autres les socs, et les trois dernières les herses; des roues à crémaillères règlent l'entrée. Vous avez adressé des félicitations à M. Royer.

M. Gillet-Thiéry, de Courtisols. — *Introduction dans le département de la houe à cheval de Grignon.* — Vous avez été heureux de voir importé une fois de plus, dans le département, cet excellent instrument, qui est d'une si grande valeur pour le nettoyage des cultures sarclées, et vous avez remercié M. Gillet de le faire connaître encore davantage en l'exposant.

M. Nicaise-Paques, à Châlons. — *Collier et selle*

d'un nouveau système (¹). — Le collier présenté par M. Nicaise-Pâques, bourrelier à Châlons, est destiné

(¹) La bourrèlerie proprement dite, cette partie du harnachement qui s'applique plus spécialement à la confection des harnais du cheval de travail, la bourrèlerie qui nous aurait intéressé à un plus haut degré, a presque complètement fait défaut à l'Exposition universelle.

.....

Nous avons vu en août dernier, à l'Exposition départementale de la Marne, un collier qui vaut mieux que celui de M. James Dunlop. La même pensée a présidé à sa confection, mais d'une manière plus complète et mieux entendue. Ce harnais avait été déposé par M. Nicaise-Pâques, bourrelier à Châlons. Le temps avait manqué pour le faire admettre à l'Exposition universelle, où il aurait assurément tenu une place à peu près vacante, la première sans aucun doute. Ce collier est pourvu d'une accouple en fer disposée de façon à ce qu'on puisse soi-même élargir le collier du haut ; l'accouple en cuir nécessite l'intervention du bourrelier : voilà une première modification qui a son petit avantage. M. Nicaise la complète par un système de clavettes, au moyen duquel il élargit l'ouverture même du collier. Bien souvent, pendant la saison d'hiver, les chevaux, moins fatigués, grossissent beaucoup du cou et des épaules. A la reprise des travaux, le harnais se montre alors trop court et trop étroit. L'accouple en fer d'une part, les clavettes manœuvrées par les vis de l'autre, permettent d'agrandir le harnais et de lui donner les dimensions voulues sans qu'on soit obligé d'appeler l'ouvrier. Enfin, ce qu'en termes de bourrelier on nomme les *mansillons*, revêt ici une disposition telle que, si le cheval à vêtir du collier a l'épaule forte et chargée, on le remonte au point convenable, tandis qu'on le descend, au contraire, si l'élévation du garrot le commande. Le jeu à donner est de 15 à 18 centimètres, ce qui est suffisant dans tous les cas. Cette facilité de placer les harnais en plus haut ou plus bas prévient les blessures qui se montrent si souvent, soit

à être mis aux chevaux blessés au garrot par les colliers ordinaires, et permet d'utiliser ces animaux pendant le temps que leurs plaies mettent à se guérir. M. Nicaise obtient ce résultat en évidant le haut du collier et en y adaptant en arrière un demi-cercle qui le fait porter en partie sur le dos du cheval. Cette disposition, avec une modification dans la coupe du collier qui n'est point encore exécutée, mais que M. Nicaise a clairement exposée, ne laisse aucun doute sur l'utilité réelle de cet appareil.

Le système de selle imaginé aussi par M. Nicaise a pour but de prévenir les blessures causées par le frottement considérable des selles ordinaires; cinq rouleaux mobiles y sont adaptés, pour le passage de la dossière, et permettent tous les mouvements de va-et-vient du brancard, sans que le cheval en souffre.

Vous avez décerné à M. Nicaise-Pâques une médaille de bronze.

---

au garrot, soit à l'épaule, soit au poitrail, et permettrait d'employer un cheval déjà blessé en évitant l'appui sur le point malade ou contusionné. Nous n'avons rien vu, à l'Exposition universelle, de plus complet et de plus heureusement confectionné que le collier de M. Nicaise-Pâques.

Celui-ci a également apporté une modification utile à la sellette du limonier. Il fait reposer la dossière sur des rouleaux qui lui donnent beaucoup plus de liberté qu'elle n'en peut avoir par le système ordinaire. Dans les mauvais chemins ou dans les passages difficiles, le cheval doit en éprouver quelque soulagement.

(Extrait d'un article, de M. Eugène Gayot, membre de la Société, inséré au numéro du 20 décembre 1858 du *Journal d'Agriculture pratique*.)

M. Caillot, mécanicien à Songy. — *Coupe-racines.* — Cet instrument se compose d'une trémie triangulaire, sous laquelle, au moyen d'une glissoire horizontale, un couteau à double tranchant découpe les racines. Cet instrument du prix le plus modique, et fait surtout pour la petite culture, vous a paru intéressant. — Médaille de bronze.

M. Leblanc, de Saint-Amand. — *Coupes-racines à tambour.* — Les coupes-racines de cette espèce, déjà si connus, ne sont pas aussi recherchés que les coupes-racines à disque. Votre Commission cependant a remarqué dans l'instrument, présenté par M. Leblanc, la trémie en fil de fer, qui permet de suivre la marche de l'opération.

M. Greslot, ancien juge de paix à Plichancourt. — *Ruches à abeilles.* — Ces industrieux insectes, à qui nous devons la cire et le miel, ont trouvé dans M. Greslot un ami zélé, un architecte habile qui leur a consacré sa vie, et qui est parvenu à réunir dans leurs demeures les meilleures conditions de bien-être, et les dispositions les plus propres à y faciliter leur travail, et à le rendre plus productif.

Les ruches exposées par M. Greslot sont si adroitement combinées qu'on peut faire plusieurs récoltes partielles dans la même année, sur les essaims, sans détruire le couvain ni déranger les abeilles de leur travail; réunir deux ou plusieurs peuplades avec les rayons qui conviennent; faire des essaims partiels ou empêcher l'essaimage; diminuer ou augmenter la ca-

pacité ou le nombre des rayons, établir entre les édifices, ou dans le prolongement, en avant ou en arrière, l'espace nécessaire pour des constructions nouvelles; visiter chacun des rayons dans toute l'étendue des deux faces, soit pour se rendre compte des provisions, soit pour supprimer les portions défectueuses, prendre du couvain royal et s'emparer de la reine quand cela est nécessaire; changer la place ou la disposition de chacun des rayons, en prendre pour les mettre dans une ruche afin de fortifier les essaims tardifs et les ruches faibles, et les nourrir; enfin donner de l'air aux abeilles et leur présenter de la nourriture sans être obligé de soulever la ruche.

M. Greslot a exposé deux ruches : l'une à divisions horizontales, l'autre à châssis verticaux. Dans la première, des grillages bombés, fixés au-dessus de chacune des divisions, et qui constituent la partie essentielle, rendent possibles et simples toutes les opérations.

S'agit-il de réunir deux ruches, on enlève le couvercle de l'une, et on y substitue l'autre ruche débarrassée des hausses inférieures inutiles; la réunion se trouve ainsi effectuée avec les provisions des deux ruches. Veut-on seulement augmenter une ruche, on ôte le couvercle, et on le transporte sur une hausse vide qu'on met à la place occupée auparavant par ce couvercle.

Pour la récolte, après avoir ôté le couvercle, on enlève la hausse supérieure et on replace le couvercle toujours vide sur la deuxième qui devient la supérieure.

La ruche à châssis verticaux, à cause de sa forme

cylindrique, a pour avantages particuliers la bonne direction des rayons, la salubrité du logement, le maximum de volume dans des dimensions données. Ces ruches ont été, pendant toute l'exposition, pleines d'abeilles, et ouvertes de manières à laisser voir les constructions intérieures et le travail; un tube communiquant à l'extérieur et une grille métallique permettaient aux abeilles de sortir sans inquiéter les nombreux visiteurs.

Ces appareils vous ont paru, comme à votre Commission, aussi parfaits que possible; vous avez décerné à M. Greslot une médaille de vermeil.

M. Gaillet (Lambert), ancien charron à Suippes. — *Rouleaux à cannelures, ruches à compartiments.* — Ces deux objets vous ont paru intéressants. — Mention honorable.

MM. Theill et compagnie, de Châlons. — *Meules anglaises de 1m 30c de diamètre; autres dites demi-anglaises de 1m 50c, fabriquées avec des pierres du département.* — Vous avez accueilli avec empressement les premiers produits d'une industrie nouvelle dans votre ville, mais vous avez pensé que l'expérience seule pouvait faire apprécier le mérite des objets de cette nature.

Plusieurs machines vous ont été adressées des départements voisins, sans espoir de concourir à vos récompenses :

M. Bouchon, de La Ferté-sous-Jouarre. — *Moulin*

à bras. — Ce moulin, qui tient peu de place et peut fabriquer 7 kil. de farine par heure, a paru à votre commission très ingénieusement et très solidement construit. Le blé pénètre à travers l'œil de la meule supérieure et y subit une première atteinte par une noix en acier; il passe ensuite entre la première et la deuxième meules où il est moulu, et de là tombe dans une bluterie où il est convenablement classé, suivant les diverses qualités de la mouture. Ce moulin a subi des épreuves devant le Comice agricole de Vitry-le-François, et le rapport qui en a été fait lui est entièrement favorable.

M. Dausseur, mécanicien à Dampierre-sur-Aube. — *Batterie à grain*, dont diverses parties présentent des modifications tout à fait nouvelles.

Ce qu'elle offre de plus remarquable est un distributeur de gerbes qui, par des crochets ingénieusement mis en activité, envoie aux cylindres alimentaires une quantité toujours égale. Cette machine vous a paru réellement intéressante; vous avez vivement regretté de ne pouvoir la faire fonctionner sous vos yeux.

Engrais artificiels.

M. Fauvelle, de Reims, M. de Sussex, de Paris et M. Bénard (Julien), de Montmirail, ont exposé : l'un le guano artificiel de M. A. Derrien, de Nantes; le 2e l'engrais de Javel; et le 3e un engrais de son invention. Ces engrais ont été laissés à votre disposition;

vous vous proposez de les faire expérimenter par des cultivateurs du département.

Industries agricoles.

M. Môlé (Dominique), de Dampierre-au-Temple. — *Chanvres façonnés.* — En décernant une médaille de bronze à M. Môlé, vous avez voulu récompenser, non-seulement le mérite de son travail, mais encore sa persistance à propager, dans plusieurs localités, des variétés de chanvre plus productives et plus faciles à façonner que celles du pays.

M. Sébastien, meunier à Passy-Grigny, moutures remarquables. — Médaille de bronze.

Produits des Animaux.

Les laines, qui sont une des gloires de la Champagne, n'ont pas fait défaut à l'Exposition.

M. Lamairesse (Auguste), de Saint-Martin-sur-le-Pré, a présenté des toisons remarquables par leur poids, par la blancheur et le nerveux de la laine. — Médaille d'argent.

M. Chastelain, de Vitry-le-François, a conservé dans sa pureté la race mérinos, autrefois importée dans le département par M. de Jessaint; les toisons sont moins lourdes et par conséquent moins productives, mais vous avez admiré l'extrême finesse de la laine; vous félicitez M. Chastelain de sa persistance à

conserver son beau troupeau, dont les produits n'ont pas de rivaux pour les draps de luxe.

MM. Ponsard, d'Omey, et Thiérot, de Reims, ont exposé des laines de races anglaises à laine longue. C'est la première fois que ces produits nouveaux se sont offerts à vos yeux en Champagne. Ces laines longues et nerveuses sont très propres à la fabrication de certaines étoffes, tout à la fois légères et solides; vous avez adressé des félicitations à MM. Ponsard et Thiérot, pour l'introduction dans le département de ces nouvelles variétés de bêtes à laines.

Produits des Cultures (1).

M. Arbeaumont (Magloire), jardinier à Vitry. — *Collection de pommes de terre comprenant soixante-quatorze variétés.* — Des renseignements intéressants sur la nature, les qualités et la culture de ces nombreuses variétés, accompagnaient cet envoi. — Médaille d'argent.

M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, que vous avez récompensé pour ses cultures fleuristes et maraîchères, a exposé aussi une belle collection de pommes de terre de table (environ quarante espèces).

Quelques plants de chanvre, du Piémont, ont été exposés par M. Martin, de Courtisols. Votre Commission

(1) M. Boulard, *rapporteur*.

a regretté de n'avoir aucun renseignement sur la culture de cette plante dans la contrée, ni sur ses avantages particuliers pour la fabrication. — Mention honorable.

M. Bouquet, jardinier à Saint-Amand. — Corbeille de *blé Hickling*.

M. Pannet-Collery, de Courtisols.—*Trois variétés de blé* qu'il étudie en ce moment : le *blé Richelle*, le *blé Hickling* et le *blé dit de Cent-Jours*.

M. Lavérie, de Dormans, a envoyé, sans indication d'origine et de culture, quelques touffes d'une variété d'avoine qu'il regarde comme extraordinairement productive.

Plusieurs variétés de betteraves, toutes fort belles, ont été exposées par MM. Duplessis, du Tronc, Pasquier, de Soulanges, et Arbeaumont, de Vitry-le-François.

Votre Commission vous a encore signalé : les choux du Poitou, de M. Lamairesse, qui offrent une excellente nourriture pour les animaux de l'espèce bovine; des fèves de marais d'une grosseur peu ordinaire, et une gerbe d'orge, exposées par M. Rosay, d'Orbais.

M. Ponsard, d'Omey, votre correspondant, a exposé la riche collection des variétés de blé, d'orge et d'avoine qu'il cultive en grand; on y remarque le blé *Spalding*, le blé *Weasbeach*, dont le poids n'est pas au-dessous de 80 à 82 kil. par hectolitre, l'orge Victoria, l'avoine d'hiver de Sibérie, et surtout le blé *Hickling*,

si productif, et dont la propagation est un véritable service rendu à notre culture. M. Ponsard a reçu du Comice agricole, pour ces beaux produits, une distinction du premier ordre; vous lui avez adressé les plus vives félicitations. M. Ponsard a encore exposé des haricots verts, des Andelys, remarquables par leur beauté et par leur goût, plusieurs tiges de sorgho, de maïs sucré et de betteraves.

Enfin, MM. Duguet et Jules Lamairesse, vos collègues, ont bien voulu, sans intention de concourir, contribuer à votre Exposition par des échantillons de leurs cultures. Vous avez remarqué le blé de Saumur que M. Duguet cultive depuis dix ans, et qu'il préserve de toute dégénérescence, en en renouvelant la semence tous les ans. Vous avez adressé à ces MM. vos félicitations et vos remercîments.

Machines industrielles (1).

Vous avez souvent eu à examiner, et souvent à récompenser, des machines inventées ou perfectionnées par M. Caillez, de Châlons; aujourd'hui, il vous en présente deux nouvelles : une pour rincer les bouteilles; une autre pour opérer les vins de Champagne; dans ces deux machines, également bien combinées, on retrouve l'esprit ingénieux de l'inventeur; cependant vous ne croyez pas pouvoir vous prononcer sur leur utilité avant

---

(1) *Commission :* MM. Salle, Picot, Eug. Perrier, Faure, Andrieux, Guy, Dugué et Bancelin; M. Salle, *rapporteur*.

qu'elles aient reçu la sanction de l'expérience pratique.

M. Caillez fils, marchant sur les traces de son père, a perfectionné une pompe à incendie, par une nouvelle disposition des clapets, qui a pour effet de prévenir les engorgements occasionnés par la paille et autres matières qui s'y introduisent avec l'eau. Cette modification a un mérite pratique. La pompe est du reste solidement établie et exécutée avec une sorte d'élégance convenable, et elle est d'un prix modéré (650 francs). Vous applaudissez aux efforts incessants de MM. Caillez père et fils pour marcher dans la voie du progrès.

MM. Barbier, de Châlons, et Joly-Villenet, d'Ay.— *Robinets à double orifice,* d'une utilité reconnue, accélérant la mise en bouteille sans aucune perte de liquide.

M. Thiémés-Deperthes, de Reims. — *Pupitre* propre à la mise sur pointe des bouteilles de vins de Champagne. Cet appareil, à cause du peu de place qu'il occupe, semble préférable aux tables, pour le travail; il paraît être généralement adopté par les négociants de Reims.

M. Lefort, mécanicien à l'École d'arts et métiers.— *Petite machine à diviser les engrenages.* Cet instrument ne présente pas de dispositions nouvelles; mais par sa belle exécution, il est digne de tous vos éloges.

M. Rogé fils, de Châlons. — *Instrument très*

simple destiné à tracer des courbes.—C'est une règle formant un arc sous-entendu par une corde que l'on peut raccourcir à volonté. Elle peut servir pour tracer des courbes régulières pour lesquelles le compas serait insuffisant. C'est une idée heureuse qui fait honneur à son jeune inventeur.

M. Maurice, d'Épernay. — *Machine à boucher le vin de Champagne,* que vous avez déjà récompensée et qui obtient un plein succès; les perfectionnements et les soins que l'inventeur apporte dans la construction de cette machine vous ont paru mériter un rappel de médaille d'argent.

M. Cadet-Colsenet, de Saint-Martin-d'Ablois. — *Pétrin mécanique* d'un système entièrement nouveau. Des certificats authentiques constatent que ce pétrin fonctionne bien, qu'il a donné pendant longtemps d'excellent pain, que M. Cadet pouvait livrer à 2 c. 1/2 le kil. au-dessous de la taxe. — Médaille d'argent.

M. Delcroix, de Châlons. — *Cloche réparée* par son système de soudure, et donnant des sons parfaitement clairs et argentins. L'expérience atteste que des cloches resoudées depuis deux ans par M. Delcroix ont conservé toute leur qualité de son. M. Delcroix a présenté, en outre, des *cuvettes inodores* perfectionnées par une disposition particulière des contre-poids, et un vase de nuit dont les émanations ne peuvent se repandre, parce que le bord du couvercle est reçu dans une rainure remplie d'eau. — Rappel de médaille d'argent.

M. Bellois-Gomand, propriétaire à Chepy. —*Four portatif en tôle.* Aucun renseignement ne vous a été donné sur les résultats de son emploi, ni sur l'économie qu'il peut produire; il est indispensable que le temps et l'expérience viennent démontrer le mérite de cet appareil.

M. Leroy, horloger à Reims. — *Un régulateur et deux pendules électriques.* — Dans ces appareils l'électro-magnétisme a remplacé les poids et les ressorts; quelques rouages aussi sont supprimés. Mais le principal avantage que présente ce système, c'est de faire marcher ensemble un nombre indéterminé de pendules avec une seule pile et un seul balancier, ce qui peut être utile dans un grand établissement ou sur une ligne de chemin de fer. M. Leroy n'a pas eu la première idée de cette application de l'électricité, mais il l'a perfectionnée et simplifiée, et une preuve incontestable du mérite de son système, c'est qu'il a été acheté par M. Bréguet, qui a lui-même tant travaillé et tant perfectionné les appareils électriques.

Vous avez décerné une médaille d'argent à M. Leroy, tant pour les perfectionnements importants introduits par lui dans ces appareils nouveaux, que pour la belle exécution de cette horlogerie.

MM. Bourgeois et Payen, de Reims.— *Cardes, manchons et cordes en cuir servant aux mécaniques.* — Les cardes sont d'une régularité parfaite et d'une excellente exécution; les manchons en cuir, après avoir été égalisés par l'enlèvement de la partie interne du cuir, sont collés avec une perfection qui a déjà valu à cet in-

dustriel une honorable distinction.— Vous avez pensé que d'aussi beaux produits, qui doivent être si bien appréciés dans une ville de fabrique comme Reims, méritent une récompense. — Médaille d'argent.

M. Pescheloche, d'Épernay. — *Montres à compensateur marchant huit jours.* — Vous avez déjà récompensé, il y a quelques années, l'invention de cet habile horloger. Son régulateur est jugé bon par tous ses confrères, et indispensable dans les montres à huit jours; l'invention de M. Pescheloche est unaniment regardée comme très ingénieuse. — Médaille d'argent.

M. Chatain, de Sézanne. — *Montres et blancs* confectionnés par un procédé qui lui appartient. Ces ébauches sont bonnes, égales et peut-être supérieures à celles qui sortent de Besançon. — Médaille de bronze.

M. Laurent, imprimeur à Châlons. — *Épreuves typographiques sorties d'une presse mécanique* qu'il a introduite dans notre ville; cette machine peut être mue par la vapeur ou par un ouvrier; outre l'avantage de la rapidité avec laquelle on obtient les impressions, elle permettra de tirer les grandes pièces pour lesquelles il était nécessaire de recourir aux imprimeries de la capitale. — Médaille de bronze.

Produits Céramiques (1).

M. Leullier, fabricant de porcelaines à Esternay.— Magnifique lot de *porcelaines* où se faisaient remar-

(1) *Commission :* MM. Salle, Picot, Marson, Faure, Monen et Malenfant ; M. Salle, *rapporteur.*

quer surtout une paire de très grands vases peints, une autre paire à fond bleu avec fleurs en relief, des statuettes en biscuit d'une blancheur et d'une forme irréprochables. — Médaille de vermeil.

MM. Collet frères, fabricants dans la même commune. — Beaux objets en porcelaine, parmi lesquels vous avez remarqué un grand vase blanc. — Médaille d'argent.

M. Jullion, de Reims.—*Briques creuses et pleines, de différentes formes et tuyaux de drainage,* produits d'une nouvelle industrie qu'il a fondé à Muizon, près Reims. Jusqu'à présent dans la tuilerie toutes les manipulations sont faites par les mains de l'homme; chez M. Jullion, partout les machines ont remplacé l'homme. Parmi les produits de M. Jullion, ceux qui vous ont paru le plus remarquables, sont ses briques creuses, si légères et si convenables pour les intérieurs, et ses briques réfractaires pour les fourneaux. Tous ces produits sont cotés aux prix les plus favorables; deux cent cinquante ouvriers sont nécessaires pour la conduite et la direction de toutes les machines et appareils de cet établissement. — Médaille de vermeil.

Produits Chimiques (1).

MM. Boulogne et Houpin, , de Reims, vous ont fait admirer des *teintures sur laine* d'une rare perfection :

---

(1) *Commission :* MM. Salle, Faure, Savy, le baron Chaubry, Lamairesse, Ch. Perrier, Chevillion; M. Faure, *rapporteur.*

1m 30c de haut sur 60c de large; vases en terre cuite à fleurs détachées et gravées, poteries.

Vous avez remarqué, dans les grands vases, le mérite de la difficulté vaincue, et vous avez pensé que ces premiers produits de M. Porre étaient dignes d'un encouragement. — Médaille de bronze.

M. Ebréhard-Rousseau, potier à Épernay. — *Poteries de serres et de jardin.* — Vous avez jugé ces produits dignes de ceux que vous avez déjà récompensés. — Rappel de médaille d'argent.

M. Ébréhard a joint à son exposition un petit ménage en poteries, composé de soixante-quinze pièces, qui est l'œuvre de son fils Armand Ébréard, âgé de quatorze ans. Votre Commission vous a signalé ce travail, et vous avez accordé au jeune Ébréhard une mention honorable à titre d'encouragement.

M. Beauvois, conducteur de travaux, chez M. Jacquesson, à Châlons.—*Pierres artificielles.*—M. Jacquesson a eu l'heureuse idée de vouloir subtituer dans les constructions ces pierres à celles de Saint-Dizier. Elles sont formées d'un ciment composé d'un tiers de chaux de craie et de deux tiers de terre argileuse. Dans l'amalgame du mortier on jette des fragments de pierres de Vertus, dites falloises. Le prix de revient de ces pierres présente une économie d'un tiers. Des diverses expériences auxquelles s'est livrée votre Commission, il est résulté que ces pierres ont une grande force de résistance à la rupture et à la traction. Votre Commission, en se plaisant à signaler ce résultat comme im-

portant, regrette que l'expérience n'ait pas encore démontré si ces pierres employées à l'extérieur résisteraient aux variations de la température; toutefois vous adressez de vives félicitations à M. Jacquesson pour cet intéressant essai.

M. Luc, géomètre à Sainte-Ménehould.—*Briques* et *carreaux*, à 4 et à 6 fr. — Les briques vous ont paru assez dures et assez homogènes; les carreaux laissent à désirer pour la confection. Vous avez regretté que M. Luc, du reste, n'ait fait parvenir aucun renseignement sur l'importance de son établissement.

Produits Industriels divers.

M. Petit-Aubry, fabricant de voitures à Châlons.— *Coupé; char-à-banc; phaéton; sylphide; doc-gard avec siége dos à dos; américaine à six places.* — Ces six voitures toutes remarquables, ou par leur forme gracieuse, ou par une légèreté particulière, exposées sous une tente en avant de la principale salle de l'Exposition, ont frappé tous les regards et composaient un des lots qui ont été le plus justement admirés. Cinq de ces élégantes voitures ont été achetées par des visiteurs.

Malgré les obstacles inhérents à la province, où l'insuffisance des travaux ne permet pas aux ouvriers de se renfermer dans une spécialité et de s'y perfectionner; malgré surtout la concurrence parisienne, qui devient de jour en jour plus redoutable, M. Petit est parvenu à fonder à Châlons une maison de carros-

serie dès à présent assez importante pour occuper constamment dans leur spécialité les différents ouvriers qui concourent à la confection de la voiture de luxe, et il est parvenu à donner à ses produits ce cachet d'élégance, de solidité et de variété qui distingue la confection parisienne.

Il occupe tant chez lui qu'en ville, pour la sellerie, la peinture, la forge, le charronnage et la menuiserie, de trente-cinq à quarante ouvriers. — Médaille de vermeil.

MM. Charroy aîné et Charroy jeune, serruriers à Châlons. — *Calèche avec siége élevé, non peinte et non garnie; calèche char-à-banc, avec siége couvert, également non terminée.* — Ces deux voitures dont les ferrures étaient apparentes laissaient voir le travail des deux forgerons qui secondent parfaitement M. Petit pour la serrurerie de ses voitures. Vous avez décerné à chacun d'eux une médaille de bronze.

M. Valtiez-Légée, marchand corroyeur, à Châlons. — *Cuirs lustrés, diversement préparés; brides à sabots; cuirs rendus imperméables.* — Tous ces produits de l'atelier de M. Valtiez sont remarquables. La fabrication en grand des brides à sabots est une industrie qu'il a introduite dans le département. Il occupe régulièrement à cette fabrication une trentaine d'ouvriers.

Mais ce que vous avez surtout remarqué, et ce qui a frappé l'attention d'un grand nombre de visiteurs, ce sont les cuirs imperméables qui, tendus sur des châssis

et chargés d'eau, l'ont parfaitement conservée pendant tout le temps de l'exposition, tandis que d'autres cuirs travaillés par les procédés ordinaires, et soumis à la même expérience, n'ont pas tardé à être pénétrés et traversés par l'eau.

Pour obtenir ce résultat, M. Valtiez introduit dans le cuir mouillé, comme pour la mise en huile ordinaire, une forte proportion de suif, au moyen d'une machine, que votre Commission a vu fonctionner (¹).

De plus, quand après l'écharnement et l'égalissage, M. Valtiez reconnaît que certaines parties des peaux ne sont pas suffisamment imprégnées de tan, il les soumet à un second tannage dans des fosses de petite dimension, ce qui donne au cuir plus de souplesse et de finesse, et le rend plus propre à conserver les corps gras.

(¹) La machine dans laquelle se fait cette opération est un tonneau garni intégralement dans sa longueur de lames de bois, et traversé par un axe garni de chevilles.

Cette machine fort simple et peu coûteuse est mue à bras; lorsqu'elle est en mouvement l'axe, tournant dans le même sens que le tonneau, mais trois fois plus vite, agite continuellement le cuir et le rejette violemment contre les lames qui l'empêchent de rester dans la partie inférieure et le forcent de suivre le mouvement de rotation du tonneau et de recevoir les chocs des chevilles de l'axe.

La machine est placée dans une étuve maintenue au degré de chaleur nécessaire pour que les matières grasses, composées en grande partie de suif, et préalablement fondues, restent à l'état liquide; cette étuve est contiguë à l'atelier, et, l'axe du tonneau auquel est fixée la manivelle, traversant la paroi, permet à l'ouvrier de travailler dans une température ordinaire.

maison sont bien confectionnés et à bon marché; elle livre annuellement au commerce vingt-cinq à trente mille capotes du prix de 1 fr. 75 cent. à 5 francs.

Elle fabrique, en outre, dix mille chapeaux de paille, sorte de spécialité qu'elle s'est créée et qu'elle fait avec succès. La confection de ces articles et celle des corsets, dont elle s'occupe encore, donne de l'ouvrage à soixante ouvrières. — Médaille d'argent.

MM. Loth frères, à Châlons. — *Chaussures.* — Ces produits sont destinés à l'exportation, et sont principalement dirigés sur la Californie. Le commerce de MM. Loth frères a pris de l'extension et donne de l'ouvrage à un assez grand nombre d'ouvriers. — Médaille de bronze.

M. Collard, sabotier à Heiltz-le-Maurupt. — *Trois paires de sabots* remarquables par l'élégance de leur forme et leur légèreté. Vous lui avez adressé des éloges.

M. Sautret fils, fabricant à Bétheniville.—*Mérinos simples et doubles à la mécanique.* — M. Sautret occupe soixante-six métiers à tisser le mérinos; trois cent quarante broches sont employées à sa fabrication; dans ce vaste établissement, les métiers à préparer et à peigner la laine, les bobinoirs, les ourdissoirs, l'encollage qui lui est particulier : tout marche mécaniquement, les ateliers renferment deux cents ouvriers; et trois à quatre cents tisseurs à la main sont occupés au dehors; les produits exposés sont très remarqua-

bles, tant pour la qualité que pour la beauté. — Médaille d'argent.

M. Milon-Marquant, fabricant à Beine. — *Châles barèges*, d'une excellente exécution; tissus réunissant netteté, moelleux et bon maintien; prix modérés malgré l'emploi de laines filées à la main : en un mot travail habile et consciencieux qui a déjà été récompensé à l'Exposition de Paris en 1849 et à celle de Londres en 1851. — Médaille d'argent.

M. Hourblin-Doyen, fabricant à Suippes. — *Très belle pièce de mérinos.*—Votre Commission a compté vingt-cinq fils au quart de pouce. — Médaille de bronze.

Mme Méresse, à Reims.— *Tissus en poil de lapin de Sibérie.* — Vous avez jugé digne d'une mention honorable cette tentative estimable, quoique sa valeur industrielle ne soit point démontrée.

M. Grosjean-Cordebar, fabricant à Suippes. — *Diverses pièces de bonneterie* bien faites, de prix modérés eu égard à la qualité et au poids des objets. — Mention honorable.

M. Guérin, ébéniste à Reims. — *Armoire à glace, couchettes et fauteuils.* — Ces meubles se faisaient remarquer par leur solidité, leur élégance et leur bon goût. — Médaille d'argent.

M. Biven (Michel), ébéniste à Châlons. — *Meubles*

solidement construits, bien travaillés, à prix modérés. — Mention honorable.

M. Roussel, fabricant de brosses à Châlons. — *Brosserie.* — M. Roussel, qui a repris la maison de M. Degrange, dont vous avez déjà récompensé les produits d'une médaille d'argent, vous a paru apporter dans sa fabrication les mêmes soins que son prédécesseur. — Rappel de médaille d'argent.

M. Saingy, tabletier à Châlons. — *Diverses pièces de tabletterie en ivoire et en bois.* — Ces petits ouvrages vous ont paru tournés avec soin et goût; il a fallu pour quelques-uns une patience et une dextérité peu ordinaires. — Médaille de bronze.

M. Artige-Vergne, à Châlons. — *Parapluies* solides et bien établis, du prix de 6 et 7 francs. — Cette fabrication paraît se distinguer, tout à la fois, par le bon marché et la bonne qualité des produits. — Mention honorable.

M. Carrière-Mathieu, de Châlons. — *Bougies* de sa fabrication. — Vous félicitez M. Carrière-Mathieu de ses efforts pour établir dans notre ville une fabrication de bougies.

Mme Bellois-Gomand, à Chepy. — *Fleurs artificielles métalliques* d'un bel effet, *métier à tapisserie.* — Médaille de bronze.

Mme Prudhomme, de Châlons. — *Broderies au plumetis* d'un mérite d'exécution tout à fait hors ligne.

Mme Prudhomme excelle surtout dans une des parties les plus difficiles de l'art de la broderie, l'exécution des ornements et armoiries ; au dire des juges les plus compétents, c'est-à-dire de toutes les dames que vous avez consultées, il n'y a rien à l'Exposition universelle de plus parfait en ce genre. — Médaille d'argent.

Mlles de VILLEPIN, de Châlons, *broderies à la main* remarquables par le dessin et par une exécution soignée et habile. — Mention honorable.

M. BOUCHÉ-PIERRE, à Châlons. — *Encadrements de gravures.* — M. Bouché-Pierre a trouvé le moyen de garantir les gravures et dessins contre toute humidité, au moyen d'un enduit imperméable qu'il place entre le dessin et le carton formant le derrière du cadre. Il a de plus imaginé un instrument qui facilite la coupe du carton pour les *passe-partout.* Il apporte à ce travail un talent qui n'est pas inférieur à celui des maisons de ce genre de Paris. — Médaille de bronze.

M. JACQUELLE, à Épernay. — Ornements et tableaux en cheveux. — Mention honorable.

Beaux Arts (1).

Sous cette dénomination ont été classés divers objets

---

(1) *Membres de la Commission :* MM. CAQUOT, GARINET, JOPPÉ, MAUPASSANT, DROUET, PICOT, MOHEN, SAVY, BARBAT et DEMAICHE. M. CAQUOT, *rapporteur.*

tout ce que l'on en espère. M. Biven, ouvrier ébéniste chez M. Balossier-Pascal, a été plus heureux que beaucoup d'autres; ses épreuves sont satisfaisantes. Il ne s'en occupe au surplus qu'à ses instants de repos. — Médaille de bronze.

Cannes sculptées. — M. Preinsler est sculpteur, sculpteur comique; il découvre d'un coup-d'œil merveilleux tout ce qui peut sortir, avec un peu d'art, d'un bâton brut, pourvu qu'il ait quelque bonne difformité; il en fait une canne dont le sommet représente une figure grotesque, un animal impossible, ou tout autre objet bizarre. Nous avons remarqué, dans le groupe de cannes qu'il a envoyé à l'Exposition, une tête de vieux grognard, le bonnet sur l'oreille, un autre vieillard qui n'appartient pas aux héros, et dont la figure bonasse est empreinte de la naïveté des badauds. — Médaille de bronze.

Gravure. — M. Allard, graveur à Reims, a exposé un cadre dans lequel nous avons remarqué une planche en cuivre représentant une porte; l'épreuve qui se trouve à côté donne du faire de M. Allard, pour les personnes qui ne pourraient en juger à la simple vue du burin, la preuve d'une grande dextérité. Ce cadre contient aussi beaucoup d'empreintes de cachets, dont nous avons constaté la finesse et la netteté. — Médaille de bronze.

Dessin. — M. Leparmentier, professeur de dessin de la ville de Châlons et du Collége, a exposé non-

seulement quelques-uns de ses propres ouvrages, mais encore les dessins d'élèves qui, depuis plusieurs années, ont obtenu successivement les premiers prix de sa classe (tête et architecture).

C'était effectivement la meilleure manière de prouver sa valeur. Nous avons vu avec un véritable plaisir les progrès des élèves et le talent du professeur.

Nous les proclamons hautement, et nous sommes certains que cette solennelle déclaration sera, pour M. Leparmentier égale, sinon supérieure, à une récompense académique.

Peinture. — La peinture n'est pas étrangère aux études de nos compatriotes :

Mlle DE VILLEPIN, qui a déjà fait ici beaucoup de portraits, dont la ressemblance est attestée de ceux mêmes qui se sont fait peindre, a exposé, au milieu de têtes d'études faites dans l'atelier de M. Cognet, son maître, et dont quelques-unes indiquent un talent qui gagnera à être cultivé, la copie faite au Louvre du portrait du grand Arnauld, d'après Philippe de Champaigne. Cette copie est remarquable, et il serait à désirer que les personnes qui demandent leur portrait le voulussent dans le ton et le goût de ce beau tableau. — Médaille de bronze.

M. DEQUIN, ouvrier serrurier, et M. BOURLON, peintre dessinateur, ont exposé quelques paysages. M. Dequin s'est formé lui-même, il lui manque l'étude des bons paysagistes, le ton sobre et calme qu'ils ont trouvé

dans la nature; son faire est facile, sa touche assurée et ferme, qu'il continue et qu'il étudie. — Mention honorable.

Une semblable distinction a été décernée à M. Boulon, dont les tableaux n'ont pas autant de qualités que ceux de M. Dequin, mais dont le pinceau ne manque pas d'une certaine habileté.

Enfin, M. Navlet, ancien pensionnaire de la ville de Châlons, élève de M. Abel de Pujol, nous a envoyé un tableau représentant le retour du Golgotha après le crucifiement. Ce sujet nous paraît neuf; nous ignorons même s'il se trouve indiqué dans les faits sacrés qui se rattachent au divin sacrifice. Les disciples, les sectateurs du Messie, reviennent consternés, accompagnés du peuple tout ému de ce grand spectacle. Il y a là un heureux contraste qui assure à l'artiste des groupes pittoresques.

Sur le premier plan, au milieu du tableau, qui a près de 3 mètres de long, se trouve saint Jean le disciple bien-aimé; il soutient la Vierge presque défaillante : devant eux se précipitent à genoux les saintes femmes qui viennent pleurer avec la mère du crucifié.

A droite du tableau, derrière ce groupe, sont des femmes assises dans l'attitude de la prostration ou d'une profonde méditation.

Dans le lointain, la montagne du Calvaire est éclairée d'un rayon de soleil qui vient illuminer le divin Rédempteur, et appelle l'œil du spectateur pour indiquer le sujet même du tableau.

L'aspect de cette toile, dont les personnages sont d'un huitième de nature, est au premier regard attrayant; les couleurs en sont heureusement, harmonieusement ménagées; rien n'est heurté dans les lignes; les groupes y sont agencés avec art.

Mais le dessin n'est pas suffisamment étudié; la Sainte-Vierge, soutenue par saint Jean, et enveloppée de son voile bleu, n'apparaît pas assez à l'œil; on ne comprend pas bien d'abord ce que saint Jean porte dans ses bras, tant les formes humaines sont peu prononcées : c'est là un grave défaut qui du reste sera facilement réparé.

Saint Jean est trop droit; il ne paraît pas s'occuper de la douleur de la Mère de Jésus; il regarde le spectateur à sa gauche et semble défiler devant lui; il y a là un manque d'unité, je dirais même de convenance.

La tête de la sœur de la Vierge est délicieuse, trop fraîche et trop jolie peut-être dans une telle désolation.

On désirerait aussi que la perspective fût étudiée avec plus de précision et fit mieux sentir l'éloignement ou le rapprochement des divers groupes.

Au résumé, ce tableau n'est pas indigne d'attention : il dénote une riche imagination, une étude louable de l'agencement des personnages, de la distribution de la lumière, du ton général et local de la scène; espérons que M. Navlet se fera un nom dans un art difficile et qui demande des années de travail et de laborieuses études. — Médaille d'argent de première classe.

En terminant, Messieurs, j'éprouve le besoin d'appeler de nouveau toute votre indulgence sur cette énumération froide, décolorée et incomplète de vos travaux pendant les deux dernières années académiques qui viennent de s'écouler; mais l'Exposition, par laquelle vous avez terminé cette période, laissera dans le pays des souvenirs qui attesteront : mieux que ne l'eussent fait mes paroles, votre zèle pour avancer toujours dans la voie que vous a tracée votre programme.

Plusieurs fois déjà vous avez essayé d'associer, dans ces solennelles exhibitions, aux produits agricoles et horticoles du département ceux de l'industrie et des arts; cette fois, malgré l'Exposition universelle, qui semblait faire obstacle, grâce au zèle actif et au dévouement de notre président, M. Sellier, vos efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Les produits nombreux et remarquables, réunis dans la salle de votre Exposition, n'ont pas été les seuls objets qui aient excité l'admiration ; votre Secrétaire manquerait à une partie essentielle de son devoir, s'il n'exprimait ici votre reconnaissance aux personnes de notre ville qui, sur votre demande, ont bien voulu montrer au public leurs collections particulières, et à M. le Directeur de l'École d'arts et métiers, pour l'obligeance avec laquelle il s'est empressé de lui ouvrir les portes de l'établissement confié à ses soins. Pendant les quatre jours de votre Exposition, les visiteurs n'ont cessé de parcourir en foule la précieuse collection de tableaux de M. l'abbé Joannès; les riches galeries de tableaux d'antiquités et d'objets d'arts de MM. Garinet et Picot;

l'importante collection d'oiseaux d'Europe de M. Dorin; la curieuse faisanderie de M. Jacquesson et ses magnifiques caves; les intéressants ateliers et le beau musée de machines et de modèles de l'École Impériale.

Le vif intérêt qu'a inspiré la vue de ces richesses artistiques de notre ville, s'ajoutant à l'effet général produit par l'ensemble de votre Exposition, vous donne la confiance qu'en préparant cette fête, vous aurez concouru, non moins que par vos travaux habituels, à donner un nouvel élan aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts dans notre département, qui s'est si honorablement placé à l'Exposition universelle.

COMPTE-RENDU

DES

CONCOURS HORTICOLES OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ,

ET DE SA 7e EXPOSITION

DES 26, 27, 28 ET 29 AOUT 1858,

PAR M. LE Cte LÉONCE DE LAMBERTYE,

Membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

Pour la première fois la Société d'agriculture avait convoqué les horticulteurs étrangers au département; un seul a répondu à son appel. En toute autre circonstance il eût été permis de compter sur plusieurs, mais la grande exposition permanente de Paris les avait séduits et entraînés. Je le conçois, et il faut le trouver bon; il y a de l'attrait pour la province à venir se mesurer avec les horticulteurs de Paris, et du mérite à leur disputer la victoire; car, vous le savez, ils sont très habiles, beaucoup sont *spécialistes*. Le mot est assez nouveau, l'Académie ne l'a pas reconnu, ce qui n'empêche pas qu'il n'exprime parfaitement la chose. Dans le commerce, il est des magasins qui pré-

tendent à une *spécialité :* spécialité de blanc, spécialité de noir. Pour cela, il suffit de ne vendre que du blanc, ou de ne vendre que du noir, — ce mérite ne me frappe pas; — mais un jardinier spécialiste, c'est-à-dire qui ne cultive qu'un genre ou peu de genres, celui-là se place inévitablement tôt ou tard au premier rang; il est au courant de tout, des nouveautés mises en circulation, des procédés de culture les meilleurs; il découvre même, et il lui arrive de faire sortir de l'oubli des plantes délaissées, de les rajeunir, de les mettre à la mode; il fait plus encore, il les transforme, il change leur port, il en obtient plus de fleurs, plus de nuances, des formes parfaites. — Ces hommes d'une seule plante feront le désespoir éternel des amateurs, ils ne peuvent être dépassés. Où voyez-vous, Messieurs, rien d'aussi beau que les Roses de *Fontaine,* les Pivoines de *Modeste Guérin*, les Glayeuls de *Truffaut* et *Souchet*, les Azalées et les *Bruyères* de *Michel,* — les Camellia et Rhododendrum de *Lemichez* et *Paillet,* — les Géranium et Verveines de *Dufoy*, — les Fuchsia de *Lansezeur*, — les Dahlia de *Rougier* et *Soutif,* — les Reines-Marguerites de *Truffaut,* — les plantes annuelles de *Vilmorin*, — les plantes vivaces de *Pelé,* — les Gloxinia de *Rykogel,* — le Phlox de *Lierval,* — les plantes de serre chaude de *Chantin*, — et tant d'autres plantes devenues pour ainsi dire le patrimoine de tant d'autres horticulteurs? — Ma liste est déjà assez longue. — Ne soyons donc pas trop exigeants pour notre exposition départementale, maintenant que vous savez pourquoi nous n'avons pas d'ex-

posants étrangers, et aussi pourquoi nous ne pouvons atteindre la perfection parisienne.

Les Roses, les Fuchsia, les Géranium, les Balsamines, les Reines-Marguerites, les Verveines, les plantes annuelles en général, que vous avez vues ces jours-ci exposées dans les salles du Collége, ne dites pas en les citant : *mais à Paris c'est bien autre chose*, ne dites pas cela, je vous en supplie. — Reconnaissez ce qui est vrai, c'est que votre pays a marché. Il ne faut pas remonter aux Mérovingiens pour saisir les rudiments de notre horticulture locale raisonnée. Arrêtez-vous seulement à 1830, c'est une date qu'on n'oublie pas, qu'elle plaise ou qu'elle déplaise. Je demanderai si alors la culture des jardins entrait pour quelque chose dans la vie active, intellectuelle, dans les jouissances de ces contrées. — Les maraîchers avaient une idée vague de l'emploi des châssis et de la fabrication des couches. A Châlons était réservé le privilége de fournir les premiers melons... à la mi-août. — Les arbres portaient du fruit ou n'en portaient pas, c'était l'affaire du temps, du soleil, de la gelée, de la pluie, de la sécheresse. On rencontrait pourtant des gens qui s'attribuaient le mérite des années abondantes ! Les serres chaudes étaient inconnues; — les orangeries recueillaient quelques plantes de serre tempérée, appauvries; — les jardiniers marchands faisaient défaut; — les choses n'en sont plus là,—des maraîchers sont allés faire leur apprentissage à Paris, et en ont rapporté les bonnes méthodes. — Châlons et Vitry ont des arboriculteurs pleins de ca-

pacité et d'avenir qui dessinent des parcs, plantent des potagers et soumettent les arbres aux formes et aux tailles les plus perfectionnées. — Plus de vingt serres chaudes et tempérées ont été établies dans des lieux divers. — M. Perrier-Jouët, dont la mémoire est si chère à tous et à moi en particulier, me fit prier il y a douze ans d'aller visiter ses fleurs ; je trouvai réunis, dans une petite serre assez mal établie, quelques Pélargonium et Verveines assez mal cultivés. — Le goût des plantes lui venait, de ce moment sa vocation fut marquée; il ne se passa plus une année qu'il ne fît construire une serre et n'abordât une culture nouvelle; il se mit en relation avec les habiles praticiens du Muséum, avec les plus célèbres marchands de Paris, de Londres et de Belgique; il se choisit un bouquet de la Flore du globe, demandant à chaque région botanique ce qu'elle offrait de plus précieux. Dans son vaste établissement vous trouverez réunis, — mais non confondus, — les *Orchidées*, — les *Palmiers*, — les *Aroïdées*, — les *Broméliacées*, — les Fougères, — les arbres de la Nouvelle-Hollande, les gracieuses plantes du Cap, les Rhododendrum de l'Inde, ceux de l'Hymalaya, les Conifères de la Californie. — Ces collections se sont formées si rapidement qu'on se demande comment un seul homme, à qui le goût des plantes était venu si tard, ait pu suffire à une pareille tâche...; et un jour, il fallut tout quitter : ces belles collections, charmes de sa vie, cette ville d'Épernay, où il faisait tant de bien, sa famille qu'il chérissait; il légua à ses fils le souvenir de ses qualités éminentes ainsi que

ses richesses végétales; tout est religieusement conservé : le souvenir et les plantes.—Ces belles serres n'ont jamais été plus brillantes. Au premier rang des plantes de serre chaude, figurent à la grande Exposition de Paris, les Palmiers, les Broméliacées de la collection de MM. Perrier; et le lot qu'ils ont bien voulu adresser à Châlons, est encore fort remarquable; — mais je ne dois pas anticiper sur l'ordre des concours dont je vais, Messieurs, vous entretenir.

PREMIER CONCOURS.

PREMIÈRE SECTION. — *Fruits forcés.*

M. Haudos a envoyé quatre beaux Ananas à maturité, *Comte de Paris, Montserat, Cayenne épineux* et *inerme.* Étienne Deffaut ne dirige plus les cultures de Loisy, il s'est retiré, son fils Charles l'a remplacé; il a passé d'abord deux ans chez M. Gontier, de Montrouge, la meilleure école des primeurs, puis quelques mois chez MM. Lepère et Cossonnet, pour la taille des arbres. Je crois qu'il peut marcher seul maintenant, et je lui souhaite tous les succès de son père : 45 médailles.

La Société a offert une médaille d'argent à M. Charles Deffaut, pour ses Ananas à fruit.

DEUXIÈME SECTION. — *Fruits de saison.*

(Concours annulé.)

M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, avait de beaux abricots-pêches, mais meurtris du voyage; M. Haudos, une belle corbeille de pêches ex-

posées seulement le jour de l'ouverture, la visite du jury était close de la veille; M. Luce, quelques grappes de raisin à peine mûr; M. Arbeaumont, du raisin race *Malingre,* qui ne pourra jamais faire un raisin de table, mais qui, par sa précocité et son abondance, me paraît devoir être employé avec avantage dans la grande culture.

DEUXIÈME CONCOURS.

Légumes, y compris melons.

M. Luce a exposé 2 melons maraîchers, beaux et bien faits, et un cantaloup.

M. Bouquet, jardinier, à Saint-Amand, un melon maraîcher, de difforme rendu régulier au moyen d'incisions nombreuses. Il vaut mieux supprimer les fruits mal faits que de chercher à les rétablir.

M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hautvillers, un lot choisi de bonnes variétés de pommes de terre de jardin; — un concombre blanc de Bonneuil; — un cantaloup fond blanc d'une bonne qualité; — des tomates; — deux variétés de patates, dont les racines étaient assez remarquables pour la saison.

Une médaille de bronze est accordée à M. Guillaume, pour ses légumes et légumes-fruits.

Il est regrettable que M. Férat, jardinier de M. le baron Chaubry, à Congy, ait envoyé trop tard (le dernier jour de l'exposition), un melon-cantaloup, du poids de 6 kil. 1/2, irréprochable de forme et de qualité.

M. de Lambertye a envoyé des aubergines violettes.

TROISIÈME CONCOURS.

Plantes ornementales.

PREMIÈRE SECTION. — *Collection d'Orchidées.*

(Annulé.)

DEUXIÈME SECTION. — *Collection de plantes de serre chaude et de serre tempérée.*

(Au moins 50 espèces.)

MM. Perrier ont envoyé un lot fort important, composé de 40 espèces de serre chaude, 7 *Bégonia*, 15 *Achimenes*, espèces ou variétés, — 26 plantes de serre froide, — 20 fougères tropicales et 12 conifères ; — ils ont satisfait du reste aux exigences du programme.

En tête des plantes tropicales, il faut placer 11 Palmiers, parmi lesquels on remarque le *Levistonia Jenkensii*, très nouveau, — le *Phytelephas macrocarpa*, qui produit l'ivoire végétale, — les *Lauriers*, dont on extrait la canelle et le camphre, — le *Ficus elastica*, dont les sucs propres produisent le caoutchouc, — le *Caféier*, — l'arbre qui donne l'acajou à meubles, et qui se dérobe à la vue des curieux sous le nom savant de *Swietenia Mahogoni*. Il en figure un autre exemplaire plus fort, et unique, à l'exposition de Paris, il fait aussi partie de la collection de MM. Perrier. Viennent ensuite le *Sciodaphyllum pulchrum*, — le *Stradmannia australis*, — *Malpighia coccigera*, *Theophrasta Jussienana*, — *Saurauja spectabilis*, appartenant à des genres exclusivement équinoxiaux et fort rares dans les collections, — tous à riche feuil-

lage, — plusieurs *Dracœna*, — le *Coccoloba pubescens*, placé dans la série naturelle entre le Sarrazin et la Patience ! dont les feuilles orbiculaires, de près d'un mètre de diamètre, s'étendent horizontalement et forment comme des tentes naturelles sous lesquelles le voyageur des régions chaudes peut braver les ardeurs d'un soleil de feu. — Le *Posequeria longiflora*, une *Rubiacée* de la Guyane, dont un grand exemplaire se retrouve encore à Paris, dans le lot de MM. Perrier. — Il est d'autres plantes dont le feuillage est si riche, si éclatant qu'il pourrait défier les plus beaux velours, les soieries les plus admirées ; — mais par un système d'équilibre, les fleurs en sont insignifiantes. — Ceci me rappelle ces vers de Lafontaine, dans la fable du paon, qui se plaint à Junon :

> Tout animal n'a pas toutes propriétés,
> Nous vous avons donné diverses qualités :
> Les uns ont la grandeur et la force en partage,
> Le faucon est léger, l'aigle plein de courage,
> Etc...

Ces oiseaux des tropiques revêtus de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, ces délicieux oiseaux-mouches étincelants de pierreries, le chant leur est refusé, et chacun sait que celui qui fait entendre au printemps, sous notre climat, les sons les plus mélodieux, n'a qu'un plumage obscur...

Je voudrais, Messieurs, vous faire séparer quelquefois une plante de la fleur qu'elle porte, comme vous savez si bien séparer la fleur de la plante, — vous faire aimer une plante sans fleur, l'aimer pour son port,

pour sa feuille. Si vous avez bien examiné le *Coleus Blumei* et le *Cissus bicolor*, vous ne les oublierez pas et vous n'aurez aucun souci de la manière dont ils fleurissent. Le *Coleus* est une petite herbe de l'Inde, appartenant à la famille des *Labiées;* ses feuilles rappellent celles de l'ortie, elles sont d'un vert jaunâtre, enrichi d'une large macule grenat foncé au centre. — Le *Cissus* est plus éclatant, c'est une plante asiatique, sarmenteuse, du genre le plus voisin de la *Vigne*, les feuilles nouvelles sont au centre d'un rouge brun entremêlé de vert, et dégradant en tons plus clairs à la circonférence; — les feuilles anciennes ont les nervures amarantes, le tissu vert à bandes obliques d'un blanc nacré; les unes et les autres étincèlent au soleil. — Dans un rapport précédent j'ai parlé des *Maranta albolineata* et *discolor*, du *Tillandsia zonata*, plantes très décoratives; — le *Calladium violaceum*, avec ses grandes feuilles d'un vert sombre et ses longs pétioles d'un violet noir est d'un grand effet; — le *Gesneria Zebrina*, a fait beaucoup de bruit lors de son introduction, il se trouve dépassé par le *Zebrina splendens*.

Parmi les *Begonia*, dont les espèces sont si diversifiées et si intéressantes, je citerai dans ceux exposés, le *Dregei*, couvert de fleurs, et le *Picta*, rare quoique n'étant pas nouveau; — dans les *Achimenes*, tous jolis, il m'est difficile de faire un choix. J'ai remarqué cependant le *Tubiflora*, et le *Francis cardinans*.

Qui n'admirerait l'élégance des Fougères, famille avec laquelle on obtient dans les serres des effets char-

mants? — Peut-on se lasser d'examiner les deux *Gymnogramma,* l'un saupoudré de grains d'or, l'autre de grains d'argent? — Je signalerai encore le *Pteris Chinensis,* l'*Asplenium Marinum*, rare encore; — les *Lycopodiaceæ* peuvent marcher de pair avec les Fougères; le Lycopode, c'est le gazon anglais des serres, on en fait des tapis de la plus ravissante verdure, des bordures, des festons, des encadrements et des chiffres. Mesdames Lemichez eurent un jour la fantaisie d'écrire leur nom avec cette plante. — MM. Perrier ont exposé le *Brasiliensis* et l'*Apoda,* au centre duquel s'élève un *Blechnum.*

En vérité, il ne dépend pas de moi d'être plus court, et je le regrette dans mon intérêt; mais je n'ai pas été choisi pour me faire valoir ici, mais bien pour faire valoir les autres; je poursuis donc.

Je passe aux plantes de serre tempérée et de serre froide.

La Nouvelle-Hollande est la patrie des *Mimosa,* des *Grevillea,* des *Hakea,* des *Eucalyptus;* arbres élancés, sveltes, élégants, au feuillage finement découpé. Ce curieux pays a sa physionomie propre.

Dans le lot de MM. Perrier, M. Guidon m'a fait remarquer le *Grevillea bipinnatifida,* haut d'une coudée; telle qu'elle est, cette petite plante a été estimée 500 francs; le *Grevillea longiflora argentea* a des feuilles liniaires argentées en dessous. Une très rare *Protéacée,* c'est l'*Embothrium à feuilles d'apium;* également l'*Hakea Victoria;* le *Brunia Lanuginosa* est une délicieuse plante du Cap.

Je vous avais déjà entretenus de six *Rhododendrum* de l'Hymalaya, achetés il y a deux ans par M. Perrier-Jouët; ils figuraient à votre exposition et promettent de fleurir prochainement.

Les *Conifères* sont très recherchés aujourd'hui par quelques amateurs; on en possède en France un grand nombre d'espèces rares encore et très jeunes. — Si on songe à en faire des forêts, nos arrières petits neveux pourront jouir de leur ombrage.

Beaucoup de personnes se figurent qu'on ne rencontre que de l'or en Californie, que la nature n'y produit absolument que de l'or sur la terre, dans la terre, dans les rivières; et pour aller saisir cet or, elles mangent souvent tout l'argent qu'elles possèdent. — Cette Californie est un pays vierge, un pays qui n'avait pas été exploré et qui promet d'enrichir l'Histoire Naturelle des plus belles conquêtes. Déjà on en a rapporté une multitude de végétaux, et parmi eux des Conifères, en tête desquels on doit citer: le fameux *Wellingtonia gigantea*, qui figure dans le lot de MM. Perrier; le *Cephalotaxus Fortunei* est originaire de Chine.

J'allais oublier de parler d'un petit *Aquarium*, improvisé dans une terrine où flotte le *Pistia stratioides*. Un jour on vous montrera peut-être en Champagne la majestueuse *Victoria regia*, qui a eu le bon goût d'épanouir ses riches corolles dans l'aquarium de Van-Houtt à l'exposition de Paris, juste au moment du séjour de la reine d'Angleterre en France.

Messieurs, vous avez pu juger de la beauté, de la

santé, de l'excellente culture de toutes les plantes de MM. Perrier, et vous avez arrêté qu'une médaille de vermeil serait décernée à leur habile jardinier, pour sa collection de plantes tropicales, et une médaille d'argent pour les Fougères et les Conifères.

TROISIÈME SECTION. — *Dahlia coupés.*

(Au moins 50 variétés de forme irréprochable.)

Parmi les horticulteurs commerçants se présentent dans la lice, MM. Chauré, de Vitry-le-François, Machet et Luce de Châlons.

La collection de M. Chauré est hors ligne, elle renferme 177 variétés, parmi lesquelles on trouve les plus nouvelles, les plus belles formes, les plus beaux coloris. Cette collection renferme toutes les séries, — les perfections; — les panachés, les ponctués, les fantaisies, les lilliputiens (1). Parmi les semis de M. Chauré, quelques fleurs promettent des plantes d'un mérite réel.

La Société décerne un premier prix à M. Chauré, (médaille d'argent).

L'ensemble du lot de MM. Machet est moins méritant, les variétés perfection y sont plus clair-semées, les nouveautés moins abondantes; mais il n'en renferme pas

(1) J'ai remarqué les numéros suivants qui sont les numéros d'ordre de son établissement : 2377,— 104, — 241, — 5350, — 1052,— 40, — 22, — 4309, — 1422, — 159,— 4037,— 1394, — 5018,— 78, — 1050, — 1326,— 188, — 198, — 1400, — 7328, — 198, — 6017, — 117,— 4226.

moins de bonnes choses; et, surtout par l'ampleur des fleurs, il témoigne d'une bonne culture.

Un deuxième prix, médaille de bronze, est accordée à MM. Machet.

Il y a encore de bonnes variétés dans les *Dahlia* de M. Luce.

Les propriétaires ont aussi présenté des *Dahlia*. — Le lot de M. de La Franchecourt, à Courdemanges, réunit les meilleurs variétés des années dernières et plusieurs tout à fait nouvelles. Il est accordé une médaille de bronze à M. Dubar, son jardinier.

La Société remercie M. Haudos de l'envoi qu'il a fait, le jour de l'ouverture, d'une collection de *Dahlia* non sans mérite. Son intention n'était pas de concourir.

QUATRIÈME SECTION. —*Roses remontantes.*

Un seul concurrent s'est présenté, M. Guillaume, jardinier de M. Chandon, à Hauvillers; il est rentré dans les conditions du programme, en présentant au moins 50 variétés. On pouvait désirer plus de nouveautés, des fleurs plus étoffées; il faut reconnaître qu'il y avait une certaine difficulté à bien faire fleurir les rosiers par ce temps sec et cette grande chaleur. Ses meilleures variétés étaient : *Célina Dubos, Souvenir de la Malmaison, Baronne Prévost, Géant des batailles,* la *Reine*, la *reine des Iles-Bourbon*, *Aimé Vibert, Comte Odard, Caroline de Saussal, Sidonie Vibert, Pourpre Royal, Obernon, général Castellane.*

Il est accordé une médaille de bronze à M. Guillaume pour ses roses.

CINQUIÈME SECTION. — *Collection de 25 espèces de plantes annuelles en fleur.*

M. de Lambertye seul a repondu à ce concours; il a exposé 46 exemplaires dont 25 espèces; il a essayé de réunir les plantes qui se présentent le plus rarement dans les collections, et plusieurs parmi les dernières nouveautés, telles que : *Thunbergia variés, Maurandia, œillet de Gradner, œillet de Chine à fond blanc et très noir, Isotome axillaire, Lobelia racemosa, Cleome pungens, Ageratum celestinum, Viscaria oculata, Schizanthus Grahami, Trachelie à fleur blanche, Coriope nain très élégant, la Balsamine blanc-jaunâtre, et aurore*, etc.

Une plante annuelle d'un grand effet par ses feuilles chatoyant du vert bronzé au noir, encore nouvelle, le *Perilla Nankinensis,* a pu être remarquée. M. de Lambertye en recommande la culture très facile du reste; mais comme son aspect est très sombre, il ne faudrait pas trop la multiplier.

Il est accordé une médaille d'argent à M. Bonhomme, jardinier chef des cultures chez M. de Lambertye, pour ses plantes annuelles.

Le jardinier de M. Sellier, notre président, M. Paulin Jondreville, avait quelques pots de Tagètes élevés (Rose d'Inde), un fort *Fuchsia fulgens* et un *Coriope nain.*

SIXIÈME SECTION. — *Collection de 25 variétés de Fuchsia.*

(Les plantes devront avoir un beau port. — Concours annulé.)

Les lots de MM. Perrier et de Lambertye, qui ne de-

vaient pas concourir n'étant pas au complet, renfermaient des plantes robustes et de bonnes variétés.

M. Luce rentrait dans les conditions du programme quant au nombre des sujets, mais les plantes manquaient de grâce et de vigueur. Parmi ses variétés, une seule se rencontrait à calice réfléchi (Glory). Je citerai parmi les meilleures : *Aubry, Vesta, madame Pattersoon, Lady Franklin, Grandis.*

SEPTIÈME SECTION.— 40 *Reines-Marguerites-Pivoine, réunissant le plus de variétés possible.*

Il y a ici deux lots distincts, lot d'amateur, lot de marchand.

M. de Lambertye a exposé 60 exemplaires, dont 25 variétés nommées des collections de Truffaut et Vilmorin. J'éviterai tout commentaire sur l'exhibition de Chaltrait; c'est à la Société d'agriculture et au public à la juger.

Une médaille d'argent est accordée à M. Bonhomme, jardinier, chef des cultures de M. de Lambertye, pour sa collection de Reines-Marguerites pyramidales-pivoines.

MM. Machet avaient 100 plantes, beaucoup de variétés dans les formes *Pivoine* et *Chrysanthème.* La race naine offrait de très gracieux spécimen. Toutes ces plantes sont fraîches et vigoureuses. On pourrait demander plus de perfection dans la fleur, des hampes moins longues aux pyramidales ; mais à tout prendre ce lot a de la valeur.

Une médaille d'argent est délivrée à MM. Machet pour leurs Reines-Marguerites.

Huitième section.— *Chrysanthèmes de l'Inde hâtifs fleuris, au moins 20 plantes.*

(Annulé.)

M. de Lambertye a envoyé les deux seules variétés qu'il eût en fleur, pour bien démontrer qu'aujourd'hui la floraison de cette plante se trouve être avancée d'au-moins deux mois. Une fois entré dans cette race précoce, on y obtiendra des variétés nombreuses et de plus en plus perfectionnées. Du reste, je ne saurais trop recommander la culture du Chrysanthème de l'Inde, qui produit, d'octobre en décembre, un grand effet dans les orangeries et les serres froides.

Neuvième section. — *Collection de 12 variétés au-moins de Pelargonium inquinans et Zonale, plantes bien formées et fleuries.*

Deux lots de cette section se font remarquer : l'un de MM. Perrier, l'autre de M. Luce. MM. Perrier ont exposé 37 exemplaires et 20 variétés. Vous avez pu remarquer, placées sur des socles, six fortes plantes, dans des pots de 40 centimètres, très branchues formant la boule et couvertes de fleurs. Les variétés à citer sont la *Boule de neige,* le premier *inquinans* à fleur blanche et à pétales ronds. Ce gain tout nouveau peut faire espérer de voir ce beau genre s'améliorer de plus en plus : — le *Criterium saumoné, Lucia lucida, Lucia rosea elegans, Nosegay, Amazon, Cerise unique.*

Un premier prix est offert à M. Guidon, jardinier chez MM. Perrier, pour sa collection de *Pelargonium inquinans.*

La collection de M. Luce était variée, bien choisie et assez fleurie, les échantillons un peu trop jeunes ; ses meilleures plantes étaient : *Boule de neige, Cerise unique, triomphe de Montrouge, Rubens.*

Un deuxième prix est accordé à M. Luce pour ses *Pelargonium inquinans.*

Dixième section. — 25 *Balsamines d'une belle végétation, à fleurs pleines, réunissant au moins 12 variétés.*

MM. Machet ont rempli en tout point les conditions du programme. Les plantes qu'ils ont exposées étaient fortes, variées de nuances, et les formes des fleurs laissaient peu à désirer.

La Société décerne à MM. Machet une médaille de bronze pour leur culture de Balsamines.

M. Luce a produit une trentaine d'exemplaires généralement pas assez fleuris, quelques pieds seulement à corolles pleines.

Il est accordé une mention honorable à M. Luce pour son lot de Balsamines.

Onzième section. — 30 *espèces de plantes vivaces fleuries.*

(Annulé.)

M. de Lambertye avait produit le *Lobelia cardinalis.*

Var. *Agatocles, Campanula lamiifolia, Ammobium alatum, Fumaria lutea, Spiræa Venusta.*

M. Luce, 2 *Delphinium.*

DOUZIÈME SECTION. — 20 *Phlox variés.*

(Annulé.)

M. de Lambertye en a présenté six variétés, et M. Luce trois.

TREIZIÈME SECTION. — 25 *Œillets remontants en fleurs.*

(Annulé.)

Pas un n'a figuré ; M. Guillaume avait un bouquet de fleurs coupées.

QUATORZIÈME SECTION. — 25 *variétés de Verveines à larges corymbes et bien fleuries.*

M. de Lambertye en a présenté 14 variétés, mises dans le commerce au printemps 1855. Dans le nombre figure un gain du département : *la Beauté de Vitry-le-François,* obtenue par M. Arbeaumont, de Vitry.

M. de La Franchecourt en a présenté plusieurs aussi, pas assez fleuries et trop étiolées.

M. Luce avait le nombre exigé.—Les variétés *Sarah, Minerve, Doris, Étoile de Vénus,* offraient les coloris les plus remarquables. Une blanche, semis de 1854, sans nom, avait du mérite; les plantes étaient trop faibles, la floraison trop rare.

La Société d'agriculture n'en décerne pas moins une

médaille de bronze à M. Luce, pour ses Verveines, en l'engageant à faire encore mieux.

QUINZIÈME SECTION. — *Giroflées-Quarantaines en 20 variétés.*

(Annulé.)

QUATRIÈME CONCOURS.

Appareils, poteries, instruments, meubles de jardin et autres objets se rapportant d'une manière directe à l'horticulture.

M. Ébréhard, d'Épernay, a reproduit de nouveau ses poteries variées de jardin, remarquables par leur pâte, leur cuisson, leur sonorité, leur légèreté, leur forme raisonnée. Il a ajouté cette fois des coupes à jour, pour la culture des Orchidées, d'après les modèles et les conseils de M. Guidon.

La Société félicite M. Ébréhard de sa persévérance, des soins et de l'extension qu'il donne à sa fabrication, et lui offre un rappel de médaille d'argent.

M. Cornu, de Troyes, a envoyé plusieurs sécateurs de sa fabrique, tous du même modèle; le tranchant en est bon, la coupe se fait avec netteté et sans bavures; il est accordé une médaille de bronze à M. Cornu pour ses sécateurs.

MM. Baland père et fils ont fait figurer une table et une jardinière en bois de grume, travail soigné, mais répétition exacte de ce qu'ils nous ont montré aux expositions précédentes.

M. Bon, jardinier à Avenay, avait une jardinière et un meuble rustique; une mention honorable lui est accordée.

Ici est close la série des concours prévus, mais la Société s'était réservée les concours imprévus, et il s'en est présenté.

Ainsi M. Dubar, jardinier de M. de La Franchecourt, à Courdemanges, près Vitry, a fait figurer 100 *Achimenes,* tous fleuris, réunissant 70 variétés ou espèces, offrant une grande variété et richesse de coloris. Je citerai parmi les meilleurs et les plus nouveaux : *Herii, hof Gutner, ignea Rendalterii, Goothii, Longiflora latifolia, Rachmanii cœrulea, Kewensis.*

Une médaille d'argent est offerte à M. Dubar, pour sa belle collection d'*Achimenes.*

M. Arbeaumont, de Vitry, un nom que vous connaissez de vieille date, et que vous aimez à retrouver, a exposé une ratissoire à cheval, de son invention, destinée aux allées des parcs; elle racle l'herbe et la ratisse en même temps; un genre de herse, à laquelle il donne le nom de *préparateur*, et qui sert en effet à préparer le sol quand il est trop dur, permet de faire les nettoyages par les temps les plus secs. Tout ce système a paru ingénieux et économique, mais la Société, pour arrêter son jugement, désire voir fonctionner l'instrument de M. Arbeaumont.

Des remerciements sont votés à MM. Émile Dagonet et Lamairesse-Leblanc, pour leurs magnifiques caisses

d'Hortensia. La Société remercie aussi M. Druet, pour les *Myrtes* et les forts *Fuchsia globosa* qui décoraient la cour du Collége, les uns et les autres si beaux, et si bien cultivés.

Il me reste à vous dire deux mots, Messieurs, sur votre arboriculture de Châlons, à laquelle les frères Machet donnent une véritable impulsion.

Une commission (¹) s'est transportée ces jours-ci dans les jardins où ils travaillent; j'ai été chargé de vous rendre compte du résultat de ses investigations :

1° Chez M. Dorin, des incisions annulaires ont été pratiquées après la fleur sur des ceps de vignes *Chasselas* et *Frankental*. — Résultat : grappes évidemment plus *fortes, grains plus gros, plus de précocité*. — En 1854, même opération ayant eu lieu sur du *Frankental*, les grappes incisées ont *mûri quinze jours plus tôt que les autres du même cep*. M. Dorin affirme le fait.

2° Chez MM. Machet, premier essai tenté de groseilliers à grappes soumis à la taille *cordon oblique;* les sujets sont sur deux lignes à 0,80ᶜ l'une de l'autre, et à 0,35ᶜ dans la ligne. Cet essai est heureux.

3° Chez M. Lebreton, des cordons unilatéraux de pommiers paradis portant fruit l'année de plantation. Vous avez dû en admirer de beaux spécimens en pots à l'exposition.

(¹) *Commission :* MM. Dorin et le Cᵗᵉ de Lambertye, *rapporteur*.

Un *arboretum*. Voilà encore un mot nouveau ; — il désigne une collection d'arbres sans mélange de légumes et de fleurs. — Dans ce carré d'arbres fruitiers, — des poiriers greffés sur franc (il faut dire que le terrain est léger), sont plantés de 4 mètres en 4 mètres ; ils sont élevés en contre-espalier ; — entre eux, sont d'autres poiriers, mais sur coignassier et dirigés en *fuseau;* ils sont là pour produire aussitôt et dès leur troisième année ; plusieurs ont des fruits superbes. Quand les poiriers sur franc atteindront les fuseaux et commenceront à produire, les fuseaux qui auront fait leur temps seront arrachés, combinaison productive et ingénieuse, dont M. Arbeaumont s'était servi, pour un verger, chez M. le chevalier de Bouvet.

4° Chez M. Émile Dagonet, des greffes en approche, herbacées, pratiquées l'année dernière sur des coursons de pêcher qu'il fallait rajeunir, et qui, toutes reprises, portent fruit à cette heure. Je voudrais avoir le temps de vous faire saisir cette belle opération.

Ce pêcher à coursons rajeunis a été rajeuni, restauré lui-même. D'un arbre dénudé, privé de charpente, qui allait à sa fin, les frères Machet ont fait un arbre vigoureux, magnifique, qui offre 8 à 9 mètres d'étendue.

5° Chez M. Joseph Perrier, c'est un bel oblique de pêchers exposé au midi, composé de quarante-huit sujets, les uns de trois, les autres de deux ans de plantation, — très vert, — bien conduit ; — pyramides de poiriers à cinq ailes qui se développent bien. — Pommiers

sur doucin élevés en gobelet sur huit et dix sous-mères; équilibre parfait, belle venue; d'autres arbres en vase sur haute tige, bien conduits.

Destruction du puceron lanigère avec de l'huile grasse employée à deux époques espacées, hiver et printemps. — Le puceron a complètement disparu.

6° Chez M. l'abbé Champenois, curé de Notre-Dame, au pied d'un mur haut de 5 mètres et long de 55 mètres, plantation du printemps de pêchers, cordons obliques, à 0,80 centimètres et vigne à 0,50 centimètres ; — cette vigne est destinée à garnir le dessus des pêchers ; il me semble que les pêchers auraient pu atteindre le sommet du mur. — Tout pousse avec une vigueur extraordinaire et fait présager un succès complet. Les carrés de ce jardin sont entourés d'un cordon de pommiers paradis qui a 480 mètres de développement.

J'ignore, Messieurs, l'idée que vous vous faites de toutes ces choses obtenues par deux hommes de votre ville, encore très jeunes ; — mais si vous voulez savoir ma pensée, ma pensée toute entière, — c'est qu'avant peu, les Lepère, les Cossonnet, les Dubreuil, n'auront plus rien à leur apprendre : les élèves seront devenus des maîtres ! Ma parole se confirmera.

Je termine en faisant mes adieux à tous nos jardiniers et en leur recommandant le travail, le travail incessant, le travail source de la moralité et de la richesse, le travail source du bonheur.

DISCOURS DE CLOTURE

DE LA SEANCE PUBLIQUE,

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

MESSIEURS,

Je ne veux pas que cette solennité se termine sans remercier la Société d'agriculture du zèle qu'elle a mis à préparer notre concours de 1855, et MM. les Exposants de l'empressement avec lequel ils ont répondu à son appel. Grâce à vos efforts réunis nous avons eu aussi notre Exposition, moins brillante et plus modeste sans doute que celle qui dans ce moment étale à Paris ses merveilles, mais qui n'en témoigne pas moins de l'intelligence de nos producteurs et d'un progrès réel dans la marche de nos industries locales. Même après avoir admiré les splendeurs du palais de cristal, il n'est pas un de nous qui n'ait vu avec le plus vif intérêt les produits que vous avez mis sous nos yeux, et qui n'ait applaudi au succès avec lequel, industriel ou agriculteur, artiste ou savant, chacun de vous s'efforce d'étendre dans le département le domaine de la science,

de l'art et du travail, qui, grâce à Dieu, ne sont pas des priviléges. Pour ma part, Messieurs, j'ai visité votre exposition avec toute l'attention qu'elle méritait, et j'ai été heureux et fier de constater que vous ne vouliez vous laisser dépasser par personne dans la voie du progrès.

Continuez à avancer dans cette voie, soutenus, encouragés par cette pensée que chacun de vos efforts a sa signification et son but, et qu'aucune de vos améliorations, même les plus modestes, ne s'isole et ne se perd dans la marche de la civilisation. Ce que vous faites en industrie pour réaliser le bon marché, simplifier le travail de l'homme, augmenter les produits de la terre et répandre le goût de l'étude et de la science, ce n'est pas pour vous seuls que vous le faites ; vous contribuez ainsi, pour votre part, à développer la grandeur et la richesse du pays. Il n'est pas jusqu'à la culture de ces fleurs si variées de forme, si riches de dessin et de couleurs, qui n'ait aussi son importance. L'horticulture constitue en quelque sorte l'art en agriculture, comme la peinture et la sculpture constituent l'art en industrie ; et la vue de ces plantes, que l'horticulteur réunit et cultive à grands frais, ne charme pas seulement l'œil des profanes comme nous, elle a un autre intérêt pour le dessinateur, l'artiste, l'industriel, qui y puisent le sentiment du goût qui fait le génie et la supériorité de la production française.

C'est ainsi que tout se tient et s'enchaîne dans la marche de l'esprit humain, qu'une amélioration en appelle toujours une autre, et que les fantaisies du luxe elles-mêmes deviennent le point de départ et la source d'améliorations sérieuses et fécondes ; croyez-le bien, chaque chose a son utilité dans le monde, comme

chaque aptitude a sa tâche à remplir; et le progrès, cette loi de l'humanité, ce grand mot dont on a tant abusé, n'est le plus souvent que la somme du peu de bien réalisé par chacun de nous dans la sphère de son travail, de sa position sociale et de ses facultés.

Vous avez bien fait cette année; permettez-moi de vous demander de faire mieux encore d'ici à l'année prochaine. Que vos succès ne soient pour vous qu'un nouvel encouragement. Nous sommes à une de ces glorieuses époques où personne n'a le droit, suivant l'expression d'un de vos illustres compatriotes, *de dresser sa tente pour le sommeil, sous peine d'être bientôt devancé.* Comme je vous le disais l'autre jour, l'agriculture, l'industrie, la science n'ont fait que puiser un sentiment nouveau d'émulation et de courage au milieu des événements qui se passent sous nos yeux : elles ont compris que la guerre n'avait plus le droit de détourner la société française de sa marche progressive, et qu'elle était assez sûre de sa force, de la sagesse de son Gouvernement et de l'héroïsme de ses soldats pour grandir à la fois sa gloire militaire et les éléments de sa richesse. Associons-nous résolument, pour notre part d'intelligence et de travail, quelque modeste qu'elle soit, à cette œuvre commune de dévouement et de patriotisme; secondons de tous nos efforts la haute et généreuse initiative qui préside si bien aux destinées du pays, et faisons que la France soit toujours la grande nation.

NOTE SUR L'AGRICULTURE

DES ENVIRONS DE CHALONS-SUR-MARNE,

Par M. Jules LAMAIRESSE,

Membre titulaire non résidant

Les terres des environs de Châlons sont des terres calcaires; elles contiennent au moins 60 p. $\frac{0}{0}$ de chaux et acide carbonique.

Elles sont faciles à cultiver; on laboure généralement avec deux chevaux.

Un homme emploie deux jours pour labourer un hectare de terrain. L'ensemencement à la volée nécessite deux heures de travail.

L'opération du hersage et celle du roulage se font avec un seul cheval.

Il faut environ deux heures pour herser un hectare; c'est ordinairement un enfant qui conduit le cheval.

Le roulage demande le même temps.

Un faucheur coupe un demi-hectare de froment dans une journée; il est suivi d'une femme qui ramasse le grain et le met en javelles; le fauchage des autres

grains demande moins de temps; cela est d'ailleurs subordonné à la force des grains.

Un homme peut lier deux hectares de blé dans une grande journée, mais il lui faut un second pour ramasser et transporter les gerbes au milieu du champ et aussi pour lier les râtelures.

Le râtelage qui se fait deux fois, d'abord lorsque la récolte est endouzainée, puis derrière la voiture qui vide le champ, exige à peu près une journée d'enfant.

Un homme, pour conduire et charger la voiture, et une femme, pour y ranger les gerbes, peuvent à une distance moyenne (2 kilomètres), transporter en une demi-journée et en deux voyages, avec une voiture ou un charriot attelé de trois chevaux, la récolte d'un hectare de froment.

Le déchargement, dans la grange, d'une voiture contenant la récolte d'un demi-hectare demande une heure.

Il faut quatre hommes pour décharger, recevoir les gerbes, les transporter sur le tas et les engranger.

Pour battre la récolte d'un hectare de froment, il faut un jour et demi d'une machine à battre, attelée de trois chevaux et desservie par un homme pour engrainer, un enfant pour délier les gerbes, et deux autres hommes pour lier la paille et tirer le grain.

Le nettoyage du grain provenant de la récolte d'un hectare demande au moins la journée d'un homme pour vanner, cylindrer et parfois cribler quelques parties.

Les instruments agricoles les plus en usage sont:

la charrue à avant-train, dite *Bertauche*, la charrue droite ou à tourne-oreille, quelques scarificateurs, la herse parallèlogrammique en bois et en fer, et le rouleau en bois attelé avec des cordes. On emploie aussi depuis quelques années les rouleaux articulés avec brancard.

Le transport des fumiers et des récoltes se fait sur des charrettes ou charriots ordinairement attelés de deux à quatre chevaux; les engrais terreux se transportent dans des tombereaux à bascule attelés d'un ou deux chevaux.

Pour le battage et le nettoyage des grains, il y a bon nombre de machines à battre construites par des ouvriers du pays, des vans d'Allemagne ou tarares, des cylindres-trieurs et des cribles de diverses dimensions.

Dans les grandes exploitations, tous les travaux de culture sont faits par des serviteurs à gages qui reçoivent annuellement, outre la nourriture : les hommes de 200 à 400 francs, les femmes de 150 à 250 francs.

Les travaux de moisson (fauchage et quelquefois fanage et liage), sont exécutés par des ouvriers à la tâche. En temps de moisson, les journaliers gagnent de 35 à 45 fr. par mois, et les femmes de 30 à 35 fr., outre la nourriture.

Les plantes cultivées sont pour les céréales : le froment barbu d'hiver, et depuis peu le blé anglais du Hicklingsire, le seigle d'hiver, l'orge commune à deux rangs, l'avoine commune noire et grise, et le sarrasin.

Comme plantes fourragères, on cultive : le sainfoin, la luzerne, le trèfle rouge; en légumineuses, les dravières et les lentilles; en racines alimentaires, les

choux, les pommes de terre, les betteraves et les rutabagas; et en plantes oléagineuses, le colza d'hiver et la navette.

Le territoire de Châlons, qui contient 1838 hectares de terres arables, comprend annuellement les cultures suivantes ou à peu près :

Céréales,	Froment, 24 p. $\frac{0}{0}$..	440	1,075 hectares.	
	Seigle, 12 p. $\frac{0}{0}$...	220		
	Orge, 7 p. $\frac{0}{0}$.....	130		
	Avoine, 15 p. $\frac{0}{0}$...	275		
	Sarrasin, 1/2 p. $\frac{0}{0}$.	10		
Cultures diverses,	Pommes de terre, 1/2 p. $\frac{0}{0}$.....	10	53	»
	Racines et légumes, 1 p. $\frac{0}{0}$.....	20		
	Lentilles.....	3		
	Colza et navette, 1 p. $\frac{0}{0}$.....	20		
Prairies artificielles, 23 p. $\frac{0}{0}$.		420	420	»
Jachères mortes, 16 p. $\frac{0}{0}$..		290	290	»
TOTAL ÉGAL.....			1,838 hectares.	
Les prairies naturelles occupent.			43	»
L'horticulture occupe en jardins, parcs et vergers.....			116	»
La viticulture.....			27	»
Et la sylviculture, en oseraies et plantations.....			35	»
ETENDUE productive du territoire.			2,059 hectares.	

Les frais de culture et d'exploitation de toute nature peuvent être évalués ainsi qu'il suit :

Pour les Froments à.....	171f	30c	l'hectare.
— Seigle et lentilles..	99	50	»
— Orge.....	87	85	»
— Avoine.....	72	80	»
— Sarrasin.....	47	85	»
— Pommes de terre..	198	05	»
— Betteraves, choux..	181	95	»
— Colza.....	209	45	»
— Navette.....	28	25	»
— Prairies naturelles.	29	35	»
— Prairies artificielles	31	75	»
— Vignes.....	486	75	»

Les animaux domestiques sont généralement de forte taille ; ils tendent à s'améliorer de jour en jour.

Les chevaux proviennent en grande partie de croisements entre la race du pays et les étalons du Gouvernement.

Les bêtes bovines proviennent de croisements avec les races Normande et Suisse, et les bêtes ovines sont de race mérinos perfectionnée.

Les chevaux de culture travaillent à la machine à battre en hiver ; ils vont aux champs de dix heures à la nuit, lorsqu'on a des labours à faire, de novembre à mars compris, et dans tous les autres mois, ils font deux attelées, du matin à midi et de deux heures à la nuit.

Leur ration habituelle se compose de paille de froment à discrétion, de 7 à 10 kil. de foin et de 10 à

20 litres d'avoine suivant la saison; ils ont aussi de temps à autre quelque peu de farine d'orge dans leur boisson.

Parmi les bêtes bovines, les unes restent constamment à l'étable, surtout en ville, et les autres, celles de la campagne, vont au pâturage pendant cinq à six mois de l'année. Leur ration d'hiver comprend 6 kil. de paille de toute espèce, 2 kil. 500 gr. de foin, des betteraves, des tourteaux de colza ou navette, du son de froment, de la farine d'orge, des pommes de terre et du seigle cuit dans les années d'abondance; en été, le foin, les tourteaux, les pommes de terre et betteraves sont remplacés par de l'herbe à discrétion.

Les bêtes à laine sont au parc depuis le commencement de la moisson jusqu'à la fin d'octobre. Pendant cette période de quatre mois environ, elles ne rentrent à l'étable qu'en cas de mauvais temps prolongé.

Elles trouvent alors à vivre dans les prairies artificielles qui leur sont affectées et dans les jachères; leur ration d'hiver comprend de la paille pour ainsi dire à discrétion, du foin, et, pour les mères et les agneaux, de l'orge et de l'avoine, et quelquefois aussi du rutabaga coupé en petits fragments. Lorsque les troupeaux commencent à sortir au printemps, on supprime le foin et on diminue un peu la quantité des pailles.

Les cultivateurs trouvent assez facilement le placement de leurs produits. En ville, et dans quelques communes très rapprochées, le lait se vend en nature; dans les localités plus éloignées on fabrique du beurre et des fromages, qu'on apporte chaque semaine au

marché, ou bien on fait des veaux gras qu'on écoule sur Paris par le chemin de fer de l'Est.

Les animaux de l'espèce bovine sont toujours achetés dans les fermes par les bouchers ou marchands de bestiaux; rarement les cultivateurs ont besoin de les conduire aux foires des environs.

La seule foire importante est celle de Suippes, où trois à quatre fois par an se vendent une immense quantité de bêtes ovines. Les cultivateurs et les marchands y font de nombreuses affaires.

Les engrais sont en Champagne d'un prix très élevé. Le fumier d'un cheval de culture ne s'estime pas moins de 20 centimes par jour, celui d'une vache ou d'un bœuf 25 centimes, et celui d'un mouton 2 centimes environ.

Le fumier des chevaux de cavalerie se vend, au détail, en ville, à raison de 5 francs le mètre cube bien tassé sur la voiture, et les adjudicataires n'en ont jamais assez.

On l'emploie, à raison de 100 mètres cubes environ par hectare, pour fumer convenablement des terres dans lesquelles on veut faire venir du froment pour la première fois; on en emploie 60 mètres seulement pour du seigle dans des terres maigres.

Le revenu brut des animaux domestiques peut être évalué ainsi qu'il suit :

Chevaux de culture.....	1,000	francs.
Taureaux.....	210	»
Vaches.....	244	»
Moutons.....	17	»
Brebis.....	20	»

Les terres arables des environs de Châlons se divisent en trois classes, dont on peut estimer ainsi la valeur vénale et la valeur locative :

1re classe,	3,000 fr. l'hectare,	70 francs.
2e —	1,700 —	40 »
3e —	500 —	20 »

et les prairies naturelles en deux classes :

1re classe,	3,500 fr. l'hectare,	100 francs.
2e —	2,500 —	65 »

Ces valeurs tendent à augmenter de jour en jour, comme aussi la quantité des terres de 1re classe, à cause des nombreux engrais fournis par la ville, eu égard à l'étendue de son territoire.

On peut dire que sa valeur productive a doublé depuis quarante ans.

Les assolements sont peu réguliers, depuis que les prairies artificielles sont cultivées en grand.

Originairement on pratiquait l'assolement triennal, et il est encore usité dans les plus mauvaises terres qu'on ne peut pas fumer convenablement.

Seigle, avoine et jachère, telle est la rotation.

Lorsqu'on peut disposer d'un peu de fumier, on sème, dans le seigle, du sainfoin qui sert de pâturage aux troupeaux pendant trois ans, puis on fume de nouveau pour du froment auquel on fait succéder une avoine.

Dans les terres convenablement améliorées on pratique assez souvent l'assolement suivant :

1re année,	froment fumé.	4e année,	froment.
2e —	orge.	5e —	avoine.
3e —	trèfle.	6e —	jachère.

Lorsque les terres sont arrivées à un haut degré de fertilité, la rotation est à peu près celle-ci :

1re	année,	froment fumé.	6e	année,	avoine.
2e	—	orge.	7e	—	froment.
3e	—	luzerne.	8e	—	avoine.
4e	—	luzerne.	9e	—	jachère.
5e	—	luzerne.			

On fume alors tous les neuf ans; c'est l'une des conditions des baux des bonnes exploitations.

Le froment exige ordinairement quatre labours, deux hersages et deux roulages.

Le seigle, trois labours, trois hersages et deux roulages.

L'orge, trois labours, trois hersages et deux roulages.

L'avoine, deux labours, trois hersages et un roulage.

Le sarrasin, deux labours, trois hersages et deux roulages.

Les pommes de terre, quatre labours, deux hersages, deux roulages et un sarclage.

Les colzas exigent les mêmes cultures que le froment.

RÉSULTATS

DE

LA STATISTIQUE AGRICOLE DU CANTON DE CHALONS, POUR 1852,

Par M. SAVY, MEMBRE TITULAIRE.

(*Extrait du Compte-rendu par lui à la Commission cantonale de Statistique.*)

NATURE des céréales	PRODUIT TOTAL DU CANTON		CONSOMMATION DU CANTON		EXCÉDANT EXPORTÉ.		DÉFICIT IMPORTÉ.	
	Grain.	Paille.	Grain, y compris semences et pertes.	Paille.	Grain.	Paille.	Grain.	Paille.
	hectol.	quintaux	hectol.	quintaux.	hectol.	quint.	hectol.	quint.
Froment	47,416	78,086	46,865	85,840	551	»	»	7,754
Seigle..	52,756	59,995	55,066	56,195	»	3,800	2,310	»
Orge...	25,187	21,574	20,535	20,760	4,652	814	»	»
Avoine.	51,996	51,870	98,590	48,160	»	3,710	(1) 46,594	»
Sarrasin	1,684	1,513	1,892	1,493	»	20	208	»
Totaux.	159,039	213,038	202,948	212,448	5,203	8,344	49,112	7,754

En comparant la production des céréales en 1773 (2) à celle de 1852, on peut se faire une juste idée du travail opiniâtre et des soins assidus qu'il a fallu aux

(1) Le déficit de l'avoine est dû à la consommation qu'en font les chevaux de la garnison de Châlons.

(2) Extrait de la *Statistique du département*, par M. Chalette,

cultivateurs du canton de Châlons pour obtenir les résultats consignés au tableau qui précède. A cette époque, l'étendue des terres ensemencées en céréales n'était que les 463/1,000 (moins de moitié) de la superficie du territoire; on récoltait en :

Froment,	2,693	hectolitres,	18 fois moins qu'en 1852.	
Seigle,	9,053	—	3 — 1/2	—
Orge,	2,746	—	9 — »	—
Avoine,	9,573	—	5 — 1/2	—
Sarrazin,	506	—	3 — 1/3	—

Cependant la population de 1773, qui était de 16,673 habitants, ne s'est accrue que de un quart; elle est aujourd'hui de 21,147 habitants.

Le rapport statistique, dont nous extrayons ces renseignements, constate comme un des éléments importants de cette statistique :

1° Que le sol du canton de Châlons se divisait en 1852 dans les proportions suivantes :

Terres labourables :

Froment	1/8
Seigle	1/7
Orge	1/18
Avoine	1/6
Sarrazin	1/100
Racines et légumes divers	1/167
Cultures diverses, jardins, vergers	1/45
Prairies artificielles	1/8
Jachères	1/5
TOTAL des terres labourables : un peu plus de	4/5mes

Prairies naturelles.....	1/24
Vignes.....	1/347
Sapins, oseraies, etc.....	1/13
Étangs.....	1/7401
Pâturages.....	1/265
Terres incultes.....	1/100
Routes, chemins, cours d'eau, et superficie bâtie.....	1/24

2° Que le nombre des animaux domestiques était en :

Chevaux.....	2,678
Anes.....	186
Mulets.....	3
Bêtes à cornes.....	4,490
Moutons.....	15,756
Chèvres.....	94
Porcs.....	1,665
Chiens.....	1,558

DE LA DISTILLATION DE LA BETTERAVE

CONSIDÉRÉE

COMME INDUSTRIE ANNEXE DES FERMES,

D'après le traité de M. PAYEN, membre de l'Institut;

Par M. JULES LAMAIRESSE,

Membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

Autrefois la fabrication de l'alcool au moyen des vins surabondants de plusieurs départements du Midi, de l'Ouest et du centre de la France, s'ajoutant aux produits tirés des marcs de raisin, des fruits, des pommes de terre, des grains et des mélasses, subvenait amplement à la consommation des eaux-de-vie; mais les maladies, qui sévissent depuis plusieurs années sur les pommes de terre et les vignes, ont tellement réduit la production de l'alcool que les cours ont monté de 50 à 215 francs l'hectolitre. Toutefois, une baisse légère a pu être amenée cette année par la fabrication nouvelle de l'alcool de betteraves, qui paraît devoir prendre un développement considérable. Entre autres résultats utiles, cette fabrication aura l'avantage de rendre à la consommation alimentaire les grains et

produits féculents naguère employés pour fabriquer l'alcool, et il y a lieu d'espérer qu'elle survivra aux circonstances particulières qui l'ont fait naître, quand même les maladies accidentelles qui frappent les cultures des pommes de terre et des vignes diminueraient beaucoup d'intensité; parce que, l'alcool de betteraves s'obtenant très économiquement, et donnant à surface cultivée égale des quantités plus grandes, l'intérêt du commerce fera ouvrir de nouveaux débouchés à nos vins du Midi, qui serviront en moindre quantité à la préparation des alcools applicables à l'industrie.

J'ai lu dernièrement un traité de la distillation des betteraves, considérée comme industrie annexe des fermes et des sucreries, par M. Payen, professeur au Conservatoire des arts et métiers. J'en ai extrait des notes, que je viens vous communiquer, persuadé qu'elles vous offriront quelqu'intérêt au moment où on construit une sucrerie dans notre département.

Variétés, culture et conservation des betteraves. — On distingue sept variétés principales de betteraves; les proportions du sucre secrété dans le tissu spécial de la betterave varient entre les limites de 4 à 15 p. 0/0 du poids des racines, et peuvent faire varier dans les mêmes rapports la production de l'alcool entièrement dépendante des quantités de sucre contenues dans la matière première.

Les frais d'extraction du jus, de fermentation et de distillation étant sensiblement les mêmes pour un égal poids de betteraves, tous les fabricants ont un intérêt évident à se procurer, soit dans leurs cultures, soit

dans leurs marchés avec les agriculteurs, les betteraves les plus riches en sucre, qui, d'ailleurs, donneront généralement, à poids égal, des résidus plus abondants en matière solide, ou moins aqueux et offrant plus de valeur nutritive.

La variété, le sol, les engrais, la culture, les saisons, ont une grande influence sur le rendement en sucre et par conséquent sur le produit en alcool.

La meilleure variété de betteraves, sous ce rapport, jusqu'ici connue est la betterave blanche de Silésie, à peau rose; elle donne, à poids égal, deux ou trois fois plus de sucre que la betterave-disette, et une fois et demie à deux fois autant que la plupart des autres variétés.

Le sol doit être argilo-sableux, un peu calcaire, profond, exempt d'eau stagnante, ou assaini par le drainage; les labours et les façons doivent entretenir la terre bien ameublie, l'ensemencement doit être effectué en lignes et les betteraves maintenues, par les semis et les repiquages, assez rapprochées pour éviter que leur volume dépasse celui qui correspond à 2 kil. 500 gr. ou 3 kil. Il est préférable, quant aux fumiers, de les appliquer à une culture précédant l'ensemencement; le premier sarclage, effectué en temps utile, a la plus heureuse influence sur la quantité et la qualité des racines, aussi bien pour l'alcool que pour le sucre.

Les betteraves destinées à la fabrication de l'alcool doivent être récoltées lors de leur maturité. La proportion des matières étrangères au sucre est généralement plus forte dans la partie de chaque racine qui

a végété hors de terre. Aussi doit-on en exclure certaines variétés, dont les racines sortent en grande partie de terre pendant leur développement, comme cela arrive aux jaunes et rouges longues, à la globe jaune et aux disettes.

Pour les conserver après la récolte, plusieurs procédés sont en usage. La pratique des silos offre le plus d'avantage dans les climats tempérés. On doit choisir, pour l'emplacement des silos, un lieu un peu plus élevé que les champs des environs, où le terrain ne puisse être envahi par les eaux. On établit des fossés ayant 1 mètre 50 cent. de largeur, 66 cent. à 1 mètre de profondeur, et une longueur variable. On creuse une rigole d'un fer de bèche au milieu du fond et sur toute la longueur du silo, afin de ménager un petit canal vide qui favorise la circulation des gaz, et servirait au besoin à l'égouttage des racines, en laissant écouler l'eau accidentellement introduite. On remplit le silo, ainsi disposé, en amoncelant les betteraves, de façon à combler le fossé, en faisant au-dessus du niveau du champ un tas, sous forme de toit, qu'on recouvre avec la terre extraite du fossé.

A chaque extrémité de ces tas très allongés on pratique une cheminée verticale, pénétrant jusqu'au fond de la rigole, qui permet au gaz de s'échapper et à l'air extérieur de s'introduire sous le tas de betteraves. On prévient par cette disposition un échauffement trop prononcé. On peut fermer ces cheminées dans les très grands froids.

L'emmagasinage dans les caves, celliers et granges

est indispensable dans les contrées à hivers rigoureux, ainsi qu'ailleurs on le pratique pour les approvisionnements peu considérables. Dans ce dernier cas, on assurerait encore mieux la conservation, en interposant entre les betteraves un peu de cendres ou de poussier de charbon.

La dessiccation, ou le procédé des cossettes, est aussi employée dans la vue de prolonger la durée de la conservation, et de continuer toute l'année la fabrication du sucre ou de l'alcool. Les cossettes peuvent être préparées au moyen de coupe-racines, et de sèchoirs analogues à ceux des brasseries.

La betterave ainsi réduite au cinquième de son poids, sans avoir perdu sensiblement autre chose que de l'eau, peut être expédiée à des distances considérables, et répandre ainsi dans les campagnes une industrie capable de fournir un travail productif aux populations parfois désœuvrées.

Après la culture et la conservation des betteraves, les opérations consistent dans le nettoyage des racines, l'extraction du jus, la fermentation, la distillation, la rectification pour un certain nombre, et l'emploi des résidus.

Lavage des betteraves. — D'après le système de fabrication de M. Champonnois, expérimenté chez M. Huot, près Troyes, les betteraves étêtées, telles qu'elles arrivent des champs dans l'usine, sont soumises à un nettoyage à l'aide d'un laveur mécanique. C'est un cylindre à demi plongé dans l'eau qui remplit une caisse. Les betteraves, jetées dans une trémie, tombent

dans le cylindre au bout le plus élevé. En roulant et se frottant les unes sur les autres, les racines se nettoient et descendent peu à peu vers le bout opposé, où une grille en hélice les rejette par le même mouvement rotatif au dehors du cylindre. Des femmes et des enfants les prennent et les épluchent, s'il y a lieu, pour enlever au couteau les portions atteintes de pourriture.

Découpage. — On jette ensuite les betteraves dans la trémie d'un coupe-racines, formé d'un disque rotatif en fonte, percé de quatre ouvertures rectangulaires, dans lesquelles une lame, tranchante comme le fer d'un rabot, coupe les betteraves en tranches minces ou cossettes ayant une largeur de 5 millimètres, une épaisseur de 3 millimètres et une longueur variable.

Le découpage des betteraves exige une force mécanique de moitié moindre que le râpage à l'état de pulpe; deux hommes, travaillant pendant trente minutes chaque heure, peuvent diviser en neuf ou dix heures 2,250 kil. de betteraves.

Extraction du jus sucré. — Pour extraire le jus des betteraves découpées, M. Champonnois emploie un système de macération nouveau.

Trois cuviers de macération sont nécessaires; ils sont garnis de deux faux-fonds en bois, percés de trous entre lesquels on place 250 kil. de cossettes acidulées au moyen de 125 grammes d'acide sulfurique étendu de 1,250 grammes d'eau.

Lorsqu'un cuvier est rempli de cossettes fraîches, on y fait arriver, par la partie supérieure, 200 litres de vinasse chaude provenant d'un jus précédemment sou-

mis à la distillation. Au commencement du travail, les premières opérations se font avec de l'eau bouillante, jusqu'à ce qu'on ait obtenu de la vinasse.

Au bout d'une heure, on ouvre un robinet, qui, à l'aide d'un syphon, fait passer le liquide dans un second cuvier également rempli de 250 kil. de cossettes, et l'on verse de nouveau la vinasse chaude sur le premier cuvier.

Après une nouvelle heure, on ouvre les robinets de communication des trois cuviers, et, à l'aide d'une nouvelle charge de vinasse sur le premier cuvier, on fait passer dans le second cuvier le liquide qui était dans le premier, et dans le troisième cuvier, nouvellement empli de cossettes, le liquide qui était dans le second.

Au bout d'une demi-heure, on soutire le produit du premier cuvier, qui a reçu trois charges de vinasse, et on le fait couler dans une chaudière où sa température est ramenée au terme de l'ébullition.

On laisse égoutter la cossette; puis la betterave, ainsi épuisée, est extraite du cuvier au moyen d'une double fourche articulée comme les couverts à salade, et portée à la ferme.

Le premier cuvier est alors rempli de cossettes fraîches et reçoit le liquide déjà macéré une fois. Le second cuvier reçoit ensuite une troisième charge de vinasse, qui en fait refluer une seconde dans le troisieme cuvier, d'où on extrait le liquide sucré qui a traversé les cossettes des trois cuviers.

L'opération continue ainsi de telle sorte que chaque cuvier reçoit successivement trois charges de vinasse,

dont la dernière reste en grande partie dans les tissus de la betterave, où elle prend la place qu'occupait le jus sucré.

A chaque heure, on obtient ainsi une charge de 250 litres de jus sucré pour la fermentation, et d'un autre côté une masse de 200 kilog. de tranches de betteraves épuisées par trois macérations, dont la dernière est opérée par de la vinasse sortant de l'alambic.

Si on avait à opérer sur des cossettes desséchées, il faudrait d'abord les faire revenir à un état analogue à celui des tranches fraîches, en versant dessus, dans les cuviers à macérations, cinq ou six fois leur poids d'eau bouillante.

Fermentation alcoolique. — On vient de voir qu'à l'aide d'une sorte de lessivage méthodique, et de trois cuviers, on obtient, après les neuf charges successives d'une journée, 2,250 litres de jus.

Ce jus est reçu dans une cuve à fermentation, d'une capacité de 2,500 litres, dans laquelle on ajoute pour la première fois seulement 4 kilog. de bonne levure de bière. Quatre cuves de pareille capacité sont nécessaires. Au bout de vingt-quatre heures on met en communication deux cuves voisines, de sorte que le liquide qui fermente se répartisse, par égales portions, entre elles. Le lendemain les opérations se renouvellent; on fait arriver le jus sucré de chaque macération dans les deux cuves. Le liquide, introduit ainsi en petites quantités, fermente à mesure qu'il arrive, et, au bout de quarante-huit heures, les deux

cuves, contenant alors chacune 2,250 litres, ont accompli leur fermentation alcoolique, par une ébullition continuelle, que détermine le dégagement régulier du gaz acide carbonique.

L'une des deux cuvées est laissée en cet état, pour se refroidir et être distillée vingt-quatre heures plus tard, tandis que l'autre cuvée, partagée en deux à son tour, remplit à moitié une cuve vide. A leur tour les deux cuves, à demi-pleines, reçoivent les jus de la macération; la fermentation y redevient active et produit les mêmes effets.

Une fois cette rotation établie, on a tous les matins une cuve refroidie que l'on distille dans la journée; une autre cuve qu'on laisse refroidir durant vingt-quatre heures; et une troisième cuve, pleine de liquide au même état, que l'on répartit entre celle-ci et la quatrième, qui a été vidée la veille, pour alimenter l'appareil distillatoire.

Au fond de chaque cuve, on trouve 20 à 30 litres d'un dépôt boueux de ferment, que l'on verse dans la deuxième chaudière de l'alambic, afin de ne pas engorger les tubes et plateaux distillatoires.

On doit rincer et nettoyer très exactement toutes les cuves aussitôt qu'elles sont entièrement vides et avant d'y introduire de nouveau liquide.

Il n'est pas moins utile de nettoyer à la fin de la journée les trois cuviers à macération, parce que si les vinasses restaient toute la nuit en contact avec les cossettes, il pourrait s'établir une fermentation vis-

queuse de nature à compromettre le succès des opérations ultérieures.

Distillation et rectification de l'alcool. — La distillation s'opère avec un appareil économique de combustible, dit à distillation continue, construit par M. Derosne ; sa production journalière correspond à la quantité de liquide vineux que l'on obtient, c'est-à-dire qu'on y fait passer, en dix heures environ, les 2,250 litres de jus disponibles chaque matin.

Le liquide vineux est élevé à l'aide d'une pompe dans un réservoir situé au-dessus de l'appareil. Au moyen d'un robinet, qu'on règle à volonté, le liquide coule de façon à obtenir au sortir du serpentin l'alcool au degré voulu, et à épuiser la vinasse pendant le temps que met à se remplir chacune des deux chaudi èresdel'appareil distillateur.

On satisfait à cette double condition en distillant de l'alcool à 50 degrés centésimaux. La quantité de vinasse obtenue par heure est à peu près de 200 litres pour un appareil produisant 180 litres d'alcool à 50 degrés en dix ou douze heures. La distillation suit par conséquent les autres opérations précédemment décrites.

Si l'alcool à 50 degrés n'avait pas un débouché avantageux, on pourrait le porter à 85 ou à 90 degrés, en le soumettant à une deuxième distillation, soit dans le même appareil, soit au moyen d'un deuxième appareil spécial.

La rectification des eaux-de-vie a pour but d'obtenir l'alcool le plus pur en extrayant par une nouvelle ébul-

lition les vapeurs alcooliques, mêlées de produits éthérés plus volatils, à odeur forte et désagréable, que contiennent les eaux-de-vie de marcs de raisins, de grains, de pommes de terre et de betteraves.

Emploi des résidus. — Pour compléter la description de cette nouvelle industrie, telle qu'elle est annexée à l'exploitation rurale de M. Huot, il reste à faire connaître comment on prépare et à quel état on distribue aux animaux la nourriture dans laquelle entrent les résidus de la distillerie.

Les 2,000 kil. de cossettes traitées par la vinasse et obtenues par jour sont mélangées, au fur et à mesure de leur production et par charge de 200 kil., avec trois fois leur volume de fourrages secs (menues-pailles de céréales, de colza, de luzerne, ou paille hachée).

Ce mélange est accumulé dans une grande cuve, soit en bois, soit en maçonnerie. La fermentation s'établit promptement. Trente-six heures suffisent pour amener le mélange au degré le plus convenable pour l'alimentation des animaux. Les fourrages secs ont acquis de la souplesse et se sont humectés. Le mélange exhale une odeur aromatique très légèrement alcoolisée; on le distribue aux bœufs, vaches et génisses, et même aux taureaux, en rations représentant, pour chacun de ces animaux, environ 25 kil. de cossettes, et trois fois leur volume ou 75 litres de fourrage coupé, pesant à peu près 10 kil., en totalité 35 kilogrammes.

Ils mangent cette nourriture avec beaucoup d'avidité, et ce régime alimentaire a la plus heureuse influence sur leur santé comme sur leur production.

Si la pulpe obtenue du râpage des betteraves dans les sucreries offre de précieuses ressources pour l'alimentation du bétail, quelques inconvénients sont attachés à son emploi. Cette pulpe ne peut être obtenue qu'en masses trop considérables pour être distribuée au fur et à mesure de sa production, car, en présence des difficultés de la fabrication et des frais accessoires pour la perception de l'impôt, il est impossible d'exploiter des sucreries assez restreintes pour être considérées comme annexe des fermes. Il faut donc de toute nécessité emmagasiner la pulpe, puis la transporter vers les exploitations rurales plus ou moins distantes de l'usine; de là des frais considérables qu'on évite dans les distilleries.

On peut aisément proportionner la fabrication de l'alcool aux besoins d'une ferme de grande ou de moyenne importance, ou même encore de plusieurs petites fermes groupées dans le même village. Chacun des fermiers reprendrait ses résidus, et ceux-ci distribués journellement aux animaux n'exigeraient pas la construction de magasins. Les travaux de la distillerie pourraient avantageusement durer depuis le 1er octobre jusqu'au 15 mai, c'est-à-dire depuis l'époque où la nourriture herbacée finit pour le bétail jusqu'à celle où elle recommence.

Alors les résidus destinés à la consommation journalière pourraient être considérés comme produit principal et l'alcool comme accessoire. Le fermier distillateur aurait toujours avantage à continuer sa fabrication, quelque soit le cours commercial des alcools, tandis

que le distillateur manufacturier se verrait dans certains cas obligé de cesser faute de bénéfice.

L'impôt sur l'alcool se perçoit aisément lors de la mise en consommation, et sa fabrication n'exige ni agents chimiques, ni matériel aussi dispendieux que pour les sucreries. Trois ouvriers, quatre cuves, un laveur, un coupe-racines, deux chaudières et un alambic suffisent.

Un matériel de 6,000 francs suffirait pour traiter chaque jour le jus fermenté de 2,250 kilogrammes de betteraves, produisant 1 hect. 80 d'alcool à 50 degrés.

Douze hectares de betteraves bien cultivées fourniraient les quantités nécessaires, et les résidus pourraient nourrir 80 têtes de gros bétail ou l'équivalent en moutons, soit 4 à 500, pendant toute la durée de la fabrication.

En supposant les prix de l'alcool abaissés de plus de moitié, c'est-à-dire à 25 francs l'hectolitre, 360 hectolitres produiraient encore 9,000 francs qui constitueraient, d'après M. Payen, un bénéfice net de 5 à 6,000 francs, en attribuant à la cossette toute sa valeur dans l'application à la nourriture du bétail.

Lorsque l'on sait que l'usage de l'alcool tend à se généraliser de plus en plus, surtout si on continue à l'appliquer sous forme d'éther à l'alimentation des machines à vapeur, on peut croire à l'avenir de cette nouvelle industrie, qui pourrait transformer notre agriculture, en lui faisant faire un nouveau pas dans la voie du progrès.

C'est dans cette pensée que j'ai voulu analyser l'ou-

vrage de M. Payen, et vous en soumettre un résumé, qui, malgré son imperfection, suffira néanmoins pour vous faire apprécier toute l'importance que peut acquérir cette innovation.

RAPPORT

DE M. SELLIER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Lu dans la séance du 14 avril 1858,

SUR

UNE COMMUNICATION DE M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE & DU COMMERCE,

Relative à la contrefaçon, dans les états du Zollverein, l'Allemagne centrale, la Suisse et la Russie méridionale,

DES VINS DE FRANCE, ET SPÉCIALEMENT DES VINS DE CHAMPAGNE,

ET DES MARQUES ET ÉTIQUETTES DES NÉGOCIANTS FRANÇAIS.

MESSIEURS,

Notre Société est appelée, comme son titre l'indique, à protéger tout à la fois les intérêts de la propriété agricole et ceux de l'industrie commerciale. Aussi M. le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de notre ville ne s'est-il pas trompé en pensant que vous accueilleriez, avec empressement, une communication qu'il a reçue de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur la concurrence, plus ou moins loyale, que les vins allemands, et spécialement ceux d'Autriche, seraient appelés à faire aux vins français, sur le marché germanique.

L'Exposition de Munich paraît, en effet, avoir été mise à profit par l'industrie viticole autrichienne, qui

y a envoyé un choix assez abondant et assez varié de ses divers crus, dans le but d'en étendre le débouché dans la consommation allemande. Cette exhibition a eu également pour résultat de démontrer que le débit des imitations allemandes, celle des vins mousseux en particulier, sous le cachet de nos marques de fabrique, prenait une notable extension :

« Ces communications, dit M. le Ministre, ne pou-
» vaient manquer d'exciter l'intérêt que mon dépar-
» ment n'a cessé de porter à notre industrie vinicole
» et aux progrès de ses débouchés.

« La question d'approvisionnement du marché al-
» lemand a, en effet, une importance considérable et
» à laquelle ajoute encore l'état de souffrance où se
» trouvent aujourd'hui notre industrie et notre com-
» merce des vins. Jusqu'ici la France a été à peu près
» le seul pays importateur de vins dans les États de
» l'association allemande, où, en 1853, par exemple,
» elle en plaçait pour 6,291,000 francs (valeurs réel-
» les), somme à laquelle on peut certainement joindre
» 6 à 7 millions de francs de vins que nous envoyons
» chaque année dans les entrepôts Anséates. »

Des considérations aussi puissantes ont éveillé à bon droit la sollicitude de notre ministère et l'ont déterminé à prendre tous les renseignements possibles sur ce qui, à l'Exposition de Munich, pouvait concerner la production et le commerce des vins. C'est le résultat de ces renseignements que je vais mettre sous vos yeux.

M. le comte Reinhard était le commissaire du Gou-

vernement français près l'Exposition. Ce haut fonctionnaire n'a négligé aucun des moyens de remplir avec fruit la mission qui lui était confiée. C'est ainsi qu'il s'est adressé à M. le professeur Liebig, président du Comité spécialement chargé de porter un jugement sur les vins envoyés à l'Exposition, tant de l'Autriche que des différentes parties du Zollverein, et qu'il s'est entretenu avec les membres du Jury et avec l'agent qui représentait, à Munich, les propriétaires et négociants de Pesth.

Les produits des vignobles autrichiens sont encore peu connus des consommateurs du Zollverein. L'élévation des droits qu'ils doivent supporter, en y entrant, ne leur a pas permis d'ailleurs jusqu'à présent de lutter contre les vins français. Aussi a-t-on remarqué avec surprise que vingt-trois viticulteurs, appartenant aux divers états de l'Autriche, aient pris part à l'Exposition. L'intention évidente d'un aussi grand nombre d'exposants a été de faire apprécier leurs vins dans un pays qui ne les connaissait pas.

Les vins autrichiens exposés peuvent être divisés en cinq catégories :

1° Les vins des environs de Vienne et de l'Autriche proprement dite. Je ne parlerai pas des vins rouges de Wösslau, parce que la concurrence qu'ils peuvent faire utilement aux vins de Médoc et aux vins de Bourgogne n'intéresse pas la Champagne. Quant aux vins blancs, ceux de Gumpoldskirchen, sans être précisément mauvais, n'ont pas de chance de trouver des amateurs dans le Zollverein.

2° Les vins du Tyrol. Dans cette province, l'art de faire le vin est très peu avancé. Les vins naturels y sont très acerbes, et ceux pour lesquels on a cherché à remédier à ce mal, au moyen du sucre ou d'autres ingrédiens, les vins d'Isera, par exemple, ont un goût qui trahit à l'instant ce qu'il y a de factice dans leur composition.

3° Les vins de la Moravie, qui se consomment entièrement au lieu de production et qui sont d'une qualité tellement médiocre que le Jury d'examen s'y est à peine arrêté.

4° Les vins de la Transylvanie. Une seule commune, celle de Médiasch, avait exposé ses produits, dont la force et la saveur particulière ont frappé les personnes appelées à les apprécier. C'est un vin sec, d'une couleur jaune foncée, qui ressemble aux vins paille d'Alsace; mais, d'une part, le transport de ce vin dans les États du Zolleverin serait très coûteux, et, de l'autre, les produits de la viticulture en Transylvanie suffisent à peine aux besoins du pays. Enfin, c'est un vin de dessert qui n'a aucune analogie avec nos vins de Champagne et qui ne peut par conséquent leur faire concurrence.

5° Les vins de la Hongrie. L'Autriche produit, dans une année ordinaire, près de vingt-trois millions d'hectolitres de vin; c'est donc, après la France, le pays qui en produit le plus; et l'on s'accorde à dire qu'elle pourrait facilement tripler et même quadrupler sa production. On ajoute que les propriétaires de vignes y sont disposés à faire des efforts et des sacrifices pour éten-

dre la consommation de leurs vins et tenter de pourvoir à l'approvisionnement de l'Est et du Nord de l'Allemagne qui n'ont pas de vignes. Les chemins de fer qui de tous côtés se dirigent vers Vienne, et les diverses voies fluviales dont cette ville dispose peuvent en faire un vaste entrepôt d'où les vins autrichiens seraient transportés, soit vers le haut Danube et ses affluents, et même par le canal de Louis, jusque sur le Rhin, la Belgique et la Hollande, soit par le chemin de fer de Prague, et par la Moldave (affluent de l'Elbe), en Saxe, en Prusse, dans le Mecklembourg, le Hanovre et jusqu'à Hambourg.

Sur la quantité de vins énoncés ci-dessus, la Hongrie produit de 25 à 28 millions d'*eimers* autrichiens, qui représentent 58 litres de France. C'est donc la quantité de 14,500,000 à 16,240,000 hectolitres que ce royaume peut fournir, soit à sa propre consommation, soit à celle des pays dans lesquels des débouchés lui seront ouverts. Aujourd'hui, l'exportation paraît n'être que de 5 à 6 millions d'*eimers*, ou de 2,900,000 à 3,480,000 hectolitres, et, à part la Silésie et la Pologne, cette exportation n'a lieu que dans les autres États de l'Autriche, la Styrie, le Tyrol, l'Italie, la Lombardie, etc. Dans ces derniers temps toutefois, des échantillons assortis ont été envoyés dans le Nord de l'Allemagne, et un propriétaire hongrois assure que des commandes, à la suite de ces envois, sont parvenues à Pesth, de Brême, de Hambourg et de Stettin.

Il résulte d'une note fournie par M. Albert Mayr, agent envoyé par les propriétaires et marchands de

Pesth à l'Exposition de Munich, que les qualités des vins de Hongrie sont excessivement variées. La récolte de 1853 y a été très abondante. Celle de 1854 ne représente, en quantité, que le tiers de la récolte qui l'a précédée. Les prix des vins blancs, de la récolte de 1853, varient, en qualité ordinaire, de 21 à 34 fr. l'hectolitre, en qualité moyenne, de 35 à 48 francs, et en qualité fine, de 48 à 69 francs. Les vins vieux fins se vendent, ceux de Somlau, de 1827 et 1834, de 69 à 103 francs; ceux de Nessemly, des mêmes années, de 62 à 83 francs; ceux de Steinbruch, de 1834 et 1846, de 48 à 69 francs; et ceux de Balatsong, des mêmes années, de 55 à 83 francs. Tous ces prix sont ceux du vin rendu à Pesth. Je passe encore sous silence, par défaut d'intérêt pour notre pays, les vins rouges qui paraissent néanmoins présenter plus de chances à l'exportation, et que le même agent déclare commencer à être favorablement accueillis dans le Zollverein, les villes anséatiques et même en Suisse. Quant aux vins doux purs et non travaillés, ils sont très bons, mais d'un prix très élevé. Ainsi le Tokay véritable se vend de 4 à 10 francs la bouteille (3/4 de litre); l'essence de Tokay, de 6 à 16 francs. Le prix du Ruster n'est que de 2 à 3 fr., et celui du Ménesch de 2 à 4 fr. On s'occupe beaucoup en Hongrie de la fabrication des vins doux, principalement du vin de Ruster, et il paraît qu'il est très rare d'y trouver ce vin à l'état naturel.

C'est à Pesth qu'on organise en ce moment les moyens de répandre, hors du pays, le goût des vins

de Hongrie. Une Société, qui se constitue dans ce but, et qui est composée de viticulteurs et de marchands en gros, attend l'autorisation du gouvernement autrichien. Un capital considérable est réuni par elle dans le but d'améliorer la culture de la vigne, de créer de bonnes caves et d'organiser un service d'expédition pour l'étranger. Si de tels efforts sont couronnés de succès, M. le comte Reinhard pense qu'un grand avenir leur est réservé : « Il y a cependant encore, dit-il, » beaucoup à faire sous ce double rapport; les futailles, » les bouteilles, et même les hommes, ayant la capacité » de diriger les établissements qu'il s'agirait de créer, » manquent dans le pays. On est occupé, en ce mo- » ment, à les faire venir de l'étranger. »

La concurrence s'organise, comme vous le voyez, Messieurs. Nous n'avons pas à la craindre pour les vins de Tokay, de Ruster et de Ménesch, qui n'ont aucun rapport avec les nôtres. Le prix élevé des premiers en fait une production hors ligne; quant aux derniers, les vins de Frontignan et de Lunel sont, en France, les seuls qui pourraient souffrir de leur introduction dans les états du Zollverein. Les vins rouges de Szechard peuvent lutter contre les vins de Médoc; ceux de Carlowiz contre les vins du Rhin, et les vins d'Erlau contre nos vins de Bordeaux ordinaires, quoique l'avantage, en ce qui concerne l'arôme et la force vivifiante, doive toujours rester aux vins français. Il n'y a enfin, en Hongrie, aucun cru qui puisse offrir des produits semblables à nos qualités supérieures de Bourgogne et surtout de Bordeaux. Restent les vins

blancs que les membres du Jury n'ont pas regardé comme étant destinés à faire concurrence, soit aux vins du Rhin, de la Moselle, ou de la Franconie, soit aux vins de Sauterne, de Graves, ou de Châblis; les vins de Champagne ont été oubliés dans ce rapprochement. Il est vrai qu'un grand nombre de vins blancs de la Hongrie, et des meilleurs, tels que ceux du Comitat de Wesprimer, et notamment le Somlyar et le Schomlauer n'avaient pas été envoyés à l'Exposition et n'ont pu être jugés. Il en a été de même des vins de Styrie qui jouissent d'une assez bonne réputation, et dont quelques-uns peuvent, sous certains rapports, être comparés aux vins de la Moselle.

Quoiqu'il en soit de ce qui vient d'être dit, les propriétaires et les marchands du Zollverein ont reconnu, à la suite de l'Exposition de Munich, qu'un grand danger de concurrence, non-seulement pour les vins que cette association douanière tire de France, mais encore pour ceux qu'elle produit elle-même, pourrait venir de la Hongrie. Aussi ne paraît-on pas croire que l'on songe à favoriser, par une réduction de droits, l'introduction des vins Hongrois dans les états du Zollverein. L'intérêt de nos voisins est ici d'accord avec le nôtre, ce qui est une garantie pour nos produits. Les tarifs de l'association allemande doivent au surplus, aux termes des traités existant, durer encore pendant douze ans.

La Bohême n'avait pas envoyé de vins à l'Exposition de Munich, quoique certains de ses produits, malgré l'élévation de la température qui y règne ordi-

nairement, puissent rivaliser avec les vins français. Le bouquet, le goût et la force qui les distinguent donnent une preuve irrécusable de l'origine des cépages que l'on cultive au Nord de la Bohême, et qui ont été importés de France. Mais les vins de Bohême, qui paraissent être rouges, ne sont présentés que comme pouvant faire concurrence aux vins de Bourgogne. La Champagne n'a donc pas à s'en préoccuper.

Les recherches ont été poussées plus loin encore par le représentant de la France. C'est à sa propre table, à laquelle avaient été invités des propriétaires et des négociants en vins de Pesth, de Vienne et de Munich, qu'ont été comparés, avec les échantillons de vins fournis par les deux marchands autrichiens, des vins de Bordeaux, pris dans les qualités ordinaire, moyenne et supérieure, de Chambertin et de Lunel. La concurrence s'est ainsi établie avec les vins de Wösslau, Carlowiz, Qeu, Erlau et Tokay. Disons tout de suite, pour l'honneur des vins français, que de l'avis de tous les convives, même des négociants ou propriétaires allemands, l'avantage leur est resté. Les vins Autrichiens ont paru avoir un goût inculte et acerbe qui se fait bien mieux remarquer encore quand on les boit immédiatement après les bons vins de France. Il serait dès lors impossible de faire passer des vins autritrichiens pour des vins français, tout en empruntant nos bouteilles et nos étiquettes. Aussi est-on persuadé que, tant que le Zollverein maintiendra ses prix actuels, les viticulteurs autrichiens et hongrois ne songeront pas à y envoyer leurs produits, qu'ils dirigeront plutôt

du côté, soit de l'Amérique, soit de la Russie qui accorde aux vins de Hongrie une réduction de 30 p. 0/0 sur les droits payés par les vins de toute autre origine.

Le vignoble de Wösslau, près de Vienne, est peu étendu; c'est de Portugal et de Bourgogne qu'y ont été importées les variétés de vigne qu'on y cultive. Le prix du vin qu'on y récolte est, pour le vin rouge, de 1 à 2 francs la bouteille, et, pour le vin blanc mousseux, de 3 francs; mais ce dernier vin et le vin blanc de Hongrie ont eu encore, au dîner du commissaire du Gouvernement français, moins de succès que les vins rouges; aussi celui-ci est-il persuadé que, chez aucun de ses convives, le désir de favoriser les vins de la monarchie autrichienne au détriment de ceux de France, n'aura été éveillé par l'épreuve à laquelle il les a fait assister.

Si nous arrivons maintenant aux vins que produisent les États du Zollverein lui-même, M. le comte Reinhard nous apprend qu'à Wurtzbourg, il a visité les caves du château dans lesquelles sont rassemblés les vins des domaines de la Couronne, les plus renommés de la Franconie, et qui, sous le rapport du goût, de la force et du bouquet, peuvent être rangés parmi les meilleurs vins blancs de l'Allemagne. M. Oppmann est le directeur de ces caves. Indépendamment de ses fonctions officielles, il a établi, dans la ville de Wurtzbourg, une fabrique de vins de Champagne, et y produit par an environ 40,000 bouteilles de vin mousseux, blanc et rosé, qu'il vend au prix de 2 francs 75 centimes à 3 francs la bouteille. Les vins qu'il em-

ploie à cette fabrication sont les vins légers de la contrée, car les vins de Franconie, de qualité supérieure, dont je viens de parler, seraient pour lui d'un prix trop élevé. Aussi, sans s'attacher à conserver à son vin fabriqué le bouquet particulier des vins de Franconie, cherche-t-il surtout à lui donner le goût de nos vins de Champagne. M. Oppmann a envoyé, à l'Exposition de Munich, des échantillons de ce vin, qu'il ne présentait pas du reste comme vin français, et je dois dire que le Jury d'examen lui a accordé une des meilleures places parmi les vins mousseux allemands, en y ajoutant la mention que les vins mousseux de la Franconie sont beaucoup plus capiteux que les vins de Champagne qui viennent de France. Le Jury faisait ainsi l'éloge de nos vins, dont le principal mérite est de joindre la légèreté aux précieuses qualités qui les distinguent. M. Oppmann se proposait, au mois d'octobre 1854, d'adresser ses produits à notre Exposition universelle de 1855. Quoique les producteurs de notre Champagne n'aient pas jugé à propos de prendre part à cette Exposition, le Jury français n'en sera pas moins en mesure de comparer les vins étrangers du négociant bavarois à nos vins indigènes, et de leur assigner le genre de mérite qui peut leur convenir.

MM. Grütter et Cie, de Nieubourg (royaume de Hanôvre), avaient aussi produit à l'Exposition de Munich des vins présentés par eux, comme vins de Champagne artificiels faits avec des vins du Zollverein ou de France, mais ils ont obtenu peu de succès.

Les vins de M. Muller (Mathieu), d'Ettviller (Nassau),

raient conservé le goût aromatique des vins du Rhin montaient plus facilement à la tête que les vins fran-ais.

Le Grünberg mousseux, de la Silésie, n'avait pu tre fabriqué qu'à l'aide d'une quantité considérable de ucre, ce qui le rendait pâteux.

Les vins mousseux de Nieder Lössnitz, près Dresde, our lesquels la fabrique n'emploie que des vins du ays, ont paru au Jury de l'Exposition bavaroise lé-ers et d'un goût agréable; ils ont obtenu une mé-aille.

Enfin, les vins du Necker mousseux, de trois sortes lifférentes, exposés par la maison Mittler et Eckhardt, le Stuttgard, ont, sous le rapport de la préparation t du goût, laissé beaucoup à désirer.

De tout ce qui précède, il résulte que la concurrence les vins mousseux du Zollverein, pas plus que celle les vins mousseux autrichiens, ne serait de nature à aire tort à nos produits, si elle s'exerçait avec loyauté. Mais M. le comte Reinhard n'aurait pas complètement empli sa mission, s'il n'eût signalé au Ministère de l'agriculture et du commerce les fraudes nombreuses qui accompagnent la fabrication des vins étrangers, que l'on ne craint pas de faire passer pour des vins français, en se servant des marques et des étiquettes de nos commerçants.

Suivant une note jointe à sa correspondance, les viticulteurs et les industriels allemands, pour répandre le goût de leurs produits, les assimilent, autant que possible, aux vins français, et principalement à l'un

des crus de nos trois provinces productrices, la Bourgogne et surtout le Bordelais et la Champagne, sur lesquels, en Allemagne, porte de préférence la consommation; ils les présentent ensuite sous le nom du cru qu'ils ont essayé de contrefaire. Le premier moyen auquel ils ont eu recours, et qui est très légitime, c'était d'emprunter nos variétés de vigne et, comme le dit la note, de demander ainsi à la nature toute la ressemblance qu'elle pouvait leur fournir, sauf à augmenter ou à compléter cette ressemblance par des mélanges plus ou moins heureux. Mais cela ne suffisait pas; il fallait de plus, pour tromper le consommateur allemand qui, en fait de goût, joue assez facilement, à ce qu'il paraît, le rôle de dupe, lui faire croire que le vin ainsi fabriqué était réellement du vin de France. Les marques et les étiquettes des vins et des maisons de commerce de notre pays, et principalement de la Champagne, ont été alors employées, sinon par les producteurs, au moins par les marchands en gros, et ce trafic s'exerce ouvertement, sur une grande échelle, non-seulement dans le Wurtemberg, le Palatinat bavarois et le grand duché de Bade, mais encore, quoiqu'à un degré moindre, dans toute l'Allemagne centrale. Aussi, à l'Exposition de Munich, trouvait-on exposés beaucoup de vins portant des marques françaises, comme la plupart des étoffes qui y avaient été admises usurpaient les marques anglaises. La contrefaçon est donc à l'ordre du jour en Allemagne et, quoique une aussi misérable ressource, passée notoirement pour ainsi dire en usage, semble devoir ins-

pirer la défiance de l'acheteur, il faut cependant reconnaître qu'elle obtient du succès.

Pour vous donner une idée de l'audace avec laquelle s'exerce la fraude, je citerai la maison Burgeff et Schweickardt's, de Hochheim, à laquelle on a demandé ses prix-courants, ainsi que les noms des maisons françaises, dont les étiquettes et les bouchons servent à désigner les produits de sa fabrique, lorsqu'ils sont vendus comme vins mousseux de Champagne. Ces négociants ont immédiatement répondu en envoyant l'indication des prix auxquels se vendent les vins de Hochheim mousseux, leurs vins de Moselle mousseux, ainsi que leurs vins *façon Champagne*, et en se déclarant prêts à fournir autant de bouteilles qu'on leur en demanderait de ces derniers vins, sous l'étiquette et avec le bouchon des maisons françaises dont la liste accompagnait leur lettre. Parmi ces maisons figuraient celles de Mme veuve Clicquot, de MM. L. Rœderer, Moët et Chandon, Jacquesson et fils, le duc de Montebello, H. Piper et Cie, etc. M. le comte Reinhard ajoute, au surplus, que : « l'affaire » à l'égard de laquelle la maison de Hochheim s'est » offerte avec tant de facilité à prêter la main, au» rait été faite de même par toute autre fabrique de » vins de Champagne des bords du Rhin ou du Wur» temberg. » Les doutes que cet envoyé français conservait encore à Munich au sujet de quelques-unes de ces maisons étaient dissipés au moment où il écrivait sa dépêche, et il n'aurait pas osé affirmer qu'une seule maison, même la mieux famée, dût faire exception.

Une seconde maison, entre une foule d'autres, celle de M. Kessler, d'Esslingen, ne se contente pas des étiquettes, dont elle munit les bouteilles de vin qu'elle vend comme du Champagne, et sur lesquelles la disposition qu'elle a donnée à sa légende : « Ancien as- » socié de la Ve Clicquot » fait ressortir principalement ces deux derniers mots; elle tient de plus un assortiment complet d'étiquettes françaises, et, en lui demandant des vins, pour les revendre, on peut très facilement obtenir qu'elle les expédie comme provenant de la maison Champenoise la plus en vogue dans la localité où ils doivent trouver le débit, et avec les étiquettes de cette maison. Disons cependant, comme circonstance atténuante de ce véritable méfait, que M. Kessler ne fait pas payer plus cher les vins portant une étiquette française, que ceux qu'il vend sous sa propre étiquette; mais, en agissant comme il le fait, il se procure un débit plus considérable, puisque le marchand qui s'approvisionne chez lui, trouve, dans la fraude dont il se rend complice, ou qui est même provoquée par lui, le moyen de vendre, au prix de 8 francs la bouteille, le vin qui lui coûte à peine 4 fr.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de faire ressortir le tort immense que fait à la production et à l'industrie de notre Champagne la fraude qui vous est signalée. Non-seulement, elle a pour objet sinon de fermer entièrement, au moins de rétrécir, l'important débouché que l'Allemagne offrait à nos vins; mais, de plus, elle tend à déprécier les produits de nos meilleures maisons, puisque les industriels allemands vendent, sous

leurs étiquettes, des vins falsifiés, d'une qualité tout-à-fait inférieure à celle des produits que ces maisons livrent au commerce. Les conséquences d'un tel état de choses sont faciles à apprécier. D'une part, en effet, la France vend d'autant moins ses produits que les fabricants allemands les falsifient davantage, et de l'autre, il est hors de doute que peu à peu la clientèle se trouve disposée à abandonner les maisons dont elle croit avoir reçu des produits qui, à ses yeux, sont dépourvus de la qualité sur laquelle elle avait à bon droit compté. C'est donc tout à la fois un préjudice matériel et un discrédit moral que la conduite déloyale des industriels allemands fait éprouver à notre commerce.

Quels sont les moyens à prendre pour y porter remède ?

M. Zeller, conseiller de régence du grand duché de Hesse, dans un recueil agronomique qu'il publie à Darmstadt, après avoir apprécié l'action de celui qui se sert de moyens artificiels pour la fabrication du vin, pense que, dans la Bavière rhénane, et dans plusieurs autres États allemands, situés sur les bords du Rhin, qui sont encore régis par la législation française, cette fabrication serait atteinte par l'art. 318 du Code pénal, dans le cas où les boissons falsifiées contiendraient des mixtions nuisibles à la santé, et en tout cas par l'art. 475, n° 6, du même Code. L'art. 423 lui semble également applicable à celui qui vendrait des vins de Hongrie ou de toute autre provenance allemande, comme vins français, dans des bouteilles

munies d'étiquettes françaises. Cet acte tend évidemment, en effet, à tromper l'acheteur sur la nature de la marchandise vendue, puisqu'on lui donne pour du vin français, et au même prix que ce vin, du vin allemand qui, indépendamment de la différence énorme dans la qualité, est d'une nature toute différente de celle du vin qu'il a entendu se procurer.

Je n'hésite pas à me ranger, pour mon compte à l'avis de M. Zeller, et j'ai la conviction qu'une poursuite correctionnelle, intentée dans les pays soumis encore à la législation pénale française, aboutirait à une condamnation justement méritée; car pour s'y soustraire, l'industriel inculpé devrait justifier qu'il est directement en correspondance avec les maisons de France dont il a vendu les vins, et cette justification serait presque toujours impossible à rapporter. Mais l'action à introduire serait-elle ouverte indistinctement aux étrangers comme aux acheteurs allemands? C'est ce que ne disent pas les documents qui vous ont été communiqués et ce que je ne pense pas. Il me semble, en tout cas, que la répression de la fraude pourrait être facilement poursuivie, dans l'intérêt de nos maisons de commerce, par les représentants qu'elles ont presque toutes en Allemagne et qui, appartenant à cette nation, pourraient, après avoir acheté, comme produits français, des vins étrangers, intenter, sous leur propre nom, les actions qui n'appartiendraient pas à leurs commettants.

Mais il faudrait de plus que le négociant français, dont le nom et la marque ont été frauduleusement

empruntés, pût se pourvoir directement, contre les auteurs de ce délit, comme il aurait le droit de le faire en France, en vertu de la loi du 28 juillet 1824, pour obtenir, non-seulement l'application des dispositions pénales que prononce cette loi, mais encore des dommages-intérêts proportionnés au préjudice souffert; et, pour cela, il serait indispensable qu'une convention avec l'association du Zollverein, pour la garantie des marques du commerce français, fût conclue par la voie diplomatique. Cette clause se trouve déjà insérée dans quelques-uns des traités que la France a récemment signés avec différents États de l'Allemagne; mais, elle n'y figure que d'une manière tout-à-fait secondaire, et « il faudrait de plus, dit avec raison la note » dont je vous ai déjà entretenus, qu'on fît de cette » garantie un article tout particulier et assez précis » pour permettre au commerce français de poursuivre » et d'atteindre, sans trop de difficulté, une concur- » rence frauduleuse qui lui est faite sur tous les points » de l'Allemagne et sur la plus large échelle. » Il convient d'observer d'ailleurs que le moyen indirect de répression, dont j'ai parlé plus haut, ne s'appliquerait pas à tous les pays du Zollverein, notamment au Wurtemberg, dont la législation actuelle n'assurerait pas à nos produits la protection qui leur est si nécessaire.

Vous penserez donc sans doute, Messieurs, qu'il y a lieu de profiter des dispositions bienveillantes du Gouvernement pour l'inviter, de la manière la plus pressante, à poursuivre, auprès des États du Zollverein et des autres pays, tels que la Suisse, où s'exerce

la même fraude, la conclusion des traités dont je vous ai signalé l'urgence, et d'y faire entrer, d'une manière toute spéciale, la stipulation relative à la garantie des marques de nos commerçants, de telle sorte qu'à l'avenir les contrefacteurs ne trouvent plus à l'étranger un déplorable encouragement dans l'impunité qui les protége contre nos nationaux.

Je ne vous parle pas des provinces méridionales de la Russie qui ont suivi l'exemple de l'Allemagne; le moment serait mal choisi pour essayer de conclure un traité commercial avec cette puissance; mais il faut espérer que le temps viendra bientôt où des conditions pourront lui être imposées sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Malheureusement il ne paraît pas que les membres de la Confédération douanière du Zollverein qui, au mois de septembre dernier, étaient réunis à Darmstadt, soient disposés à accepter maintenant le traité qui pourrait leur être proposé; mais c'est un motif de plus pour que la diplomatie consacre tous ses efforts à vaincre leur résistance, et fasse enfin prévaloir des principes qui se rattachent si essentiellement, dans chaque pays, à l'honneur national.

En attendant, nos commerçants français devront, comme le leur recommande M. le comte Reinhard, pour lutter autant que possible contre la contrefaçon dont leurs vins sont l'objet, faire en sorte de convaincre leurs acheteurs qu'en s'adressant directement à eux, ils seront servis consciencieusement. La loyauté bien connue de nos importantes maisons de commerce est une ga-

rantie du soin qu'elles apporteront au choix de leurs vins, dont la comparaison avec les vins falsifiés de l'Allemagne sera de tous points avantageuse à nos excellents produits.

La Société, après avoir entendu le rapport de son Président :

Considérant que la fraude signalée par M. le Ministre est organisée sur une vaste échelle, dans les États du Zollverein, dans l'Allemagne centrale, en Suisse, et même dans la Russie méridionale, et que les industriels de ces pays ne craignent pas de vendre des vins étrangers, d'une qualité tout à fait inférieure à celle des produits français, en les présentant notamment comme vins de Champagne, dans des bouteilles portant les étiquettes et les marques des négociants du département de la Marne ;

Qu'une telle conduite de la part du commerce étranger, outre qu'elle est en opposition avec la morale publique, a pour conséquences : 1° d'enlever aux vins de Champagne une partie du débouché considérable qu'il a eu jusqu'à présent en Allemagne et en Russie ; 2° de déprécier les produits des maisons dont le nom est ainsi déloyalement emprunté ;

Que c'est à bon droit que la sollicitude du Gouvernement français s'est alarmée du préjudice moral et matériel éprouvé par ses nationaux ;

Que la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ne peut rester indifférente à des actes qui intéressent d'une manière aussi grave, non-seule-

ment le commerce, mais encore les propriétaires de sa circonscription;

Considérant, enfin, que l'impunité est pour les contrefacteurs un encouragement; qu'il y aurait donc lieu de prendre le plus tôt possible les mesures propres à faire cesser un état de choses aussi fâcheux;

Prie M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, de s'entendre avec son collègue des affaires étrangères à l'effet d'obtenir qu'une convention avec l'association du Zollverein, avec les divers états de l'Allemagne centrale, avec la Suisse, et même avec la Russie, quand les circonstances le permettront, garantisse, d'une manière expresse, les marques du commerce français, et lui permette ainsi de poursuivre à l'étranger la répression de la contrefaçon dont ces marques pourraient être l'objet.

OBSERVATION

D'UNE

GANGRÈNE PULTACÉE DE LA LÈVRE,

ACCOMPAGNÉE D'ACCIDENTS GÉNÉRAUX TRÈS GRAVES,

A LA SUITE D'UNE PIQURE DE SANGSUE,

AVEC DES CONSIDÉRATIONS SUR LA CAUSE PROBABLE DE CETTE SINGULIÈRE MALADIE,

PAR M. OD. CHEVILLION,

Docteur en médecine, à Vitry-le-François, Membre correspondant.

Le fait pathologique que je vais esquisser est peut-être unique dans les annales de la médecine. Il soulève de hautes et difficiles questions, à peine abordées jusqu'aujourd'hui dans la science, tout récemment mises à l'ordre du jour dans le monde médical à propos d'un rapport de M. Soubeyran sur l'élève des sangsues, et mérite, si je ne m'abuse, l'attention des corps savants.

Observation.

CLOTILDE SAINJO, trente-neuf ans, tempéramment sanguin, bilieux, forte, très bien réglée, non mariée, n'a jamais eu d'enfants. Pure de tout antécédent scrofuleux ou syphilitique, elle a été atteinte, il y a

quelques années d'une hypertrophie de la glande thyroïde, guérie à la suite d'un long traitement par les iodures. Elle n'a jamais été malade sérieusement.

Vers la fin de mai 1852, sous l'influence d'un froid assez vif, Clotilde fut atteinte d'une trachéo-bronchite légère qui céda facilement à un traitement émollient.

Reprise de la même maladie dans les premiers jours de juin, elle éprouva en outre les symptômes d'une amygdalite assez intense, et appliqua quatre sangsues sur la face buccale de la lèvre inférieure. Le lendemain, elle réappliqua les mêmes sangsues : trois piquèrent.

Trois ou quatre jours après, l'une des piqûres située sur la face buccale de la lèvre inférieure, au niveau du collet de la deuxième incisive gauche, s'enflamma. En quelques jours, il se produisit un gonflement considérable de la muqueuse et du tissu cellulaire sous-jacent, avec renversement de la lèvre. En même temps, la piqûre de la sangsue s'agrandit sous-forme de plaie à bords renversés, à fond pultacé, grisâtre et sanieux. Les autres piqûres de sangsues étaient parfaitement guéries.

M. Garnier, médecin à Heiltz-le-Maurupt, chez qui la malade était domestique, cautérisa fortement, et à trois reprises, avec l'acide sulfurique concentré. Le reste du traitement se composa de fomentations émollientes et de cataplasmes.

La plaie s'agrandissait néanmoins ainsi que le gonflement.

La malade vint me voir à Vitry, avec M. Garnier, à

20 kilomètres d'Heiltz-le-Maurupt, le surlendemain de la dernière cautérisation, le 15 juin.

État de la lèvre. — Toute la moitié gauche de la lèvre est fortement gonflée et renversée. La peau est lisse, tendue, luisante. Près de la commissure existe une dureté assez considérable.

La piqûre de la sangsue est remplacée par une plaie large comme une pièce de un franc. Les bords sont recouverts par une sorte de plaque cornée, mince, circulaire, produit de la cautérisation avec l'acide sulfurique. Le fond est grisâtre, pultacé, sanieux; les tissus se laissent pénétrer par un corps mousse, et s'enlèvent en putrilage, soit lorsqu'on les racle, soit lorsqu'on les saisit avec des pinces.

État général. — Un peu de fièvre. État cachectique commençant. L'amygdalite a disparu, mais la malade tousse sans cesse. L'auscultation révèle seulement quelques râles muqueux dans les divisions bronchiques et de la sibilance.

Prescription. — Pansements fréquents avec le chlorure d'oxyde de sodium; émollients; boissons pectorales; vin de quinquina.

21 *juin.* — Je visite la malade chez M. Garnier. Elle ne quitte plus le lit.

La plaie de la lèvre s'est agrandie notablement, pendant les six jours écoulés depuis le 15. Son aspect est le même qu'avant; seulement, son centre gagne en profondeur et menace d'entamer largement le tégument externe.

Les glandes sous-maxillaires sont considérablement tuméfiées et dures. La peau est elle-même enflammée à faire craindre la prompte apparition d'un érysipèle.

L'état général s'est généralement aggravé. Pouls à cent-vingt, petit. Toux perpétuelle, sans matité; râles muqueux dans toute l'étendue des deux poumons; quelques ronchus sonores; quelques crachats blancs, aérés. Oppression; un peu de délire la nuit. Teint jaune-paille; facies amaigri; symptômes d'intoxication générale très prononcés.

Cautérisation de toute la plaie avec un fer rougi à blanc. Pansements avec le chlorure d'oxyde de sodium; application de charpie imbibée d'une décoction de quinquina alcoolisée.

Quinze sangsues et cataplasmes au-dessous du menton.

Vin de quinquina et pilules d'opium à l'intérieur; un purgatif.

24 *juin.* — État plus grave de la plaie. Dégorgement des glandes sous-maxillaires.

Symptômes généraux plus prononcés.

Deuxième cautérisation de la plaie avec le fer rouge, plus profonde et plus étendue que la première. Pansements avec le jus de citron. Lotions avec une décoction de quinquina alcoolisée.

Vin de quinquina; opium; un purgatif.

27 *juin.* — La plaie a encore gagné en profondeur. Les tissus voisins sont emportés et infiltrés.

L'état général a toujours été en s'aggravant. Dents et langue fuligineuses; narines sèches; oppression

énorme la nuit; insomnie; toux continuelle, sèche, très fatigante; pouls à cent-trente, petit.

Troisième cautérisation de toute la plaie au fer rouge. J'applique en outre huit points de feu sur les tissus sains autour de la gangrène, et je pratique à l'aide du bistouri de nombreuses scarifications sur les parties voisines.

Mêmes pansements.

A l'intérieur, sulfate de quinine, vin de quinquina, opium.

1er *juillet.* — La gangrène se borne vers le milieu de la lèvre, et déjà on remarque un commencement de séparation des parties mortifiées. Mais vers la commissure le mal conserve encore sa marche envahissante.

État général aussi grave; même toux; respiration obscure. Quelques râles petits et secs dans toute l'étendue des poumons.

Cautérisation au fer rouge vers la commissure et au fond de la plaie.

Vésicatoires volants sur la poitrine. Purgatif.

Le reste *ut suprà.*

Du 1er *au* 10 *juillet*, les parties mortifiées se séparent bien. Mais l'état général est encore très grave. Toux, insomnie, hallucinations, etc.

Vésicatoire, emplâtre stibié, opium, sulfate de quinine, etc.

A partir du 15 *juillet*, la plaie prend un aspect tout à fait satisfaisant et commence à bourgeonner.

Les symptômes généraux subissent, mais lentement,

une amélioration progressive. Le traitement interne est continué jusque vers la fin d'août.

A cette dernière époque, la santé est presqu'entièrement rétablie; seulement, la malade accuse un défaut de forces qu'elle n'a jamais connu.

Nous avions pensé, M. Garnier et moi, que nous serions obligés de réparer la perte de substance de la lèvre au moyen d'une opération analogue à celle du bec-de-lièvre. En effet, lorsque la malade parlait ou riait, la commissure droite des lèvres se déviait fortement comme dans la paralysie du côté gauche de la face, ce qui tenait à la destruction des fibres de l'orbiculaire à gauche. En outre, la salive s'écoulait perpétuellement par l'échancrure, mais l'opération projetée se fit par les seuls efforts de la nature, et vers la fin de septembre la continuité de la lèvre était presque entière.

Alors seulement la malade parut tout à fait guérie. Il n'en était rien pourtant.

Dans les premiers jours de décembre 1852, Clotilde Sainjo fut atteinte d'une gengivite gangréneuse. Le mal débuta sur la face antérieure du maxillaire inférieur, précisément en regard de l'endroit de la lèvre précédemment gangrénée; il s'étendit bientôt en dehors et en dedans de la cavité buccale, sur toute la moitié gauche de cet os, et même au-delà, réduisant le tissu gengival en putrilage, et produisant la mobilité de toutes les dents comprises dans son étendue. La cicatrice de la lèvre, quoique récente encore, ne fut pas entamée.

Cette récrudescence du mal atteignit Clotilde Sainjo dans un état de santé en apparence très florissant. Mais, dès le début, tous les symptômes de la première affection reparurent, s'aggravèrent rapidement, et amenèrent bientôt une profonde adynamie.

Malgré l'énergique emploi des moyens qui avaient réussi d'abord; malgré des cautérisations fréquentes avec l'acide hydrochlorique pur faites chaque jour, soit par M. le Dr Mabille, soit par M. Garnier; malgré l'emploi des antiseptiques, des révulsifs, des toniques, etc., et les soins les plus assidus, Clotilde Sainjo succomba, après quinze jours de cette rechute, avec un engorgement considérable du foie, et une hépatisation du poumon droit, constatés pendant la vie par la palpation, la percussion et l'auscultation.

Ainsi, voilà une fille forte, d'un tempérament pur et robuste, qui, dans les circonstances les plus simples, les plus inoffensives, fut atteinte, à propos d'une piqûre de sangsue, d'une gangrène pultacée de la lèvre inférieure, et d'une maladie tellement grave que sa vie fut longtemps en danger; qui ne se releva de cette position dangereuse qu'à l'aide d'un traitement des plus énergiques, local et général; et qui, guérie ou paraissant guérie après quatre mois de maladie, est reprise du même mal et succombe cette fois à sa violence.

La cause d'un fait aussi étrange mérite d'être recherchée.

Ici la maladie a été observée dès le début par un homme de l'art, et rien n'autorise à croire qu'une circonstance étiologique quelconque, importante à la dé-

couverte de l'origine du mal, ait pu échapper, soit à M. Garnier, soit à moi.

La cause doit donc être recherchée :

1° Chez la malade elle-même ;

2° Dans la sangsue qui a fait la piqûre.

Cette étude ne me paraît pas sans intérêt, et j'y consacrerai, quoique brièvement, tout le temps que mérite une question aussi neuve et aussi intéressante.

La fille Sainjo a été évidemment atteinte d'une maladie locale d'abord, d'une gangrène pultacée de la moitié gauche de la lèvre inférieure. Ce n'est que huit ou dix jours plus tard qu'apparurent les premiers symptômes d'un empoisonnement septique qui bientôt mit la vie en danger. Il y a donc eu absorption du poison dans la plaie.

Voyons maintenant d'où est venu, ou comment s'est formé ce poison :

1° Existait-il à l'état latent chez Clotilde Sainjo ?

Cette fille, nous l'avons dit, était un modèle de force et de santé. Depuis vingt-cinq ans elle servait chez M. Garnier, et jamais elle n'avait présenté la trace la plus légère d'une affection humorale ou spécifique. Le goître qu'elle portait quelques années auparavant était entièrement guéri, et guéri au moyen d'un traitement long et méthodique. Sobre, sainement nourrie et logée, non suspecte de rapports douteux, bien réglée, elle n'offrait en outre aucun indice d'une cachexie quelconque.

Peut-on admettre que cette fille, à l'époque où elle fut atteinte de trachéo-bronchite, était sous l'influence

d'une diathèse cachée, telle qu'elle pût engendrer un aussi formidable ensemble d'accidents graves? Évidemment non, pour nous du moins : pour M. Garnier, qui voyait Clotilde du matin au soir, et pour moi qui la connaissais de longue date, et qui passais rarement huit jours sans la voir.

Il faut se souvenir d'ailleurs que la gangrène de la lèvre avait déjà acquis une grande étendue avant que le mal se traduisît à l'intérieur par aucun autre symptôme qu'une fièvre légère.

Aussi n'hésitai-je pas à croire que la cause de la maladie de Clotilde lui était étrangère.

2° Est-ce dans la sangsue qui a fait la piqûre qu'on pourrait trouver cette cause?

J'incline vers cette hypothèse, et je vais chercher à lui donner quelque vraisemblance.

J'écarte tout d'abord les effets mécaniques de la succion. A supposer qu'en faisant trop énergiquement le vide, la sangsue ait frappé de mort la portion de muqueuse circonscrite entre ses lèvres, il y aurait eu là un accident simple et borné. Quoique cet effet d'une ventouse puissante soit chose inconnue dans la pratique, j'admets qu'il soit possible à la rigueur; mais je n'admets pas qu'il se produise autre chose en pareil cas qu'une petite eschare parfaitement limitée, et une petite plaie prompte à guérir, sans autre accident qu'une légère inflammation locale.

La sangsue portait donc en elle un poison? Examinons :

Les sangsues appliquées par Clotilde Sainjo avaient

été achetées par elle, au moment de les appliquer, chez un épicier d'Heiltz-le-Maurupt, qui les avait reçues quelques jours auparavant de la maison Joseph Martin, de Paris. Quoique d'assez bonne apparence, toutes les sangsues de cet envoi, ou presque toutes, avaient jeté du sang à leur arrivée. Toutefois, elles ne paraissaient pas malades.

On sait que ces annélides sont sujets à des maladies particulières; mais l'expérience n'a point dit si, dans ces circonstances, leurs piqûres sont vénimeuses. D'ailleurs, les maladies, souvent épidémiques, qui atteignent les sangsues, les rendent généralement languissantes, torpides, et incapables de piquer et de sucer. Aucun fait n'autorise à supposer qu'elles puissent, en cas pareil, être la cause d'une maladie grave chez l'homme.

On a cru jadis que les sangsues appelées en France, sangsues de cheval (hirudo hœmopis sanguis sorba; hirudo hœmopis nigra; *Savigny*), qui se rencontrent quelquefois dans le commerce mêlées avec les sangsues officinales, envenimaient leurs piqûres. Mais il a été démontré que la structure anatomique de leurs mâchoires ne leur permet pas de mordre sur la peau de l'homme ni sur celle des animaux, mais seulement d'engloutir leur proie sans la mâcher.

Le sang contenu depuis un certain temps dans les organes digestifs d'une sangsue peut-il, par sa putréfaction, occasionner des accidents sérieux, lorsque cette sangsue en infecte la plaie qu'elle a faite?

Je répondrai hardiment par la négative, pourvu que le

sang en décomposition fût d'origine saine et innocente.

Je sais bien que l'autopsie des sangsues gorgées de sang laisse voir quelquefois, dans leurs organes digestifs, un liquide sirupeux, plus ou moins noir, analogue même à la sépia, ce qui indique un degré assez avancé d'altération. Mais il manque ici les caractères de la décomposition putride; cette altération, en effet, est le résultat d'une opération vitale, de la digestion, et non une véritable décomposition.

Quelquefois, il est vrai, les matières contenues dans le canal alimentaire des sangsues ont l'odeur des matières animales en putréfaction. Mises en contact avec une plaie, ces matières peuvent bien en retarder la guérison, mais non engendrer un empoisonnement.

Presque partout on a l'habitude de conserver les sangsues après une première application, et souvent on les réapplique le lendemain ou quelques jours ensuite, après les avoir fait dégorger plus ou moins complètement. Il ne se produit jamais d'accident sérieux, même quand les sangsues ont achevé sur la peau leur dégorgement à l'instant même de leur réapplication.

Mais une sangsue peut recéler une substance délétère, un virus, avec le sang contenu dans ses organes digestifs.

Il y a longtemps déjà, en 1824, des plaintes nombreuses ayant été adressées à M. le Préfet de police sur la mauvaise qualité des sangsues livrées par le commerce pour les usages médicaux, le Conseil de salubrité fut appelé à donner son avis sur ces deux questions :

Pourquoi certaines sangsues produisent-elles des plaies douloureuses et difficiles à guérir ?

Pourquoi certaines sangsues refusent-elles de mordre?

Sur la première question, la seule qui nous intéresse ici, le rapport, rédigé par MM. Pelletier et Huzard, adopté par le Conseil de salubrité et sanctionné par l'Académie des sciences, a recours aux trois explications suivantes :

1° Le malade peut être en proie à une cachexie telle que la moindre écorchure tende à s'accompagner de suppuration ou d'accidents divers. Dans ce cas, les morsures de sangsues se comportent comme toutes les autres plaies;

2° Certains malades, cédant à l'excitation d'un prurit incommode, se frottent, se grattent, et par suite irritent et enflamment les morsures, dont la guérison devient d'autant plus longue;

3° Quelques personnes, souffrant cruellement de la morsure des sangsues, irritent ces animaux, soit avec les doigts, soit avec du sel, du vinaigre, etc., qu'elles répandent sur eux pour les détacher plus vite, et les obligent ainsi à opérer, sur la plaie qu'ils ont produite, une espèce de vomissement. Or, les matières contenues dans leur estomac peuvent être en putréfaction et, mises en contact avec une plaie, la rendre plus longue et plus difficile à guérir.

Ce rejet, par la sangsue, sur la plaie qu'elle vient de produire, des matières contenues dans son estomac, peut bien, ce me semble, expliquer des inoculations de maladies du genre de celle qu'a éprouvée Clotilde

Sainjo, d'autant mieux qu'il n'est pas nécessaire qu'on tourmente une sangsue pour qu'elle dégorge sur sa morsure. Ne voit-on pas tous les jours des sangsues qui piquent, ça et là, imprégnant de matières régurgitées les plaies qu'elles viennent de produire?

Que faudrait-il pour qu'une semblable inoculation fut possible? Deux conditions :

La première, c'est que la sangsue se soit gorgée avec le sang ou la sanie d'un sujet (homme ou animal) atteint d'une maladie transmissible par l'inoculation des fluides sanguin ou sanieux.

La seconde, c'est que cette sangsue soit appliquée sur l'homme quelques jours seulement après son gorgement et imprègne la morsure qu'elle vient de faire avec la matière inoculable.

Je n'invoquerai pas ici l'inoculation du chancre par des morsures de sangsues; trop d'objections me seraient adressées et, d'ailleurs, il n'y a aucune relation entre le fait de Clotilde Sainjo et la vérole.

Mais le charbon, la morve, le farcin aigus ne peuvent-ils pas, quand le sang est profondément altéré, se transmettre par l'inoculation de ce liquide, ou tout au moins donner lieu à des accidents graves, locaux et généraux, dépendants d'un véritable empoisonnement septique? Oui.

Or, ne sait-on pas que les marchands de sangsues, dans le but d'augmenter leur volume et leur poids, les gorgent pour les livrer ensuite au commerce? N'arrive-t-il pas qu'on leur donne à sucer des chairs musculaires prises à des sources suspectes, ou même des

animaux vivants destinés à l'abattage? Et n'est-il pas possible, probable même que ces chairs ou ces animaux recèlent parfois un virus transmissible par inoculation?

Pour moi, j'incline à penser qu'on peut ainsi expliquer la maladie de Clotilde Sainjo.

Quoiqu'il en soit, j'ai cru devoir, à propos de l'observation qui précède, soulever les questions suivantes que de plus habiles résoudront un jour dans l'intérêt de la science et de l'hygiène publique :

1° A quoi peut-on attribuer les accidents graves qui suivent parfois une morsure de sangsue?

2° L'inoculation d'un virus peut-elle avoir lieu par une morsure de sangsue, au moyen du sang ou de la sanie contenus dans ses organes digestifs, et par le mécanisme de la régurgitation?

3° Quels seraient les moyens efficaces de police sanitaire à opposer à cette éventualité menaçante?

On comprend que j'aie posé des questions là où toute conclusion eût été hasardée.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. ROUX-FERRAND,

INTITULÉ

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN EUROPE,

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIXe SIÈCLE (1),

Par M. CAQUOT,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Lorsque M. Guizot annonça en 1828 que, dans son cours d'histoire, il traiterait de la civilisation en Europe et plus spécialement en France, depuis l'avènement de Jésus-Christ, tous les esprits sérieux, amis des spéculations philosophiques, s'exaltèrent à l'espoir d'entrer dans une voie nouvelle, ouverte aux études historiques.

Malheureusement les événements de 1830 interrompirent cette œuvre, qui s'arrêta au XIVe siècle.

M. Roux-Ferrand, dans le silence du cabinet, réunissait à la même époque une masse de matériaux indispensables à une telle entreprise.

(1) Six volumes in-8°. Paris, Hachette et comp., 1847, 2e éd.

M. Guizot, dans un séjour à Nîmes, l'encouragea de ses conseils et de ses exhortations, et lorsqu'en 1830 le préfet du Gard voulut établir, dans cette ville de Nîmes, un lycée ou cercle littéraire, M. Roux-Ferrand se trouva tout naturellement en mesure de traiter l'histoire à laquelle ses goûts et ses études l'entraînaient.

Il choisit l'histoire de la civilisation en Europe, depuis la décadence de l'empire romain; c'était le même sujet et presque le même cadre que M. Guizot allait abandonner.

Le cours de M. Roux-Ferrand fut également interrompu, mais l'historien, usant de quelques loisirs, continua son ouvrage et put le terminer; il comprit que toutes les convenances devaient lui imposer pour limite les événements contemporains, c'est-à-dire la révolution de 89.

Si, en cette grave matière, j'osais avoir une opinion, je dirais qu'en effet ce titre : *Histoire de la Civilisation,* est fait pour séduire tout le monde, M. Guizot tout le premier; mais que l'historien a dû plus d'une fois s'apercevoir que la civilisation n'était qu'une des conséquences des faits complexes à travers lesquels s'avancent les nations; et que, si l'on entreprend l'histoire morale des modifications lentes, mais incessantes, que subissent les peuples, c'est l'*Histoire de la Société* qu'il faut écrire. A ce titre seul, le sujet s'éclaire, la raison l'embrasse facilement et l'auteur a, pour s'appuyer, autre chose que des abstractions.

Ainsi, en cette année 1854, M. Malperthuy, a publié une *Histoire de la Société française aux XVIIIe et XIXe siècles.*

M. Guizot a dit : « L'histoire ne se compose pas seulement de faits matériels comme les batailles....., elle a des faits généraux sans nom, sans date précise..... La civilisation est un de ces faits-là, fait général caché, complexe, très difficile à raconter, à décrire..... (1). »

Cette difficulté a été pressentie sans contredit par M. Roux-Ferrand, peut-être même à son insu, lorsque dans son discours préliminaire, il explique ainsi ce qu'il faut entendre par la civilisation :

« L'histoire de ce que l'on nomme la civilisation » n'est pas seulement dans le récit des faits; elle n'est » pas dans le développement de l'état des arts, des » sciences, de l'industrie ou des lettres; elle n'est pas » dans l'état des mœurs d'une nation ou d'une époque. » L'histoire de la civilisation est l'ensemble de toutes » ces choses; elle les comporte toutes; l'univers phi- » sique et moral est de son domaine; la plus modeste » analyse du chimiste, l'observation la plus simple du » naturaliste, ne doivent pas plus être oubliées que » les sanglantes victoires des conquérants, par l'his- » torien de la civilisation, si elles ont fait avancer » d'un pas la science et l'industrie. »

Voilà donc le vaste champ ouvert aux travaux hisriques, comprenant dix-huit siècles, et dix-huit siècles

---

(1) *Histoire de la Civilisation en Europe*, 1re leçon. — 18 avril 1828.

surchargés des plus graves modifications morales, religieuses, politiques, industrielles, que les peuples aient jamais subies.

Avant tout c'est le Christianisme :

« Le Christianisme, et j'aurai souvent l'occasion » d'en donner des preuves, dit M. Roux-Ferrand, est, » dans l'histoire du monde l'évènement, le plus im- » portant, considéré dans sa source et son influence » sur le bonheur des peuples : il a modifié leur carac- » tère et créé en Europe des hommes tout différents » des anciens; il a donné le premier exemple d'un » gouvernement libre, et a ouvert aux nations une » nouvelle existence. »

Nous ajouterons qu'il est le véritable civilisateur. Ange gardien des nations aussi bien que des individus, il ne cessera pas un instant d'empreindre de sa médiatrice influence toutes les choses humaines. D'abord obscur et méconnu, il attire à lui le peuple qu'il console, l'esclave qu'il relève, puis la famille qu'il consacre, la nation enfin dont il unit les membres par ce divin précepte de l'égalité devant un Dieu unique et rémunérateur.

Persécuté, il fait des martyrs; les hommes élevés en dignité, l'élite des savants, des philosophes, des orateurs, saint Augustin à leur tête, le proclament et s'en font les confesseurs. Puis enfin, il arrive jusqu'au trône des souverains et les nations deviennent sœurs.

Vous comprenez, Messieurs, que, dans un rapport nécessairement succinct, il m'est impossible de vous analyser un ouvrage en six volumes, chargé de toutes

les transformations qui se sont succédées pendant dix-huit siècles.

L'auteur, en traversant ces dix-huit siècles, trace rapidement, quelquefois trop rapidement, les faits que l'on est habitué d'appeler historiques; à la vérité, il n'écrit pas l'histoire, nous le savons; il parle à des personnes qui doivent la connaître, et, s'il place, de loin en loin, des jalons sur les sommités, c'est moins pour en rappeler le souvenir que pour indiquer le chemin par lequel il faut le suivre; et alors, arrivant au cœur de son sujet, il recherche curieusement quels ont été aux diverses époques de la vie des peuples de l'Europe, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs arts, leurs plaisirs, leurs croyances, leurs lois, leurs relations sociales, et jusqu'à leurs vêtements, leurs habitudes domestiques, leur position dans la famille, celle de la famille dans l'État. En un mot, de tous ces éléments judicieusement étudiés, il fait sortir l'état contemporain de la civilisation.

La première période, qui comprend les cinq premiers siècles de notre ère, est féconde en révolutions; c'est une époque de transition.

L'empire romain succombe, comme tout ce qui est excessif, sous le poids même de sa puissance : puis vient l'invasion des barbares qui, comme un débordement immense, inonde les Gaules, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie. En 481, la race des Francs donne aux Gaules leur premier roi chrétien : Clovis.

Ainsi tout est bouleversé dans l'univers romain. Le Nord sauvage, abrupte, descend sur le Midi voluptueux et policé. Cette civilisation romaine si brillante de

faste, de recherches et de délices, et aussi toute contaminée de vices raffinés, de honteuses luxures, lutte envain contre des habitudes incultes, souvent repoussantes, contre des usages grossiers et sauvages, contre des mœurs sanguinaires.

Deux civilisations complètement opposées sont en présence, si l'on peut honorer du mot civilisation la vie barbare des envahisseurs. Elles ont toutes deux agi et réagi l'une sur l'autre; elles n'avaient isolément rien de ce qui peut constituer une pérennité vivace. Toutes deux s'appuyaient sur le matérialisme et le sensualisme poussés à des degrés opposés, mais se touchant comme tout extrême.

« Il fallait, dit alors M. Roux-Ferrand, il fallait, » pour obtenir un résultat favorable, une idée en même » temps philosophique et morale; il fallait le spiritua- » lisme. Socrate et Platon l'avaient entrevu, la reli- » gion chrétienne l'apporta. »

Ici vient l'historique de la fondation du Christianisme, sa philosophie si élevée, non-seulement au point de vue religieux, mais aussi au point de vue moral et purement humain. Les développements donnés par l'auteur à tout ce qui touche cette grave matière sont à lire et à étudier.

Voyez comme le calme de l'histoire domine dans le résumé de tous ces faits.

« De cette invasion abrutissante, en apparence, n'est- » il pas ressorti même de nouvelles lumières? Le » mélange des hommes du Midi et des hommes du » Nord n'a-t-il pas produit énergie chez les uns, poli-

» tesse chez les autres, et cette variété qui fit échapper
» l'Europe à l'immobilité de l'Asie? La bassesse invé-
» térée des sujets de l'Empire s'est retrempée et régé-
» nérée avec la liberté des peuples nomades; la férocité
» brutale des nomades s'est adoucie et policée avec la
» civilisation des peuples du Midi..... Tout a bouil-
» lonné, fermenté confusément pendant des siècles;
» mais de cette tourmente est sortie une civilisation
» neuve, incomparablement plus riche, plus féconde,
» plus remplie de cette sève qui anime et vivifie tout...
» Pourquoi scruter les détails, puisque l'ensemble est
» si admirable? L'accomplissement des desseins de la
» Providence veut des siècles, voyons-la dans le cours
» des siècles..... »

Je passe et j'en ai un vif regret, toutes les querelles religieuses, les schismes nés des hérésies d'Arius et des Nestoriens; la séparation des deux religions romaine et grecque, dont on fait remonter l'origine jusqu'au Concile de Chalcédoine, en 451. Dans la dernière séance de ce concile, en l'absence des légats du pape Léon-le-Grand, un canon déclara, en effet, le siége de Constantinople le second en dignité. Les motifs de cette déclaration donnèrent peu à peu aux patriarches la prétention demarcher à l'égal des papes; de là la division.

Mais poursuivons, traversons au pas de course les quatre siècles qui nous séparent encore de la chute de l'empire grec en 1453.

Justinien promulgue ses institutes et son digeste monument indestructible de la sagesse humaine.

Grégoire de Tours donne une histoire à la France.

La charge de maire du palais devient héréditaire; il en sortira une dynastie nouvelle.

Charles Martel règne de fait sous trois simulacres de rois, et son fils, en 750, Pépin-le-Bref, monte sur le trône. Ainsi s'éteint la race des Mérovingiens, qui a régné deux cent soixante-et-onze ans.

Enfin apparaît Charlemagne, il suffit de le nommer. Son influence est toute empreinte dans les faits de son siècle. Il publie de nouveau la loi salique, revisée et appropriée aux mœurs et aux rapports de ses divers sujets entre eux. L'étude de cette loi donne à M. Roux-Ferrand l'occasion de constater, à cette époque, les changements que la civilisation a subis, mais qui n'ont pas encore effacé son caractère primitif. On y voit par exemple que le meurtre d'un Franc est payé le double du meurtre d'un Romain; c'était une réminiscence de l'invasion des Francs : les vainqueurs se plaçaient naturellement bien au-dessus des vaincus.

Charlemagne règne de 768 à 814, la civilisation va commencer une nouvelle période de progrès.

Le 3 juillet 987, avénement de Hugues-Capet et de la race des Capétiens.

Louis V est le dernier roi des Francs, Hugues-Capet le premier roi des Français.

Puis viennent les Croisades, Saint-Louis et ses établissements; c'est-à-dire l'ordre dans l'administration, l'ensemble dans la législation.

Charles VII chasse de la France les Anglais; à ses côtés marche Jeanne-d'Arc, heroïne que l'histoire vénère et n'a pas encore expliquée.

Depuis l'invasion, les Gaules divisées en petits royaumes se sont agglomérées, soit à l'aide des alliances, soit par la force des armes, soit par l'extinction des races de ces petits monarques. C'est en 954, en la personne de Lothaire, que le trône n'a plus eu que ce prince pour compétiteur; et plus tard la question du partage ne s'est plus soulevée entre les fils de rois; tant ces fractions ainsi réunies avaient fait de la France une puissance compacte, grande et prépondérante.

Un grave évènement s'accomplit en Asie, qui vient porter son retentissement sur presque toute l'Europe, Mahomet fonde une religion, fait renaître un peuple et crée un empire.

Tous ces faits pèsent nécessairement sur les nations qui les subissent ou qui les voient s'accomplir à leurs côtés. Les Croisades ont apporté des besoins nouveaux, des mœurs assouplies, peut-être dangereuses, la langue elle-même se modifie, le latin cesse d'être l'idiome unique des légistes et des tribunaux, les Trouvères parcourent les provinces, et portent, de châteaux en châteaux, avec leurs poëmes, les habitudes de politesse et de galanterie, et servent de communication entre les seigneurs, qui, sans eux, ne se seraient jamais connus.

Les discussions philosophiques sont devenues, dans les écoles, un besoin impérieux; les caractères se ressentent de cette ardeur de disserter. L'auteur entre ici dans d'indispensables explications sur les questions ardues qui divisent les esprits et qui plus tard mieux élucidées, dégagées de toutes leurs ambages, laisseront apercevoir, au fond de leur obscurité, les bases de

la philosophie française que Descartes en dégagera plus tard.

Cette rage de disserter, d'argumenter, de distinguer, de subtiliser va bientôt entrer dans l'Église, et Luther le rigoureux schismatique va prêcher la réforme et diviser les populations entières (¹).

Il faut voir dans M. Roux-Ferrand ce que les habitudes des peuples, leur vie publique ou privée retiendront et s'assimileront de toutes ces luttes de l'esprit.

Cependant à l'extinction de l'empire d'Orient, tous les hommes qui cultivaient les lettres, les sciences et les arts, tous les artisans de la pensée et de la main, qui jetaient encore sur cet empire au déclin, une illustration que partout la civilisation avancée sait apprécier et ambitionne, viennent se réfugier en Italie à la cour des Médicis, où Laurent leur accorde une hospitalité fastueuse et libérale. Aussi voit-il fleurir autour de lui les Léonard de Vinci, les Pérugin, les Michel-Ange, les Titien et les Raphaël.

De toutes parts renaît le goût des arts et des nobles plaisirs de l'esprit. Les poëtes vont venir, Dante les a déjà devancés; de magnifiques basiliques s'élèvent pour les majestueuses cérémonies du Christianisme; les Papes se mêlent à ce grand mouvement de rénovation qui agite l'Europe entière et qui sous François Ier et

---

(¹) Luther est né en 1483.

Henry II vient illuminer la France. Voilà la Renaissance.

En même temps, et ce XVe siècle est réellement priviligié, la peinture à l'huile est trouvée par un peintre flamand, Jean Van Dyck, né en 1366; l'imprimerie inventée; la boussole perfectionnée; l'Amérique découverte; les grandes œuvres de législation promulguées; la diplomatie introduite dans les rapports des nations, et l'Europe reçoit un équilibre politique.

Aussi M. Guizot regrette-t-il son cours suspendu précisément à ce mémorable éveil de toutes les facultés humaines.

Arrivé à ce point culminant, M. Roux-Ferrand s'arrête, se retourne comme un voyageur qui veut d'un coup-d'œil juger le pays qu'il a parcouru et qu'il va quitter.

Son cinquième volume contient une série de chapitres dans lesquels (et c'est là le cœur de son sujet) il dessine à larges traits l'histoire de l'Église, le schisme d'Occident, l'autorité des Papes, les travaux et décisions des principaux Conciles, et pour ne pas scinder cette matière qui doit rester UNE parce qu'elle ne cesse pas un instant d'être empreinte d'un même esprit, d'un même caractère, il avance vers les événements des siècles qui vont suivre, il explique la Réforme, Luther, le Concile de Trente, l'ordre des jésuites, l'inquisition, les querelles issues de la bulle *unigenitus*, les Jansénistes et leurs adversaires. Le neuvième chapitre est consacré à une foule de détails touchant les mœurs privées et publiques de France, les mariages, les repas,

les funérailles, la cour de Catherine de Médicis et de ses fils, les priviléges restés à la noblesse après la chute du régime féodal; toutes matières, comme le dit l'auteur, qui ne peuvent être exposées avec une certaine suite et qu'il faut accepter à peu près comme elles se présentent sous la plume.

Entre autres curiosités qui abondent là, je citerai, comme type de l'esprit du temps, une procédure toute entière dirigée dans le ressort du parlement d'Aix, contre une bande de rats qui avaient fait irruption dans la contrée. Un avocat, qui depuis fut président du parlement, avait été judiciairement chargé de faire assigner les rats et de les défendre devant la justice : suivant de Thou, le grave historien de cette époque, plus tard un gentilhomme d'Arles reprochant à ce président son extrême rigueur contre les huguenots, lui disait à l'audience en lui rappelant cette affaire des rats : « Vous » avez fait imprimer votre plaidoyer et comme je connais » votre modestie et votre candeur, vous souffrez volon- » tiers qu'on vous rappelle le souvenir de ce temps là. Or, » voici comment vous expliquiez le fait de votre cause : » Un grand nombre de rats s'étant répandus dans le » territoire d'Autun, où ils mangeaient tous les blés, » on ne trouva point de meilleur remède à ce mal que » de les faire excomunier par l'évêque du lieu ou par » son grand-vicaire; il fut d'avis qu'avant toutes chose » on fit donner aux rats trois assignations, mais il ne » voulut pas prononcer la sentence qu'on n'ait nommé » un avocat pour plaider la cause des absents. Ce fut » vous qui entreprites leur défense, et qui pour rem-

» plir votre ministère avec exactitude, fites sentir aux
» juges, par d'excellentes raisons, que les rats n'a-
» vaient pas été ajournés dans les formes : Vous ob-
» tintes que les curés de chaque paroisse leur feraient
» signifier un nouvel ajournement, puisque, dans cette
« affaire, il s'agissait du salut ou de la ruine des rats.
» Après cela vous fites voir que le délai qu'on leur
» avait donné, était trop court pour pouvoir tous com-
» paraître au jour de l'assignation ; d'autant plus qu'il
» n'y avait point de chemin où des chats ne fussent en
» embuscade pour les surprendre. Vous employâtes
» ensuite plusieurs passages de l'Écriture-Sainte pour
» défendre vos clients, et enfin, vous obtintes qu'on
» leur accorderait un long terme pour comparaître.
» Cette cause que vous défendîtes si bien, vous acquit
» la réputation d'un vertueux et savant avocat. Or, je
» vous renvoie aujourd'hui à ce plaidoyer et je vous
» propose vos propres arguments : n'est-il pas étrange
» que celui qui, dans la cause des rats, a insisté si
» fortement sur l'ordre et les formes de la justice, pa-
» raisse aujourd'hui les négliger, lorsqu'il s'agit de la
» vie et des biens de tant d'hommes (¹) ! »

En vérité on se demande quel pouvait être le plus sérieux, ou du président auquel cette harangue était adressée, ou du gentilhomme qui la prononçait et pensait, sans contredit, faire à son juge un compliment justement mérité et qui devait être accepté avec reconnaissance.

(¹) De Thou, *Histoire Universelle*, t. 1.

Mais voici où le sérieux revient; là c'est du parlement de Paris qu'émanent les sentences.

Un arrêt de 1446 condamne une truie et un homme à être brûlés ensemble, comme *atteints et convaincus de péché mortel;* un autre de 1546 condamne une vache et un homme à être pendus, puis brûlés, et leurs cendres jetées au vent, pour *actions criminelles :* Une sentence du juge ecclésiastique de Montpellier, datée de 1565 reproduit le même fait, mais la coupable est une mule. Ainsi plus de deux siècles n'ont pu éclairer la raison humaine. En Suisse, à la même époque, un juge de Bâle faisait brûler un coq, *comme sorcier,* pour avoir pondu un œuf!

Toutefois, Messieurs, hâtons-nous de le dire : Pour être justes, il ne faut pas juger ces faits avec nos idées modernes; il faut se placer dans le milieu où ils s'accomplissent, s'identifier en quelque sorte aux mœurs, aux opinions, aux lois qui le régissent. C'est précisément ce contraste qui donne la mesure des progrès incessants de la civilisation. L'auteur les a cités pour faire bien comprendre que si les mœurs et les habitudes sociales s'adoucissaient, l'intelligence et l'esprit demeuraient encore empreints de la rouille des temps expirés, et qu'il fallait de nouvelles circonstances pour arriver à la civilisation qui se préparait, car rien dans la nature ne s'improvise, et c'est là une des faveurs que Dieu a faites à l'humanité qui semble rester immobile, mais qui vue de haut et à distance marche résolument en avant.

Nous entrons enfin dans ce progrès.

L'auteur, avec une rapidité de style remarquable, résume en une huitaine de pages le règne de Henry IV, et ceux qui l'ont suivi jusqu'à Louis XVI. Ces règnes nous sont presque contemporains ; Henry IV à la barbe grise, malgré quelques faiblesses qui le rendent aimable, impose à la cour son sérieux de politique ; les désordres honteux de Catherine, de ses fils et de leurs mignons n'osent plus paraître, et l'on n'accepte que le charme de l'union des cœurs ; c'est encore trop, mais c'est un progrès, soyons indulgents et reconnaissants.

Malherbe qui a vécu sous quatre ou cinq monarques ajoute à cette tenue déjà sévère, la sévérité de son caractère, la noblesse de sa poësie qui annonce le grand règne.

Voici venir ce règne qui s'élève et s'élèvera toujours comme un des plus illustres, quelle que soit la durée et la future splendeur de la France. Tout semble se réunir autour du trône pour en relever l'éclat ; on chercherait envain quelque partie du génie humain restée inculte, et toutes produisent des fruits d'une saveur, d'une beauté indestructibles.

Descartes, Labruyère, Corneille, Racine, Molière, Despréaux, Lafontaine, Lulli, Quinault, Condé, Turenne, Vauban, Lebrun, Montausier, Bossuet, Fénelon, les plus belles, les plus spirituelles jeunes femmes, tout ce monde d'élite se presse autour du souverain, dans l'intérieur de ce balustre qui environne son lit au fond d'une immense chambre à coucher ; cette foule privilégiée attend avec respect un coup-d'œil du maître,

non-seulement parce que le maître est grand et puissant, mais parce que le maître est le juste appréciateur de ces immortels sur qui son renom s'envolera dans les âges à venir.

Alors les mœurs sont élégantes, les séductions couvertes d'un voile qui les rend plus piquantes, l'amour un peu raffiné jette quelque pruderie sur les conversations, le monarque donne l'exemple des délicatesses du cœur, Bérénice fait pleurer la cour, la princesse d'Elide est une déclaration; tous les arts à l'envi travaillent pour ses plaisirs et pour sa gloire, et leurs œuvres sont restées immortelles.

Peut-être, hélas! a-t-il trop vécu.

Après lui la folle régence ramène les nuits de Catherine de Médicis et prépare la chûte du trône. L'esprit scrutateur, fils de la fronde et de la réforme, empreint encore quelque peu de la rudesse de la ligue, et il faut l'avouer, c'est là l'esprit français, s'applique à tout ce qui touche à la société. La religion est sappée par le sarcasme et le ridicule, l'autorité du souverain discutée avec aigreur et mauvaise foi, la noblesse tient à honneur de rire de son rang et de le condamner; les hommes sur lesquels devrait reposer tout l'édifice social en ébranlent les fondements. La bourgeoisie qui jusqu'alors a eu son rôle dans le royaume, mais un rôle modeste et limité, parle haut, s'évertue; on l'appelle le TIERS-ÉTAT, elle se déclare la NATION. Dès lors les esprits clairvoyants présagent la ruine d'une société, qui non-seulement ne sait pas se défendre, mais qui tourne encore ses armes contre elle-même. Cazotte a pu faire

des prédictions qui se sont malheureusement réalisées.

M. Roux-Ferrand fait cette juste observation : « La souveraineté sans limites, qu'elle descende du roi ou qu'elle monte du peuple, quelque puissante fût-elle, s'écroulera toujours faute de soutien. »

Les nombreux matériaux, rares et précieux que l'auteur avait amassés pour la construction de son œuvre n'ont pu tous y prendre place; il les a recueillis dans des notes d'un très grand intérêt, qui, imprimées en petit-texte, contiennent presque autant de matières que l'ouvrage lui-même.

Je vous ai, dans le cours de ce rapport, cité textuellement quelques passages, vous avez pu apprécier la lucidité de ce style : voici qui vous fera connaître plus particulièrement l'esprit d'observation de l'écrivain. C'est un profil de Marie de Médicis en regard du profil du cardinal de Richelieu.

« Altière et entêtée, irascible et violente, ambi-
» tieuse et vindicative, Marie de Médicis avait empoi-
» sonné les dernières années de son époux et n'était
» pas étrangère à sa mort; non qu'elle eût trempé dans
» le crime de Ravaillac, mais à en croire Sully et
» Mézaray, elle n'ignorait rien des complots que tra-
» maient contre lui les odieux débris de la ligue.

» Sa régence avilit la nation et la remplit de nou-
» veaux troubles; l'Italien Concini et sa femme, êtres
» sans talents ni moralité, avaient, depuis longtemps,
» sa confiance : le premier, nommé par elle maréchal

» d'Ancre, lui fit commettre beaucoup de fautes, et de
» ces fautes qui se réparent peu, car elles aliènent
» le cœur des peuples.

« Louis XIII, encore enfant voulut aussi gouverner.
» Poussé par un favori presque aussi jeune que lui, il
» fit assassiner le maréchal, condamner sa femme à
» mort, et exila la reine mère à Blois, où le vieux
» duc d'Épernon alla la trouver et la délivra. L'auto-
» rité ainsi divisée n'avait pas de force, tout était
» bouleversé; il manquait une tête à la France, Riche-
» lieu parut alors. La souplesse et la hardiesse de son
» génie devaient lui donner partout le premier rang.
» Un peu plus tard, il entra au conseil et sut plaire
» au roi, dont le caractère faible et nul voulait être
» despote et avait besoin d'un maître. Richelieu prit
» place parmi les conseillers, comme un homme qui
» ne connaît ni collègues ni égaux..... »

Que vous dirai-je de plus? Cette *Histoire de la Civilisation* se lit avec un vif intérêt, c'est l'ouvrage d'un esprit sérieux, d'un homme instruit, d'un érudit; j'aurais désiré peut-être voir couronner cette œuvre utile et remarquable par un résumé succinct, qui en quelques pages eût placé sous les yeux du lecteur les phases si diverses de la civilisation que l'on perd quelquefois de vue, dispersées qu'elles sont dans le cours de l'ouvrage à chacune des époques saillantes de l'histoire.

L'esprit, ce me semble, en eût été soulagé et surtout satisfait.

Mais peut-être un pareil travail offrait-il des difficultés insurmontables; on eût pu y voir des répétitions inutiles; et l'auteur a dû compter d'ailleurs sur des lecteurs plus intelligents que celui qui hazarde ici, non pas une critique, mais un regret.

NOTE

SUR

LE PASSAGE DU ROI LOUIS VII A CHALONS,

EN 1163,

PAR M. Ed. DE BARTHÉLEMY,

Membre titulaire.

Dans les archives de l'abbaye de Saint-Memmie, j'ai découvert une charte qui, sans être d'une grande importance, offre cependant un certain intérêt local, en ce qu'elle nous fait connaître un second séjour du roi Louis VII dans nos murs. Nous savions que Louis passa ici quelques jours quand Saint-Bernard de sa voix toute puissante prêcha la croisade au Jard en 1147; la charte dont je donne ci-dessous la copie nous apprend qu'il y revint seize ans plus tard.

A la fin de 1162, la reine Constance étant morte, Louis-le-Jeune se remaria en troisièmes noces avec Alix de Champagne, sœur du comte Henry : à cette époque le catholicisme était désolé par un schisme; deux papes, Alexandre et Victor, avaient été élus. Le roi, dans l'espoir de terminer cette regrettable querelle, convoqua

une assemblée près de Dijon où les deux pontifes devaient se rendre. Victor vint seul accompagné de l'empereur Frédéric qui le protégeait. On raconte à ce sujet une assez plaisante réponse du roi. Frédéric lui ayant reproché avec hauteur de se mêler de l'élection d'un pape, privilége qui appartenait à l'empereur; Louis répliqua que « lorsque Jésus-Christ avait confié à Saint-Pierre le soin de paître ses brebis, il n'avait pas exclusivement parlé de celles de la Germanie. »

On se sépara assez mécontents les uns des autres; et le roi de France avec sa cour quitta Dijon en 1163 pour assister au Concile réuni à Tours par le pape Alexandre. C'est évidemment en s'y rendant qu'il passa à Châlons avec le comte de Champagne.

Voici la copie de cette charte :

Ego Henricus Trecensium palatinus comes, universis presentibus ac futuris notum facio, quod Juoni abbati sancti Memmii Cathalaunensis et ejusdem ecclesie in perpetuum concessi majorem suum de Faverescis et Domno remigii, quicumque ille sit, ab omni consuetudine ad me pertinente liberum esse. Ut hoc autem memoratur et ratum sit, sigilli mei munimine roborari hanc paginum feci. Testes sunt: Nicholaus, capellannus meus : Hugo de Montemoranceio : Ansericus de Monteregali; Odo de Monte..... Guillelmus dictus Rex, Marescallusmeus. Actum sancti Memmii, QUANDO REX ET EGO CATHALAUNI AFFUIMUS, *anno incarnationis domini* M°L°XIII°, *per manum Willermi, cancellarii.*

DE LA POÉSIE AU XVIe SIÈCLE;

A L'OCCASION D'UN MÉMOIRE DE M. DE GOURNAY,

INTITULÉ :

MALHERBE, SA VIE ET SES OUVRAGES,

Imprimé dans les publications de l'Académie de Caen, année 1852,

PAR M. CAQUET,

MEMBRE TITULAIRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Avant de vous entretenir du mémoire de M. de Gournay, sur Malherbe, il n'est pas indifférent d'établir, en peu de mots, quel était l'état de la langue française au moment où Malherbe a publié ses premières poésies.

L'étude de notre langue et des développements successifs qu'elle a reçus, intéresse non-seulement le philologue, mais encore l'historien et le publiciste.

La France, avant que le temps, les alliances et les armes lui eussent donné cette belle unité qui en fait une nation puissante, était composée de royaumes divers, de petits Etats, Comtés et Baronies, et subdivisée dans ces mêmes fractions entre de petits seigneurs qui avaient, soit haute et basse justice, soit seulement basse justice.

Ce réseau de pouvoirs remontait du plus infime franc-tenancier, de suzerain en suzerain jusqu'au roi, qui n'avait pas toujours le pouvoir suffisant pour rester maître de cette féodalité, ainsi ramifiée et fortement constituée.

Au bas de ce réseau féodal vivait le populaire, c'est-à-dire le serf, attaché à la glèbe, qui n'était pas même le maître des bras que la nature lui avait donnés. Il existait véritablement deux nations dans la nation.

Toutefois un pouvoir nouveau surgit quelque temps après. Les grandes cités avaient des habitants riches et puissants ; dégagés des liens de la féodalité, ils comprirent que leur union était une force ; de leur côté les souverains reconnurent aussi bientôt que cette force était un contre-poids à opposer aux envahissements des grands vassaux ; de là des chartes données à certaines villes, des priviléges octroyés ou envahis à la longue ; de là enfin, dans le cours d'un siècle, l'émancipation des communes.

C'est peu ; cette France ainsi morcelée subissait une autre division toute naturelle que lui avait faite l'invasion. Une moitié à peu près de la Gaule, celle du midi et du couchant, fléchissait sous le joug des Romains, en avait reçu la civilisation, la langue, l'administration, jusqu'à la législation. Cette partie était connue sous le nom de terre de la langue d'oc : pays où *oui* se disait *oc*.

L'autre partie, située au nord et au levant, appelée la région de la langue d'oil, où *oui* se disait *oil* : couverte de forêts, entrecoupée de marécages, était habitée par une population plus éparse, moins nom-

breuse, peu civilisée, presque sauvage, résultat du mélange des Gaulois et des peuplades descendues du Nord : Germains, Celtes et Goths. Le dialecte produit de cette fusion avait retenu de son origine la rudesse et l'âpreté. Autant la langue d'oc avait de sonorité et de redondance un peu gasconne, autant la langue d'oil avait de sons rudes et sourds et de pauvreté dans ses mots et sa syntaxe.

Il y avait donc plusieurs idiomes que les distances, et surtout la difficulté et la rareté des communications ne pouvaient assimiler entre eux. La guerre qui fait que les peuples se rencontrent était le seul véhicule à ces rapprochements, il en était déjà resté des traces.

Les Croisades aussi avaient apporté à ce métal en fusion quelques richesses orientales.

Un peu plus tard les Trouveurs, *Troubadours* au midi, *Trouvers* au nord, par un simple changement du *b* romain en *v* picard, se présentant de château en château pour réciter leurs tansons et raconter les événements nouveaux, servaient ainsi de lien entre ces contrées, et portaient dans les classes élevées de la population quelque idée de luxe et de société, et surtout la connaissance des idiomes qu'ils avaient cultivés.

Mais au milieu de ces disparates avait surgi un puissant élément de fusion, d'assimilation : le Christianisme.

Le Christianisme apportant pour règle, bien mieux, pour dogme, l'égalité de l'homme devant Dieu, l'amour du prochain, la charité du riche envers le pauvre

qui représente Jésus-Christ sur la terre, la défense du faible par le puissant, relia le serf au seigneur, le seigneur au suzerain, et tous ensemble, par la communauté de la foi, par la réciprocité des devoirs, et par un but unique vers lequel tous, grands et petits, sans distinction, devaient tendre; une vie future pleine de promesses pour les bons et de menaces pour les mauvais.

Les prêtres de ce Dieu rémunérateur, évêques, prélats, jusqu'aux simples clercs parlaient latin; les savants, les jurisconsultes, parlaient latin. Les dissertations, les lois, les traités internationaux, les simples conventions entre particuliers, tout s'écrivait en latin.

Mais aussi les zélés propagateurs de la foi, se mêlant au peuple devaient, pour se faire comprendre, en parler le langage; et alors, sans volonté préconçue, par la seule habitude de la parole, ils l'enrichissaient de tours plus réguliers, de locutions plus familières à leurs études.

De cette fusion incessante, il résultait une impression uniforme sur les divers et nombreux dialectes, qui, sans perdre leur caractère primitif et d'origine, affectaient entre eux certaines affinités, d'où devait sortir plus tard la langue française UNE et comme taillée dans un même bloc de marbre.

Ainsi, dans le cours de quelques siècles deux sortes de langage prédominaient : la langue romane, presque la même en tous lieux, entendue et parlée par tous les hommes instruits et tous les puissants et surtout par les poètes. L'autre, beaucoup plus variée dans son caractère et ses expressions, truchement ordinaire de tout le populaire : on l'appellerait actuellement *patois*, et

notre patois de province à province en est le véritable continuateur; on y trouve encore une foule de mots qui se sont perpétués jusqu'à nous, et qui, chaque jour, malheureusement, se désapprennent, depuis surtout l'introduction, dans nos villages, d'une instruction plus soignée et plus étendue. Nous aurons bientôt à regretter ces témoins, ces survivants de notre vieux langage.

Cependant la langue romane vécut à peine trois siècles, elle est morte; est-ce un malheur? Cette question manque d'éléments de solution. On peut seulement penser que s'il en fut arrivé autrement notre langue eût été plus sonore, plus redondante et se fut moins facilement pliée aux discussions philosophiques et à tout ce qui demande netteté et précision. Elle fut enfin dépassée par la langue populaire, enrichie et modifiée elle-même par la langue d'oil; et cela devait arriver ainsi; la langue d'oil était parlée par le roi et par tous les gens de la cour; elle avait acquis des ramifications nombreuses dans tout ce qui entourait le tourbillon des puissants; qu'est-ce d'ailleurs qu'une langue que le peuple n'entend pas et ne parle pas? Le peuple après tout, c'est la masse du pays, et, tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, cette masse fait sentir l'influence que chaque siècle lui départit.

Le peuple donc, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles s'était élevé peu à peu; ses besoins avaient grandi ses idées comme ses relations; des mots appropriés à ces nouvelles nécessités s'étaient formés, soit par des modifications matérielles, soit par des importations nécessaires, soit par des détournements du sens propre

au sens figuré. La rapidité de la conversation avait exigé le retranchement des désinences latines, les terminaisons de genre, de nombre, de cas dans les substantifs et les adjectifs, de temps et de modes dans les verbes. L'euphonie avait fait disparaître en grande partie les consonnes doubles, les lettres ou les syllabes gutturales des Celtes et des Germains, et les avait encore adoucies par l'intervention de l'*e* muet, sorte d'appui moelleux, contre lequel venaient s'amortir les dissonances et les âpretés.

L'instrument était dégrossi, il ne lui manquait plus que des artisans habiles pour le mettre en pratique et le perfectionner.

Ces artisans ne firent pas défaut; il s'en présenta en grand nombre, quelques-uns ne manquèrent ni de bonheur, ni d'habileté.

A leur tête Thibault, comte de Champagne, qui le premier écrivit des vers en langue vulgaire.

Robert-Wace, l'auteur du Rou ou de Rollon, duc de Normandie.

Guillaume de Lorris et Jéhan de Meun, auteurs du roman de la Rose.

Olivier-Basselin, de Vire, l'inventeur du Vau-de-Vire.

Christine de Pisan, la belle vénitienne, veuve à vingt-cinq ans, dont la douceur d'âme a passé dans ses vers, et qui fut sollicitée vainement par Salisbury, favori de Richard d'Angleterre et par Henry de Lancastre, qui détrôna Richard.

Alain-Chartier, qu'une grande princesse baisait par amour de ses vers.

Charles, duc d'Orléans, petit-fils de Charles V, père de Louis XII et oncle de François Ier.

Clotilde de Surville, dont les poésies publiées il y a quelques années furent prises pour un pastiche, amusement de quelque plume élégante de notre siècle.

Jean Desmarest, dit Jean Marot, qui créa le style héroïque.

Pierre Gringore, le roi de sottie, un des héros de la *Notre-Dame-de-Paris*.

Marguerite de Valois, la gracieuse reine de Navarre, sœur de François Ier, et mère de Jeanne d'Albret, son plus bel et son plus noble ouvrage, qui a donné Henry IV à la France.

François Ier, le roi chevalier.

Clément Marot à l'*élégant badinage*, suivant le mot de Boileau.

François Habert auquel La Fontaine a pris, comme il savait prendre, ses animaux malades de la peste.

J'en passe et des meilleurs, comme dit le poéte.

Sous la plume de tant d'hommes de talent, la langue se dépouille petit à petit, comme un vin généreux, de ce qui pouvait troubler sa limpidité, amortir sa force ou altérer son bouquet, et l'on trouve au milieu de ces essais, souvent heureux, des vers vifs, délicats et frappés au coin de l'esprit français, et des passages que les poètes du grand siècle eussent signés.

Mais ce mouvement déjà sensible à la fin du XVe siècle, fut tout-à-coup dirigé vers un cours différent par quelques novateurs, qui, nourris des auteurs grecs et latins, trouvèrent trop vil le langage vulgaire, et cru-

rent relever la poésie et enrichir la langue en y introduisant les inversions, les mots composés, les épithètes descriptives, en un mot, tout ce qu'ils admiraient dans Homère, Virgile, Ovide et Horace.

Il se forma donc une école nouvelle, à la tête de laquelle marchèrent Ronsard, né en 1524, Dubartas, né en 1544.

Pour bien apprécier les qualités et les défauts de cette école, il ne suffit pas d'en citer quelques vers détachés, il faut en lire un passage d'une certaine étendue.

Voici la description du déluge tirée de la seconde journée de la *Sepmaine* de Dubartas.

LE DÉLUGE.

L'amas des eaux du Ciel, joint à nos basses eaux,
Des monts plus sourcilleux dérobant les coupeaux,
Aurait noyé ce tout, si, triomphant de l'onde,
Noë n'eût comme enclos dans peu d'arbres, le monde,
Bâtissant une nef, et par mille travaux,
Conservant là-dedans tout genre d'animaux.
Ils n'y furent entrés, que, dans l'obscure grotte
Du mutin roi des vents, le tout puissant garotte
L'aquilon chasse-nue, et met pour quelque temps
La bride sur le col aux forcenés autans.
D'une aile toute moite, ils commencent leur course;
Chaque poil de leur barbe est une humide source;
De nues une nuit enveloppe leur front;
Leur crin froid et neigeux, tout en pluie se fond,
Et pressant de leur main l'épaisseur des nuages,
Les font crever en pluie, en éclairs, en orages.
Les torrents écumeux, les fleuves, les ruisseaux
S'enflent en un moment: jà les confuses eaux

Perdent leurs premiers bords, et, dans la mer salée,
Ravageant les moissons, courent bride avalée.
La terre tremble toute, et tressaillant de peur,
Dans ses veines ne laisse une goutte d'humeur.
Et toi, toi-même, ô ciel, les écluses débondes
De tes larges marêts, pour dégorger les ondes
Sur ta sœur, qui vivant et sans honte et sans loi,
Se plaisait seulement à déplaire à son roi.
Jà la terre se perd, jà Nerée est sans marge;
Les fleuves ne vont plus se perdre en la mer large;
Eux-mêmes sont la mer : tant d'océans divers
Ne font qu'un océan : même cet univers
N'est rien qu'un grand étang, qui veut joindre son onde
Au demeurant des eaux répandu sur le monde.
L'esturgeon côtoyant les cimes des châteaux,
S'émerveille de voir tant de toits sous les eaux.
Le monat, le mular s'alongent sur les croupes
Où naguère broutaient les sautelantes troupes
Des chèvres porte-barbe, et les Dauphins camus
Des arbres montagnards rasent les chefs ramus.
Rien ne sert au lévrier, au cerf, à la tigresse,
Au lièvre, au cavalor, sa plus prompte vitesse :
Plus il cherche la terre, et plus, et plus, hélas!
Il la sent, effrayé, se perdre sous ses pas.
Le bièvre, la tortue et le fier crocodile,
Qui jadis jouissaient d'un double domicile,
N'ont que l'eau pour maison; les loups et les agneaux,
Les lions et les daims voguent dessus les eaux,
Flanc à flanc, sans soupçon. Le vautour, l'hirondelle,
Après avoir longtemps combattu de leur aile
Contre un trépas certain, enfin tombent lassés,
N'ayant où se percher dans les flots courroucés.
Quant aux pauvres humains, pense que celui gagne
La pointe d'une tour, l'autre d'une montagne,
L'autre pressant un cèdre, or des pieds, or des mains
Gravit jusqu'au sommet des rameaux incertains.
Mais las! les flots montans, à mesure qu'ils montent,

Dès que leur chef paroît, aussitôt le surmontent;
L'un flotte sur les ais, encore midormant,
L'autre de pieds et bras va sans cesse ramant,
Ayant vu s'abîmer ses germaines, sa mère,
Le plus cher de ses fils, sa compagne et son père :
Mais enfin il se rend, jà las de trop ramer,
A la discrétion de l'infidèle mer.
Tout, tout meurt à ce coup : mais les parques cruelles,
Qui, jadis, pour trancher les choses les plus belles,
S'armaient de cent harnois, n'ont ore pour bourreaux,
Que les efforts baveux des bouillonnantes eaux.

Tandis la sainte nef, sur l'échine azurée (1)
Du superbe Océan, navigeait assurée,
Bien que sans mat, sans rame, et loin loin de tout port;
Car l'Éternel était son pilote et son nord.
Trois fois cinquante jours, le général naufrage
Dévasta l'Univers; enfin d'un tel ravage,
L'Immortel attendri, n'eut pas sonné sitôt
La retraite des eaux, que soudain flot sur flot
Elles vont s'écouler, tous les fleuves s'abaissent;
La mer rentre en prison; les montagnes renaissent;
Les bois montrent déjà leurs limoneux rameaux;
Jà la campagne croît par le décroît des eaux :
Et bref la seule main du Dieu darde-tonnerre
Montre la terre au Ciel et le Ciel à la terre.

Tel était, au moment où Malherbe parut, le style applaudi de toutes parts : Le *Sepmaine* de Dubartas avait eu vingt éditions (2) en trois années. Ronsard, né

(1) Racine a dit :

Cependant *sur le dos* de la *plaine liquide*
S'élève à *gros bouillons* une *montagne humide*.

N'y a-t-il pas là un peu de Dubartas ?

(2) Avis au lecteur de la 20e édition, Paris 1585, Abel Langellier, au premier pillier de la grande salle du Palais.

vingt ans avant lui, était appelé le roi des poètes, était le mieux renté des beaux esprits, il jouissait de la plus haute considération. On répétait ses compositions les plus étranges; on citait notamment les vers que voici:

Et de là sort le charme d'une voix
Qui, tout ravis, fait sauteler les bois,
Planer les monts et montaigner les plaines.

A la suite de ces deux chefs d'école marchaient leurs contemporains, Joachim Dubellay, Jean-Antoine Bayf, Jodelle, Passerat et d'autres encore, qui tous s'honoraient d'être leurs imitateurs ou leurs disciples; et cette réunion de beaux esprits, au nombre de sept, forma ce que l'on avait appelé la pléïade française (1).

Toutefois, cette poésie n'est dépourvue ni de mouvement, ni de sentiment, ni de grâce, ni de naïveté. On y trouve, à part les taches du temps et de l'école, ce qui constitue l'inspiration et l'invention. Dans le morceau qui précède, vous avez dû remarquer un style soutenu, des rimes toujours riches, des vers harmonieux, artistement coupés.

Voyez les forcenés autans:

D'une aile toute moite ils commencent leur course
.....
Et pressant, de leur main, l'épaisseur des nuages,
Les font crever en pluie, en éclairs, en orages.
Les torrens écumeux, les fleuves, les ruisseaux
S'enflent en un moment.....

---

(1) Voici les sept noms des poètes de cette pléïade : Ronsard, Daurat, Du Belloy, Jodelle, Baïf, Ponthus de Thiard.

Harmonieux et pittoresque enjambement.

> Les fleuves ne vont plus se perdre en la mer large,
> Eux-mêmes sont la mer.....

Et comme à toutes les scènes de bruit et de désolation succèdent le calme, le repos, la sécurité pour peindre l'arche qui renferme tout l'avenir du futur univers.

> Car l'Éternel était son pilote et son nord.

Et quand l'Éternel attendri sonne la retraite des eaux

> Que soudain flot sur flot,
> Elles vont s'écouler.....
> Les montagnes renaissent
> Les bois montrent déjà leurs limoneux rameaux.

Vers admirable de concision, de noblesse et d'harmonie..... et comme l'épithète de *limoneux* est juste et pittoresque.

Enfin ce grand tableau se termine par cette grande image qui annonce la réconciliation; l'Éternel, de la main,

> Montre la terre au ciel, et le ciel à la terre.

Aussi, lorsque, de notre temps, au moment de la Restauration, des esprits curieux, moins de réhabilitation que d'innovations rétrospectives, allèrent puiser à cette source oubliée, mais non tarie, cette littérature romantique, qui a laissé des traces heureuses de son passage; ces chercheurs élevèrent-ils des autels aux poètes de cette féconde pléïade, et il faut bien avouer que ces honneurs, un peu tardifs, n'étaient pas sans fondements et ne demeurent pas sans quelques résultats dignes de reconnaissance.

Ronsard et Dubartas nous amènent tout naturellement à Malherbe, leur contemporain, qui va les détrôner, et à M. de Gournay son historien.

M. de Gournay a recherché aux sources mêmes les détails les plus circonstanciés sur Malherbe. Il rectifie quelques erreurs qu'un écrit attribué à Racan a propagées.

Il examine ensuite les œuvres du poète normand, et ne craint pas, tout Normand qu'il paraît être lui-même, de relever quelques faiblesses, quelques imperfections, inévitables en tout temps, et plus encore quand on écrit après des auteurs dont il faut éviter la manière, et quand on trace la voie dans laquelle doit marcher la postérité.

La vie de Malherbe est bien connue.

Né à Caen, en 1555, d'un père conseiller au baillage et présidial de Caen; issu d'une famille noble et jouissant de quelque fortune, il fait ses études à Caen, à Paris, à Bâle et termine ses humanités en Allemagne.

A peine âgé de vingt-et-un ans, il est attaché, comme tout noble l'était à cette époque près de quelque prince, à la maison du duc d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel d'Henry II, et alors gouverneur de la Provence. Il suit son maître dans les combats contre les révoltés, et ce lien n'est rompu qu'à la mort du grand prieur, assassiné le 2 juin 1586, par un capitaine des galères nommé Attoviti.

De retour à Caen, dans sa famille, il se livre à l'étude, et déjà connu en Provence par d'heureux vers, il compose un poème intitulé *les Larmes de Saint-*

Pierre, qu'il dédie à Henry III. D'autres occupations tenaient alors le jeune roi; il paraît ne pas avoir apprécié cet hommage; et peut-être trouve-t-on plus tard quelques ressouvenir de cet oubli dans les œuvres de Malherbe. On cite notamment cette strophe dans l'ode à Henry IV allant en Limousin.

Quand un roi fainéant, la vergogne des princes,
Laissant à ses flatteurs les soins de ses provinces,
Entre les voluptés indignement s'endort,
Quoique l'on dissimule, on en fait peu d'estime,
Et, si la vérité se peut dire sans crime,
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Et cette autre strophe qui s'applique évidemment à ses mignons et prend tout le caractère d'une épigramme finement décochée :

Les peuples pipés de leur mine,
Les voyant ainsi renfermer,
Jugeaient qu'ils parlaient de s'armer
Pour conquérir la Palestine,
Et borner de Tyr à Calis
L'empire de la fleur de lys.
Et toutefois leur entreprise
Étoit le parfum d'un collet,
Le point coupé d'une chemise
Ou la figure d'un ballet.

Il fut plus heureux auprès de Henry IV, auquel il adressa des vers et dont peut-être il caressa un peu trop les doux penchants.

Ce fut le cardinal du Péron, autre illustre Normand, qui le fit connaître à Henry IV. Ce prince demandait

un jour au cardinal s'il ne faisait plus de vers. « Il ne faut plus, lui répondit-il, que qui que ce soit s'en mêle après un gentilhomme de Normandie, établi en Provence, nommé Malherbe, qui a porté la poésie française à si haut point que personne n'en peut jamais approcher. »

Henry fit placer Malherbe dans la maison du duc de Bellegarde, avec une pension, son logement, la table, un domestique et un cheval attachés spécialement à son service.

Ce fut là, chez le grand-écuyer, qu'il fit connaissance de Racan, alors page de la chambre du roi. L'amitié qu'ils contractèrent l'un pour l'autre ne se démentit jamais malgré la disproportion de l'âge. Racan avouait souvent qu'il devait son talent pour la poésie à Malherbe; et les expressions de sa reconnaissance sont consignées dans une lettre qu'il écrivit à Conrart, l'un des fondateurs de l'Académie française.

Malherbe était grand, sec, bienfait, portant haut, et sa moustache retroussée, dissimulant quelque défaut de physionomie, lui donnait l'air martial. Il était sérieux et grave, quelque peu misanthrope, ne craignant pas de penser tout haut : il pensait assez mal des hommes en général et n'épargnait guère les grands seigneurs.

Un homme de robe lui apporta des vers qu'il adressait à une dame et voulut en avoir son avis : « Avez-vous été condamné à être pendu ou à faire ces vers là? » lui demanda Malherbe? — Molière ne se serait-il pas emparé de cette boutade?

L'archevêque de Rouen, François de Harlay, l'avait retenu à dîner pour venir ensuite entendre un de ses sermons. Au sortir de table, le poète se prit à sommeiller; et comme le prélat l'éveillait pour le mener au sermon : « Monseigneur, reprit brusquement Malherbe, je dormirai bien sans cela. »

Malherbe, à son premier voyage en Provence, avait épousé, à vingt-six ans, une jeune veuve un peu plus âgée que lui. Ses deux premiers enfants moururent en bas âge; un troisième fils lui nacquit, le 24 décembre 1600. Laurent-Marc-Antoine, était l'honneur et l'espoir de son père, lorsque, le 13 juillet 1627, il fut tué en duel par Fortia de Piles. Ce malheur accabla l'infortuné vieillard qui voulait venger par l'épée la mort de son fils, et qui succomba lui-même, en octobre 1628, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Ainsi Malherbe n'a pas laissé de descendants; il existe encore aujourd'hui un arrière petit-neveu du nom illustre de Malherbe (1).

Ne nous arrêtons pas à l'arrêt des requêtes de l'hôtel du roi, du 19 septembre 1645, qui maintient la famille de Malherbe, dans ses droits de noblesse, comme descendant de l'illustre famille Malherbe de Saint-Aignan, dont un ancêtre était avec Guillaume à la conquête de l'Angleterre : tenons à peu d'intérêt qu'ils portent d'hermine à six roses de gueules. Malherbe a d'autres parchemins dans ces trois mots qui sont à tout jamais devenus sa devise : *Enfin Malherbe vint.*

---

(1) Voir le tableau généalogique, page 282.

M. de Gournay défend Malherbe du reproche que lui font quelques biographes d'avoir été ligueur.

Voici ses raisons :

D'abord l'alliance de Malherbe avec Madelaine de Corriolis, fille du président de Corriolis, qui s'expatria pour demeurer fidèle au monarque légitime. Cette alliance seule indique la ligne politique qu'il suivit. Cette union, dit l'auteur, fut prospère et Malherbe paraît avoir aimé tendrement sa femme.

C'est ensuite le degré d'honneur et de confiance que sa famille et lui conservèrent toujours dans la ville de Caen. Tellement qu'après l'assassinat de Henry III, les échevins de Caen réunissant, à l'Hôtel-de-Ville, les personnages sur lesquels ils pouvaient compter pour leur communiquer, le 13 décembre 1589, une lettre de Henri IV, qui annonçait, tout à la fois, la mort de Henry III et son propre avènement au trône, appelèrent au nombre de ces notables MM. Malherbe, père et fils.

Sans contredit, ces raisons, à la distance qui nous sépare des événements peuvent paraître concluantes; mais, cependant, si l'on se souvient que Malherbe vécut sous six de nos rois :

Henry II, mort à quarante-et-un ans, en 1559.
François II, mort à dix-sept ans, en 1560.
Charles IX, mort à vingt-quatre ans, en 1574.
Henry III, mort à trente-huit ans, en 1589.
Henry IV, mort à cinquante ans, en 1610.
Louis XIII, mort à quarante-deux ans, en 1643.

Si l'on songe aux troubles qui agitèrent ces règnes;

si nos temps nous ont appris combien il est difficile de discerner quel parti est le vrai, combien il est difficile de garder, au milieu de l'agitation générale, le calme nécessaire pour résister à l'entraînement des esprits, nous penserons que Malherbe a pu quelque temps être avec les ligueurs, et nous serons portés à le couvrir de l'indulgence que nous avons besoin de solliciter pour nous-mêmes.

M. de Gournay entrant dans le vif des œuvres de Malherbe, les examine avec soin, les discute avec sagacité et ne craint pas d'y apporter l'impartiale critique d'un homme versé dans notre littérature, et l'éloge d'autant plus précieux qu'il est sorti de la même plume que la critique.

Vous comprenez, Messieurs, que je ne me permettrai pas d'intervenir dans cette discussion, moi chétif et incompétent.

Tout ce jugement est heureusement résumé en cette phrase de M. de Sainte-Beuve, qui sert d'épigraphe au mémoire de M. de Gournay :

« Grammairien, poète, sa tâche avant tout était de » réparer et de monter, en artiste habile, l'instrument » dont Corneille devait tirer des accords sublimes et » Racine des accords mélodieux. »

Je trouve dans une édition des poésies de Malherbe, donnée par Ménage, en 1666, avec des observations (1),

---

(1) Paris, Louis Billaine, en la grande salle du Palais, à la Palme et au Grand-César, 1 vol. in-8°.

quelques notes curieuses, parmi un énorme fatras, dans le genre du commentaire du *chef-d'œuvre d'un inconnu,* qui est le Don Quichotte des commentateurs.

Ainsi on y apprend, d'après Pelisson, que l'Académie française qui tenait, non-seulement à honneur, mais encore à devoir d'examiner les œuvres, tant des jeunes auteurs qui marchaient à la gloire et en avaient déjà quelques rayons, que des vieux poëtes, qui laissaient derrière eux une longue traînée de lumière, fût trois mois entiers à disserter sur l'ode de Malherbe, intitulée : *Prière pour le roi Henry-le-Grand allant en Limousin.*

« Ces Messieurs de l'Académie, dit Ménage, au com-
» mencement de leur établissement, employèrent près
» de trois mois à examiner une partie de ce poème;
» et, de toutes les stances qu'ils examinèrent, il ne s'en
» trouva qu'une seule à l'épreuve de leur critique. » Et
à ce propos je me souviens, continue-t-il : « d'avoir
» ouï dire à M. de Gombaud, que, sous son directorat,
» ces Messieurs ayant opiné plusieurs jours avec ap-
» parat pour condamner une de ces stances, quand ce
» vint à lui à opiner, et il opina le dernier en qualité
» de directeur, il ne dit autre chose sinon : *Messieurs,*
» *je voudrais l'avoir faite.* »

Au surplus, la seule stance qui trouve grâce devant eux est celle que j'ai citée en commençant :

Quand un roi fénéant, la vergogne des princes, etc.

Ménage ajoute : « Et par là il paraît qu'ils n'ont pas
» désapprouvé le mot *vergogne,* dont je leur sais gré ! »

En effet ce mot est sonore et l'on doit regretter qu'il ait vieilli, et que la noblesse dont il était alors empreint semble ternie par un usage trop vulgaire; un homme de talent la lui rendrait sans doute bien facilement avec tout son éclat.

Vous savez l'anecdote qui a cours à l'occasion de ces délicieux vers, dans les consolations à du Perrier, sur la mort prématurée de sa fille :

> Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin.

On suppose que Malherbe avait écrit :

> Et Rosette a vécu, etc.

et qu'un prote, peu habitué à la mauvaise écriture du poète, a imprimé, sans y entendre malice, et par un défaut d'attention *et Rose elle*, au lieu de *et Rosette*.

J'espérais trouver dans Ménage, qui dit tant de choses, quelques mots sur cette heureuse balourdise du prote. Il ne parle de ces vers que pour rappeler un madrigal de Guarini, une épigramme de l'anthologie grecque et une autre de Florus.

Mais M. de Gournay a voulu restituer à son poète ce qu'il pense être à lui. Il dit à ce sujet :

« Malherbe corrigeait avec soin ses vers, et c'est à » cette correction laborieuse et sensée que nous de- » vons le quatrain célèbre, où la destinée de Mlle du » Perrier est comparée à celle de la rose. Ces quatre » vers délicieux avaient eu de détestables frères aînés, » qui nous ont été conservés :

» Mais elle était du monde où les plus belles choses
» Font le moins de séjour,
» Et ne pouvait rosette être mieux que les roses
» Qui ne vivent qu'un jour.

» Ce n'est donc pas, continue M. de Gournay, à la » correction d'nn prote intelligent, ou heureux, que » Malherbe doit la perfection d'élégance et de délica- » tesse de sa strophe, mais à une heureuse inspiration » de sa muse en travail. »

Comme témoignage de ce fait, M. de Gournay inscrit en note ces mots : *Voir l'édition des œuvres de Malherbe, par Ménage.* Il ne donne pas d'autre indication. Mais Ménage, dans l'édition de 1666, qui est la première où se trouvent ses remarques, ne parle en aucune manière de cette correction; il paraît ne l'avoir pas connue; il a dû cependant collationner toutes les éditions antérieures; on trouve le texte : et *rose elle a véeu*... dans un vol. in-8°, intitulé : *les Délices de la Poésie Françoise*, publié à Paris, chez Toussaint-Dubray, 1621, du vivant de Malherbe. On le retrouve dans : *les OEuvres de Messire François Malherbe.* Troyes, Nicolas Oudot 1641, in-12.

Ménage ne donne que le texte gracieux, sans parler de cette variante, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il l'eût trouvée dans les précédentes éditions; et comment supposer, qu'après lui, on eût imprimé, dans le corps de la pièce, les vers cités par M. de Gournay, quand on avait une leçon bien préférable. L'édition en 3 vol. in-12, donnée chez Barbou en 1723, non par Ménage qui est mort en 1692, mais dans laquelle on

a réuni les observations de Ménage et les remarques de Chevreau, ne contient pas même une allusion à cette curiosité typographico-littéraire. Au surplus, pour être juste et présenter ici toutes les pièces, il faut dire, si l'on pouvait prendre le mot Rosette pour un des noms de la jeune fille, que celle-ci s'appelait Marguerite. *Adhuc sub judice lis est.*

Pour apprécier le talent poétique de Malherbe, il est bon de le comparer à un de ses rivaux dans les mêmes sujets.

Dans l'ode que Malherbe adresse au roi Henry-le-Grand, après l'heureux succès du voyage de Sédan, sur laquelle vous sentirez passer le souffle puissant du *Pindarum quisquis studet æmulari* d'Horace (Liv. 4, od. 2.); on lit :

Tel qu'à vagues épandues,
Marche un fleuve impérieux,
De qui les neiges fondues
Rendent le cours furieux :
Rien n'est sûr en son rivage;
Ce qu'il trouve il le ravage;
Et traînant comme buissons
Les chênes et leurs racines,
Ote aux campagnes voisines
L'espérance des moissons.

Voici le même sujet traité par Ronsard, liv. 1, ode 5 : il dit en parlant de Henry III :

Comme on voit l'orgueil d'un torrent
Bouillonnant d'une trace neuve
Parmi les plaines, en courant,

Ravager tout cela qu'il treuve ;
Ainsi ta main renversera,
Sur la terre de sang trempée,
Tout l'effort qui s'opposera
Devant le fil de ton épée.

Qui pourrait croire que c'est là la même langue, écrite à la même époque ? Et le bonhomme Ménage, qui cite cette strophe comme le modèle de celle de Malherbe, ajoute : *à quoi il semble que Malherbe ait visé.*

Et puisque nous faisons des comparaisons, l'esprit ne se reporte-t-il pas involontairement sur une strophe contemporaine, dans laquelle la même idée de torrent qui déborde est employée dans un sens opposé. Nous y retrouvons encore Horace et son : *justum et tenacem.*

Ecoutez, dût même le viel diamant, viellement monté, tout empreint de la rouille des âges, perdre un peu de son feu, rapproché du brillant à peine sorti des mains du lapidaire, et tout chatoyant de l'éclat et du luxe modernes :

Tel un torrent, fils de l'orage,
En roulant du sommet des monts,
S'il rencontre, sur son passage,
Un chêne, l'orgueil des vallons ;
Il s'irrite, il écume, il gronde,
Il presse des plis de son onde
L'arbre vainement menacé ;
Mais, debout parmi les ruines,
Le chêne aux profondes racines
Demeure ; et le fleuve a passé (1).

(1) M. de Lamartine. Le génie, 10e méditation, à M. de Bonald, st. 10.

Qui ne sent pas la hauteur de ces vers, et cette coupe hardie : *un chêne,* qui fait image ; ce chêne aux profondes racines qui *demeure ;* et cette fin de vers qui s'écoule avec rapidité :

Et le fleuve a passé ?

Après cette poésie élevée, et, comme preuve que Malherbe a touché avec bonheur tous les genres, il faut entendre ces stances philosophiques à Richelieu :

Grand, et grand prince de l'Église,
Richelieu, jusques à la mort,
Quelque chemin que l'homme élise,
Il est à la merci du sort ;
Nos jours filés de toutes soies
Ont des ennuis comme des joies ;
Et, de ce mélange divers,
Se composent nos destinées ;
Comme on voit le cours des années
Composé d'étés et d'hivers.

Tantôt une molle bonace
Nous laisse jouer sur les flots ;
Tantôt un péril nous menace
Plus grand que l'art des matelots ;
Et cette sagesse profonde
Qui donne aux fortunes du monde
Leur fatale nécessité,
N'a fait loi qui moins se révoque
Que celle du flux réciproque
De l'heur et de l'adversité.

Cela était écrit en 1623. Supprimez quelques mots surannés, avons-nous, dans notre langue, quelque chose de plus beau, surtout que cette dernière strophe, où l'on sent le balancement des flots, et ce vers :

Nous laisse jouer sur les flots

Et ce :

.....péril.....
Plus grand que l'art des matelots.
Et cette sagesse profonde
Qui donne aux fortunes du monde
Leur fatale nécessité...

Fatale nécessité! admirable alliance de pensées et de mots !

M. de Gournay a enrichi sa brochure du *fac simile* des signatures de Malherbe, de sa femme, de son père et de son frère.

Il fait observer que, dans les actes d'où il a tiré ces *fac simile*, le nom de Malherbe est écrit sans *h*, à la manière italienne; il ajoute que le poëte n'aurait pris l'*h* que depuis un quatrain satirique attribué à quelque ami de Ronsard, et dans lequel on joue sur le nom *Malherbe*.

Hoc tamen, hoc unum est sanctis quod manibus optem
Aggeribus que tuis, ut vernus semper inumbret
Flos tumulum, palmæ que illum diadema coronet,
Laurusque; et MALA te nunquam premat HERBA sepultum !

On ne voit pas trop pourquoi Malherbe, acceptant ce jeu de mots, eût ajouté un *h* à son nom, tout exprès pour lui donner une raison d'être.

Toutes les éditions de ses œuvres, données du vivant de l'auteur, ou après lui par ses amis les plus familiers, mettent une *h* à son nom, et je possède une lettre autographe de Malherbe à Racan, au bas de laquelle est sa signature avec une *h*.

Au surplus, cette petite épigramme présente à l'esprit quelque chose d'imprévu; elle ne manque pas d'un

arrière-goût de bon ton et de bonne compagnie, qui fait naître le sourire et permet au battant et au battu de se tendre et de se presser la main.

Ménage cite des vers d'un certain Berthelot contre Malherbe; vers qui se lisaient alors par les abbés dans les ruelles et qui, au milieu de travers assez bien relevés, contiennent contre Malherbe, homme marié et rangé, vieillard digne et respecté, des accusations de mœurs tellement honteuses que je n'oserais vous réciter les passages qui excitaient les *ha !* des duchesses et des marquises.

Malherbe ne répondit pas à ces vers, il fit bien pour son honneur; mais, à quelque temps de là, Berthelot reçut une vigoureuse bastonnade d'un gentilhomme de Caen, nommé Laboulardie.

C'étaient là malheureusement le style et les aménités de l'époque; aménités qui parfois se retrouvent encore, et se sont perpétuées dans ce que l'on a appelé la république des lettres.

Dans ma jeunesse, j'ai assisté à quelques-unes de ces querelles littéraires qui, sous l'empire, faisaient diversion aux grands événements politiques.

L'affaire des *Deux-Gendres* et de *Conaxa* a duré près d'un an. Aux représentations de *Conaxa* à l'Odéon, le parterre tout entier, à l'audition de quelques vers que M. Étienne en avait tirés pour les adapter à sa comédie des *Deux-Gendres,* le parterre tout entier criait : au voleur ! Les brochures, les épigrammes, les pamphlets, les caricatures pleuvaient sur le pauvre auteur, qui cependant avait fait une des meilleures

comédies en cinq actes et en vers qu'on ait vues depuis la Métromanie.

Tant qu'on ne s'en prit qu'au poète, il n'y eut à regretter que quelque vivacité inséparable de la lutte; mais il vint un moment où l'honneur, qui est la vie en France, fut mis en jeu. Une vignette étalée chez tous les libraires, dans tous les passages, représentait un académicien, en grand costume et l'épée au côté, et au bas, ce vers d'un valet des deux comédies :

Morbleu! si les duels n'étaient pas défendus!

Là commençait l'outrage et la provocation; la borne était franchie, on demandait du sang.

Deux autres poètes, l'un florissant de santé, tout content de sa traduction d'Ossian; l'autre grand, maigre et déjà vieux, mais vif encore et tout brillant du feu de l'ode et des étincelles de l'épigramme, se faisaient une guerre de bons mots qui couraient de bouche en bouche.

Le vieux poëte avait dit :

Sottise unie à vanité
Entretient, dit-on, la santé;
Baour s'est toujours bien porté.

Il n'y avait là rien de bien piquant; une allusion au teint fleuri de l'homme, à la prétention un peu vaine du poète. L'esprit enfin pouvait ne pas être satisfait parce qu'on ne lui laissait rien à chercher, rien à *inventer (invenire)*.

Baour répliqua :

Lebrun de gloire se nourrit :
Aussi voyez comme il maigrit!

Baour l'emporta. Pourquoi? Nous le sentons tous, ne l'expliquons pas, ce serait souffler sur une bulle de savon.

Et puisque nous voilà, de Malherbe, arrivés, par je ne sais quel caprice de la causerie, aux faits contemporains, qu'il me soit permis de vous rappeler une épigramme politique parfaitement empreinte du caractère de l'époque qu'elle peint au naturel.

C'est un quatrain que personne n'a fait, qui ne s'écrit pas, que tout le monde, à son apparition, a répété et dont l'expression un peu cynique allait parfaitement au goût du peuple et ne manquait pas, pour les belles dames qui le répétaient, d'une certaine saveur, comme qui dirait de nos jours, une cigarette.

Mais nous voilà bien loin du XVIe siècle !

Ce XVIe siècle peut être considéré comme l'année climatérique de la langue française.

Rabelais (1), le bouffon sérieux, l'écrivain au style nombreux et oratoire, trop surchargé sans doute de latin francisé, mais d'une syntaxe pure et sévère, mourait en 1553; il mourait huit ans après Marot (2); au moment où naissait de Thou (3) l'historien; neuf ans après la naissance de Dubartas, deux ans avant celle de Malherbe.

---

(1) Rabelais, né en 1483, mort en 1553.

(2) Marot, né en 1495, mort en 1545.

(3) De Thou, né en 1553, mort en 1617.

En cette même année 1553, Amyot (1) avait quarante ans, Ronsard (2) et du Bellay (3) vingt-neuf, Brantôme (4) vingt-six, Jodelle (5) et Bayf (6) vingt-et-un, Montaigne (7) vingt.

La langue, dans le demi-siècle qui suit la mort de Rabelais, s'affermit de plus en plus ; elle se transforme sous la plume de Montaigne au style concis et philosophique; elle s'épure avec grandeur dans la poésie un peu froide, mais élégante et élevée, de Malherbe.

Malherbe meurt en 1628, quinze ans après Regnier (8) le satirique qui, *dans son vieux style*, rivalise souvent avec Despreaux; six ans après François de Sales (9), dont les lettres sont encore aujourd'hui des modèles d'onction et de discussion chrétiennes.

Malherbe laisse derrière lui :

Richelieu (10), âgé de quarante-trois ans, le fondateur de l'Académie française.

Saumaise (11), âgé de quarante ans.

---

(1) Amyot, né en 1513, mort en 1596.
(2) Ronsard, né en 1524 mort en 1585.
(3) Du Bellay, né en 1524, mort en 1560.
(4) Brantôme, né en 1527, mort en 1614.
(5) Jodelle, né en 1532, mort en 1573.
(6) Bayf, né en 1532, mort en 1591,
(7) Montaigne, né en 1533, mort en 1592.
(8) Regnier, né en 1573, mort en 1613.
(9) François de Sales, né en 1565, mort en 1622.
(10) Richelieu, né en 1585, mort en 1642.
(11) Saumaise, né en 1588, mort en 1653.

Racan (1), âgé de trente-neuf ans.

Descartes (2), âgé de trente-deux ans, Descartes le père de la philosophie spiritualiste.

Balzac (3), âgé de trente-quatre ans.

Chapelain (4), âgé de trente-trois ans; Chapelain qui n'est pas si ridicule que l'a fait Boileau et dont les vers ont parfois de la noblesse et de l'harmonie.

Voiture (5), âgé de trente ans.

Le docteur Naudé (6), âgé de vingt-huit ans.

Mazarin (7), l'heureux continuateur de Richelieu, âgé de vingt-six ans.

Conrard (8), de l'Académie, âgé de vingt-cinq ans.

Corneille (9), âgé de vingt-deux ans, encore inconnu, mais auquel le titre de *grand* allait appartenir comme aux conquérants.

Madelaine de Scudery (10), âgée de vingt-et-un ans.

Rotrou (11), âgé de dix-huit ans, qui précéda Corneille dans la carrière et parfois l'égala.

Saint-Evremond (12) et Ménage (13), âgés de quinze ans.

---

(1) Racan, né en 1589, mort en 1670.
(2) Descartes, né en 1596, mort en 1650.
(3) Balzac, né en 1594, mort en 1655.
(4) Chapelain, né en 1595, mort en 1674.
(5) Voiture, né en 1598, mort en 1648.
(6) Naudé. né en 1600, mort en 1653.
(7) Mazarin, né en 1602, mort en 1661.
(8) Conrard, né en 1605, mort en 1675,
(9) Corneille, né en 1606, mort en 1684.
(10) Madelaine de Scudery, née en 1607, morte en 1701.
(11) Rotrou, né en 1609, mort en 1650.
(12) Saint-Evremond, né en 1615, mort en 1705.
(13) Ménage, né en 1615, mort en 1692.

La Fontaine (1) en avait sept, Molière (2) six. Mme de Sévigné (3), Ségrais (4), Bossuet (5) étaient nés. Fléchier (6), Boileau (7), Mme de Maintenon (8), allaient naître.

Au milieu de ces hommes d'esprit, de ces femmes distinguées, n'oublions pas Ninon (9); elle, l'homme d'honneur et la femme élégante, qui a tant influé sur la société de son siècle : elle avait treize ans alors; sa jeunesse touche à la vieillesse de Malherbe et sa vieillesse à la jeunesse de Voltaire.

Ces groupes divers se suivent sans se confondre, et se transmettent religieusement le dépôt qui leur a été confié. Ce dépôt, successivement empreint des modifications apportées par le temps, les évènements, les caractères, semble toujours le même lorsqu'on le reçoit de proche en proche. Mais lorsque le dernier dépositaire reporte sa vue sur un lointain qui même ne fuit pas encore beaucoup, il est tout surpris de la différence qui existe entre ce qu'il a et ce qu'il aperçoit; temoins Lamartine et Malherbe. Les langues ont cela de mystérieux que, communiquées de père en fils comme un héritage naturel, elles sont parlées, écrites et comprises

---

(1) La Fontaine, né en 1621, mort en 1695.

(2) Molière, né en 1622, mort en 1673.

(3) Mme de Sévigné, née en 1626, morte en 1696.

(4) Ségrais, né en 1624, mort en 1701.

(5) Bossuet, né en 1627, mort en 1704.

(6) Fléchier, né en 1632, mort en 1710.

(7) Boileau, né en 1636, mort en 1711.

(8) Mme de Maintenon, née en 1635, morte en 1719.

(9) Ninon de Lenclos, née en 1615, morte 1706.

par toutes les générations qui se suivent, et que cependant, vues à travers ces générations, elles ne semblent plus les mêmes et peuvent finir par devenir presque étrangères, si l'on remonte seulement à quelques siècles. Parlons-nous encore la langue de Corneille, de Racine, de Bossuet, de Fenélon?

Ainsi, de ce flot déjà limpide au XVIe siècle, va naître un fleuve profond et puissant, qui coulera à pleins bords au travers du grand règne, en reflètera l'éclat et la lumière, en portera au loin la renommée; cependant que, dans sa marche flexible et majestueuse, il reçoit, il accepte l'impression inévitable de toutes les nécessités qu'il rencontre, ne redoutant ni les rives escarpées, ni la mobilité du sol, ni l'âpreté des obstacles,

Ni le long cours des siècles renaissans (1).

15 Février 1855.

(1) Vers de du Bellay.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE MALHERBE.

François de MALHERBE, écuyer, seigneur de Digny,
Conseiller au bailliage et siége présidial de Caen,
marié à Louise LEVALLOIS d'Isse.

François de Malherbe,
gentilhomme de la chambre du roi,
poète illustre,
marié à Madeleine de Corriolis.

Deux filles mortes en bas âge.
Laurent Marc-Antoine de Malherbe.
né le 24 décembre 1600,
tué en duel le 15 juillet 1627, sans postérité.

Éléazar de Malherbe,
conseiller au bailliage et siége présidial
de Caen,
marié à Marie-Lambert d'Ouville.

Éléazar de Malherbe, 2e du nom,
conseiller audit bailliage,
marié à Madeleine Allain.

Jacques de Malherbe,
marié à Marie-Anne Barbey.

Simon-Jacques de Malherbe,
Sr d'Allemagne,
marié en premières noces à Louise-Marg. Eu
en secondes à Françoise-Michel de La Valle

Jacques-François de Malherbe,
issu du second mariage de Simon-Jacques,
marié à Marie-Jeanne-Thérèse de Clinchamp
de ce dernier mariage :

Aimée-Franç^se de Malherbe.

Gustave-Eléazard de Malherbe,
marié à Marie-Justine-Armande
de Saint-Aignan.

Tancrède-Éléazar de Malherbe,
et trois filles.

François-Aug^te de Ma
marié à Louise Lehar
propriét^re en la commu
lemagne, près Caen

Marie-Juliette-Augu
de Malherbe.

Ce tableau est extrait de la publication de M. de Gournay ; *année* 1852.

RAPPORT

PAR

M. SELLIER ✻, MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES,

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ,

SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE,

Dans sa session, tenue à Paris, le 24 mars 1856 et jours suivants.

communiquer tout ce que j'ai entendu, ou du moins tout ce que j'ai cru entendre. Vous me rectifierez d'ailleurs facilement, s'il m'arrive involontairement de tomber dans quelque erreur par trop grossière.

Le Congrès avait, d'après son programme, à traiter des questions de diverses natures; il devait donc tout naturellement se diviser en sections. Les travaux se trouvaient ainsi préparés par des hommes compétents, et n'étaient présentés à l'Assemblée générale que quand la section, à laquelle ils avaient été soumis d'abord, en avait apprécié l'importance. Certaines questions cependant, d'une application commune à toutes les matières dont le Congrès avait à s'occuper, étaient portées directement devant l'assemblée entière, qui en était avertie à l'avance.

La première section comprenait l'agriculture, les sciences physiques et l'histoire naturelle; elle était présidée, pour l'agriculture, par M. le Cte de Vigneral, agronome distingué, membre de l'Institut des provinces de France, et, pour ses autres travaux, par M. de Verneuil, de l'Académie des sciences.

La seconde section avait pour mission de s'occuper de l'archéologie, des beaux-arts et de la littérature. Notre collègue, M. le Cte de Mellet, a présidé avec sa distinction ordinaire toutes les séances consacrées à l'archéologie, qui ont été les plus nombreuses. La présidence de celles où l'on s'est occupé de la littérature et des beaux-arts a été déférée à M. Dumon, ancien ministre des travaux publics et des finances.

Les présidents de l'Assemblée générale ont été l'illustre directeur de l'Institut des provinces, qui selon ses habitudes modestes s'est effacé après la première séance, et MM. Payen, membre de l'Académie des sciences; le prince Charles-Lucien Bonaparte; le marquis de Saint-Seine, de la Côte-d'Or; Challe, de l'Yonne, tous deux membres de l'Institut des provinces, et Boulatignier, conseiller d'État.

Plusieurs membres de l'Institut des provinces ont été nommés secrétaires généraux du Congrès; ce titre a été déféré à MM. Ch. Gomart, de Saint-Quentin, membre de plusieurs académies; Valat, ancien recteur du Lot; Raymond Bordeaux, d'Évreux, l'un des secrétaires généraux de l'Institut; A. Gayot, ancien représentant de l'Aube; A. Ramé, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Rennes; le docteur de Bouis, de Paris, et enfin à celui de vos délégués dont vous voulez bien entendre en ce moment le rapport.

Enseignement agricole. — Parmi les questions débattues devant la section de l'agriculture, se trouvait celle de l'enseignement agricole. Vous savez, Messieurs, que tout récemment le Gouvernement a décidé, en principe, que l'agriculture ferait désormais partie des matières de l'enseignement dans les écoles normales primaires, et qu'une chaire spéciale y serait consacrée. Vous avez sans doute appris également qu'une école normale d'agriculture est maintenant ouverte à Beauvais, sous la direction des frères des Écoles chrétiennes. M. Gossin, ancien cultivateur, aux nobles

qualités et aux lumières de qui s'est plu à rendre hommage M. le baron de Tocqueville, président et délégué de la Société d'agriculture de Compiègne, y est chargé de l'enseignement de l'agriculture et de l'économie rurale. Six autres chaires y ont été également créées, et sont occupées, soit par les frères eux-mêmes, soit par des fonctionnaires et des ecclésiastiques qui, à défaut de maîtres spéciaux, se sont généreusement dévoués à une œuvre qu'ils ont à bon droit considérée comme utile au pays. Une ferme-école, qui possède des types améliorés des races bovine et porcine, tant étrangères que françaises, a été mise à la disposition des professeurs et des élèves. Il ne paraît pas cependant que ceux-ci soient encore nombreux, car M. de Tocqueville annonce que les fondateurs de l'école se proposent de faire un appel à tous les Comices agricoles qui seront invités à leur envoyer des jeunes gens, dont les uns professeront plus tard l'enseignement pour leur compte, et les autres appliqueront, sur leur propre fonds, les doctrines qui leur auront été enseignées. Je dois ajouter que l'appel qui a été fait aux professeurs n'a pas été entendu, et que, selon M. Tocqueville, la disette d'hommes capables d'enseigner l'agriculture sera, longtemps encore, un obstacle à l'enseignement agricole.

Il ne pouvait plus être question de discuter le principe du même enseignement à introduire dans les écoles normales primaires, puisqu'il a été admis par le ministère de l'instruction publique; mais quelle en serait l'étendue? Cette question a été l'objet de débats assez vifs auxquels ont pris part M. le baron de Toc-

queville, M. de Caumont, M. le comte de Vigneral, M. Gadebled, M. le marquis de Bryas, M. Bourjot-Saint-Hilaire, M. de Bouis, M. Valserres, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, et votre rapporteur. Plusieurs de ces membres voulaient même que la décision prise au sujet des écoles normales primaires fût étendue à tous les colléges.

C'est dans cet état de la discussion, que la solution en a été renvoyée à l'examen d'une Commission dont faisaient partie, avec moi, M. de Bouis et notre collègue M. Ponsard, et qui m'a chargé de présenter son rapport au Congrès.

La Commission n'a fait aucune objection contre l'étendue de l'enseignement proposé pour l'école normale agricole de Beauvais, et pour toutes celles qui pourront être établies sur les mêmes bases. L'école proposée comme type est de création toute récente; il faut attendre le résultat de l'expérience qui seule pourra faire savoir s'il est indispensable de maintenir tous les cours existant aujourd'hui, et si, par exemple, le cours de génie rural ne pourrait pas être réuni à celui d'architecture rurale.

Mais, pour ce qui concerne l'enseignement dans les écoles normales primaires, la Commission ne s'est pas dissimulée que, quoiqu'on fît, il serait fort difficile d'obtenir que les élèves, à la fin de leur cours d'études, fussent en état d'enseigner l'agriculture dans les écoles de village confiées à leurs soins. Déjà, le programme des cours actuels est fort étendu, et, malgré l'intérêt qui s'attache à l'enseignement agricole, ce

dernier enseignement ne peut être qu'un accessoire auquel le principal ne doit pas être sacrifié. Toutefois, les élèves-maîtres appartiennent presque tous par leur naissance à la campagne et y ont passé leurs premières années. Admis dans les écoles normales à dix-huit ans seulement, ils ont déjà, en y entrant, quelques connaissances agricoles pratiques qu'il sera facile de rectifier, si elles sont erronées, et qui leur permettront en tout cas de comprendre plus facilement les notions qu'on leur donnera. Mais ces notions devront, selon l'avis de la Commission, n'être qu'élémentaires et enseignées seulement, en quelque sorte par forme de récréation, les jours de congés, et lors des promenades pendant lesquelles on pourra, en dirigeant les élèves vers des maisons de culture voisines de la ville où siège l'école, leur faire faire l'application, sur le terrain, de la théorie qui, sans cela, serait tout à fait insuffisante. L'horticulture, la taille des arbres, pourront aussi, sous la même condition d'une application pratique, être comprises dans l'enseignement.

Mais qu'on ne songe pas, comme cela a été proposé dans la discussion, à annexer à chaque école normale une exploitation rurale, et encore moins à la confier aux élèves; cela serait tout au plus possible pour une école normale exclusivement consacrée à l'enseignement agricole.

Ainsi donc, tout en exprimant la gratitude du Congrès pour la sollicitude du Gouvernement en faveur de l'agriculture, la Commission a pensé qu'il y avait lieu de borner, dans les écoles normales primaires, l'ensei-

gnement agricole à des notions théoriques et pratiques purement élémentaires.

Quant aux colléges, où la plupart des élèves ignorent même le premier mot de la science et de la pratique agricoles, il semble difficile que l'enseignement proposé puisse y trouver place. Ce n'est, en effet, que dans les hautes classes que le professeur pourrait se faire comprendre de ses jeunes auditeurs, et le programme des études universitaires y est tellement chargé que c'est à peine si chacun des cours actuellement obligatoire trouve sa place dans la distribution du temps. Comment donc, sans nuire aux autres objets d'étude, ajouter à l'enseignement secondaire un nouveau cours? La Commission a vu là, sinon une impossibilité absolue, au moins une très grande difficulté qui, en tout cas, permettrait au plus de faire, pour les colléges, ce qui a été proposé par elle pour les écoles normales primaires. L'enseignement agricole devrait, en un mot, y être réduit aux simples éléments, et donné seulement dans le temps consacré aux récréations et aux promenades.

Le rapport, dont je viens de vous présenter l'analyse, a été, je dois le dire, l'objet de quelques objections dans le sein du Congrès; mais les conclusions que je vous ai fait connaître, fortement soutenues par M. de Caumont, et par plusieurs membres, comme par le rapporteur, ont été adoptées à une très forte majorité, et formulées en un vœu qui sera transmis au Gouvernement.

Cartes agronomiques. — Vous vous rappelez que

dans les assises scientifiques tenues à Châlons pendant la dernière session du Congrès archéologique, M. de Caumont avait signalé l'importance des cartes agronomiques, qui, suivant lui, ne pouvaient se faire qu'avec le concours des Sociétés agricoles. L'habile directeur de l'Institut des provinces avait alors dit que, pour faire de bonnes cartes, il fallait étudier d'abord les circonscriptions des principales terres arables par petites parties : « On commencerait, disait-il, par deux ou » trois communes, et l'on arriverait successivement à » la circonscription d'un canton. La carte géologique » serait le point de départ. Les Sociétés agricoles de» vraient provoquer partout l'étude du sol arable au » point de vue agronomique et minéralogique. »

L'avis de M. de Caumont sur la grande utilité des cartes agronomiques n'a pas changé; aussi, en développant de nouveau la même pensée, a-t-il donné communication au Congrès, comme spécimen, d'une carte qu'il a fait dresser pour une de ses terres d'une étendue de quarante hectares. Son but a été d'indiquer, à ceux qui ne se sont pas encore livrés à l'étude du sol arable, comment on peut procéder pour étudier les terrains cultivés et se rendre compte des causes qui influent sur la fertilité, et qui varient pour des parcelles de terrain situées même à de faibles distances les unes des autres. M. de Caumont ajoute que la surface des terrains ne comprend que deux ou trois natures réunies partout. Les deux premiers sous-sols sont l'objet des cartes agronomiques, le troisième sous-sol se rattache à la géologie.

Comptabilité agricole. — M. le marquis d'Andelarre, député de la Haute-Saône et délégué des Sociétés savantes de ce département, a soumis à la section agricole du Congrès un système nouveau de comptabilité agricole applicable à la grande culture : ce système exige la tenue régulière d'un journal; six chapitres règlent la division des heures du travail; un agenda détermine les attributions du chef de culture et des ouvriers de la ferme; enfin, la tenue de quinze états particuliers complète la comptabilité proposée.

La principale objection faite contre ce système porte sur la difficulté que présentera, pour des hommes qui ne sont pas toujours très intelligents, du moins sous ce rapport, la tenue d'une comptabilité aussi compliquée, laquelle exigerait d'ailleurs plus de temps que le chef de l'exploitation ne pourrait y consacrer.

L'auteur de la communication répond que, comme il l'a annoncé, il n'entend l'appliquer qu'à de grandes cultures, dont les gérants offrent plus de capacité intellectuelle et sont plus maîtres de leur temps.

Les membres du Congrès, qui ont pris connaissance du travail de M. d'Andelarre se sont empressés, d'ailleurs, de rendre hommage à l'extrême clarté qui y règne. Ce travail, suivant la décision prise par le Congrès, sera publié, avec ses procès-verbaux, dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces,* et vous pourrez alors, Messieurs, juger, beaucoup mieux que je n'ai pu le faire à la simple lecture que j'en ai entendue, si la proposition de l'honorable membre du Congrès des délégués est appelée à combler enfin une lacune qui a

été signalée depuis longtemps par toutes les Sociétés agricoles.

Statistique agricole. — Plusieurs questions posées dans le programme du Congrès avaient pour objet la statistique; elles étaient ainsi conçues :

8e Les Sociétés de province n'auraient-elles pas dû organiser dans leur sein des commissions pour l'étude approfondie de la statistique de leurs circonscriptions?

9e Quelle part ont-elles prise jusqu'ici à ces études?

10e Comment doivent-elles envisager l'étude de la statistique dans l'acception la plus générale?

11e La statistique consiste-t-elle seulement dans des chiffres et d'arides tableaux?

12e Quels ont été et quels seront pour l'avenir les résultats du Congrès de statistique réuni à Paris, au mois d'août 1855?

13e Le programme de ce Congrès était-il complet?

14e Quelles additions conviendrait-il d'y faire?

Vous comprenez, Messieurs, qu'il y avait là matière à longue discussion. Tout le monde reconnaît les avantages de la statistique, mais d'une statistique bien faite et parfaitement exacte, comme il est facile d'apercevoir les graves inconvénients que présente une statistique menteuse. Sur cette double proposition tous les membres du Congrès ont été d'accord, et tel a été le point de départ du rapport de la Commission qui a été chargée d'examiner les questions que je viens d'énoncer, et qui s'en est occupée surtout au point de vue agricole.

Il semblait que, lors du Congrès international de statistique réuni à Paris, pendant l'Exposition universelle, l'agriculture eût été oubliée, car, dans le gros volume contenant les questions posées à ce congrès, a dit M. de Caumont, c'est à peine si on voit énoncer quelques questions qui s'y rattachent. Je n'ai pas besoin de dire cependant que, si la statistique est utile, c'est surtout lorsqu'elle a pour objet de constater les ressources agricoles que, chaque année, présente le pays. Mais, disait le rapporteur, M. le baron de Montreuil, député au corps législatif, membre de l'Institut des provinces, de graves difficultés sont à vaincre pour obtenir des résultats statistiques conformes à la vérité; il faut que l'éducation du cultivateur se fasse et qu'il parvienne ainsi à comprendre que ce n'est pas dans le but d'augmenter ses impôts ou ses fermages qu'on lui demande des renseignements sur le produit de ses récoltes. Il y a donc nécessité de lui fournir à cet égard des explications qu'il soit disposé à recevoir de la personne qui les lui donnera, et qu'ensuite, par une sorte d'enseignement mutuel, celui qui les aura comprises les transmette à son tour aux incrédules qui y ajouteront foi plus facilement que si elles sortaient d'une bouche officielle.

La défiance a déjà disparu, suivant M. le comte de Vigneral; les commissions de statistique pourront, à son avis, fonctionner utilement, car déjà elles ont, cette année, trouvé, dans les cultivateurs, plus de bonne foi que les deux années précédentes.

M. Dréolle, délégué de Libourne, l'un des rédac-

teurs du *Journal des Débats*, qui a assisté aux réunions du Congrès international, a entendu les membres prussiens et autrichiens de ce congrès déclarer que, dans ces états comme dans le nôtre, il était à peu près impossible, par les mêmes raisons, d'établir une statistique agricole exacte. La même difficulté s'est produite en Angleterre, où tout récemment une seule personne, agissant sans caractère officiellement reconnu, a fait le recensement de la production des charbons et paraît avoir obtenu des résultats auxquels n'auraient pu atteindre des agents du gouvernement agissant d'une manière ostensible. Il serait donc préférable, comme le proposait M. de Caumont, de charger de l'enquête agricole, dans chaque circonscription cantonale, une seule personne connue de la population et lui inspirant une confiance qu'elle n'accorderait pas à des fonctionnaires ouvertement désignés par l'administration. Cette enquête ferait la base de la statistique qui ne peut être que le groupement des résultats préalablement constatés.

Il ne faut pas, du reste, comme le disait M. Gadebled, delégué de la Société de l'Eure, que la statistique s'occupe de recherches inutiles et parfois ridicules, et que pour en donner, en dehors de l'agriculture, un exemple que lui ont fourni ses anciennes fonctions de chef de division au ministère de l'intérieur, on aille rechercher le motif pour lequel il y avait plus de filles dans un arrondissement et moins de garçons dans un autre.

Le Congrès s'est rattaché à la judicieuse proposition

de son directeur, mais il n'a pas entendu vider la question qu'il se réserve d'examiner encore dans ses réunions ultérieures.

Castration des vaches.—Notre compatriote, M. Charlier, a donné au Congrès d'intéressantes explications sur la castration des vaches et sur les avantages qu'il en obtient, sous le rapport de l'engraissement et même de la production du lait. Vous les connaissez, et je suis dispensé dès-lors de vous en parler autrement que pour mémoire.

Drainage. — M. la marquis de Bryas, votre correspondant, a été entendu sur la question du drainage. Vous connaissez les magnifiques résultats qu'il a obtenus dans son domaine du Taillan. La question est aujourd'hui jugée par le Gouvernement lui-même, et le Congrès, en remerciant M. de Bryas de sa communication, ne pouvait qu'exprimer le vœu qu'il trouvât de nombreux imitateurs.

Moyen de purifier les grains. —Un nouveau moyen de purifier les grains a été produit par M. Chatelain, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; c'est le perfectionnement du systême Vachon. Nos cultivateurs voudront sans doute profiter de ce perfectionnement quand il leur sera connu.

Manuel d'agriculture.—Almanachs agricoles.— J'ai dû, Messieurs, en rendant compte au Congrès de l'importance de vos travaux en 1855, lui faire connaître les concours que vous avez ouverts et surtout faire ressortir l'importance de celui qui a pour objet la confection d'un *Manuel d'agriculture* applicable aux diverses par-

ties de notre département. La création d'un cours d'agriculture dans les écoles normales primaires exige que l'on mette entre les mains des élèves un ouvrage simple et élémentaire qui ne traite pas seulement de l'agriculture en général, mais encore de la culture spéciale qui convient à chacune des diverses natures de sol que l'on rencontre dans un même département. Ce dernier motif n'existait pas quand vous avez ouvert votre concours, mais il est venu s'ajouter à ceux qui avaient motivé votré détermination ; j'ai donc pensé que ce qui sera incontestablement utile dans le département de la Marne devra l'être partout ailleurs ; aussi n'ai-je pas hésité à proposer au Congrès d'engager toutes les Sociétés agricoles à suivre votre exemple.

Les explications que je lui ai données, et la lecture des motifs que vous avez déduits dans votre programme et qui font connaître votre pensée, ont suffi pour convaincre le Congrès de l'utilité du manuel que vous avez mis au concours et pour le décider à accepter ma proposition.

Je suis allé plus loin encore; il m'a semblé que, indépendamment du concours proposé, les Sociétés départementales pouvaient rendre à l'agriculture de leurs pays un autre service peut-être encore plus efficace; ce serait de demander elles-mêmes à tous les hommes compétents, c'est-à-dire aux agriculteurs les plus éclairés sur les divers points de chaque département, des renseignements qu'elles convertiraient ensuite en un corps d'ouvrage où se trouverait ainsi réuni tout ce qui pourra intéresser l'agriculture locale.

Il faudrait faire, en un mot, ce que j'ai cru pouvoir faire individuellement dans l'intérêt de la culture de la vigne ; j'ai frappé, comme vous le savez, à toutes les portes, et j'ai ainsi reçu une foule de renseignements qui me mettront bientôt à même de vous soumettre le complément, pour tout le département, du travail que je vous ai lu lorsqu'il ne s'appliquait encore qu'à quelques cantons. Je n'ai pas hésité à donner connaissance au Congrès des résultats que j'avais personnellement obtenus et à exprimer l'avis que, si chaque société voulait préparer une série de questions et la transmettre aux cultivateurs les plus habiles de sa circonscription, elle obtiendrait facilement le moyen de dresser un manuel complet dont chaque cultivateur pourrait faire l'application à ses terres, dans quelque endroit qu'elles fussent situées.

J'ai la satisfaction de vous dire que le vœu proposé par moi a été unanimement accueilli et va se trouver ainsi transmis à toutes les Sociétés agricoles de France. M. le comte de Vigneral et M. Valat ont cependant demandé que le vœu s'étendit à la confection d'almanachs à bon marché traitant de l'agriculture, parce que, ont-ils dit, certains cultivateurs liront plutôt des almanachs que des manuels, et qu'ainsi la lumière se fera en quelque sorte malgré eux. M. de Bouis a cité, à ce sujet, l'almanach du *Bon savoir*, qui a rendu de véritables services. Je me suis empressé de reconnaître l'utilité des almanachs, et il a été entendu que l'almanach agricole de chaque année pourrait n'être que la reproduction partielle du Manuel d'agriculture, que l'on chercherait à rendre aussi claire que possible.

Vous ne contredirez pas, Messieurs, votre délégué qui s'est borné a compléter votre pensée, et vous jugerez sans doute convenable, pour ne pas rester en arrière sur une question qui émane de votre initiative, de nommer dès à présent une commission chargée d'élaborer le questionnaire qui sera, après que vous l'aurez approuvé, adressé, en votre nom, à nos agriculteurs. La même commission serait chargée également de coordonner les diverses réponses qu'elle aurait reçues, et de préparer ainsi, en puisant en outre ses renseignements dans le mémoire que vous aurez couronné, un manuel d'agriculture complet pour le département de la Marne.

Instruments agricoles nouveaux. — Le Congrès s'est occupé des nouveaux instruments agricoles ; c'est ainsi qu'il a recommandé un buttoir, des machines à battre, la herse Besnou, une faucheuse, une moissonneuse. L'auteur d'un voyage agricole dans l'intérieur de la France, qui a paru récemment, M. le comte de Gourcy, parmi les charrues qui ont figuré à l'Exposition universelle, accorde la préférence aux charrues américaines, qui sont plus légères ; il préfère aussi les charrues belges aux charrues écossaises. Il me serait difficile de vous donner la description de ces divers instruments que connaissent déjà les agriculteurs qui appartiennent à notre Société. J'ajouterai seulement qu'une exposition de machines agricoles anglaises doit avoir lieu prochainement à Paris, sans doute à l'époque où doit se faire la prochaine exhibition agricole ; on s'occupe en ce moment de lever les difficultés douanières qui s'opposent encore à l'introduction de ces machines.

Je dirai, en passant, que le *Voyage agricole* de M. de Gourcy, qui a bien voulu m'en faire hommage, m'a paru fort intéressant; j'ai seulement regretté que cet habile agronome n'ait vu nos prairies qu'en chemin de fer, et ait été induit en erreur au point d'avancer que le foin y était excessivement rare, qu'aussi on les défrichait en grande quantité et qu'on faisait de cette manière de bonnes terres plus productives que lorsqu'elles étaient en mauvais prés. C'est là le début de son ouvrage; j'aime à croire que les nombreuses contrées qu'il a parcourues ont été décrites par lui d'une manière plus exacte que ne l'ont été les prairies de la vallée de la Marne, si remarquables par la grande quantité et par l'excellente qualité de leurs produits.

Visite de la propriété agricole de M. Dailly, à Trappes. — M. Dailly a bien voulu inviter les membres du Congrès à visiter sa belle exploitation agricole de Trappes, et les industries qui y sont annexées. J'ai regretté personnellement qu'un important travail, qui m'avait été confié par le Congrès, ne m'ait pas permis d'accompagner, dans cette visite, ceux de mes collègues qui ont répondu à l'invitation du propriétaire et accepté sa gracieuse hospitalité. Le rapport qui a été lu au Congrès renferme d'intéressants détails que vous voudrez lire dans l'*Annuaire de l'Institut.*

Culture de la betterave.—Vous prendrez connaissance aussi, avec le plus vif intérêt, dans le même Annuaire, du mémoire que M. Gomart, de Saint-Quentin, l'un des secrétaires généraux du Congrès, a lu sur la question de savoir si la culture des plantes

industrielles, telles que le colza, les betteraves, etc., a augmenté ou diminué la production du blé, partout où elle a été introduite. M. Gomart, dont l'autorité est d'autant plus imposante qu'il habite le Nord de la France et parle de ce qu'il a vu, démontre que le résultat de cette culture a été l'augmentation de la production de la première de nos céréales alimentaires, et il explique cet accroissement par la quantité d'engrais que les tourteaux et les pulpes, que procure la fabrication, mettent à la disposition des cultivateurs. Il faut bien reconnaître, au surplus, des résultats clairement constatés. On pourrait donc dire, de la culture des plantes industrielles, ce que les agriculteurs éclairés s'accordent à dire de l'extension des prairies naturelles, qui, tout en diminuant la quantité des terres à blé, augmentent néanmoins la production de cette céréale.

Chaperon pour les meules. — M. Gomart recommande l'usage d'un nouveau chaperon destiné à couvrir les meules, et qui a rendu à l'agriculture d'incontestables services.

M. E. Tabary du Caselet, frappé de tous les inconvénients du chaperon en paille, a imaginé de le confectionner comme les paillassons des jardiniers, en le serrant et le fortifiant, à chaque tiers de sa hauteur, au moyen d'une sorte de couture en fil de chanvre goudronné. Le chaperon, ainsi arrangé, forme un tout solide qui peut se rouler et se dérouler comme une natte et dont la forme, lorsqu'il est étendu par terre, est à peu près celle d'un paillasson triangulaire. Une

agrafe, en fil de fer, est attachée aux extrémités de chaque ligne du fil goudronné qui maintient la paille. Un homme prend ce chaperon, le jette en l'arrondissant sur le tas, puis, passant du côté opposé, en rapproche énergiquement les bords et accroche les agrafes.

La pression, que le chaperon exerce ainsi à deux hauteurs différentes sur la meule, fait que le vent ne peut l'en séparer, et l'expérience a prouvé qu'enveloppée et serrée dans cette espèce de carapace, elle résiste aux tempêtes les plus violentes.

Un chaperon suffisamment haut et large exige plusieurs bottes de bonne paille, et une dépense insignifiante en main-d'œuvre, en ficelle goudronnée et en agrafes de fil de fer.

J'ai cru devoir vous entretenir, avec quelques détails, de ce chaperon qui pourra être employé avec avantage, dans notre pays, par les agriculteurs dont l'habitude est déjà de mettre leurs récoltes en meules. Il serait sans doute à désirer aussi que cette importation, en inspirant de la sécurité sur la conservation des produits, pût déterminer ceux de nos cultivateurs qui s'obstinent à remiser dans des granges la totalité de leurs moissons, à éviter à l'avenir les dépenses énormes que leur causent la construction et l'entretien de ces bâtiments.

Je me suis étendu, Messieurs, avec quelques détails, sur ces premiers travaux du Congrès des délégués; je n'ai pas oublié que vous placez toujours l'agriculture au premier rang de vos préoccupations et qu'ainsi je devais lui donner une large place dans mon rapport.

Je n'ai pas la prétention cependant de vous avoir entretenus de tout ce qui a été dit sur ce sujet dans l'assemblée dont j'ai partagé les travaux. Bien d'autres communications lui ont été faites, mais j'ai dû m'arrêter à celles qui offraient un intérêt plus général.

Progrès, en 1855, de l'agriculture et des industries qui s'y rattachent. — Je dois cependant compléter mon rapport par l'analyse décolorée, et peut-être bien imparfaite ou même inexacte, de l'exposé fait au Congrès par M. Payen, sur les progrès, en 1855, de l'agriculture et des industries qui s'y rattachent.

Après avoir présenté des considérations générales sur les avantages que les industries annexes peuvent procurer, soit aux propriétaires, lorsqu'ils exploitent par eux-mêmes, soit aux fermiers qui sont dirigés par leurs conseils, et dont le résultat est d'augmenter la production, d'encourager les cultivateurs, de les relever à leurs propres yeux et de rendre le séjour de la campagne attrayant pour ses habitants, qui ont une tendance marquée à s'en éloigner, l'habile professeur, se renfermant dans les limites du programme, passe aux notions nouvelles qui se sont produites depuis le commencement de l'année dernière.

Les circonstances météorologiques, dit-il, ont eu pour résultat de détruire de faux préjugés au sujet des maladies des végétaux; on a pu ainsi résoudre, depuis un an, des problèmes dont la solution paraissait presque impossible.

La cause de ces maladies n'était évidemment pas dans la dégénérescence des plantes, qui avaient au

contraire conservé, et ont retrouvé aujourd'hui, toute leur vigueur.

Les pieds de vigne, qui avaient souffert depuis plusieurs années, ont montré, en effet, depuis l'an dernier, une végétation luxuriante; il faut donc rechercher le germe de la maladie dans des causes tout à fait extérieures.

Il en est de même de la pomme de terre qui semblait avoir perdu toutes ses qualités et qui cependant est redevenue aussi belle et aussi farineuse qu'elle l'était autrefois.

A quelles causes doit-on donc attribuer l'origine, comme la cessation de ce double fléau?

Depuis 1845, jusqu'à l'année dernière, les hivers avaient toujours été doux et humides; point de gelées, point de neiges. La température avait ainsi favorisé le développement des plantes cryptogamiques auxquelles l'humidité convient.

L'avant-dernier hiver a été tout différent; la saison a été froide, et la neige, qui a longtemps reposé sur le sol, a dû, en tombant, purifier l'air. En effet, sous son influence, les germes en suspension, qui existent dans l'atmosphère, les corpuscules et les sporules sont entraînés et précipités vers la terre, et s'y détruisent.

Examinant ensuite les moyens qu'on a employés pour combattre la maladie de tous les végétaux, M. Payen, a reconnu qu'ils se réduisaient, pour ainsi dire, à un seul, l'emploi de la fleur de soufre que l'on insufflait notamment sur la vigne à trois époques diverses, savoir : avant la floraison, ensuite lorsque le

verjus était formé, et enfin avant que le raisin fût parvenu à sa maturité. Presque partout, ce moyen a réussi. Dans toutes les serres de primeurs il a été utilement employé. A Toulouse, M. Marès l'a expérimenté sur 72 hectares de vignes qui toutes ont été préservées, tandis que les propriétés voisines ont été atteintes. Espérons, Messieurs, que nous en avons fini avec la maladie qui aurait pu frapper nos vignobles comme elle a frappé nos treilles; mais les résultats obtenus à Toulouse doivent nous rassurer, puisqu'ils démontrent que le fléau peut être conjuré, même sur de grandes étendues de terrain.

Un autre procédé, applicable aux treilles seules, a été employé par un cultivateur, qui a imaginé d'envoyer le soufre sur les grappes au moyen d'un tuyau chauffé; on peut ainsi faire une très petite dépense de soufre, et le parasite n'en est pas moins détruit. M. Payen considère cette nouvelle application du soufre, non-seulement comme utile à l'horticulture, mais comme ayant de plus découvert un nouveau point de vue à la science.

La maladie de la pomme de terre avait mis en activité les imaginations; on songeait déjà à remplacer cet inestimable tubercule par d'autres tubercules féculents; mais aucune des plantes proposées ne se présentait dans des conditions favorables. Peut-être l'Igname du Japon, dont les racines sont longues comme le bras et le dépassent en grosseur, aurait-elle pu jusqu'à un certain point être cultivée avec avantage. Le produit de cette plante s'éleverait jusqu'à 60 et même 80, 000 kilog.

par hectare. L'Igname prospère beaucoup dans les terrains riches; elle peut profiter aussi dans des sols moins profonds, car sa racine a la propriété de se courber quand un terrain lui convient moins. Le développement de cette plante exige plus d'une année, et sa culture paraît être assez dispendieuse. Enfin les feuilles séchées forment un bon engrais. Mais jusqu'à présent les résultats ne sont pas assez concluants pour qu'il soit possible de recommander, sans réserve, cette innovation agricole; vous en prendrez note, Messieurs, mais, avant tout, vous conserverez l'espoir que désormais vous n'aurez plus à vous préoccuper du soin de remplacer l'excellent produit alimentaire que l'Europe doit à Parmentier.

L'introduction des industries manufacturières dans les fermes paraît excellente à M. Payen. Il pense que ces industries peuvent y prospérer, tout aussi bien et même mieux que dans les villes, car le sol peut tirer avantage d'une foule de résidus qui en proviennent.

Les industries qui sont le mieux appropriées aux exploitations agricoles sont celles qui permettent d'obtenir le plus économiquement possible leurs produits, ou qui, en d'autres termes, donnent le moyen d'obtenir des produits vendables à un prix élevé, à la condition encore que ce produit, ne pouvant pas contribuer à la fécondité du sol, ne lui enlèvera aucune valeur; il faudra, par exemple, qu'il ne lui retire, ni les matières minérales, ni les matières organiques azotées ou les matières qui ont de l'analogie avec celles-ci.

Le sucre, par exemple, l'alcool, la fécule de pomme de terre, l'huile, qui ne contiennent que du carbone

et de l'eau, sont dans ces conditions ; aucun phosphate n'est exporté avec ces divers produits.

Les engrais doivent aussi attirer l'attention du cultivateur ; il faudrait, sur ce point, imiter les Anglais, qui, dans une foule d'endroits, ont des laboratoires où ils essaient les engrais avant de les employer, et peuvent ainsi se prémunir contre les altérations. Tous les engrais sont bons, au surplus, si l'analyse démontre qu'ils contiennent une grande quantité de phosphates et de matières azotées. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut, avec toute certitude, s'assurer si le guano a été falsifié. S'il est pur, on n'y trouvera ni argile, ni ocre, ni matière terreuse ; la présence de ces substances est, au contraire, une preuve évidente de sophistication. Il en sera de même des chiffons de laine avec lesquels on aura mêlé des chiffons de toile, surtout de couleur foncée. On peut dire, en résumé sur ce point, qu'en 1855, les moyens de découvrir les fraudes en matière d'engrais ont été généralisés. La ville de Nantes peut être citée à cet égard, car, pour les engrais qui y sont mis en vente, des étiquettes énoncent les quantités de phosphates et de matières azotées qu'ils contiennent, et des précautions administratives et de police sont prises pour qu'on puisse s'en rapporter avec toute confiance à cette énonciation.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que, dans notre pays, les engrais artificiels sont peu en faveur, mais par cette raison surtout qu'on craint les fraudes. Que l'on trouve donc les moyens de les empêcher, comme on l'a fait ailleurs, et une nouvelle source de produit pour

notre agriculture en découlera tout naturellement ; il y aurait lieu, à mon avis, de donner de la publicité aux indications fournies par l'illustre chimiste dont je vous rapporte l'opinion, et d'encourager l'introduction dans notre département des moyens de contrôle qui paraissent avoir obtenu dans d'autres localités un complet succès.

Passant ensuite à la question de conservation des substances alimentaires, M. Payen annonce que l'Exposition universelle de 1855 a fourni des résultats remarquables. Tous les procédés exposés n'étaient cependant pas également bons. C'est ainsi qu'on avait présenté des viandes enrobées de gélatine; on les a expérimentées, en les envoyant en Crimée, mais elles en sont revenues tout à fait détériorées.

Quand la gélatine est sous l'influence d'un air sec, elle se conserve; mais, quand elle est soumise à l'action de l'humidité, elle devient acide, s'altère, se délaie et finit par disparaître. Des taches avaient commencé par s'y montrer irrégulièrement; c'était un indice d'altération; elle est alors détruite par des champignons microscopiques. Les cuirs tannés, les écorces lavées se détériorent par la même cause. On a bien essayé d'employer le sulfate de fer pour prévenir la décomposition de la viande, mais l'expérience n'a pas encore démontré l'efficacité de ce préservatif.

Sous d'autres rapports cependant, de véritables progrès ont été faits pour conserver les substances alimentaires : le procédé Appert, dont la découverte remonte au commencement de ce siècle, a été employé

avec avantage pour rapporter en France des viandes venant des colonies. On sait que ce procédé consiste à enfermer des viandes à moitié cuites dans des bouteilles ou dans des boîtes en fer-blanc, à les clore hermétiquement et à les soumettre, dans un bain-Marie, à une température de cent degrés. La cause de la conservation est, suivant ce qui a été démontré par Gay-Lussac, que, là où il n'y a pas d'oxigène libre, au moyen de l'interception de l'air, et avec la condition d'une température élevée, la fermentation n'a pas lieu. Gay-Lussac démontrait ainsi cette vérité: il introduisait dans une cloche pleine de mercure un grapillon de raisin qu'il écrasait au moyen d'une tige de verre. La fermentation n'avait pas lieu, mais elle ne tardait pas à se manifester quand l'air était introduit à l'aide d'un petit tube.

Les substances qui se conservent le plus difficilement sont les petits pois et la viande de bœuf.

On a remarqué que, depuis 1847, les produits alimentaires ne se conservaient plus comme auparavant; on ne sait trop pourquoi; mais le remède a été trouvé par des personnes appartenant à la famille Appert. Il a été reconnu que les ferments avaient une activité plus grande qu'auparavant. Il est bon de dire, à ce propos, que les ferments sont de petits végétaux, des plantes cryptogamiques qui viennent dans toutes les levures, telles que levures de pain, de bierre, etc.

Le pain lui-même a son oïdium. On a vu souvent, en effet, que des pains présentaient une fermentation très active. Ces pains étaient chauds comme s'ils fus-

sent sortis du four à l'instant même, quoique placés sur la planche depuis plusieurs jours; mais il s'en échappait alors une véritable odeur de champignon tout à fait intolérable; l'intérieur du pain était rouge et l'on y trouvait une agrégation considérable de petits végétaux.

Le moyen auquel ont eu recours M. Chevalier-Appert et M. Martinde Lignac a consisté à élever la température du four au-delà de 100 degrés, c'est-à-dire à 110 degrés, pour les petits pois; à 108, pour le bœuf; à 102 ou 103 seulement pour les haricots verts, qui sont moins susceptibles de détérioration. La viande a pu être ainsi conservée sous des volumes considérables, tout en gardant ses propriétés comestibles et en restant agréable au manger. Ces honorables industriels prennent 10 kilogrammes de viande, remplissent l'intervalle entre la viande et les parois du vase par du bouillon gélatineux, soudent le couvercle, élèvent la température jusqu'à 110 et même 112 degrés, et n'attendent pas que la cuisson soit entièrement opérée. L'extraction du gaz se fait au moyen d'une ponction sur la boîte; on met ensuite un grain de soudure, et la viande, dégagée alors de tout principe d'altération, peut encore servir même à faire du bouillon. C'est par ce procédé qu'on est venu à bout de conserver aussi le bouillon, et cela était bien important, car il faut reconnaître que les tablettes de bouillon, telles qu'on les préparait, ne donnaient pas du bouillon, mais de la colle. On évapore le bouillon jusqu'aux quatre-cinquièmes, et il peut durer ainsi pendant trois ou quatre ans. Quand on veut l'employer, on peut étendre de

dix parties d'eau, et on en fait un excellent potage. Le procédé Appert a été d'ailleurs rendu beaucoup plus expéditif, car récemment le Ministre de la guerre a pu commander un million de rations à M. Chevalier-Appert, et autant à M. Martin de Lignac, pour l'armée d'Orient, et être servi au bout de quelques jours.

Un autre procédé, pour la conservation des légumes, est le procédé Masson, employé par la Société Cholet; il consiste à les dessécher et à les comprimer extrêmement; on a remarqué cependant que parfois il en résultait une odeur désagréable ressemblant à celle du foin pourri. Mais une industrie rivale s'est créée, qui, quoique servie peut-être par le hasard, n'en a pas moins réussi; elle est exploitée par la Cie Morel-Fatio. A l'aide d'un peu de vapeur surchauffée que l'on injecte dans l'étuve, on opère plus activement la dessiccation, car l'eau passe plus rapidement à travers les cellules; c'est ainsi qu'au moment de l'emploi, au lieu de laisser tremper les légumes conservés pendant six heures, ou même de commencer l'hydratation la veille, on peut l'opérer en une demi-heure. Les deux compagnies rivales ont commencé leurs rapports par un procès, mais elles ont eu ensuite le bon esprit de s'entendre pour l'exploitation de leur procédé qui leur est ainsi devenu commun.

Tels sont les précieux enseignements que le Congrès a reçus de M. Payen. Ne pouvant les reproduire que sur des notes prises à la hâte pendant sa brillante improvisation, je devrai m'excuser auprès de lui d'avoir si mal rendu sa pensée; je vous devrai aussi des excuses, Messieurs, d'avoir cherché à vous expliquer ce

que je dois craindre de n'avoir pas moi-même parfaitement compris. J'espère, toutefois, que la bonne intention sera pour moi de votre part un motif d'indulgence.

Pisciculture. — Vous connaissez tous les efforts qui ont été faits, depuis quelques années, pour introduire dans nos rivières ou dans nos étangs de nouvelles espèces de poissons, meilleures que celles qui les peuplent aujourd'hui. Déjà, dans ses sessions précédentes, le Congrès avait reçu de M. Millet, inspecteur des forêts, délégué de la Société d'acclimatation, d'intéressantes communications à ce sujet. Cet habile pisciculteur (vous me permettrez d'employer cette expression, puisque celle de pisculture, malgré son étrangeté, est aujourd'hui parfaitement reçue), a reconnu que les poissons migrateurs, tels que le saumon, viennent tous les ans à l'embouchure des rivières et des fleuves; ils ne peuvent pas toutefois frayer dans les grands cours d'eau, mais bien dans leurs affluents. Mais, ce qui chasse souvent ces sortes de poissons de nos rivières, ce sont les barrages qui forment un obstacle complet à leur passage. Il faudrait donc, comme cela est pratiqué en Irlande et en Écosse, où la pisciculture a pris une grande extension, qu'au lieu de faire un seul barrage, on en pratiquât plusieurs alternativement, à une certaine distance les uns des autres appuyés, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, et laissant une issue à l'autre extrémité; il faudrait de plus établir des plans inclinés de chaque côté de ces barrages.

Un fait qui n'avait pas été signalé encore et que M. Millet a vérifié par lui-même, c'est l'influence de la lumière sur les œufs des truites et des saumons. Pour conserver les œufs de ces poissons, il faut les mettre à l'abri de la lumière et surtout les garantir des rayons du soleil.

M. Millet a eu l'idée d'acclimater, dans des rivières voisines des nôtres, le lavaret et l'ombre-chevalier que l'on trouve principalement dans le lac du Bourget, près d'Annecy, en Savoie; il faut à ces poissons une température de 9 à 10 degrés centigrades au plus, c'est-à-dire, une eau trop froide pour que l'on puisse s'y baigner, même en été. Les eaux du département des Ardennes qui coulent au milieu d'ardoisières, où les poissons peuvent trouver de profondes retraites, lui ont paru être d'une température analogue à celles du lac du Bourget. On y trouve aussi beaucoup d'eaux de source qui, passant dans des terrains schisteux, sont plus froides que d'autres. Les expériences faites chez MM. de Tocqueville et de Pontalba, même dans des terrains tourbeux, semblaient, pendant deux ans, n'avoir pas réussi; mais au bout de ce temps, au moment du frai, on a découvert une assez grande quantité de lavarets et d'ombres-chevaliers, dont l'acclimatation est ainsi devenue constante.

La fécondation artificielle, ajoute toutefois M. Millet, n'est utile, au point de vue pratique, que pour introduire de nouvelles espèces dans des eaux où elles n'existent pas; car, dans les lacs et étangs où il ne s'agit que de propager des espèces, il vaut mieux recourir aux frayères artificielles.

C'est du reste un grand tort de vouloir introduire le poisson de mer dans les eaux douces, et cette observation s'applique au saumon qui est bien un poisson marin, car, s'il vit dans l'eau douce, ce n'est que momentanément, comme la lamproie, comme l'alose. L'eau salée ne convient pas à ses œufs qui s'y détériorent, et c'est pour cette raison que son instinct le porte, au moment de la ponte, à remonter les cours d'eau pour venir y déposer ses œufs sur des graviers très propres, dans une eau claire et limpide. Les jeunes saumons gagnent la mer dès qu'ils ont atteint l'âge de dix-huit mois, tantôt en mars, tantôt en mai, selon la nature des cours d'eau.

On s'est donc trompé en plaçant des saumons dans des endroits renfermés, par exemple, dans les lacs du bois de Boulogne; ils y éprouveront le sort de ceux qui avaient été déposés dans les lacs de l'Écosse. On aime, en Angleterre, la spéculation, et on y avait trouvé commode de conserver des saumons, dont le prix varie de 1 fr. à 10 fr. le kilog., pour les vendre lorsqu'ils auraient atteint ce dernier prix; mais ce calcul n'a pas réussi, et il a été reconnu que les saumons, parvenus à la longueur de 12 à 15 centimètres, y devenaient maigres, y dépérissaient, et que leur chair avait perdu de sa qualité. Rappelons-nous qu'il ne faut pas forcer la nature. L'expérience du bois de Boulogne est donc fâcheuse, suivant l'avis de M. Millet, mais nous avons regretté de ne pas pouvoir entendre à cet égard les explications de M. Coste, qui aurait sans doute défendu son œuvre. Nous le regrettons d'autant plus, qu'il est à désirer que le saumon, qui est au-

jourd'hui un poisson de luxe, devienne plus commun et se vende par conséquent à plus bas prix dans nos pays.

Quant à nos étangs, dont les eaux ne sont pas courantes, il ne paraît pas qu'on puisse, quant à present, y introduire d'autres poissons que la carpe et le brochet; il a été reconnu, en effet, qu'une espèce, qui m'avait été présentée comme nouvellement introduite dans les étangs des environs d'Étoges, n'était qu'une carpe moins bonne que la carpe ordinaire.

Mais une autre exploitation bien utile serait celle des eaux salées; on doit émettre le vœu que les procédés employés dans le bassin d'Arcachon se généralisent, car, au moyen des communications rapides établies par les voies de fer, le poisson de mer est devenu un de nos aliments habituels.

Les bassins d'Arcachon sont sur le bord de la mer, avec laquelle ils communiquent par un canal garni d'une espèce d'écluse que l'on ouvre et que l'on ferme à volonté. Quand la mer est haute, on laisse, à l'aide du premier moyen, entrer le poisson, et quand la mer est basse, on vide les bassins d'où le poisson ne peut plus sortir. Le *muge*, connu vulgairement sous le nom de *mulet*, et à Paris sous le nom de *bar*, est le poisson qu'on y élève principalement; on avait d'abord cherché à le nourrir et à l'engraisser avec des résidus de viandes ou des entrailles d'animaux, mais c'était un moyen de corrompre les eaux sans profit pour le poisson qui y mourait, et il a été reconnu que le muge était essentiellement herbivore. Sa principale nourriture est l'herbage frais; on voit les poissons de cette

espèce s'agglomérer autour des touffes, et on entend même le bruit assez prononcé de leurs mâchoires quand ils viennent, pour ainsi dire, brouter l'herbe. En ayant ouvert plusieurs, M. Millet a trouvé, dans leur estomac, les débris d'une plante, et quelques petits coquillages.

Le bassin artificiel d'Arcachon suffit à l'alimentation du marché de Bordeaux. On pourrait du reste propager de la même manière les soles, les dorades et les crustacés.

Le prince Charles-Lucien Bonaparte, qui présidait la séance, a fait observer au Congrès que les muges présentent des espèces plus nombreuses que ne semble le croire M. Millet; l'étude, qu'il a faite, des diverses espèces de poissons de la Méditerranée, en prenant pour guide l'illustre Cuvier, lui a permis de les connaître. Le meilleur poisson de l'Adriatique est le *muge noir;* on le distingue par une cataracte qu'il a toujours sur l'œil; ses entrailles ne renferment, en effet, que des substances végétales, et le Prince croit, avec M. Millet, que, si l'on y trouve de petits coquillages, c'est qu'ils ont été avalés par hasard. C'est par ce motif qu'on peut manger les intestins de ce poisson, comme on mange ceux de la bécasse. Plusieurs autres espèces ont été signalées, au nombre de neuf, mais elles sont moins bonnes; il y a de même sept ou huit espèces de soles, les unes bonnes, les autres mauvaises; on peut en dire autant des raies, comme du turbot et de la barbue, dont l'un est bien préférable à l'autre : « Il est bien à désirer, ajoute le Prince, que » l'expérience, faite si avantageusement à Arcachon,

» se réalise ailleurs, et qu'il en résulte ainsi une nou-
» velle ressource pour l'alimentation publique. Je crois
» que pareille chose est pratiquée en Espagne, car je
» me suis laissé dire, dans ce pays, qu'il s'y trouvait
» une espèce de homard dont on enlevait les pattes et
» qu'on rejetait ensuite dans le bassin. Les pattes re-
» poussaient alors; on les arrachait de nouveau pour
» les manger encore, et cela se faisait jusqu'à trois et
» quatre fois. Ce fait serait à vérifier. »

M. Guérin-Menneville a entretenu à son tour le Congrès de la propagation des huîtres; M. Carbonel a publié un travail à ce sujet dans son *Journal de Zoologie*, en rendant compte des expériences heureuses auxquelles il s'est livré.

Céphalométrie. — Dans la même séance, M. d'Harembert, avec l'accent d'une conviction bien sincère, a exposé un nouveau système de phrénologie qu'il a présenté comme s'éloignant tout à fait du système de Gall, et comme s'accordant beaucoup mieux avec la morale.

Ce système, auquel il donne le nom de céphalométrie, a été fortement combattu par M. le comte de Mellet, qui a laissé à déduire, au point de vue moral, les conséquences d'une doctrine suivant laquelle nous sommes fatalement portés au vice comme à la vertu.

Diverses opinions, que je ne juge pas nécessaire de vous rapporter, ont été produites, soit pour, soit contre la communication, après quoi le Prince, président de la séance, a témoigné son regret de ce qu'un système, qui présente des doctrines aussi consolantes pour l'huma-

nité, et qu'il considère comme très moral, n'avait pas trouvé plus de sympathies parmi les membres du Congrès. Certains cerveaux, en effet, lui semblent éduquables, comme celui du singe; d'autres, comme ceux des oiseaux, ne le sont pas. Le cerveau humain doit être incontestablement rangé parmi les premiers, et il lui semble qu'une théorie qui consiste à faire connaître les dispositions natives d'un homme, pour les tourner vers le bien et balancer les unes par les autres, est des plus consolantes, des plus dignes d'encouragement. La conséquence d'une pareille éducation serait l'abolition de toutes ces peines qui ont été créées pour venger la société, car l'homme coupable a un titre de plus qu'un autre à la bienveillance, puisqu'il peut être corrigé. Cette doctrine lui plaît enfin, parce qu'elle est d'accord avec celles qu'il a toujours soutenues et qu'il soutiendra encore en mourant.

M. le comte de Mellet ayant de nouveau protesté contre le danger du système et des raisons par lesquelles on l'avait défendu, M. de Caumont a cru devoir joindre sa protestation à celle de son ami, et déclarer formellement qu'il se reprochait d'avoir donné l'autorisation de communiquer à l'Assemblée un travail qu'il avait à tort regardé comme un simple objet de curiosité, et auquel il voyait avec peine qu'on eût donné plus d'importance qu'il n'en méritait.

Appareil électrique destiné à prévenir les accidents sur les chemins de fer. — Je vous ai entretenus déjà bien longtemps, Messieurs, et cependant j'aurais encore bien des choses à vous dire; aussi devrai-je

me borner à vous citer un nouvel appareil de télégraphie électrique, destiné à prévenir les accidents sur les chemins de fer, et qui a valu à M. Pierron, son auteur, à la suite de l'Exposition universelle, une médaille de première classe. L'appareil est ici placé immédiatement au-dessus des wagons et permet, au moyen d'une combinaison assez ingénieuse, aux conducteurs des trains arrêtés sur la voie par une cause quelconque, d'informer les gares voisines de ce stationnement forcé. Des hommes compétents ont déjà été appelés à se prononcer sur le mérite de cette invention; le Congrès a jugé convenable d'attendre leur rapport qui décidera si quelques objections, qui ont été présentées, ont réellement l'importance qu'y attachaient leurs auteurs.

Nouveau procédé de panification. — Je ne vous parlerai pas avec plus de détail d'un nouveau procédé économique de panification, dont les modèles ont été mis sous les yeux du Congrès et ont été l'objet d'un rapport. Je vous dirai seulement que ce projet a paru sérieux à la Commission qui l'a examiné; mais, comme il m'est impossible, sur la simple lecture que j'ai entendue, de vous fournir des données exactes, j'aime mieux vous renvoyer au rapport lui-même que vous recevrez, plus tard, avec les publications du Congrès.

Archéologie. — Une partie importante de ma tâche consisterait encore, Messieurs, à vous rendre compte des travaux de la section d'archéologie, de la littérature et des beaux-arts. L'archéologie surtout, sous la direction de M. de Mellet, a été l'objet de nombreuses et

intéressantes communications; mais, comment vous exposer, en quelques lignes, des travaux dont le principal mérite est presque toujours dans les intéressants détails qui accompagnent les découvertes? Il y a donc ici encore nécessité de renvoyer au prochain annuaire la connaissance qui vous sera donnée, par les auteurs eux-mêmes, des importantes investigations auxquels ils se sont livrés et des heureux résultats qu'ils ont obtenus.

Je citerai rapidement la découverte, à Rodez, d'un aqueduc Romain, qui recevait les eaux à l'aide d'un siphon. Ce dernier fait s'était déjà produit à Arles, où des tuyaux de plomb traversaient le lit du Rhône pour faire siphon à l'aqueduc. Je me bornerai encore a énoncer la mise au jour des anciennes arènes de Tours, de nombreux vestiges de monuments de l'époque Gallo-Romaine dans le Gévaudan, et d'une inscription Romaine du Ve siècle, découverte en Provence.

J'énoncerai seulement une très intéressante lecture sur le tiers-état au XIe siècle, et celle qu'a faite le savant M. Parcker, d'Oxford, de la Société des antiquaires de Londres, membre étranger de l'Institut des provinces, sur diverses églises du moyen-âge, et notamment sur la Cathédrale de Paris, dont il admire les proportions, mais qui lui paraît manquer de la légèreté propre au style gothique, et sur la Cathédrale de Cantorbéry. J'en passe bien d'autres, je ne dirai pas des meilleures, parce qu'elles émanent toutes d'hommes très compétents, et que, dans mon insuffisance, je me garderais bien de les juger. Je ne veux cependant pas omettre une communication de M. Louis

Paris, sur le labyrinthe de la Cathédrale de Reims, dont l'architecte ne serait pas, comme on l'a cru, Robert de Coucy. Les travaux de cette Métropole auraient été successivement confiés, suivant notre collègue, aux soins de Gauthier, de Reims; de Bernard, de Soissons; de Jean d'Orbais et de Jean Leloup. Les constructeurs de la Chapelle du Saint-Lait seraient Antoine de Bettancourt et Gérard Bailly.

Le Congrès, sur la proposition de M. le comte de Mellet, a exprimé le vœu que des notions très élémentaires d'archéologie fussent données aux élèves des Écoles normales primaires. Ce ne sera pas trop, en effet, dans certaines paroisses, que l'influence de l'instituteur, jointe à celle du curé, pour prévenir des mutilations souvent irréparables. Le Congrès a constaté avec bonheur que déjà cette science si utile était enseignée dans les grands séminaires.

MM. Louis Paris et Pernot ont fait connaître au Congrès les publications archéologiques faites en 1855.

Un vœu a été émis, sur la proposition de M. de Caumont; il a pour objet d'inviter les Sociétés savantes de province à faire opérer des recherches actives pour retrouver les traces des voies et des anciennes cités Romaines, dans le but de fixer, autant que possible, la géographie ancienne des Gaules. Vous savez, Messieurs, que, grâce au zèle éclairé de notre collègue M. Savy, le vœu du Congrès avait été entendu à l'avance dans notre département; car une carte complète des voies Romaines et des tumulus et camps qui se rattachent à la même époque, a été dressée et sera publiée très prochainement, avec le compte-rendu des

séances de la dernière session du Congrès archéologique. De savantes descriptions et des dessins partiels, dus à notre collègue, complèteront les indications de cette carte.

Parmi les travaux faits, en 1855, dans les édifices qui intéressent l'archéologie, je n'ai pas dû passer sous silence la remarquable restauration de notre église Notre-Dame de Châlons, que le Congrès s'est plu à signaler comme le type le plus remarquable du style de transition.

Une très intéressante discussion a occupé deux séances; il s'agissait de savoir si l'Exposition universelle avait eu des résultats satisfaisants pour l'archéologie.

M. Raymond Bordeaux a pensé le contraire et a vivement soutenu son opinion : «Notre époque, a-t-il dit, a été signalée comme le carnaval de l'art; » cela est vrai en général pour ceux qui, à l'Exposition universelle, ont voulu faire du moyen-âge; on peut leur reprocher une foule de contresens. L'opinant est loin de repousser, comme certains archéologues, ce qui ne remonte pas au XIIIe ou au XIVe siècle, mais il ne veut pas de ces amalgames qui ne sont que des monstruosités; il s'élève enfin contre le mercantilisme qui est la plaie de notre temps.

Il me serait impossible, Messieurs, de vous rendre compte de tout ce qui a été dit, dans cette longue discussion, pour et contre les exposants, qui ont été, je dois le dire, chaudement défendus; je suis encore ici, bien à regret, forcé d'ajourner aux publications futures les détails qui pourront satisfaire la légitime

curiosité que je vous aurai inspirée à propos de la vingt-huitième question du programme.

Biographies locales. — M. Boulatignier a exposé, devant la section de la littérature et des beaux-arts, l'utilité de recueils à l'usage du peuple. On pourrait ainsi, dans un petit volume, publier l'histoire générale de la province, et dire la part qu'elle a eue dans l'histoire générale du pays. Un autre volume, de même dimension, ferait connaître l'ancienne province, sa géographie physique. l'importance et la nature du sol. Puis viendraient les biographies des hommes remarquables de la même circonscription, en laissant de côté ceux qui sont encore existants. L'auteur de la proposition avait pensé d'abord à diviser les biographies par professions; mais, pour les faire lire par tout le monde, il croit qu'il serait préférable de suivre l'ordre des époques; enfin, il voudrait qu'on montrât au peuple qu'en tout temps la persévérance et l'esprit de conduite ont amené les hommes au premier rang, et que ceux qui restent dans leur pays pour s'y rendre utiles doivent être préférés aux ambitieux qui le quittent pour tâcher de s'élever plus haut.

Le Congrès ne pouvait que s'associer vivement au vœu exprimé par l'honorable conseiller d'État.

Tissiérographie. — La tissiérographie est un art nouveau qui doit son nom à M. Tissier, son auteur; elle a pour objet d'obtenir sur la pierre lithographique les mêmes résultats que ceux qui sont produits par la gravure sur acier et sur cuivre. Ce genre de gravure serait très utile à cause de son bas prix et de la possi-

bilité de l'intercaler dans le texte, comme on le fait dans les publications illustrées. C'est la gravure typographique sur pierre en relief; car on peut, avec le nouveau procédé, mettre en relief les dessins à la plume, à la mine de plomb, à l'encre de Chine, en un mot, tous les dessins obtenus sur pierre. On retrouve, selon l'inventeur, toutes les conditions de la gravure sur bois, avec de grands avantages pour la dimension, le prix de revient et la durée; on évite encore les joints qui paraissent toujours sur les grandes gravures.

Charlet, dont la verve spirituelle et originale est si connue, se plaignait de n'avoir jamais été compris par les graveurs sur bois; il suppliait l'auteur de trouver le moyen de transporter un dessin sur la pierre et sur le métal, sans passer par le burin. C'est ce que celui-ci a voulu faire. Il présente au Congrès diverses épreuves de son procédé, notamment deux dessins de Charlet.

Une Commission, composée de MM. Payen, Thiolet et Paul Durand, a été nommée pour faire, dans une session subséquente du Congrès, un rapport sur les produits de la tissiérographie, et non sur le procédé lui-même qui n'est pas encore tombé dans le domaine public.

Sociétés savantes. — Plusieurs questions posées dans le programme du Congrès avaient pour objet d'activer les rapports des Sociétés entre elles et ceux des Sociétés avec leurs membres correspondants, comme aussi de faciliter la correspondance et les relations entre savants. De nombreuses observations ont été échangées sur ces divers points qui ont paru offrir une

grande importance. Le Congrès des délégués des Sociétés savantes, dont le but est précisément d'exciter et de faciliter les relations des diverses Sociétés, et de mettre en quelque sorte en commun leurs travaux, devait s'occuper sérieusement des questions qu'il avait posées; aussi une Commission a-t-elle été désignée par lui pour les élaborer avant sa prochaine session. En attendant, l'Institut des provinces de France, réuni pendant la dernière session du Congrès, a décidé que, pour rendre plus fructueuses les réunions des délégués, chaque Société serait consultée à l'avance sur la rédaction du programme et invitée elle-même à proposer les questions qui lui sembleraient devoir être soumises au Congrès. Le programme sera aussi envoyé aux Sociétés, en temps utile, pour qu'elles puissent à l'avance préparer les solutions et faire connaître leur pensée à leurs délégués. Des mesures enfin seront prises pour que l'ordre du jour de chaque séance du Congrès soit indiqué dès l'ouverture de sa session, et qu'ainsi les membres, qui ne pourraient donner tout leur temps aux réunions, puissent être fixés sur le jour où chacune des questions sera traitée.

Il me resterait, Messieurs, à vous faire connaître l'immense rapport que j'ai été chargé de faire au Congrès, pour lui présenter l'analyse des travaux faits en 1855, par toutes les Sociétés qui y ont été représentées; mais, quoique déjà fort long, ce rapport ne pouvait être complet, parce que les renseignements que devaient me fournir un grand nombre de ces Sociétés, ne m'étaient pas parvenus le jour de la clôture

de la session. Je devrai donc compléter mon travail dans le cabinet, quand j'aurai obtenu ce qui me manque encore. Je pourrai alors, si vous avez le temps de m'entendre, et si je ne vous ai pas trop ennuyés aujourd'hui, vous faire une seconde lecture, pour laquelle je me mettrai à votre disposition.

Je terminerai, Messieurs, en vous disant que j'ai été assez heureux pour faire entendre ma voix à mes collègues du Congrès au moment même où le canon des Invalides annonçait que la paix venait d'être rendue à l'Europe. Les travaux des Sociétés savantes sont tout pacifiques; aussi l'assemblée devant laquelle je parlais a-t-elle applaudi avec transport à la proclamation de cette heureuse nouvelle que le pays tout entier, si fier du succès de nos armées, a accueillie par le plus vif enthousiasme, comme un nouveau gage de prospérité matérielle et morale.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

Du 15 août 1854 au 29 août 1855.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

MM. Bossin. — Petit almanach du jardinier potager pour 1855.

Benoit-Roussel. — Maladie de la vigne.

Ch. Boutard. — Libre monétisation de la propriété.

V. Chatel. — Maladie de la vigne, du cerisier, du noyer, du mûrier, du pêcher, du fraisier, du poirier, de la pomme de terre.

Programme d'essais comparatifs de la culture des pommes de terre pour 1853-1854.

Notice sur la maladie de la vigne et les altérations des divers végétaux.

Observations sur les principales causes de l'élévation du prix du pain et de la viande.

Baron Chaubry de Troncenord. — Rapport au Conseil général de la Marne, sur les monuments historiques départementaux.

MM. Chevillion (le docteur). — Le choléra à Cheminon en 1854.

Constant. — Banque agricole. — Projet de décret sur les banques agricoles, ou moyens pratiques de prêter sur le mobilier des agriculteurs, et de liquider la dette hypothécaire.

H. Dagonet (le docteur). — Etude statistique sur l'aliénation mentale dans le Bas-Rhin.

A. de Barthélemy. — Etudes sur les guerres civiles du 16e et du 17e siècle. Jean de Fabas, vicomte de Costets, 1560-1564.

Ed. de Barthélemy. — De Châlons-sur-Marne à Planmanach.

Le marquis de Bryas. — Exposé des travaux de drainage et de dessèchement, exécutés par M. Ch. de Bryas dans sa propriété du Taillan.

De Caumont. — Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Troyes, en 1853,
——— à Moulins, en 1854.

Annuaire de l'institut des Provinces et des Congrès scientifiques. — 1855.

Le baron d'Hombres Firmas. — Mémoire sur le rhinocéros *minutus* de Saint-Martin d'Arènes, près d'Alais.

De Linas. — Renvoy de l'Ordre de France par la majesté de l'Empereur Charles cinquième. Relation d'Antoine de Beaulaincourt.

Notice sur Antoine de Beaulaincourt.

De Montalembert. — Congrés archéologique de France, 1853. Discours de clôture.

MM. Doyère. — Tue-teignes. Assainisseur mécanique des grains.

Endrès. — Manuel du Conducteur des ponts et chaussées.

Gaspard-Bellin. — Notice sur l'édification du grand théâtre et du palais de justice à Lyon.
Un plaidoyer d'Omer Talon.

Gayot du Fresnay. — Rapport à M. le Préfet de la Marne sur les causes de la cherté des viandes de boucherie.

E. Gayot. — Guide du sportsman, ou traité de l'entraînement et des courses de chevaux.

L. Gossin. — Introduction au cours d'agriculture.

Guidon. — Catalogue des plantes les plus méritantes cultivées dans les jardins et serres de MM. Perrier, à Epernay.

Jamin. — Catalogue raisonné, précédé d'instructions sur la plantation, la taille, etc., des arbres fruitiers, arbustes et rosiers.

Jolly (le docteur). — Un mot de réponse à dix lettres de M. Roche sur le choléra.

A. Jourdier. — Le Moniteur des Comices.
Le Matériel agricole.

Kleinholt. — Recherches et expériences sur la maladie des pommes de terre, pendant les années 1853, 1854.

Le Roy-Mabille. — Examen de la Théorie de M. Payen sur la Maladie de la pomme de terre.

MM. Eug. Lamairesse. — Manuel de drainage.

A. Maizière. — Etudes consciencieuses sur la physique élémentaire des fluides subtils.

Catalogue raisonné des écrits de M. Armand Maizière.

Nicot. — Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, 25 août 1854.

E. Nourrigat. — Notice sur la nécessité d'étendre la culture du mûrier.

Rapport sur une éducation comparative des diverses races de vers à soie.

Le comte Odart. — Ampélographie universelle, 2e édition.

J. L. Plonquet. — Essai sur la topographie médicale du canton d'Ay.

M. J. Prévost. — Petit traité de culture potagère, rustique et facile.

T. A. Quévenne. — Mémoire sur l'action physiologique et thérapeutique des ferrugineux.

Roux-Ferrand. — Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIXe siècle, 6 vol. in-8°.

Histoire abrégée des principales inventions et découvertes faites en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

St-Germain-Leduc. — Conservation, assainissement et commerce des grains.

Soleau. — Rapport sur la brochure de M. Gérard de Blaincourt, sur la réduction des primes d'assurance contre la grêle.

MM. L. Spengler (le docteur). — Etude balnéologique sur les thermes d'Ems.

Titon (le docteur). — Recherches cliniques et expérimentales sur l'absorption et la valeur thérapeutique des préparations iodées.

2° Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes.

Abbeville. — Revue agricole de la Somme. Bulletin du Comice d'Abbeville (1855).

Aix. — Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix (1855).

Amiens. — Mémoires de l'Académie de la Somme (année 1852-1853).

Société d'horticulture de la Somme, tome 2, n° 7.

Société des Antiquaires de Picardie. (Bulletin de la) (1854, 1855).

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire (1854, 2e série).

Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, 5e vol., n° 40.

Arras. — Congrès scientifique de France, 20e session.

Avranches. — Exposition artistique organisée par l'Institut des Provinces et la Société française pour la conservation des monuments.

Beauvais. — Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (1er semestre 1854).

BORDEAUX. — Annales de la Société d'horticulture de la Gironde, 8e année, n° 33 (mai 1855).

Annales de la Société d'Agriculture de la Gironde (1854, 1855).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'Agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer (1854, 1855).

BOURG. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain (1854).

Journal d'horticulture et de pomologie, publié par la Société d'horticulture pratique de l'Ain, nos 7 et 8.

BOURGES. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher, tome 9, nos 58 et 59.

BREST. — Société d'agriculture de l'arrondissement de Brest (1850 à 1853).

Société centrale d'agriculture de Belgique, statuts.

CAMBRAI. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome 24, 1re partie, séance publique du 17 août 1853.

CAEN. — Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen (1855).

Almanach de la Normandie pour 1855.

Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de Caen (mai 1854).

CHALONS-SUR-MARNE. — Le Cultivateur de la Champagne. Bulletin des travaux du Comice agricole de la Marne (1854, 1855).

CLERMONT-FERRAND. — Annales de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme (1854, 1855, mars, juin, juillet).

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme, (1854, 1855.)

CLERMONT-SUR-OISE. — Le Musée agricole, bulletin de la Société d'agriculture de Clermont-sur-Oise (1854).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture de Compiègne.

Enseignement classique de l'agriculture, séance publique du 23 juillet 1854.

L'Agronome praticien, Journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, fondé le 30 août 1834 (1855).

DIJON. — Congrès scientifique de France, 21e session.

DOUAI. — Publications agricoles et horticoles de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord (août 1854 à avril 1855).

DRAGUIGNAN. — Bulletin agricole du Var (1854, avril à septembre).

DUNKERQUE. — Mémoires de la Société Dunkerquoise (1854, 1855).

EPINAL. — Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome 8, 2e cahier (1853).

GRENOBLE. — Comptes-rendus de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble pendant l'année 1853.

GRENOBLE.— Almanach agricole, publié par la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble (1855).

Le Sud-Est, journal agricole et horticole, paraissant mensuellement sous le patronage de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble, (juillet, août, octobre 1855).

LA ROCHELLE. — Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle, nos 18 et 19.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1853, 1854.

LE PUY. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, tome 18 (1853).

LONS-LE-SAULNIER. — Travaux de la Société d'émulation (1854).

LIÈGE. — Exposition de céréales, fruits, légumes, de la Société royale d'horticulture et d'agriculture de Liège ; exposition de fleurs des 4,5 et 6 mars.

LILLE. — Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (1853, 1854, 1er vol.).

Archives de l'agriculture du Nord de la France, publiées par le Comice de l'arrondissement de Lille, en 1853, 1854 et 1855.

MACON. — Journal de la Société d'horticulture de Macon (1854).

MARSEILLE. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, Journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille, nos 8 à 14.

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux (juin 1851 à juin 1854).

MELUN. — Bulletin de la Société d'horticulture des arrondissements de Melun et Fontainebleau (1854), 5e Bulletin.

MENDE. — Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (4me trim. 1854, 1855).

MÉZIÈRES. — Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, 11e année, 1854.

METZ. — Journal de la Société d'horticulture de la Mozelle (1854, 1855).

MOULINS. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier (1854, 1855).

Annales de la Société d'agriculture du département de l'Allier (1854-1855).

Annales de la Société d'horticulture de l'Allier, tome 1, nos 9 et 10 (janvier 1855).

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, nos 126 à 131.

NANCY. — Mémoires de l'Académie de Stanislas (1853).

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. 24.

Société d'horticulture de Nantes. Almanach ou Annuaire de l'Horticulteur Nantais, pour l'année 1855.

NIORT. — Journal de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres (1854).

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans (1854).

Catalogue de l'Exposition d'horticulture (1854).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 20 et 21.

PARIS. — Annales de la Société impériale d'horticulture de Paris et centrale de France (1854).

Bulletin des travaux de la Société d'horticulture de la Seine (1854).

Journal de la Société de la morale chrétienne, tome 4, nos 4 et 5; tome 5, no 3.

Société impériale et centrale d'agriculture. Bulletins des séances, 1853, 1854 et 1855.

Revue archéologique, 11e année, extrait.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, vol. 1er 1855.

Annales de la Société libre des Beaux-Arts, tome 18.

PÉRIGUEUX. — Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, tome 16, 1re liv.

POITIERS. — Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1853).

RODEZ. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron (1855).

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen (1853-1854).

Bulletin du Cercle pratique d'horticulture et de botanique du département de la Seine-Inférieure (1854, 1855).

ROUEN. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure (1855).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1853-1854).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye. Bulletin des travaux de la Société. Journal des améliorations pratiques d'horticulture (1854).

SAINT-QUENTIN. — Bulletin du Comice agricole de Saint-Quentin, tome 3 (1855.)

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne (1853-1854).

TOULOUSE. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, 3e série, tome 5, 1854, 1855.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tome 4.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire (1854), 1er et 2e trim.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, (2e semestre 1853, 1er semestre 1854).

Rapport de M. HOUSSARD à la même Société, sur le livre de M. CH. BOUTARD, intitulé : *Libre Monétisation de la Propriété.*

TROYES. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'Aube (2e 3e et 4e trimestres 1854).

Catalogue de la 4e exposition d'horticulture ouverte par la Société d'horticulture de l'Aube.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, nos 33-34.

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (1855).

VERDUN. — Mémoires de la Société philomatique de Verdun, tome 5.

VERSAILLES. — Société d'horticulture de Seine-et-Oise, bulletin, tome 12, n° 1.

VESOUL. — Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tome 7, n° 1.

VALOGNE. — Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Valogne (1854, n° 7.)

Ouvrages adressés par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement, d'importation, publiée par les ordres de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, T. 79, 80, 81, 82.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 3 juillet 1844, publiée par les ordres de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, T. 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Catalogue des brevets d'invention pris du 1er janvier au 31 décembre 1853, et du 1er janvier au 31 décembre 1854, 2 vol. in-8°.

Ouvrages reçus par abonnement.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences (1854, 1855).

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1854, 1855).

Bulletin des Sociétés savantes (1855).

Congrès scientifique de France (20e session 1853).

Journal d'agriculture pratique (1854, 1855).

Le Moniteur des Comices (1855).

Composition du bureau de la Société pour l'année 1855-1856.

MM. Caquot, notaire honoraire, juge suppléant au tribunal civil de Châlons, *président ;*

Copin ✱, conseiller de préfecture, *vice-président ;*

Debacq, professeur de mathématiques au collége de Châlons, *secrétaire ;*

Faure, pharmacien, *vice-secrétaire-archiviste ;*

Savy, agent-voyer en chef du département de la Marne, *trésorier.*

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Procès-verbal de la séance publique..... 5

Prix décernés par le Congrès archéologique de France, dans sa 22e session, tenue à Châlons en 1855..... 6

Résultat des concours ouverts par la Société pour 1855.. 6

Programme des concours ouverts par la Société pour 1856. 21

Concours ouvert pour 1857.. 25

Discours d'ouverture de M. Sellier, *président*..... 27

Compte-rendu des travaux de la Société, pour les années 1853-1854 et 1854-1855, par M. Royer, *secrétaire*. 35

Agriculture..... 36

Viticulture..... 58

Horticulture..... 60

Collections d'histoire naturelle et d'antiquités..... 62

Communications diverses..... 64

Personnel de la Société..... 73

CONCOURS :

Exploitations rurales..... 79

Horticulture..... 82

Chemins vicinaux..... 94

Poteries, tuiles et briques..... 99

Objets divers d'utilité publique..... 101

Objets exposés :

Machines agricoles..... 105

Engrais artificiels..... 112

Industries agricoles..... 113

Produits des animaux..... 113

Produits des cultures..... 114

Pages.
Machines industrielles..... 116
Produits céramiques..... 120
Produits chimiques..... 121
Produits industriels divers..... 125
Beaux arts..... 133
Compte-rendu des concours horticoles ouverts par la Société, et de sa 7e exposition des 26, 27, 28 et 29 août 1855, par M. le Cte Léonce de Lambertye, membre titulaire non résidant 142
Fruits..... 146
Légumes..... 147
Plantes ornementales..... 148
Divers objets se rapportant d'une manière directe à l'horticulture..... 160
Discours de clôture de la séance publique, par M. le Préfet, *président-né*..... 165

TRAVAUX DIVERS DE LA SOCIÉTÉ :

Note sur l'agriculture des environs de Châlons-sur-Marne, par M. Jules Lamairesse, membre titulaire non résidant..... 168
Résultats de la statistique agricole du canton de Châlons, pour 1852, par M. Savy, membre titulaire..... 177
De la distillation de la betterave considérée comme industrie annexe des fermes, d'après le traité de M. Payen, par M. Jules Lamairesse..... 180
Rapport de M. Sellier, sur la contrefaçon, à l'étranger, des vins de France, et spécialement des vins de Champagne et des marques et étiquettes des négociants français..... 194
Observation d'une gangrène pultacée de la lèvre, à la suite d'une piqûre de sangsue, par M. Od. Chevillion, docteur en médecine, membre correspondant.... 215
Rapport sur l'histoire des progrès de la civilisation en Europe de M. Roux-Ferrand, par M. Caquot, membre titulaire..... 229

Pages.

Note sur le passage du roi Louis VII à Châlons, par M. Ed. de Barthélemy..... 248
De la poésie au XVIe siècle, par M. Caquot..... 250

Rapport sur les travaux du Congrès des délégués des Sociétés savantes de France (session de mars 1856), par M. Sellier..... 283

Catalogue des ouvrages adressés à la Société..... 329
Composition du bureau de la Société..... 341

Châlons, Typ. d'Eug. Laurent.

13

EXTRAIT

DU

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 22. Les Associés correspondants sont invités à donner à la Société des Mémoires ou Observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

ART. 23. Tout Associé correspondant qui laisse écouler *deux années consécutives* sans satisfaire à l'art. 22, *cesse de recevoir les Mémoires que publie la Société.*

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

DC 611
M354S6
1852-5

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305